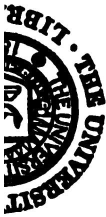
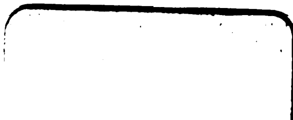



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817






HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION.

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION.

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION

DE LA SUISSE,

PAR ABRAHAM RUCHAT,

MINISTRE DU SAINT-ÉVANGILE ET PROFESSEUR EN BELLES-LETTRES
DANS L'ACADÉMIE DE LAUSANNE;

ÉDITION AVEC APPENDICES

ET UNE NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE RUCHAT,

PAR L. VULLIEMIN.

PREMIÈRE PARTIE, 1516 A 1536.

TOME SECOND.

A NYON, EN SUISSE,
CHEZ L'ÉDITEUR, M. GIRAL, PRELAZ.

A PARIS,
CHEZ RISLER, RUE DE L'ORATOIRE; ET CHEZ CHERBULIEZ, RUE
SEINE-SAINT-GERMAIN.

A LAUSANNE,
CHEZ MARC DUCLOUX.

1835.

LAUSANNE. IMPRIMERIE DE MARC DUCLOUX.

HISTOIRE

DE LA RÉFORMATION

DE LA SUISSE.

LIVRE CINQUIÈME.

QUI COMPREND LA SUITE DE LA RÉFORMATION DE BERNE ET DIVERS AUTRES ÉVÉNEMENS DE L'ANNÉE 1528.

Les habitans du gouvernement d'Aigle ne furent pas les seuls qui excitèrent des troubles à l'occasion de la réformation. Cela se vit aussi en quelques endroits du pays allemand. Lentzbourg, Froutingen et le Haut-Simmenthal ne voulaient point la recevoir. [1] Les sujets des monastères ne se contentaient pas de l'abolition des abus et des superstitions; ils voulaient encore être af-

[1] Hotting. 412.

franchis des dîmes et des censes. [1] Ceux d'Interlacken et des lieux voisins de Berne parurent les plus animés. Froutiguen avait renoncé d'abord à la messe et aboli les images ; mais irrités de se voir obligés de payer les dîmes et les censes comme auparavant, ils rétablirent la messe. Les seigneurs de Berne leur envoyèrent des députés, le 27 mai, pour les exhorter à revenir à la réformation et à ne pas se laisser séduire de nouveau. [2] La commune d'Adelboden n'avait point voulu entendre parler de changement de religion. Les députés eurent ordre d'y aller, d'assembler ces gens-là et de leur dire que, s'ils ne voulaient pas quitter la messe, ils permissent du moins qu'on leur envoyât un habile ministre pour les instruire.

Ceux d'Interlacken, indignés de la cession que les religieux avaient faite de leur couvent aux seigneurs de Berne, envoyèrent une députation à Berne, pour demander d'être affranchis de toutes leurs redevances envers cette maison. [3] Et, comme on ne leur répondit pas d'abord à leur gré, ils se mutinèrent et menacèrent de s'affranchir eux-mêmes. On y envoya un conseiller de Berne pour leur remontrer leur devoir, accompagné du nouveau baillif d'Interlacken et de l'avoyer d'Unterseen. Mais les paysans, irrités de voir qu'on ne leur donnait que des paroles, et voulant se faire justice à eux-mêmes, se jetèrent en armes sur le couvent d'Interlacken, avec une telle furie que ces trois magistrats eurent de la peine à se sauver d'entre leurs mains. L'avoyer d'Erlach y accourut avec les députés du conseil de

[1] Stettler II. 7.
[2] Instr. A. 142.
[3] Stettler 7. b. Hotting. 412.

Thoune ; mais il ne trouva pas plus de respect et de soumission que les autres. Ils chassèrent aussi leur ministre, qui fut obligé de s'enfuir dans les Alpes, et ils appelèrent à leur secours leurs voisins du canton d'Unterwalden, qui leur envoyèrent deux députés pour examiner l'état des affaires. Ces mêmes paysans se jetèrent dans la ville de Thoune, au nombre d'environ mille hommes, résolus de porter leurs armes jusqu'à Berne ; mais la bourgeoisie de Thoune, fidèle à son souverain, ne voulut pas les laisser passer, et quoiqu'ils fussent secourus par un parti de ceux du pays de Hasli, cependant ils ne purent rien faire et ils renvoyèrent les députés d'Unterwalden.[1] Ceux du Bas-Simmenthal, de Thoune, d'Unterseen et d'Unspunnen, etc., s'opposèrent vivement à eux, tellement qu'ils se virent contraints d'accepter une trève. On y envoya deux députés,[2] qui, appuyés des sujets fidèles des lieux que je viens de nommer, engagèrent les rebelles à rentrer dans leur devoir, en leur promettant leur grâce de la part du souverain ; ce qui se fit le 25 avril, et l'on convint que l'on examinerait amiablement leurs prétentions, dans une journée particulière, qui fut marquée au 4 mai suivant.

Comme cette affaire était de grande conséquence, les Bernois prirent toutes les mesures possibles pour leur sûreté. Ils firent faire bonne garde partout, appelèrent leurs alliés de Fribourg, de Soleure, de Bienne et de Lausanne à leur secours ; firent exhorter leurs sujets à la fidélité, leur firent demander leurs sentimens sur cette affaire, et leur ordonnèrent d'envoyer des députés de chaque bailliage, pour assister à cette conférence.

[1] Stettler S. a.

[2] Savoir Hupsche, trésorier, et Willading, banderet.

Les sentimens des sujets furent partagés ; mais cependant le plus grand nombre se trouva disposé à garder la fidélité à leur souverain. Le jour étant venu, l'avoyer de Berne reprocha aux paysans d'Interlacken leur rebellion, et fit lire les articles de leurs plaintes. [1] On les examina ; les magistrats y répondirent pour soutenir leurs droits, cependant en usant de modération à leur égard, et leur cédant quelque chose. Les députés du pays, qui étaient là comme arbitres entre leur souverain et les rebelles d'Interlacken, ayant examiné les raisons de part et d'autre, prononcèrent unanimément de la manière suivante : 1° « Que la ville de Berne demeurerait en paisible possession de tous ses droits, etc., et qu'eux, comme fidèles sujets, y maintiendraient leur souverain. 2° Que ceux d'Interlacken et leurs adhérens rendraient à leurs seigneurs de Berne l'obéissance qu'ils leur doivent, et leur paieraient les dîmes et les censes. 3° Que, pour ce qui regarde leurs autres griefs, on enverrait à Interlacken même une députation de la ville et du canton pour les examiner sur les lieux, et pour chercher les moyens d'accommoder tout. 4° Enfin, que le souverain, à leur prière, pardonnerait aux rebelles, avec déclaration que, s'ils retournaient en faute, on aiderait sérieusement à les punir, comme ils le mériteraient. » Là-dessus les seigneurs de Berne et leurs sujets convinrent ensemble, et se promirent mutuellement de se défendre et de se maintenir les uns les autres dans la possession de leurs droits légitimes, cependant sans préjudice de la réformation. [2] Et l'on fit de tout cela un traité en forme, qui fut rédigé par écrit et scellé en pré-

[1] Stettler 8. b.
[2] Id. 9. a.

sence d'une députation de Zurich. En exécution de cette sentence, on députa huit personnes de Berne, quatre du petit et quatre du grand conseil, avec un député de chacune de ces quatre villes, Thoune, Bourgdorff ou Berthoud, Lentzbourg et Nidau, et cinq autres du reste du pays. Les députés étant arrivés à Interlacken, le 17 mai, examinèrent avec beaucoup de patience les plaintes de ces gens-là pendant douze jours. Ceux de Grindelwald étaient les plus roides, et voulaient absolument ou qu'on rétablît la messe, ou qu'on les affranchît des dîmes et des censes. Enfin, l'on en vint à un bon accommodement, qui contenait, pour la plus grande partie, divers adoucissemens à l'égard des dîmes, des censes et des autres droits; de plus une levée de cinq mille livres de biens fonds en faveur des pauvres, et la distribution des aumônes. Les frais de cette assemblée tombèrent sur les moines, qui avaient possédé Interlacken et qui, se repentant de la démarche qu'ils avaient faite, avaient beaucoup donné lieu à ces troubles. L'accommodement fut accepté et ratifié par le conseil souverain de Berne.

Il y avait dans le voisinage une caverne, où l'on tenait une tête qu'on disait être la tête de S. Béat, le prétendu apôtre du pays. [1] C'était un lieu fort considérable chez les superstitieux, qui s'y rendaient de tous côtés en pélérinage. Comme l'on sut qu'un certain prêtre avait entrepris d'enlever cette tête, pour l'emporter dans quelque ville catholique, les Bernois, pour prévenir les abus qui pouvaient s'en ensuivre, y envoyèrent trois députés, qui la firent enlever le 18 mai et la firent ensevelir honorablement dans le couvent d'Interlacken. Nonobstant cette expédition, l'on a vu, dans ces derniers

[1] Stettler 21. a.

plicité suisse. Je souhaiterais que vous sussiez avec quelle diligence, avec quelle dévotion, non-seulement le peuple, mais aussi les seigneurs vont à la S[te] Cène. Je n'en sais aucun qui soit demeuré en arrière. De sorte que j'espère que ceux qui jusqu'ici se sont opposés à l'Evangile, pourront être gagnés. »

On observait encore à Berne à peu près toutes les fêtes de l'Eglise romaine. Les magistrats publièrent (le 21 juin) un édit sur cette matière, et réduisirent les fêtes à un nombre qui leur parut petit, en comparaison de l'ancienne pratique. Cet édit portait défense de chômer d'autres fêtes que les suivantes; savoir : 1° les dimanches. 2° Les jours des Saints Apôtres. 3° Noël. 4° Saint Etienne. 5° Le nouvel an. 6° Les rois. 7° La fête de saint Vincent, patron de la ville. 8° La chandeleur. 9° L'Annonciation. 10° Pâque. 11° Le lundi de Pâque. 12° L'Ascension. 13° La Pentecôte. 14° Le lundi de Pentecôte. 15° Les dix mille chevaliers, qu'on chômerait jusqu'après le sermon. 16° Saint Jean-Baptiste. 17° L'Assomption de la S[te] Vierge. 18° La Toussaint; en tout vingt-six fêtes, (outre les dimanches), dans lesquelles on devait chômer ; cependant avec cette réserve que les ministres pourraient permettre le travail à leurs paroissiens, surtout en été, pour recueillir les fruits de la terre, lorsqu'on en verrait la nécessité indispensable. [1]

Dans le même édit, ils défendirent de prêter serment au nom des saints, voulant qu'on ne le fît qu'au nom de Dieu seul.

La semaine suivante ils publièrent encore, (le 28 juin) un nouvel édit de réformation, contre les images

[1] B. Arch. Mand. p. 15.

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION.

l'emporta de beaucoup en faveur de cette abolition. Les seigneurs y donnèrent les mains, et publièrent le 24 août un édit provisionnel pour défendre cette pratique, en attendant un édit complet. [1] L'année suivante, pour commencer par eux-mêmes, et pour donner bon exemple à leurs sujets, tous les seigneurs de l'Etat, depuis le premier jusqu'au dernier, assemblés en conseil souverain, prêtèrent serment de renoncer à toute pension de princes étrangers et à leur service; et ils en donnèrent avis à leurs sujets le 21 septembre 1529. [2] Enfin l'on publia l'édit projeté pour cette réforme. [3] On y dit : « D'autant que les dons et les pensions des princes et potentats, de la manière qu'on les a pris jusqu'à présent (savoir aux dépens de son sang et du sang d'autrui), et l'intérêt particulier, sont les plus grandes abominations devant Dieu, qui aveuglent et fascinent [4] entièrement les cœurs des hommes, ensorte que par-là tous les conseils et les jugemens deviennent suspects, et l'on ne se fie plus à ceux qui en sont entachés, particulièrement à la magistrature. Et que de plus on a vu par-là de puissans royaumes, villes et pays ruinés, comme Rome [5] et d'autres puissantes villes. A ces causes, pour éloigner tous ces maux et conserver nos villes, nos terres et nos sujets, dans un état paisible, tranquille et chrétien, en considération des maux, des pertes et des médisances qu'on avait es-

[1] Mandat. B. p. 170.
[2] Mandat. B. p. 171.
[3] Ib. p. 172.
[4] Verbländen.
[5] Rome avait été prise et pillée l'an 1527 par l'armée impériale, commandée par un général français, et composée d'Espagnols et d'Allemands. Sur quoi voyez Sleidan, Liv. VI.

suyés par le passé, où notre honneur avait été attaqué, et afin que nous puissions éviter la colère de Dieu, nous avons reçu et arrêté l'ordonnance suivante et perpétuelle, [1] et nous avons juré à Dieu de la garder à perpétuité.

« Premièrement, comme il est raisonnable que celui qui fait la loi s'y soumette le premier et l'observe dans sa conduite, aussi est-ce notre entière volonté, que nous et nos descendans renoncions entièrement à toutes sortes de dons, présens, loyers et pensions de tous princes et seigneurs étrangers. Défendons à tous nos bourgeois ou habitans de Berne, et généralement à tous nos sujets et habitans de nos terres, de quelque condition qu'ils puissent être, de prendre ou recevoir aucun argent ni aucun autre présent, de quelque prince ou seigneur que ce soit, de quelque manière que ce soit, ou par don de présent, ou par promesse pour l'avenir, ni médiatement, ni immédiatement.

» Que ni la ville de Berne, ni aucune autre ville ou communauté, ni aucun particulier ne prendra absolument rien, excepté seulement ce qui était conforme au traité de la paix générale de la Suisse (Landsfrid) et aux autres traités précédens, savoir : 1° la pension qui est due au trésor public de la ville de Berne pour cause de la paix conclue à Fribourg entre la France et la Suisse. 2° Celle qui revenait de l'union héréditaire avec l'Autriche et la Bourgogne. 3° Enfin celle qui revenait des anciennes alliances de la ville de Berne avec la maison de Savoie; tout autre pension exclue.»

NB. L'article de cette dernière pension fut rayé le 13 juillet 1544. Il ne faut pas oublier que déjà dès le

[1] Ewig.

24 avril 1528 [1] ils donnèrent charge à leurs députés pour la diète assemblée à Lucerne, d'exhorter fortement tous les Cantons à renoncer à toutes les pensions étrangères, en leur remontrant les dangers, les maux et le déshonneur qui leur en revenaient. [2] J'ai rapporté tout de suite ce qui regardait cette grande affaire pour n'être pas obligé d'y revenir.

Les Bernois ne se contentèrent pas de faire la loi, ils l'observèrent. Car comme il arriva qu'environ le mois d'août le roi de France demanda 6000 hommes aux Cantons ensemble, les Bernois lui refusèrent leur quote part, répondant qu'ils s'étaient liés et engagés avec leurs sujets de renoncer à toutes pensions et guerres étrangères, et que ce n'était pas une chose qui leur convînt [3] de donner à présent des troupes au roi. Ils lui en refusèrent encore une seconde fois, le 26 septembre. [4]

III. La réformation des Bernois eut de grandes et heureuses influences sur divers autres Etats de la Suisse; en particulier les réformés du canton de Glaris prirent courage, et Fridolin Brunner, pasteur de Matt, étant de retour de Berne, on brisa quelques images dans son église. [5] Il y eut des gens à Schwanden qui forcèrent de nuit la porte du temple, en emportèrent la plus grande partie des images et les jetèrent dans la rivière de la Linth. Quelques jours après, à l'entrée du carême, ceux de Matt prirent aussi la résolution de

[1] Bern. Instr. A. 126.

[2] Schand und Schaden derhalb entstanden, und noch fürer zu besorgen sey.

[3] Es wäre ihnen nicht gelegen. Instr. A 200 b.

[4] Ibid. p. 218.

[5] Hotting. 416 et suiv.

brûler toutes leurs images, et en divers lieux le nombre des réformés allait en croissant. Les catholiques, irrités de ces changemens, firent convoquer une assemblée générale du pays pour le 15 mars, et obtinrent en même temps un traité par lequel il fut dit, que ni les ecclésiastiques, ni les habitans ou advenaires n'y assisteraient point. Les Cantons réformés et catholiques y envoyèrent leurs députés, chacun pour veiller aux intérêts de sa religion. [1] Dans cette assemblée les catholiques emportèrent, à la pluralité de trente-trois voix, que l'on s'en tiendrait à la réponse que l'on avait faite aux cinq Cantons l'année précédente. Mais les réformés ne voulurent pas se conformer à cette résolution. Le dimanche suivant, ceux de la paroisse d'Elm brûlèrent leurs images, et ceux de Bettschwanden en firent autant, huit jours après, quinze jours avant Pâque.

Dans ce temps-là, le canton de Glaris était partagé en neuf paroisses. Celles d'Elm et de Matt étaient tout entières pour la réformation, à la réserve de cinq ou six personnes. A Schwanden et Bettschwanden, les deux religions avaient chacune un fort parti, et chacune un pasteur particulier. Dans les cinq autres paroisses, il y avait plusieurs réformés, mais les catholiques y étaient les plus puissans. Cependant les esprits étaient fort échauffés de part et d'autre, et les réformés ne pouvaient pas dissimuler le chagrin qu'ils avaient de la réponse qu'on avait faite en dernier lieu aux cinq Cantons. C'est pourquoi, dans un triple conseil, assemblé le mardi après Pâque, il fut arrêté : Que qui-

[1] Ceux de Berne eurent leurs instructions le 11 mars, Instr. A. p. 96.

conque contreviendrait à la résolution contenue dans cette réponse serait tenu pour un mal-honnête homme. Les réformés prirent patience, en attendant l'assemblée générale qui devait se tenir le premier dimanche de mai. Elle se tint à Schwanden, et il fut résolu que les habitans advenaires y donneraient leur suffrage. Mais les catholiques ayant compté les voix à l'avance, et remarqué que la pluralité l'emporterait en faveur de la réformation, ne voulurent point s'y soumettre; et quand il s'agit d'élire des juges, la division fut si grande qu'on ne put point convenir, et l'on se sépara sans rien conclure. On convoqua donc une autre assemblée générale le dimanche suivant, 10 de mai, et il s'y trouva des députés des autres Cantons des deux religions. On y lut le livre des lois fondamentales du pays, et l'on prêta le serment ordinaire d'observer ces lois. Les réformés demandèrent qu'on leur permît d'avoir des pasteurs évangéliques. Les catholiques le refusèrent, se séparèrent d'avec eux, pour faire corps à part; et appuyés des députés d'Uri, ils demandèrent qu'on s'en tînt à la dernière réponse faite aux cinq Cantons, offrant de disputer leur droit contr'eux devant les onze Cantons; car ils ne reconnaissaient plus Zurich pour canton. Mais les réformés s'y opposèrent, disant : « Qu'il fallait s'en tenir à leurs lois fondamentales qu'on venait de jurer, lesquelles donnent le pouvoir aux gens du pays de terminer les affaires à la pluralité des suffrages. Ils ajoutaient que c'était une affaire qui regardait leur pays seul, et nul autre. Qu'ainsi ils ne prétendaient pas qu'elle fût portée ailleurs que dans l'assemblée du pays même, et qu'ils ne reconnaissaient point d'autre juge. » Cette division dura long-temps, et pendant tout ce temps-là il n'y eut dans le canton ni conseil d'état ni

tribunal de justice, parce que les juges n'étaient pas élus, et que les catholiques ne voulaient point entrer au conseil d'état jusqu'à la décision de la chose; d'autant plus qu'ils voyaient que dans ce conseil les réformés étaient supérieurs en nombre. Les Cantons s'assemblèrent souvent pour accommoder les parties, mais inutilement. Cependant le nombre des réformés s'accrut tellement dans le bourg de Glaris, que vers le milieu d'octobre ils osèrent purger leurs temples d'une bonne partie des images qui s'y voyaient. Ils en jetèrent quelques-unes dans la Linth, et mutilèrent les autres. Les Eglises de Kirchenzen et de Nider-Urnen suivirent bientôt leur exemple. Elm, Matt et Bettschwänden détruisirent aussi les images qui étaient demeurées de reste chez eux; à Schwanden les réformés étaient supérieurs en nombre aux catholiques; cependant ils convinrent avec eux de souffrir les images jusqu'à la fête de Noël, dans l'espérance que, dans cet intervalle de temps, la division qui régnait encore dans le pays se terminerait. Comme le terme approchait, et que les réformés souffraient beaucoup, parce que jusqu'alors on n'avait eu dans le pays ni conseil ni judicature, les catholiques les caressèrent tant, qu'ils leur accordèrent encore un mois de terme, à condition qu'on laisserait à leur ministre, Pierre Rumelin, la paisible possession de la maison de cure. Mais le lendemain, 21 décembre, les femmes s'attroupèrent pendant que la plupart des hommes étaient à Glaris au marché, et brisèrent plusieurs images. Comme les catholiques accusaient le ministre de prêcher des mensonges, il les provoqua à venir dans l'église le 27 décembre disputer avec lui. Mais au lieu de comparaître, quelques-uns d'entr'eux, pour venger leurs images,

allèrent autour du temple avec le tambour, pendant que les réformés étaient assemblés, entrèrent ensuite dans la maison du ministre, et y brisèrent les fourneaux et les fenêtres. Les réformés, irrités d'une telle insolence, s'en vengèrent sur les images et les autels, qu'ils détruisirent entièrement. Les catholiques, de leur côté, commirent divers désordres, et auraient même rasé l'église, si on ne les avait empêchés. Ainsi finit l'année dans ce pays-là.

Les choses se passèrent un peu plus doucement à Bâle. La messe avait été abolie dans l'Eglise de S. Martin et aux Augustins. Mais les images y étaient encore.[1] Cinq bourgeois, animés d'un zèle outré, entrèrent dans l'église de S. Martin, le lundi de Pâque 13 avril, sans la permission du magistrat, et sans la participation d'Oecolampade, pasteur de cette paroisse-là, et en enlevèrent toutes les images. Ils furent mis en prison. Mais cela n'empêcha pas qu'il ne s'en trouvât vingt-quatre autres qui, le lundi suivant, firent la même expédition chez les Augustins. Les paroissiens d'Oecolampade présentèrent requête aux magistrats pour la liberté de ces prisonniers. Ils furent appuyés par deux cents autres bourgeois qui se joignirent à eux. Le conseil leur ordonna de se retirer, mais ils s'excusèrent de le faire, jusqu'à-ce qu'on leur eût accordé leur demande. Le conseil relâcha les prisonniers, et en même temps donna ordre, le 15 avril, de faire ôter les images dans cinq églises, à S. Martin, aux Augustins, à l'Hôpital, à S. Léonard et aux Cordeliers; avec défense expresse de les ôter dans les autres temples ou d'y faire aucun changement, sous une peine arbitraire;

[1] Wurstis. Lib. VII. C. 20. Scult. p. m. 147. Hotting. 420.

défense de s'injurier les uns les autres sous la même peine; enfin défense d'exciter des séditions et de faire des assemblées tumultueuses, sous peine de mort. Mais les bourgeois ne furent pas encore contens, parce qu'on ne satisfaisait pas à la requête qu'ils avaient présentée pour établir l'union entre leurs prédicateurs. Zurich et Berne, ayant eu avis de cette division, y envoyèrent des députés, le 24 avril, pour contribuer à y rétablir la paix. Ils leur donnèrent ordre en même temps de se plaindre de ce qu'on avait permis à Bâle l'impression des libelles diffamatoires, que Faber et Eckins avaient écrits contre la dispute de Berne; de demander qu'on imposât silence aux prédicateurs, qui ne tiraient pas leur doctrine de la seule Parole de Dieu, et de proposer un traité mutuel d'alliance particulière et de combourgeoisie pour maintenir la réformation. [1] Ces députés demandèrent d'être entendus devant le grand et souverain conseil. Mais comme les principaux seigneurs de l'Etat étaient encore bons catholiques, craignant que le conseil souverain n'agréât leurs propositions, et qu'ainsi leur religion ne fût en danger, ils renvoyèrent honnêtement ces députés, sous prétexte que les édits publiés avaient suffisamment remédié aux désordres des prédicateurs. Environ le même temps, Oecolampade ayant perdu sa mère, qui conduisait sa maison, se maria avec une jeune veuve de bonne famille, mais peu accommodée de biens. [2]

La ville de Bienne avait toujours suivi les traces des Bernois; elle le fit aussi dans cette occasion. [3] Le 5

[1] Bern. Instr. A. 125. Wurstis. l. c.
[2] Hotting. l. c.
[3] Nœtali, fol. 10. Hotting. 415.

février, dix jours après la dispute de Berne, le grand conseil de la ville résolut de détruire les images et les autels. Il fut permis à chacun de reprendre les images et les ornemens qu'il avait donnés aux Eglises; et on mit les autres à l'écart sous une voûte, jusqu'à nouvel ordre; mais il n'y eut point besoin d'ordre pour les rendre inutiles. Quelque temps après on brûla les unes, on brisa les autres; enfin on les détruisit toutes. Jean Wirben fut quelque temps seul ministre, et prêchait tous les jours. Dans la suite il eut pour collègue un nommé Wolffgang, chassé du canton de Glaris, et enfin George Steheli, qui avait été pasteur de Weinigue. On fit le même traitement aux images à S. Gall, à Constance, à Lindau et en divers autres lieux, après la dispute de Berne. A S. Gall, les bourgeois de la paroisse de S. Magnus prièrent les magistrats de leur permettre d'ôter de leur temple cette pierre d'achoppement, qu'on y avait laissée depuis deux ans, à cause des prétentions de l'abbé sur ce temple. [1] Le magistrat le leur ayant permis, le 28 février, pourvu que tout se fît sans scandale, ils enlevèrent toutes les images, et démolirent tous les autels, à la réserve du grand autel. Les pièces d'argenterie, qui servaient à cette église, entr'autres une main de S. Magnus, qui était d'argent, furent portées à la monnaie, pour y être converties en espèces et distribuées aux pauvres. On défendit à tous les prêtres, qui étaient bourgeois, de dire la messe dans la ville et dans son ressort. Quelques-uns d'entr'eux, qui étaient zélés catholiques, aimèrent mieux renoncer à leur bourgeoisie que d'obéir et se retirèrent

[1] Scult. 143. Hotting. 415. 416.

dans l'abbaye. Les conseillers, qui étaient encore catholiques, furent privés de leurs emplois; cependant sans préjudice de leur honneur.

L'exemple des Bernois servit aussi d'encouragement à ceux de Mulhouse. Il y avait déjà cinq ans qu'on y avait aboli la messe, les ordres religieux et le célibat des ecclésiastiques. Mais à cause des vives sollicitations des Cantons, et des menaces de leurs voisins, ils n'avaient pas osé toucher au reste. Cette année ils reprirent courage, et témoignèrent tant d'ardeur à purger leurs temples d'images, qu'ils n'épargnèrent pas même les vitres peintes des fenêtres.[1] On épargna avec grand peine celles de l'église paroissiale.

Cependant l'empereur Charles V écrivit de Burgos, en Espagne, aux deux cantons d'Uri et de Soleure,[2] et apparemment aussi aux autres catholiques, le 3 février, pour les louer et les remercier de leur zèle pour la religion romaine. Il avait raison, car ces messieurs ne s'épargnaient pas. Ils étaient toujours à l'affut pour s'opposer aux prétendues hérésies qui se glissaient dans les seigneuries communes. Mais au lieu que les Zuricois avaient été méprisés jusqu'alors, la réformation étant désormais appuyée par les Bernois, les affaires des réformés s'y avancèrent heureusement. Car comme à Bremgarten, les bourgeois eurent reconnu la vérité, par la lecture de l'Ecriture Sainte et des livres évangéliques, les Cantons de Lucerne, Uri, Schwytz et Glaris, sollicités par Honegker, avoyer de la ville, y envoyèrent une députation avec ordre de retirer tous les Nouveaux Testamens et les livres évangéliques d'en-

[1] Hotting. 424.
[2] Hotting. 425.

tre les mains des bourgeois, dans le dessein de les envoyer ensuite à Bade. Mais Zurich et Berne en ayant eu avis, y envoyèrent aussi leurs députés pour empêcher l'exécution de cet ordre. Et la chose en resta là pour le coup. A cette occasion, les deux Cantons demandèrent aux autres qu'il fût permis dans leurs seigneuries communes de lire la Sainte Ecriture, d'entendre prêcher la Parole de Dieu, de manger gras dans les temps défendus et toutes les autres choses qui ne sont pas défendues dans la Parole de Dieu, et de ne point châtier les prédicateurs qui réglaient par cette Parole leur doctrine et leur vie.

IV. Tandis que tout était en mouvement dans la Suisse pour la réformation de l'Eglise, les Genevois s'en donnaient de leur côté pour le maintien de leurs franchises et de leurs libertés, et pour se garantir contre les surprises et les attaques du duc de Savoie et de ses partisans. On a vu ci-dessus, à l'an 1526, en abrégé, ce qui s'est passé entre ce prince et eux dès l'an 1511, jusqu'à la conclusion du traité d'alliance et de combourgeoisie qu'ils contractèrent avec les deux cantons de Berne et Fribourg, et quelques-unes des suites qu'eut cette alliance. Quatre ans se passèrent dès là dans des agitations perpétuelles entre le duc et les Genevois, et en plusieurs négociations, qui furent toutes infructueuses. Le duc aurait bien voulu employer la force pour réduire les Genevois à son obéissance, mais il craignait les Cantons; et en attendant une occasion favorable, il leur faisait secrètement tout le mal qu'il pouvait, et les harcelait par divers endroits. Il arriva même une fois que les Savoyards ayant appris que l'évêque de Genève, Pierre de la Beaume, voulait se re-

tirer en Bourgogne, le 13 de juillet de l'an 1527, [1] le capitaine des archers du duc fit une conspiration, avec quelques gentilshommes, pour l'enlever à la porte de Genève, quand il sortirait, et le conduire à Chambéry ou le tuer. On devait surprendre en même temps la ville et égorger les conseillers avec quelques-uns des principaux bourgeois. Mais cette conspiration, ayant été découverte, échoua; et les Genevois en donnèrent incessamment avis à leurs alliés de Berne et de Fribourg. [2] L'évêque, ayant pris son temps, se retira en Bourgogne. Il avait souhaité d'entrer dans le traité d'alliance des Genevois avec Berne et Fribourg, mais les Bernois le lui avaient refusé. [3] Pour y entrer par un autre endroit, ce prélat, quelque temps avant son départ, fit assembler le conseil général le 15 juillet. Il s'y trouva en personne, et y passa trois actes : le premier pour approuver et confirmer l'alliance faite avec les Cantons; le second pour demander la bourgeoisie de la ville, qu'on lui accorda; et le troisième pour céder aux syndics et au conseil la connaissances des causes civiles. [4] Cependant s'étant brouillé ensuite avec la ville, au commencement de l'an 1528, il fit afficher aux portes des Eglises une révocation de ce pouvoir qu'il avait donné; mais on s'en moqua. Les Genevois, de leur côté, charmés de la douceur de la liberté dont ils jouissaient, et la comparant avec l'esclavage dans lequel le duc les avait tenus, ne lui voulaient plus rien accorder. Les Mammelus, bannis de Genève, portè-

[1] Roset II. 17. 18.
[2] Bern. Instr. A. 31.
[3] Ibid. 26. b.
[4] Roset. Liv. II. Ch. 17.

rent leurs plaintes à Berne contre leurs concitoyens ; et les Bernois ayant invité les Genevois à envoyer une députation à Berne, pour chercher les voies d'un accommodement amiable avec ces gens-là, ce différend fut examiné le 23 août 1527, dans le conseil souverain de Berne, qui, pour réunir les parties, prononça : [1] « Que dix-huit des principaux Mammelus, qui étaient les plus coupables, ne pourraient jamais rentrer dans Genève, et qu'ils paieraient à la ville de Genève vingt mille écus d'or pour tous dommages et intérêts, moyennant quoi la ville leur relâcherait les biens qu'elle leur avait arrêtés; et les autres seraient reçus en grâce, pourvu qu'ils jurassent fidélité à la ville, comme bons citoyens, et qu'ils fissent les autres satisfactions raisonnables. » Mais ni l'ambassadeur du duc de Savoie, ni les députés de Genève, ne furent contens de cette décision, demandant un jugement de justice. Dans le même temps, le duc reçut une nouvelle mortification à Genève. L'an 1519 il avait fait mettre ses armes en sculpture sur le frontispice du château de l'Isle. Quelques Genevois, aidés par les domestiques de l'évêque, [2] allèrent les arracher de nuit, le 5 d'août, et les jetèrent dans le Rhône. Ils persistèrent aussi dans leur animosité contre les Mammelus exilés ; et, quelque instance que fissent les Bernois, pour qu'on accordât grâce, du moins à ceux d'entr'eux qui étaient les moins coupables, ils ne voulurent jamais y consentir. Bien loin de là, ils confisquèrent tous les biens qui pouvaient leur tomber entre les mains.[3] Les Mammelus ne

[1] B. Arch. Instr. 42.
[2] Ibid p. 53. et Stettl. 672, Chr. Roset II. 20.
[3] B. Arch. Lat. Miss. 274. Chr. Roset II. 21.

trouvant pas leur compte avec les armes charnelles, cherchèrent les spirituelles, et recoururent à l'archevêque de Vienne, comme métropolitain de Genève. A leur sollicitation, ce prélat excommunia les Genevois, tant le magistrat que le peuple. Mais le conseil général de la bourgeoisie, assemblé le 29 décembre 1527, défendit, sous de rigoureuses peines, de reconnaître à l'avenir l'archevêque de Vienne et sa cour spirituelle, et d'obéir même à aucunes lettres apostoliques qu'à celles qui viendraient immédiatement de leur évêque. Cette tyrannie des ecclésiastiques aigrissait les esprits et les disposait à écouter les docteurs de la réformation. Cependant le duc, voyant qu'il n'avançait rien par la voie de la négociation, pensa à prendre Genève par la force, animé par le bon succès de l'empereur Charles V, son beau-frère, qui venait de prendre Rome. Il fit donc grand amas de gens de guerre pour battre Genève tout de bon, et tenir tête aux Cantons qui voulaient la soutenir. Mais peu de temps après, comme il était prêt à faire marcher ses troupes, la guerre se ralluma de nouveau entre l'empereur et le roi de France, et celui-ci même lui demanda passage par la Savoie pour son armée. Ainsi voyant que la conjoncture ne lui était pas favorable, il laissa les armes pour reprendre la voie de la négociation.[1] Il envoya donc des ambassadeurs à Berne, au commencement de l'année 1528, pour porter de nouvelles plaintes contre les Genevois. Les Bernois en écrivirent (le 20 janvier) à leurs alliés de Genève,[2] leur marquant journée au dimanche suivant de Lætare, pour paraître par leurs députés avec

[1] Leti p. 459.
[2] B Arch. Lat. Miss. l. c.

ceux de S. A. et répondre à ce qui leur était imposé.

La journée ayant été remise à Payerne, au 9 ou 10 de mai, les Bernois y envoyèrent cinq députés, et les Fribourgeois un pareil nombre, pour entendre les députés du duc et ceux de Genève, et travailler à pacifier leur différend. Les Bernois consentaient que l'on diminuât la somme de vingt mille écus qu'on avait imposée aux principaux exilés; mais ils voulaient aussi que les Genevois ne fussent point contraints à recevoir ceux des exilés qui avaient commis de grands crimes; enfin ils voulaient qu'on examinât les droits du duc pour le vidomnat, et qu'on les lui laissât, autant qu'ils ne seraient point opposés aux priviléges de la bourgeoisie.[1] Mais cette journée fut aussi infructueuse, parce que l'ambassadeur du duc ne voulut point y comparaître, ni faire voir les droits de son maître pour le vidomnat de Genève; c'est pourquoi elle fut remise à Fribourg au 30 d'août, où les Bernois envoyèrent aussi quatre députés.[2]

Cependant, il se fit au Pays-de-Vaud (en octobre 1527) une conspiration de toute la noblesse contre Genève, qui causa de grands maux. On l'appela la conspiration de la Cuillère, parce, dit-on, qu'ils l'avaient faite en mangeant du ris à la cuillère au château de Bursinel,[3] chez un des principaux, et qu'ils prirent pour marque de leur confrèrie une cuillère d'or ou d'argent qu'ils s'obligèrent de porter pendue au cou, attachée à un ruban, sous peine à celui qui était surpris sans la porter de payer une certaine amende, ap-

[1] Ibid. Instr. 139.
[2] Ibid. 203.
[3] Leti 459. 460. Stumpf. Msc. Thomasset p. 3.

plicable à la compagnie. Cette compagnie était composée de plus de soixante gentils-hommes, tant du Pays-de-Vaud que de la Savoie, depuis Moudon jusqu'à Chambéri. Ils avaient pour chefs François de Pont-Verre, gentil-homme Savoyard, Michel Mangerod, baron de La Sarraz, et Henri de Cojoney, seigneur de S. Martin. C'était une espèce de chevalerie où il n'entrait que des gentilshommes, sujets du duc. Ils tenaient chaque année leurs assemblées à Nyon, le premier de janvier; et leurs assemblées duraient quelquefois plus de huit jours. Ils s'y occupaient de terminer les différends qui arrivaient entr'eux, et à former leurs délibérations. Ils se gardaient tous une grande fidélité,[1] et si l'un d'eux était offensé par quelqu'un, qui ne fût pas de la bande, tous les autres lui aidaient à le venger ou à lui faire rendre satisfaction. Les évêques de Genève et de Lausanne entrèrent dans cette conspiration, et on les accusa même avec beaucoup de vraisemblance d'en avoir été les auteurs. [2]

D'abord ces gentils-hommes firent amas de monde; et, conduits par les gens de l'évêque de Genève, sans attendre l'issue des journées dont j'ai parlé, marquées à Payerne et ensuite à Fribourg, ils se mirent à faire des courses autour de Genève, commettant diverses hostilités contre les Genevois, jusques-là qu'ils en perdirent un jour dix-sept tout à la fois, proche du pont d'Arve, le 26 novembre 1527.[3] Les Genevois recoururent à Berne et à Fribourg pour avoir du secours. Les deux villes, qui ne voulaient pas rompre avec le

[1] Msc. Thom. l. c.
[2] Bulling, Hist. Reform. Msc. II. 60. Turret. Ref. Msc.
[3] B. Arch. Lat. Miss. 283. b.

duc, se contentèrent d'envoyer à Genève quatre députés chacune, pour apaiser les troubles par leur autorité; mais cette députation ne produisit pas un grand effet, « étant fort ordinaire, dit Leti, [1] que la langue d'un ambassadeur n'épouvante pas l'épée d'un bon soldat. »

Les Genevois se plaignirent particulièrement de leur évêque, qui se déclarait leur ennemi, au lieu qu'il aurait dû se joindre à eux. Il envoya à Berne (en juillet) un député nommé François de Mondalla, pour se justifier et pour accuser les Genevois. Les députés de ceux-ci se défendirent. La conclusion fut que les Bernois écrivirent (le 31 juillet) à l'évêque, pour l'exhorter à faire la paix avec ses sujets et à les traiter favorablement, le menaçant qu'à défaut de cela ils donneraient à leurs combourgeois de Genève le secours qu'exigerait d'eux leur combourgeoisie. [2]

Pendant toutes ces agitations, les sentimens des réformés se répandirent dans Genève. Et comme les ecclésiastiques y étaient fort méprisés à cause de leur ignorance et de leur corruption, l'on osa révoquer en doute les doctrines qu'ils enseignaient, et l'on se mit à disputer sur les dogmes qui partageaient l'Allemagne. En particulier l'évêque s'y était rendu fort odieux par une infamie dont il se couvrit, ayant enlevé en carême (l'an 1527) une fille de bonne maison. [3] Cet enlèvement fit grand bruit; le peuple s'attroupa autour de la maison de l'évêque, et l'obligea à rendre la fille à ses parens. Vers le commencement de l'an 1528 on

[1] page 460.
[2] B. Arch. Lat. Miss. l. c.
[3] Scult. II. 382. Spanheim 22. Chron. Roset. II. 15.

s'échauffa particulièrement sur deux articles, la réforme du clergé et la défense de manger de la viande en certains temps. Néanmoins le conseil défendit, sous de grosses peines, d'en manger dans les temps défendus.

J'ai remarqué ci-dessus que les Mammelus exilés recoururent à Vienne en Dauphiné, et qu'ils y obtinrent de la cour archiépiscopale un décret d'interdit contre la ville de Genève, mais que ce décret n'eut aucune suite. François Bonnivard, prieur de S. Victor, allant à Berne avec les députés de Genève, trouva ce décret affiché aux portes des églises, dans les villages qui étaient sur la route. Il voulut le lire. Un des députés lui ayant remontré que s'il le lisait il tomberait sous l'interdit, le prieur, homme sage et de grand sens, lui répondit : [1] « Si vous avez banni les Mammelus sans cause, vous êtes vous-mêmes excommuniés de Dieu ; et c'est sa malédiction que vous devez craindre, et non celle des hommes. Si vous avez eu raison de le faire, l'archevêque n'a aucun pouvoir sur vos consciences. S'il vous excommunie, le pape Berchtold (entendant le réformateur de Berne) vous en absoudra facilement. Et sachez que la conscience ne reconnaît aucun autre tribunal que celui de Dieu. Que ni le diable, ni le pape ne peuvent faire aucun mal qu'à ceux qui les craignent ; et que leurs foudres ne peuvent faire autre chose que du bruit. » Ces discours du prieur, joints aux exhortations de ceux de Berne, donnèrent aux Genevois le courage de secouer le joug du pape long-temps avant que d'abandonner l'Eglise romaine. Déjà dès cette

[1] Spanheim. Gen. Restit. 59 et seq.

année il y avait dans Genève un petit nombre de réformés, qui avaient deux des syndics dans leur parti, savoir Besançon Hugues et Etienne Macheret. Au commencement de cette année, ils avaient envoyé à la dispute de Berne (où ils furent aussi invités) trois de leurs théologiens, avec le consentement secret de l'évêque. [1] Ces trois théologiens étaient le chanoine de Fernez, Jean le Fèvre, prévôt des Macchabées et le P. Azier, cordelier. Après la conclusion de la dispute, quelques mécontens du canton de Berne allèrent à Genéve, et y parlèrent fortement contre la nouvelle réforme. D'autre côté, divers Bernois réformés, marchands et autres, y allèrent aussi, et se mirent à parler contre les abus du clergé, contre la défense de la viande et d'autres choses semblables, tellement que les prêtres perdirent beaucoup de leur crédit dans l'esprit de quelques Genevois. [2] Les Fribourgeois, apprenant ces choses, envoyèrent des députés à Genève, les menaçant de rompre leur alliance s'ils abandonnaient l'ancienne religion que leurs ancêtres avaient suivie depuis tant de siècles, pour en embrasser une nouvelle, qui n'était que la production de la jalousie et de la vengeance d'un apostat, comme Luther. D'autre côté, les Bernois y envoyèrent des députés, qui ne travaillèrent pas avec moins de chaleur à entretenir les Genevois dans les bons sentimens qu'ils avaient pour la réformation. Ils leur représentaient, que l'Eglise en général, et en particulier celle de Genève, avait trop besoin de réformation pour négliger de mettre en œuvre les moyens qui se présentaient à

[1] C'est ce que dit Leti, p. 468. 465, mais il y a lieu d'en douter.
[2] Spanh. l. c.

eux. Que d'ailleurs, pour avoir un bon rempart contre la violence de leurs ennemis, qui étaient puissans, il fallait travailler à s'attirer la faveur de Dieu, qui était plus puissant qu'eux tous, et qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour cela que d'abolir les abus de l'Eglise et les superstitions, pour la ramener à l'usage des Apôtres, etc.

Ces représentations si opposées, de deux cantons alliés, et de l'appui desquels on avait besoin, intriguèrent beaucoup les Genevois, et entretinrent la division parmi eux; de sorte que si Dieu n'eût conservé cette ville, comme par miracle, elle serait souvent tombée au pouvoir de ses ennemis.[1] Ainsi, les uns demandant la réformation de quelques abus et de certains désordres du clergé, les autres s'y opposant, ils convinrent de consulter le prieur de S. Victor, dont la sagesse et la prudence, aussi bien que la probité, étaient reconnues de tout le monde. Il leur répondit:[2] « Qu'il était à souhaiter qu'il se fît quelque changement dans l'Eglise, mais un changement qui consistât à corriger le mal et non pas à le déguiser. Que véritablement on avait besoin de réformation, qui n'était pas seulement nécessaire pour le clergé, mais aussi pour ceux qui la souhaitaient. Que si les ecclésiastiques étaient coupables de quelques péchés, il y en avait plusieurs d'entre le peuple qui étaient dans le même cas. Que des gens qui étaient couverts de défauts n'agissaient pas prudemment de conseiller une réforme, et qu'ils ne pouvaient pas l'entreprendre avec succès. Que ce que l'on haïssait dans le clergé, ce n'était pas tant leurs

[1] Leti 464.
[2] Spon. l. c. Spanheim 34. 38. Leti 465.

crimes que leurs brigues. Que l'on ne demandait pas la fin des vices, mais celle des vicieux, non pour qu'il en arrivât du bien à la ville, mais à ceux qui voulaient pouvoir vivre dans la débauche sans concurrens. Qu'ils devaient bien penser que quand ils auraient chassé leur clergé, et reçu les ministres à sa place, ceux-ci n'auraient pas pour leurs déréglemens la même connivence qu'avaient les prêtres, parce que le clergé romain étant corrompu, comme le reste des hommes, tolérerait bien des choses que les ministres ne toléreraient point. Que les prêtres pressaient l'obéissance aux ordres des papes, et négligeaient les commandemens de Dieu, mais que les ministres ne recevaient que les commandemens de Dieu, et ne faisaient aucun cas du reste. Qu'ils devaient donc bien s'examiner, s'ils se proposaient de réformer leur vie, aussi bien que leur doctrine. Que si c'était là leur dessein, ils pouvaient mettre courageusement la main à l'œuvre; sinon, qu'ils ne devaient plus parler de réforme. Que s'ils voulaient vivre comme ils faisaient, ils ne devaient pas être surpris si les autres ne vivaient pas mieux qu'eux. Que si donc ils voulaient réformer le clergé, il était nécessaire qu'ils donnassent un bon exemple, eux qui étaient les chefs, et qu'il n'y avait point de meilleure réforme que de commencer chacun par soi-même. » Par de tels discours, il rabattit un peu les empressemens des plus échauffés.

Parmi tous ces contrastes, le duc ne s'endormait pas. Persistant dans la résolution d'avoir Genève par la ruse, ou par la force, il amassa du monde et fit faire quelques courses sur les Genevois. [1] Ceux-ci recoururent à leurs alliés de Berne et de Fribourg, et les pressèrent

[1] Stet. T. II. 32. b. Chron. Roset. II. 32.

tant que quelques volontaires passèrent à Genève, à l'insu et sans le consentement de leurs seigneurs, et non pas envoyés par leurs supérieurs, comme l'écrit Leti.[1] Mais on leur écrivit fortement de ne faire tort à qui que ce soit dans cette expédition, de payer leur dépense et de ne point sortir de Genève en armes, sous l'obligation sermentale qu'ils avaient à leurs seigneurs et supérieurs. Ils observèrent exactement cette ordonnance; et quelque temps après, ils s'en retournèrent chacun chez soi.[2] Cependant les Cantons de Berne et de Fribourg s'employèrent de toutes leurs forces à faire obtenir une bonne paix aux Genevois. Il y eut une journée à Berne, le 24 décembre, où, à la requête des Genevois,[3] les Bernois jugèrent que le duc de Savoie produirait ses titres et ses droits touchant le vidomnat de Genève. La sentence était juste, néanmoins elle fut rejetée, et les hostilités continuèrent.[4] C'est assez parlé de Genève. Retournons dans la Suisse allemande, et voyons ce qui s'y passait en matière de religion.

V. Les seigneuries communes de la Thurgovie et du Rheinthal firent paraître cette année-là beaucoup de zèle pour l'Evangile, nonobstant les violentes oppositions qu'elles avaient à essuyer.[5] Quelques-uns des cantons, seigneurs de la Thurgovie, firent ordonner

[1] Page 462.

[2] Leti 462.

[3] Bern. Instr. B. 259.

[4] Leti dit, page 466, que l'on conclut à S. Julien une trêve de deux ans, qui fut signée le jour des Rois de l'année suivante 1529. Mais je ne trouve point ce fait dans mes auteurs, ni imprimés, ni manuscrits.

[5] Hotting. 424.

aux paroisses qui avaient des pasteurs réformés de les chasser. Mais les Zuricois écrivirent au baillif du pays de laisser les ministres en repos. Et comme dans une diète le baillif porta cette affaire devant les Cantons, les Bernois n'y voulurent d'abord avoir aucune part, ni s'opposer à la pluralité des suffrages des Cantons, ni de ceux du pays.[1] Mais quelques temps après, ils changèrent de sentiment à l'égard de ce dernier article. Ils se joignirent aux Zuricois le 26 octobre pour déclarer aux autres cantons : « Qu'ils ne souffriraient point qu'un peuple qui leur était assujetti, aussi bien qu'aux cantons catholiques, et qui souhaitait qu'on lui prêchât purement l'Evangile, en fût empêché. » Les catholiques rejetèrent hautement cette proposition, disant : Que quand une chose avait passé entre les Cantons à la pluralité des voix, il fallait que la partie la plus faible s'y soumît. Zurich et Berne répondirent : « Que quand il s'agirait d'affaires temporelles, entr'autres de celles qui étaient comprises dans leurs alliances, ils ne s'opposeraient point à la pluralité des suffrages; mais que la Parole de Dieu ne peut point être soumise au jugement et aux suffrages des hommes. Que du reste, ils n'avaient point dessein de contraindre personne à embrasser leur religion, comme on les en accusait, mais seulement qu'ils ne souffriraient point, que dans les seigneuries communes les paroisses qui souhaitaient qu'on leur prêchât le pur Evangile en fussent détournées par la violence, ou qu'on les maltraitât pour ce sujet. » Enfin Bâle, Schaffhouse et Appenzell interposèrent leurs bons offices pour accommoder la chose,

[1] Instr. A. 200. b.

tellement que la difficulté n'alla pas plus loin. [1] Ce qu'il y eut de particulier dans cette occasion, c'est que le roi de France fit exhorter les Suisses à demeurer étroitement unis. Un lecteur judicieux comprend aisément que ce n'était pas par affection pour eux, mais parce qu'il avait besoin de leurs troupes. Les communautés de Steckboren, Ermatingen, Arbon, Roschach et quelques autres, qui (à la réserve des deux premières) appartiennent ou à l'évêque de Constance, ou à l'abbé de S. Gall, convinrent à la pluralité des suffrages d'embrasser l'Evangile, et envoyèrent des députés à Zurich pour demander la protection de cette ville. [2] Les Zuricois écrivirent à ces deux prélats, en faveur de ces communautés. Dans le même temps, Altstetten et quelques autres communautés du Rheinthal écoutaient avec un grand fruit les prédications de Pélage Am-Stein, pasteur de Troguen, au canton d'Appenzell. Et ceux d'Altstetten demandèrent un ministre aux Zuricois, qui leur envoyèrent Jean Valentin Fort-muller, de Waldshout. [3] Les deux prélats, au lieu de répondre aux Zuricois, écrivirent aux cinq Cantons pour les exhorter à soutenir chez leurs sujets la catholicité chancelante, les assurant que s'ils ne s'opposaient pas de vive force aux nouveaux prédicateurs, c'était fait de l'ancienne religion dans la Thurgovie, le Rheinthal et les terres de l'abbaye de S. Gall. Là-dessus le baillif de la Thurgovie convoqua à Frauenfeld, pour le 10 novembre, tous les seigneurs de sa jurisdiction, tant séculiers qu'ecclésiastiques et les

[1] Hotting. 425.
[2] Id. 425 et suiv.
[3] Id. ibid.

députés des paroisses. Les députés des sept Cantons s'y trouvèrent; et tout cela se fit sans la participation des Zuricois, comme s'ils n'avaient pas eu autant à commander en ces pays-là que les autres. Mais ils ne laissèrent pas d'y envoyer un député pour parler aussi de leur part aux communautés assemblées.[1] Il se fit une autre assemblée, le 30 novembre, où les députés des cinq Cantons exhortèrent les communautés à persévérer dans la religion romaine, et à prêter main forte au baillif quand il voudrait punir les contrevenans; les assurant de leur protection, au cas qu'on en vînt à une guerre pour ce sujet. Les députés des communautés répondirent qu'ils examineraient cette demande, et qu'ils se rendraient à Weinfelden au bout de huit jours pour apporter la réponse de leurs paroisses. Cependant la réformation croissait toujours dans le pays. A Frauenfeld et dans la plupart des Eglises de la Thurgovie on abolit la messe, les images et les cérémonies papales.[2] A Arbon, cela se fit le 5 novembre. Ceux de Mammeren jetèrent leurs images dans le lac. Un moine suisse, nommé Lang, a eu l'extravagance d'écrire que dans cette occasion l'image de S. Blaise s'était tenue debout dans l'eau et avait traversé le lac à la nage jusqu'à Catahorn. Quand le jour de l'assemblée du pays fut venu, il s'y trouva des députés de Zurich et de Berne, qui exhortèrent ce peuple « à ne point se départir du bon voisinage et de l'amitié qu'ils avaient cultivée de tout temps avec les Zuricois; et les assurèrent qu'à la vérité ils ne voulaient contraindre personne à embrasser leur religion; mais qu'ils avaient promis leur

[1] Id. page 426.
[2] Id. ibid.

protection aux Eglises qui souhaitaient qu'on leur prêchât le pur Evangile; et qu'on ne souffrirait plus que personne fût maltraité pour cause de religion dans les seigneuries communes.»[1] Ainsi la plus grande partie des communautés de ce pays-là se déclara pour la réformation, en protestant que, quant au reste, ils s'acquitteraient toujours envers leurs souverains seigneurs de tout ce qu'ils leur devaient, comme de fidèles sujets. La réformation fit aussi des progrès au Rheinthal, tellement que ceux d'Altstetten brûlèrent leurs images le 30 novembre.[2]

On vit aussi la réformation s'avancer dans le Tockenbourg.[3] Il y avait déjà quelques années qu'on y prêchait l'Evangile. Cependant la messe, les autels, les images, etc., y étaient encore tolérés. Mais cette année les Tockenbourgeois purgèrent leurs Eglises de ce vieux levain. La même chose se fit aussi dans les terres de l'abbé de S. Jean. Déjà dès l'an 1526 l'abbé de S. Jean s'était plaint à celui de S. Gall, comme protecteur de son couvent, des changemens de religion qui se faisaient dans ses terres. Et l'abbé de S. Gall lui ayant répondu qu'il n'était pas assez puissant pour le secourir, et qu'il pouvait chercher du secours ailleurs, il s'était mis sous la protection de Schwytz et de Glaris. Et d'abord ces deux cantons voulurent exiger des sujets de cet abbé qu'ils leur prêtassent serment de fidélité ; mais ils le leur refusèrent, leur disant : Qu'ils avaient un traité de combourgeoisie avec eux, et qu'ainsi ils étaient leurs compatriotes et non pas leurs

[1] Id. page 427.
[2] Id. page 426.
[3] Ibid. page 427.

sujets.[1] Cette année, Schwytz ordonna à ceux d'entr'eux qui avaient embrassé la réformation de rétablir la messe; mais ils le refusèrent aussi, nonobstant les menaces qu'on leur faisait. La ville de Liechtensteig, capitale du Tockenbourg, se réforma aussi. Là-dessus, nouvelle plainte du canton de Schwytz dans la diète. Quelques cantons catholiques écrivirent aussi vivement à ce sujet à ceux de Liechtensteig. Schwytz aurait voulu qu'on eût pris les armes pour ranger ce peuple par la force; mais les autres Cantons, plus prudens ou plus modérés, ne trouvèrent pas à propos de seconder son zèle. Les sujets de l'abbé de S. Jean avaient imploré le secours de Zurich et de Berne, et l'avaient obtenu, du moins en partie.[2]

Il est temps de revenir à ces deux premiers Cantons. Il y avait toujours à Zurich des gens qui n'avaient pas pu goûter la réformation, qui ne voulaient point écouter les sermons, ni aller à la S. Cène. Le 9 décembre,[3] on fit un règlement concernant ces gens-là, qui les excluait de la magistrature, et qui dépouillait de leurs emplois ceux qui en étaient revêtus. On avait aussi fait des plaintes contre divers pasteurs, tant à l'égard de leur conduite, que de leur doctrine. On assembla donc un synode à Zurich, au printemps, pour y remédier; et l'on y appela tous les pasteurs, tant de la ville que du canton.[4] On leur fit prêter un serment à tous; on y examina la conduite de chacun d'eux. On châtia les coupables, et l'on y fit des rè-

[1] Ibid. page 428.
[2] Id. page 429.
[3] Id. page 424.
[4] Id. page 423.

glemens pour pourvoir à ce qui manquait encore pour le bien des Eglises. Quelque temps après, on tint un autre synode, où l'on appela tous les chapelains, les moines et autres qui recevaient pension des biens de l'Eglise. On les examina aussi ; on leur fit prêter un serment, et ceux qui furent trouvés propres pour exercer le ministère furent exhortés à l'entreprendre.

Ce fut dans ces assemblées que les Zuricois firent de nouveaux règlemens pour perfectionner leur gouvernement ecclésiastique. Tel fut entr'autres l'établissement de leur synode général, qui s'assemble deux fois chaque année à Zurich, au printemps et en automne. [1] Les ministres du Canton sont partagés en huit classes ou chapitres, comme ils les appellent, savoir : I. Celle du lac de Zurich, composée de vingt-quatre ministres. II. Celle du Frey-Ampt, [2] qui en a quatorze. III. Celle de Stein, qui en a douze. IV. Celle de Winterthour, qui en a trente. V. Celle d'Ellg, qui en a huit. VI. Celle d'Oberwetzikomm, qui en a douze. VII. celle d'Unterwetzikomm, qui en a dix-neuf. Enfin VIII- Celle de Regensperg, qui en a vingt-neuf ; en tout cent quarante-huit ministres. Tous ces ministres composent la plus grande partie du synode dont je viens de parler ; je dis la plus grande partie, car ils ne sont pas les seuls. Comme la Thurgovie et le Rheinthal

[1] Bluntschli, Memorabilia Tigurina. 12. à Zurich 1704. page 264.

[2] Il ne faut pas confondre le Frey-Ampt, qui est un quartier du canton de Zurich, près du mont Albis, avec les Freyen-Æmpter, c'est-à-dire Bailliages-Libres, qui est une seigneurie commune qui appartenait autrefois aux sept anciens Cantons ; mais aujourd'hui, depuis la guerre de l'an 1712, Berne fait le huitième seigneur.

sont en grande partie réformés, et que ces deux provinces appartiennent en commun aux huit anciens Cantons, dont Zurich est le premier; que d'ailleurs elles sont dans le voisinage de Zurich, qui peut mieux avoir inspection sur leurs Eglises que les autres; pour toutes ces raisons leurs ministres sont obligés de paraître aussi dans le synode de Zurich pour y rendre raison de leur doctrine et de leur conduite.[1] Les ministres de la Thurgovie composent entr'eux trois classes ou chapitres : I. Celle de Frauenfeld, composée de dix-sept ministres. II. Celle de Steckboren, qui en a quinze; et III. celle de la Haute-Thurgovie, qui en a quatorze; en tout quarante-six. Les ministres du Rheinthal ne font entr'eux qu'une petite classe, n'étant pas plus de sept. Ainsi ce synode est composé de deux cent un ministres. Tous ces ministres, dont je viens de faire l'énumération, tant pasteurs en chef que diacres, ou seconds pasteurs; tant ceux de la ville capitale que ceux de la campagne et des autres villes, sont appelés à ce synode pour le sujet que je viens de marquer, qui est d'y rendre compte de la manière dont ils exercent leur emploi, soit du côté de l'instruction, de la prédication et de la doctrine, soit du côté de la conduite, tant à l'égard de l'Eglise qu'à l'égard de leurs personnes et de leurs maisons. Il y a toujours un des bourgmaîtres de la ville, avec huit autres seigneurs, tirés du grand et du petit conseil, qui assistent à ce synode au nom du magistrat. On leur adresse les représentations ou les remontrances que les ministres peuvent avoir à faire à la seigneurie, et l'on y fait des projets de règlemens pour le bien des Eglises. Mais afin que tout s'y passe

[1] Id. pages 265. 266.

en meilleur ordre, chaque classe s'assemble dans son département un jour ou deux avant le synode, et examine les affaires qui doivent s'y porter. Avant ces assemblées, chaque doyen (c'est ainsi qu'on nomme le chef ou le modérateur de la classe) doit visiter tous les ministres de son département, et s'informer : Quelles sont les études qu'ils font ? Quels sont les livres qu'ils ont et qu'ils lisent ? S'ils sont exacts à s'acquitter de leur devoir dans l'instruction et la prédication ? S'ils ont bien soin des pauvres et des malades ? Si outre la prédication et l'instruction publique, ils s'acquittent aussi des autres parties de leur devoir ? Si le doyen en trouve quelqu'un en défaut, il doit le censurer en particulier, pourvu que la faute ne soit pas bien considérable, autrement il doit le rapporter à l'assemblée. Si la censure ne produit aucun fruit, on le défère à des examinateurs, qui le font venir devant eux, ou qui même portent la chose devant le synode, si elle est considérable.

La veille du synode général, les doyens s'assemblent à Zurich avec Messieurs les chanoines, [1] pour délibérer avec eux sur les choses qui doivent être portées dans le synode et devant Leurs Excellences. Et comme on suit à Zurich le même usage qui est établi pour toute la Suisse réformée, de donner l'imposition des mains et le caractère de ministre aux proposans, sans leur donner aucune Eglise à servir (usage en quoi l'on se trouve différent des Eglises de France et des Pays-Bas, qui ont retenu à cet égard la discipline de l'ancienne Eglise)

[1] On appelle à Zurich Chor-Herren, c'est-à-dire chanoines, dix ecclésiastiques, pasteurs et professeurs, qui ont conservé entr'eux dix prébendes des anciens chanoines de la grande église.

Brientz, pour les porter à reprendre la réformation qu'ils avaient embrassée volontairement, et leur ordonner de bannir tous les prêtres catholiques, à moins qu'il n'y en eût quelqu'un qui se fît fort de les convaincre d'erreur par l'Ecriture; auquel cas on devait l'envoyer à Berne avec un sauf-conduit pour y exposer ses raisons. Et comme ceux du Haut-Simmenthal étaient toujours zélés pour la religion romaine, on y envoya un député, le 1er juillet, [1] pour leur représenter qu'ils feraient plaisir à leurs seigneurs d'embrasser la réformation, ou du moins de permettre qu'on la leur prêchât. Les députations au canton d'Unterwalden et au pays de Hasli furent inutiles. Ceux de Hasli, bien loin d'obéir, demandèrent un prêtre au canton d'Uri, qui le leur accorda. Et ce prêtre vint au pays, accompagné de deux conseillers de ce canton-là et de huit autres hommes, au son du tambour et des fifres. [2] Cependant il y avait dans le pays un grand nombre de bons réformés qui, voyant avec douleur cette conduite de leurs compatriotes, se lièrent ensemble pour ne point se départir de la réformation, ni de l'obéissance due à leur souverain. [3] Cette différence de sentimens produisit entr'eux une grande division; et pendant que les réformés ne s'appuyaient que sur leurs magistrats légitimes, leurs adversaires s'appuyaient sur le secours de ceux du Haut-Simmenthal, de Froutiguen, d'Æschi et de Brientz, et particulièrement du canton d'Unterwalden. Les Bernois leur envoyèrent de rechef un député, le 9 juillet, pour leur reprocher

[1] Ibid. p. 159.
[2] Ibid. p. 165.
[3] Stettler l. c. page 10 b

leurs divisions et pour faire revenir les mutins à leur devoir, mais inutilement.[1] Ils écrivirent aussi au Canton d'Uri pour se plaindre de l'envoi de ce prêtre; ce canton s'excusa du mieux qu'il put là-dessus, disant, que cela s'était fait peut-être à l'insu du conseil souverain, et rejetant la faute sur quelques particuliers du pays. Cependant les Bernois ayant publié un nouvel édit, pour porter leurs sujets à observer les lois de leur réformation, les mutins de Hasli leur répondirent, qu'ils prétendaient demeurer dans le même état où ils s'étaient trouvés quand ils avaient passé sous leur domination, et leur offrirent de plaider leurs droits contr'eux devant les Cantons, disant: Que de faire du tort à leurs prêtres, c'était une chose contraire à leurs priviléges. Les Bernois leur envoyèrent à ce sujet une troisième députation pour les ramener à leur devoir, mais elle fut aussi inutile que les précédentes. Les rebelles avaient pris leur parti, et ils comptaient sur le secours des cinq Cantons catholiques qu'ils avaient demandé.[2] Cependant ils se trompèrent à cet égard. Car Lucerne, Uri, Schwytz et Zoug ne leur en voulurent point donner; et même Uri et Zoug le leur refusèrent en des termes fort vifs. Les Bernois, pour ne rien refuser de ce qui pouvait sauver leurs sujets, eurent la bonté de leur envoyer encore, le 2 août, des députés de quatre villes, de quatre bailliages et des quatre jurisdictions de la ville, mais inutilement. Les rebelles dirent: « Qu'ils rendraient réponse au bout de quinze jours. » Dans le même temps, ceux d'Unterwalden se déclarant tout ou-

[1] B. Instr. A. p. 165.
[2] Stettler l. c. p. 11.

vertement, envoyèrent des députés à Brientz pour y établir un prêtre dans les formes, comme protecteurs de l'abbé d'Engelberg. Les députés bernois trouvèrent ce changement à Brientz à leur retour, et disputèrent sur ce sujet avec eux, soutenant que l'abbé n'avait aucun pouvoir de faire un tel changement, en vertu de son droit de collature, puisqu'il n'y avait pas la moindre jurisdiction. Les Bernois, ne voulant se porter aux dernières extrémités qu'à regret, écrivirent encore aux rebelles une longue lettre pour leur représenter les droits authentiques qu'ils avaient sur eux depuis près de deux cents ans; mais bien loin d'y faire aucune attention, ils convoquèrent une assemblée générale du pays (le 30 d'août), où il se trouva trente hommes du canton d'Unterwalden. [1] Les rebelles y firent tous leurs efforts pour attirer à leur parti leurs compatriotes réformés; mais ceux-ci demeurèrent fermes dans leur fidélité envers leurs souverains seigneurs, et envoyèrent quelques députés à Berne pour les informer de ce qui se passait, et implorer leur secours. Les Bernois envoyèrent encore de nouveaux députés au canton d'Unterwalden, avec ordre d'aller de là dans le pays de Hasli, mais inutilement encore. Ceux de Froutiguen et de Grindelwald commirent de nouveaux désordres, et les sujets du couvent d'Interlaken, dans une assemblée générale qu'ils tinrent le dimanche 27 septembre à Interlaken même, osèrent censurer le prévôt et les moines de ce qu'ils avaient remis leur maison aux Bernois; et le prévôt, qui n'était pas fort porté pour ses seigneurs, se réconcilia avec ces rebelles. [2] Le même

[1] Id. p. 12.
[2] Id. 13.

jour ceux de Grindelwald chassèrent leurs ministres et quelques jours après, de concert avec les autres sujets d'Interlaken et ceux de Hasli, ils commirent divers désordres, quoique leurs seigneurs eussent offert de soumettre leur différend à la décision de quelques juges choisis de la ville et du canton pour le 26 septembre. Les seigneurs, voyant qu'il n'y avait plus de moyen de ramener ces gens-là par la douceur et par l'équité, prirent enfin la résolution de les y contraindre par la force. Et d'abord ils donnèrent avis à leurs sujets de leur dessein, par des députés, leur demandant leur sentiment. Le plus grand nombre répondirent, qu'ils étaient disposés à soutenir leur souverain de tout leur pouvoir; mais ceux de l'Oberland, voisins des rebelles, ne se trouvèrent pas disposés de la même manière. Et même dans une conférence, que les sujets d'Interlaken y tinrent le 22 octobre, avec ceux de Hasli, du Haut-Simmenthal, d'Æschi, de Froutiguen et de Kratiguen, ils se lièrent tous, par serment prêté aux saints, de ne se point départir de leur ancienne religion, de ne point soumettre leur différend à d'autres juges qu'aux sept anciens Cantons, de s'acquitter pourtant d'ailleurs des autres anciens devoirs qu'ils devaient à leurs seigneurs; mais de ne pas souffrir qu'on châtiât ou maltraitât personne pour cette affaire, et de maintenir le couvent en son état entier; enfin, de remplir eux-mêmes les charges, comme ils firent sur le champ. En même temps ils firent sortir la baillive, ils s'emparèrent des passages, et envoyèrent à leurs seigneurs une lettre fort insolente, où ils leur demandaient, s'ils voulaient être leurs protecteurs ou non? Qu'ils le leur fissent savoir, afin qu'ils pussent prendre leurs mesures là-dessus. [1]

[1] Stettl. p. 14.

Cependant tous les sujets d'Interlaken ne se laissèrent pas entraîner au mouvement de cette rebellion. Ceux d'Unspunnen et d'Unterséen et une centaine d'autres demeurèrent fidèles à leurs seigneurs. Les Bernois prirent enfin les armes, et (dans une diète assemblée le 19 novembre) demandèrent du secours aux autres Cantons. Ils en demandèrent aussi à tous leurs autres alliés. Les Zuricois l'accordèrent de fort bonne grâce, disant, que le tort qu'on faisait à leurs alliés de Berne, on le faisait à eux-mêmes, et que l'affaire des Bernois était la leur propre. [1] Mais il n'en fut pas de même des autres Cantons; Fribourg et Soleure le refusèrent tout net, parce qu'il s'agissait de religion. Les cinq Cantons et Fribourg firent plus; non-seulement les premiers refusèrent du secours aux Bernois, mais même ils envoyèrent ordre à Bremgarten et à Mellinguen de ne point laisser passer les troupes de Zurich qui iraient joindre celles de Berne.

Les Fribourgeois aussi pensèrent tout de bon à faire la guerre aux Bernois, et à joindre leurs troupes à celles des rebelles; et ils l'auraient fait, si les Bernois n'eussent pas bientôt triomphé de leurs ennemis. Dans ce dessein, ils demandèrent du secours à leurs alliés de Genève [2] et de Lausanne, [3] aussi bien que les Bernois. Les Genevois donnèrent du secours aux Bernois et aux Fribourgeois. Lausanne donna aussi soixante-six arquebusiers aux Bernois; [4] je n'ai pas pu découvrir

[1] Hotting. p. 434.
[2] Spon. I. 303.
[3] Arch. Laus. voyez leur lettre entre les Pièces justificatives, N. I.
[4] Msc. Pinaut. Msc. Laus. 331. b.

si elle en donna aux Fribourgeois; mais la paix, qui fut faite bientôt après, rendit ce secours inutile. Les autres alliés de Berne, quoique catholiques, se montrèrent meilleurs amis des Bernois ; non-seulement la ville de Bienne leur envoya du secours, mais aussi celle de Payerne, qui avait, depuis quelques centaines d'années, un traité de combourgeoisie avec Berne et les comtés de Neuchâtel et de Valangin. Avant qu'on en vînt à un combat, quelques députés tant de Thoune que du mandement de Sefftiguen et des deux Simmenthal, allèrent,[1] de leur propre mouvement, faire une dernière tentative auprès des rebelles, et obtinrent d'eux qu'ils se soumettraient à la décision de vingt-huit juges, choisis de la ville et du pays, sous la présidence d'un bourgeois de Thoune, ce qu'ils n'accordèrent pourtant que sous la réserve de leurs droits, et de pouvoir chercher encore leur droit par devant d'autres juges. Cette restriction de la part des rebelles était trop captieuse pour qu'on y pût avoir aucun égard. D'ailleurs le secours qu'ils attendaient d'Unterwalden arriva le même jour; ainsi l'on ne pensa plus de part et d'autre qu'à en venir aux mains. Les Bernois, en attendant que toutes leurs troupes fussent assemblées, envoyèrent une bonne garnison à Thoune,[1] sous la conduite de Nicolas Manuel, banderet; et quelques jours après, un petit camp volant, sous la conduite d'Antoine Bischoff et de Sulpice Haller, au nombre de trois cents hommes, qui joignirent, près de Thoune, deux cents hommes du Pays-d'Enhaut qui étaient demeurés fidèles. Les troupes d'Unterwalden, au nombre de huit cents hommes, ayant la bannière de leur

[1] Stettl. p. 15.

canton, se rendirent maîtres de Brientz, le jeudi 29 octobre, et ensuite du couvent d'Interlacken et de la petite ville d'Unterséen. Le camp volant des Bernois voulut attaquer les ennemis dans ces deux postes, quoique de beaucoup supérieurs en nombre, car ils n'étaient pas moins de mille trois cents. Mais quelques députés de Lucerne et de Bâle, avec quelques autres du pays, les ayant conjurés de ne rien précipiter, ils promirent de se tenir en repos jusqu'à l'arrivée de leur grande armée, ou jusqu'à ce qu'ils eussent une réponse satisfaisante, à condition que leurs ennemis se retirassent d'Unterséen à Interlacken pour y demeurer aussi en repos, ce qui fut fait. Peu de jours après arrivèrent à Unterséen les troupes de Thoune, du Bas-Simmenthal et de l'Emmenthal; ce que voyant ceux d'Unterwalden, incommodés d'ailleurs par les pluies froides qu'il faisait, et craignant d'être enfermés par les neiges, se retirèrent à Brientz, sans bruit, avec les rebelles. [1] Le lendemain le bruit s'étant répandu que les ennemis avaient pillé le couvent d'Interlacken, et brisé tout ce qu'ils n'avaient pas pu emporter, Bischoff voulut les aller attaquer avec son camp volant; mais quelques-uns des députés des deux cantons, dont on a parlé, s'y étant opposés, il prit avec lui Jacob Wagner et Jean Frisching, et une douzaine de bons soldats, et courut du côté du couvent. Ceux d'Unterwalden qui s'y étaient campés, en furent tellement effrayés, que quelques-uns d'entr'eux prirent la fuite; et les Bernois se saisirent du couvent. La grande armée de Berne arriva à Thoune le samedi 2 novembre avec la bannière de la ville, sous la conduite de l'avoyer d'Erlach, fort fati-

[1] Stettl. p. 16.

guée du mauvais temps. Le lendemain elle joignit le camp volant à Unterséen. L'armée campa partie à Unterséen, partie à Interlacken et partie dans les villages voisins, particulièrement à Grindelwald, et se répandit partout sans trouver aucune résistance. Les troupes d'Unterwalden s'en retournèrent dans leur pays, abandonnant honteusement leurs nouveaux alliés ; et ceux-ci se trouvant sans appui, furent contraints de se soumettre à leurs seigneurs. Les auteurs de la rebellion s'enfuirent dans le canton d'Unterwalden ; cependant on en saisit un, nommé Jean Im-Sand, que l'on fit mourir, et sa tête fut mise sur un pieu ; [1] mais quelque catholique la prit de nuit et l'emporta à Saxelen, dans le canton d'Unterwalden, où on la garde comme une précieuse relique, et on l'a honorée de cette inscription : « C'est ici la tête de Jean Im-Sand, d'heureuse mémoire, qui a été martyrisé pour la foi chrétienne. » Un tel martyr peut faire paroli aux Garnier, aux Clément, aux Guignard et à d'autres de ce caractère, que la vénérable compagnie des jésuites a canonisés. Les maisons de ces chefs des rebelles furent pillées et leurs biens confisqués au profit du souverain. [2] Cependant on les rendit, dans la suite, à leurs femmes et à leurs enfans, pour montrer qu'on aimait mieux exercer la clémence que la sévérité. L'armée bernoise ne trouvant point d'ennemis à combattre, l'avoyer d'Erlach fit sommer tous les sujets rebelles du pays de Hasli et du bailliage d'Interlacken, de se rendre à discrétion et de paraître devant lui le 4 novembre, en rase campagne, devant le couvent d'Interlacken, pour

[1] Hotting. 435.
[2] Stettl. p. 16. b. et 17.

y recevoir ses ordres. Il rangea ce jour-là son armée en bataille; fit faire une décharge générale de toute la mousqueterie et de la grosse artillerie, pour faire comprendre aux rebelles qu'on avait en main de quoi les dompter; ensuite ayant ouvert les rangs, il fit mettre l'armée en rond, laissant un grand espace vide au milieu. Il y fit entrer tous les sujets de Hasli et d'Interlacken; plaça les sujets fidèles et obéissans à sa droite, et les rebelles à sa gauche; donna aux premiers les louanges qu'ils méritaient, et se tournant ensuite vers les seconds, qui étaient au nombre de cinq cents hommes, il leur adressa une grave et vive censure, leur reprochant leur rebellion et leur parjure; et leur fit sentir que les tenant entre ses mains, environnés de toutes parts de ses troupes, on pouvait se venger d'eux et les tailler en pièces. Ce discours les toucha si vivement, qu'ils se jetèrent tous à genoux, et demandèrent grâce, confessant humblement leur faute. On en punit quatre de mort, et l'avoyer déclara aux autres qu'on leur faisait grâce, à condition qu'ils accepteraient douze articles qu'il leur proposa. Il leur ôta la bannière, les drapeaux et le sceau de leur pays. Il fit aussi sommer ceux du Haut-Simmenthal, de Froutiguen et de Spietz de se soumettre et de rentrer dans l'obéissance; et les uns et les autres, voyant qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre, se soumirent absolument. Ainsi les Bernois eurent le bonheur de terminer, sans coup férir, un tumulte qui semblait d'abord devoir entraîner une grande effusion de sang. Peu de jours après, on vit arriver à Berne des députés de divers états, qui venaient offrir leur médiation dans cette affaire; de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, de Zoug et de Valais, de l'évêque de Bâle, de la ré-

gence autrichienne d'Ensisheim, et des villes de Fribourg, de Bâle, de Schaffhouse, de Strasbourg, de Constance, de S. Gall et de Rothwyl.[1] Ceux des cantons catholiques et de Valais tâchaient d'excuser leurs alliés d'Unterwalden d'avoir donné du secours à ces rebelles, disant : « Que cela s'était fait contre la volonté du conseil souverain du pays ; que c'étaient quelques jeunes gens qui, en l'absence des plus sages, avaient entraîné les autres, etc. » C'est ainsi qu'en certaines occasions les gens rusés savent s'y prendre d'une telle manière, que si leurs entreprises ne réussissent pas, ils puissent les désavouer; disposés à s'en faire honneur et à s'en prévaloir, si elles réussissent au gré de leurs désirs. Les Bernois renvoyèrent civilement ces députés, les remerciant de leurs peines, et les assurant qu'ils traiteraient leurs sujets selon toutes les règles de l'équité. Mais ils reprochèrent doucement à ceux de Fribourg la violation qu'ils avaient faite de leurs traités mutuels, ayant non-seulement refusé de les secourir dans leur besoin, comme ils y étaient obligés, mais même demandé du secours pour leur faire la guerre. Bientôt après ils rendirent au pays de Hasli sa bannière et ses priviléges, à la requête de ceux qui leur avaient été fidèles, à condition que le conseil de Berne élirait à l'avenir l'amman, le banderet du pays et le tribunal des Quinze, et qu'il aurait le pouvoir de les prendre ou dans la ville ou dans le pays de Hasli. Ceux des sujets d'Interlacken qui avaient été fidèles à leurs seigneurs obtinrent aussi la même grâce pour leur pays.[2] Un auteur suisse,[3] bon catholique, nous a ap-

[1] Stettl. 18. b.
[2] Stettl. 19. a.
[3] Lang. Voy. Hotting. 436.

pris que l'abbé d'Engelberg et ses moines avaient été les principaux promoteurs de ce tumulte, qui dura environ neuf mois; que l'abbé lui-même prêchait aux rebelles jusques aux derniers jours.

VII. Les Bernois eurent aussi quelques autres difficultés à essuyer au sujet de quelques biens ecclésiastiques. Comme ils voulaient réformer le monastère de S. Jean, près d'Erlach ou Cerlier, les cantons catholiques, qui possédaient alors avec eux le comté de Neuchâtel, s'y opposèrent, soutenant que ce monastère était de la souveraineté de Neuchâtel, prétendant pour le moins y avoir la moitié du droit de protection.[1] Mais les Bernois, qui avaient eu depuis long-temps la souveraineté de ce couvent sans aucune opposition de la part des princes de Neuchâtel, n'eurent aucun égard à cette opposition. Ils y brûlèrent les images, prirent entre leurs mains les ornemens de l'église, et défendirent à l'abbé du lieu et à ses moines d'y dire plus la messe.[2] D'autre côté, le baillif de Neuchâtel, qui était de Fribourg, fit saisir toutes les rentes du couvent qui se trouvaient dans ce comté. Il y eut aussi d'autres puissances hors de la Suisse, entr'autres les régences d'Ensisheim, de Spire et d'Inspruck, qui firent saisir tous les biens qui appartenaient aux villes de Zurich, de Berne et de Constance, à cause du changement qu'on avait fait dans les monastères. Les Bernois envoyèrent des députés, le 10 août,[3] à Zurich pour écrire de concert à ces régences, que si elles ne voulaient pas relâcher ces biens, on userait de représailles. Ils eurent

[1] B. Instr. A. p. 130 145.
[2] B. Lat. Miss. 282.
[3] B. Instr. A. 191.

aussi des difficultés avec le canton de Soleure pour le même sujet.[1] Quelques communautés de ce canton, qui devaient des dîmes à l'abbaye de Gottstat et au chapitre de Zoffingue, refusèrent de les payer, comme Selsach et Trinkenbach, et même ceux de Trinkenbach menacèrent le collecteur des dîmes de Zoffingue de l'assommer. Les Bernois s'en plaignirent à leurs alliés de la ville de Soleure, mais ils n'en reçurent aucune réponse; ce qui leur fit soupçonner que les magistrats voulaient soutenir les paysans dans leur refus. Ils leur envoyèrent donc des députés, le 4 juillet, pour demander réponse; mais la réponse fut: « Qu'on ne souffrirait point que les paysans payassent aux Bernois les revenus de leurs maisons religieuses. »[2] Les Bernois en furent fort irrités, et déclarèrent aux députés de Soleure, que s'ils ne voulaient pas leur relâcher les dîmes et les censes qu'on leur avait fait arrêter, on userait de représailles à leur égard. La menace opéra, et l'affaire fut terminée.

Toutes ces difficultés ne les rebutèrent point. Ils disposèrent des biens ecclésiastiques, comme ils jugèrent le plus convenable. Ils établirent la fondation pieuse qu'on appelle Mousshafe, en faveur des pauvres écoliers.[3] Ils transférèrent au couvent des Dominicains l'hôpital d'en bas, qui nourrissait sept prêtres et qui tombait en ruine, et lui donnèrent le nom de Grand-Hôpital, et y annexèrent divers biens considérables, entr'autres la jolie île qui est dans le lac de Bienne, d'une lieue de circuit ou environ, avec tous ses fonds

[1] Ibid. 163 et 171.
[2] Cette réponse fut envoyée par des députés le 17 juillet.
[3] Stettl. 20 b.

et ses rentes. Ils rasèrent le vieux hôpital, ils vendirent une partie de la place, et firent de l'autre un cimetière. Ils firent encore dans la suite divers établissemens charitables, si avantageux pour les pauvres, qu'on disait communément, qu'il n'y avait point de gens plus pauvres à Berne que ceux qui se nourrissaient de leur travail. Ils firent aussi à leurs sujets diverses donations de biens ecclésiastiques pour des usages pieux ou utiles au public. Ils assignèrent à la ville de Zoffingue une rente perpétuelle de cent malters[1] de blé, à prendre sur les revenus du chapitre, la moitié applicable au soulagement des pauvres, et l'autre à l'entretien des bâtimens de la ville et du collége. Ils donnèrent aussi quelques biens du couvent d'Interlacken à la ville de Thoune pour son collége; et de ceux de Kœnigsfelden à la ville de Brouck pour le sien.[2] Les chevaliers de l'ordre de l'hôpital de Jérusalem, qu'on a appelé dans la suite l'ordre de Malte, possédaient une commanderie à Bouksi. Les Bernois écrivirent, le 26 juin, à Philippe de Villiers, de l'Ile-Adam, leur grand maître, que puisque les chevaliers avaient perdu l'île de Rhodes, et pour d'autres raisons, ils ne voulaient plus leur laisser payer les rentes de Bouksi, mais convertir à l'usage des pauvres tout ce que leur ordre possédait dans le canton.[3]

VIII. Avant que de sortir de ce canton, la vérité de l'histoire veut que je rende ici à la bourgeoisie de Mou-

[1] Le malter est une espèce de mesure dont on se sert dans l'Argovie, et qui comprend, à ce qu'on m'a dit, seize boisseaux, mesure de ce pays-là.
[2] Scult. 141. C. Megandri in Ephes. p. 131.
[3] Lat. Miss. 282. b.

don la justice qui lui est due. Pendant que les ecclésiastiques, qui auraient dû édifier les peuples par une vie exemplaire, les scandalisaient par une conduite déréglée; les laïques, plus religieux qu'eux, prenaient soin de la réformation des mœurs. Les bourgeois de Moudon, assemblés le 1er novembre, firent divers règlemens de police, entr'autres ces deux : [1]

1°. « Tous ceux qui joueront les jours de fêtes durant l'office divin, paieront dix sous d'amende. Ceux qui joueront de nuit, soit aux cartes, soit à d'autres jeux, au-delà de neuf heures, paieront soixante sous d'amende, monnaie de Lausanne, et les cabaretiers, qui les laisseront jouer chez eux, seront aussi mis à l'amende.

2°. » Quiconque aura blasphémé le nom de Dieu, jurant par la chair, par le sang et autres blasphêmes, devra baiser la terre. S'il ne le veut pas, il demeurera trois heures au carcan, et cela pour la premièro et pour la seconde faute. Mais pour la troisième, il sera d'abord mis au carcan, sans baiser la terre. Et si quelqu'un l'entend, et ne le rapporte pas, il paiera cinq sous d'amende. »

Suivant ces règlemens, quelques jours après ont mit un cordonnier à l'amende de soixante sous pour avoir joué toute la nuit aux cartes dans sa maison.

Il arriva encore une autre affaire à la ville de Moudon, qui mérite d'être rapportée. L'an 1519, Jaques Cornas, autrement Cheires, banderet de cette ville, lui demandait certains biens meubles et immeubles qu'il prétendait lui appartenir, et comme on les lui refusait, il fit venir de Rome un monitoire apostolique, portant

[1] Registr. de Moudon.

excommunication contre les bourgeois de Moudon, s'ils ne le satisfaisaient pas, même avec pouvoir d'implorer le bras séculier. Le conseil de Moudon députa, le 7 avril, quatre personnes de son corps pour aller à Rome solliciter la levée de cette excommunication. Cornas fit mettre en prison ces députés par deux fois à Rome; mais le gouverneur ayant reconnu leur innocence, les fit relâcher à chaque fois. Quand Cornas fut de retour de Rome à Moudon, l'an 1525, le conseil voulut à son tour le faire mettre en prison, mais Pierre de Beaufort, alors baillif et gouverneur du Pays-de-Vaud, lui en refusa la permission. Ce procès dura dix années entières. Les parties plaidèrent en cour de Rome et ailleurs, par devant des juges délégués du pape; et pendant tout ce temps-là les députés de Moudon étaient excommuniés. Enfin, comme la chose traînait extrêmement en longueur, le duc de Savoie s'en mêla cette année et les mit d'accord à Chambéry au mois de mai. L'un des articles de l'accord fut que Cornas consentait à ce que les députés pussent obtenir d'être relevés de leur excommunication. Il fallait aller à Rome la demander au pape Clément VII. Mais comme la chose était fort difficile, à cause de la guerre qui était alors en Italie, ils s'adressèrent à Sébastien de Montfaulcon, évêque de Lausanne, pour le prier de suspendre cette excommunication pour un certain temps, jusqu'à-ce qu'ils en eussent obtenu l'entière absolution du pape; déclarant qu'ils voulaient toujours être enfans obéissans aux commandemens de la sainte mère Eglise. L'évêque leur accorda leur requête et suspendit cette excommunication pour trois mois et demi, savoir dès le cinquième jour d'octobre, date de son octroi, jusqu'au 20 janvier. Le motif qu'il donne de cet octroi mérite

attention. « Désirant, dit-il, de pourvoir au salut de leur ame, comme nous y sommes obligés, en considérant que notre S. Eglise ne ferme jamais son giron à quiconque recourt à elle, et les très-méchantes erreurs, semées dans notre diocèse par les faux dogmes de Luther (il voulait parler de la réformation de Berne et du canton), et craignant qu'à l'occasion des choses susmentionnées (ce long et fameux procès et l'excommunication lancée en conséquence), il ne s'en produise encore d'autres, etc. » Sans doute cette tyrannie du clergé romain aliénait extrêmement les esprits, et les disposait à goûter la réformation. C'est ce que le bon évêque sentait fort bien. Les députés de Moudon présentèrent requête au pape Clément VII pour avoir l'absolution dont je viens de parler. Il en renvoya l'examen au prévôt d'Aoste, avec pouvoir de les absoudre, ce qu'il fit le 12 octobre. Il fallut encore porter l'acte de leur absolution à Lausanne, pour y être ratifié et confirmé, comme il le fut le 30 avril 1529 par Claude de Montfaulcon, docteur ès droit, trésorier et official de l'évêque. [1]

On vient de voir de quel œil l'évêque de Lausanne regardait les réformés et la réformation. Il fut extrêmement irrité contre les Bernois, à cause de la leur, et il leur donna dès lors diverses preuves de son inimitié; mais ce fut justement ce qui lui attira sa ruine. « *Vana est sine viribus ira.* » Elles seraient trop longues à rapporter. Je me contenterai d'en mettre ici deux traits qu'il fit cette année. Il fut fort irrité contre les Lausannois de ce qu'ils avaient donné du secours

[1] On peut voir toutes les pièces de ce procès dans les archives de Moudon.

aux Bernois pour la guerre de Hasli.[1] Ce secours, qui consistait en soixante-six arquebusiers, étant de retour, l'évêque voulut mettre ces soldats en prison, pour les punir de leur expédition, qu'ils avaient faite contre son gré. Mais eux firent ensemble une espèce de conjuration pour leur défense, et se promirent réciproquement avec serment, que si l'évêque voulait mettre la main sur quelqu'un d'entr'eux, tous les autres emploieraient tout leur pouvoir pour le délivrer, et qu'ils se soutiendraient les uns les autres jusqu'à la mort. L'évêque, ayant su cette conjuration, n'osa pas les entreprendre et les laissa en repos. Mais il déchargea sa colère sur un pauvre cordelier français réformé, nommé Jean Clerc.[2] Après la dispute de Berne, ce cordelier s'en retournant chez lui, passa par Fribourg, s'y croyant en sûreté à l'abri du sauf-conduit qu'il avait des Bernois, et étant à table, il dit : « Que les Bernois avaient fait chrétiennement de changer cette fausse religion en une chrétienne. » Sur quoi il fut saisi par les Fribourgeois, qui le menèrent garotté à l'évêque de Lausanne, et l'accusèrent d'hérésie. Les Bernois prièrent l'évêque (par une lettre du 9 mars) de relâcher ce moine, en considération du sauf-conduit qu'il avait d'eux, s'il ne voulait pas les chagriner. L'évêque leur ayant répandu, que ce moine était détenu justement pour ses hérésies; les Bernois lui écrivirent : « Qu'ils n'étaient pas contens de sa réponse; le priant encore une fois de le relâcher, à moins qu'il n'eût d'autres crimes que celui de la prétendue hérésie; sur tout qu'il se gardât bien de le faire torturer et de le

[1] Msc. Pinaut.
[2] B. Lat. Miss. 275. b. 276. 281.

faire mourir, qu'autrement ils useraient de représailles sur quelqu'un de ses gens. »

L'évêque leur répondit grâcieusement et leur promit de relâcher ce moine; mais il ne tint pas parole, au contraire, il le fit transférer à Ripailles, après l'avoir détenu quelques semaines dans ses prisons.

Cependant les Lausannois se plaignirent aux Bernois de la conduite de leur évêque; [1] de ce qu'il mettait des étrangers dans ses cours de justice, à l'exclusion des bourgeois; et que contre la prononciation faite entre lui et eux, par les trois villes de Berne, Fribourg et Soleure (portant qu'il ferait battre de bonne monnaie, sous peine d'une certaine amende), il avait fait battre une monnaie qui ne valait rien. Les Bernois en écrivirent, le 31 mars, à l'évêque, l'exhortant à casser cette monnaie et à en faire battre de meilleure. L'évêque ne répondit rien à cette lettre; c'est pourquoi les Bernois lui écrivirent de nouveau pour le même sujet, le 26 mai; et en même temps lui reprochèrent la violation de la parole qu'il avait donnée pour le relâchement du moine Jean Clerc, lui demandant qu'il le mît enfin en liberté. Je n'ai pas pu découvrir la suite de cette affaire.

L'évêque voyant les Lausannois liés avec ceux de Berne par un traité d'alliance, craignit qu'ils n'imitassent leur conduite à l'égard de la religion. Pour prévenir un tel changement, il fit assembler toute la bourgeoisie, le dimanche 8 mars, et les fit exhorter fortement à persévérer dans l'ancienne religion et à rejeter ce qu'il appelait le luthéranisme. Je dis qu'il les fit exhorter, car il n'assista pas lui-même à l'assemblée. Il

[1] Ibid. 276 et 281.

aurait cru peut-être déroger à sa grandeur et à sa dignité s'il avait pris la peine d'adresser en personne à son peuple quelque exhortation pastorale. En même temps il fit faire des plaintes de ce que les conseils s'étaient saisis du grand hôpital de Notre Dame, disant que ses prédécesseurs l'avaient fondé; en quoi il se trompait, car cet hôpital avait été fondé seulement avec l'approbation de l'évêque Guillaume de Champvent, [1] l'an 1282, et non à ses dépens, ni par ses soins. Sur le premier article, les bourgeois répondirent sèchement: « Nous sommes tous bons chrétiens, et que celui qui fera faute soit puni par voie de droit. » Sur le second article, ils dirent: « Que s'ils s'étaient chargés de l'hôpital, c'était à cause de sa pauvreté, les ecclésiastiques, qui en avaient la direction, l'ayant laissé ruiner, ou l'ayant même ruiné par leur mauvaise conduite. » [2]

Mais quelque aigreur qu'il y eût entre la ville et l'évêque, les Lausannois étaient toujours bons catholiques; quelque liaison qu'ils eussent avec les Bernois, ils avaient toujours le même attachement pour leur religion. Ils le firent voir vers la fin de cette année. Après que les troubles du pays de Hasli eurent été terminés, les seigneurs de Berne, renvoyant à Lausanne les soldats que cette ville leur avait donnés, leur firent sans doute quelque ouverture sur la religion. Il est certain par les registres qu'on leur fit alors une proposition de cette nature, et elle ne put venir que des Bernois, quoique ces registres ne les nomment pas Quoi qu'il en soit, les conseils et les bourgeois, assemblés pour délibérer sur ce sujet, furent tous du sentiment qu'ils

[1] Vu l'acte de la fondation.
[2] Manuel Laus. 325 b.

exprimèrent en ces termes : « De vouloir vivre bien et honnêtement comme leurs prédécesseurs ; de vouloir être bons chrétiens et vivre selon Dieu, sans s'astreindre pourtant à faire aucun statut. »[1]

Cependant, comme les ecclésiastiques scandalisaient tous les honnêtes gens par leur vie déréglée ; que non-seulement les chanoines séculiers de la cathédrale, mais aussi les chanoines réguliers de S. Maire, et les Dominicains et les Cordeliers de la ville tenaient des concubines dans leurs couvens ; l'assemblée, dont je viens de parler, jugea nécessaire d'arrêter le cours de ces désordres, et députa cinq conseillers pour aller parler à ces bons ecclésiastiques, et leur dénoncer de nouveau[2] de chasser leurs concubines de leurs maisons religieuses,[3] et de vivre honnêtement selon Dieu ; ce qui fut exécuté le lendemain.[4]

Je n'ai pas trouvé dans les registres quel fut le succès de cette députation ; mais la suite le fit bien voir, et les plaintes étranges que les Lausannois portèrent cinq ans après, je veux dire l'an 1533, contre les dèreglemens incroyables de leur clergé, et que j'ai rapportées ailleurs,[5] démontrèrent que ces gens-là étaient des pécheurs absolument incorrigibles. Ainsi il n'y a pas lieu de s'étonner si dans le temps de la réformation on les traita avec un peu de dureté. On les regardait presque

[1] Manuel Laus. 333.
[2] Cette dénonciation leur avait été déjà faite l'année précédente 1527.
[3] Ab eorum Religionibus.
[4] Ibid.
[5] Voyez-les dans le Discours préliminaire du tome I, page 34-37.

comme des monstres, indignes de la moindre considération.

Il y a beaucoup d'apparence qu'ils portèrent des plaintes à Fribourg contre les Lausannois à cette occasion (car c'était là leur refuge ordinaire), et qu'ils les y accusèrent de méditer quelque changement de religion, sous prétexte de réformer les mœurs de leur clergé. Quoi qu'il en soit, les seigneurs de Fribourg écrivirent fortement aux Lausannois sur ces matières. La bourgeoisie fut assemblée, le samedi 26 décembre, pour entendre la lecture de leur lettre. Après cette lecture, il fut résolu de députer quelques conseillers à Fribourg pour informer ces seigneurs de la vérité, et leur dire : « Que le sentiment général de la bourgeoisie était de vivre bien et selon Dieu, comme leurs prédécesseurs, sans s'astreindre pourtant à aucun règlement, ni se soumettre à aucune peine. » [1]

Cette année, il arriva qu'un prêtre, vicaire de Pully, accompagné de quelques autres hommes, tua un chapelain, nommé Louis Perret. Il fut saisi par les officiers de l'évêque et conduit en prison. Quelques jours après, il trouva le moyen de s'évader de la prison et de se sauver dans le couvent des Cordeliers de S. François. L'évêque, craignant apparemment de se commettre avec les moines s'il entreprenait seul de violer leurs priviléges et leurs immunités, s'adressa au conseil et le fit prier, par deux de ses officiers, l'un chanoine et l'autre châtelain d'Ouchy, de lui aider à faire saisir ce prisonnier. Le conseil députa quatre conseillers pour requérir le frère gardien du couvent, de laisser prendre ce vicaire, lui promettant que cela ne tirerait point

[1] Manuel Laus. 335. b.

à conséquence et qu'on lui donnerait un acte en forme portant assurance qu'une telle conduite ne préjudicierait point aux immunités de son couvent ; ce qui fut fait. Tel était le tour qu'il fallait prendre pour arracher un meurtrier du pied des autels, lesquels, selon la pratique de l'Eglise romaine, sont l'asile des scélérats.[1]

Les Lausannois eurent encore une autre affaire avec le cardinal Serviatis, au sujet des biens de Montheron, petite abbaye située dans le bois du Jorat, à deux lieues de Lausanne. Ce cardinal, qui l'avait obtenue d'un pape et qui en prenait le titre d'abbé, y tenait un religieux qui, sous le nom de prieur, n'était que son fermier et lui en envoyait les rentes à Rome, ne réservant que ce qu'il fallait pour nourrir maigrement les religieux et laissant dépérir les bâtimens faute de réparation. Au commencement de cette année, 1528, les religieux s'en plaignirent au conseil de Lausanne, le priant de les soutenir, puisque la ville avait droit d'avoierie sur leur maison. Ils réitérèrent la même demande au mois d'avril suivant, que leur prieur était venu à mourir. Le conseil les écouta favorablement et, le 28 mai, il leur donna deux curateurs ou administrateurs, un chanoine et un conseiller, avec pouvoir d'en retenir les rentes et de les appliquer au profit de cette maison. Peu de jours après, un moine était couru à Rome, auprès du cardinal Serviatis, pour prendre de lui cette abbaye à ferme ; il souhaitait que le conseil de Lausanne le reconnût en cette qualité; on le lui refusa. Les Lausannois firent plus. Le lundi après le dimanche de la Trinité ils élurent, de leur propre autorité, un abbé de Montheron, et déférèrent cette dignité à un cha-

[1] Ibid. 329. b.

noine de leur cathédrale, nommé Amédée Ravier, en son absence; et députèrent quelques conseillers à Montheron pour présenter cette élection aux moines du lieu qui l'agréèrent.[1] Mais les Lausannois ne se soutinrent pas dans cet acte de vigueur; l'esprit de la catholicité, dont ils étaient remplis, ne le leur permettait pas. Ainsi le cardinal demeura en possession de l'abbaye et continua d'en tirer les rentes jusqu'à l'année de la réformation, comme on l'apprend par la suite des registres.

Dans le même temps, les seigneurs de Zurich et de Berne voyant que les cantons catholiques témoignaient tant d'animosité contr'eux et qu'ils s'étaient engagés réciproquement à persévérer dans la religion romaine, prirent aussi des mesures pour leur conservation et pour celle de la réformation qu'ils avaient établie.[2] Ainsi, le 25 juin, les deux villes firent ensemble un traité particulier d'alliance et de combourgeoisie chrétienne, par lequel elles s'engagèrent mutuellement : 1° A se défendre et à se soutenir, tant pour le temporel que pour le spirituel. 2° A protéger leurs sujets des seigneuries communes qui souhaiteraient la réformation et qui l'embrasseraient à la pluralité des suffrages. 3° A laisser entière liberté de conscience à ceux qui voulaient persévérer dans la religion romaine; le tout avec cette expresse réserve, que pour tout le reste, c'est-à-dire pour tout ce qui ne regardait point la religion, elles observeraient toujours exactement, envers les autres cantons, tous les devoirs qui leur étaient imposés par leurs alliances réciproques. Au mois de novembre sui-

[1] Manuel Laus. 323. 328. b.
[2] Stettl. II. 20. Hotting. 432.

vant, les deux cantons reçurent la ville de S. Gall dans cette nouvelle alliance, et, l'année suivante, 1529, Bienne, en janvier, à la réquisition de Berne, et Mulhouse, en février, à la réquisition de Zurich. Enfin, Bâle y entra aussi le 3 mars. L'état de Zurich s'était déjà lié, le 25 décembre de l'année 1527, par un traité semblable avec la ville de Constance, qui avait embrassé la réformation peu de temps auparavant. [1] Les Bernois avaient fait la même alliance le 31 janvier 1528. Il était stipulé dans ces traités, que cette alliance durerait dix ans. Que quand ces villes seraient attaquées, pour cause de religion, elles se défendraient réciproquement de toutes leurs forces et chaque partie à ses propres dépens. [2] Les deux cantons firent comprendre la ville de Constance dans le nouveau traité conclu avec S. Gall et successivementt avec les autres villes réformées de la Suisse. Les ambassadeurs de l'empereur et les envoyés de la ligue de Souabe s'en plaignirent aux Cantons, dans une diète assemblée à Lucerne. Mais on leur répondit, en peu de mots : « Qu'ils n'avaient point de raison de se plaindre puisque, dans ces traités d'alliance, on avait réservé l'empereur et l'empire comme aussi la maison d'Autriche et toutes les alliances plus anciennes. [3] »

Il est temps de parler du Pays-des-Grisons. La réformation y fit des progrès cette année. La paroisse de Davos et quelques autres abolirent la messe, les images et tout le reste de l'attirail catholique; nonobstant la vive résistance du parti opposé. [4] Il y eut aussi deux

[1] Hotting. 584. Rahn. 686.
[2] B. Instr. H. 290.
[3] Rahn. 688.
[4] Hotting. 427. Scult. 148.

ligues qui établirent des consistoires pour l'administration de la discipline ecclésiastique, etc., et ordonnèrent que chaque jurisdiction aurait son consistoire particulier. Les catholiques, au désespoir de ces changemens, formèrent un complot pour massacrer les réformés, mais ce détestable complot fut découvert de bonne heure et tourna à leur confusion. Il y avait trois ans que Paul Ziegler, évêque de Coire, ne pouvant plus se résoudre à vivre dans sa cathédrale depuis que la réformation avait commencé à s'y introduire, s'était retiré à Furstenbourg dans le dessein d'y transporter sa résidence épiscopale. Jean Jaques de Médicis, châtelain de Muss, avait envie de faire tomber cet évêché entre les mains de son frère Jean Angelo, qui fut dans la suite pape sous le nom de Pie IV, et l'on devait pourvoir ailleurs Paul Ziegler de quelque bon bénéfice. [1] Ces deux hommes donnaient leur sœur en mariage à Wolfgang Théodoric, comte de Hohen-Ems; Jean Angelo la devait accompagner en litière, sous prétexte d'indisposition, avec un bon nombre de soldats, amassés comme pour lui faire honneur. La nôce devait passer par Coire, et toute cette troupe devait se jeter sur les réformés, qui ne s'attendaient à rien de semblable et les massacrer. Mais heureusement le complot fut découvert d'assez bonne heure pour en prévenir l'exécution. Théodore Schlegel, abbé de S. Lucis, qui y était entré, fut saisi; et interrogé, il confessa tout. Les trois ligues lui firent son procès et le condamnèrent à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté au mois de janvier de l'année suivante, 1529, sans aucun respect pour sa tonsure. Ainsi finit l'an 1528.

[1] Sprecher. 249. 250. Scult. 149. Stumpf. L. X. C. 9. p. 623.

LIVRE SIXIÈME.

QUI CONTIENT ENTR'AUTRES CHOSES LA RÉFORMATION DE BALE ET DE SCHAFFHOUSE ; LES PREMIERS MOUVEMENS DE GUERRE DE RELIGION, ET LA PAIX QUI LES SUIVIT.

L'ANNÉE 1529 a été signalée, dans la Suisse, par de grands événemens. On y a vu, entr'autres, la réformation de deux cantons, Bâle et Schaffhouse, et de plusieurs autres lieux, avec une guerre civile qui semblait d'abord devoir entraîner de grands maux, mais qui fut heureusement terminée presque aussitôt que commencée, sans avoir causé la moindre effusion de sang. On peut y joindre le colloque ou la conférence de Marbourg, entre des théologiens choisis de l'Allemagne et de la Suisse, sur les articles de religion qui divisaient les églises protestantes.

I. Les commencemens de la réformation de Bâle furent un peu tumultueux, mais la fin en fut heureuse et tous les troubles qui s'y étaient élevés, pour cause de religion, se terminèrent sans qu'il fut fait aucun mal à personne ni en son corps, ni en ses biens. Le nombre des réformés était de beaucoup plus grand que celui des catholiques, car ils étaient 2500 contre 600. Le sénat croyait avoir suffisamment remédié aux

désordres par son dernier décret; mais la division allait toujours en croissant. [1] C'est pourquoi, le mercredi 23 décembre 1528, trois cents bourgeois et plus, tirés de toutes les tribus de la ville, s'assemblèrent dans l'abbaye des Jardiniers, mais sans armes, et y dressèrent une requête fort longue et fort pressante, par laquelle ils priaient leurs magistrats, au nom de Dieu, et pour rétablir l'union et la confiance dans la ville, d'abolir enfin la messe et d'interdire la prédication aux catholiques, jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé leur doctrine par l'Ecriture, offrant de reprendre la messe d'abord qu'on leur aurait montré, par la Parole de Dieu, qu'elle est bonne. « Mais, si elle est une abomination devant Dieu, disaient-ils, pourquoi voudrions-nous, pour faire plaisir aux prêtres, nous attirer la colère de Dieu, etc.? Pourquoi voudrions-nous combattre contre la vérité et contre le S. Esprit? » Et se proposant l'objection qu'on faisait alors contre la prétention des réformateurs, tirée de ce que les controverses de religion avaient été suffisamment éclaircies, depuis long-temps, par les conciles et par les pères de l'Eglise, ils répondaient : « Qu'on ne pouvait pas suivre les conciles avec sûreté, parce qu'ils ont souvent erré et prononcé contre la vérité, et qu'ils ont été opposés les uns aux autres, etc.» Ils répondaient ensuite à la requête que les catholiques pouvaient présenter, pour être maintenus dans leur ancienne religion : « Vous pouvez juger, disaient-ils, laquelle de nos deux requêtes est la plus raisonnable, etc. Ils demandent d'être laissés dans leurs anciens usages, qui ne servent ni à la gloire de Dieu, ni à la paix de la ville. Nous, au contraire, nous demandons une chose

[1] Wurstis. Lib. 7. C. 21. Klauber 113.

ble des quatre

l'évangile dans

nt ensemble au
'instruire mu-

que nouveauté
ient pas prou-
nt déposés de

sse, personne
e aux magis-
orce à aller à
sera à chacun

ux partis, les
pour rétablir
les accepter,
nte, et priè-
, à forme de
re révoqua le
, qu'on tien-
le second di-
attendant, on
mples une seule
Les catholiques
et demandèrent
les cinq temples
leur donner quel-

moment à autre, ils se virent jusqu'à 3000; s'étant partagés en trois corps, ils passèrent la nuit sous les armes. Le sénat s'assembla précipitamment et envoya des députés aux deux partis, pour leur ordonner de se retirer et de mettre bas les armes; mais aucun d'eux ne voulut obéir, étant également animés de la crainte d'une surprise. Enfin le sénat leur proposa de choisir des commis qui agiraient au nom de tous, mais qui ne pourraient rien conclure sans la participation de toute la communauté, et que tout le reste se retirerait. Cette proposition fut acceptée; les réformés choisirent trente hommes d'entre eux, et les catholiques en choisirent aussi quelques-uns. Pendant tout le temps que ces troubles durèrent, on ne laissa que deux portes de la ville ouvertes avec une bonne garde.

Le sénat s'assembla quatre jours consécutifs, sans prendre aucune résolution; et le mardi 29, il reçut une requête des catholiques qui demandaient instamment d'être laissés au bénéfice du dernier édit, et en liberté de conscience. [1] Cependant le bruit de ces troubles de Bâle s'étant répandu par la Suisse, les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, et quelques autres, et les villes de Strasbourg et de Mulhouse y envoyèrent des députés, pour offrir leur médiation. Le sénat les reçut avec joie, et leur donna permission d'interposer leurs bons offices, pour rétablir la paix. Le même jour, (mardi 29 décembre) le sénat nomma quatre conseillers, et quatre bourgeois, qu'on chargea de chercher un moyen pour accorder les deux par-

[1] Wurstis. l. c. page 566. Klaub. 116.

ties. Ces huit commis convinrent ensemble des quatre articles suivans : [1]

» 1°. Qu'on prêcherait publiquement l'évangile dans tous les temples.

» 2°. Que les prédicateurs conféreraient ensemble au moins une fois chaque semaine, pour s'instruire mutuellement dans la Parole de Dieu.

» 3°. Que ceux qui introduiraient quelque nouveauté contre la Parole de Dieu, ou qui ne pourraient pas prouver leur doctrine par l'écriture, seraient déposés de leurs emplois.

» 4°. Que pour ce qui regarde la messe, personne ne devra entreprendre de rien prescrire aux magistrats ; ni contraindre quelqu'un par la force à aller à la messe, ou à la quitter ; mais qu'on laissera à chacun pleine liberté de conscience. »

Ces articles ayant été proposés aux deux partis, les réformés ne les trouvèrent pas suffisans pour rétablir la paix, c'est pourquoi ils refusèrent de les accepter, demandèrent une réponse plus satisfaisante, et prièrent les Suisses réformés de les soutenir, à forme de leur alliance. Le sénat pour les satisfaire révoqua le quatrième article, et à sa place il fut dit, qu'on tiendrait une dispute publique sur la messe, le second dimanche après la Pentecôte, et qu'en attendant, on ne célèbrerait la messe que dans trois temples une seule fois chaque jour, savoir la grande messe.[2] Les catholiques furent mécontens de ces règlemens, et demandèrent que les réformés se contentassent des cinq temples qu'on leur avait cédés. Le sénat, pour leur donner quel-

[1] Wurstis. l. c. 566. Klaub. 117.
[2] Id. ibid.

que satisfaction, défendit de chanter les psaumes en allemand dans les temples, où on ne les avait pas encore chantés; mais cette défense pensa causer de nouveaux troubles, si les députés de Zurich et de Berne n'eussent portés les réformés à s'y soumettre.

Cependant les théologiens catholiques refusèrent d'obéir à ces nouveaux règlemens. Loin de conférer amiablement sur les points controversés avec les théologiens réformés, les uns quittèrent la ville, et les autres criaient en chaire d'une manière séditieuse contre les réformés; et pour cette cause on leur défendit de prêcher. [1] Ainsi quatre églises, la cathédrale, S. Pierre, S. Théodore, et S. Ulrich, furent quinze jours sans prêche et sans messe.

Les commis de la Bourgeoisie s'en plaignirent au Sénat, le priant de pourvoir les églises de bons prédicateurs, afin que le peuple fût édifié : ce qui leur fut promis. [2] Le dimanche suivant, (24 janvier) Sébastien Muller, prédicateur de S. Pierre zélé catholique monta en chaire, et y prêcha d'une manière violente contre les réformés, les chargeant d'injures grossières Quelques réformés qui étaient allés l'écouter, eurent à ce sujet de grosses paroles avec quelques catholiques et peu s'en fallut qu'il n'y eût des coups donnés. A cette occasion toute la bourgeoisie réformée s'assembla et chargea ses commis de se plaindre au sénat, que les règlemens nouveaux, concernant la prédication et la messe, n'étaient point observés; et de demander, que les églises fussent pourvues de bons prédicateurs, qui leur prêchassent la pure Parole de Dieu. Le sénat les

[1] Wurstis. l. c. page 568. Klaub. 119. 120.
[2] Id. ibid.

renvoya avec de bonnes paroles, leur promettant de leur donner dans peu une réponse favorable. [1] Mais quinze jours se passèrent sans qu'on leur rendît aucune réponse; et cependant les catholiques continuaient dans leurs emportemens, usant de menaces, d'injures et d'invectives sanglantes contre les réformés. [2] Tout cela rendit le sénat suspect aux commis; et craignant que leur bourgeoisie ne les soupçonnât eux-mêmes de collision avec les magistrats, ils convoquèrent toute la bourgeoisie, le lundi 8 février. Huit cents hommes s'assemblèrent aux Cordéliers; et après avoir prié Dieu de les diriger dans leurs délibérations, où il s'agissait de sa gloire, ils convinrent de demander ces deux choses au sénat : «1°. Que d'autant qu'on n'observait point le traité, et que les catholiques persévéraient dans leurs menaces et dans leurs insolences, on ne voulait plus souffrir, que les sénateurs, qui étaient parens ou alliés des Ecclésiastiques papistes, assistassent aux délibérations du sénat, lorsqu'il s'agissait de la religion, mais qu'ils en fussent exclus; cependant sans aucun préjudice de leur honneur. 2°. Que comme la magistrature était entre les mains d'un petit nombre de personnes, qui disposaient trop des affaires à leur gré, on souhaitait qu'à l'avenir les sénateurs ne fussent point élus sans la participation des Sizeniers; ni les chefs des tribus, (Zunfft-Meister) ni les Sizeniers, sans la participation de la bourgeoisie.» Le sénat voulut d'abord dissoudre cette assemblée par sa seule autorité; mais les bourgeois n'étant pas disposés à obéir, il se trouva fort embarassé, et demeura assem-

[1] Wurstis. p. 569. Klaub. 121.
[2] Wurstis. l. 7. C. 25. Klaub. 122.

blé dès le matin jusqu'à cinq heures du soir, avec les commis. [1] Enfin il ordonna aux commis de retourner auprès des bourgeois, et de les exhorter à prendre patience jusqu'au lendemain, les assurant qu'on leur donnerait une réponse, dont ils auraient lieu d'être satisfaits. Les commis exécutèrent leur ordre, quoiqu'avec peine. Mais le calme ne dura pas long-tems. Les bourgeois refléchissant ce soir même sur ce que le sénat avait été assemblé tout le jour sans leur donner une réponse décisive, soupçonnèrent quelque complot caché, et craignirent qu'on ne les eût séparés, pour les égorger sans peine durant la nuit. [2] Là dessus, sortant de table à six heures du soir, ils se communiquèrent leur pensée les uns aux autres, et dans un moment il se trouva 1200 hommes assemblés, et bien armés. Ils firent venir leurs commis, et les chargèrent de demander que le sénat s'assemblât incessamment, voulant absolument avoir une réponse finale ce jour-là même. Le sénat assemblé délibéra sur cette affaire jusqu'à neuf heures du soir, et envoya les commis aux bourgeois, pour leur représenter, que le temps ne permettait pas de délibérer à fond sur une affaire de cette importance, mais qu'ils devaient se retirer et attendre jusqu'au lendemain, qu'on leur rendrait sûrement réponse. Les bourgeois, (regardant cette proposition comme un leurre qu'on leur présentait pour les dissiper) refusèrent de se séparer, et dirent qu'absolument une fois pour toutes ils voulaient avoir une réponse cette nuit même. Les seigneurs, voyant leur fermeté, et jugeant bien qu'il n'y avait pas moyen de reculer

[1] Wurstis l. c. page 569. 570. Klaub. 123. 124.
[2] Wurstis. l. c. page 569. 570. Klaub. 129. 224.

davantage, leur accordèrent enfin leur demande concernant les sénateurs alliés ou parens des prêtres, et les assurèrent que quant au reste on règlerait les affaires de la religion et de la police de la manière qu'ils le souhaitaient. Les bourgeois acceptèrent cette réponse; mais n'ayant pas tout ce qu'ils demandaient, ils n'en furent pas satisfaits, et ne voulurent point se séparer et se retirer dans leurs maisons que cette affaire ne fût entièrement finie. Cependant pour ne pas paraître avoir trop de dureté pour leurs magistrats, ils laissèrent lever le sénat; mais d'autre côté, ayant toujours dans l'esprit le soupçon de quelque complot, ils ne négligèrent pas les précautions nécessaires pour leur sûreté. Ils se partagèrent en trois corps, qui se logèrent en trois quartiers différens. Ils pointèrent six pièces de canon près de l'hôtel-de-ville; ils se barricadèrent et tendirent les chaînes des rues, allumèrent les fanaux des carrefours et firent faire bonne garde sur les tours et aux portes; ce que voyant quelques magistrats, entr'autres Henri Meltinger, bourgmaître, et son gendre Egolff d'Offenbourg, conseiller, ils se retirèrent secrètement cette même nuit de la ville. Leur évasion augmenta le soupçon des bourgeois, de sorte qu'ils redoublèrent leur vigilance, et ramassèrent encore une plus grande quantité d'armes à feu et d'autres, et se renforcèrent jusqu'au nombre de deux mille. [1] Le jour étant venu, mardi 9 février, vers les huit heures du matin, les commis des bourgeois leur rapportèrent de la part du sénat que les sénateurs qu'ils avaient désignés seraient exclus des délibérations quand il s'agirait d'affaires de religion; ils étaient douze en tout,

[1] Wurstis. l. c. 571. Klaub. 126.

dont il y en avait quatre de la noblesse. Mais ces sénateurs ne voulurent pas se soumettre à cet arrêt, et présentèrent le droit à la bourgeoisie par devant les Cantons.[1] Les bourgeois consentirent d'y plaider leur cause, à condition que ce serait aux dépens du public; mais que ces Messieurs plaideraient leur cause à leurs propres dépens. Cependant les autres sénateurs continuèrent leurs délibérations,[2] mais dans le dessein de tirer l'affaire en longueur de tout leur pouvoir. En vain un bourgeois, nommé Jacob Irm, harangua vivement le sénat; toutes ses sollicitations furent inutiles. Il était midi sonné, et le sénat n'avait rien conclu, lorsque les bourgeois, confirmés de plus en plus dans leur soupçon par une telle conduite de leurs magistrats, détachèrent quarante hommes pour aller visiter tous les postes de la ville, de peur de quelque surprise.[3] Ces quarante hommes, après avoir fait la revue de divers endroits, entrèrent dans l'Eglise cathédrale, et comme l'un d'eux donna un coup de sa hallebarde à la porte d'une armoire où il y avait des images, il y en eut une qui tomba et qui se brisa. Quelques catholiques, qui se trouvèrent là, les insultèrent là-dessus; mais eux, n'ayant point d'ordre d'entreprendre aucune voie de fait, se retirèrent sans leur répondre. Cependant il arriva, on ne sait comment, que le bruit se répandit dans la ville qu'il y avait un tumulte dans cette église; sur quoi les réformés détachèrent incessamment trois cents hommes de leur corps pour aller au secours de leurs gens. Ces trois cents rencontrèrent les quarante

[1] Oecolampade. ap. Scul. p. m. 186.
[2] Klaub. 127.
[3] Wurstis. l. c. Klaub. l. c.

en chemin, et ceux-ci se joignant à eux retournèrent sur leurs pas et allèrent dans la cathédrale, résolus de détruire tous les instrumens et les objets de l'idolâtrie qui étaient des matières de discorde entre les concitoyens.[1] Les prêtres ayant fermé toutes les portes de l'église au verrou, ces trois cent quarante hommes en enfoncèrent une et brisèrent et renversèrent toutes les images, les autels et les tableaux. Le sénat y envoya incessamment quelques seigneurs pour les arrêter; mais ils ne furent point écoutés. Il y en eut même un qui leur dit: « Ce que vous n'avez pas su faire par trois années de délibération nous allons l'achever dans une heure.»[2] De là ils passèrent dans l'église de S. Ulrich et ensuite dans les autres, où ils firent la même expédition. Les bourgeois de la Petite-Bâle, qui étaient presque tous catholiques, voyant que la partie était trop forte, prièrent les autres de leur permettre de purger eux-mêmes leur église d'images et d'autres ornemens; ce qui leur fut accordé. Les trois cent quarante, ayant ainsi fait le tour de la ville, allèrent rejoindre leurs gens; et apprenant que le sénat n'avait point encore rendu de réponse positive, ils les sollicitèrent à aller à l'hôtel-de-ville voir ce que les magistrats y faisaient. Ceux-ci leur envoyèrent des députés pour les exhorter à se tenir dans les bornes de la modestie et du devoir; mais les bourgeois répondirent qu'ils voulaient une résolution décisive.[3] Une heure après, le sénat accorda enfin la résolution qu'on demandait avec tant d'instance: «1°. Que les emplois de la magistrature seraient

[1] Wurstis. l. c. Klaub. 128.
[2] Oecolampade. l. c. p. 187.
[3] Klaub. 129. Wurstis. l. c 572.

donnés de la manière que la bourgeoisie le souhaitait. 2°. Que dès ce jour-là même les idoles seraient renversées et la messe abolie par toute la ville et dans tout le canton.[1] 3°. Enfin, que dans les délibérations qui intéressent la gloire de Dieu ou le bien de l'état, on prendrait les avis des tribus et de soixante bourgeois, et qu'on y procéderait incessamment. » Les bourgeois, ayant reçu cette réponse, se retirèrent contens chez eux ; et ainsi la journée se termina sans qu'il y eut un seul coup donné.[2] Le lendemain, 10 février,[3] qui était le mercredi des Cendres, on réduisit toutes les images en cendres. D'abord on crut bien faire d'en distribuer le bois aux pauvres ; mais comme on vit qu'ils se querellaient pour le partage, et que de la querelle ils en venaient aux coups, on les leur ôta. L'on en fit douze monceaux que l'on brûla, au grand déplaisir des bigots. Le vendredi, 12 février, toutes les tribus de la ville, avec leurs commis ou élus, approuvèrent les décrets du sénat, et se réconcilièrent de bonne foi avec leurs magistrats; et le lendemain, la bourgeoisie leur prêta les sermens ordinaires.

Le jour du grand trouble le sénat avait écrit à divers Cantons pour implorer leur secours contre la bourgeoisie.[4] Quatre d'entr'eux, Zurich, Berne, Soleure et Schaffhouse, y envoyèrent incessamment leurs députés; mais ces députés n'arrivèrent que quand tout fut accommodé,[5] tellement que leurs soins furent su-

[1] Oecolampade. l. c. p. 188.
[2] Klaub. 150.
[3] Wurstis. Lib. 7. C. 24. Klaub. 150.
[4] Stettl. T. II. p. 21. ubi pro XI Febr. legendum IX,
[5] Klaub. l. c

perflus. Le jour dont nous venons de parler, je veux dire le vendredi 12 février, il fut fait un décret irrévocable portant : « Qu'on abolirait pour jamais dans la ville et dans le canton les images, la messe et tout l'attirail papistique; et que l'on pourvoirait les églises de bons pasteurs pour y prêcher la Parole de Dieu. » Le dimanche suivant, on chanta les psaumes allemands dans tous les temples.[1] Le même jour, le bruit se répandit par la ville que ceux de la Petite-Bâle avaient caché quelques images, et cela pensa causer un nouveau tumulte. Déjà trois cents hommes armés s'étaient avancés jusqu'au pont du Rhin dans le dessein d'enlever ces images de vive force ; mais des personnes d'autorité engagèrent les gens de cette paroisse-là à les livrer sans résistance, et elles furent incessamment brûlées sur la place du temple même d'où on les avait tirées.

Le 18 février, on publia une amnistie générale pour tout ce qui s'était passé, et permission aux bourgeois qui étaient sortis de la ville d'y rentrer, pourvu qu'ils ne fussent point coupables de trahison ou d'autre crime. La plupart des nobles n'ayant pas voulu revenir à cause de la réformation, qu'ils haïssaient, ils furent exclus du sénat pour toujours.[2]

Après cette grande révolution, le clergé catholique sortit de la ville, les chanoines de la cathédrale et leurs chapelains se retirèrent à Fribourg en Brisgau..[3] Plusieurs savans hommes, entr'autres le fameux Erasme et Glaréan les y suivirent. Erasme laissa ces deux distiques pour son adieu à Bâle :

[1] Wurstis. l. c. p. 573. Klaub. 131.
[2] Simler Resp. Helvet. p. m. 321.
[3] Wurstis. l. c. 574. Klaub. 132.

Jam Basilea vale, qua non Urbs altera multis
Annis exhibuit gratius hospitium.
Hinc precor omnia læta tibi; simul illud, Erasmo
Hospes uti ne unquam tristior adveniat.

L'évêque faisait déjà dès long-temps sa résidence à Porentrui; il l'y fixa pour toujours, et il établit ses cours ecclésiastiques à Altkirch, petite ville du Suntgau. Il ne sera pas inutile d'ajouter ici que les moines vécurent paisiblement à Fribourg,[1] avec leurs concubines, jusqu'à l'an 1543, que le conseil de cette ville-là ne voulut plus les leur souffrir, et leur fit défense de les tenir. Ils présentèrent requête pour faire révoquer un ordre qui leur était si dur, demandant d'être maintenus dans leurs anciens usages, et menaçant, en cas de refus, de se retirer ailleurs. Mais comme ils virent que le conseil se moquait de ces menaces et persistait dans sa résolution, ils obéirent et demeurèrent dans la ville; et leurs successeurs y ont aussi fait leur résidence tous ensemble, jusqu'à ce que cette ville fut prise par les Français lors de la guerre de 1672. Alors ils se transportèrent à Arlesheim, dans la seigneurie de Birseck, qui appartient à l'évêque titulaire de Bâle et y bâtirent une belle église avec des maisons fort propres; et c'est là où ils sont aujourd'hui.

Après le départ de tant d'ecclésiastiques et de gens savans, l'université de Bâle se trouva fort dépourvue.[2] Les magistrats prirent entre leurs mains ses archives,

[1] Hotting. 450. Wagner Mercurius Helvet. in articulo Arlesheim.
[2] Klaub. 132.

ses registres, ses joyaux, son sceptre et son sceau, afin que rien ne se perdît, et bientôt après ils remplirent les chaires vacantes. On appela Simon Grynæus pour exercer la profession de théologie, et Sébastien Munster pour celle d'hébreu. [1] Grynæus était né à Hohenzollern l'an 1493. Il avait régenté quelque temps à Bude en Hongrie, après quoi il avait été professeur en grec à Heidelberg dès l'an 1523. Munster était né à Ingelheim l'an 1489. Il entra d'abord dans l'ordre des Cordeliers, où il étudia l'hébreu sous Conrad Pellican; il quitta ensuite l'ordre et fut aussi quelque temps professeur à Heidelberg.

Vers le milieu du mois de mars on fit un règlement au sujet des moines et des nonnains.[2] On leur ordonna aux uns et aux autres de quitter les pratiques et l'habit grotesque de leurs ordres pour s'habiller à la mode du pays, et en noir, et d'assister aux assemblées publiques de religion. On permit de demeurer dans les couvens à ceux qui le souhaitèrent, pourvu qu'ils y vécussent honnêtement. Ceux qui sortirent du couvent, soit pour se marier, soit sans dessein de se marier, eurent des pensions viagères.

On surprit cinq Dominicains, qui voulaient piller leur couvent, et on les mit en prison. La plupart des ecclésiastiques, séculiers et réguliers, se marièrent. Les autres furent sommés de quitter leurs concubines ou de les épouser. De plus, tous les gens d'Eglise furent obligés de prêter serment à la ville comme les autres bourgeois. Il y en eut quelques-uns qui aimè-

[1] Hotting. 451.
[2] Wurstis. l. c. 575.

rent mieux sortir que de se soumettre à tous ces règlemens.

On vit arriver alors une aventure singulière, qui mérite d'être rapportée, pour faire voir de quelle importance il est de ne point s'engager imprudemment dans des vœux, et qu'avant que d'en faire il faut bien penser ; au moins quand il s'agit de vœux qui peuvent intéresser la vie tout entière. Après que le magistrat eut permis le mariage au clergé séculier et régulier, un bon ecclésiastique, nommé Pierre Kesseler,[1] voulant apparemment faire voir que s'il se mariait c'était sans aucune vue d'intérêt, fit vœu (un matin qu'il sortait pour aller à l'église) d'épouser la première fille qu'il rencontrerait en son chemin, pourvu qu'elle agréât la proposition qu'il lui en ferait. Etant en rue, il rencontra une mendiante, qui lui demanda l'aumône. Il lui dit : « Si je savais que tu voulusses te bien conduire, je te ferais une aumône dont tu aurais lieu de te réjouir toute ta vie. Si tu voulais avoir soin de moi, je t'épouserais tout à l'heure. » La fille, qui ne s'attendait pas à une offre si généreuse, lui promit tout ce qu'il voulut. Il l'épousa; mais il s'en trouva mal; et il se plaignait souvent qu'il n'avait jamais fait d'aumône plus mal placée que celle qu'il avait faite à sa femme en la tirant de la mendicité pour l'épouser. Au reste, les historiens bâlois [2] nous apprennent que la vie de leurs ecclésiastiques de l'un et de l'autre sexe était fort déréglée sur le chapitre de l'impureté. Les Cordeliers, entr'autres, enlevaient les femmes des bour-

[1] Gross. Basl. Chron. p. 163. Théod. Zuingeri Theatr. Vitæ Human.

[2] Id. ibid. page 160.

geois et les tiraient dans leur couvent en les mettant dans des corbeilles ; et les religieuses de Ste. Claire tiraient aussi des jeunes hommes dans leur maison avec des cordes, après avoir percé le toit et levé des toiles. Ces désordres, qui étaient publics, avaient inspiré à la bourgeoisie une grande indignation contre ces ordres prétendus religieux.

Après cela les magistrats, [1] assemblés en conseil souverain le 1er d'avril, réglèrent la forme du service divin et l'exercice de la discipline ecclésiastique ; et ces règlemens furent rendus publics par l'impression. Bientôt après on vendit à l'encan tous les ornemens d'église, les habits sacrés, etc. ; et l'argent qu'on en tira fut employé au soulagement des pauvres. [2]

C'est ainsi que se fit la réformation de Bâle. Ajoutons que cette ville entra dans l'alliance particulière des villes réformées, le 3 mars, comme on l'a déjà dit. [3]

Celle de Mulhouse y était entrée quelque temps auparavant, savoir le dimanche 14 février. [4] Les Bernois l'y avaient reçue à la sollicitation des Zuricois. De même la ville de Bienne y fut aussi reçue, à la recommandation des Bernois. Mais comme cette ville n'est pas souveraine et qu'elle dépend de l'évêque titulaire de Bâle, il fut expressément réservé, le 10 février, dans le traité qui en fut fait, que cette alliance ne regarderait que les intérêts de la religion, et que du reste elle ne dérogerait en rien aux droits de l'évêque. [5]

[1] Wurstis. l. c. Klaub. 133.
[2] Wurstis. ibid.
[3] Hotting. 433.
[4] Bern. Instr. A. 265.
[5] Ibid. p. 263.

II. Pendant que les Bâlois étaient occupés du soin de réformer leur Eglise, les Zuricois et les Bernois ajoutaient aussi quelques nouveaux traits à leur réformation, soit pour l'affermir, soit pour la perfectionner. A Zurich, il y avait encore diverses personnes qui conservaient le levain du papisme dans le cœur, et qui allaient à la messe dans les lieux catholiques du voisinage. [1] Les magistrats le défendirent par un édit publié vers le milieu de janvier, sous une certaine peine.

On défendit aussi, par un autre édit, les débauches, les mascarades et autres excès qui se commettaient dans les temps des Rois et du Carnanal, etc. [2]

Dès le commencement de l'année, les Bernois réformèrent diverses maisons religieuses. Pierre D'Englisberg, chevalier commandeur de Buchsi, leur remit sa commanderie, [3] et le jeudi 28 janvier ils lui donnèrent en échange pour son entretien le château de Bremgarten avec quelques autres terres, mais pour sa vie seulement, et lui assignèrent une grosse pension en argent et en denrées.

Ils assignèrent aussi une pension à chacun de leurs chanoines, [4] et au lieu d'argent leur donnèrent des constitutions de rentes pour leur paiement. [5] Il en eut quelques-uns qui furent ministres.

Catherine Trouksess, née baronne de Waldbourg, abbesse de Kœnigsfeld, sommée par les seigneurs de

[1] Hotting. 454.
[2] Id. ibid.
[3] B. Instr. H. p. 524.
[4] Arch. Bern. Spruch. Buch. DD. p. 195.
[5] Id. page 8.

sortir de son abbaye avec les filles qui s'y trouvaient de reste, leur obéit et remit cette maison entre leurs mains au commencement de mai, moyennant une pension viagère. [1] On en usa de la même manière envers tous les autres gens d'Eglise de l'un et de l'autre sexe. Cette abbesse se maria quelque temps après avec un Zuricois, nommé George Gældlin, chevalier. [2]

En réformant les maisons, ils pensèrent aussi à réformer les mœurs. Le mardi après Pâque, ils publièrent un édit contre l'ivrognerie et les juremens. Le commencement en est fort beau : « D'autant, disent-ils, que chaque puissance supérieure est établie de Dieu pour maintenir le bien et punir le mal, pour cette cause il nous convient, comme à des magistrats chrétiens et conducteurs souverains, pour l'avancement de la gloire de Dieu, pour la propagation des bonnes œuvres, comme aussi pour la correction, premièrement de nous-mêmes et ensuite de tous nos sujets, etc., et la nécessité l'exige aussi de faire des ordonnances contre les blasphêmes, etc. » [3]

La réformation ne fut pas reçue unanimément, ni tout d'un coup par tout le canton. Il y avait, en divers lieux, des gens qui haïssaient les ministres, qui les injuriaient, médisaient d'eux et de leur doctrine, et leur contredisaient tout haut quand ils étaient en chaire. Il y avait aussi des baillifs qui, toujours catholiques dans le cœur, étaient les premiers à donner de mauvais exemples, car ils n'allaient point aux sermons et ne communiaient point. Les seigneurs, pour

[1] Id. page 155.
[2] Hotting. 144.
[3] B. Arch. Mandat. B. p. 28.

y mettre ordre, publièrent le 8 d'août un nouvel édit portant ordre aux baillifs : « 1°. De s'informer exactement des faits quand il en arriverait de semblables, de donner citation aux coupables par devant le consistoire suprême de Berne, et d'y aller eux-mêmes pour faire un rapport fidèle, afin que les coupables fussent punis. 2°. De donner eux-mêmes bon exemple en observant les lois de la réformation. » [1]

Par un édit du 4 novembre, ils abolirent l'usage de sonner les Ave Maria. « D'autant, disent-ils, que nous sommes obligés de conduire à la véritable religion (autant que Dieu nous en fait la grâce) nos sujets, sur lesquels nous sommes établis par l'ordonnance de Dieu; et comme à cause de ceux qui étaient faibles en la foi nous avons toléré jusques ici quelques cérémonies extérieures, que nous sommes obligés d'abolir peu à peu, comme aussi nous en avons le dessein : à ces causes, pour éviter du scandale, nous abolissons l'usage de sonner les Ave Maria, qui s'est pratiqué matin et soir jusqu'à présent. Car il ne convient point à un chrétien de prier d'une autre manière que celle que Jésus-Christ notre souverain docteur, la sagesse éternelle de Dieu nous a enseignée. [2]

L'édit du 8 d'août défendait de porter des patenotres; mais comme il n'était pas observé partout, on se vit obligé d'en renouveler la défense, le 17 avril 1535, sous peine de dix livres d'amende pour la première fois, de vingt livres pour la seconde, et ainsi de suite, augmentant toujours de dix. L'année 1530,

[1] Ibid. p. 32.
[2] Ibid. page 34.

on publia un nouvel édit de réformation, où l'on confirme tous les précédens. [1]

Le 8 mars, [2] ils publièrent une liturgie et un formulaire d'uniformité pour la célébration des deux sacremens et pour la bénédiction du mariage. Ils la firent imprimer et l'envoyèrent ensuite à tous les ministres de leur canton pour s'y conformer. On régla aussi le consistoire de Berne, et selon ce règlement, il devait être composé de deux ministres, de deux conseillers et de deux notables du grand conseil (aujourd'hui il y en a quatre de ce dernier conseil), et les deux conseillers devaient présider tour à tour durant deux mois. Il fut arrêté que les jugemens de ce consistoire seraient sans appel, à moins que quelqu'un ne pût faire voir une lésion énorme, auquel cas il pourrait recourir au sénat. On publia en même temps des lois consistoriales pour la réformation des mœurs contre les débauches, l'impureté, etc., pour les affaires matrimoniales ; et LL. EE. se réservèrent le droit de corriger, d'augmenter ou de diminuer ces lois.

Ils ordonnèrent en même temps que dans le pays chaque paroisse aurait son consistoire, composé d'un ministre et de deux hommes de bien pour le moins, qui auraient le pouvoir de punir conjointement avec le haut-officier. Les consistoires devaient avoir l'œil sur la doctrine et la conduite des pasteurs. Aucun ne pouvait être reçu ministre dans le pays, à moins que les seigneurs patrons ou collateurs ne l'eussent présenté au consistoire de Berne pour y être examiné.

[1] Ibid.
[2] Id. page 18.

Quand le baillif ou haut-officier ou d'autres négligeaient de corriger les vices, les autres, avec le ministre, devaient en donner avis au consistoire de Berne, qui était chargé de rapporter la chose au conseil. Ces ordonnances devaient être lues en chaire deux fois par an.[1] Cette année, Berchtold Haller se maria et épousa une fille de trente ans.[2]

III. On a vu ci-dessus les troubles qui agitèrent le canton de Glaris, et qui allèrent si loin qu'on y vécut durant quelques semaines dans une espèce d'anarchie. Ils continuèrent encore au commencement de cette année, mais ils furent enfin terminés heureusement.[3] Le 22 janvier, le landamman ou chef du pays, convoqua par serment les conseillers d'état à Glaris, quoiqu'ils fussent divisés sur l'article de la religion. Il leur proposa quelques articles pour régler la forme du gouvernement, et les engagea à prendre en main l'administration des affaires de concert, tant pour la justice que pour la police, sans aucun égard à la différence de religion. Ces articles furent acceptés provisionnellement, jusqu'à ce que les divisions fussent absolument terminées. Et dès lors les chambres recommencèrent à s'assembler et à faire leurs fonctions comme auparavant.

Le 17 avril, on assembla un grand conseil qu'on appelle en ce pays-là double conseil,[4] pour consommer l'heureux ouvrage de la réunion. L'on y élut trente hommes, quinze de chaque parti, pour en dresser en-

[1] Ibid. p. 27.
[2] Hotting. p. 476.
[3] Id. page 454.
[4] Zweyfacher Rath.

semble les articles. Ces articles furent portés à l'assemblée générale du pays, convoquée le premier dimanche de mai, comme à l'accoutumée, et ils y furent approuvés presque unanimément. Ils portaient en substance :

« 1°. Que dans les lieux où la messe et les images étaient encore sur pied, on les y laisserait subsister, à moins qu'une paroisse ne les abolît elle-même à la pluralité des suffrages. Et que dans les lieux où on les avait abolies, la chose en resterait là. Que cependant, si un malade demandait qu'on lui administrât les sacremens à la manière des catholiques, on ne pourrait pas le lui refuser.

» 2°. Que tous les prédicateurs ne prêcheraient que la Parole de Dieu, c'est-à-dire ce qu'ils croiraient pouvoir prouver par l'Ecriture Sainte. Que ceux qui ne le feraient pas, seraient punis aussi bien que celui qui les accuserait faussement de prêcher le mensonge.

» 3°. Que tous les prédicateurs iraient et viendraient librement et en toute sûreté par tout le pays.

» 4°. Que l'on observerait les fêtes suivantes : premièrement les dimanches; de plus, les fêtes des douze Apôtres; quatre fêtes de la Ste. Vierge, la Fête-Dieu; et enfin les fêtes de S. Jean Baptiste, de Ste. Marie Madelaine, de S. Fridolin, [1] et de S. Hilaire. »

Le mardi après cette assemblée générale, un triple conseil publia une amnistie pour tout ce qui s'était passé, et abolit toutes les injures que l'on s'était dites de part et d'autre au sujet de la religion.

On fit aussi de nouveaux progrès à Gall, par rap-

[1] S. Fridolin est regardé à Glaris comme le premier Apôtre du pays.

port à la réformation. Jusques ici l'on n'y avait réformé que les temples qui appartenaient proprement à la bourgeoisie, et l'on n'avait point encore touché à celui de l'abbaye qui semblait n'être pas soumis à leur autorité. Mais le 23 février, [1] les magistrats assemblés en conseil souverain, résolurent d'abolir aussi les autels, les images et les tableaux et autres choses de cette nature dans ce temple et dans ses chapelles, tout comme on avait fait dans ceux de la ville; et de serrer dans un lieu propre les linges d'autel, les croix, les chandeliers et en général tous les ornemens de cette église faits d'or ou d'argent. Pour prouver le droit qu'ils prétendaient avoir de faire cette réformation, ils disaient que le temple de l'abbaye avait été l'église commune de toute la ville; et qu'une partie considérable de ses ornemens appartenait en propre à la bourgeoisie. Le doyen et les religieux de l'abbaye s'opposèrent vivement à l'exécution de ce décret, mais il fallut céder à la force. Les magistrats ordonnèrent aux bourgeois assemblés de l'exécuter, et ils le firent incessamment le jour même avec tant de diligence, que dans deux heures toutes les images furent enlevées et mises en un monceau. On brisa celles qui étaient de pierre et l'on en fit servir les quartiers à bâtir. Quant à celles de bois, on en remplit quarante charettes, d'autres disent quarante-six, et on les porta dans un lieu hors de la ville où on les brûla toutes. Le lendemain ils détruisirent tous les autels, qui étaient au nombre de trente-trois. On vendit tous leurs ornemens, et l'on en distribua l'argent aux pauvres. Le 7 mars, les réformés s'y assemblèrent pour la première fois, et l'as-

[1] Scultet. T. II. p. m. 191. 192 Hotting. 458. 459.

semblée fut si nombreuse qu'on y compta plus de trois mille ames. Dominique Zilli fit le sermon, et au lieu de la messe l'on y chanta le psaume LI. Il y avait dans cette église une grande croix d'argent doré pour laquelle les catholiques avaient une particulière dévotion, disant qu'elle renfermait des reliques d'un fort grand prix. Mais on en découvrit alors l'imposture. On l'ouvrit en présence de Joachim Vadian, bourgmaître, et de plusieurs autres personnes de distinction, entr'autres d'un député de Glaris, bon catholique. Elle était creuse; au dedans, au lieu de reliques, on ne trouva que de la poix-résine, dont elle était remplie, avec quelques vieilles petites pièces de monnaie et deux cornets d'ivoire. Sur l'un des deux était écrit: « Une pierre du saint sépulcre, » et quand on l'eut ouvert, on y trouva une coquille d'escargot. Le député de Glaris voyant cette coquille, fut piqué contre les auteurs d'une telle imposture, et changea dès lors de sentiment sur la religion. On la lui donna pour l'emporter chez lui et la faire voir. Les châsses, où l'on disait que reposaient les corps de St. Gall et de S. Othmar, étaient enrichies d'or, d'argent, de perles et d'autres pierres précieuses. On les ouvrit aussi, et au lieu de corps saints, l'on n'y trouva que quelques petites images de bois, quelques vieux linges tout usés, un crâne et une grosse dent.

Il y avait encore à S. Gall un couvent de religieuses, appelé Ste. Catherine. Le docteur Schappeller les instruisit avec tant de succès que, renonçant au vœu qui les engageait à une clôture perpétuelle, elles sortirent volontairement de leur monastère le 21 mai, et quelques-unes se marièrent.

Quelques cantons catholiques voyaient tous ces chan-

gemens avec un extrême déplaisir, et menaçaient la ville de S. Gall de l'abandonner dans le temps qu'elle aurait besoin de leur secours, si elle ne renonçait à sa réformation. Ces menaces engagèrent les St. Gallois à rechercher l'alliance particulière de Zurich et de Berne, laquelle leur fut accordée.

Quelque temps auparavant, savoir le 4 février, on convoqua dans la ville de S. Gall un synode, composé des pasteurs de cette ville et de ceux de quelques églises du voisinage, pour régler la forme du service divin et de l'administration des sacremens, la liturgie, etc.

L'Eglise de Bienne marchait constamment sur les traces de celle de Berne. Le 30 d'août de l'an 1528, le conseil de Bienne permit à tous ceux qui avaient donné quelque chose à l'Eglise pour des usages superstitieux, soit eux-mêmes, soit leurs parens, dont ils étaient héritiers légitimes, tant étrangers que naturels du pays, de retirer leurs fondations en payant le vingtième denier pour la traite foraine, s'ils étaient étrangers, et le quarantième s'ils étaient du pays; avec cette condition, que les étrangers seraient obligés de jurer qu'ils savaient fort bien que ces donations ne sont d'aucun usage pour les morts. [1] En conséquence de cette permission, plusieurs personnes, étrangers et autres, retirèrent ensemble une somme considérable des biens de l'Eglise de Bienne. Au commencement de l'an 1529, cette Eglise se trouva presque dans la même situation qu'avait été celle de Bâle. Les conseillers étaient la plupart catholiques, soit dans le cœur, soit à découvert; mais la bourgeoisie était réformée. Le maire de l'évêque, nommé Simon de Reimenstall, fit

[1] Nœtzli. Hist Msc.

ensorte que l'on appelât par devant le conseil George Stehelin, pasteur de la ville. [1] Les conseillers lui parlèrent fort rudement, et le secrétaire catholique, homme violent (comme on l'a vu ci-dessus), lui objecta seize articles qu'il avait prêchés contre la vieille religion. Quand il s'agit de juger sur cette affaire, le conseil se trouva partagé. Les uns auraient voulu le condamner à la mort. D'autres opinaient à le faire chasser. Mais la pluralité des suffrages emporta que, s'il pouvait prouver par l'Ecriture les articles qu'on lui objectait, il serait conservé dans son emploi.

Nicolas Schnell, bourgeois de Bienne, qui était abbé de Bellelay, dans la prévôté des Franches-Montagnes, faisait tous ses efforts pour empêcher la réformation parmi ses concitoyens. Quand le jour fut venu que l'on devait renouveler les sermens de la ville, les bourgeois, qui voyaient avec douleur cette disposition de la plupart de leurs magistrats, ne voulurent pas leur prêter les sermens ordinaires, et demandèrent que l'on ôtât du conseil tous ceux qui s'opposaient à la Parole de Dieu. Le conseil recourut aux Bernois, les priant d'interposer leurs bons offices avec les députés de l'évêque, pour pacifier cette affaire. Mais toute la bourgeoise, assemblée le 20 février, résolut de ne plus souffrir à l'avenir aucun magistrat qui retiendrait les images chez lui; et ce fut dans le même mois, comme on l'a dit ci-dessus, qu'elle entra dans l'alliance particulière des villes réformées.

IV. L'exemple des deux plus puissans cantons de la Suisse, Zurich et Berne, fut aussi d'une grande influence pour divers autres lieux, surtout dans les sei-

[1] Hotting. 461.

gneuries communes. La réformation avança dans la Thurgovie et dans les Bailliages libres. A Bischoffzell, ville de la Thurgovie, on délibéra sur les affaires de la religion. [1] Le conseil fit appeler les prêtres, le 5 février, et leur ordonna d'étudier l'Ecriture, et de montrer par ce saint livre si Dieu approuve les idoles ou non? Ils répondirent qu'on ne pouvait défendre ni la messe, ni les idoles, par l'autorité de l'Ecriture. Là-dessus on abolit la messe et les images, et l'on ordonna de prêcher purement la Parole de Dieu. Ambroise Blarer, théologien de Constance, fut un excellent instrument dans la main du Seigneur pour réformer cette Eglise. [2]

Quelque temps après, vers le milieu de mars, la ville de Diessenhofen renonça aussi à la messe et aux images. [3]

La ville de Frauenfeld, capitale de la Thurgovie, fit aussi la même chose, environ le même temps. [4]

C'est aussi, sans doute, dans les mêmes conjonctures que la plupart des habitans de ce pays-là s'engagèrent ensemble à embrasser la réformation, et envoyèrent des députés à Zurich pour le faire savoir aux seigneurs de ce canton, qui est le premier de leurs souverains, et les prier de leur envoyer des ministres. [5]

La réformation avait aussi fait des progrès à Mellinguen, petite ville sur la Reuss; mais les habitans n'osaient pas s'exposer au ressentiment des cantons catholiques leurs souverains. Les seigneurs de Berne leur

[1] Scult. p. m. 192.
[2] Hotting. 460.
[3] Scultet. l. c. 195.
[4] Id. ibid.
[5] Hotting. 467.

écrivirent pour les encourager à embrasser l'Evangile, sans se laisser effrayer par aucun danger. [1] Animés par cette lettre, ils renoncèrent au papisme, et le samedi veille de Pâque, 27 mars, ils enlevèrent toutes les images de leur église paroissiale et les brûlèrent sur la place de l'église, et congédièrent les prêtres qui voulaient persévérer dans la religion catholique. En même temps ils en donnèrent avis aux seigneurs de Berne, se recommandant à leur protection. L'on peut voir dans Stettler leur lettre tout entière, qui est pleine de courage et de zèle.

Bremgarten, [2] autre ville sur la Reuss, fut affermie cette année dans la doctrine de l'Evangile, par les deux Bullinger, père et fils. Henri Bullinger le père, curé de cette ville-là depuis l'an 1506, avait senti quelque chose des erreurs et des superstitions de l'Eglise romaine; mais faute de lumière ou de courage, il ne s'était point encore déclaré contre cette Eglise. Il le fit cette année, à l'entrée du carême. Il monta en chaire, et dit à ses auditeurs, « qu'il y avait vingt-trois ans qu'il leur prêchait; que véritablement il leur avait toujours prêché ce qu'il regardait comme la vérité, mais qu'il avait été aveugle et dans les ténèbres, comme les autres; qu'il en demandait pardon à Dieu, et que désormais il était résolu, avec le secours de sa grâce, de leur montrer le droit chemin du salut, et de les conduire à Jésus-Christ seul. [3] » L'avoyer de la ville, nom-

[1] Stettl. II. 22. b. Msc. Grooss.

[2] Bremgarten appartenait alors aux huit anciens Cantons. Aujourd'hui, depuis la paix de l'an 1712, elle appartient aux cantons de Zurich et de Berne; et celui de Glaris y a conservé son droit pour un huitième.

[3] Scult. p. m. 193. Hotting. 457.

mé Honegker, l'entendant parler de cette manière, sortit de l'église tout en colère, et cabala tant contre lui parmi la bourgeoisie, qu'il obtint de le faire déposer et de faire établir à sa place un bourgeois zélé catholique. Cependant la ville était partagée. La réformation y avait fait des progrès. Et comme, à la sollicitation d'Honegker, les cinq cantons catholiques y envoyèrent des députés pour obliger les bourgeois à persévérer dans la religion romaine, les réformés recoururent aux Seigneurs de Zurich, pour en obtenir aussi une députation en leur faveur. La division alla si loin, qu'il s'en fallut peu que les bourgeois ne prissent les armes les uns contre les autres. Mais les députés de Zurich et Wernher Schodeler, ancien avoyer de la ville, empêchèrent qu'on n'en vînt aux coups et calmèrent les esprits. Après que le trouble fut passé, les bourgeois s'étant assemblés pour délibérer sur l'affaire de la religion, les réformés se trouvèrent supérieurs en nombre, et il fut résolu à la pluralité des voix, « qu'on abolirait la messe et tout le fatras des inventions humaines; » c'est ainsi qu'ils s'expliquaient. « Qu'on abolirait aussi les images, et qu'on les serrerait en quelque endroit; enfin, qu'on demanderait un pasteur réformé. » Le 17 avril[1], les Bernois leur envoyèrent des députés pour les exhorter à l'union et à demeurer fermes dans la résolution qu'ils avaient prise à la pluralité des voix, de s'attacher à l'Evangile. Le premier pasteur qu'on leur donna fut Gervais Schouler, qui était alors en Alsace, pasteur de Bischwyler, près de Strasbourg. Le second fut Henri Bullinger, le jeune, fils de celui dont on vient de parler. Le lundi 17 mai, lendemain de la Pentecôte, ils brisèrent leurs autels et

[1] Bern. Instr. 286.

brûlèrent leurs images; et pour montrer qu'ils se proposaient la réformation des mœurs, aussi bien que celle de la religion, ils publièrent un édit fort sévère contre les juremens, l'impudicité, l'ivrognerie et autres excès.

Dans le même temps, [1] neuf paroisses du bailliage nommé Frey-Æmter, ou Bailliages Libres, dans le Wagenthal, [2] embrassèrent aussi la réformation, et le 24 mai elles brûlèrent leurs images en présence du baillif. En même temps, ils envoyèrent à Zurich demander des ministres, qu'on leur accorda.

Gaster est un petit pays entre les lacs de Zurich et de Wallenstatt, appartenant aux cantons de Schwytz et de Glaris. [3] On y voit un bourg, autrefois fermé de murailles, nommé Wesen, situé à l'issue du lac de Wallenstatt; et à quelque distance de là, un autre bourg, nommé Schennis, où est une ancienne abbaye de filles de grande qualité, conduite par une abbesse qui a le titre de princesse. Cette année, la réformation s'introduisit dans ce pays-là. Le dernier dimanche de janvier, ceux de Wesen, de Schennis et de divers autres lieux renoncèrent à la messe. On croit que l'instrument de leur réformation fut Balthazar Trachsel, curé d'Arth, dans le canton de Schwytz, le premier ecclésiastique suisse qui osa se marier dans ce siècle-là, mais qui l'ayant fait dans un temps où une telle entreprise était

[1] Scult. 193. et Hotting. 496. Rhan. 702.

[2] Il est le long de la Reuss. Autrefois il était soumis aux huit anciens cantons: mais depuis l'an 1712 une moitié est tout entière aux deux cantons Zurich et Berne, avec le droit de Glaris pour un septième. L'autre moitié est aux huit anciens cantons. On n'y voit que des villages, mais il s'y trouve quelques riches couvens comme Mouri, Gnadenthal et Hermetschwyl.

[3] Hotting. 456.

encore hors de saison, fut chassé de son église et se retira dans ce pays-là.

Le Tockenbourg, qui est dans le voisinage du Gaster, mit la dernière main à sa réformation. Le samedi 13 février, [1] il s'y assembla une espèce de synode national, composé du conseil d'état du pays et de tous les ministres, pour établir un bon ordre dans les affaires de la religion. L'on y dressa des règlemens, consistant en quinze articles. On y disait entr'autres : « On devra administrer la Ste-Cène à une Eglise, toutes les fois qu'elle la souhaitera ; mais on la célèbrera pour le moins dans les trois grandes fêtes de l'année. Aucun ministre ne doit ni prêcher ni entreprendre rien de nouveau, de son chef et de sa propre autorité, mais communiquer la chose au synode, pour y être examinée. » L'an 1553, il fut ordonné que le synode s'assemblerait tous les ans à Liechtensteig, capitale du pays, le troisième mardi après Pâque; que cependant les modérateurs auraient le pouvoir de le convoquer extraordinairement toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire. Ce synode s'assemble en présence de trois notables réformés, députés du pays, dont l'un est du Quartier d'en-haut, le second du Quartier d'en-bas, et le troisième est un bourgeois de Liechtensteig.

V. Pendant tous ces mouvemens des réformés, les catholiques ne s'endormaïent pas. Résolus de maintenir leur religion à quelque prix que ce fût, et non contens de la ligue particulière qu'ils avaient faite entr'eux, ils cherchèrent du secours étranger; soit qu'ils n'eussent d'autre vue que de se maintenir contre leurs alliés réformés, soit qu'ils eussent dessein de les opprimer. Quoi

[1] Id. 460.

qu'il en soit, les députés des cinq cantons catholiques furent (au mois de février) à Feldkirch, petite ville du Tyrol, et y traitèrent une alliance avec les envoyés de Ferdinand d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, pour le maintien de la religion catholique. [1] Et elle fut jurée de part et d'autre à Waldshout le 23 d'avril. [2]

Environ le même temps les deux cantons seigneurs du pays de Gaster, ayant appris que les habitans voulaient renoncer à la messe et brûler leurs images, [3] ceux de Schwytz les en voulurent détourner, en leur représentant le serment de fidélité qu'ils leur avaient juré. Ceux de Wesen répondirent : « Que dans toutes les affaires temporelles ils étaient résolus de rendre à leurs souverains toute l'obéissance qu'ils leur devaient, comme il convient à des gens d'honneur; mais que dans les choses qui regardent la religion, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Comme les députés de ce canton leur faisaient des menaces à ce sujet, on rapporte que des jeunes garçons, ayant tiré quelques images de leurs églises, en leur présence, les portèrent dans un carrefour, et leur crièrent : « Voyez; ce chemin-là conduit à Schwytz, celui-ci à Glaris, cet autre à Zurich et le quatrième à Coire. Choisissez lequel il vous plaira. On vous donnera sauf-conduit pour y aller. Mais si vous ne pouvez pas vous bouger de la place, nous vous allons brûler. » Et là-dessus ils les jetèrent dans le feu. Les députés prirent cela pour un affront, et s'en allèrent fort irrités. Il y eut aussi quelques catholiques de Glaris qui allèrent à Wesen et querellè-

[1] Hotting. 444.
[2] Stettl. l. c. 28. a.
[3] Hotting. 456. 457.

rent ces gens-là. Mais ceux-ci leur parlèrent vertement; et des paroles l'on en vint aux coups, tellement qu'il y eut quatorze personnes blessées, et à grand peine pût-on mettre entr'eux la paix. Le jour de la Chandeleur, ceux de Schennis abolirent aussi les images. Nonobstant le mauvais succès de la tentative que Schwytz avait faite à Wesen, les cinq cantons catholiques envoyèrent ensemble une députation solennelle au pays de Gaster, et à Wesen en particulier, pour détourner ce peuple de la réformation. Mais ils leur répondirent, que si l'on pouvait les convaincre d'erreur par l'Ecriture, ils étaient prêts à se laisser instruire. Et comme on continuait à leur faire de grandes menaces, nonobstant qu'ils offrissent de rendre raison de leur conduite par les voies de droit, ils implorèrent la protection de Zurich, et l'obtinrent; ce qui, comme on peut penser, ne fut pas vu de bon œil par les cantons catholiques.

D'autre côté, les deux cantons réformés, Zurich et Berne, furent fort offensés par les libelles diffamatoires que Mourner ne cessait de décocher contr'eux à Lucerne; mais plus offensés encore contre les Lucernois qui le souffraient. Et le 19 février ils y envoyèrent des députés pour faire partie à ce moine insolent et pour demander qu'il en fût puni. [1] Mais loin de leur rendre justice, comme cela se doit entre souverains, on le fit évader.

Les cantons réformés étaient aussi fort mal satisfaits de l'alliance que les cinq cantons catholiques venaient de faire avec la maison d'Autriche, ennemie jurée des Suisses. C'est pourquoi les Bernois, pour être en garde contre toute sorte de surprise, envoyèrent des députés

[1] Bern. Instr. 268.

à Fribourg et à Soleure, pour leur demander ce que l'on avait à attendre d'eux dans les conjonctures dangereuses où l'on se trouvait? [1] Les deux villes répondirent fort obligeamment, assurant leurs chers alliés et combourgeois de Berne qu'on s'acquitterait envers eux de tous les devoirs de fidèles alliés et combourgeois; seulement qu'on les suppliait de pardonner à ceux d'Unterwalden.

Les Bernois étaient irrités contre ceux de ce canton, à cause du secours qu'ils avaient donné à leurs sujets rebelles du Hasli, et ne voulaient plus les regarder comme alliés et membres du Corps Helvétique, ni les admettre dans les diètes, ni même souffrir ou recevoir les baillifs que ce canton devait envoyer cette année-là, selon son rang, à Bade et aux Bailliages Libres. [2] Zurich était dans le même sentiment; mais les cantons catholiques appuyaient celui d'Unterwalden. Toutes ces choses ensemble menaçaient la Suisse des troubles qu'on vit éclore quelque temps après.

Pour les prévenir, les députés de Bâle, de Schaffhouse, d'Appenzell et des Grisons travaillèrent à pacifier cette affaire dans trois diètes assemblées à ce sujet, et firent, le 22 mars, un projet d'accommodement. [3] Les Bernois étaient assez disposés à l'accepter, n'ayant point d'envie de faire la guerre; étant d'ailleurs fortement sollicités à cela tant par les députés médiateurs que par ceux de Glaris, de Fribourg et de Soleure. Mais les Zuricois, que Berne s'était adjoints comme intéressés dans la même querelle, ne voulurent point ac-

[1] Stettl. l. c. 27. b.
[2] Id. 28. a. Hotting. 465. 466.
[3] Stettl. et Hotting. l. c.

cepter cet accommodement, ne le trouvant ni honorable, ni avantageux; et le 24 mars, ils sollicitèrent fortement les Bernois à le rejeter. Ceux-ci, embarrassés sur le parti qu'ils avaient à prendre, ne leur donnèrent point de réponse positive, prétextant la fête de Pâque qu'on allait célébrer, et le temps où ils étaient de renouveler les charges de l'état et d'élire les baillifs. Le 15 d'avril, les villes réformées tinrent une assemblée à Berne, et le 21 suivant à Zurich. Il se trouva dans cette dernière des députés des cantons neutres, Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et Appenzell. Tous ces sept cantons envoyèrent des députés auprès des cinq catholiques pour les exhorter à renoncer à l'alliance qu'ils venaient de contracter avec le roi Ferdinand, à bien considérer la teneur de l'alliance mutuelle et perpétuelle du Corps Helvétique, et le bien de leur commune patrie, qui ne peut pas s'accorder avec des alliances étrangères, etc.

Avant le départ de ces députés, il en vint à Berne de quatre cantons, Lucerne, Uri, Schwytz et Zoug, avec un plein pouvoir de celui d'Unterwalden, qui parurent devant le grand conseil le 22 avril, se plaignant des Zuricois qui avaient, disaient-ils, fait de grands préparatifs de guerre pour tomber sur eux, et priant leurs chers alliés de Berne de se déclarer, s'ils voulaient observer les alliances à leur égard ou non? et de leur donner leur résolution par écrit.[1] Les Bernois leur répondirent honnêtement, et les assurèrent qu'ils feraient incessamment leurs efforts pour rétablir la paix et l'union. Mais cette démarche des catholiques était une feinte grossière pour cacher leur mauvais dessein,

[1] Stettl. l. c. 29. a.

et pour détacher les Bernois d'avec les Zuricois, comme on va le voir par la suite. Et les plaintes, qu'ils faisaient contre les Zuricois, ne partaient pas d'un meilleur principe. Les Zuricois apprenaient de toutes parts qu'on faisait contr'eux de terribles menaces ; qu'on comptait beaucoup sur la nouvelle alliance faite avec le roi Ferdinand. Ils crurent nécessaire de se tenir sur leur garde, et ordonnèrent à tous leurs sujets (le 3 mars) de faire la même chose; et le mois suivant, par un nouvel édit, ils leur ordonnèrent aussi de vivre en paix avec tout le monde, et leur défendirent d'exciter aucun trouble; seulement que, comme il paraissait que les affaires se disposaient à une guerre, on leur recommandait de se tenir prêts à tout événement avec leurs armes. [1] Aussi donnèrent-ils ordre à leurs députés, qui devaient aller auprès des cinq cantons avec ceux des six autres, de réfuter cette plainte et quelques autres qu'on faisait. [2]

Ces députés des sept cantons pacifiques, auprès des cinq catholiques, y furent mal reçus; et même en quelques-uns on ne voulut pas les laisser paraître devant l'assemblée générale, selon l'usage, et comme ils en étaient chargés par leurs instructions. [3] Ceux d'Unterwalden, déjà coupables et plus insolens que les autres, firent faire des peintures infames des villes de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse, et pendirent leurs écussons au gibet. [4] Les uns et les autres firent des réponses qui marquaient une extrême ai-

[1] Hotting. 465 466.
[2] Id. p. 468.
[3] Stettl. l. c. 29. Rhan. 702. Hotting. 468.
[4] Stettl. l. c. Sleidan Lib. VI. p. m. 174.

greur contre les réformés, et en particulier contre Zurich. Ceux d'Unterwalden répondirent encore plus arrogamment que les autres;[1] et soit pour cette raison même, soit par bravade, ils refusèrent de donner leur réponse par écrit.

Environ le même temps, le mardi 20 avril,[2] les cinq cantons catholiques convoquèrent à Weinfelden l'assemblée générale de la Thurgovie. Une telle convocation parut suspecte aux Zuricois, qui y envoyèrent aussi des députés. Les catholiques espéraient que ce peuple se déclarerait en leur faveur et pour la vieille religion; mais l'assemblée résolut de s'attacher à la doctrine évangélique. Les députés des cantons catholiques s'y plaignirent des cantons réformés, disant qu'on blessait les droits de leur souveraineté, et voulaient faire croire à ceux de leur religion que les réformés avaient dessein de les contraindre par la force à renoncer à la messe, ou de les maltraiter en d'autres manières; mais il ne fut pas malaisé aux députés de Zurich de réfuter cette calomnie. On prétend que Weinfelden a eu pour réformateur Jean Zwick, ministre de Constance.

Cependant tout paraissait se disposer à la guerre.[3] Les catholiques faisaient feu et flamme contre les réformés et évaporaient leur aigreur contr'eux par mille traits insolens, par des injures, par des menaces et autres gentillesses de cette nature. Six cantons neutres, Glaris,

[1] « Nam cùm magna malæ superest audacia causæ,
Creditur à multis fiducia. »
Juvenal, Satyr. XIII. v. 109.

[2] Rhan. 701. Hotting. 467.

[3] Stettl. Ibid.

Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell firent tous leurs efforts pour rétablir la paix, dans une diète assemblée à Bade, le vendredi 7 mai, sollicitant vivement Zurich et Berne d'accepter le projet d'accommodement qu'ils avaient fait ci-devant. [1] Les Bernois y auraient eu assez de penchant; mais les Zuricois ne le voulurent point, à moins qu'on n'y établît, par un article exprès, le libre exercice de la religion. D'autre côté, ceux du canton de Schwytz faisaient tout le mal qu'ils pouvaient aux Zuricois. Quelques bourgeois de Zurich y étant allés pour se faire payer de ceux qui leur devaient, au lieu de leur rendre justice on les chargea de coups; et quelque temps après, on y brûla un ministre zuricois. [2] On avait chassé le ministre d'Oberkirch dans le pays de Gaster. [3] Pour remplir sa place, l'Église adressa une vocation à Jacob Keyser, surnommé Schlosser, natif d'Utznach, petite ville du même pays, et ministre de Schwertzenbach, dans le canton de Zurich, près du lac de Greiffensée. Il accepta la vocation; mais ne pouvant pas quitter entièrement son église avant la St-Martin, il allait tous les samedis pour y prêcher. Un jour qu'il y allait, comme à l'ordinaire (c'était le 22 mai), passant dans un bois, près d'Eschenbach, territoire de Gaster, quatre hommes apostés l'y enlevèrent et le conduisirent à Schwytz, où, dans sept jours, son procès lui fut fait et parfait, et le 29 mai il fut condamné au feu. En vain le canton de Glaris, conseigneur du pays, protesta contre une violence si inouïe, qu'on avait faite à son insu et qui blessait son

[1] Stettl. ibid.
[2] Sleidan. l. c.
[3] Rhan. 705. Hotting. 469.

autorité, d'autant plus que cette année-là le baillif régnant du pays était de Glaris; en vain il voulut tirer en droit le canton de Schwytz, pour lui en demander raison; en vain le canton de Zurich intercéda pour ce ministre, et par lettre et par une députation expresse; ceux de Schwytz se moquèrent de tout cela : ils voulaient une victime. La sentence fut exécutée, et Keyser fut brûlé. Le pauvre homme parut d'abord fort abattu quand il se vit dans la prison; mais lorsqu'il se vit conduit au supplice, il reprit courage et mourut en invoquant perpétuellement le nom du Seigneur Jésus, au milieu des flammes.

VI. On peut bien juger que de semblables procédures n'étaient pas fort propres à réunir les cœurs et à rétablir la paix. Le roi Ferdinand écrivit aux Cantons pour les y exhorter; mais sa lettre n'était pas non plus fort propre à gagner les cœurs, étant remplie d'invectives et d'injures contre les réformés et la réformation.[1] Mais comme les Turcs lui faisaient alors une cruelle guerre, et que même ils mirent le siége devant Vienne, ce prince ne se mêla plus guères des affaires des Suisses.

Les deux cantons de Zurich et de Berne, mal satisfaits, comme on peut juger, des cinq cantons catholiques, et particulièrement de celui d'Unterwalden, écrivirent à celui de Lucerne qu'ils ne souffriraient point qu'on introduisît les baillifs d'Unterwalden ni à Bade, ni aux Bailliages Libres, comme son tour l'y appelait, que leur difficulté ne fût terminée.[2] Mais le canton d'Unterwalden ne voulut point entendre parler de négociation et résolut d'aller introniser ses deux baillifs

[1] Hotting. 468.
[2] Id. ibid.

de vive force, et les quatre autres cantons catholiques lui promirent leur secours.[1] Les villes réformées conférèrent là-dessus à Aarau dés le 24 mai, mais on n'y convint de rien. Les Zuricois voulaient qu'on se mît incessamment en campagne; les Bernois, au contraire, auraient mieux aimé la paix. Tandis qu'on délibérait, il arriva deux autres choses qui engagèrent l'état de Zurich à entreprendre enfin la guerre tout de bon. Dans un tumulte arrivé en Thurgovie vers le milieu de mai, un gentil-homme catholique, nommé Henri Lantz, tua d'un coup de feu un honnête homme du pays, qui voulait y mettre la paix.[2] Trois cents paysans l'assiégèrent pour ce sujet dans son château de Liebenfels, demandant qu'il fût fait justice de lui, tout comme d'un homme de basse condition. L'état de Zurich prit le parti des paysans, et déclara (le 26 juin) que si l'on ne voulait pas faire justice de ce gentil-homme, il leur donnerait du canon pour battre en ruine son château. Enfin le château fut pris, et le vieux Lantz, père du meurtrier, se vit obligé de payer une somme d'argent aux parens du mort, pour avoir la paix. D'autre côté, au commencement de juin, les gens du Bailliage Libre craignant la venue d'un baillif catholique, parce qu'ils avaient embrassé la réformation, demandèrent conseil et secours à leurs seigneurs de Zurich.[3] Ceux-ci y envoyèrent deux cents hommes avec une députation (le 4 juin), le jour même que le nouveau baillif devait y faire son entrée, et s'emparèrent du riche monastère de Mouri. Le lendemain, ils envoyèrent cinq cents hommes à Brem-

[1] Stettl. l. c.
[2] Msc. Gross. Rhan. 702.
[3] Stettl. l. c. p. 30. a.

garten, et de là à Mouri. Ils publièrent en même temps un manifeste pour montrer la justice de leurs armes. [1] Ils y alléguaient tous les faits dont on vient de parler, et en particulier l'alliance que les cinq cantons avaient faite avec le roi Ferdinand pour opprimer la véritable religion; et ils remarquaient « qu'il avait été stipulé dans cette alliance, que toutes les terres qu'ils pourraient conquérir en deçà du Rhin, par le secours de Ferdinand, leur appartiendraient en propre; par où il était aisé de voir que leur but dans cette alliance avait été de dépouiller les réformés, en se liguant avec l'ancien ennemi de la nation. »

A la première nouvelle de ces mouvemens, [2] quatre cantons neutres, Glaris, Bâle, Soleure et Schaffhouse, envoyèrent incessamment leurs députés à Zurich pour détourner cette ville du dessein de faire la guerre; mais inutilement. Les Zuricois leur répondirent « qu'ils n'avaient que trop de sujet de la faire; qu'ils les priaient de leur donner du secours en vertu de leurs alliances. » Ils envoyèrent un héraut déclarer la guerre en forme aux cinq cantons, par une lettre où ils se plaignaient entr'autres que le nouveau baillif qui devait venir d'Unterwalden à Bade, avait menacé de maltraiter les réformés. En même temps, ils mirent quatre mille hommes sur pied, avec la bannière de leur ville, sous la conduite d'un conseiller, nommé George Berger, et envoyèrent trois autres petits corps, l'un dans le Gaster, l'autre du côté d'Einsidlen, et le troisième dans la Thurgovie. Le gros de l'armée prit le chemin de Cappel, le 9 juin. Les Bernois n'agréaient point l'équipée des Zuricois, qui

[1] Sleidan. VI. p. m. 174.
[2] Stettl. 30. 31. Hotting. 470 Rhan. 703.

s'était faite sans leur aveu. Cependant pour ne pas manquer à leurs alliés, ils leur envoyèrent du secours : d'abord six mille hommes, commandés par Sébastien de Diesbach, avoyer, et ensuite qnatre mille sous la conduite de Jean d'Erlach, ancien avoyer; et pour leur propre sûreté, ils postèrent divers petits corps le long des frontières de Lucerne et d'Unterwalden. Les villes de Bâle, de St-Gall, de Mulhouse et de Bienne, les pays de Tockenbourg et de Gaster, et de Wesen leur donnèrent aussi du secours. [1] Les cinq cantons catholiques se mirent aussi en campagne, le 8 juin, ayant à leur secours quinze cents Valaisans. Comme l'armée de Zurich et celle de ces cinq cantons étaient prêtes à en venir aux mains, Jean Aibli, landamman de Glaris, sollicita si vivement les commandans des deux armées de suspendre tout acte d'hostilité, qu'ils consentirent à une trève de quelques jours. [2] Berne convoqua une journée à Arau, pour le 12 juin, afin d'y traiter de la paix. Les cinq cantons qui étaient restés neutres, savoir Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell, y envoyèrent des députés pour faire la fonction de médiateurs. [3] Les Grisons, les villes de Strasbourg, de Constance, de Rothwyl et de Sargans y envoyèrent aussi les leurs pour le même dessein. Dès que la suspension d'armes fut publiée dans les deux camps, on vit les officiers et les soldats renoncer, du moins en apparence, à toute inimitié, et se faire réciproquement des honnêtetés, comme s'ils ne se fussent portés qu'à regret à combattre les uns contre les autres. [3] De sorte que Jacob Stourm,

[1] Stettl. 32. a.
[2] Stettl. 31. a. Hotting. 471. Rhan 705.
[3] Stettl. 32. a.
[4] Hotting. 471.

député de Strasbourg, disait : « Vous autres Suisses, vous êtes d'étranges gens ; quand même vous êtes divisés, vous êtes néanmoins unis, et vous n'oubliez pas votre ancienne amitié. » Un si beau commencement donnait lieu d'espérer qu'on aurait la paix. Effectivement, elle fut bientôt conclue, et la guerre se termina sans que personne eût eu besoin de tirer l'épée.

La négociation de la paix dura près de quinze jours. [1] Ce qui en arrêta le plus la conclusion, furent deux articles que les cantons réformés demandaient avec chaleur, et que les catholiques rejetaient avec la même fermeté, savoir : 1° Qu'il fût permis de prêcher l'Evangile dans les cinq cantons, de l'y embrasser et de l'y exercer librement. 2° Que l'on y renonçât solennellement et par serment à toutes les pensions des cours étrangères, et qu'on punît ceux qui en prendraient, comme on l'avait fait dans toutes les villes souveraines et réformées de la Suisse. Car on jugeait que puisque la première difficulté était venue de l'affaire des pensions étrangères, il n'y avait point de paix solide à espérer, à moins qu'on n'y abjurât partout ces sortes de pensions, et qu'on ne châtiât ceux qui en prenaient. Enfin, après bien des débats, on convint d'un traité de paix, qui fut conclu et signé le 26 juin, et conçu en dix-sept articles. Comme il a été le fondement et le modèle de tous les traités de paix de religion qui ont été faits entre les Cantons, j'en rapporterai ici fidèlement la substance : [2]

I. Quant à la Parole de Dieu, comme la foi n'est pas une chose à laquelle on doive porter les hommes par la

[1] Id. ibid.

[2] Ex Actis publicis. Voyez le traité entier tout au long entre les Pièces justificatives. N°. II.

contrainte, on ne contraindra point les cinq cantons, ni leurs sujets, à l'embrasser. Mais pour ce qui regarde les confédérés [1] des Cantons, et les seigneuries communes, dans les lieux où l'on a aboli la messe, brûlé ou détruit les images, on ne devra punir personne pour ce sujet. Mais là où la messe et les autres cérémonies sont encore en usage, on n'y doit user d'aucune contrainte, ni leur envoyer aucun ministre, s'il n'y est demandé à la pluralité des voix. Ce qui aura été résolu, dans une paroisse, à la pluralité des voix, de quitter la messe ou de la garder, comme aussi de manger des viandes que Dieu n'a point défendues, sera observé tant qu'il plaira aux paroissiens. Enfin aucune partie n'insultera l'autre sur le sujet de sa religion.

II. L'alliance contractée avec le roi Ferdinand n'ayant été faite que pour cause de religion (n'étant plus nécessaire, puisque, par les soins des médiateurs, il a été résolu qu'on n'usera d'aucune contrainte, et qu'on n'insultera personne pour fait de religion), les cinq cantons y renonceront absolument et en remettront incessamment le traité original entre les mains des médiateurs, avant que les armées décampent, pour être biffé, lacéré et mis en pièces. Quant au traité d'alliance et de combourgeoisie nouvellement contracté (le 12 mars précédent entre les cinq cantons et le Valais), on en traitera dans les diètes; le tout sans préjudice des traités de combourgeoisie contractés entre les six villes réformées, Zurich, Berne, Bâle, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne.

III. Les six villes susmentionnées prient encore très-instamment les cinq cantons de renoncer aux services,

[1] Zugewandten.

aux pensions et aux présens des rois et des princes, pour le bien commun de la patrie. Que si leur prière n'est d'aucune efficace, il a été expressément convenu que ceux des cinq cantons ne prendront point dans leurs troupes et ne conduiront point à la guerre, au service des princes étrangers, les sujets des six villes, sous de sévères punitions en corps et en vie, tant pour les soldats que pour les enrôleurs.

IV. Quant à ceux qui distribuent ces pensions, et ceux qui les reçoivent, on ne peut pas les punir encore, parce que leurs magistrats le leur ont permis ; mais lorsque, dans la suite, cette pratique sera abolie, on pourra punir ceux qui contreviendront aux ordonnances.

V. Comme quelques cantons avaient formé des assemblées à Beckenried ou ailleurs, cela ne devra plus se faire ; ni les quatre cantons du lac, [1] ni les autres ne s'assembleront plus à part pour les affaires qui regardent le Corps Helvétique, ce qui ne pourrait produire aucun bien ; mais il leur sera permis de s'assembler là où ils voudront pour les affaires particulières.

VI. Comme il était souvent arrivé que quelques cantons avaient traité et publié de certaines affaires au nom de tous les Cantons, quoique d'autres cantons n'y eussent eu aucune part et n'y eussent point consenti ; cela ne devra plus se faire à l'avenir, etc.

VII. Comme on a demandé au canton de Schwytz une pension raisonnable pour les enfans de feu M. Jacob Schlosser, [2] les deux parties ont remis cette af-

[1] Vier Waldstetten. Ce sont : Lucerne, Uri, Schwytz et Unterwalden.

[2] C'est ce ministre qui avait été martyrisé ou brûlé, pour cause de religion, dans le canton de Schwytz. Voyez ci-dessus page 111.

faire aux médiateurs, qui ont plein-pouvoir de prononcer là-dessus.

VIII. Tous les édits et les règlemens, publiés par l'une ou l'autre des six villes ou par toutes ensemble, concernant la Parole de Dieu, devront demeurer en leur force, sans que personne ait droit de s'y opposer. Et là où l'on a aboli la messe, les images, les ornemens d'églises et les autres choses qui appartiennent au service divin, personne ne devra être inquiété pour ce sujet, ni sollicité à rétablir ces choses-là, ni puni; mais bien entendu encore que personne ne devra être contraint à embrasser une religion.

IX. Il y aura de part et d'autre pleine et entière amnistie pour toutes les villes, communautés, villages et personnes particulières qui ont donné du secours à l'une ou l'autre des parties, savoir pour les villes de Bâle, S. Gall, Mulhouse et Bienne; pour la Thurgovie, pour Bremgarten, Mellingen, pour le Rheinthal, pour les sujets de l'abbaye de S. Gall, pour ceux des Bailliages Libres dans l'Argovie; pareillement le Tockenbourg, Gaster, Wesen et autres lieux qui ont donné du secours aux deux villes de Zurich et de Berne; et pareillement aussi pour tous ceux qui ont donné du secours aux cinq cantons, entr'autres les Valaisans.

X. Toutes les injures et les paroles choquantes qui ont été employées de part et d'autre, jusqu'à présent, au sujet de la religion, d'une manière grossière et insolente, et qui ont été l'origine de cette division, devront être entièrement abolies de part et d'autre; et ceux qui contreviendront à cette ordonnance, devront être punis par leurs magistrats, en corps et biens, dès qu'on les leur déférera.

XI. Tous les arrêts qu'on a imposés en Suisse, sur

les censes, rentes et autres biens et revenus, appartenans à des églises et à des communautés où l'on a aboli la messe, devront être levés et abolis; et ceux qui doivent ces rentes et censes, etc., les paieront.

XII. Th. Mourner sera obligé de paraître à Bade, devant les médiateurs, pour répondre aux plaintes que les deux villes de Zurich et de Berne ont à faire contre lui (au sujet de ses libelles diffamatoires), et ceux de Lucerne l'y obligeront; et il devra être puni selon qu'il l'a mérité.

Ceux de Strasbourg et de Constance ont demandé d'être dispensés de juger de cette affaire.

XIII. Pour ce qui regarde les frais que les deux villes de Zurich et de Berne, avec leurs alliés et autres intéressés dans cette affaire, ont été obligés de soutenir; on donne plein pouvoir aux médiateurs de les régler, dans l'espérance qu'on a qu'ils examineront la chose avec exactitude, et qu'ils prononceront en gens d'honneur. Ce qui devra se faire incessamment dans l'espace de quinze jours après la conclusion de ce traité, faute de quoi les six villes pourront interdire tout commerce avec les cinq cantons.

XIV. Les médiateurs auront le pouvoir de régler en même temps l'accommodement de ceux d'Unterwalden avec Berne; et il dépendra des Bernois que la décision de ce différend se fasse à l'amiable, ou à rigueur de droit.

XV. Aucune des parties ne doit user de violence contre l'autre pour fait de religion; et outre ces articles, les parties demeureront en pleine et paisible possession de leurs bailliages, seigneuries, pays, sujets, libertés, droits, usages, etc., comme ils les ont possédé avant cette déclaration de guerre, etc. Au reste,

les quatre cantons de Zurich, Lucerne, Schwytz et Glaris prendront en considération la ville de S. Gall, et la soutiendront dans l'embarras où elle se trouve, à cause de son abbaye.

XVI. Comme ceux de la Thurgovie ont fait diverses plaintes (entr'autres qu'on leur donnait des baillifs jeunes, violens, emportés, etc.), Zurich et Berne déclarent que leur intention est qu'on donne à ces bonnes gens des baillifs pieux, de sens rassis et de bonnes mœurs, et que ceux de Zoug y envoient incessamment un autre baillif à la place de Jacob Stocker. Que de même on doit déposer sans délai Martin Werli, landamman de la province, et en élire un autre à sa place. Que les autres cantons, qui ont part à la souveraineté de la Thurgovie, s'engageront à la même chose et devront promettre aux deux villes de Zurich et de Berne de se joindre avec elles au plus tôt et sans délai, pour redresser les griefs et régler les affaires de cette province.

XVII. Les Cantons jureront de nouveau tous ensemble et sur le champ leur ancienne alliance, selon l'ancien usage, avec le traité de Stantz, et cette paix nationale qu'on vient de conclure.

XVIII. Enfin, il y aura de part et d'autre une paix ferme et inviolable; on oubliera tout ce qui s'est passé entre les deux partis, leurs adhérens et leurs alliés; et personne ne sera inquiété, ni pour ce qu'il aura fait, ni pour ce qu'il aura dit contre ceux du parti opposé au sien, etc.

On fit deux copies de ce traité, en papier, en attendant qu'on pût en dresser les actes en parchemin; et ces copies furent cachetées des cachets de quatre de ces médiateurs, et scellées du sceau du canton de

Zoug. Il fut ordonné que quelques-uns de ces médiateurs iraient à Bade avec un secrétaire pour y dresser les actes, et qu'ensuite le secrétaire irait dans les six villes et les cinq cantons intéressés dans cette guerre pour faire apposer leurs sceaux à ces actes; après quoi il les leur remettrait, à chacun le sien.

Après la conclusion de ce traité, les deux armées se retirèrent; mais, avant leur départ, les cinq cantons envoyèrent dans le camp des Zuricois le traité de leur alliance avec le roi Ferdinand, qui fut incessamment déchiré et mis en pièces. [1]

Les députés médiateurs s'assemblèrent d'abord après, pour exécuter les choses dont ils étaient chargés par le traité. Ils réglèrent les frais que les cinq cantons devaient payer aux six villes, et les taxèrent à trois mille écus d'or. Ils conclurent aussi l'accommodement de Berne avec le canton d'Unterwalden, et condamnèrent celui-ci à payer aussi aux Bernois trois mille écus d'or, pour tous frais. Le paiement du canton d'Unterwalden se fit en deux termes. Il paya quinze cents écus au mois de mars de l'année suivante 1530; [2] les autres quinze cents, le 20 mai de l'an 1531. [3]

Il semblait que ce traité de paix devait assurer la tranquillité de la Suisse; mais il ne le fit point. Les deux partis ne l'acceptèrent qu'à regret; chacun de son côté en était mécontent, et les cantons catholiques, en particulier, fâchés d'avoir cédé aux réformés plus qu'ils n'auraient voulu, n'attendaient qu'une occasion plus favorable pour remettre leurs affaires sur pied. [4]

[1] Rhan. 705. 706.
[2] Instr. B. 397.
[3] B. Spr. B E. E. 122.
[4] Stettl l. c. 52. b.

Aussi Zwingli, qui connaissait parfaitement leur disposition, n'approuvait point qu'on s'accommodât si mollement avec eux. [1] Il aurait voulu que, pendant qu'on en avait les moyens, on les eût humiliés, pour les mettre hors d'état de nuire, comme on fait aux bêtes féroces qu'on ne peut jamais apprivoiser. Et la suite fit bien voir qu'il avait raison; car quand les cinq cantons catholiques congédièrent leur armée, ils jurèrent tous ensemble de conserver leur ancienne religion et de punir tous ceux qui embrasseraient celle qu'ils appelaient nouvelle. [2] Bien plus, au mois de novembre suivant, ils envoyèrent en grand secret l'amman de Zoug à l'empereur Charles V, en Italie, pour solliciter ce prince à faire la guerre aux cantons réformés, lui promettant de le secourir de toutes leurs forces. [3] Et les ecclésiastiques catholiques de la Suisse étaient extrêmement mécontens de l'Empereur, du roi Ferdinand et du pape, et en parlaient insolemment, [4] parce qu'ils n'agissaient pas assez vivement à leur gré, pour seconder l'ardeur de leur zèle meurtrier à opprimer les réformés.

VII. Tous ces mouvemens de guerre n'arrêtèrent point les progrès de la réformation.

A Hérisau, gros bourg du canton d'Appenzell, on avait reçu l'Evangile par les soins de Jean Thæring. [5] L'évêque de Constance l'excommunia et le fit chasser. Un prédicateur catholique, nommé Jean Forer, y dé-

[1] Id. 31. a.
[2] Hotting. 472.
[3] Msc. Grooss.
[4] Pabst, Kayser und König seye ein Bub wie der andere.
[5] Hotting. 470.

truisit ce que l'autre avait édifié. Mais les brebis, qui ne connaissaient pas la voix de cet étranger, ne voulurent point l'écouter et prièrent l'église réformée de Constance de leur prêter Ambroise Blarer pour un mois, en attendant qu'on eût trouvé un pasteur. Il commença d'y prêcher le 30 mai.

Pendant le cours de la guerre, trois paroisses du comté de Bade, savoir Schlieren, Rordorff et Dietiken, embrassèrent la réformation le 6 et le 7 de juin. [1] Le pasteur de cette dernière était Béat Gherung, de Munster en Argovie. Le 23 d'août, tous les religieux de Wettinguen, riche abbaye de l'ordre des Citeaux, près de Bade, renoncèrent aussi à leur habit et au papisme, à la réserve d'un seul, et convertirent leur maison en un collége, sur le modèle de celui de Cappel. Leur abbé y consentit, quoiqu'à regret et les larmes aux yeux, priant que du moins on ne brûlât pas les images. Ils promirent de donner de bons pasteurs à Bade et aux autres églises dont ils avaient le patronat. Nicolas Manuel, banderet de Berne, et Bernhard Brunner, de Glaris, ancien baillif de Bade, eurent beaucoup de part à cette réformation. [2] Berne écrivit à ces religieux pour les louer de ce qu'ils venaient de faire, les en remercier et les assurer qu'on les protégerait. [3] Zurich et Berne exhortèrent ceux de Bade à imiter cet exemple; mais ils le refusèrent. Il n'en fut pas de même des villages de Wurenloss et de Vislisbach, qui se réformèrent dans le même mois. [4] Ils furent suivis du commandeur de Hitzkilch, le 4 septembre.

[1] Id. page 475.
[2] Stettl. l. c. 23. a.
[3] Msc. Grooss.
[4] Hotting. 475.

Mais la réformation la plus considérable, arrivée dans cette saison-là, fut celle de la ville et du canton de Schaffhouse.[1] Elle se fit lentement, et cette affaire traîna dès le commencement de l'année jusqu'à la fin de septembre. Le 23 janvier, le magistrat ordonna aux deux couvens de la ville de se dessaisir, avant la Pentecôte, des terres qu'ils possédaient dans le pays de Hegau, et de les vendre. Il fut aussi ordonné de ne rien innover en matière de religion, sans la volonté du conseil souverain. Vers le milieu d'avril, on établit quelques commis du petit et du grand conseil, pour examiner cette importante affaire. Le vendredi 22 juillet, on fit enlever toutes les images de la chapelle de St-Wolfgang, hors de la ville; on en démolit les autels, et ce qui s'y trouva de précieux fut vendu aux bourgeois ou remis entre les mains des magistrats.

Cependant il y avait une grande division dans la ville. Chaque parti cherchait à se maintenir, et implorait le secours des cantons de sa religion. Vers la fin de septembre, Zurich, Berne, Bâle, St-Gall et Mulhouse y envoyèrent des députés, qui ayant demandé d'être entendus dans le grand conseil, le 30 du mois, les exhortèrent à se déterminer enfin, et à consommer courageusement l'heureux ouvrage de leur réformation, puisqu'ils avaient reconnu sur ce sujet la volonté de Dieu, comme ils l'avaient déjà fait voir en abolissant tant de messes, d'images et de moineries. Que par là ils glorifieraient Dieu, et rétabliraient le calme et la tranquillité dans leur ville. Que, du reste, on les assurait qu'on les secourrait toujours de corps et de biens, toutes les fois qu'ils seraient attaqués. Le petit conseil, sur-

[1] Scutt. p. m. 190, Stettl. 25. Hotting. 455. Msc. Grooss.

tout quelques conseillers, tenaient encore pour la religion catholique ; mais la bourgeoisie assemblée l'emporta pour la réformation, à la pluralité des voix. Ensuite de cette résolution, l'on abolit la messe et les images par toute la ville. On ferma les églises des Cordeliers et des religieuses de Ste-Agnès. On brûla quelques images, entr'autres la statue colossale du Seigneur, qu'on appelait vulgairement le Grand Bon Dieu de Schaffhouse.[1] Quand on l'abattit, elle tomba sur le baptistère, qui ne pouvant soutenir le poids énorme de cette lourde machine, en fut brisé. Quelques familles considérables furent si fâchées de cette révolution, qu'elles quittèrent la ville. Quelque temps après, elles voulurent y revenir, mais on ne trouva pas à propos de les recevoir. La ville entra ensuite dans l'alliance particulière des cantons réformés.[2] Le 10 de novembre on publia un édit qui donnait aux ecclésiastiques, de l'un et de l'autre sexe, la permission de se marier, et confirmait l'édit précédent qui défendait aux prêtres de tenir des concubines. Erasme Ritter, pasteur et réformateur de la ville, épousa une religieuse nommée Anna Egkenstorff, sœur de l'abbé Michel. Le 25 du même mois on établit un consistoire. On travailla aussi à réformer les Eglises des terres sujettes de la ville, comme Kilchberg, Busingen, Dœrfflingen, etc. Les Zuricois eurent une si grande joie de la réformation de leurs alliés et voisins de Schaffhouse, qu'ils leur en écrivirent une lettre de félicitation.

VIII. Il arriva une autre chose, qui causa un grand bruit dans la suite, parmi les cantons, ce fut l'entre-

[1] Der grosse Herre Gott von Schaffhousen.
[2] Hotting. p. 456.

prise de la ville de Zurich sur l'abbaye de S. Gall. [1] Il est tems d'en parler ici. L'abbé, nommé François Gheisberger se sentant malade se fit transporter à Roschach, et y mourut, dans la semaine sainte le mardi 23 mars. On tint sa mort cachée jusqu'au vendredi suivant; pour donner le temps aux religieux, qui étaient alors à Einsidlen, de se rassembler, pour élire un autre abbé. Les quatre cantons protecteurs de l'abbaye, étaient partagés sur le sujet de cette élection. Lucerne et Schwytz, qui craignaient qu'on ne profitât de la vacance, pour réformer les moines, les sollicitaient à y procéder incessamment. Zurich et Glaris au contraire s'y opposaient par la même raison. Les moines pour être en liberté, s'assemblèrent à Raperschwyl et élurent Kilian Kæufflin, auparavant lieutenant de Wyl et grand sommelier de l'abbaye. Zurich et Glaris ne voulurent point reconnaître ce nouvel abbé, qu'à ces conditions: « 1°. Qu'il prouverait par l'Ecriture, que toutes les pratiques monacales, les frocs, la messe etc. étaient agréables à Dieu. 2°. Que s'il ne le pouvait pas prouver, lui et son couvent quitteraient l'habit, et les usages superstitieux de leur ordre, et qu'il ne serait plus abbés ni seigneur, mais administrateur et lieutenant, qui rendrait compte annuellement aux quatre cantons protecteurs, et que ce qui se trouverait de reste, serait employé au profit des pauvres. 3°. Qu'on redresserait les charges insupportables, qu'on avait imposées aux sujets de l'abbaye, contre la Parole de Dieu: » car l'abbé défunt avait fort maltraité les réformés. Le docteur Schappeler et les autres ministres de S. Gall, composèrent quarante-deux thèses contre les inventions et les doctrines humaines,

[1] Hotting. 466. 467.

les pratiques diverses de la religion catholique, et en particulier contre celles des moines. Ils les firent imprimer, et offrirent de les soutenir dans une dispute publique. L'abbé se moqua de tout cela; [1] prétendit que les droits de son abbaye étaient suffisamment à couvert par les bulles des papes et les diplomes des empereurs; et qu'il n'avait que faire de disputer sur ce sujet; et il sommait les Zuricois de le protéger lui et son abbaye, à forme du traité fait avec eux par ses prédécesseurs. Zurich et Glaris le sollicitèrent de nouveau à se trouver à une conférence avec leurs députés, à Wyl, à Roschach ou à tel autre lieu des terres de l'abbaye, qu'il lui plairait; et lui firent dire, s'il prétendait qu'on le protégeât contre la volonté de Dieu et contre la justice? Mais l'abbé, appuyé par Lucerne et Schwytz, qui l'assuraient de leur protection, ne voulut entrer en aucune conférence. Glaris lui promit aussi enfin sa protection, pourvu qu'il renonçât à l'habit de l'ordre, à moins qu'il ne pût en soutenir la validité par la Parole de Dieu. Mais il n'en voulut rien faire, d'autant plus qu'il avait de grosses rentes au-delà du Rhin qu'il aurait infailliblement perdues. Le 18 mai, il envoya des députés à Glaris pour prier le grand conseil d'état de le maintenir dans ses droits, à forme du traité, « particulièrement, disait-il, parce que Dieu n'a donné aucun règlement sur les habits. Et quel mal fait le froc? » En même temps il fit demander au pape la confirmation de son élection. Mais quelques semaines après, et avant que de l'avoir obtenue, il se saisit du trésor, de l'argent et des titres de son abbaye, et se retira secrètement à Bregentz,

[1] Id. 468. 469.

petite ville au-delà du Rhin sur le lac de Constance, qui appartient à la maison d'Autriche, et y acheta le château de Wolffourt, où il établit sa résidence avec ses moines.[1] Il se fit aussi donner par l'empereur Charles V l'investiture de tout le temporel du couvent, et en particulier du Tockenbourg et de la terre d'Anwyl. Non content d'une telle démarche, il sollicita Marc de Hohen-Ems, baillif autrichien à Bregentz, de lui donner du secours, s'imaginant que la ville et les terres de S. Gall étant sans armes, on pourrait s'en emparer par surprise. Ce baillif le lui accorda, et comme les sujets d'Autriche ne voulaient pas marcher dans cette occasion, il fit venir quelques centaines de Bavarois pour leur faire passer le lac. Mais s'étant aperçu que toutes les frontières de la Suisse étaient pourvues de monde, et qu'on y faisait bonne garde, il se retira. Par une telle conduite, cet abbé s'attira l'indignation des Cantons, et ils le regardèrent comme un homme fugitif, qui avait perdu tous les droits qu'il prétendait s'attribuer.

Pendant ces troubles de S. Gall, on pensa en voir naître de nouveaux dans tous le Corps Helvétique. L'accommodement des Cantons avait été fait à la hâte, et il s'en fallut peu qu'il ne fût bientôt rompu, et que l'on ne reprît les armes. Les catholiques ne pouvaient pas se résoudre de payer aux réformés les frais de la guerre.[2] D'autre côté, les réformés étaient indignés contre les Lucernois, de ce qu'ils avaient laissé échapper d'entre leurs mains le moine séditieux Thomas Mourner, et ils persistaient à demander qu'on accordât liberté de cons-

[1] Id. page 475.
[2] Id. page 474.

cience dans les cinq cantons. On tint diverses diètes, dans les mois de juillet et d'août et au commencement de septembre, pour ajuster ces différens; mais sans succès. Les catholiques persistaient toujours dans leur refus de satisfaire à la prononciation des arbitres et de payer aucun frais de guerre.[1] Les Bernois voyant cela recoururent à la force pour mettre les autres à la raison, et le jeudi 16 septembre, ils défendirent à leurs sujets tout commerce avec les cinq cantons, et principalement de laisser passer aucune denrée pour eux; et deux jours après, ils ordonnèrent une levée de douze mille hommes auxquels on commanda de se tenir prêts à marcher au premier ordre. Là-dessus, la diète se rassembla le 23 du même mois, et ensuite le 30, et l'on y conclut un nouvel accommodement.[2] On convint, entr'autres, « Que dans les seigneuries communes, là où la pluralité des voix l'emporterait à l'avenir, pour ou contre la réformation, la chose en demeurerait là; que aucun canton n'y enverrait des députés, afin de laisser aux députés liberté entière; qu'on admettrait à ces délibérations les jeunes hommes, dès l'âge de quatorze ans, etc. » Le 24 septembre on dressa le nouveau traité pour éclaircir et redresser le précédent; et, le 15 octobre, les douze cantons publièrent, de concert, un édit pour exhorter leurs sujets communs à vivre ensemble en paix, avec défense de s'injurier ou de s'insulter mutuellement pour cause de religion, sous de grosses peines.[3] On tint deux diètes dans ce mois d'octobre pour renouveler les sermens des anciennes alliances. Les réformés

[1] Msc. Grooss.
[2] Hotting. 474.
[3] Id. ib. et Stettl. 32 b.

voulurent toujours réserver que cela se fît selon l'ancien usage, sans que cela portât aucun préjudice à la Parole de Dieu. [1]

Les Bernois eurent aussi quelque difficulté avec les Fribourgeois au sujet du bailliage de Schwarzbourg, que ces deux cantons possédaient en commun; chacun d'eux s'y intéressant pour sa religion. La doctrine évangélique y avait été prêchée, et l'on y était divisé sur la religion; les uns voulant recevoir la réformation, et les autres la rejetant.[2] Berne envoya des députés aux paroisses de Schwarzbourg et de Gougisberg, le 20 d'août, pour les exhorter à la paix. Et comme ces communautés devaient s'assembler pour régler l'affaire de la religion à la pluralité des voix, les députés eurent ordre de convoquer l'assemblée, et de leur représenter « que la foi étant un don de Dieu, on ne voulait contraindre personne à embrasser la réformation; que néanmoins comme chaque magistrat chrétien est obligé de maintenir ses sujets dans la vérité, ils sont résolus de protéger tous ceux de leurs sujets des Terres médiates, qui embrasseront l'Evangile. Leurs instructions portaient aussi que là où la pluralité l'emporterait pour l'Evangile, la moindre partie devait céder; mais que là où elle l'emporterait pour la messe, LL. EE. voulaient protéger les réformés. Que cependant pour éviter toute contestation, ils veulent bien que les prêtres y célèbrent la messe, pourvu qu'ils s'en contentent et qu'ils ne prêchent point, et que l'on prêche toujours la réformation avant la messe. Que pour le reste, il devait être défendu à chacun, sous de certaines peines,

[1] Instr. B. 551. 564. Hotting. 475.
[2] Instr. B. p. 33. 2.

d'inquiéter ou d'injurier personne pour sa religion. » Dans cette occasion, les deux paroisses qu'on vient de nommer embrassèrent la réformation, et d'abord la religion catholique y fut abolie. Les Fribourgeois voulurent s'y opposer, et prétendirent que du moins on laissât subsister le libre exercice de la religion catholique. Pour cet effet, ils envoyèrent des députés à Berne, au commencement de décembre, avec ordre de pousser cette affaire. Les Bernois leur répondirent, le 8 du même mois, [1] « qu'ils voulaient laisser les choses à Schwarzbourg et à Gougisberg dans l'état où elles étaient; que par conséquent ils ne permettraient point qu'on dît la messe, ni qu'on pratiquât aucune cérémonie papistique dans les temples; que cependant ils consentaient, en faveur des faibles, qu'on le fît à Schwarzbourg dans la chapelle, et à Gougisberg dans le Beinhaus, bien entendu que cette concession ne préjudicierait point à leurs droits. » [2]

IX. Les Bernois continuèrent cette année à réformer diverses maisons religieuses. [3] Henri Rouff, abbé de Troub, traita avec eux pour mille goulden et leur remit son couvent, et les Seigneurs lui donnèrent des lettres de rente pour paiement, le 16 juillet. Le 8 d'août, [4] ils écrivirent à Rodolf de Bénédictis, abbé de l'île de St-Jean, près de Cerlier, que voyant qu'il était extrêmement endetté et qu'il s'endettait tous les jours, telle-

[1] Ibid. p. 575.

[2] Il est à remarquer que quoique Berne et Fribourg possèdent ce bailliage en commun, cependant par un ancien traité de l'an 1455, Berne y a des droits plus étendus que Fribourg; par exemple, les appels se portent à Berne et non à Fribourg.

[3] B. Instr. H. 540. b.

[4] Lat. Miss. 288.

ment que ses dettes ruineraient un jour le couvent, ils lui ordonnèrent de se rendre à Berne, le jeudi suivant, et d'avertir ses moines d'envoyer aussi quelqu'un d'eux pour traiter en leur nom. Ils obéirent, et le 16 du même mois, ils remirent leur couvent à leurs Seigneurs, avec ses biens et ses dettes, moyennant cent écus d'or qu'on leur donna à chacun. [1] L'abbé ne résigna que le 3 septembre. Il eut pour sa portion deux mille écus d'or au soleil.[2] Dans le même temps, le prévôt de Wangen traita aussi avec eux, et leur ayant remis son abbaye, il se maria. [3] Ils lui firent (le 18 décembre) une pension viagère pour lui et pour sa femme. LL. EE. donnèrent aussi (le 23 octobre) à la ville d'Arberg [4] toutes les terres et les revenus attachés à la messe de matines, et deux maisons de cure avec leurs rentes, [5] afin d'employer ces revenus à l'entretien des pauvres. Ils eurent aussi soin de récompenser ceux d'Unterseen, [6] pour la fidélité qu'ils leur avaient témoignée dans la guerre des rebelles, et de les dédommager des pertes qu'ils avaient souffertes de la part des troupes d'Unterwalden et de leurs associés. Pour cet effet, ils leur donnèrent (le 12 décembre) des biens du couvent d'Interlaken.

Dans l'automne de la même année, la réformation fit encore des progrès en divers endroits de la Suisse. J'ai déjà parlé ci-dessus de ceux qu'elle avait fait pendant l'été dans le comté de Bade. Elle n'en demeura

[1] B. Instr. I. p. 1.
[2] Ibid. page 3.
[3] Ibid. p. 31.
[4] Id. page 11. b.
[5] Pfründ und Widem.
[6] Ibid. p. 18.

pas là. Au mois d'octobre, Zurzach, gros bourg sur le Rhin, célèbre pour ses foires, embrassa la réformation et abolit les images. [1] Trois des chanoines de l'église collégiale de Ste-Verene embrassèrent la réformation. Les autres se retirèrent à Waldshout. Zurzach fut suivi des villages de Deckerfeld, Dettingen, Cadelbourg et Gebisdorf. Ce dernier renonça au papisme au mois de novembre, et recourut au gouverneur de Kœnigsfeld pour lui demander un ministre, qu'il obtint, parce que cette église dépendait de Kœnigsfeld pour la collature. [2]

La réformation s'avança aussi dans la Thurgovie. Rheinau, petite ville sur le Rhin, avec une ancienne abbaye de Bénédictins, combattit long-temps pour la réformation, avant que d'y parvenir. [3] L'abbé, Henri de Mandach, s'y opposa vivement et fit chasser les deux ministres qui la prêchaient. Mais étant venu à mourir, les bourgeois reprirent coûrage et résolurent, à la pluralité des voix, d'abolir la religion romaine dans leur ville et dans l'abbaye, et brûlèrent les images des deux églises. La paroisse de Gachnang fit aussi la même chose. A cette occasion, [4] les cantons, seigneurs de la Thurgovie, résolurent d'établir un administrateur sur les couvens de ce pays-là, qui sont en grand nombre. Ils y envoyèrent des députés pour visiter ces couvens et ordonnèrent au secrétaire baillival de dresser un inventaire de tous leurs biens et leurs titres, afin que les religieux et les religieuses rendissent compte toutes les années au baillif, de leur administration. La plu-

[1] Hotting. 473. Scult.
[2] Msc. Grooss.
[3] Hotting. 474.
[4] Id. page 475.

part de ces monastères s'opposaient de toutes leur force aux progrès de la réformation; mais le zèle que le peuple de ce pays-là témoignait pour la cause de la réformation surmontait tous les obstacles. On célébra même, le 10 décembre, un synode provincial à Frauenfeld, capitale du pays, composé des ministres de la Thurgovie.[1] On y invita toutes les villes et les pays réformés du voisinage, Zurich, St-Gall, Appenzell, le Rheinthal, le Tockenbourg et les sujets de l'abbaye de St-Gall. L'état de Zurich y envoya deux députés de la magistrature, avec trois théologiens, Zwingli, Pellican et Collin, autrement Am-Buel. On y vit Schappeler et et Zilli, pasteurs de St-Gall, et Jean Zwick, de Constance, la noblesse de la Thurgovie, et, en tout, cinq cents ecclésiastiques; pasteurs, vicaires et chapelains. Il fut permis à chacun d'y parler en toute liberté sur la doctrine de l'eucharistie. On y traita aussi de l'excommunication. On y conféra avec les anabaptistes, qu'on y avait aussi invités; et comme le canton d'Appenzell y avait envoyé les siens, on examina les actes d'une conférence tenue à Teuffen avec ces sectaires, et on les éclaira si bien, qu'on en gagna le plus grand nombre. Enfin l'on y examina la doctrine et la conduite des ecclésiastiques, et l'on déposa plusieurs ministres ignorans. Par tous ces endroits, ce synode produisit un grand fruit dans l'Eglise réformée.

Il s'était aussi tenu un synode à Rheineck dans le Rheinthal, quelque temps auparavant, mais je n'en ai pas trouvé les actes.

X. Les catholiques, de leur côté, ne négligeaient rien pour soutenir leur religion chancelante. Ils em-

[1] Hotting. 479. 480.

pêchèrent que la bourgeoisie de Mouri, dans le bailliage libre, n'embrassât la réformation, quoique le plus grand nombre des voix portât là.[1] On dépouilla un homme qui débitait des livres évangéliques dans le bailliage de Sargans. Et de tous côtés on les entendait perpétuellement faire des menaces contre les réformés.

Mais ce fut particulièrement à Soleure qu'ils firent les plus violens efforts pour y étouffer la réformation. Elle y avait fait des progrès considérables depuis la dispute de Berne, apparemment par les soins de Philippe Grotz, de Zoug, prédicateur réformé, qui s'y trouvait. La division y fut fort vive cette année, parce que les deux partis étaient forts, et l'on ne pouvait pas prévoir de quel côté la victoire tournerait.[2] Les bourgeois et les savans étaient pour la réformation; mais les grands et les chanoines de l'église collégiale de S. Ours étaient contre.[3] Pendant que les réformés étaient encore en petit nombre, on les persécuta de diverses manières, ou par la prison, ou par des amendes, ou par le bannissement.[4] Mais nonobstant ces mauvais traitemens, leur nombre ne laissa pas de s'augmenter; et au bout de quelque temps ils trouvèrent plus de faveur au conseil, et on leur permit d'avoir un ministre pour leur prêcher librement selon la pureté de l'Evangile. Quelque temps après, on voulut obliger ce ministre à célébrer la messe. Il le refusa, et ses auditeurs l'appuyèrent. Cette contestation causa une grande rumeur dans la ville. L'état de Berne en ayant eu avis, y envoya

[1] Id. 480.
[2] Stettl. 26. b.
[3] Hotting. 477.
[4] Msc. Grooss.

promptement cinq députés du conseil pour y mettre la paix.[1] Zurich y envoya aussi les siens. Le dimanche, 19 de septembre, le grand conseil fut assemblé en présence de ces députés et cent réformés, tant de ce conseil que de la bourgeoisie, y parurent pour demander liberté de conscience. L'un d'entr'eux, parlant au nom de tous, fit un beau discours,[2] où il se plaignit des persécutions qu'on leur avait faites, tandis qu'on laissait impunis les crimes et la paillardise des prêtres. Il représenta que nonobstant une conduite si dure de leurs supérieurs, les réformés leur avaient été toujours soumis et fidèles, et qu'ils le voulaient toujours être. Mais que du reste il n'était pas possible au ministre (que le conseil leur avait accordé) de dire la messe, puisqu'elle était une abomination. Qu'ils devaient donc se conformer à la réformation de leurs alliés et combourgeois de Berne, à moins que les prêtres ne pussent prouver par l'Ecriture et la messe et les autres cérémonies papales. Que s'ils le faisaient, ils mettraient leurs biens et leur vie pour les soutenir; que si au contraire ils ne le pouvaient pas, ils priaient leurs seigneurs d'écarter et d'abolir toutes ces abominations, pour ne retenir que la pure Parole de Dieu.

Les députés de Zurich et de Berne appuyèrent la demande des réformés. Ils représentèrent aux magistrats, que ces gens-là ne demandaient rien de déraisonnable; les exhortèrent à chercher ce qui pouvait contribuer à l'avancement de la gloire de Dieu et à la tranquillité de leur état, et leur mirent devant les yeux les biens qui leur reviendraient s'ils embrassaient la réformation

[1] Stettl. l. c.
[2] Msc. Grooss.

avec eux. Ces deux représentations produisirent leur effet. Le grand conseil accorda ces deux choses : « 1°. Que le ministre réformé ne serait point obligé de dire la messe. 2°. Que dès ce moment on publierait dans toute l'étendue de leurs terres un édit qui permettrait à tous les pasteurs des églises de prêcher la Parole de Dieu purement et en toute liberté, nonobstant les édits précédens contraires à cela. »

Ce fut un bonheur que les députés de Zurich, de Berne et de Bâle se trouvèrent là pour calmer les esprits, car sans eux on en serait venu à des actes de violence, qui auraient pu causer quelque massacre. [1]

L'édit qui accordait liberté de conscience fut publié, mais il ne fut pas capable d'arrêter le zèle furieux des catholiques. Ils ne cessèrent de maltraiter les réformés, et l'on en serait venu à un tumulte dangereux, si les Bernois n'y eussent promptement envoyé (le 25 novembre) quatre députés de leur conseil pour employer leurs bons offices au rétablissement de la paix. [2] Mais à peine les députés de Berne furent-ils de retour chez eux, que les catholiques recommencèrent à remuer. Un jour même ils en vinrent jusques-là que de vouloir attaquer les réformés à force ouverte; et dans ce dessein fermèrent les portes de la ville et pointèrent le canon. Les Bernois l'ayant su, y envoyèrent incessamment quatre députés. Le jeudi, 2 décembre, le grand conseil fut assemblé en leur présence, et les réformés demandaient justice contre leurs adversaires qui avaient violé, avec tant de hauteur, l'édit qu'on avait publié pour accorder liberté de conscience; et dirent qu'ils ne

[1] Stettl. 27. a. Rhan. 709.
[2] Stettl. 27. a.

voulaient plus siéger avec eux dans le conseil. [1] Là-dessus il y eut une grande division dans l'assemblée; quelques-uns des magistrats voulant que les catholiques, auteurs de ces tumultes, fussent punis, et les autres ne le voulant pas. Les députés de Berne offrirent leur médiation aux deux partis. Les réformés, pour donner à leurs adversaires un exemple de modération chrétienne, se radoucirent à leur égard ; déclarèrent qu'ils voulaient bien se désister de la demande qu'ils faisaient qu'on les punît, leur pardonner et siéger avec eux dans le conseil, pourvu qu'on ne fît rien contre l'Evangile. Ce qui leur fut promis. Ainsi la décision fut remise au lendemain; et ce jour-là étant venu, tout fut pacifié. Les magistrats de Soleure furent si satisfaits des soins de leurs bons alliés de Berne pour apaiser les troubles qui s'étaient élevés au milieu d'eux, qu'ils leur envoyèrent des députés quelques jours après (c'était le 10 décembre) pour les en remercier solennellement. [2] Il fut permis de nouveau à Philippe Grotz et encore à un autre de prêcher aux réformés; et pour cet effet on y appela une seconde fois un excellent théologien nommé Ocher, qui y avait déjà prêché auparavant. [3] Le 21 décembre, le grand conseil publia un nouvel édit pour établir la liberté de conscience par tout le canton. «D'autant, y disait-on, que la foi est un don libre de la grâce de Dieu, que personne ne peut donner, ni ôter, ni par conséquent régler avec un empire absolu. Que l'empire de la conscience n'appartient qu'à Dieu, pour cette cause on permettait à tous les sujets et habitans

[1] Msc. Grooss.
[2] Stettl. l. c.
[3] Hotting. 477. 478.

du canton de suivre la religion que leur conscience leur dicterait être la meilleure. » Ils envoyèrent aussi des députés par tout le canton pour exhorter leurs sujets à déclarer librement leurs sentimens sur la religion; s'ils souhaitaient de garder la messe ou non. Les sujets répondirent : « Qu'ils laissaient à leurs seigneurs le soin de décider de cette affaire, persuadés que comme de bons pères et de bons pasteurs ils ne voudraient leur montrer que le bon chemin. » Ils ne furent pas contens de cette réponse; ils renvoyèrent des députés pour en demander une plus précise, et alors il y eut trente-quatre paroisses qui se déclarèrent ouvertement pour la réformation, et dix qui furent pour la messe.

Les Bernois possèdent en haute jurisdiction quelques villages le long de l'Aar, et Soleure y a la basse justice. Les premiers y établirent la réformation au mois de juillet, suivant la teneur du traité de paix. [1] Ils y envoyèrent des députés pour assembler les paroissiens et leur faire passer à la pluralité des suffrages s'ils étaient résolus d'embrasser la réformation ou de la rejeter. Les députés eurent ordre d'aller auparavant à Soleure pour communiquer la chose aux magistrats, parce qu'ils ne voulaient pas le faire à leur insu.

La réformation avançait lentement parmi les Grisons, excepté dans l'Engadine. Un moine italien prêcha l'Evangile dans la Valteline. [2] Il fut cité pour ce sujet par devant les seigneurs des trois Ligues assemblés à Ilantz environ le mi-carême, et il lui fut défendu de prêcher, et même on le bannit de la Valteline. Mais un des seigneurs députés le prit avec lui

[1] Bern. Instr. B. 323.
[2] Hotting. 465.

et le mena dans le pays de Pregæll ou Pergæll. De là il fut appelé par un homme de considération dans l'Engadine, où l'Evangile n'avait point encore été annoncé. Sa prédication y causa d'abord un grand tumulte; cependant tout s'y termina sans qu'il arrivât aucun mal à personne. Enfin, au mois d'avril les paroissiens convinrent à la pluralité des voix qu'il lui serait permis de prêcher. Ainsi il prêcha à ceux-là même qui avaient contribué à le faire exiler; et la réformation y fit de grands progrès en peu de temps. Il n'en était pas de même dans le reste du pays des Grisons. C'est pourquoi Dorffman, pasteur réformé de Coire, se présenta de nouveau par devant les seigneurs des trois Ligues, assemblés en juillet, dans cette ville-là pour leur demander une nouvelle conférence de religion; mais il ne fut pas écouté.

XI. Les protestans d'Allemagne avaient les mêmes combats à soutenir de la part des catholiques que les réformés de la Suisse; et il aurait été à souhaiter, pour l'intérêt des uns et des autres, qu'ils eussent été étroitement unis ensemble pour résister à leurs ennemis communs. La diète de l'empire s'étant assemblée à Spire au mois de mars, les catholiques voulurent y faire passer à la pluralité des suffrages un décret qui restreignait la liberté de conscience accordée par un autre décret trois ans auparavant. [1] Les électeurs de Saxe et de Brandenbourg, les ducs de Lunebourg, le landgrave de Hesse et le prince d'Anhalt firent une protestation solennelle contre ce décret, et en appelèrent à l'empereur qui était alors en Espagne et à un concile libre. Les villes de Strasbourg, Nuremberg,

[1] Sleidan Lib. VI. p. m. 171. 175.

Ulm, Constance, Reutlinguen, Winsheim, Memminguen, Lindau, Kempten, Heilbrun, Isny, Weissenbourg, Nordlinguen et S. Gall se joignirent à ces princes et signèrent leur protestation et leur appel; et c'est de là (pour le remarquer ici en passant) qu'est venu le nom de *protestans* qu'on a donné aux réformés.

Les catholiques avaient travaillé à diviser les protestans de la Saxe d'avec ceux de la Haute-Allemagne, parce qu'ils n'étaient pas d'accord entr'eux sur la présence réelle du corps du Seigneur dans l'eucharistie; et dans ce dessein ils avaient fait insérer dans leur décret entr'autres choses, qu'on ne recevrait point la doctrine de ceux qui enseignaient touchant la sainte Cène du Seigneur autrement qu'on ne fait dans l'Eglise, savoir dans l'Eglise romaine, où l'on enseigne la présence réelle. Les princes et les villes évangéliques connurent le piége, et le réfutèrent dans leur protestation, disant: « Qu'il ne convenait point de faire un décret de cette nature contre ceux qui ne croyaient pas la présence réelle, puisque l'édit de l'empereur n'en parlait point; et que d'ailleurs on n'avait ni cité ni entendu les défenseurs de cette doctrine, et qu'il fallait bien considérer mûrement combien il est contraire à la justice et à l'équité de décréter quoi que ce soit dans des choses de cette importance sans avoir entendu les parties intéressées. »

Cependant les théologiens des deux partis protestans s'étaient fait réciproquement une guerre cruelle dans leurs écrits; et l'aigreur allait en croissant de part et d'autre bien loin de diminuer. Il y avait dans l'empire diverses personnes de mérite qui voyaient avec douleur qu'un sacrement établi par le Seigneur, pour être un symbole et un instrument d'union et de con-

corde entre ses disciples, fût une matière et une source de division; et que la différence de sentimens sur ce seul article fût un obstacle à l'entière union des réformés, et ils souhaitaient qu'on pût apporter du remède à un si grand mal. [1] On crut qu'une conférence entre les théologiens des deux partis pourrait produire un si bon effet. C'est pourquoi Philippe, landgrave de Hesse, prince d'un rare mérite et d'une grande piété, ayant communiqué la chose à ses alliés et sollicité les Suisses à contribuer à une si bonne œuvre, convoqua une assemblée de théologiens à Marpourg, ville de sa dépendance, pour y conférer ensemble amiablement et en charité chrétienne. Zwingli et Oecolampade s'y rendirent les premiers, et en passant à Strasbourg ils prirent avec eux Martin Bucer et Gaspar Hédion. Après eux y arrivèrent de Saxe, Luther, Mélanchthon, Juste Jonas; de Nuremberg, André Osiander; de Halle en Souabe, Jean Brentius; et d'Augsbourg, Etienne Agricola.

Luther ne goûtait point le projet d'une telle conférence; [2] et le 13 juin il écrivit au landgrave, « qu'il le priait de bien examiner si une telle conférence serait utile ou inutile; puisque, disait-il, les Zwingliens voudraient à peine reconnaître leurs erreurs, et que, quant à lui, il ne pouvait point changer de sentiment. » Avec de semblables dispositions, il avait raison de croire que la conférence serait inutile.

Le landgrave de Hesse voulut qu'avant de conférer en public, Luther conférât en particulier avec Oecolampade; et Mélanchthon avec Zwingli. [3] Cela se

[1] Sleid. L. 6. p. m. 175. Lavat. 42.
[2] Scult. T. II. p. m. 197.
[3] Id. ib. page 198.

fit le vendredi 1[er] octobre, mais sans succès. C'est pourquoi l'on en vint à une conférence publique, qui se tint les deux jours suivans, en présence du langgrave et de toute sa cour. Luther en fit l'ouverture, et d'abord il prétendit qu'on devait disputer sur toute la religion chrétienne, accusant Zwingli d'avoir enseigné diverses erreurs; il finit son discours en protestant, « qu'il savait que, quant à lui, il avait écrit la vérité sur la doctrine du sacrement, et qu'il voulait persévérer dans ce qu'il avait écrit. » De là il n'y avait plus qu'à souscrire aveuglément à ses écrits et à dire *autos epha* et *amen*. Zwingli lui répondit : « Que cette conférence avait été ordonnée, non pas pour disputer des autres articles, mais uniquement de l'eucharistie; que si l'on pouvait convenir sur ce sujet, il ne refuserait pas de parler aussi des autres doctrines.» Ainsi l'on en vint à la dispute.

Luther ayant obtenu du landgrave la permission de parler le premier, dit d'abord qu'avant de disputer sur l'article de la sainte Cène, il fallait disputer sur la divinité de Jésus-Christ, sur ses deux natures, sur le baptême, sur la justification par la foi et sur quelques autres articles, puisque les théologiens suisses n'étaient pas d'accord avec les saxons sur ces matières. [1] Oecolampade et Zwingli lui répondirent, l'un et l'autre, « qu'ils étaient d'accord avec lui sur ces matières et qu'ainsi l'on n'avait à disputer que sur la sainte Cène, d'autant plus que c'était pour ce sujet qu'on était assemblé. » Luther commença donc la dispute en disant, « qu'il ne pouvait pas s'éloigner le moins du monde du sens littéral de ces paroles : «Ceci est mon corps»; et que

[1] Scultet T. II. p. m. 216.

ceux qui étaient d'un autre sentiment devaient alléguer leurs preuves. » Oecolampade dit, pour première raison, « qu'on ne peut pas nier qu'il n'y ait dans l'Ecriture diverses expressions figurées, métaphoriques, métonymiques, et autres semblables; que ces mots, ceci est mon corps, peuvent être de ce nombre; comme quand il est dit : Jean est Elie; la pierre était Christ; je suis le cep; la semence est la Parole. » Luther lui ayant accordé cela, il en conclut qu'il fallait aussi prendre ces paroles dans un sens figuré, par la raison que Jésus-Christ ayant rejeté (Jean VI) la manducation orale de son corps, il ne l'a pas par conséquent instituée dans la Cène. [1] Luther répondit à cela « que Jésus-Christ n'a point rejeté la manducation orale de son corps, mais la manière de cette manducation, savoir, une manducation grossière, comme quand on mange de la chair de bœuf, etc. » Oecolampade prit de là occasion de parler d'une double manière d'entendre les paroles du Seigneur, « l'une basse et charnelle, et l'autre sublime et spirituelle; que c'est à la spirituelle que le Seigneur veut qu'on s'attache. » Luther répliqua « qu'on ne peut ni ne doit point prendre les paroles de la Cène dans un sens spirituel seulement, puisque le pardon des péchés, la vie éternelle et le royaume des cieux sont attachés par la Parole de Dieu à ces choses basses et charnelles, comme elles paraissent. »

Oecolampade dit « que le passage de Jean VI n'ordonne que la manducation spirituelle, et qu'elle suffit pour le salut; soutenant que la corporelle n'est ni commandée ni utile. [2] » Luther répondit « qu'il ne niait

[1] Id. p. 217.
[2] Id. 218.

10

point la manducation spirituelle ; bien loin de là, qu'il enseignait qu'elle était nécessaire ; mais qu'on a tort d'en conclure que la corporelle soit inutile et non nécessaire, puisque le Seigneur l'a formellement instituée, en disant : Faites ceci, etc. ; et qu'il est constant que ses paroles, en quelque lieu qu'elles soient, sont les paroles de la vie éternelle. S'il me commandait, ajouta-t-il, de manger de la fiente, je le ferais, sachant que cela me serait salutaire. »

Zwingli entrant ensuite en dispute avec Luther, l'accusa de préjugé, sur ce qu'il protestait de ne vouloir point changer de sentiment. [1] Il ajouta « qu'il ne voulait point lui parler durement, ni se souvenir de ce qu'ils pouvaient avoir écrit de dur l'un contre l'autre ; qu'il s'appliquerait uniquement à tirer la vérité des ténèbres, autant qu'il lui serait possible ; que quant au reste on ne devait accuser personne d'hérésie à cause de cette différence de sentimens. » Venant ensuite au fait, il dit « que le Seigneur a voulu (Jean VI) prévenir l'erreur des Juifs sur la manducation orale de sa chair ; » d'où il concluait que ces paroles, « la chair ne profite de rien, » doivent être rapportées à cette manducation orale.

Luther. [2] Cela ne fait rien contre moi. Cela prouve seulement qu'il est inutile de manger la chair de Christ, ce que j'accorde à l'égard des impies ; et quand je l'accorderais aussi à l'égard des gens de bien, il ne s'ensuit pas que le corps de Jésus-Christ ne soit pas dans la Cène, et qu'il en faille expliquer les paroles figurément.

[1] Id. 218.
[2] Id. 219.

Zwingli représenta encore « que puisqu'il y a diverses expressions figurées dans l'Ecriture, comme par exemple, « la Pâque est le passage du Seigneur, » il faut prendre de la même manière les paroles de la Cène, comme il paraît par Jean VI, où la manducation spirituelle est commandée et la charnelle rejetée. » Luther soutint que les autres expressions figurées de l'Ecriture ne tirent point à conséquence pour ces paroles, ceci est mon corps; « que le passage de la Pâque est une allégorie; qu'il reconnaissait la manducation spirituelle, mais qu'elle n'exclut pas la corporelle.

Après midi, Zwingli rentrant en dispute avec Luther, le pressa par ces quatre raisons :

I. Que Jésus-Christ, en inculquant la manducation spirituelle (Jean VI), a rejeté la charnelle; et que Luther lui-même, dans une postille [1] sur le dimanche de la Septuagesime, avait expliqué ces paroles, « la chair ne profite de rien, » non d'une explication charnelle, [2] mais de la chair même de Jésus-Christ, [3] et que Mélanchton avait aussi écrit sur ce passage, « que ce n'est que par la parole qu'il faut manger Jésus-Christ. [4] »

II. Que les pères orthodoxes ont rapporté les paroles du Seigneur non à la viande, mais à la résurrection.

III. Que Mélanchton, dans leur conférence particulière, avait avoué « que les paroles ne font autre chose que signifier; » d'où il s'en suit « que le corps du Seigneur n'est pas dans le pain. »

[1] Les théologiens allemands appellent postilles les sermons qu'ils composent sur les sections dominicales de l'année.
[2] De carnali intellectu.
[3] Id. 220.
[4] Verbo tantùm Christum manducandum esse.

IV. Qu'il faut nécessairement reconnaître un trope, ou expression figurée dans les paroles du Seigneur; parce que les articles du Symbole l'exigent, « il est monté au ciel, il est assis à la droite du Père. »

Luther. I. Il ne s'agit point ici de ce que j'ai écrit, ou Mélanchton. Je ne veux rien soutenir ici que ce qui s'accorde avec la Parole de Dieu. Il s'agit de prouver que le corps de Jésus-Christ ne peut pas être dans la Cène.

II. Je l'accorde; mais il ne suit pas de là que la chair de Jésus-Christ ne soit pas une viande, ou qu'elle soit inutile.

III. Mélanchton a dit cela; mais lorsqu'on prononce les paroles par le commandement de Dieu et en son nom, alors elles ne signifient pas seulement, mais aussi elles font et apportent ce qu'elles signifient.

IV. Pourquoi ne mettez-vous pas un trope ou figure dans ces paroles, « il est monté au ciel; » plutôt que dans les paroles de la Cène? [1]

Zwingli. C'est parce qu'elles n'en ont pas besoin.

Luther. Ni celles de la Cène.

Oecolampade vint ensuite. I. On obtient, dit-il, par la seule régénération l'entrée au royaume des cieux (Jean III, v. 3); la manducation corporelle du corps de Jésus-Christ est donc inutile pour ce sujet.

Luther. Dieu a plusieurs moyens en main pour produire et augmenter en nous la foi, comme l'ouïe de la Parole, le baptême, la manducation du corps du Seigneur. Ainsi votre conséquence est mal tirée. Et même pour cette manducation, il faut un homme régénéré, qui croie et puisse manger véritablement.

[1] Id. 221.

II. Oecolampade. Jésus-Christ a quitté le monde, il s'en est allé au Père. Son corps n'est donc pas dans le pain.

Luther. Il a dit (Luc XXIV): «Ce sont là les paroles que je vous ai dites lorsque j'étais avec vous. » Ce qui donne à entendre comment il a quitté le monde.[1]

III. Oecolampade. Le dogme de la manducation orale du corps de Christ est erroné, parce qu'il détruit l'espérance de notre résurrection; ce qui se prouve par Rom. VIII. » Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, etc. »

Luther. Bien loin que cette présence du corps de Jésus-Christ nous ôte cette espérance, qu'au contraire elle la fortifie, puisque c'est une parole attachée à une grâce promise. Si vous croyez la chair de Jésus-Christ inutile, à vous permis. Nous avons pour nous la Parole de Dieu. Le corps du Seigneur doit être en la Cène et nous être donné à manger. Mon Seigneur Jésus-Christ le peut facilement puisqu'il le veut; il l'a dit, et je m'attacherai constamment à ses paroles, jusqu'à ce qu'il m'ait dit le contraire par sa Parole.

IV.. Oecolampade. Un véritable corps tel que celui de Jésus-Chist n'est qu'en un seul lieu à la fois.

Luther. C'est là un raisonnement mathématique, qui n'a point lieu ici. Il faut des passages de l'Ecriture.

V. Oecolampade.[2] « Il est écrit (Matth. XXVI): Vous aurez toujours les pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez pas toujours. » Or Jésus-Christ est toujours présent et avec tous les siens selon sa divinité, etc. Quand donc il dit qu'il sera absent, cela ne peut s'entendre

[1] Id. 222.
[2] Id. 225.

que selon son humanité. Il n'est donc pas corporellement dans la Cène.

Luther. Ce raisonnement est, de tous ceux qu'on a allégués, celui qui a quelque apparence; mais si ces paroles ne s'accordent pas avec celles de la Cène, pourquoi n'y cherchez-vous pas une figure plutôt que dans celles de la Cène? Jésus-Christ n'a voulu dire autre chose, sinon qu'il ne sera plus avec nous d'une manière à avoir besoin de nos services; mais qu'il donnerait les pauvres à sa place, à qui nous pourrions faire du bien pour l'amour de lui, etc.

VI. Oecolampade. Si Jésus-Christ nous a donné son corps, il l'a donné sans doute tel qu'il l'a eu, or il l'a eu passible et mortel; ce qui n'est donc pas la manducation corporelle qui est requise, mais la spirituelle.

Luther. C'est là un argument tiré de la raison. La Cène me propose un corps utile à manger. Mais s'il est mortel ou passible (choses qui sont des accidens), je ne m'en mets non plus en peine que de savoir quel était l'habit de Jésus-Christ quand il fit la Cène.

Zwingli prit ici la parole.[1] Il est étonnant, dit-il à Luther, que vous ne vouliez reconnaître aucun trope dans les paroles de la Cène, et cependant vous y mettez une synecdoche.

Luther. Cette figure est si fréquente non-seulement dans l'Ecriture, mais aussi dans toutes les langues, que nous ne pouvons pas nous en passer. Elle a lieu, par exemple, quand ce qui contient traîne après soi la chose qu'il contient, et au contraire; comme si un roi dit à son serviteur, apporte-moi mon épée, il entend qu'il lui apporte aussi le fourreau, quoiqu'il ne l'ait pas or-

[1] Id. 224.

donné expressément. Il en est de même du sacrement où il est appelé pain, quoique le corps y soit aussi signifié, et au contraire.

Zwingli. Si le corps de Jésus-Christ est en divers lieux, les nôtres seront aussi en plusieurs lieux différens tout à la fois après la résurrection, puisqu'ils doivent être rendus conformes à son corps glorieux, Rom. VIII. Et s'il a été fait semblable à nous à tous égards, à la réserve du péché, lorsqu'il a été trouvé en figure d'homme, Philip. II, et que nous ne pouvons pas être en plusieurs lieux à la fois, Jésus-Christ ne le peut pas non plus.

Luther. Le premier raisonnement ne fait rien à la question, puisqu'il est tiré de l'accident à la substance. Et quand il serait de quelque usage, il ne prouverait autre chose sinon que la forme de nos corps sera semblable à celle du corps de Jésus-Christ; et il ne s'ensuit point nécessairement que nous devions être semblables à son corps en puissance, à moins que Dieu n'en voulût dispenser par une résolution et d'une manière particulière.[1] Le second argument ne prouve pas mieux, puisqu'il conclut pareillement de l'accident à la substance. Vous pourriez conclure de la même manière, qu'il a eu une femme, qu'il a eu les yeux noirs, parce que « être dans le lieu » est un accident.

Enfin Luther proférant ces mots de la Cène, « *hoc est corpus meum*, » s'écria comme par une saillie : « Mes très-chers Messieurs, puisque voilà les paroles de mon Seigneur Jésus-Christ, « Ceci est mon corps, » en vérité je ne puis point m'en départir, mais il faut que

[1] Id. 225.

je confesse et que je croie que le corps de Jésus-Christ est là. »

Zwingli. Eh bien! Monsieur le docteur, vous mettez donc le corps de Jésus-Christ localement dans la Cène, car vous dites, il faut que le corps de Jésus-Christ soit là. Là (*ibi*) est un adverbe de lieu.

Luther. J'ai rapporté tout simplement les paroles de Jésus-Christ, et je n'ai pensé à rien moins qu'à ces sortes de surprises. Mais puisque vous voulez ainsi agir captieusement, je proteste contre cela, comme j'ai déjà fait; je ne veux rien avoir à faire avec les raisonnemens mathématiques; ainsi je rejette du texte de la Cène l'adverbe *ibi*, là; car le Seigneur a dit : « ceci (et non pas là) est mon corps. » Si ce corps est dans un lieu ou hors d'un lieu, j'aime mieux l'ignorer que le savoir, puisque Dieu ne l'a point encore révélé, et qu'aucun homme au monde ne peut le prouver.

Ainsi finit la conférence du samedi.

Le dimanche matin, Zwingli et Luther disputèrent de nouveau ensemble. [1] Zwingli pressa ce raisonnement: « le corps de Jésus-Christ est fini. Il est donc dans un lieu. » Luther rejeta de nouveau les raisonnemens mathématiques, recourant à la toute-puissance de Dieu.

Zwingli. Du pouvoir à l'être il n'y a point de conséquence. Il faut prouver qu'un corps est en divers lieux à la fois.

Luther. Je l'ai déjà souvent prouvé par ces paroles, « ceci est mon corps. »

Zwingli reprocha à Luther qu'il tombait toujours dans une pétition de principe; et il prouva par un pas-

[1] Id. 226.

sage de Fulgence que ça été aussi le sentiment de l'antiquité, que le corps de Jésus-Christ est dans un seul lieu.

Luther éluda le témoignage de Fulgence, en disant que cet auteur n'y parle pas de la Cène, et revint à son grand cheval de bataille, disant, le corps de Jésus-Christ peut être en plusieurs lieux, car il dit, «ceci est mon corps; » il est donc là dans le pain.

Zwingli. S'il est là dans le pain, il est donc là comme dans un lieu.

Luther. Qu'il soit dans un lieu, qu'il n'y soit pas, j'en laisse le soin à Dieu. Il a dit, ceci est mon corps; cela me suffit.

Zwingli. [1] Vous retombez toujours dans une pétition de principe; vous supposez ce qui est en question. C'est tout de même que si quelqu'un disait, quand Jésus-Christ a dit sur la croix à Marie sa mère, parlant de St-Jean, «Voilà votre fils,» ces paroles sont de la dernière clarté; quoique St-Jean ne fût pas le propre fils de Marie. Il faut répondre à la question, si le corps de Jésus-Christ est dans un lieu.

Jean Brentius, théologien de Hall en Souabe, répondit : Qu'il est dans un lieu. Zwingli lut, à cette occasion, les paroles de St-Augustin à Dardanus, où il dit : « Qu'un corps ne peut pas être un corps, s'il n'est pas dans un lieu. » Luther répondit, comme au passage de Fulgence, que St-Augustin ne parle pas là de la Cène, et il avoua que le corps de Jésus-Christ n'est pas dans le sacrement comme dans un lieu. Oecolampade prit droit sur cet aveu et en conclut, que le corps de Jésus-Christ n'est pas là corporellement et réellement

[1] Id. 227.



puisque c'est une propriété des corps d'être dans un lieu.

Après-dîné, Oecolampade répéta l'aveu que Luther avait fait le matin, que le corps de Jésus-Christ n'est pas dans le sacrement comme dans un lieu, et le pria le plus civilement qu'il était possible de mettre à quartier toute chicane et de déclarer comment le corps de Jésus-Christ est dans le sacrement? On lut encore alors les passages de St-Augustin et de Fulgence.

Luther. C'est en vain que vous me pressez, je ne m'avancerai pas davantage. Vous avez St-Augustin et Fulgence pour vous; mais les autres pères sont de notre côté. [1]

Oecolampade. Nous souhaitons d'entendre aussi ces pères; car ils sont pour nous.

Luther. Nous ne vous les nommons pas. Les paroles du Seigneur nous suffisent. Quand St-Augustin a écrit sur ce sujet, il était encore jeune, et il a écrit d'une manière embrouillée.

Oecolampage. Si nous citons les pères, ce n'est pas pour soutenir notre sentiment par leur autorité; mais seulement pour faire voir que c'est à tort qu'on nous accuse d'être des novateurs.

Ensuite Oecolampade cita un autre passage de S. Augustin pour montrer que Jésus-Christ a eu un corps, qui a dû être dans un lieu, etc.

Luther. J'ai déjà répondu à ces sortes de raisonnemens; si vous en avez de plus forts, produisez-les. Ces raisonnemens ne peuvent pas me faire dévoyer des paroles de la Cène.

Oecolampade. Si ces raisonnemens ne vous frappent

[1] Id. 228.

point, ce serait en vain qu'on vous citerait les discours de mille pères; ainsi il me paraît qu'il vaut mieux quitter la dispute.

Luther exhorta Zwingli et Oecolampade à l'amour de la concorde, et à entrer dans son sentiment, qui était fondé, disait-il, sur la claire Parole de Dieu.

Zwingli, Oecolampade et Bucer, de leur côté, protestèrent devant toute l'assemblée, que Luther n'avait point défendu son sentiment par la Parole de Dieu; qu'on avait montré clairement son erreur par la Parole de Dieu et par des passages des pères.

Telle fut la fin de cette conférence.[1] Elle aurait duré plus long-temps; et selon le sentiment de quelques personnes, elle ne se serait pas terminée sans fruit, si malheureusement elle n'eût été rompue par un accident imprévu et des plus fâcheux. Une maladie horrible et contagieuse, d'une espèce toute nouvelle et jusqu'alors inouie (nommée la *sueur anglaise*, parce qu'elle avait commencé en Angleterre), fit un ravage incroyable dans la Haute et Basse-Allemagne, et se fit sentir à Marpourg dans le temps de cette conférence.[2] Ainsi chacun ne pensa qu'à se retirer chez soi. Cependant, afin qu'il ne parût pas que les théologiens des deux partis fussent aussi éloignés les uns des autres comme on l'aurait pu croire, et que cette conférence eût été tenue inutilement, ils dressèrent une petite confession de foi, conçue en quinze articles, qu'ils signèrent de part et d'autre le 3 d'octobre.[3] Je la rapporterai ici tout entière :

[1] Id. 229.
[2] Sleidan Lib. cit. p. m. 176. Scult. l. c.
[3] Scultet. l. c. 229.

« I. Nous croyons et pensons unanimément de part et d'autre qu'il y a un seul vrai Dieu de nature, Créateur de tout l'univers, unique en essence et triple en personnes, savoir, Père, Fils et S. Esprit, comme il a été enseigné dans le concile de Nicée, et selon le symbole de Nicée qui est reçu par toute l'Eglise chrétienne.

» II. Nous croyons que, non le Père, ni le S. Esprit, mais le Fils de Dieu le Père, vrai Dieu, s'est fait homme par l'opération du S. Esprit, sans aucune cohabitation d'homme; qu'il est né de la Ste. Vierge Marie, selon la chair, parfait en corps et en ame, semblable aux autres hommes, sans aucun péché.

» III. Que Jésus-Christ, ce Fils de Dieu et de Marie, sans division de personne, a été crucifié pour nous, a été mis à mort et enseveli, qu'il est ressuscité des morts, qu'il est monté au ciel, qu'il est assis à la droite de Dieu, étant seigneur de toutes les créatures, et qu'il doit venir pour juger les vivans et les morts.

» IV. Nous croyons que le péché originel, qui a été propagé d'Adam jusqu'à nous par la génération charnelle, est un tel péché qu'il soumet tous les hommes à la condamnation, et que si Jésus-Christ ne nous eût secourus par sa mort et par sa vie, il nous y aurait fallu mourir de la mort éternelle, et nous n'aurions jamais pu parvenir au royaume de Dieu et à la félicité éternelle.

» V. Nous croyons que nous sommes rachetés et délivrés du péché originel et de tous les autres péchés, et de la mort éternelle, lorsque nous croyons au Fils de Dieu mort pour nous; et que sans cette foi nous ne pouvons être délivrés d'aucun péché par aucune œuvre, ou ordre, etc.

» VI. Que cette foi est un don de Dieu, lequel nous

n'obtenons par aucunes œuvres ou mérites, qui aient précédé, et que nous ne pouvons point avoir par nos propres forces. Mais le S. Esprit fait et produit la foi dans nos cœurs, où et quand il veut, lorsque nous écoutons l'Evangile ou la Parole de Jésus-Christ.

» VII. Nous croyons que cette foi est notre justice devant Dieu, à cause de laquelle Dieu nous répute justes, gens de bien et saints, sans aucunes œuvres et mérites de notre part, et que par cette foi il nous délivre du péché, de la mort, de l'enfer; nous reçoit en grâce et nous sauve pour l'amour de son fils en qui nous croyons; et que par cette foi nous sommes faits participans de tous les bénéfices de Jésus-Christ, de sa justice et de sa vie. C'est pourquoi nous condamnons tout le monachat et les vœux, lorsqu'on croit qu'ils sont utiles pour le salut.

» VIII. Nous croyons que le S. Esprit (à parler de la voie ordinaire) n'accorde à personne cette foi et son don sans que la Parole ait été prêchée, ou que l'Evangile de Jésus-Christ ait été connu; mais il opère et produit la foi par et avec la parole prêchée, quand et dans ceux qu'il lui plaît. Rom. X.

» IX. Que le baptême est un sacrement institué de Dieu pour produire et sceller cette foi. Et d'autant que ce commandement de Dieu, « Allez et baptisez; » et cette promesse de Dieu, « Qui aura cru, etc., » est enfermée dans le baptême; il n'est pas un simple signe ou marque de la profession chrétienne, mais il est un signe et une œuvre de Dieu qui requiert de notre côté la foi, par laquelle nous sommes régénérés.

» X. Que cette foi, par l'efficace du S. Esprit, après que par elle nous avons été justifiés et sanctifiés, opère

par nous les bonnes œuvres, savoir l'amour du prochain, l'invocation de Dieu et la patience dans la croix.

» XI. Que la confession, ou la demande de conseil et d'absolution que l'on fait à son pasteur ou à son prochain, quoiqu'elle ne doive point être forcée, mais libre, est cependant très-utile et digne d'être éprouvée, pour les consciences tristes et affligées, ou tombées dans les péchés ou dans l'erreur, principalement à cause de l'absolution ou consolation de l'Evangile, laquelle est la vraie absolution.

» XII. Que les magistratures, les lois civiles, les jugemens et les ordonnances politiques, en quelques lieux qu'on les trouve, sont un ordre bon et légitime; et ne sont point défendus, comme quelques papistes et anabaptistes le croient et l'enseignent. Mais que le chrétien, qui est appelé à la magistrature par élection ou par sa naissance, peut bien être sauvé par la foi en Jésus-Christ. Qu'il en est de cela tout comme de l'état du mariage, de celui d'un père et d'une mère, d'un maître ou d'une maîtresse, etc.

» XIII. Les traditions, comme on les appelle ou les ordonnances ecclésiastiques, faites par les hommes, si elles ne sont pas manifestement opposées à la Parole de Dieu, peuvent être librement gardées ou omises, selon que sont les hommes avec lesquels nous nous trouvons, ensorte que nous évitions les scandales non nécessaires, et que nous travaillions à entretenir la paix. Mais la défense du mariage des ecclésiastiques est une doctrine des diables.

» XIV. Quant à la Cène de notre Seigneur Jésus-Christ, nous croyons tous et sommes de ce sentiment : qu'il faut la faire sous les deux espèces, selon son institution; que la messe n'est point une œuvre par la-

quelle on puisse obtenir la grâce à un autre homme, soit mort, soit vivant; que le sacrement de l'autel est le sacrement du vrai corps et du sang de Jésus-Christ; et que la manducation spirituelle de ce corps et de ce sang est principalement nécessaire à chaque chrétien.

» XV. Pareillement à l'égard de l'usage du sacrement, nous sommes d'accord qu'il a été donné et ordonné de Dieu, comme la Parole, pour exciter les consciences infirmes à la foi et à la charité par le S. Esprit.

» Enfin, quoique nous n'ayons point été présentement d'accord sur la question, si le vrai corps et le sang du Seigneur est présent corporellement dans le pain et dans le vin de la Cène? Cependant chaque partie témoignera de la charité chrétienne à l'autre, autant que sa conscience s'y accordera; et l'une et l'autre partie priera Dieu ardemment de nous conduire dans la véritable doctrine par son Esprit. Amen.

» Signé : Martin *Luther*, Philippe *Mélanchton*, Juste *Jonas*, André *Osiander*, Jean *Brentius*, et Etienne *Agricola;* puis nos théologiens, Jean *Oecolampade*, Ulrich *Zwingli*, Martin *Bucer*, et Gaspar *Hédion*. »

On voit à Zurich un des exemplaires originaux de cette confession, où Oecolampade, Zwingli et leurs deux collègues sont signés les premiers, et ensuite Luther avec ses partisans, que je viens de nommer.

Pour comprendre tout le sens de la conclusion de cette confession de foi, il faut savoir que Zwingli et les autres théologiens de la Haute-Allemagne, de son parti, demandaient à Luther qu'il les reconnût pour ses frères, lui offrant la même chose de leur côté. Luther leur répondit fort fièrement, et les traita en petits

garçons, ou, pour mieux dire, en hérétiques fieffés, leur disant: « Qu'il était fort étonné comment ils pouvaient le regarder comme leur frère, s'ils ne croyaient pas sérieusement que sa doctrine fût véritable. [1] » Comme si des frères ne pouvaient pas être de différens sentimens sur des articles qui ne sont pas fondamentaux, sans cesser de se regarder mutuellement comme frères. Enfin pourtant il se radoucit un peu, et voici comment. Il faut l'entendre parler lui-même: « Nous leur avons accordé (disait-il à un de ses amis) comme on l'a mis dans l'article dernier, qu'à la vérité ils ne seraient pas nos frères, mais que cependant on ne leur refuserait pas nos sentimens de charité chrétienne que l'on doit même à un ennemi [2] » Le landgrave exhorta aussi Luther à la même chose; et ayant fait manger tous ces théologiens à sa table, avant leur départ, il eut la satisfaction de les voir se donner réciproquement la main de paix avant que de se séparer. [3]

Au reste, quoique cette conférence ne produisit pas tout le fruit qu'on en attendait, elle ne fut pourtant pas inutile. Elle servit à faire voir que les théologiens des deux partis n'étaient pas si éloignés les uns des autres, comme les catholiques auraient voulu le faire accroire. Elle servit à dissiper les soupçons que Luther et ses partisans avaient conçus contre l'orthodoxie de Zwingli et d'Oecolampade. Enfin elle servit à gagner le landgrave et son théologien François Lambert (dont j'ai parlé dans le tome I à l'an 1522), et presque tous les seigneurs de la cour de Cassel. [4] L'illustre prince

[1] Scultet l. c. 203.
[2] Id. page 203.
[3] Hotting. 490. 491.
[4] Scult. 233. 234. Hotting. 495.

que je viens de nommer fit l'honneur à Zwingli de lui écrire de sa propre main : « Qu'il était entièrement dans ses idées sur la matière du sacrement, et qu'il désapprouvait tout-à-fait le schisme que Luther et Mélanchton faisaient à cette occasion. » Il finit sa lettre par ces paroles : « Vous ne devez point douter que je ne demeure constamment dans la vérité, s'il plaît à Dieu ; et il n'y aura ni pape, ni empereur, ni Luther, ni Mélanchton qui me fasse changer de pensée. » Quant à Lambert, il avait été jusqu'alors dans les idées de Luther sur la présence réelle. Cependant comme il cherchait uniquement et de bonne foi la vérité, il était venu à la conférence avec un esprit libre de tout préjugé, résolu d'embrasser la vérité autant qu'il la connaîtrait. Il y écouta attentivement les raisons qui furent alléguées de part et d'autre, et en sortit convaincu que Zwingli et ses collègues avaient raison. C'est ce qu'il fit savoir aux ministres de Strasbourg par une confession de foi qu'il leur adressa l'année suivante, et qui fut imprimée après sa mort.

Le schisme du luthéranisme n'était pas encore alors au point où on l'a vu depuis, et où on le voit encore aujourd'hui. Plusieurs Eglises et villes considérables de la Souabe, de l'Alsace et de quelques autres provinces de la Haute-Allemagne, vivaient dans une étroite union et dans une correspondance tout-à-fait fraternelle avec les Eglises de la Suisse. On en a déjà vu divers exemples dans cette Histoire. Par exemple, au commencement de l'an 1528, on vit à la dispute de Berne plusieurs théologiens de ces provinces, ou envoyés par leurs Eglises et par leurs magistrats, ou qui y étaient venus de leur propre mouvement. Ainsi les théologiens de Strasbourg, Martin Bucer et Gaspard Hédion, paru-

rent à la conférence de Marpourg, comme partisans de Zwingli; et la ville de Strasbourg entra cette même année, peu avant Noël, dans l'alliance défensive des villes réformées de la Suisse, pour l'espace de quinze ans. [1] De même, au commencement de cette année, les Bernois appelèrent Bucer pour être leur pasteur; [2] mais ils ne le purent pas obtenir, parce que la ville de Strasbourg embrassa la réformation, le 20 février, par une résolution commune de la bourgeoisie et de la magistrature. Ainsi aussi cette même année le sénat de la ville d'Ulm, indigné contre leurs prêtres, qui avaient refusé de rendre raison de leur foi, leur défendit de plus dire la messe, et envoya un des pasteurs de la ville à Bâle et à Zurich, aussi bien qu'à Constance, pour examiner les cérémonies et les rites religieux qu'on y observait. [3] Simpert Foyt, ministre de Memmingue, continuait dans son amitié pour Zwingli, tout comme il avait fait étant à Bienne, de sorte que Memmingue demanda un ministre à Zurich. Pareillement les villes de la Haute-Souabe, Kempten, Isny et quelques autres, faisaient beaucoup de cas de Zwingli, se tenaient attachées aux cantons réformés, et recouraient à eux pour avoir du secours dans les temps difficiles. Et même Ulrich, duc de Wirtemberg, fit l'honneur à Zwingli de lui envoyer des députés pour lui demander conseil sur de certaines choses.

XII. Ce funeste schisme ne fut pas le seul sujet d'affliction qu'eurent les Eglises réformées de la Suisse dans

[1] Wurstis Lib. VIII. Cap. 4. p. 586.
[2] Farelli Vita Msc. ap. Hotting. 478.
[3] Hotting. 482. 483. Scult. p. m. 194. Scult. p. m. 181. Sleid. VI. p. m. 168.

l'année 1529. Elles en eurent encore deux autres fort sensibles, les troubles de Rothwyl et ceux des Anabaptistes.

Rothwyl, ville impériale du cercle de Souabe, près de la source du Necker, était alors dans l'alliance des Cantons, depuis l'an 1519, [1] et faisait partie de la confédération du louable Corps Helvétique, [2] tout comme Mulhouse, quoique située hors de l'enceinte de la Suisse. La réformation y avait aussi fait de grands progrès, par les soins de Conrad Stuckli, leur ministre. Après la conclusion de la paix nationale entre les Cantons et leurs confédérés, les réformés de cette ville-là ne se contentant pas de la tolérance qu'on leur accordait, et croyant leur nombre plus grand qu'il n'était, demandèrent conformément à ce traité, qu'on décidât à la pluralité des voix si l'on abolirait la messe, ou non? Cette proposition excita l'indignation des catholiques, qui étaient appuyés du sénat, et qui d'ailleurs craignaient de perdre par ce changement les avantages qui leur revenaient d'avoir une régence impériale dans leur ville. Ainsi, pour être les plus forts, ils firent venir leurs partisans de la campagne, la veille de l'assemblée; et le lendemain la bourgeoisie s'étant partagée par tribus, selon l'usage des villes d'Allemagne, la pluralité l'emporta en faveur de la messe, de six tribus contre cinq. [3] Et dès l'instant les catholiques se mirent à maltraiter les réformés avec

[1] Simler Resp. Helvet. Lib. I.

[2] Elle a perdu ce droit lors de la guerre des Suédois, l'an 1632, ayant reçu garnison impériale, contre son traité, au lieu de demeurer dans la neutralité que les Suisses avaient embrassée. Hotting 1046.

[3] Stettl. II. 24. a. Hotting. 476. 477. Rhan. 707.

fureur. Non-seulement ils déposèrent tous ceux qui avaient des emplois, mais ils en emprisonnèrent quelques-uns, les jetèrent dans des cachots et les mirent au carcan; enfin ils chassèrent tous les réformés sans exception, hommes, femmes et enfans, au nombre de quatre cents personnes, dont il y en eut quatre-vingt qui se réfugièrent à Zurich, d'autres à Strasbourg et à Constance, et quelques-uns à Berne.[1] Entre ces derniers, il y eut Valère Anselme, docteur en médecine, qui fut fort considéré à Berne, à cause de son grand savoir, et qui, s'y étant déjà fait connaître auparavant, parce qu'il y avait été chanoine et régent d'école, avait gagné la confiance des magistrats; de sorte qu'on le chargea d'écrire l'histoire de Berne, et on lui assigna pour cet effet une bonne pension en argent et en denrées, avec un logement. Ainsi il n'eut pas lieu de regretter sa première patrie.

Cette dispersion des réformés de Rothwyl occupa long-temps les cantons réformés. Ils se donnèrent beaucoup de mouvemens auprès de la magistrature de Rothwyl pour obtenir quelque adoucissement aux réfugiés de cette ville-là. Les Bernois, en particulier, y contribuèrent plusieurs fois par leurs soins et par leurs sollicitations, mais ce fut toujours inutilement.[2]

Les Anabaptistes donnèrent aussi beaucoup d'occupation aux Cantons, par les désordres qu'ils causèrent en divers endroits, particulièrement dans le canton de Bâle. Il est bon d'entendre sur ce sujet Christian Wurstisen, professeur de mathématiques dans l'université de

[1] Scultet. dit 385. p. m. 254.
[2] B. Instr. 397. 447.

Bâle, et qui a publié l'histoire de ce canton-là, l'an 1580. Voici comme il en parle. [1]

« Cette secte d'Anabaptistes, composée pour la plupart de gens du peuple et de simples paysans, était de différens sentimens. Presque chacun d'eux avait quelque imagination particulière, par où ils renversaient plusieurs articles de la religion chrétienne. Cependant ils s'accordaient tous dans les articles suivans : à rejeter le papisme; à se vanter de songes divins, de révélations, d'extases et de diverses inspirations du saint Esprit; à prendre les termes de l'Ecriture grossièrement au pied de la lettre, pour soutenir leur doctrine. Avec cela ils affectaient un grand air de probité et de sainteté; ils censuraient vivement les vices, parlaient beaucoup de la régénération du vieil homme, portaient des habits fort simples et sans aucune plissure, avaient toujours un air grave et morne, et ne portaient point d'armes. Par une telle conduite, douce et paisible, ils attiraient à eux un grand nombre de personnes simples; mais cependant la plupart d'entr'eux étaient des séditieux, etc.

» Les divers articles de leur doctrine erronée regardaient en partie le spirituel, et en partie le temporel. Sur le premier ils enseignaient, que le baptême des enfans venait du diable, et de la boutique du pape, c'est pourquoi ils se faisaient baptiser de nouveau. Que les enfans n'ont point le péché originel, ou du moins qu'il n'est pas damnable. Que l'Eglise de Jésus-Christ (qui ne se trouvait, selon eux, que dans leur communion) était sans péché, pure et nette. Que nos Eglises étaient plongées dans le péché, et déplaisaient à Dieu;

[1] Lib. VIII. C. I. p. 576 et suiv.

c'est pourquoi ils se séparaient des autres chrétiens, et faisaient leurs assemblées dans les bois et dans les montagnes. A l'égard du gouvernement civil et temporel, ils disaient : « Qu'aucun chrétien ne peut exercer la magistrature et porter l'épée ; que pour cette cause on ne devait souffrir aucun autre supérieur que les ministres de l'Evangile ; que ceux qui prennent des pensions, ne sont pas de véritables docteurs ; qu'on ne doit point prêter serment, ni posséder des seigneuries ni d'autres biens en propre, mais qu'il faut avoir tout en commun.

» Comme donc ces doctrines tendaient non-seulement à séduire les ames, mais aussi à troubler l'Etat, à inspirer du mépris pour la magistrature, à exciter des désordres et des rebellions, comme on l'avait vu manifestement peu de temps auparavant dans l'affaire de Muntzer, et qu'on le vit encore bientôt après dans les troubles de la ville de Munster ; aussi les ministres de la Parole de Dieu leur résistaient de toute leur force avec l'épée de la Parole de Dieu, et les magistrats avec celle du bras séculier. »

Il ajoute que nonobstant les diverses disputes et conférences qu'on eut avec eux, leur nombre se multiplia tellement que les magistrats se virent obligés d'employer toutes sortes de moyens contr'eux.

« Dans les Etats papistes, dit-il, on les condamnait à mort. Parmi les réformés, ils étaient pour la plupart châtiés par emprisonnement. Ceux qui voulaient quitter la secte étaient obligés de faire abjuration ; mais ceux qui ne voulaient point se laisser instruire par la Parole de Dieu étaient bannis. Et comme, suivant leurs principes, ils ne voulaient pas prêter le serment de bannissement auquel on les avait condamnés, on se contenta, dans les commencemens, de leur simple promesse ; mais

quand ils revenaient dans le pays, par mépris pour leurs supérieurs, on les contraignait par une longue et rude prison à prêter le serment. Si quelqu'un d'eux violait son serment, on lui infligeait une punition flétrissante; et si, après tout cela, ils retournaient encore à leurs premiers égaremens, on les punissait avec plus de sévérité.

» L'an 1529 neuf Anabaptistes furent saisis à Bâle, et mis en prison. On les fit venir devant le sénat, on appela aussi les ministres pour conférer avec eux. D'abord Oecolampade leur expliqua en peu de mots le symbole des Apôtres et celui de St. Athanase, et leur représenta que c'était là la véritable et indubitable foi chrétienne, que Jésus-Christ et ses Apôtres avaient prêchée; qu'il avait aussi annoncée et enseignée avec ses collègues, prêt à répondre à tous ceux qui étaient d'un autre sentiment. Qu'ainsi ces gens-là (les Anabaptistes) avaient tort de le traiter de séducteur et de faux docteur.

» Après ce discours le bourgmaître Aldebert Meyer dit aux Anabaptistes : Qu'ils venaient d'entendre une bonne explication de la foi chrétienne, et que, puisqu'ils se plaignaient des ministres dans leurs assemblées et dehors, ils devaient présentement parler à cœur ouvert, et exposer hardiment ce qui leur faisait de la peine; mais il n'y en eut pas un seul qui lui répondit un mot. Ils se contentèrent de se regarder les uns les autres. Alors le premier huissier de la chambre dit à l'un deux, qui était tourneur de sa profession : D'où vient que tu ne parles pas présentement, après avoir tant jasé ailleurs, en rue, dans les boutiques et dans la prison? Comme ils gardaient encore le silence, Marc Hedelin, chef des tribus, s'adressa au principal de ces gens-là, et lui dit : Que réponds-tu, frère, à ce qui t'a été proposé? l'Ana-

baptiste lui répondit : Je ne vous reconnais point pour frère. Comment? lui dit ce seigneur. Parce, dit l'autre, que vous n'êtes point chrétien. Amendez-vous premièrement, corrigez-vous, et quittez la magistrature. En quoi penses-tu donc, lui dit Hedelin, que je pèche tant? Vous le savez bien, lui répondit l'Anabaptiste.

» Le bourgmaître prit la parole et lui ordonna de répondre avec modestie et avec douceur, et le pressa vivement de parler sur la question dont il s'agissait; sur quoi il répondit : Qu'il ne croyait pas qu'un chrétien pût être dans une magistrature mondaine, parce que celui qui combat avec l'épée, périra par l'épée. Que le baptème des enfans est du diable, et une invention du pape; on doit baptiser les adultes, et non les petits enfans, selon l'ordre de Jésus-Christ. Matth. XXVIII.

» Oecolampade entreprit de le réfuter, avec toute la douceur possible, et de lui faire voir que les passages qu'il avait cités avaient tous un autre sens, comme tous les anciens docteurs en faisaient foi. Mes chers amis, dit-il, vous n'entendez pas l'Ecriture sainte et vous la maniez fort grossièrement. Et comme il allait continuer pour leur montrer le véritable sens de ces passages, l'un d'entr'eux, qui était meunier, l'interrompit, le traitant de séducteur, qui caquetait beaucoup, et dit : Que ce qu'il avait là allégué contr'eux ne faisait rien au sujet. Qu'ils avaient entre les mains la pure et propre parole de Dieu, et qu'ils voulaient s'y attacher toute leur vie; que le St-Esprit parlait maintenant par lui. Il s'excusait en même temps de ne pas parler éloquemment, disant qu'il n'avait pas étudié, qu'il n'avait été dans aucune université, et que dès sa jeunesse il avait haï la sagesse humaine, qui est pleine de tromperie; qu'il connaissait bien la ruse des scribes, qui cherchaient perpétuelle-

ment à offusquer les yeux des simples. Après quoi il se mit à crier et à pleurer, disant : Qu'après avoir ouï la Parole de Dieu, il avait renoncé à sa vie déréglée, et que maintenant, que par le baptème il avait reçu le pardon de ses péchés, il était persécuté de chacun, au lieu que dans le temps qu'il était plongé dans toute sorte de vices, personne ne l'avait châtié, ni mis en prison, comme on lui faisait présentement. Qu'on l'avait enfermé dans la Tour, comme un meurtrier ; quel était donc son crime, etc. La conférence ayant duré jusqu'à l'heure du diner, le sénat se leva.

» Après diner, le sénat s'étant rassemblé, les ministres entrèrent encore en conférence avec les Anabaptistes, au sujet de la magistrature. Et comme l'un d'eux eut donné des réponses assez satisfaisantes sur les questions qu'on lui avait proposées, cela fit chagrin aux autres, de ce qu'il n'était pas ferme dans leur doctrine. C'est pourquoi ils l'interrompirent : Laisse-nous parler, lui dirent-ils, nous qui entendons mieux l'Ecriture, et qui pourrons mieux répondre sur ces articles que toi, qui es encore un novice, et qui n'es pas capable de défendre notre foi contre les renards. Alors le tourneur, entrant en dispute, soutint que St. Paul, Rom. XIII, parlant des puissances supérieures, n'entend point les magistrats, mais les supérieurs ecclésiastiques. Oecolampade lui nia cela, et lui demanda en quel endroit de la Bible il le trouvait, et comment il le prouverait ? L'autre lui dit : Feuilletez aussi tout l'ancien et le nouveau Testament, si vous y trouverez que vous devez tirer une pension. Vous avez meilleur temps que moi qui suis obligé de me nourrir du travail de mes mains pour n'être à charge à personne. Cette plaisante saillie fit un peu rire les assistans ; Oecolampade leur dit : Messieurs,

il n'est pas temps maintenant de rire; si je reçois de l'Eglise mon entretien et ma nourriture, je puis prouver par l'Ecriture que cela est raisonnable; ainsi ce sont là des discours séditieux. Priez plutôt pour la gloire du Seigneur, afin que Dieu amollisse leurs cœurs endurcis et les éclaire.

» Après plusieurs autres discours, comme le temps de se lever approchait, il y en eut un, qui n'avait rien dit de tout le jour, qui se mit à hurler et à pleurer. Le dernier jour est à la porte, disait-il, amendez-vous, la coignée est déjà mise à l'arbre; ne noircissez donc pas ainsi notre doctrine sur le baptème. Je vous en prie pour l'amour de Jésus-Christ, ne persécutez pas les gens de bien. Nous sommes gens de bien; certainement le juste Juge viendra bientôt, et fera périr tous les méchans.

» Le bourgmaître l'interrompit pour lui dire qu'on n'avait pas besoin de cette lamentation; qu'il devait raisonner sur les articles dont il était question. Il voulut continuer sur le même ton, mais on ne le lui permit pas. Enfin le bourgmaître justifia la conduite du sénat, à l'égard des Anabaptistes. Il représenta qu'on les avait arrêtés, non pas à cause de l'Evangile, ni à cause de leur bonne conduite, mais à cause de leurs déréglemens, de leur parjure et de leur sédition. Que l'un d'eux avait commis un meurtre; un autre avait enseigné qu'on ne doit point payer les dîmes; un troisième avait excité des troubles, etc. Que c'était pour ces crimes qu'on les avait saisis, jusqu'à ce qu'on eût décidé quel traitement on leur ferait, etc.

» Dans ce moment l'un d'entr'eux se mit à crier : Mes frères, ne résistez point au méchant; quand même l'ennemi serait devant la porte, ne la fermez pas. Laissez-les venir, ils ne peuvent rien faire contre nous, sans la

volonté du Père, puisque nos cheveux sont comptés. Je dis bien plus, il ne faut pas même résister à un brigand dans un bois. Ne croyez-vous pas que Dieu ait soin de vous? On lui imposa silence. »

Pour couper court, le succès de la conférence fut, qu'il y eut trois Anabaptistes qui reconnurent leur erreur et qui l'abandonnèrent. Lès autres, qui se vantaient d'avoir remporté la victoire, furent bannis. [1]

Il s'en trouva trois dans le canton de Berne qui furent traités plus sévèrement; les magistrats les condamnèrent à être noyés : non pas, à la vérité, pour cause de leur erreur, mais à cause de leur désobéissance opiniâtre, parce qu'ayant été bannis jusqu'à trois fois, ils étaient toujours revenus dans le pays, au mépris de leur serment et du souverain. [2] A Zoug, un Anabaptise fut condamné à être noyé, parce qu'il n'avait pas voulu prêter le serment de bannissement. [3]

Un de leurs docteurs, nommé Louis Hetzer, savant dans les trois langues, composa un livre abominable contre la divinité éternelle du Fils de Dieu; mais Zwingli, qui l'eut entre les mains, en empêcha l'impression et le supprima. [4]

Ce malheureux avait treize femmes tout à la fois. [5] Il fut saisi à Constance, et soit pour ses crimes, soit pour ses hérésies, il fut condamné, le 4 février, à avoir la tête tranchée. Il se conduisit d'une telle manière dans sa prison, que Jean Zwick, qui l'accompagna jusqu'au lieu du supplice, en prit occasion d'écrire : « O

[1] Id. l. c. p 580.
[2] et [3] Hotting. 498.
[4] Scult. p. 200. Hotting. l. c.
[5] Ottii Annal. ad. a. 1529. §. 4.

qu'il est aisé de disputer de plusieurs choses, lorsque nous n'avons pas beaucoup de choses à faire. Mais quand on est aux approches de la mort, tout cela passe. » Il avait osé quelquefois disputer sur ses adultères, pour les soutenir par l'Ecriture. Il demanda qu'on supprimât divers écrits qu'il avait composés, particulièrement son livre touchant Jésus-Christ. Il témoigna un si grand repentir de sa vie déréglée, qu'allant au supplice, il dit qu'il n'était pas digne de marcher dans ce chemin. Arrivé sur l'échafaud, il récita le psaume XXV et la prière dominicale, et finit sa prière par « Jésus-Christ le Sauveur de tout le monde, par son sang, etc. » Plusieurs Anabaptistes qui étaient présens, s'attendaient à l'ouïr parler sur leur doctrine et contre les ministres; mais il ne dit pas un mot sur ce sujet. Il avoua dans la prison que souvent dans ses prières, et fondant en larmes, il se plaignait, pour ainsi dire, à Dieu, pourquoi il n'avait pas pu châtier ou corriger un si misérable homme. Quand sa sentence de mort lui eut été prononcée : « Maintenant, dit-il, je suis jugé selon mon souhait, puisque Dieu m'ôte enfin à moi-même, qui n'ai pas pu vaincre cette chair pécheresse.[1] » Nonobstant ces preuves éclatantes d'un malfaiteur condamné à mort pour ses crimes, et, de son propre aveu, avec justice, les Anabaptistes de Hollande n'ont pas laissé de le placer dans leur Martyrologe, et de le mettre au rang des martyrs, avec de grandes louanges.[2]

[1] Scult. 2. p. m. 260. Hotting. 499.
[2] A la page 28 du Martyrol. Harlem. Vid. Ottii Annal. l. c. p 50.

LIVRE SEPTIÈME.

QUI COMPREND LES ÉVÉNEMENS D'UNE PARTIE DE L'AN 1529 ET CEUX DE LAN 1530, ET EN PARTICULIER LA RÉFORMATION DE MORAT ET DE NEUCHATEL.

I. La Suisse est partagée, à l'égard du langage, en deux parties fort inégales, l'une allemande et l'autre romande (comme nous l'appelons), ou française. La première comprend tous les quartiers septentrionaux; et la seconde est au midi, tirant au sud-ouest. Cette dernière comprend le Pays-de-Vaud, partagé entre les Etats de Berne et de Fribourg; les comtés de Neuchâtel et de Valangin; une partie des terres de l'évêque titulaire de Bâle, prince de Porentrui, savoir, La Bonneville ou La Neuville (en allemand Neuenstatt ou Neustadt) au bord du lac de Bienne, la prévôté de Moutier Grand-Val et le Val S.-Imier ou l'Erguel. Enfin on y comprend l'état de Genève et le Bas-Valais. La Suisse allemande occupe tout le reste.

Nous avons vu, dans les livres précédens, la réformation de la plus grande partie de la Suisse allemande; nous allons voir dans la suite celle de la Suisse romande.

La Suisse allemande a eu trois avantages sur la romande à l'égard de la réformation : 1° Elle s'est réformée avant elle. 2° Elle a trouvé dans son propre sein, par la grâce du Seigneur, les sources de la lumière ; je veux dire qu'elle n'a point eu besoin de prédicateurs étrangers, mais que ses réformateurs sont sortis d'elle. En effet, Zwingli, Oecolampade, Wittembach, Haller et plusieurs autres ont été Suisses d'origine. Il n'en a pas été de même de la Suisse romande. Plongée comme elle était, dans les plus épaisses ténèbres, elle n'a presque rien eu de bon chez elle, et a emprunté sa lumière des étrangers. En effet, si l'on en excepte Pierre Viret, qui était originaire du Pays-de-Vaud et bourgeois d'Orbe, je ne sache aucun réformateur de la Suisse romande qui n'ait été étranger. 3° Enfin c'est la Suisse allemande qui a éclairé la romande. Ce sont les Bernois qui ont contribué à la réformation du Pays-de-Vaud, des comtés de Neuchâtel et de Valangin, de Genève et de la prévôté, en y envoyant Farel et d'autres ministres après lui. C'est ce qu'on a déjà vu en partie et qu'on va voir encore mieux dans la suite de cet ouvrage.

Guillaume Farel fut occupé la meilleure partie de l'année 1529 dans l'Eglise d'Aigle et dans celles du voisinage. Mais son zèle pour l'avancement de l'Evangile ne lui permit pas de s'arrêter long-temps dans ces quartiers-là. Ayant donc donné tous les soins dont il était capable aux Eglises que je viens de nommer, particulièrement pour leur procurer de bons pasteurs, propres à bâtir sur le fondement qu'il avait posé, il alla chercher ailleurs de nouvelles moissons. [1]

[1] Farelli Epist. ineditæ.

Il avait reçu des seigneurs de Berne un brevet ou patente, [1] qui l'autorisait à prêcher non-seulement dans toute l'étendue des terres de leur domination, mais aussi chez ceux de leurs voisins qui leur étaient alliés par des traités particuliers de combourgeoisie, telles qu'étaient alors les villes de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne; mais c'était sous la réserve expresse, au cas ou pourvu que ces voisins le souhaitassent. Muni de cette patente, il alla, vers le commencement de l'été, à Morat, ville de médiocre grandeur, qui dépend de Berne et de Fribourg. Cette ville est célèbre dans notre histoire, par trois siéges mémorables qu'elle a soutenus; le premier, l'an 1032, contre l'empereur Conrad le Salique; [2] le second, l'an 1292, contre l'empereur Rodolph de Habsbourg; [3] et le troisième, l'an 1476, contre Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne. [4] Comme elle se trouve placée entre le pays allemand et le français, les deux langues y sont également en usage. La française y était plus en vogue autrefois, mais depuis une quarantaine d'années les seigneurs de Berne ont pris divers soins pour y établir entièrement la langue allemande.

Farel y prêcha l'Evangile avec beaucoup de succès, et dans peu de temps il s'y fit un si grand nombre d'auditeurs, que les réformés se trouvant assez forts pour pouvoir se prévaloir du traité de paix qui venait d'être conclu entre les Cantons, [5] demandèrent qu'on déli-

[1] Msc. Grooss.
[2] Wippo in Vita Conradi Salici.
[3] Fugger Oestreichisch Ehren Spiegel.
[4] Etterlin Chronic.
[5] Voyez Liv. VI à l'an 1529.

bérât à la pluralité des voix sur le parti qu'il fallait prendre en matière de religion. Soit qu'on ne connût pas encore alors les règles d'une sage tolérance chrétienne, soit qu'on fût animé d'une horreur extraordinaire pour les dogmes et la pratique idolâtre de l'Eglise romaine, on s'y prenait généralement de cette manière dans les lieux qui embrassaient la réformation. Peut-être aussi le faisait-on dans la pensée d'éviter les querelles et les troubles que cause souvent la différence de religion entre les concitoyens. Quoi qu'il en soit, il fut résolu à Morat que tous les chefs de famille, tant de la ville que de la campagne, s'assembleraient à Morat le 20 août pour cette affaire. Les Bernois[1] en ayant eu avis y envoyèrent un député avec ordre de leur dire, « que pour eux (les Bernois) quoi qu'ils eussent embrassé la réformation, ils avaient cependant résolu de ne forcer personne dans sa religion, sachant que la foi est un don de Dieu. Que néanmoins, comme chaque magistrat chrétien est obligé de maintenir ses sujets dans la vérité, ils étaient dans le dessein de protéger tous ceux de leurs terres médiates qui embrasseraient l'Evangile.[2] Que ceux de Morat pouvaient compter là-dessus, et qu'ainsi ils devaient recevoir l'Evangile avec joie. »

Cependant la réformation n'y fut pas reçue cette fois-là. Je n'ai pu découvrir ce qui y mit obstacle. Sans doute ce furent les efforts du clergé, qui, appuyé de quelques autres, mit tout en œuvre pour maintenir la religion catholique. Farel ne se rebuta point; et persévérant dans ses travaux, il vint à bout de convertir

[1] Bern. Instr. A. 330.

[2] Nous appelons terres médiates celles qui dépendent de deux ou de plusieurs cantons.

quelques prêtres, ce qui avança tellement la réformation de cette ville-là, que Farel, ne pouvant plus suffire à l'instruction de ceux qui embrassaient l'Evangile, se vit obligé d'écrire à Strasbourg pour faire venir quelque ministre; mais il ne s'y en trouva point.[1]

Dans cet intervalle de temps, Farel fit un voyage à Lausanne avec un Bernois. Je ne sais s'il entreprit d'y prêcher publiquement, mais comme il parlait sans doute de religion à ceux qu'il rencontrait, il fut maltraité avec son compagnon de voyage par l'évêque et son clergé, et chargé d'injures, qui rejaillissaient sur sa doctrine et sur la réformation. Les seigneurs de Berne l'ayant appris, le renvoyèrent à Lausanne accompagné du même homme, avec des lettres très-fortes qu'ils écrivirent à l'évêque, à son vicaire, à son official, aux chanoines et à tout le clergé de Lausanne : « Nous avons appris avec douleur, leur disent-ils, ce que vous avez fait à maître Guillaume Farel, notre sujet et serviteur, et à Etienne, son hôte, notre bourgeois.[2] Nous ne pouvons assez nous étonner que l'évêque et sa sainte compagnie maltraitent ainsi des gens qui prêchent l'Evangile, surtout des gens qui s'offrent de soutenir leur cause devant des tribunaux. Nous vous exhortons de permettre qu'on vous prêche la Parole de Dieu, de recevoir honnêtement ceux qui la prêchent, particulièrement Farel, que nous vous envoyons pour défendre sa cause et la nôtre contre les calomnies dont on nous noircit. Que si on lui fait le moindre mauvais traitement, nous nous en ressentirons tout de même que s'il était fait à nous-mêmes; et nous nous en vengerons.

[1] Farel Vita Msc.
[2] B. Arch. Latin. Miss. 288.

Prenez donc garde qu'on ne touche à un de leurs cheveux, vous souvenant qu'on vous a invités à notre dispute de religion. »

Je n'ai point appris quel fut le succès de ce second voyage de Farel à Lausanne; mais il y a toute apparence qu'il n'y fut point écouté du clergé, puisqu'il ne ne le fut pas même de la bourgeoisie, qui avait intérêt à ménager les Bernois, pour se ménager leur amitié. « Le 31 octobre, un certain prédicateur (est-il dit dans les registres), nommé Guillaume Farel, apporta au conseil une lettre des seigneurs de Berne, qui priaient les Lausannois de l'admettre à prêcher. » Cette affaire fut portée devant le conseil des Soixante, qui s'en excusèrent civilement, disant « que ce n'était point à eux à admettre un prédicateur dans les chaires de leur ville, mais à l'évêque et au chapitre. [1] » Apparemment Farel ne se contenta pas de cette réponse, et fit de nouvelles instances pour que la proposition des seigneurs de Berne fût portée devant le grand conseil des Deux Cents. En effet, j'ai trouvé dans les registres du conseil de Lausanne, [2] que le dimanche, 14 novembre, le conseil des Deux Cents fut assemblé pour délibérer sur le prédicateur luthérien, et il y fut résolu que le petit conseil aurait le pouvoir de cette affaire, et qu'aucun prédicateur ne serait admis à prêcher que par permission du conseil.

De Lausanne, Farel alla faire un tour à Bienne, où il était souhaité par le conseil, pour prêcher dans les villages romans de la dépendance de cette ville. Dans ce voyage il prêcha aussi à la Bonne-Ville, ou la Neu-

[1] Man. Laus. 344.
[2] Page 345.

ville, petite ville qui est au bord du lac de Bienne, dont l'évêque de Bâle a la souveraineté. Ce prélat s'en plaignit aux Bernois, [1] et les pria de retirer ce ministre. [2]

De la Bonne-Ville, Farel alla prêcher à Neuchâtel. Cette ville était alors revenue depuis peu sous la domination de son ancienne maîtresse, Jeanne De Hochberg, fille unique et héritière de Philippe, marquis de Rothelin et comte de Neuchâtel, décédé l'an 1503. [3] Cette princesse avait épousé, l'an 1504, Louis d'Orléans, duc de Longueville, dont elle eut un fils nommé aussi Louis. L'an 1512, les Cantons s'étant brouillés avec Louis XII, roi de France, [4] s'étaient emparés de la ville et du comté de Neuchâtel, à titre de protection, parce que le duc de Longueville, comte du pays, portait les armes contr'eux, au service du roi son maître; et ils l'avaient gardé dix-sept ans. Quelques années après la mort du duc, arrivée l'an 1515, Jeanne sa veuve sollicita si vivement les Cantons à lui restituer cette principauté, et ses négociations furent si puissamment soutenues par les recommandations du roi François Ier, [5] qu'à la fin ils consentirent à lui faire cette restitution. Les Bernois furent les premiers qui y donnèrent les mains, [6] en se réservant les droits qu'ils y avaient d'ancienneté et qu'ils s'y étaient déjà réservés par un traité

[1] Le 2 décembre.
[2] Stettl. II. 36. b.
[3] Tiré de la Généalogie des comtes de Neuchâtel, imprimée in-folio.
[4] Simler Rep. Helv. Lib. I. p. m. 224.
[5] Voyez entre les Pièces justificatives de ce tome, N°. I, la lettre qu'il écrivit aux Cantons en faveur de cette princesse.
[6] B. Arch. H. 320. — Le 28 décembre 1528.

solennel, fait long-temps auparavant avec les Cantons. Ainsi dans une diète de Bade, le mercredi avant la Pentecôte de l'an 1529, [1] les Cantons formèrent le décret de cette restitution, et peu après [2] les Bernois, à la prière de la même princesse et de Jean de Moranville, seigneur de Montraste, son envoyé, renouvelèrent avec elle le droit de bourgeoisie pour elle et pour ses successeurs. [3] Enfin la restitution fut exécutée à Neuchâtel, au commencement du mois d'août : [4] Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure y envoyèrent des députés, qui remirent solennellement la ville et le comté à Messire Olivier de Hochberg, prévôt de Neuchâtel et seigneur de Ste-Croix, et au seigneur de Montraste, tous deux envoyés de la princesse et commis pour en prendre possession en son nom.

Le premier baillif de Neuchâtel pour les Cantons fut Louis de Diesbach, chevalier, bourgeois de Berne; et le dernier fut Jean de Gougelberg, de Fribourg. [5] La princesse y établit pour gouverneur un gentil-homme du Pays-de-Vaud, bourgeois de Berne, nommé George de Rive, baron de Prangins et de Grandcour. [6]

Farel trouva des gens à Neuchâtel qui soupiraient après la réformation de l'Eglise, et par conséquent tout disposés à l'écouter; mais il y trouva aussi une très-vive résistance, tant de la part de la magistrature que de la part des prêtres; ensorte que ne pouvant pas entrer dans les temples, il se mit à prêcher dans les maisons,

[1] Ms. Neuch. p. 68. 69.
[2] Le 4 juin.
[3] B. Arch. 334. b.
[4] Ms. Neuch. p. 69.
[5] Id. ibid.
[6] Id. et Stettl. II. 33. a.

et même en pleine rue ; ce qu'il fit avec un grand concours de monde, quoique la saison ne fût pas fort favorable, puisque c'était au mois de décembre. Je ne saurais mieux exprimer ses travaux et ses progrès, que par ses propres paroles. Voici ce qu'il écrivait à Guillaume du Moulin, ministre de Noville au gouvernement d'Aigle, et aux autres ministres du même quartier : [1]

« Je ne veux pas, mes très-chers frères, que vous ignoriez ce que Jésus-Christ a opéré dans les siens. Car contre toute espérance il a touché ici les cœurs de plusieurs, ensorte que contre les ordres tyranniques, et nonobstant les efforts et les oppositions des gens à tête rase, ils ont accouru à la Parole que nous leur avons annoncée aux portes des villes, dans les rues, dans les granges et dans les maisons. Ils l'ont écoutée avec avidité, et (chose merveilleuse) ils ont cru presque tout ce qu'ils ont entendu, sans excepter même les choses les plus opposées aux erreurs qui avaient fait de profondes impressions. Rendez donc grâces avec moi, mes frères, au Père des miséricordes, etc.

» De Neuchâtel, le 15 décembre 1529.

» Votre serviteur au Seigneur,

» Guillaume Farel. »

Quelques jours après, Farel reprit le chemin d'Aigle, soit qu'il jugeât qu'il devait donner ses soins à son Eglise, au moins dans les fêtes de Noël, soit qu'il crût qu'il n'y avait pas beaucoup de progrès à faire pendant l'hiver dans les lieux où il avait prêché. Mais on ne l'y laissa pas long-temps en repos.

[1] Tiré de l'original que j'ai vu.

En retournant à Aigle, il passa par Morat. Le conseil de cette ville l'ayant prié d'y demeurer quelque temps, il répondit qu'il ne pouvait pas le faire sans l'agrément des seigneurs de Berne. Le conseil écrivit donc à ces seigneurs, le 22 décembre, pour leur demander Farel, leur représentant qu'ils s'étaient si bien trouvés de lui, qu'ils souhaitaient encore d'entendre de sa bouche la Parole de Dieu au moins pendant les fêtes; mais ils n'obtinrent pas leur demande pour ce coup. [1]

Nous avons déjà vu que la ville et le bailliage de Morat n'étaient pas éloignés de la réformation. Effectivement elle y fut établie au commencement de l'année 1530. La ville embrassa la réformation, le 7 janvier, à la pluralité des voix, en présence des députés de Berne et de Fribourg, qui y avaient été envoyés pour présider à cette action. Ce changement ne se fit pas sans de grandes oppositions de la part des catholiques, qui, irrités au dernier point, insultaient et maltraitaient les réformés de tout leur pouvoir. C'est pourquoi les réformés prièrent de rechef les seigneurs de Berne de leur donner Farel pour pasteur, au moins pour quelque temps, ayant besoin d'un pasteur zélé comme lui pour les soutenir au milieu des traverses qu'ils avaient à essuyer. Ces seigneurs le leur accordèrent et envoyèrent un messager à Farel, à Aigle, le 22 janvier, pour lui ordonner d'aller incessamment à Morat, où il trouverait, lui disaient-ils, une abondante moisson. [3] Farel partit sur le champ, et voyant une occasion si favorable pour introduire la réformation dans ces quartiers-là,

[1] Msc. Grooss.

[2] Msc. Grooss.

[3] Farel. Epist. inedit. B. Arch. Latin. Miss. 290. b.

il ne se contenta pas de prêcher à Morat; mais nonobstant l'incommodité de la saison, il alla prêcher en divers villages d'alentour. A peine une semaine s'était écoulée depuis son arrivée, que les Fribourgeois se plaignirent à Berne de ses prédications. Le conseil de Berne lui écrivit, le 31 janvier, la lettre suivante, qui est un monument de sa diligence et de son zèle infatigable. [1]

« L'avoyer et conseil de Berne à Guillaume Farel, ministre de la Parole de Dieu, salut.

» Comme nous vous avons appelé à Morat à la prière des habitans, nos combourgeois de Fribourg se plaignent que vous prêchez dans le Vullies [2] et en d'autres lieux qui ne souhaitent pas encore la Parole; ce qui est contre le traité qui a été fait dernièrement à l'armée; [3] nous requérans instamment de l'observer. C'est pourquoi nous vous donnons avis de nous apprendre comment la chose va; si ceux du Vullies ou d'autres souhaitent de vous entendre, ou si la plus grande partie d'entr'eux désirent qu'on leur annonce la Parole. Que si cela n'est pas, nous voulons que vous vous conteniez à Morat, imitant les Apôtres, qui par le commandement de Jésus-Christ secouaient la poussière de leurs pieds. Adieu. Donné le dernier janvier 1530. »

La suite fit bien voir que Farel ne s'était point intrus dans les Eglises de ce pays-là, puisqu'il y eut quatre des principaux villages de Vullies qui embrassèrent la

[1] B. Latin. Missiv. 291.

[2] On nomme ainsi une petite presqu'île, formée par les lacs d'Yverdon, et de Morat, et par la rivière de la Broye. Les Allemands l'appellent Wistellach, ou Mistellach. Elle est en partie du Bailliage de Morat.

[3] Ils entendent par là le traité de la paix générale faite entre les Cantons l'an 1529.

réformation, dans trois semaines de temps, depuis son retour. [1]

Dans le quartier allemand du même bailliage, le village de Kertzers (appelé en latin *ad Carceres*, et en français Chiètres) fut le premier qui embrassa la réformation. L'église de ce village avait été donnée l'an 962 à l'abbaye de Payerne par la reine Berthe, épouse de Rodolphe II, roi de Bourgogne, fondatrice de cette abbaye. [2] Depuis ce temps-là, les religieux de Payerne avaient été pendant cinq cent soixante-huit ans en paisible possession du patronat de cette église, dont le curé n'était que leur vicaire. Comme donc les paysans ne s'accommodaient plus de leur curé, ils demandèrent un ministre aux seigneurs de Berne. Cependant la réformation n'y avait pas encore été reçue publiquement et à la pluralité des suffrages; car cela n'y arriva que deux mois après, savoir le premier dimanche d'avril. [3]

Les seigneurs de Berne reçurent agréablement leur demande, et leur accordèrent un ministre. Mais pour ne pas déroger au droit qu'avait l'abbaye de Payerne sur l'église de ce village, ils écrivirent aux moines, le 11 février, pour les prier de donner l'investiture au ministre qu'ils envoyaient à Chiètres, à la réquisition des habitans. [4] Je ne sais si les moines le firent; du moins les députés de Berne allèrent installer le ministre à Chiètres le dimanche suivant, 13 février. Les catholiques du village ne furent point contens de ce chan-

[1] Voyez ci-dessous, pag. 187.
[2] Tiré de l'Acte original. qui est dans les archives de Berne.
[3] Bern. Instr. 386.
[4] B. Lat. Miss. 291. b.

gement, et voulurent toujours garder leur curé. Les Fribourgeois les appuyèrent; et à leur sollicitation, les Bernois consentirent (le 16 février) que le curé partageât la pension avec le ministre jusqu'à ce que l'Eglise eût embrassé pleinement la réformation.[1]

Les députés de Berne, dont je viens de parler, étaient envoyés pour régler, avec ceux de Fribourg, le partage et la distribution des biens ecclésiastiques de Morat. Comme la réformation ne permettait pas de laisser dans une église les vains ornemens qui ne peuvent servir qu'à des usages superstitieux, ou tout au moins à distraire l'esprit et à détourner l'attention; quand une paroisse embrassait la réformation, l'on purgeait son temple de tous ses ornemens et des autres choses qui n'étaient pas nécessaires pour le service divin; et les souverains regardant la disposition des biens d'église comme un droit régalien qui leur appartenait incontestablement, se chargeaient de ces biens pour en disposer de la manière qu'ils jugeaient la plus convenable. Ordinairement ils vendaient les meubles et les ornemens de l'église, et en employaient le prix à des usages pieux. Et pour ce qui est des immeubles ou des biens fonds, on les laissait pour la subsistance des pasteurs; ou si l'on trouvait que la pension était trop forte, on en retranchait quelque chose et l'on donnait une partie du surplus à la communauté pour l'entretien de ses pauvres et pour son école; le reste entrait dans la bourse du souverain. Cela se faisait particulièrement à l'égard des couvens et des maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe, dont la fondation étant une charge pour l'état, paraissait dépendre davantage du bon plaisir du souve-

[1] Msc. Grooss.

rain. Comme la ville de Morat dépend des deux états de Berne et de Fribourg, les Bernois ne pouvaient régler cette répartition des biens de son église que de concert avec les Fribourgeois. Quand donc elle eut embrassé la réformation, ces deux états souverains mirent à quartier les biens de cette église, et marquèrent jour, au 14 février, pour en régler la distribution.[1] Ainsi de Chiètres les députés de Berne passèrent à Morat, où ils trouvèrent ceux de Fribourg, qui leur proposèrent de renvoyer cette distribution jusqu'à un jour qu'on marquerait à tous ceux qui auraient quelque prétention sur ces biens; mais les Bernois dirent qu'ils avaient ordre de finir cette affaire. Le lendemain, 14 février, comme les députés des deux villes allaient au conseil de Morat, pour lui notifier les ordres de leurs souverains, les Fribourgeois dirent, « qu'ils n'avaient point d'ordre de traiter que pour le partage des meubles, comme calices, ciboires, etc., et non pas de partager et de distribuer les lettres et les titres concernant les fonds ou les biens immeubles; » et là-dessus ils s'en allèrent, disant qu'ils reviendraient le lendemain; « car, disaient-ils, s'ils distribuaient tout, il leur demeurerait peu de chose de reste. » Leur dessein était donc de ne laisser que très-peu de chose à l'église et à la ville de Morat, et en cela ils avaient une double vue. Ils remplissaient leur bourse et en même temps ils jetaient un préjugé très-fâcheux contre la réformation, et une grande pierre d'achoppement pour empêcher les sujets de l'embrasser, comme si la réformation n'aboutissait qu'à piller les églises et à les dépouiller.[2] Ils se proposaient aussi de traîner l'affaire

[1] Msc. Grooss.
[2] Id.

en longueur jusqu'à ce qu'il y eût un baillif bernois à Morat, et que les appellations se portassent à Fribourg.

Le mardi, 15 février,[1] quatre députés des quatre principaux villages du Vullies allèrent trouver à Morat les députés de Berne, et leur dirent, qu'ils avaient dessein d'embrasser la réformation de LL. EE., à l'exemple de l'Eglise de Morat, les priant de passer chez eux pour y présider à l'assemblée, où l'on examinerait la chose à la pluralité des voix, ne doutant nullement qu'elle ne l'emportât pour la réformation. Ils les conjurèrent en même temps de leur faire cette grâce au plus tôt, et de leur établir un pasteur. Les députés de Berne n'ayant point d'instruction là-dessus, en demandèrent avis à LL. EE., leur demandant si en cas que les députés de Fribourg ne voulussent pas assister à cette action, ils devaient passer outre?

Le même jour, les députés de Fribourg revinrent, comme ils l'avaient promis, et apportèrent plein pouvoir de traiter avec les Bernois pour toutes choses.[2] Cependant cette distribution ou arrangement des biens de l'Eglise de Morat ne se finit pas ce jour là; car il y eut, vers la fin d'avril, une nouvelle assemblée pour ce sujet des députés des deux cantons.[3] On ne finit pas non plus cette affaire dans cette assemblée, et ce qui restait à régler fut renvoyé jusqu'à l'année suivante 1531. Alors le conseil de Morat pria les seigneurs des deux villes de leur laisser les biens d'église qui restaient à partager, pour leur hôpital.[4] Les Bernois y consentirent, mais

[1] Msc. Grooss.
[2] Id.
[3] B. Instr. 425.
[4] B. ibid. B. 162.

les Fribourgeois le refusèrent, quoiqu'ils l'eussent d'abord promis. On les sollicita souvent à cela, mais inutilement. Les habitans de Morat s'en plaignirent à leurs seigneurs de Berne. Ceux-ci représentèrent aux Fribourgeois, « qu'il n'y avait rien de plus juste que les biens d'église fussent appliqués au soulagement des pauvres. Vous devez aussi considérer (leur disaient-ils), que nous vous avons fait plus de grâces qu'à nos autres alliés, en vous permettant de retirer les biens donnés par vous ou par vos pères aux églises, jusqu'à la troisième génération. » Enfin ils leur offrirent le droit, en cas de refus. Nonobstant toutes ces instances, les Fribourgeois furent inflexibles là-dessus. [1]

Mais pour revenir à l'assemblée du 15 février 1530, les députés bernois reçurent le lendemain la réponse de leurs seigneurs, qu'ils pouvaient aller au Vully, marquer un jour à ceux de Môtiers [2] pour y décider de cette affaire à la pluralité des suffrages, soit que les Fribourgeois voulussent y aller, soit qu'ils ne le voulussent pas, et qu'ils devaient assurer ces bonnes gens de leur protection. [3] Ainsi la réformation fut établie dans quatre villages, qui étaient sans doute les principaux de la paroisse de Môtiers.

A Meiry [4] quelques réformés indiscrets allèrent renverser les autels et abattre les images, avant que la réformation y eût été reçue à la pluralité. [5] Les sei-

[1] B. Instr. B. 170.
[2] Gros village paroissial et le principal de Vullies.
[3] Msc. Grooss.
[4] Village du Pays-Romand, à un quart de lieue au midi de Morat, et au bord du lac.
[5] B. Instr. 391.

gneurs de Fribourg en furent fort offensés, et envoyèrent des députés à Berne pour s'en plaindre (le 4 mars) et demander que les auteurs de ce désordre fussent punis, une telle conduite étant contraire au *Landsfriden*, ou traité de paix générale conclu entre les Cantons. Les seigneurs de Berne leur répondirent, « que Messieurs de Fribourg avaient été les premiers à violer cette paix; que leur boursier Tossy avait extorqué une certaine lettre à ceux de Morat à l'insu des Bernois (Ils demandaient donc que cette lettre fut rendue). Qu'au contraire les moines de St-André avaient refusé aux Bernois un titre concernant quelque dîme, pour le donner aux Fribourgeois. Que cependant ils consentaient qu'on punît ces gens de Meiry, mais qu'ils y voulaient envoyer une députation, afin que tout se fît avec poids et mesure. » Enfin, pour terminer les différends qui arrivaient souvent entr'eux pour les affaires de religion dans leurs seigneuries communes, ils demandèrent aux Fribourgeois « qu'ils laissassent le ministre prêcher tranquillement, comme eux aussi voulaient laisser les prêtres faire tranquillement leurs singeries, et qu'ils étaient résolus d'envoyer des ministres partout où la pluralité l'emporterait pour l'Evangile, étant du devoir des magistrats d'avancer la gloire de Dieu. »

On envoya, le 5 mars, des députés de Berne et de Fribourg en Vully, pour y régler les biens d'église et leur donner un bon ministre. [1]

Dans le même temps, un moine de Meiry faisait beaucoup de bruit en faveur de la messe, et se vantait de vouloir la soutenir contre Farel. Le conseil de Morat le fit venir et lui proposa de soutenir la messe contre

[1] Id. 394.

Farel, ou de la quitter, s'il ne le pouvait pas. Il refusa de faire l'un et l'autre, disant qu'il avait prêté serment à la messe. Le conseil pria les seigneurs de Berne de le contraindre à cela; mais ils se contentèrent de défendre (le 30 mars) à ce moine d'insulter les réformés. [1]

La réformation fut enfin reçue à Meiry à la pluralité des suffrages, en présence des députés de Berne et de Fribourg, le dimanche 22 mai. [2] Elle avait déjà dû se faire le dimanche 24 avril, mais l'affaire avait été renvoyée, je ne sais pas pourquoi. [3]

Dans ce temps-là l'avoyer et le conseil de Payerne, qui, en qualité d'avoués ou avoyers de l'abbaye, avaient la collature de l'église de Chiètres, en augmentèrent les rentes de vingt livres par an, à la réquisition des Bernois. [4]

Schwartzbourg est un autre bailliage dans les montagnes, qui dépend également de Berne et de Fribourg. La réformation s'y introduisit à peu près en même temps qu'à Berne, mais elle ne s'y exécuta pas si promptement partout. Dans le village de Gouggisberg, quelques zélés indiscrets allèrent vers la fin de janvier renverser les images dans leur église. Les Fribourgeois l'ayant appris écrivirent là-dessus, le 6 février, à leurs alliés de Fribourg, [5] « que comme il leur appartenait aussi bien qu'à eux de punir les malfaiteurs de ces lieux-là, en particulier ces briseurs d'images (qui cependant n'avaient pas agi contre la Parole de Dieu, mais avaient seule-

[1] Id. 407.
[2] Id. 441.
[3] Id. 423.
[4] B. Arch. Spruch. B. E. 4.
[5] Msc. Grooss.

ment manqué, en ce qu'ils l'avaient fait de leur propre autorité), ils les priaient, pour éviter des troubles, de ne pas user d'une telle rigueur; que comme pourtant ils ne voulaient pas laisser cela impuni, ils avaient ordonné au baillif de mettre ces gens-là en prison, et ensuite de les relâcher d'abord sous caution. »

Ces fréquentes contestations, qui survenaient entre ces deux cantons et qui étaient tout autant d'occasions de se heurter l'un l'autre, jointes à la diversité de religion, ne pouvaient manquer d'aigrir les esprits de part et d'autre, surtout dans la partie qui avait du dessous. Aussi donna-t-on avis aux Bernois, quelque temps après, que leurs alliés de Fribourg entretenaient contr'eux des pratiques secrètes avec les cinq Cantons, et que tous ces Cantons sollicitaient une alliance avec le duc de Savoie et les Valaisans pour attaquer Berne.[1] Ils envoyèrent donc, le 6 juillet, des députés à Fribourg, pour leur proposer de renouveler l'alliance qu'ils avaient ensemble.[2] Les Fribourgeois y consentirent, à condition qu'on renouvelât cette alliance selon l'ancien formulaire, qui engageait à jurer par les saints et à réserver le pape; mais les Bernois rejetèrent ces conditions, comme des abus directement contraires à leur réformation.[3] Après quelques contestations, les Fribourgeois consentirent enfin qu'on renouvelât le traité mutuel de combourgeoisie, sans jurer par les saints. Ils auraient voulu au moins, qu'on réservât le pape; mais les Bernois refusèrent encore, assurant les Fribourgeois que cela ne nuirait point à la substance du traité. Ainsi le

[1] B. Instr. 431.
[2] Id. id.
[3] Id. 433.

traité d'alliance fut renouvelé à Berne le 15 juillet, sur le pied proposé par les Bernois. [1]

Dans le même bailliage de Schwartzbourg, on était divisé sur la religion : en particulier ceux de Grassbourg, où résidait alors le baillif, ne voulaient point entendre parler de réformation ; et sur ce que les Bernois les pressèrent de l'embrasser, se fondant particulièrement sur le droit de collature qu'ils avaient sur leur église, ils répondirent que LL. EE. leur avaient promis de ne contraindre personne dans sa foi, et demandèrent qu'on leur tînt parole. Les Bernois y envoyèrent des députés (le 1er juin), avec ordre d'exhorter les uns et les autres à l'union et à la concorde, [2] et d'exhorter singulièrement ceux de Grassbourg à embrasser la réformation, et de leur répondre « que la promesse qu'ils alléguaient leur avait été faite provisionnellement, [3] en attendant qu'on leur eût prêché l'Evangile ; ce qu'on avait fait. Que du reste ils étaient absolument résolus de détruire la messe et les images, etc. ; et qu'en cela on ne les forçait point, puisque la foi ne dépend point de ces choses extérieures. »

II. Cependant Farel ne demeurait pas oisif. D'abord que le printemps fut venu, il alla prêcher dans la ville et le comté de Neuchâtel, à Valangin, à la Bonne-Ville et dans les montagnes de la Prévôté.

Il commença par la Prévôté, [4] qui est un quartier de pays situé dans les montagnes, entre Bienne et Porentrui, où est entr'autres une petite ville, nommée Délé-

[1] Stettl. II. 40. a.
[2] B. Instr. A. 444.
[3] Auf Besserung.
[4] Son nom allemand est Münsterthal.

mont (en allemand Tellsberg), et un gros bourg, nommé Moutiers-Grand-Val (en allemand Munster in Grandfelden), qui avait anciennement une église collégiale, avec le titre de Prévôté, qui a donné son nom au pays. Les habitans sont sujets, pour le temporel, de l'évêque titulaire de Bâle, qui réside à Porentrui; mais ils ont une alliance de combourgeoisie avec les Bernois, dès l'an 1486; et aujourd'hui les réformés dépendent d'eux, en bonne partie, pour le spirituel.

Les gens du pays étaient extrêmement maltraités par le prévôt et les chanoines de Moutiers, sous divers prétextes de religion. Ils se plaignirent aux Bernois, dès l'an 1528, de diverses extorsions étranges que ces chanoines exerçaient contr'eux, tant à l'égard de la judicature, que par rapport aux droits excessifs qu'on exigeait d'eux : tant, pour un convoi funèbre; tant, pour la cire; tant, pour la sépulture, etc. « Entr'autres, disaient-ils, toutes les années une fois, le prévôt nous assemble dans l'église et nous ordonne très expressément de lui déclarer si nous sommes paillards ou adultères, ou si nous avons commis quelque autre péché secret; et s'il arrive que quelqu'un de nous confesse quelque péché, de son propre mouvement, ou qu'il ait été décelé par quelque rapporteur, le prévôt fait assembler incessamment la justice dans l'église, et fait condamner celui qui a confessé sa faute à trois livres, monnaie de Bâle. [1] » Ils priaient donc les seigneurs de Berne, en vertu de leur traité de combourgeoisie, de les protéger dans le dessein qu'ils avaient formé de se-

[1] Tiré d'un livre allemand, publié par ordre de LL. EE. de Berne, l'an 1516, intitulé, Apologia einer Statt Bern, etc., imprimé à Berne, in-4°, voyez les pag. 62. 63.

couer ce joug et de se mettre, à l'égard du clergé, sur le pied où était l'état de Berne.

Dans ces dispositions, il est aisé de présumer qu'ils écoutèrent avec plaisir les prédications de Farel. Aussi, à Tavanes (en allemand Tachsfeld), qui fut le premier village de ce pays-là où il prêcha, les paysans furent tellement animés par ses discours, que dans l'impétuosité de leur zèle ils coururent au temple pour y briser les images et démolir les autels. Un prêtre qui disait la messe dans ce moment-là fut tellement effrayé par la venue de ce peuple, que, sans finir son office, il s'enfuit à la maison avec ses habits sacerdotaux. Les autres communes de la même vallée souhaitèrent aussi d'entendre Farel, et dans le cours de l'année elles embrassèrent à peu près toutes la réformation. [1] Farel avait alors un collégue, nommé Claude de Glautinis. Il y eut pourtant d'abord quelques paroisses où la pluralité des suffrages fut pour retenir la messe; mais quelques-uns de ceux qui avaient embrassé la réformation ne laissèrent pas d'y aller briser les images. L'évêque de Porentrui voyant avec indignation ces changemens dans ses terres, envoya des députés à Berne pour s'en plaindre. Ils y parurent le 9 mai 1530. Le conseil travailla à les apaiser; et représentant à l'évêque les bons services que les Bernois lui avaient rendus, il le pria de pardonner à ceux qui avaient brisé les images de quelques paroisses, contre la pluralité des suffrages, et de donner un ministre à la paroisse de Tavanes, conjointement avec l'abbé de Bellelay, qui en était le collateur. Enfin de défendre aux autres de faire aucune insolence contre

[1] Vita Far. Msc. ap. Hotting. 500. — Après Tavanes, ce fut Court, puis Sornetan et ensuite Moutiers.

la pluralité des suffrages. [1] Mais comme l'évêque ne se pressa pas de faire ce que les Bernois lui demandaient, ceux-ci envoyèrent provisionnellement un ministre à l'église de Tavanes, qui les en remercia par une lettre dont on peut voir la copie à la fin de ce volume. [2]

Les Bernois écrivirent encore à l'évêque pour le prier de donner les ordres nécessaires pour qu'on réglât la pension du ministre de Tavanes, et celle d'un autre, qu'ils avaient aussi envoyée à la Bonneville, qui apparemment était Jean Bosset. [3]

Dans cet intervalle de temps, l'abbaye de Bellelay vint à vaquer par la mort de l'abbé Nicolas Schnell, bourgeois de Bienne, décédé un peu avant le milieu de juin. [4] C'est une abbaye de l'ordre de Prémontré, située dans le même pays, sous la protection de Bienne, et liée avec cette ville par un ancien traité de combourgeoisie. Elle tirait diverses rentes en grains et en vin des terres de Bienne et de la Bonne-Ville, et de Tavanes. L'évêque de Bâle, comme prince souverain du pays, étant allé à Bellelay pour donner les ordres nécessaires dans cette maison, durant la vacance du siége abbatial, y reçut la lettre des seigneurs de Berne. Il les pria de prendre patience, jusqu'à ce qu'on eût élu un nouvel abbé, à qui il ordonnerait de faire ce qu'ils souhaitaient. [5]

L'élection de l'abbé de Bellelay se fit vers le milieu de juillet, et comme Jean de Bellefont eut éte élu, le con-

[1] Apol. 65 66.
[2] Pièces justificatives. N°. IV.
[3] Apol. 66.
[4] Nœtzli.
[5] Apol. 66.

seil de Bienne lui écrivit, le lundi 18 du même mois, [1] « que jusques ici chaque nouvel abbé avait donné à l'antechrist, le pape de Rome, deux ou trois cents gouldes pour sa confirmation; mais qu'ils ne peuvent plus souffrir que son abbaye donne rien à l'idole de Rome. Qu'il devait se contenter d'être établi avec le consentement et l'agrément de leur commun seigneur l'évêque de Bâle, et par conséquent se tenir pour suffisamment confirmé; » lui déclarant, au reste, « que s'il envoie quelque chose à l'antechrist, c'est-à-dire au pape, ils en exigeront de lui au double. »

Pendant ce temps-là, Farel continuait ses pieux travaux dans la Prévôté, prêchant de paroisse en paroisse, et travaillant de toutes ses forces à y introduire la réformation. Et comme il trouvait des auditeurs tout disposés à l'écouter, il y fit beaucoup de progrès. Mais comme il poussait quelquefois un peu trop loin les mouvemens de son zèle, il entreprenait des choses qui déplaisaient aux puissances. L'évêque de Bâle s'en plaignit aux Bernois, les priant de retirer Farel, qu'il accusait de diverses choses peu convenables à un ministre de l'Evangile. Les Bernois lui répondirent, le 6 août, « qu'ils étaient fort fâchés qu'on eût parlé d'une manière injurieuse de S. A., et que ce n'était point leur dessein de permettre jamais rien de semblable. Qu'il est bien vrai (et qu'ils priaient S. A. de le prendre en bonne part) qu'ils avaient donné une patente à Farel, qui l'autorisait à prêcher la Parole de Dieu à ceux de leurs bourgeois ou alliés qui le souhaiteraient, et non plus outre. Que s'il avait outrepassé son pouvoir, ils en étaient fâchés, et qu'ils lui avaient écrit là-dessus de ne

[1] Nœtzli.

rien entreprendre qui pût choquer ou offenser personne, mais de se contenir dans les bornes de l'ordre qu'il avait reçu d'eux; priant S. A. de ne leur en rien attribuer. [1] » En effet, ces seigneurs écrivirent, le même jour, à Farel la lettre suivante : [2]

« Quelques personnes nous ont fait des plaintes amères contre vous, disant que vous agissez dans leurs terres et dominations avec une violence et une audace étonnante, à briser les images, à convoquer les communautés et les peuples, et à discerner quelle est la partie qui favorise l'Evangile ; ce qui cependant ne convient qu'aux séculiers. Nous vous avertissons donc de ne pas passer les bornes que nous vous avons prescrites, mais de vous contenter de remplir exactement l'emploi de prédicateur de l'Evangile, et surtout d'enseigner et d'inculquer aux peuples quelle est la nature de la liberté que l'Evangile procure aux hommes; car il y a des gens qui s'imaginent que s'ils se joignent à nous, ils seront affranchis de dîmes et autres choses. Nous vous écrivons ces choses par affection pour vous, afin que vous puissiez éviter, avec tant plus de prudence, les chiens enragés. De plus, l'évêque de Bâle nous a fait des plaintes étranges contre vous, même avec menaces, comme vous l'apprendrez par nos députés. C'est pourquoi contenez-vous dans les bornes que nous vous avons prescrites. A Dieu. Donné le 6 août 1530. »

Dans ce temps-là la ville de Bienne se tenait étroitement unie à celle de Berne pour les affaires de religion. Et comme les Bernois avaient attiré à eux tous

[1] Apolog. 65.
[2] B. Lat. Missiv. 296 b

les droits de l'abbaye de S. Jean d'Erlach, qui avait entr'autres celui de la présentation du pasteur de Bienne, ils demandèrent que le ministre qui serait élu par le magistrat de Bienne, fût obligé de se présenter à Berne pour y prêter serment d'observer leur réformation, sans préjudice du droit que ceux de Bienne avaient d'élire leur pasteur. [1]

Les Biennois témoignaient dans ce temps-là un zèle admirable pour la réformation. Ils étaient seigneurs du Val-S.-Imier, appelé autrement Erguel, qui est une belle vallée dans les montagnes de Bienne. Ils y avaient haute, basse et moyenne jurisdiction, le militaire et le droit de collature et d'inspection sur les Eglises, et de plus le droit d'avoierie ou de protection sur le chapitre de S. Imier. Il ne leur manquait que la souveraineté qui appartenait, comme elle appartient encore, à l'évêque titulaire de Bâle. On a déjà vu ci-dessus, [2] à l'an 1527, de quelle manière ils s'y prirent, pour ranger à leur devoir les chanoines de l'Eglise de S. Imier. L'an 1529, dans la semaine de Pâque, le conseil général de Bienne résolut de convoquer tous les curés de cette vallée et le prévôt des chanoines, ou son lieutenant, pour le lundi de Pâque, dans le dessein de les examiner sur leur religion, et de savoir s'ils étaient toujours attachés à la messe ou non ? [3] Ils parurent au jour marqué, et se trouvèrent tous disposés à renoncer à la messe. Mais quelques jours après, divers catholiques, gens d'autorité, firent dire aux chanoines que s'ils ne disaient pas la messe et tous les autres offices dont ils étaient char-

[1] Hotting. 503.
[2] Tom. I. Livre III. pag. 350 et suiv.
[3] Nœtzli.

gés, on les priverait des rentes qu'ils avaient dans les comtés de Neuchâtel et de Valangin, à la Bonne-Ville et ailleurs; et qu'il faudrait qu'ils restituassent aussi tout ce qu'ils avaient reçu en argent et autrement, pour des fondations de messes et d'anniversaires, etc. Ces bonnes gens, effrayés de ces menaces, en portèrent leurs plaintes au conseil de Bienne le lundi suivant, le priant de les protéger; et représentant que si on leur retirait ces rentes, et qu'ils fussent encore obligés à restituer l'argent qu'ils avaient reçu et qu'ils avaient employé à la réparation de leur église qui avait été incendiée, ils seraient réduits à la mendicité. Le conseil leur promit sa protection, et leur tint parole. Il consulta les seigneurs de Berne, pour savoir quelle conduite il fallait tenir dans cette occasion, et les Bernois les appuyèrent fortement. Ainsi tous les efforts des catholiques furent inutiles. Les prêtres du Val S.-Imier renoncèrent tous à la messe. Cependant les autels et les images demeurèrent toujours sur pied dans les églises. Quelques bourgeois de Bienne proposèrent de les abattre et s'offrirent d'en faire l'exécution; mais le magistrat ne voulut pas le leur permettre. Il trouva plus à propos d'en écrire, le 2 juillet, à l'évêque de Bâle, comme seigneur souverain du pays, pour le prier de consentir à ce qu'on ôtât les images des églises de l'Erguel, ou du moins qu'il ne trouvât pas mauvais si le plus grand nombre des paroissiens souhaitaient qu'on mît les images à quartier. « Afin, disaient-ils, que cette abomination soit ôtée, et que le vrai Dieu soit servi et adoré tout seul.» L'évêque, comme on le peut aisément penser, ne voulut point y donner les mains. Le conseil de Bienne ne laissa pas d'envoyer des commis dans cette vallée pour y détruire les images et y abolir le papisme, mais la plupart

des habitans s'y opposèrent, disant pour raison : «Qu'on n'avait aboli ni la messe, ni les images dans la paroisse de Diesse, où les Bernois sont seigneurs conjointement avec l'évêque. Que l'évêque était aussi seigneur de leur vallée avec la ville de Bienne, et qu'ainsi ils ne souffriraient point qu'on abolît chez eux ni la messe, ni les images, qu'on n'eût fait la même chose à Diesse.» Le conseil de Bienne s'adressa au baillif de Nidau, le priant de faire ôter les images et abolir la messe dans la paroisse de Diesse, mais le baillif se refusa de se charger d'une semblable affaire et de l'entreprendre sans l'ordre de ses seigneurs. C'est pourquoi les Biennois écrivirent aux seigneurs de Berne, le 26 février 1530, pour les prier de faire faire cette réformation dans cette paroisse.[1] Leur prière opéra. Les Bernois communiquèrent la chose à l'évêque de Bâle, et donnèrent leurs ordres au baillif de Nidau. Alors le baillif, au nom de LL. EE. de Berne et le maire de Bienne, au nom de l'évêque de Bâle, établirent la réformation à Diesse; après quoi tout le pays d'Erguel la reçut aussi sans résistance; ce qui se fit à mi-carême.[2] Les Biennois se mirent en possession de l'église collégiale de S. Imier et de tous ses biens, meubles et immeubles, et assignèrent des pensions aux chanoines sur divers fonds. Ils en assignèrent entr'autres sur des dîmes que le chapitre de S.-Imier possédait dans le comté de Valangin.

Dans ce temps-là le comté de Valangin faisait un petit état à part, séparé de celui de Neuchâtel, et était possédé par la maison des comtes de Challand, originaires de la Val-d'Aoste. Réné ou Reinhart de Challand, comte

[1] Nœtzli.
[2] Hotting. 461. 462. 502.

de Valangin, baron d'Ayme-Ville et seigneur de Bofremont, avait renouvelé, le 30 août de l'an 1522, l'ancien traité de bourgeoisie que ses prédécesseurs, comtes de Valangin, avaient fait avec la ville de Berne.[1] La comtesse sa veuve, zélée catholique, ne voyant plus subsister ce chapitre, et trouvant étrange que des gens qui n'en étaient pas les seigneurs souverains en saisissent les biens, ne voulut plus permettre que ses sujets payassent ces dîmes et les fit arrêter. De plus, comme les Biennois avaient le patronnat de diverses cures du comté de Valangin, et que la plupart des paroissiens de ces lieux souhaitaient qu'on leur prêchât l'Evangile, le conseil de Bienne voulut leur envoyer des ministres. Mais la comtesse et le comte son neveu s'y opposèrent de toute leur force, et ne voulurent jamais souffrir aucun ministre dans leur terre. Les Biennois recoururent aux seigneurs de Berne pour en être soutenus dans leur pieux dessein, et ceux-ci écrivirent une lettre très-forte à la comtesse (le 29 juillet),[2] l'avertissant de laisser parvenir ces dîmes à ceux de Bienne, pour ne se pas attirer de fâcheuses affaires; et l'exhortant tant en leur nom qu'au nom des Biennois, et pour l'amour de la vérité, dont ils voulaient toujours être les défenseurs, de faire attention au droit des Biennois et au désir qu'avaient les sujets d'entendre l'Evangile. « L'Evangile, disent-ils, ne traite que des choses qui regardent l'âme et ne prive personne de ses droits temporels. Il ordonne au contraire de rendre à chacun le sien. » Ils concluent en la priant de laisser entrer de bons ministres dans ces paroisses. L'évêque de Bâle se joignit à la comtesse et

[1] B. Lat. Miss. p. 82.
[2] Id. page 292. b.

fit arrêter, sous son propre nom, les dîmes de Dombresson dans le comté de Valangin, qui appartenaient au même chapitre. Mais les Biennois, se voyant appuyés par les seigneurs de Berne, lui écrivirent par un exprès (le dimanche 29 août) en termes honnêtes, mais forts, pour le prier de faire relâcher ces dîmes : « Nous ne sommes pas peu fâchés, lui disaient-ils, de ce que V. A. a fait arrêter ces dîmes ; car, en qualité de protecteurs ou d'avoyers de ce chapitre conventuel de St. Imier, nous sommes obligés d'assigner des pensions sur ces dîmes aux pauvres prêtres et aux ministres chrétiens. » [1] Ils concluaient en lui demandant une réponse par écrit, par le même exprès, « afin, disaient-ils, que nous puissions prendre nos mesures là-dessus. » Longtemps après il se fit un accommodement amiable entre l'évêque et la ville de Bienne pour ces revenus du chapitre de St. Imier, et on régla les pensions des ministres de cette vallée sur ces revenus.

La même année, le 7 octobre, le grand conseil de Bienne dressa des règlemens pour la conduite de ses ministres et de ceux du Val-St.-Imier. Ces règlemens furent renouvelés et amplifiés, l'an 1562, dans un synode de tous ces ministres, convoqué à Bienne devant le conseil de cette ville, le mardi 8 septembre. Il fut composé des deux ministres de la ville, dont le premier s'appelait Jacob Funkli, et des ministres de St. Imier, de Courtelari, Gorgemont, Tramelan, Biderich, Ilfingen et Fuglistal. Il y fut ordonné, entre autres, qu'on y assemblerait un synode tous les trois ans ; ce qui fut observé jusqu'à l'an 1580, qu'on y célébra le dernier. [2]

[1] Nœtzli.
[2] Id. ad a. 1530.

Il paraît, par ces règlemens, que Messieurs de Bienne avaient l'inspection toute entière sur ces Eglises, et plein pouvoir d'en établir les ministres et de les destituer.

Environ le même temps, l'évêque de Bâle fit encore une autre tentative, qui ne lui réussit pas mieux; ce fut de faire enlever un ministre, nommé Henri Pourcelet, qui avait été prêtre, et qui était alors pasteur de Fuglistall ou Vauffelin, l'accusant d'avoir causé quelques séditions dans le Val de Délémont; il en écrivit même en ces termes aux seigneurs de Berne, afin qu'ils ne le trouvassent pas mauvais. Cet enlèvement fit beaucoup de bruit dans tout le pays, et les esprits des réformés s'échauffèrent à cette occasion, d'autant plus que les officiers de l'évêque avaient dit, en emmenant Pourcelet, « qu'ils viendraient bientôt querir un plus grand nombre de prêtres. »[1] C'est pourquoi les conseils de Berne et de Bienne, écrivirent incessamment à l'évêque, au commencement de septembre, pour lui demander l'élargissement du ministre Pourcelet, qui était innocent de ce dont on l'accusait, et qu'il ne fît aucune vexation à ceux qui avaient embrassé leur religion chrétienne. L'évêque répondit aux seigneurs de Berne (le 7 septembre) « qu'il n'avait assurément pas fait saisir Pourcelet pour cause de religion; qu'il était fort éloigné de vouloir inquiéter ou maltraiter personne pour un semblable sujet; qu'il ne croyait pas non plus que ses officiers eussent menacé de venir encore enlever d'autres prêtres puisqu'il ne le leur avait point ordonné. Enfin il leur apprend qu'à la vue de leur lettre, il avait donné

[1] Id. ibid. et Apologia. 66. 67.

ordre de relâcher ce ministre. »[1] Ainsi Pourcelet fut élargi.

III. Les Zuricois, considérant que la réforme de la doctrine est inutile sans celle des mœurs, publièrent un édit, le 26 mars, pour exhorter leur peuple à écouter assidûment la Parole de Dieu; pour défendre les jeux et autres divertissemens profanes, contraires à l'Evangile.[2] Dans le même temps le synode du canton représenta aux magistrats que, par la réformation, la pension des cures étant considérablement diminuée parce qu'on avait aboli tous les casuels qui avaient leur source dans la superstition, plusieurs pasteurs n'avaient pas suffisamment pour vivre, et il les pria d'y pourvoir. Cette représentation fut bien reçue, et l'on établit une commission pour y mettre ordre.

Le grand hôpital de Berne avait aussi beaucoup perdu de ses rentes par le même endroit qu'on vient de marquer, et parce qu'on avait permis aux particuliers de retirer toutes les fondations qu'eux ou leurs pères avaient faites pour des usages superstitieux.[3] De plus, le vieux bâtiment qui était hors la porte d'en bas, tombant en ruine, on le démolit, et l'on transporta les pauvres au couvent des Dominicains, qu'on répara proprement pour les y loger; ce qui leur coûta plus de dix mille livres. Et pour lui assurer une bonne rente, ils lui donnèrent (le 1er juillet) leur île située au lac de Bienne, avec toutes ses appartenances et divers revenus qui étaient auparavant au couvent de Tettlingen.[4]

[1] Apologia 67. 68.
[2] Hotting. 522.
[3] Sfettl. H. 20. b.
[4] Bern. Instr. I. 46.

Il était resté dix religieuses du couvent royal de Kœnigsfeld ; les Bernois leur firent (le 21 novembre) une pension viagère, non pas pourtant fixe, mais pour tout le temps qu'elles se conduiraient bien. Ils laissèrent (le 22 juin) à Diebold d'Erlach l'avoierie du couvent d'Ettiswyl, [1] et permirent à Nicolas de Diesbach [2], administrateur et commandataire du prieuré de Saint Jean de Grandson, (frère de Sébastien leur avoyer) de retenir ce prieuré pour lui, durant sa vie ; [3] ce qui fut fait le 2 avril, avec le consentement des Fribourgeois, et à condition qu'après sa mort, ce couvent reviendrait aux deux états. Le 6 septembre, ils tinrent un synode dans leur capitale, pour régler les affaires de leur Eglise ; mais je n'en ai point trouvé les actes. [4]

Environ le même temps on surprit dans les terres de Berne un jeune homme qui portait des lettres de divers ecclésiastiques catholiques. Il y en avait une, entre autres, d'un curé nommé Michel Bœchler, qui priait un ami de Fribourg de lui envoyer une certaine femme de mauvaise vie, qui était dans cette ville-là, laquelle il avait arrêtée pour sa concubine ; et il y parlait en même temps des galanteries criminelles d'un célèbre prédicateur de Fribourg, nommé Jérôme. Cette lettre étant tombée entre les mains des seigneurs de Berne, ils l'envoyèrent à ceux de Fribourg, afin qu'ils pussent connaître quel était le caractère de ces bons pères. [5]

[1] Ibid. 56. b.
[2] C'est apparemment le même qui, l'an 1519, avait été élu coadjuteur de l'évêque de Bâle. Voyez tome I. p. 108. Du moins c'est le même nom. Il possédait ce prieuré depuis l'an 1500. Ainsi il devait être fort âgé.
[3] Id. 29.
[4] Msc. Grooss.
[5] Id.

les images de leur église, ce qui fut exécuté deux jours après; mais il y eut beaucoup d'images que les bigots emportèrent secrètement. Entre les ministres de ce pays-là il y avait Paul Rasdœrfer (natif de Bavière et auparavant prédicateur dans le Tyrol, à qui Bucer avait rendu un très-bon témoignage) et Ulrich Reichener. Ce dernier fut assassiné méchamment par cinq catholiques, en présence de douze autres personnes. Les meurtriers se sauvèrent à Einsidlen, et de là à Schwytz, où ils furent en sûreté.

Les Bâlois mirent aussi la dernière main à leur réformation. Ils résolurent dans le grand conseil, que ceux de leurs bourgeois qui s'étaient retirés de la ville pour cause de religion, renonçant à leur bourgeoisie, auraient un mois de terme pour y revenir; au bout duquel ils n'auraient plus ni feu ni lieu dans la ville, mais seraient obligés, quand ils viendraient, d'aller dans les logis publics comme des étrangers. Que les bourgeois qui jusqu'alors n'avaient pas voulu assister aux saintes assemblées pour y entendre la Parole de Dieu, seraient obligés de le faire, à défaut de quoi ils seraient privés de tous emplois. [1] En conséquence de cette résolution, tous ceux qui refusèrent constamment d'embrasser la réformation, furent, en juin, exclus du gouvernement et de tous les emplois.

IV. La réformation avançait aussi, mais avec peine, chez les sujets des Cantons et chez leurs alliés, et c'est ce qui causa bien des difficultés aux Cantons. Dans le comté de Sargans, qui dépendait alors des sept anciens cantons (aujourd'hui Berne y a aussi sa part), Martin Mennhard, curé de Flums, déclara en chaire à ses pa-

[1] Wurstis. Lib. VIII. C. 4. p. 586.

roissiens qu'il ne voulait plus dire la messe, mais prêcher l'Evangile. [1] Pour l'en empêcher, Louis Tschoudi, de Glaris, zélé catholique, qui prétendait avoir le patronat de cette église, de concert avec Ægidius Tschoudi, alors baillif du pays pour le canton de Glaris, lui défendit de prêcher jusqu'à l'assemblée des sept Cantons, sous prétexte qu'il avait enfreint le traité de paix des Cantons, et établit un autre curé à sa place. Mais la communauté résolut, à la pluralité des suffrages, de conserver son pasteur, et envoya des députés à ses seigneurs de Zurich, pour leur demander secours, priant que le traité de paix fût observé à leur égard. Les catholiques soutenaient au contraire, que la pluralité avait été en leur faveur. Les Zuricois y envoyèrent deux députés pour s'informer de la vérité. Ils firent rassembler les paroissiens, et il s'en trouva plus de la moitié qui tenaient pour leur pasteur Mennhard; c'est pourquoi ils lui rendirent le pouvoir de prêcher. Mais pour ne donner aucun lieu de plainte aux catholiques, ils laissèrent subsister la messe et les prêtres, à condition que le service des réformés n'en souffrirait point. Les catholiques ne s'en tinrent pas là. Ils recoururent aux autres cantons catholiques leurs conseigneurs, qui les appuyèrent. Dans une assemblée des sept Cantons seigneurs de ce pays-là, Zurich et Glaris prétendirent que la pluralité l'ayant emporté à Flums, en faveur de Mennhard et de l'Evangile et contre la messe, les choses devaient en demeurer là. Mais les cinq autres Cantons répondirent à cela, « qu'il ne s'était point alors agi de religion, mais seulement de deux curés, savoir, à qui aurait la cure. » Il arriva encore une autre occasion de

[1] Holting. 504. 505. 506.

susciter de mauvaises affaires à Mennhard. Prêchant un jour sur la généalogie de Jésus-Christ, il fit cette remarque : « que l'on comptait dans cette généalogie Thamar, Rahab et Bathséba, qui avaient été des femmes débauchées ; mais que cela servait à notre consolation, etc. » Les catholiques ne manquèrent pas de tordre ces paroles, les expliquant comme s'il avait dit que Jésus-Christ était descendu d'une race de paillardes. Les cinq Cantons catholiques ordonnèrent au baillif de chasser du comté ce ministre, à cause de cet horrible blasphême et d'autres infames discours, et en même temps de faire repasser à la pluralité des voix l'affaire de la religion et que ce qui y serait ainsi réglé à la pluralité subsisterait. Les Zuricois s'y opposèrent et firent savoir au baillif qu'ils ne le permettraient point. La chose fut porté à la diète de Bade, assemblée en mai, qui laissa pleine liberté à ceux de Flums d'embrasser la réformation.

Quelques autres Eglises du même comté firent aussi quelques pas vers la réformation. Martin Segher, prêchant à Ragatz, y fit du fruit, et la messe fut abolie.[1] Jos. Kilchmeyer prêchait à Mels avec succès, quoique avec beaucoup de traverses. Wartau témoigna aussi du zèle pour l'Evangile. Il n'en fut pas de même de Wallenstatt. On y voulut aussi soumettre aux suffrages la religion ; mais la chose ne s'y passa point avec ordre, à cause de la vivacité des opposans. Les sept Cantons y envoyèrent leurs députés, pour assister à cette action ; mais ce fut la même chose.[2] Les paroissiens étaient si divisés entr'eux, qu'il s'en fallut peu qu'ils n'en vins-

[1] Hotting. 506.
[2] Id. ibid.

sent aux mains. Quelques-uns même traitèrent avec insolence les députés des cantons réformés, et s'attirèrent le châtiment qu'ils méritaient. Dans la suite, il y eut plus du tiers du pays, à ce qu'on prétend, qui embrassa la réformation. Et dans une diète des sept Cantons, assemblée à Sargans, les gens du pays représentèrent à leurs seigneurs les grandes incommodités auxquelles ils étaient exposés pendant qu'ils étaient soumis au tribunal ecclésiastique de l'évêque, les priant de leur permettre d'établir entr'eux un tribunal ecclésiastique pour terminer les affaires qui seraient de son ressort, comme cela avait déjà été établi à Coire et ailleurs. [1]

Les choses étaient beaucoup plus avancées dans le voisinage de ce pays, je veux dire dans le Rheinthal; car dans toutes les églises il n'y avait plus ni messe ni images, excepté à Oberried et à Griesseren. [2] Ces deux paroisses, qui avec le reste du Rheinthal, dépendent, pour le temporel, de l'abbé de S. Gall, sous la souveraineté des Cantons, ne voulaient point obéir au capitaine du pays, qui résidait à Wyl, ni à sa régence, et de plus refusaient de payer les droits seigneuriaux, usant de plusieurs discours brutaux et insolens. Le capitaine du pays y conduisit quelques cents hommes armés, qui attaquèrent inopinément ces deux villages; mais ils ne purent pas saisir les auteurs de la sédition qui s'étaient sauvés de bonne heure. Les soldats ayant contraint les paysans de se soumettre et de se ranger à leur devoir, se retirèrent sans y avoir fait d'autre mal que de bien manger et boire et d'enlever les images des églises. [3]

[1] Id. ibid.
[2] Id. 528.
[3] Rhan. 714.

La Thurgovie était mêlée, mais beaucoup moins qu'elle ne l'est aujourd'hui. La ville de Diessenhofen, qui est auprès du Rhin, avait embrassé la réformation, de même que toutes les autres communautés du pays et les seigneurs de jurisdiction. [1] Mais les religieuses du Val Ste.-Catherine, près de Diessenhofen, étaient tellement attachées à la religion romaine, qu'après que leurs prêtres les eurent quittées pour embrasser la réformation, elles célébrèrent elles-mêmes la messe et établirent une d'entr'elles pour prêcher. Elles firent tant de folies, que les habitans de la Thurgovie, irrités contr'elles, auraient mis le feu à leur couvent, si les Zuricois ne les en eussent empêchés. [2] Elles étaient incitées à cela par les lettres qu'elles recevaient de quelques gentils-hommes qui demeuraient au-delà du Rhin.

Cette année, les sept cantons, seigneurs de la Thurgovie, firent part aux villes de Berne, de Soleure et de Fribourg du droit d'avoierie sur les couvens du pays; mais sous certaines conditions. [3] Zurich, Lucerne et Schwytz écrivirent, au nom des cinq autres cantons, aux magistrats de Berne et de Soleure, les priant de se joindre à eux pour arrêter la fougue des gens du pays, ce qu'ils firent. [4] Il y avait peut-être un peu de politique dans la conduite de ces religieuses. Elles craignaient apparemment que si elles embrassaient la réformation, on ne les fît sortir de la maison avec une pension arbitraire; c'est pourquoi les Bernois étaient d'avis qu'en les exhortant à embrasser la réformation,

[1] Hotting. 527. 528.
[2] Bern. Instr. A, 446.
[3] Stettl. II. 39. b.
[4] Bern. Arch. Instr. A. l. c.

on promît de laisser dans la maison celles qui voudraient y finir leurs jours, pourvu qu'elles quittassent l'habit de l'ordre, et qu'elles eussent soin de se pourvoir d'un ministre. [1]

Il y eut encore d'autres difficultés qui exercèrent les Cantons. Les communautés leur présentèrent divers articles de plaintes contre leurs seigneurs de juridiction, qui s'opposaient à la réformation. [2] Les principaux de ces seigneurs étaient l'évêque de Constance, l'abbé de l'Au et les chanoines d'Uberlingen, qui de plus exigeaient d'eux certains sermens, et refusaient de faire des pensions honnêtes aux ministres, dont ils étaient collateurs. L'évêque de Constance fit encore arrêter un bourgeois de Diessenhofen pour avoir lu dans la Bible, et fit vendre ses biens qui étaient situés au-delà du lac, nonobstant l'intercession de quatre cantons. [3] Des députés de Zurich, de Berne, de Glaris et de Soleure allèrent (vers le milieu d'avril) trouver les religieuses dont on vient de parler, pour les exhorter à la modération et à quitter leurs cérémonies superstitieuses. On conféra même avec elles dans une assemblée. Enfin l'on en gagna quelques-unes. Mais quatre des principales s'évadèrent de nuit, passèrent secrètement le Rhin, emportant avec elles les titres, les rentiers et le trésor de la maison, et se retirèrent à Engen, d'où elles firent saisir, par la régence de Stockach, tous les biens de leur couvent situés dans le pays de Hegau. [4] Les autres couvens firent la même manœuvre, tellement

[1] Ib. page 437.
[2] Id. 424.
[3] Hotting. 528.
[4] Id. ibid.

que, soit par un effet de leur mauvais ménage, soit par ce pillage, les biens de ces couvens se trouvèrent diminués de la moitié. Il s'agissait de savoir quel usage on en ferait, et de quelle manière on les administrerait. Quelques-uns proposaient de les convertir en colléges. On en avait besoin dans le pays pour l'instruction de la jeunesse, surtout pour celle des écoliers qui se destinaient au ministère de l'Evangile. Mais il fut jugé que le nombre en serait trop grand. Et les Cantons convinrent que le synode du pays choisirait un certain nombre de jeunes gens, en qui l'on remarquerait de beaux talens, pour les envoyer dans les colléges et dans les académies, et qu'on leur assignerait certaines pensions, à prendre sur les biens des couvens. Du reste, les cantons réformés appuyèrent la réformation de tout leur pouvoir dans ce pays-là, et convinrent d'y établir un consistoire, qui se servirait des lois de Zurich; avec cette réserve, que les amendes appartiendraient aux dix cantons. [1] On convint aussi de donner le pouvoir à ce consistoire de bonifier les cures chétives, et d'y établir des pensions honnêtes aux dépens des seigneurs collateurs qui refuseraient de le faire, et cela après un mois de terme qu'on leur donnerait pour ce sujet. Les cantons catholiques voulurent bien se charger de ce soin; mais ce fut là une nouvelle pomme de discorde et une source de mécontentemens. [2] La plupart de ces collateurs étaient des prélats soit étrangers, soit naturels du pays. Quand on voulut prendre ces pensions sur les dîmes qu'ils tiraient dans ces paroisses, ils s'y opposèrent de toute leur force, prétendant

[1] Bern. Arch. Instr. A. p. 447.
[2] Id.

n'être point obligés à réparer la diminution que la réforme avait apportée aux bénéfices; et demandaient qu'on rétablît les choses sur l'ancien pied, conformément à l'intention des fondateurs.[1] Enfin les cantons réformés consentirent que les habitans du pays prêtassent serment à leurs seigneurs de jurisdiction que j'ai désignés ci-dessus, mais seulement pour les affaires civiles, comme cela s'était pratiqué de tout temps.[2]

Il y eut encore une autre difficulté particulière à régler avec l'évêque de Constance, qui a droit d'appel sur divers lieux de la Thurgovie et du comté de Bade. Son tribunal d'appel n'était point fixe, et il fallait que les pauvres gens l'allassent chercher bien loin au-delà du lac, tantôt à Mersbourg, tantôt à Geyerhofen, ce qui leur causait de très-grands frais. Ils s'en plaignirent aux Cantons, leurs seigneurs, qui en écrivirent à l'évêque, afin qu'il établît un tribunal fixe et composé de gens du pays; ce qu'il fit, et il établit ce tribunal à Creutzlinguen.[3]

Dans les Bailliages Libres, la réformation avançait lentement. Cette année, la paroisse de Hermenschwyl, près de Bremgarten, embrassa l'Evangile et pria les seigneurs de Zurich de leur donner un bon ministre. On leur donna le vieux doyen Bullinger, et on l'y envoya accompagné de deux députés de Zurich, qui furent chargés de dire à l'abbé de Mouri et au baillif du pays, qu'on ne voulait rien faire qui fût contre le traité de paix. Et comme certaines gens du voisinage avaient menacé d'empêcher l'installation du doyen, quelques

[1] Hotting. 522.
[2] B. Arch. l. c. 424
[3] Hotting. 529.

bourgeois de Bremgarten se joignirent aux députés de Zurich pour les escorter, ce qui donna occasion aux mal intentionnés de mal parler de Zurich. [1] La plupart des religieuses du lieu abandonnèrent aussi la messe, pour embrasser la réformation. [2]

La réformation causait aussi des mouvemens dans le comté de Bade. On a vu ci-dessus, [3] que la ville de Zurzach l'avait embrassée, et aboli la messe à la pluralité des voix; mais les chanoines du chapitre de Ste-Vérène ne voulurent point se conformer à l'Eglise du lieu, et demeurèrent dans le papisme. Les paroissiens voulurent les obliger par force, non pas à embrasser la réformation contre les mouvemens de leur conscience, mais du moins à vivre d'une manière bien réglée, conformément aux édits de Zurich, et à chasser leurs concubines. [4] Ils demandèrent encore que les biens d'église et les ornemens fussent remis entre les mains des Cantons leurs seigneurs. Les cantons évangéliques firent exhorter ces chanoines à recevoir la réformation, avec promesse de leur faire une pension viagère; mais aussi avec menace de les chasser, s'ils voulaient s'obstiner à dire la messe et à faire ménage avec leurs concubines. [5] Le prévôt, nommé Pierre Attenhofer, ne s'accommodant point de ces conditions, se retira au-delà du Rhin, et les autres chanoines demandèrent de l'argent pour le suivre et se retirer.

La ville de Kaiserstouhl fit paraître beaucoup de fer-

[1] Id. 506.

[2] Il y a dans le village de Hermenschwyl un monastère fort ancien de l'ordre de S. Benoît.

[3] Page 134. à l'an 1529.

[4] Hotting. 525.

[5] B. Instr. A. 447.

meté pour l'Evangile. Les habitans demandèrent longtemps la permission de régler la religion chez eux, à la pluralité des voix. Ils l'obtinrent enfin avec bien de la peine; et dans leur assemblée générale, qui se tint le 3 janvier 1531 en présence du baillif de Bade, la messe fut incessamment abolie par les suffrages des paroissiens; mais ce zèle ne se soutint pas. [1]

Les choses prirent une autre face à Klingnau, petite ville du même bailliage. On s'y assembla aussi pour délibérer sur la réformation; mais la confusion s'étant mise dans l'assemblée, leur délibération n'aboutit à rien. Les réformés soutinrent que la pluralité avait été de leur côté, et s'adressèrent aux cantons réformés pour obliger les catholiques à s'y soumettre. Ceux-ci au contraire demandèrent qu'on fît une nouvelle délibération sur cette affaire. Les cantons réformés appuyèrent la demande de ceux de leur religion, et pressèrent l'observation des articles 1, 8 et 15 du traité de paix. [2] Mais les troubles qui survinrent bientôt rompirent leurs mesures et firent évanouir leurs espérances. Ils assignèrent des pensions aux moines de Wettinguen, qui s'étaient mariés, et ils donnèrent à l'abbé le titre et l'emploi d'administrateur.

La même année 1530, la bourgeoisie de Wyl (résidence ordinaire de l'abbé de St-Gall, et capitale de ses terres) embrassa la réformation par les soins du ministre Conrad Schrevogel, qui y prêchait depuis quelque temps. La résolution en fut prise vers la fin de janvier, dans une assemblée générale des conseils et de toute la communauté. On députa deux personnes pour aller conférer

[1] Hotting. 523.
[2] B. Instr. A. 447.

à Zurich sur la manière de se conformer à l'Eglise de ce lieu-là dans l'exercice de la religion, et pour s'assurer de la protection de la seigneurie. Enfin ce grand changement y fut exécuté le mardi 1er mars. On abolit la messe avec toutes les cérémonies de l'Eglise romaine.[1] Mais il en fut de cette Eglise, comme de celles de Bremgarten, de Mellinguen, de Kaiserstouhl et de quelques autres; elle ne se soutint pas dans son zèle pour la pureté de la religion.

V. Une bonne réformation, pour répondre à l'origine de ce mot, consiste à corriger et à retrancher l'abus d'une chose, et à en rétablir le bon et légitime usage. Ce ne serait pas, par exemple, réformer un gouvernement, que de l'abolir tout à fait, de le dépouiller de son autorité, et de ne lui permettre jamais de l'exercer. Il faut avouer que les papes et les autres prélats de l'Eglise romaine avaient fait un abus horrible et criant de la discipline ecclésiastique et de l'excommunication, et cela en diverses manières, que l'on peut voir dans l'histoire, et qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici. Afin donc de faire une entière et parfaite réformation de l'Eglise, il fallait aussi la réformer à cet égard, non pas en abolissant l'exercice d'une discipline sainte dans son origine, et pratiquée constamment sans interruption dans l'Eglise universelle pendant mille cinq cents ans; mais plutôt en réglant exactement l'usage qu'on en devrait faire. C'est à quoi Oecolampade travailla cette année à Bâle et avec succès.[2] Il obtint des magistrats qu'on y établît une discipline ecclésiastique, suivant laquelle tous ceux qui menaient une vie scandaleuse de-

[1] Stumpf, Lib. V. Hotting. 511.
[2] Hotting. 525. 526. 527.

vaient être excommuniés. Mais il n'eut pas le même succès auprès des autres états réformés, quoiqu'il appuyât sa proposition de très-fortes raisons. Des ministres, députés des villes réformées, s'assemblèrent à Arau pour en délibérer.

Car dans les temps de la réformation, les évangélistes avaient la louable coutume d'entretenir entr'eux une sainte correspondance et de prendre des mesures ensemble pour le bien de l'Eglise, autant qu'il était possible. On ne se bornait pas à consulter les théologiens des capitales, mais on assemblait des synodes pour conférer ensemble sur les questions qui se présentaient. Dans ce synode d'Arau, les ministres représentèrent : «I. l'abus qu'on avait fait de l'excommunication dans l'Eglise romaine, particulièrement par trois endroits. 1°. Qu'elle n'avait été exercée que par le pape et par les évêques, selon leur caprice, et sans le concours des magistrats. 2°. Qu'on avait excommunié pour des dettes, pour imposer des ordonnances humaines et sur de faux avis. 3°. Qu'on avait exercé une vexation insupportable sur les gens, par des citations, en leur causant des dépenses excessives, et par d'autres voies inhumaines. II. Que d'ailleurs leurs Eglises étaient sous des magistrats chrétiens, qui avaient déjà publié divers édits pour abolir les vices.» C'était effectivement à cela qu'il fallait réduire la question, savoir si l'excommunication est nécessaire ou non dans des états chrétiens, où le magistrat est lui-même membre de l'Eglise? Car d'alléguer, pour la rejeter, les abus qu'on en avait fait dans l'Eglise romaine, c'était un raisonnement faible qu'un enfant pouvait réfuter. Que deviendrait le monde s'il fallait abolir, je ne dirai pas tout ce dont les hommes ont abusé autrefois, mais tout ce dont ils abusent aujourd'hui? Il fau-

drait interdire tous les soutiens de la vie. Il faudrait abolir l'autorité même des princes et des magistrats. Mais je reviens à mon histoire. L'assemblée d'Arau ne décida rien. On convoqua une autre assemblée à Bâle, pour le mois de novembre, composée des députés des villes évangéliques. Les Bernois ne donnèrent aucune instruction à leurs députés sur ce sujet, disant qu'ils ne pouvaient pas en délibérer que les troupes qu'ils avaient envoyées à la guerre de Genève, ne fussent de retour. [1] Dans cette assemblée de Bâle, après que les députés se furent communiqué réciproquement leurs instructions, [2] la conclusion fut, et c'était le sentiment de la plus grande partie, « que chaque ville ayant fait des ordonnances et des lois pour punir le vice, qui avaient été maintenues jusques-là, on pourrait croire, si l'on établissait ainsi l'excommunication (quoiqu'on le fît chrétiennement, comme on disait) que l'une de ces choses empêcherait le succès de l'autre; et que pour cette cause, il fallait en suspendre encore l'établissement. Permis cependant à chaque ville de prendre sur ce sujet tel parti qu'elle trouverait à propos, selon l'état des choses, et de recevoir l'excommunication ou de la laisser. »

Oecolampade ne se rebuta point, et ne cessa de représenter à ses amis les raisons qu'il avait de presser l'établissement de cette discipline. [3] Peu de temps après on convoqua un synode à Bâle, composé de cinquante tant pasteurs que vicaires, où l'on convint de supplier le magistrat par des députés, comme on l'avait déjà fait

[1] Bern. Instr. 23.
[2] Hotting. 525.
[3] Epistolæ Oecolamp. et Zwinglii. p. 42. 173. 184.

auparavant, « d'employer le remède de l'excommunication pour guérir les maux de l'Eglise. » Ce qui fut accordé. La seigneurie de Bâle publia une déclaration, le 14 décembre, dans laquelle ces pieux et vraiment louables magistrats disaient : « Que par un zèle chrétien, ils avaient pris à cœur l'introduction d'une vie pieuse et la destruction des vices ; et que quoiqu'ils eussent établi la discipline ecclésiastique et l'excommunication par leur édit de réforme publié le 1er d'avril 1529, avec ordre aux ministres de l'exercer, ils avaient cependant considéré qu'il était extrêmement nécessaire de chercher avec plus de soin que l'on n'avait fait jusque-là les moyens de l'exercer d'une manière utile et salutaire ; que pour cette cause, ils avaient ordonné unanimément que l'excommunication fût pratiquée désormais, en excluant les pécheurs de l'Eglise romaine, selon le contenu d'un long règlement, fait pour ce sujet, qui était joint à la déclaration. »[1] Oecolampade en eut une joie extraordinaire, et ne pouvait se lasser de la témoigner à ses amis.

La même question fut aussi mise sur le tapis à S. Gall, et débattue avec chaleur. Quelques-uns pressaient vivement l'excommunication, et croyaient que les excommuniés ne devaient pas seulement être exclus de la sainte Cène, mais aussi de tous les autres exercices de l'Eglise, et même de tous emplois. D'autres s'y opposaient. Les sentimens étaient aussi partagés dans la Thurgovie et dans les quartiers voisins. Quatorze ministres de la Thurgovie s'assemblèrent à Bischofszell, par les soins de Christophe Landenberger, et convinrent entr'eux de renoncer à l'excommunication, et de

[1] Hotting. 526.

prier, en échange, les magistrats de punir exactement les vices, et de faire bien attention à ce que leur emploi exigeait d'eux à cet égard.[1] Ce Christophe Landenberger était natif d'Ober-Buren, seigneurie de l'abbé de S. Gall; et peu de temps avant cette assemblée il avait été cruellement tourmenté, appliqué même à la torture à Lucerne et à Wyl. D'autres s'assemblèrent à Roschach, au mois de novembre, pour le même sujet.

Enfin le capitaine et le conseil général du pays dépendant de l'abbé de S. Gall, sollicitèrent la convocation d'un synode, pour examiner cette matière, particulièrement à cause des Anabaptistes qu'on souhaitait de ramener, et en convoquèrent un à S. Gall pour le dimanche 18 décembre. Il fut composé des ministres de la Haute-Thurgovie, du Rheinthal et des seigneuries de l'abbé.[2] Zwingli s'y trouva aussi, avec l'abbé de Cappel et un député de Zurich. Il s'y trouva aussi, sans qu'on les y eût invités, plusieurs ministres du canton d'Appenzell et du Tockenbourg, dans le dessein de s'instruire sur des matières qui étaient encore obscures pour eux. Les présidens de l'assemblée furent, d'entre les ecclésiastiques, Zwingli et Jacob Rheiner, ministre de Thal, dans le Rheinthal; et d'entre les magistrats, le bourgmaître Kommerer, de S. Gall et Frey, capitaine du pays. Le célèbre Vadian y aurait présidé, s'il eût été présent. Mais il se trouvait alors dans la diète des Cantons, assemblée à Payerne pour les affaires de Genève, dont j'ai à parler ci-dessous. Tous les assistans prêtèrent un certain serment, qui leur fut présenté, excepté Dominique Zilli, ministre de S. Gall et Jean Fort-

[1] Id. ibid.
[2] Hotting. 527.

muller, pasteur d'Altstetten, dans le Rheinthal. Zwingli leur représenta la nécessité de prêter ce serment. Ils répondirent, « qu'ils avaient prêché l'Evangile non en conséquence d'un serment, mais parce que leur devoir les y obligeaient, et qu'ils voulaient continuer à le faire. » On disputa deux jours sur la matière de l'excommunication. Zwingli parut opposé à cette espèce de discipline. Il représenta, « que l'état présent de l'Eglise ressemblait mieux aux temps des prophètes qui avaient vécu sous des princes fidèles qu'aux temps des Apôtres, où les Eglises étaient dispersées, et ne pouvaient avoir aucun secours des empereurs qui étaient païens. » Ainsi l'excommunication fut rejetée. Zwingli exhorta fortement les magistrats à punir les pécheurs scandaleux, et prêcha à la fin du synode. On cita les Anabaptistes, sujets de l'abbé de S. Gall, à comparaître devant le synode; mais ils n'y comparurent point.

Il ne faut pas oublier de remarquer que dans la Thurgovie, comme les baillifs ne voulaient point se mêler d'affaires de religion, l'on y établit douze inspecteurs pour être uniquement chargés de ce soin. Ces inspecteurs rendirent de très-grands services aux Eglises de leur pays, qui sans eux auraient souvent souffert, et l'Evangile y aurait fait peu de progrès. Mais cet établissement ne dura pas. A leur place on établit des consistoires. [1]

VI. Il y a quelque apparence que l'aversion qu'on avait partout pour les Anabaptistes donna à plusieurs personnes cet éloignement pour l'excommunication qui parut alors et qui a duré jusqu'à présent. Car ces gens-là la demandaient avec chaleur, soutenant que le gouver-

[1] Hotting. 527.

nement de l'Eglise devait être entre les mains de l'Eglise, et que les amendes pécuniaires, les emprisonnemens et autres châtimens corporels que les magistrats infligeaient aux coupables, au lieu de l'excommunication, n'étaient point de l'institution du Seigneur. Ainsi ceux qui demandaient l'excommunication se rendaient quasi suspects d'anabaptisme; comme s'ils eussent voulu dépouiller les magistrats de leur légitime autorité. Cependant l'expérience a fait voir le contraire, puisque dans tous les états protestans où l'excommunication est établie et où les magistrats et les princes sont membres de l'Eglise, comme en Angleterre, en Hollande, en diverses principautés d'Allemagne, à Bâle, à Genève et à Neuchâtel, l'usage de cette discipline ne donne aucune atteinte à l'autorité civile. Mais, pour revenir aux Anabaptistes, leurs dogmes et leur conduite firent beaucoup de tort à la réformation. Un sentiment étrange s'était répandu en divers endroits de la Suisse et de l'Allemagne, que l'Evangile affranchissait les hommes de toute servitude, tellement que quelques-uns l'embrassaient dans l'espérance de se voir affranchis de tout joug des hommes. Et il paraît par les monumens de ce temps-là, entr'autres par diverses lettres de Farel, qu'il fallait que les prédicateurs se donnassent beaucoup de peine pour guérir les esprits là-dessus, en leur faisant comprendre que la liberté que l'Evangile procure aux hommes est spirituelle et ne regarde que l'ame, et que la religion ne déroge en rien aux droits et aux règlemens de la société civile. Berchtold Haller étant à Soleure, pour le sujet qu'on verra bientôt, écrivit (le 26 janvier) aux seigneurs de Berne, qu'il y avait quantité d'Anabaptistes à Wangen (bailliage bernois situé sur l'Aar, près de Soleure), et qu'il ne s'agissait plus avec

eux de la question du baptême ; mais qu'ils voulaient être affranchis de censes et de dîmes, et même de leurs dettes; et qu'il avait remarqué de grandes semences d'anabaptisme à Soleure, même parmi les principaux. [1] Comme ce sont les plus riches qui ont ordinairement le plus de terres, c'était aussi eux qui étaient les plus intéressés à l'abolition des dîmes. Sans doute ce fut là, du moins en bonne partie, la cause du peu de succès que la réformation eut à Soleure. Car voici comme Oecolampade écrivait le 17 juillet à Zwingli : [2] « Le commencement a été si bon à Soleure, qu'ils devraient désormais être unis à nous en Jésus-Christ. Mais j'apprends que les Anabaptistes y gâtent tout par la ruse des papistes, qui les tolèrent avec plaisir ; et il arrive qu'à cause de ces gens-là les ministres de l'Evangile n'y sont point estimés. » Les Bernois donnèrent avis quelques jours après, le 2 février, à leurs alliés de Soleure des pratiques secrètes des Anabaptistes d'Arwangen, de Wangen et de Bipp (trois bailliages bernois qui sont au voisinage de Soleure), les exhortant à se tenir sur leurs gardes. [3]

Il ne faut donc pas s'étonner si les états réformés les traitèrent durement et les punirent de mort, puisque ce n'étaient pas de simples sectaires, mais des gens qui, sous prétexte de religion, se rendaient coupables d'une rebellion formelle ; pour ne pas dire ici que par le même endroit ils faisaient un tort infini à la réformation. Une diète des cantons réformés, assemblée à Zurich, fit ce décret sur leur sujet, le 13 janvier de cette année. [4]

[1] Msc. Grooss.
[2] Hotting. 542.
[3] Msc. Grooss.
[4] Hotting. loco cit.

« D'autant que la misérable et erronée secte des Anabaptistes se répand de plus en plus en tous lieux, ce qui cause un grand préjudice à notre vraie foi chrétienne et donne lieu à des divisions, à diverses calamités, aux troubles et à l'effusion de sang; particulièrement qu'on dit qu'à Gemund, en Souabe, il y a eu des Anabaptistes qui avaient établi entr'eux la communion des femmes, pour laquelle cause les gens du roi Ferdinand [1] et ceux de l'empereur veulent opprimer la vraie doctrine de l'Evangile, disant, « qu'on voit là à quoi » aboutit la doctrine de Luther; que ce sont là les cho- » ses à quoi ses sectateurs s'adonnent. » D'autant donc que cette secte et cette conduite des Anabaptistes est horrible, insupportable et contraire à l'Evangile de Jésus-Christ, il a été résolu que chaque député rapportera la chose à ses principaux, afin qu'on délibère à la prochaine assemblée de quelle manière il faudra se conduire avec ces esprits erronés et opiniâtres. En particulier il a été résolu que chaque ville donnera à ses députés des copies des édits et des règlemens qu'on y aura faits sur cette matière, afin qu'on en puisse composer, de concert, un règlement commun contre les Anabaptistes. » Il fut aussi résolu dans cette diète d'écrire fortement sur ce sujet au canton d'Appenzell.

Cette résolution ne fut exécutée que vers la fin de l'année. En attendant, les Zuricois déclarèrent, dans l'édit de réforme rapporté ci-dessus, qu'ils étaient résolus de punir de mort soit les Anabaptistes, soit ceux qui les protégeraient, et de bannir même, comme des parjures, ceux qui ne les décèleraient pas. [2]

[1] Frère de l'empereur.
[2] Hotting. 522.

Il parut quelques semences de cet esprit dans quelques endroits des terres de l'évêque de Bâle. On a vu ci-dessus [1] avec quelle promptitude la commune de Tavanes avait embrassé la réformation. Dès là les paysans prétendirent être affranchis de toutes les redevances auxquelles ils étaient obligés à la cure. Le ministre s'en plaignit aux seigneurs de Berne, qui écrivirent, le 14 septembre, à cette commune, « qu'ils trouvaient une telle conduite fort étrange; que l'Évangile ne donnait qu'une liberté spirituelle, et non pas charnelle; qu'ils eussent donc à rendre tous leurs devoirs à leur ministre, s'ils ne voulaient s'attirer la cassation du droit de bourgeoisie qu'ils avaient avec Berne. » [2] Mais ce fut bien pis dans le gouvernement de Lauffen, au mois d'octobre, les habitans ne voulurent plus prêter serment de fidélité à leur prince, l'évêque titulaire de Bâle, disant qu'ils voulaient avoir un prince séculier. [3] Comme ils étaient alliés à la ville de Bâle par un ancien traité de combourgeoisie, quelques Bâlois se joignirent à eux et voulurent les appuyer. Mais le conseil de la ville s'opposa aux uns et aux autres, et se saisit des auteurs de ce tumulte. Les paysans assiégèrent le château de Zwingen sur la Birs, et une autre petite place nommée Birseck; mais ils ne purent pas la prendre. On en vint à un accommodement, et l'évêque fit un traité avec eux, auquel intervinrent aussi le chapitre et la ville de Bâle. Il y fut stipulé entr'autres choses : « Que les peuples des deux gouvernemens, Lauffen et Zwingen, demeure-

[1] Page 194.
[2] Bern. Lat. Miss. 297. b.
[3] Wurstis. Lib. VIII. C. 5. p. 588.
[4] Hotting. 535..

raient en paisible possession de la réformation, pour se faire prêcher la Parole de Dieu, l'Evangile de Jésus-Christ, etc., et que tant eux que leurs ministres pourraient aller et venir par toutes les terres de S. A. Révérendissime, sans être inquiétés en aucune manière pour cause de religion. » Ce traité fut observé jusqu'à l'an 1582, qu'un nouvel évêque, nommé Jacob Christophe, [1] pour contraindre ces gens-là de renoncer à la réformation, les opprima en diverses manières, nonobstant la confirmation qu'il leur avait donnée à son installation de leurs droits, de leurs libertés et de leurs priviléges; et au bout de sept ans il en vint à bout.

Mais pour revenir aux Anabaptistes, il s'en trouva quelques-uns dans le bailliage de Homberg, au canton de Bâle, qui firent bien connaître de quel esprit ils étaient animés. Le baillif ayant fait saisir quelques-uns des principaux, l'an 1529, le conseil de Bâle y députa quelques conseillers avec un ministre. [2] Ce ministre leur parla amiablement et avec douceur, leur remontrant que s'ils enseignaient la vérité ils avaient tort de se séparer de l'Eglise, et de prêcher dans les bois et dans d'autres lieux écartés. Ensuite il leur exposa en peu de mots la doctrine de l'Eglise. Un des Anabaptistes l'interrompit pour lui dire : « Nous avons reçu le S. Esprit par le baptême, nous n'avons pas besoin d'instruction. » Un des seigneurs députés leur dit : « Nous avons ordre de vous dire qu'on veut bien vous laisser aller sans autre châtiment, pourvu que vous quittiez le pays et que vous promettiez de n'y plus revenir, à moins que vous ne vous amandiez. » L'un des Anabaptistes

[1] Hotting. 918. 919. 902.
[2] Wurstis. Lib. VIII. C. 5. p. 580.

lui répondit : « Quel ordre est-ce là ? Le magistrat n'est point maître de la terre pour nous ordonner de sortir et d'aller ailleurs. Dieu a dit : «*Habite le pays.* »[1] Je veux obéir à ce commandement et demeurer dans le pays où je suis né et où j'ai été élevé, et personne n'a droit de s'y opposer. » Mais on lui fit bientôt éprouver le contraire.

Après les fêtes de Pâque de l'an 1530, Oecolampade eut ordre d'aller par tout le canton de Bâle, faire la visite des Eglises, avec un député du conseil, pour voir s'il n'y avait rien à réformer. Quand il fut à Leufelfingen, village presque tout rempli d'Anabaptistes, il y prêcha sur le baptême. Un Anabaptiste l'interrompit insolemment dans son sermon, exhortant les paysans à tirer Oecolampade de la chaire, et à le chasser de la paroisse et du pays. Oecolampade lui représenta « qu'une action furieuse de cette nature ne convenait pas à des chrétiens, surtout vu qu'il était en chaire, par ordre de leur magistrat. Que si par hasard il lui était arrivé de prêcher quelque erreur, ils devaient le lui prouver. » Ensuite le seigneur député se leva dans l'église et y mit le holà, ordonnant aux paysans par leur serment de demeurer en paix. Ainsi l'assemblée se sépara tranquillement.[2] Quelque temps après, on saisit les auteurs du tumulte, et on les châtia comme ils l'avaient mérité.

On vit à Bâle un Anabaptiste, nommé Conrad in Gassen, qui proférait des blasphêmes étranges, par exemple « que Jésus-Christ n'était point notre rédempteur ; qu'il n'était point Dieu, et qu'il n'était point né

[1] Psaume XXXVII. 3.
[2] Wurstis. l. c. p. 580.

d'une vierge. » Il ne faisait aucun cas de la prière ; et comme on lui représentait que Jésus-Christ avait prié sur la montagne des Oliviers, il répondait avec une brutale insolence : « Qui est-ce qui l'a ouï ? » Comme il était incorrigible, il fut condamné à avoir la tête tranchée. [1] Cet impie fanatique me fait souvenir d'un autre de nos jours, qui a séduit certaines personnes de notre voisinage, il y a quelques années, en leur persuadant qu'il ne fallait user ni de pain ni de vin. Et comme on lui objectait un jour à Genève que le premier miracle de Jésus-Christ avait été de changer l'eau en vin, il répondit « que Jésus-Christ était encore jeune dans ce temps-là, et que c'était une petite faute qu'il fallait lui pardonner. »

Les Anabaptistes troublèrent encore le peuple à Bâle et aux environs, refusant opiniâtrément de payer les dîmes et autres droits ; tellement qu'il y en eut plusieurs qui furent mis en prison, et l'un d'entr'eux fut décapité à cause de ses fréquens parjures. [2] Une femme de cette secte étant en prison à Bâle, se mit dans l'esprit une autre rêverie : que Dieu lui avait promis de lui conserver la vie quelques années sans nourriture. Là-dessus elle demeura dix jours sans manger, jetant secrètement à terre les alimens que le geolier lui portait. Mais au bout de dix jours, n'en pouvant plus, elle se reconnut, avoua son erreur, et mourut. [3]

On vit aussi des Anabaptistes, et même des femmes, dans le canton de Glaris, dans le Reinthal et dans le quartier des Provinces Libres, qui avaient pour chef un

[1] Id. l. c. p. 581.
[2] Hotting. 543.
[3] Wurstis. l. c.

boulanger d'Arau, nommé Meyer. Les femmes paraissaient les plus opiniâtres, n'y ayant ni remontrances, ni règlemens, ni châtimens qui pussent les faire revenir à leur devoir. Les Cantons ordonnèrent au baillif des Provinces Libres de chasser ces sectaires, et de faire conduire le boulanger Meyer à Lentzbourg, au cas qu'on pût le saisir. [1]

Ensuite, dans une diète générale assemblée à Bade au mois de novembre, il fut convenu entre les Cantons, « qu'en quelque endroit qu'il se trouvât des Anabaptistes, on punirait sévèrement leurs prédicateurs, et qu'on châtierait par confiscations et par emprisonnement ceux qui les écouteraient ou qui leur donneraient retraite. » Au reste, il y en eut quelques-uns qui revinrent de leurs égaremens. [2]

L'Eglise de Bâle fut encore exposée cette année aux assauts d'un autre hérétique, je veux dire le fameux Michel Servet, nommé autrement Reves, médecin espagnol, natif du royaume d'Arragon. Ce rêveur renouvelait les hérésies des anciens Samosaténiens, qui ont été reçues ensuite par les Sociniens. [3] Il fit imprimer à Bâle, ou dans le voisinage, sept petits livres, intitulés *De Trinitatis Erroribus* (c'est-à-dire, des erreurs de la Trinité), qui ont été réimprimés en Hollande, traduits en flamand l'an 1620. L'imprimeur allemand fut puni de cette action, car il mourut subitement et d'une manière tragique. Dans ces livres, Servet niait la divinité éternelle du Fils et du St-Esprit, soutenant que Jésus-Christ n'est pas le Fils de Dieu, qui s'est fait homme,

[1] Hotting. 544.
[2] Id. 541.
[3] Id. 545.

mais qu'il a été fait Dieu depuis qu'il a été fait homme. Oecolampade s'opposa de toutes ses forces à l'introduction de ces hérésies. Le magistrat lui ayant ordonné d'examiner les livres de Servet, il en tira les propositions erronées et blasphématoires qui y étaient répandues, et les publia, à la réquisition encore du magistrat. Il eut une conférence sur ce sujet avec Servet, qui, pour se couvrir, avoua que Jésus-Christ est fils de Dieu. Mais Oecolampade fit remarquer aux auditeurs que Servet ne cherchait qu'à jeter de la poussière aux yeux des juges par cette courte confession, et demanda à Servet, s'il voulait être vrai chrétien, qu'il eût à confesser « que Jésus-Christ est Fils éternel de Dieu, et d'une même essence avec son Père. » Servet se plaignit de ce qu'Oecolampade, qui était si doux, le poussait si vivement; mais Oecolampade répondit : « Je serai doux pour d'autres choses, mais non pas quand il s'agit de blasphêmes contre Jésus-Christ. » Et il écrivit à divers endroits, pour faire connaître à toute la terre qu'il n'avait aucune part à l'impression des livres de Servet. [1] Cependant cet hérétique se retira de Bâle et s'en alla en Alsace.

VII. Les troubles de l'anabaptisme ne furent pas le seul obstacle qui arrêta les progrès de la réformation; la diversité de sentimens qui se trouva entre les Eglises de la Basse-Allemagne et celles de la Haute-Allemagne et de la Suisse sur l'article de la présence réelle, et la funeste division qui s'en suivit, contribuèrent aussi considérablement à ce malheur, non seulement en Suisse, mais aussi en France, où le bruit de cette division s'était répandu; desorte que les catholiques en prenaient

[1] Id. 546. Voyez Oecolampade et Zwingli. Epistolæ. p. 801.

occasion de condamner les réformés, disant que s'ils étaient animés de l'esprit du Seigneur, ils seraient tous d'un même sentiment. [1] Ce qu'il y eut de plus triste, c'est que cette division fut entretenue et fomentée par les théologiens, tandis que d'autres personnes de distinction, et même des princes, cherchaient à réunir les Eglises, comme on le verra dans la suite.

Mélanchton était encore alors zélé partisan de la présence réelle du corps du Seigneur, selon les idées de Luther; et comme Oecolampade lui avait écrit que le sentiment des Eglises de Suisse n'était contraire ni à l'Ecriture Sainte, ni aux saints Pères, Mélanchton fit un recueil de passages des Pères qu'il crut lui être favorables, et l'adressa à Frédéric Myconius, avec une lettre fort vive où il parle de Carlostad avec beaucoup d'aigreur, le regardant comme le chef des sacramentaires, [2] (c'est ainsi que les Luthériens appelaient les sectateurs de la doctrine des Suisses), et ajouta d'un air méprisant, que ses adversaires ne savaient alléguer que deux passages des Pères en leur faveur. [3]

Oecolampade repoussa cette fanfaronade par un dialogue qu'il publia, où il ramassa quantité de passages des Pères, même de quelques-uns que Mélanchton n'avait pas vus, pour prouver que le sentiment de nos Eglises était le même que celui des anciens chrétiens. Et sur ce que Melanchton avait écrit, « qu'il ne faut pas mépriser les témoignages des anciens, et qu'il n'est pas sûr de s'éloigner de l'ancienne Eglise, » Oecolampade répond : « lorsque nous suivions ci-devant cette voie,

[1] Hospinian. II. 186. b.
[2] Id. 189. b. 190. b.
[3] Id. 197. b.

on nous traduisait de la manière la plus odieuse, comme si, uniquement attachés aux traditions humaines, nous eussions abandonné la Parole de Dieu, de laquelle cependant nous faisions toujours le principal appui de notre doctrine. »[1] Il reprocha à Mélanchton l'aigreur avec laquelle il écrivait, lui représentant qu'en cela il agissait contre les promesses que lui et ses partisans avaient faites dans la conférence de Marpourg. Il réfute la calomnie des adversaires, qui nous accusent de faire du sacrement un signe tout nu et vide de réalité; et soutient « qu'il est efficace par l'opération du S. Esprit dans l'assemblée des fidèles, afin qu'il soit fait comme un corps plus noble et plus saint, pour nous qui nous sommes unis en un corps à Jésus-Christ notre chef. Quand nous disons cela, nous ne prétendons point que Jésus-Christ soit absent de la Cène. D'ailleurs nous n'ôtons pas à la Cène l'aliment de la vie, la chair et le sang de Jésus-Christ et Jésus-Christ lui-même. Car si nos ames ne sont pas nourries de cette nourriture, elles n'auront point la vie. De plus, nous n'avons jamais nié que la Cène ne serve aussi à la foi, soit à l'exciter, soit à l'augmenter, etc. »

Il soutient que la dispute entre les deux partis ne roule point sur la présence ou l'absence du corps du Seigneur, mais sur la manière de sa présence, « Car, dit-il, qui est-ce qui est assez hébété pour assurer que le corps du Seigneur soit en toutes manières présent ou absent? » Il conclut son livre en déplorant la funeste aigreur survenue entre les Eglises à l'occasion d'un sacrement que le Seigneur a établi pour entretenir l'union et l'amour entre ses disciples.

[1] Id. 196. b.

Ce livre d'Oecolampade fit beaucoup de bien, et ramena plusieurs savans. [1] Il adoucit aussi l'esprit de Mélanchton, qui en fut ému. Ce grand homme commença à ouvrir les yeux et à revenir un peu de la force de ses préjugés; tellement que dès lors il se mit à étudier de nouveau l'antiquité ecclésiastique, et ne fit presque autre chose, pendant dix ans, que de consulter les Pères sur cette matière. [2] Bucer trouva cet ouvrage d'Oecolampade excellent, et souhaitait que toutes les personnes intéressées dans cette querelle voulussent se donner la peine de le lire et de le méditer avec soin. [3]

Cependant il aurait été fort nécessaire que les deux partis se fussent bien entendus, pour résister ensemble aux forces des catholiques, et particulièrement de l'empereur Charles V et de Ferdinand, roi de Hongrie, son frère, qui menaçaient de tout désoler.

Déjà dès l'année passée l'empereur Charles V, débarrassé de la guerre avec la France et avec le pape, avait pensé à terminer dans l'empire tous les différens de religion. Il était naturellement porté à la douceur, et d'ailleurs il avait de la religion; mais dans une conférence qu'il eut avec le pape à Bologne, le 5 novembre 1529, Clément VII le gagna tellement, qu'il lui fit promettre que s'il ne pouvait pas ramener les Luthériens à l'obéissance de l'Eglise romaine par la douceur, il le ferait par la voie des armes. [4] Dans cet esprit, il écrivit, le 21 janvier 1530, aux états et princes de l'Allemagne de s'assembler à Augsbourg pour le 8 d'avril, leur ordon-

[1] Bullinger apud Hotting. 541.
[2] Hospinian. II. 198. a.
[3] Id. ibid. 197. b.
[4] Id. 147.

nant d'y apporter une confession de leur foi, en allemand et en latin, et leur déclarant qu'il avait dessein d'examiner avec douceur les sentimens des uns et des autres, et de faire ses efforts pour les ramener à une bonne intelligence et à une solide paix. [1] D'autre côté, les protestans eurent avis que dans le traité fait à Barcelone, le 29 juin de l'an 1529, entre l'empereur et le pape, ils étaient convenus des conditions suivantes : « Que l'empereur et le roi Ferdinand s'efforceraient de ramener les hérétiques au bon chemin. Que s'ils étaient opiniâtres, ces deux princes les y contraindraient par la force; et que le pape n'épargnerait rien pour engager les autres princes chrétiens à leur aider dans ce dessein. » [2] D'ailleurs les menaces et les rodomontades des princes et des prélats, aussi bien que des autres catholiques d'Allemagne, qui triomphaient déjà à l'avance, dans la pensée que l'empereur allait terrasser tous leurs adversaires, étonnaient les princes protestans.

Tous ces princes ordonnèrent à leurs théologiens de dresser un abrégé de leur doctrine, et lorsqu'ils se trouvèrent tous à Augsbourg, Mélanchton fut chargé d'examiner tous ces écrits, et d'en extraire tout ce qu'il y trouverait de meilleur, pour en composer une bonne confession de foi, qui pût être reçue par tous les protestans; ce qu'il fit avec beaucoup de soin et de circonspection, mais aussi avec beaucoup d'angoisse, craignant de faire quelque chose qui, d'un côté, fût contre sa conscience et son honneur, et qui de l'autre pût trop choquer l'empereur et les autres princes catholiques, tellement que Luther, qui était demeuré à Kobourg, fut obligé de lui

[1] Scult. p. m. 262. Sleid L. VII. p. m. 181.
[2] Fra-Paolo. Lib. I.

écrire par deux fois pour lui reprocher sa pusillanimité et lui relever le courage. [1] Quand la confession fut faite, Jean, électeur de Saxe, l'envoya à Luther, à Kobourg, pour la revoir et la retoucher. Luther l'approuva dans tous ses points, et n'y changea rien. [2] Cela n'empêcha pas que Mélanchton n'y changeât encore quelque chose, avouant lui-même dans une lettre, du 20 mai, à Luther : « Qu'il fallait de temps en temps changer les articles de foi et les accommoder aux occasions. » [3]

Dans le même temps, Luther ayant appris que Philippe, landgrave de Hesse, penchait vers la doctrine de Zwingli sur le sacrement, lui écrivit une longue lettre contre ce docteur et contre sa doctrine, [4] et entr'autres choses il y témoigna que la bonne réception que les Suisses avaient faite à Carlostadt lui déplaisait beaucoup plus que tout autre chose. [5]

Le pauvre Carlostadt s'était attiré la haine et l'inimitié de Luther, parce que durant l'absence de Luther, caché dans le château de Wartbourg, en Saxe, lors de sa proscription, et sans le consulter, il avait fait enlever les images des temples de Wittemberg et aboli divers autres abus, non pas à la vérité seul, mais de concert avec Mélanchton et les autres docteurs de l'université. [6] Luther en fut outré de dépit, et ne lui pardonna jamais d'avoir voulu réformer quelque chose dans l'Eglise sans sa participation. [7] Il se trouva encore que Carlostadt ne

[1] Hospinian. l. c. 147. et Scult. l. c. 276. 277.
[2] Scult. 271.
[3] Hospin. 148. a.
[4] Id. 149.
[5] Id. 150.
[6] Scult. T. I. p. m. 89. 90. et 106. 107.
[7] Id. 107. et seq. usq. ad 110.

fut point de son sentiment sur la présence réelle, autre sujet de haine. Il ne cessa donc de l'inquiéter jusqu'à ce qu'il l'eût fait chasser de Saxe. Carlostadt se retira à Strasbourg, et n'y trouvant point d'emploi, il en alla chercher à Bâle, traînant après lui sa femme et ses enfans, et de là il fut à Zurich, muni de bonnes lettres de recommandation que Bucer, Capiton et Oecolampade lui donnèrent auprès de Zwingli. [1] A la recommandation de ce réformateur, qui le recueillit charitablement, le magistrat de Zurich lui donna l'emploi de diacre ou vicaire dans le grand temple, et ensuite celui de prédicateur de l'hôpital. Mais comme son langage saxon, fort éloigné de celui de Zurich, faisait que ses auditeurs ne l'entendaient pas bien; on l'envoya de Zurich à Altstetten, ville du Rheinthal, à la place de Fort-Muller, [2] dont j'ai parlé ci-dessus. [3] Enfin l'année suivante, 1531, en automne, il alla à Bâle, où il fut reçu dans l'exercice du saint ministère, et il y passa tranquillement le reste de ses jours, vivant d'une manière irrépréhensible. [4] Voilà quelle fut la fortune de ce docteur. Luther donc poussa l'aigreur contre lui jusqu'à trouver mauvais que Zwingli l'eût recueilli. Et des écrivains luthériens ont répandu diverses calomnies contre lui, dont la fausseté paraît par ceux qui ont écrit l'histoire de Zurich et de Bâle.

Pour revenir à la diète d'Augsbourg, le samedi 25 juin, Jean électeur de Saxe, accompagné de Jean-Frédéric son fils, de George margrave de Brandenbourg,

[1] Hotting. P. T. VIII. 152. et seq.
[2] Hotting. F. 539.
[3] Page 223.
[4] Hospinian. l. c. 199. a.

d'Ernest et François, frères, ducs de Brunswik et de Lunebourg, de Philippe landgrave de Hesse, de Wolfgang prince d'Anhalt, et des députés de deux seules villes impériales, y porta la Confession de foi, dressée par Mélanchton et approuvée par Luther, la présenta à l'empereur, et là fit lire à haute voix par son propre chancelier, en présence de tous les Etats de l'Empire.[1] C'est pour cette cause que, depuis ce temps-là, cet écrit fut appelé la Confession d'Augsbourg.

L'article 10 de cette Confession était conçu en ces termes, selon qu'elle fut imprimée pour la première fois à Wittemberg, en langue allemande :[2] « Touchant la Cène du Seigneur, nous enseignons que le vrai corps et le sang de Jésus-Christ est vraiment présent sous l'espèce du pain et du vin, et y est distribué et pris; c'est pourquoi l'on rejette la doctrine contraire. »

Dans l'article de la messe, elle parle ainsi :[3] « C'est à tort qu'on accuse nos Eglises d'abolir la messe; car on la retient parmi nous, et on la célèbre avec un profond respect. On conserve aussi à peu près toutes les cérémonies accoutumées, excepté qu'en quelques endroits on joint aux cantiques latins des cantiques allemands, qu'on a ajoutés pour enseigner le peuple. » Et à la fin de l'article, on dit encore :

» Puis donc que la messe, telle qu'elle est parmi nous, est fondée sur l'exemple de l'Eglise, tiré de l'Ecriture et des Pères, nous nous assurons qu'on ne saurait la désapprouver; surtout puisque les cérémonies publiques qu'on observe, sont pour la plupart sembla-

[1] Scult. T. II. p. 275.
[2] Hospinian. 155. b.
[3] Hospin. 156. a. Osiand. 163 et 165.

bles à celles qui sont en usage; seulement il y a de la différence dans le nombre des messes, lequel il faudrait assurément modérer, à cause des grands et manifestes abus qu'on en fait. »

Tout esprit non prévenu peut sentir sans peine que par de semblables expressions les auteurs de cette Confession ont voulu s'accommoder, autant qu'il leur a été possible, au goût du grand monarque à qui ils la présentaient. Sa puissance était alors formidable. Il faisait trembler toute l'Allemagne, et il avait déclaré lui-même « qu'il pouvait bien souffrir sans peine que les Luthériens trouvassent à redire au papisme dans toutes les autres choses; mais que pour la messe, la messe était son cœur, et qu'il ne souffrirait point qu'on la lui ôtât.[1] » Mais quand, l'année suivante, les princes protestans furent un peu revenus de cette première consternation, on corrigea cet article 10, qui regarde l'eucharistie, et il fut conçu en ces termes : « Touchant la Cène du Seigneur, ils enseignent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont vraiment présens, et sont distribués avec le pain et le vin à ceux qui participent à la Cène du Seigneur. »[2] Ce fut avec cette correction que cette Confession fut imprimée et publiée à Wittemberg, par autorité des princes protestans, qui déclarèrent qu'ils voulaient que cette nouvelle édition fût regardée comme la seule véritable, se plaignant de la précédente, qui avait été faite à leur insu.

Pour revenir à l'histoire de cette Confession, l'empereur l'ayant reçue en allemand et en latin, l'envoya aux plus grands rois de l'Europe, leur demandant leur

[1] Id. 155. a.
[2] Id. 157. a.

opinion et leurs conseils sur cette affaire. Et les ambassadeurs des princes étrangers, qu'il y avait à sa cour, l'envoyèrent à leurs maîtres traduite chacun en sa langue ; [1] et ainsi dans peu de temps elle fut répandue par toute l'Europe, et servit à répandre la lumière de l'Evangile en divers pays.

D'autre côté, comme les principales Eglises de la Haute-Allemagne, c'est-à-dire de l'Alsace et de la Souabe, n'étaient pas alors dans les idées de Luther, sur la matière du sacrement, elles ne purent pas se résoudre à souscrire en tout à la Confession dont on vient de parler. Le magistrat de Strasbourg ordonna donc à ses théologiens, Bucer et Capiton, d'en dresser une particulière; ce qu'ils firent. Elle fut lue dans la Compagnie des ecclésiastiques et approuvée unanimément, et de-là portée au sénat, qui la fit lire par toutes les assemblées des tribus ou corps de métiers, où elle fut approuvée et autorisée. [2] Voici ce que portait la section XVIII, qui regarde la Cène : « Que par ce sacrement, Jésus-Christ ne donne pas moins aujourd'hui, que dans son dernier souper, à ses vrais disciples, lorsqu'ils célèbrent ce souper de la manière qu'il l'a établi, son vrai corps et son vrai sang pour le manger et le boire véritablement, pour servir d'aliment et de breuvage à leurs ames, afin qu'elles en soient nourries pour la vie éternelle......... Nos pasteurs ont un soin particulier de détourner les esprits du peuple de toute dispute et recherche superflue et curieuse, pour les ramener à la seule chose qui est utile et approuvée de Jésus-Christ

[1] Scult. p. m. 274.
[2] Hospinian. 162. 163.

notre Sauveur, savoir qu'étant nourris de lui-même nous vivions en lui et pour lui. »[1]

Dans la section XIX, on parlait de la messe en termes très-forts. Dès que cette confession eut été connue des autres Eglises de ces quartiers, elle fut reçue par les Eglises de Constance, de Memminguen et de Lindau. Et ces trois villes, se joignant à celle de Strasbourg, présentèrent cette confession à l'empereur par leurs députés.[2] Ce qui fit qu'on l'appela la Confession des quatre villes.

Cette confession fut pendant cinquante ans la livrée de la foi de l'Eglise de Strasbourg,[3] qui était alors étroitement unie avec celles de Suisse, comme on le verra ci-dessous. Elle y fut confirmée l'an 1535 avec ordre de la lire toutes les années une fois dans les assemblées des tribus.

Zwingli crut qu'il était aussi de son devoir d'envoyer sa confession de foi à l'empereur Charles V, pendant qu'il présidait à la diète d'Augsbourg, pour dissiper, s'il était possible, les mauvaises impressions que les discours des catholiques avaient faites dans l'esprit de ce monarque.[4] Comme ses sentimens sont assez connus, je ne m'y arrêterai pas.

Eckius trouva deux choses à redire dans la confession de Zwingli, « 1° d'avoir dit que les sacremens ne confèrent point la grâce par eux-mêmes ; 2° et que dans la sainte Cène on ne mange point de la bouche le corps naturel de Jésus-Christ. »[5] Cela engagea Zwingli à lui

[1] Hospin. 164. a.
[2] Id. 165 b.
[3] Id. 165. 164.
[4] Id. 167.
[5] Id. 171.

adresser (le 27 août) une lettre apologétique, dans laquelle il éclaircit et confirme sa pensée. Cette confession de Zwingli fut portée à l'empereur par des députés des trois villes réformées, Zurich, Berne et Bâle, qui y furent envoyés par l'avis du magistrat de Strasbourg.[1] Ils le firent avec d'autant plus de raison, que les cantons catholiques y envoyèrent aussi des députés à l'empereur.

VIII. Ce monarque essaya de ramener les protestans et de les réunir avec l'Eglise romaine, par la voie des conférences amiables, qu'il fit tenir entre les personnes les plus accréditées dans les deux partis. Mais ce fut inutilement.[2] Il tâcha de gagner les plus grands princes, comme l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, par des vues d'intérêt; mais ils furent l'un et l'autre inébranlables.[3]

Il eut encore avec eux plusieurs autres pourparlers qui n'aboutirent à rien. Enfin lassé de tant d'efforts inutiles, il fit publier un édit, le 19 novembre, portant ordre à tout le monde de vivre selon les règles de l'Eglise romaine jusqu'au temps du concile, avec menaces qu'il traiterait les contrevenans comme son devoir l'y engagerait.[4]

Ce fut alors que les princes protestans furent en peine et qu'ils sentirent redoubler les inquiétudes qu'ils avaient eues auparavant. Le landgrave de Hesse et la ville de Strasbourg, qui avaient déjà auparavant recherché l'alliance des Suisses pour se défendre, la conclurent en-

[1] Hotting. 521.
[2] Scult. p. m 282. et seq.
[3] Id. 283. 284.
[4] Id. 287.

tièrement. Lorsque les villes réformées de la Suisse eurent connaissance de l'édit que l'empereur avait publié, pour convoquer la diète à Augsbourg, et des termes dans lesquels il était conçu, elles s'assemblèrent à Bâle, le 19 mars, afin de délibérer sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour leur commune défense, au cas que l'empereur vînt à les attaquer, comme on s'y attendait, et cette alliance y fut proposée. Dans une autre diète, assemblée dans la même ville, le 27 avril, le landgrave et Strasbourg conclurent cette alliance défensive, avec Zurich, Berne et Bâle, contre tous ceux qui voudraient les opprimer dans leur religion. [1] Mais elle ne fut scellée et ratifiée que le 16 novembre, à Bâle. On y invita quelques villes de la Souabe, comme Ulm, Memminguen, Biberach, Kempten et Isna, mais elles n'osèrent pas y entrer, par la crainte qu'elles avaient de l'empereur. [2] Ce qu'il y eut de curieux dans cette affaire, c'est que François Ier, roi de France, souhaita d'entrer dans cette alliance. Il paraissait alors porté d'assez bonne volonté pour les réformés; cependant sa proposition fut rejetée. [3]

Pendant qu'on était à la diète, le landgrave de Hesse, prince sage et pieux, qui voyait avec douleur que la division des protestans ne pouvait aboutir qu'à la ruine des uns et des autres, s'efforça de nouveau de les réunir. Dans ce temps-là on répandit un écrit, dressé par un auteur anonyme, qui exhortait les protestans à l'union, et conseillait entr'autres choses que les théologiens luthériens reçussent les zwingliens comme frères

[1] Hotting. 515.
[2] Stettl. II. 39. b. Hotting. 540.
[3] Hotting. 540.

et que les princes fissent alliance avec eux. Le landgrave communiqua cet écrit à Mélanchton et à Brentius, et leur en demanda leur sentiment. Ces deux docteurs lui répondirent, le 11 juin, par une longue lettre qui portait en substance : « Qu'il n'y avait point d'union à faire avec des hérétiques, qui étaient entièrement indignes d'être reconnus pour frères, et qu'il fallait les traiter tout comme eux traitaient les Anabaptistes. » Le prince répliqua, les docteurs dupliquèrent, et toujours avec la même roideur. Ce fut-là la raison pourquoi les sectateurs de Zwingli ne furent point admis à souscrire à la Confession d'Augsbourg, les autres n'ayant pas voulu les reconnaître pour frères, quoiqu'ils fussent eux-mêmes sous la croix.[1]

Martin Bucer, ministre de Strasbourg, qui se trouvait alors à Augsbourg, reçut des lettres de France, où les réformés lui apprenaient que le bruit de ces divisions y était parvenu et faisait beaucoup de tort à la réformation, et le conjuraient lui et ses collègues, par ordre de la reine de Navarre, de travailler de toutes ses forces à la réunion des protestans.[2] Son zèle était d'ailleurs animé par son propre intérêt et par celui de son Eglise ; car l'Empereur avait demandé aux Luthériens de ne point se mêler des sectateurs de Zwingli, comme si ceux-ci eussent été destinés déjà dès-lors à la boucherie.[3] Et les Luthériens craignaient tellement de paraître unis de sentimens avec eux (de peur de déplaire à l'Empereur), que quelques-uns de leurs prédicateurs prêchaient à Augsbourg plus vivement contre Zwingli

[1] Hospinian. II. 172.
[2] Id. 186. b.
[3] Hotting. 546.

que contre le papisme. Bucer donc, pour parvenir à cette réunion, s'adressa d'abord au chancelier de Saxe, par une longue lettre du 22 juillet, où il prétendit lui prouver que les Eglises de Suisse ne différaient d'avec Luther que dans les termes, et non dans la réalité.[1] Ensuite il demanda à conférer avec les théologiens saxons; mais il ne put obtenir d'autre conférence que par écrit, et cette conférence n'aboutit à rien. Il ne se rebuta point encore; mais pendant que la diète tenait encore ses séances, par l'avis de l'électeur de Saxe et des députés de Strasbourg, il alla trouver Luther à Kobourg, qui, à ce qu'on dit, ne lui donna pas une mauvaise réponse.[2] Après la levée de la diète, il écrivit à Luther, et lui envoya quelques articles de sa doctrine, dans lesquels il indique « la manière dont on participe véritablement à Jésus-Christ dans la Cène, savoir la foi, et qu'il est principalement nécessaire que le corps et le sang de Jésus-Christ nous soient donnés dans la Cène, quoiqu'il se serve pour cela du ministère de l'Eglise. Que la raison pourquoi les théologiens de la Haute-Allemagne n'ont pas reçu son sentiment, c'était parce qu'ils avaient conclu de ses écrits et qu'ils avaient cru tout-à-fait qu'il attribuait trop aux symboles extérieurs, et cela même qui n'appartient qu'à Jésus-Christ seul; et de plus, qu'il joint ou unit le corps de Jésus-Christ d'une manière physique avec le pain, et qu'il l'enferme localement dans le pain. »[3] Il lui représente aussi les avis qu'il avait reçus de France et qu'on a vus ci-dessus. Il alla aussi trouver Zwingli pour le même sujet. Zwin-

[1] Hospin. 177.
[2] Id. 185.
[3] Id. 186. a.

gli lui répondit : « Qu'il ne refusait pas une paix qui se ferait à des conditions justes et raisonnables ; mais qu'il ne croyait pas que Luther pût se départir d'un sentiment qu'il avait une fois conçu. Qu'ainsi il conseillait à Bucer de prendre garde qu'il ne perdît sa peine et sa dépense. »[1]

En effet, les Eglises réformées de la Suisse, quoiqu'elles fassent cas de la Confession d'Augsbourg, n'ont jamais voulu pourtant l'approuver en tout. Et tandis que les Luthériens ont osé écrire dans leur livre symbolique intitulé *Formula Concordiæ*,[2] « que d'autant qu'elle est la règle de toute la vraie doctrine, de laquelle quiconque s'écarte en aucun point, s'égare et s'éloigne de la vérité et de la Parole de Dieu, et est comme étranger de l'Eglise de Dieu, c'est avec très-grande justice qu'on les condamne (les Zwingliens), qu'on les évite, et qu'on les chasse comme des loups arrière du bercail de Jésus-Christ. » Les Eglises suisses au contraire ont toujours enseigné « qu'il faut mettre une telle différence entre les écrits des hommes, quelque excellens qu'ils aient été en autorité, en doctrine et en piété, et entre ceux des prophètes et des apôtres, qu'on reconnaisse ceux-ci seuls pour oracles divins, auxquels nous devons ajouter foi sans aucun doute, au lieu que nous devons examiner les autres avant que de les recevoir. »[3] Or les théologiens suisses ne s'accommodaient pas de ce qui est dit dans cette Confession, sur la présence réelle, sur la messe, sur les cérémonies et sur la confession.

Ni les cantons réformés, ni Zwingli, ne s'accommo-

[1] Hotting. P. part. VI. 423. Lavater Historia Sacram. p. m. 55.
[2] Hospin. 155. a.
[3] Lavater. 52.

daient point non plus de la voie que Bucer avait choisie pour la réunion des deux partis; et ils avaient raison, comme l'évènement le fit voir. Lorsque ces cantons s'assemblèrent à Bâle, au mois de novembre, pour mettre la dernière main au traité projeté avec eux par le landgrave de Hesse, et par la ville de Strasbourg; l'ambassadeur de ce prince leur fit savoir, que l'électeur de Saxe avait convoqué une assemblée de protestans à Smalkalden, ville de Franconie, pour le lundi 28 novembre, afin de chercher les moyens de se réunir sur la matière du sacrement, et que le landgrave son maître trouverait à propos que les villes de Zurich, Berne, Bâle et Strasbourg y envoyassent leurs Députés. [1] Les Cantons, particulièrement Zurich et Bâle, avec ceux de Constance, prièrent ceux de Strasbourg de négocier pour eux à Smalkalden, cependant sans s'engager dans aucune conclusion. Le même ambassadeur leur représenta aussi par ordre de son maître, que Luther et Bucer, avec leurs adhérens, étaient d'accord sur la matière du sacrement, et qu'ainsi il les priait d'ordonner à leurs prédicateurs, qui ne savaient encore rien de ces choses, de prêcher partout de la même manière. Les Cantons répondirent: « Qu'ils n'avaient encore point d'avis sûr, que Luther et Bucer se fussent accordés sur cette matière, et qu'ainsi ils ne pouvaient point faire de réponse décisive à S. A. » Les députés de Strasbourg remirent en même temps aux Cantons un écrit de Bucer, dans lequel il prétendait montrer que Luther et Zwingli étaient d'accord sur l'eucharistie, c'était la formule dont on a parlé ci-dessus, [2] qui portait

[1] Hotting. 547.
[2] Page 241.

« que le vrai corps et le vrai sang de Christ, sont vraiment dans la Cène, » formule à laquelle Bucer croyait, que les deux partis pouvaient également souscrire. Oecolampade était du même sentiment; mais Zwingli n'en jugea pas de même. Sachant les véritables sentimens de Luther, il lui parut que vouloir concilier les deux sentimens, pour parvenir à la paix, c'était entreprendre l'impossible. [1] Il jugea fort sagement, à mon avis, que la seule bonne méthode pour établir une bonne réunion, entre les évangéliques, c'était, non pas de chercher à rapprocher les sentimens par des conciliations plâtrées, mais de s'unir étroitement dans les choses dont on convenait de part et d'autre, et du reste de se tolérer réciproquement dans les choses dont on ne convenait pas, et de se regarder mutuellement comme frères, nonobstant la différence de sentiment, en attendant qu'il plût au Seigneur d'éclairer ceux qui étaient dans l'erreur. Et je vois que c'est aujourd'hui le sentiment unanime des plus sages et des plus sensés dans les deux partis. Zwingli appréhendait que ces formules obscures, et qui paraissaient captieuses, telles que celle que Bucer présentait, ne servissent à obscurcir la vérité, et que le commun peuple, qui ne s'élève pas aux subtilités des docteurs, ne prît cette formule au pied de la lettre; et qu'entendant dire que le corps de Jésus-Christ est véritablement présent en la sainte Cène, il ne s'imaginât que cela voulait dire, que le vrai corps naturel de Jésus-Christ est réellement et physiquement présent dans le sacrement. Il représenta ses sentimens dans une lettre qu'il écrivit, le 20 novembre, aux députés de Zurich à cette diète, tant en son nom qu'en celui de

[1] Hotting. P. part. VIII. 463.

ses collègues. Il leur dit que Bucer aurait mieux fait de s'en tenir à cette formule que lui (Zwingli) et ses collègues avaient proposée, savoir : « Que le corps de Jésus-Christ est présent dans le sacrement, non pas corporellement ou physiquement, mais sacramentellement, pour une ame pure, simple et pieuse ;[1] » comme c'est là aujourd'hui précisément le sentiment de plusieurs Eglises luthériennes. Bucer écrivit pour défendre sa formule ; mais Zwingli, qui voulait qu'en toute occasion, surtout en matière de religion, l'on parlât net et qu'on ne dissimulât rien, le réfuta vivement.[2] L'année suivante Mélanchton fit connaître par ses discours et par ses écrits qu'il avait ouvert les yeux sur cette matière, qu'il ne s'accommodait plus de la présence réelle, et qu'il verrait avec plaisir la réunion des deux partis ; mais Luther n'en voulut point entendre parler, craignant que par cette union l'on n'irritât encore plus l'Empereur, qui était fort animé contre Zwingli.[3]

Le Landgrave et la ville de Strasbourg avaient deux vues en travaillant à la réunion des Eglises réformées de la Suisse avec celles de la Basse-Allemagne. La première était de prévenir un schisme qui ne pouvait qu'être funeste aux unes ou aux autres et arrêter le cours de la réformation. L'autre était de faire entrer les cantons réformés dans l'alliance des Etats protestans de l'Empire. Ces Etats, assemblés à Smalkalden,[4] sur la fin de l'année, résolurent, le 31 décembre, de se dé-

[1] Hotting. 465. 466.
[2] Id. 548.
[3] Id. ib. c. Seckendorff. III. §. 7.
[4] Jolie ville du comté de Henneberg, appartenant au landgrave de Hesse-Cassel.

fendre réciproquement au cas qu'on voulût les attaquer pour cause de religion, et de repousser la force par la force. Ceux qui contractèrent cette alliance furent l'électeur de Saxe et les autres princes protestans d'Allemagne, puis Albert et Gebhard comtes de Mansfeld, et les villes de Magdebourg et de Brême; mais les députés de Strasbourg, de Constance et des autres villes impériales de la Haute-Allemagne n'ayant point d'ordre de conclure, se chargèrent de proposer la chose à leurs maîtres et d'en rapporter la réponse dans six semaines. Les confédérés de Smalkalden, se croyant à la veille d'être attaqués par de puissans ennemis, cherchèrent aussi à se fortifier par de bonnes alliances. Ils travaillèrent à faire entrer dans leur confédération, le roi de Danemark, le duc de Poméranie et toutes les villes anséatiques. [1] Il fut aussi parlé d'y inviter les cantons réformés. Strasbourg fut chargée de leur en faire la proposition, sous la condition qu'ils souscrivissent à la Confession d'Augsbourg. [2]

Ces états avaient grand sujet de chercher de toutes parts à se fortifier. Ils venaient d'offenser encore l'empereur Charles V, par un endroit fort sensible. Ce prince se voyant obligé, à cause de la grande étendue de ses états, de s'absenter souvent de l'Allemagne, tellement qu'il n'y pouvait pas régler les affaires à son gré; s'avisa d'un bon moyen pour en venir à bout; ce fut de faire passer la couronne impériale à son frère Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, en le faisant élire sous le titre de roi des Romains. Il convoqua donc les électeurs à Cologne pour ce des-

[1] Sleidan. Lib. VII. p. m. 204.
[2] Hotting. l. c. e Seckendorff. III. p. 1.

sein, le 29 décembre. Ils s'y rencontrèrent tous, à la réserve de l'électeur de Saxe, qui se contenta d'y envoyer J. Fréderic son fils; avec ordre de protester en forme contre cette élection projetée, et de déclarer à l'assemblée, qu'elle était illégitime et contre la bulle d'or de Charles IV, qui défend d'élire un roi des Romains pendant la vie de l'empereur. [1] Les états protestans, assemblés à Smalkalden, écrivirent aussi à l'empereur le 24 décembre, pour le détourner de ce dessein; et l'électeur de Saxe en particulier, en écrivit aussi aux autres électeurs, pour les détourner de faire cette élection, en leur en représentant l'injustice et les inconvéniens. Mais tous ces mouvemens furent inutiles. Charles V poussa sa pointe, et les électeurs, ou gagnés ou intimidés, élurent Ferdinand pour roi des Romains, le 5 janvier 1531, et le 11 suivant, ils le sacrèrent en cette qualité à Aix-la-Chapelle. [2] Ferdinand notifia son élection à tous les états de l'empire, et l'empereur son frère publia aussi un édit, pour leur ordonner de reconnaître ce prince pour roi des Romains, et il en écrivit même en particulier aux protestans. Ces états auraient dû donc, à mon sens, selon toutes les règles de la saine politique, mettre à quartier les disputes de leurs théologiens, et admettre à leur confédération tout autant d'états et de puissances évangéliques, qu'ils auraient pu y en attirer. Mais c'est ce qu'ils ne firent point; et la condition, qu'ils apposèrent à la proposition qu'on en fit de leur part aux cantons réformés, mit un obstacle à l'union de ceux-ci avec eux. La ville de Strasbourg exécuta sa commission, et en

[1] Sleid. VII. p. m. 203.
[2] Id. ibid. 207.

écrivit à ces cantons. Et pour mieux y réussir, les députés de cette ville s'étant trouvés à une de leurs diètes, convoquée à Bâle, le 13 février 1531, leur proposa, avec les articles de la confédération de Smalkalden, la confession que Strasbourg avait présentée à l'empereur, au sujet de l'eucharistie, à la diète d'Augsbourg; les assurant que s'ils pouvaient s'en accommoder, ils seraient reçus dans cette confédération. Les Cantons firent venir à Bâle les principaux théologiens de leurs capitales, pour examiner cette confession, et leur en dire leur sentiment. Après l'avoir examinée, avec un éclaircissement que Bucer y avait joint, ces théologiens répondirent: « Qu'ils approuvaient cette confession, la trouvant conforme à l'Ecriture, et ne faisant aucune violence à la conscience, et qu'ils consentaient qu'on la reçût dans le sens proposé. » Ils ne voulurent pourtant pas y souscrire leurs noms, mais se réservèrent la liberté d'y donner leurs explications, quand il serait nécessaire. Après cette discussion, les députés des Cantons trouvèrent la chose trop importante pour la terminer de leur autorité, et résolurent de la rapporter à leurs principaux. Les Cantons déclarèrent: « Qu'ils ne voulaient s'en tenir qu'à la Parole de Dieu, qui est le seul écrit qu'on doive recevoir sans scrupule, et avec une entière déférence; et que quant à tous les autres écrits, ils ont besoin d'être examinés. » Ainsi les villes impériales protestantes dont on a parlé ci-dessus, rapportèrent à leurs confédérés, assemblés à Smalkalden le 29 mars 1531: « Que les Suisses évangéliques ne voulaient entrer dans la confédération, sous aucune autre condition, que la réserve de leur doctrine.[1] »

[1] Hotting. 549. 550. Lavater 57.

J. Fréderic, prince électoral de Saxe, se chargea de rapporter la chose à l'électeur son père, qui avait été retenu à la maison, par une maladie. L'électeur répondit, dans une diète des états protestans d'Allemagne, assemblés à Francfort; « que puisque les Suisses tenaient une doctrine différente de la leur, touchant la Cène du Seigneur, il ne lui était pas permis d'entrer en aucune alliance avec eux; qu'à la vérité il n'ignorait pas le cas qu'on devait faire de leur alliance à cause de leurs forces et de leur pouvoir; mais qu'ils ne devaient point regarder à cela, pour ne pas éprouver, par quelque funeste catastrophe, ce que l'Ecriture dit être arrivé à des gens, qui s'étaient servis de toutes sortes de secours, pour se soutenir. [1] » On voit dans cette réponse ce que peut un zèle aveugle, comme si les Suisses réformés eussent été les plus détestables hérétiques du monde, avec qui ç'eût été un crime irrémissible de s'allier. Mais supposé même que les Suisses eussent été autant hérétiques, que ce prince se les figurait, je ne vois pas que le fondement sur lequel il raisonnait fût fort solide. David fut autrefois en alliance avec les rois de Tyr, de Moab et de Hammon, tous païens; mais je n'ai pas remarqué que l'Ecriture l'en blâme en aucun endroit. S'il est permis de faire alliance avec des païens, il est bien permis sans doute d'en faire aussi avec des chrétiens, dont l'hérésie consiste à ne pas croire la présence réelle. Il y a bien de l'apparence, que le bon électeur suivait moins, dans cette occasion, les avis de ses conseillers, que les insinuations violentes de Luther, qui était si fort animé contre les Suisses réformés, pour les raisons que j'ai marquées.

[1] Sleidan. VIII. p. m. 215.

IX. Au reste les cantons réformés auraient été aussi bien aises de pouvoir s'unir étroitement avec les protestans d'Allemagne, afin de se fortifier de leur alliance, contre les cantons catholiques, dont ils connaissaient fort bien la mauvaise volonté. Le mauvais succès que les catholiques de Suisse avaient eu l'année précédente, n'avait fait que les aigrir davantage, et ils ne cessaient de remuer pour susciter des ennemis aux réformés. On a vu ci-dessus que les cinq cantons catholiques envoyèrent des députés à l'empereur, à la diète d'Augsbourg. Ils en avaient déjà envoyé auparavant au Valais, pour demander du secours aux états du pays, contre Zurich et Berne, leur faisant accroire que ces deux villes avaient formé le dessein de contraindre les autres par la force, à embrasser leur religion, et que l'empereur leur donnerait aussi du secours et qu'il avait résolu de faire la guerre aux Luthériens. [1] Les Valaisans leur promirent ce secours. Les Bernois en ayant eu avis, envoyèrent des députés en Valais, le 30 mai, pour désabuser les états, sur ce que les cantons catholiques leur avaient dit, et les assurer qu'il n'y avait rien de véritable en cela, en même temps pour leur demander, s'il était vrai qu'ils eussent promis du secours aux cinq Cantons? Ce que les Bernois ne pouvaient pas croire, quoique les états de Valais eussent déjà donné contre eux des troupes à ces cantons, l'année précédente.

Les catholiques ne pouvant pas faire du mal aux réformés, qui étaient plus forts qu'eux, se déchaînaient contr'eux par des injures et des grossièretés; et mal-

[1] Bern. Instr. 442.

traitaient ou faisaient périr ceux qui avaient le malheur de tomber entre leurs mains.

Vers la fin de mai, quelques particuliers d'Unterwalden firent de si grandes insolences contre la ville de Berne, que si le canton n'eût envoyé des députés à Berne, pour demander grace, et si Lucerne n'eût employé sa médiation, les Bernois en allaient tirer vengeance par les armes. [1]

A Schwytz on saisit sept personnes, hommes et femmes, qui parurent avoir du penchant pour la réformation; d'autres échappèrent par la fuite. [2] Les prisonniers furent relâchés par l'intercession des députés de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse.

Les cantons réformés furent encore inquiétés par les imprudentes calomnies que le fameux moine, Thomas Mourner, avait publiées contr'eux. A leur prière, le magistrat de Strasbourg arrêta la pension que le couvent des Cordeliers donnait à ce Mourner, et marqua une journée en laquelle les Cantons pourraient aller à Strasbourg le tirer en cause par devant eux pour ces libelles. Les deux cantons de Zurich et de Berne y envoyèrent leurs députés le 9 juin. [3]

Les catholiques n'épargnaient rien pour venir à bout de leur dessein, et quand la force leur manquait, ils employaient sans façon le mensonge, la fourberie et l'imposture. On en vit deux exemples signalés cette année-là, l'un chez les Grisons et l'autre à Soleure. Le bruit se répandit à Chiavenna, capitale d'un petit pays dépendant des Grisons, que la Ste. Vierge était apparue

[1] Hotting. 524.
[2] Id. ibid.
[3] Bern. Teutsch-Spruch. B. p. 421.

à une jeune bergère, et lui avait dit, « que si l'on ne chassait pas les Luthériens, les jugemens de Dieu ne manqueraient point de tomber sur le pays, et que pour signe de cela, l'on sentirait une odeur très-agréable dans le lieu de l'apparition. »[1] Dans cette persuasion, les bigots de Chiavenna ramassèrent la poussière de ce lieu, comme une précieuse relique, et la portèrent dans leurs maisons, et ordonnèrent des jeûnes et des processions pendant trois jours. Les habitans de l'Engadine et d'autres catholiques firent grand bruit de cette apparition, insultant les réformés à cette occasion. Mais ce grand fracas ne dura pas long-temps. Un prêtre de Chiavenna, ennemi mortel des Maserantis, des Malacridas et des autres familles réformées de cette ville, avait tâché de débaucher une fille, et comme elle lui résistait avec fermeté, il s'était déguisé, avait pris dans l'église un habit bleu, parsemé d'étoiles d'or, s'était couvert le visage d'un voile blanc et fin, s'était arrosé les bras et les jambes de quelques gouttes de sang, et avait pris un balai à la main. Dans cet équipage, il s'était présenté de bon matin à la fille, qui menait paître le bétail de son père, et lui avait fait accroire qu'il était la Ste. Vierge. Il lui avait dit ce qu'on vient de voir contre les Luthériens; et au sujet des jeûnes et des processions, il ajouta, « qu'elle aurait dû consentir aux désirs du saint homme qui la recherchait, et que puisqu'elle l'avait refusé jusqu'alors par simplicité, elle ne devait plus s'en faire de peine, persuadée que ce que l'on faisait à des personnes dévotes, elle (la Ste. Vierge) le regardait comme fait à elle-même, et qu'en le faisant elle serait sauvée. Que

[1] Hotting. P. part. V. 467. Rhætia Alpina II. 19, et Anhorn Palingen. p. 48. apud Hotting. F. 534. Stumpf. l. X. cap. VIII.

cependant elle ne devait dire à personne ce dernier article. » La pauvre innocente crut cela de bonne foi, et s'imaginant rendre service à Dieu, elle devint enceinte. Comme on s'en aperçut, et qu'on l'en censurait, elle s'excusa, disant qu'elle était grosse d'un tel saint homme (nommant le prêtre) à qui elle s'était abandonnée par l'ordre de la Ste. Vierge. Le scélérat fut dénoncé au commissaire Jean Capol, qui le fit saisir. Il fut appliqué à la question, où il avoua tout; après quoi il fut condamné à être décapité et brûlé. Stumpf rapporte cette aventure à l'an 1533.

A propos de Chiavenna, il ne sera pas inutile de remarquer que, cette même année, les trois états ou ligues des Grisons dépouillèrent l'évêque de Coire du droit qu'il avait de nommer à son tour un quatrième capitaine pour la Valteline; et cela parce que, dans la guerre qu'ils avaient soutenue, l'an 1525, contre Jean Jaques de Médicis, pour reprendre la ville et le château de Chiavenna, cet évêque n'avait fourni pour cette guerre ni soldats, ni argent, ni munition.[1] Les états firent donc un traité avec lui, par lequel il renonça volontairement à ce droit, moyennant une rente annuelle de mille livres, monnaie d'empire, qu'on lui assigna à prendre sur le péage de Chiavenna.

Pour venir présentement à l'affaire de Soleure, on a vu ci-devant[2] qu'on était convenu de permettre aux réformés d'avoir un second ministre avec Philippe Grotz. Ceux de Soleure prièrent donc les Bernois (le 16 janvier) de leur donner Berchtold Haller pour un mois, moyennant un honoraire raisonnable.[3] Le conseil de

[1] Sprecher. 248.
[2] Page 139.
[3] Stettl. II. 34. b. Hotting. 507.

Soleure leur promit, en le demandant, de le prendre sous sa protection. [1] On le leur accorda; il y prêcha et y fit une trentaine de sermons, mais sans beaucoup de fruit. Les deux partis étaient extrêmement animés l'un contre l'autre, et tous deux assez forts. Dans la campagne, le nombre des réformés l'emportait de beaucoup; mais dans la ville ils ne faisaient que le tiers, [2] et il se trouvait parmi eux quelques Anabaptistes; entr'autres le trésorier Stark, homme fort vif, en était soupçonné. [3] Mais dans le temps que Haller espérait du fruit de ses travaux, un beau matin on entendit crier par la ville d'un ton lamentable, que St-Ours (patron de la ville) suait. Il n'en fallut pas davantage pour exciter le zèle des dévots catholiques. Et d'abord dès le matin les principaux magistrats, de concert avec les chanoines, à la sollicitation de Louis Leubli de Berne, leur prévôt, firent sonner toutes les cloches, et ordonnèrent une messe et une procession générale à l'honneur de leur prince céleste, St-Ours, qui par sa sueur miraculeuse leur avait fait connaître l'inquiétude où il était pour eux. [4] Or cette sueur miraculeuse, c'étaient quelques gouttes d'eau bénite qui, s'étant gelées sur le tapis du grand autel, s'étaient ensuite dégelées et coulaient à terre. Il n'en fallut pas davantage pour donner occasion à quelques vieilles bigotes d'aller crier par la ville que le gros ministre de Berne avait fait suer d'angoisse leur bon St-Ours. [5] Pauvre saint, qu'un mortel fait suer d'angoisse au cœur de l'hiver! N'était-ce pas là un vrai

[1] Msc. Grooss.
[2] Hotting. 532.
[3] Id. 507.
[4] Stettl. l. c. 35.
[5] Id. 34. b.

miracle? Ce qu'il y eut de sérieux dans cette affaire, fut que Haller courut risquè d'être massacré, tant les catholiques étaient irrités contre lui de ce qu'il avait ainsi fait suer leur patron. [1] Une bonne vieille dévote dit publiquement qu'elle voulait lui planter son couteau dans le ventre. Les Bernois ayant eu avis de ces troubles, y envoyèrent incessamment des députés pour y remettre le calme. Le 2 février, dix hommes d'entre les réformés demandèrent au conseil une assemblée générale de la bourgeoisie pour régler les affaires de religion. On leur rendit une réponse dont ils ne furent pas contens. Là-dessus les réformés s'assemblèrent aux Cordeliers, et protestèrent de n'en pas sortir que, conformément au dernier traité, ils n'eussent reçu une bonne réponse. Le baillif de Landshout, qui était présent, en donna avis à l'avoyer Stœlli, qui promit d'assembler le lendemain le grand conseil. Dans le même temps, les réformés demandèrent au conseil une dispute publique, mais on la leur refusa une seconde fois. [2]

Le lundi 7 février, deux hommes, l'un réformé et l'autre catholique, se querellèrent en rue, non pas pour la religion, mais pour quelque autre sujet, et se battirent. Là-dessus chacun prenant parti pour celui de sa religion, toute la ville fut en alarme, et l'on fut sur le point de s'égorger; [3] mais des gens modérés de l'un et de l'autre parti, aidés du baillif bernois de Landshout, empêchèrent leurs bourgeois d'en venir aux mains et firent la paix. Cependant le trouble ne laissa pas de con-

[1] Id. 35. a.
[2] Msc. Grooss.
[3] Ib. et Stettl. l. c.

tinuer. Quelques catholiques menacèrent d'aller aux Cordeliers égorger les ministres, et ils se mirent en devoir dès ce jour même d'exécuter leurs menaces; mais quatre-vingts hommes d'entre les réformés s'étant jetés dans ce couvent pour défendre leurs ministres et y ayant passé la nuit, les empêchèrent d'exécuter leur dessein. Ce même jour, ils enlevèrent les images de ce couvent, et l'on en fit autant en plusieurs églises de la campagne, au grand regret des bigots. [1] Les Bernois ayant appris ce désordre, trouvèrent fort mauvais que le conseil de Soleure tînt si mal la promesse qu'il leur avait faite de prendre Haller sous sa protection, et écrivirent, le 9 février, à leurs députés, que s'ils le trouvaient à propos, ils pouvaient ramener Haller à Berne, avant qu'il lui arrivât du mal. [2] Cependant le mardi matin, les députés de Berne offrirent au conseil souverain leur médiation et leurs soins pour la pacification de ces troubles; et dans le même temps les réformés se plaignirent qu'on violait à divers égards le traité qu'on avait fait dernièrement avec eux, et donnèrent une liste de ces infractions, demandant de rechef une dispute de religion. [3] On leur répondit : « Que ce qui ne s'était pas encore fait à leur égard, se ferait à l'avenir. Que quant à la dispute, il n'en fallait pas parler, parce que le temps n'était pas propre pour cela, et qu'une dispute ne servirait de rien pour rétablir la paix. » Cette réponse ne satisfit point les réformés, qui persistèrent dans leur résolution de demander cette dispute, et demeurèrent assemblés dans ce couvent, voulant y rester jusqu'à ce

[1] Hotting. l. c.
[2] Msc. Grooss.
[3] Stettl. 55. b.

qu'ils l'eussent obtenue, protestant qu'ils sacrifieraient pour cela leurs biens et leurs vies. Les députés de Berne se donnèrent beaucoup de peine pour adoucir les esprits; mais leurs efforts furent inutiles, à cause de l'opiniâtreté des deux partis. [1] Le mercredi, il semblait qu'il y allait avoir du sang répandu, puisque les catholiques firent venir quantité de paysans des villages voisins. Mais enfin le grand conseil promit de faire faire une dispute à la St-Martin suivante, c'est-à-dire à neuf mois de-là. Les réformés, peu contens de ce long renvoi, persistèrent à demander qu'on examinât incessamment la vérité par une dispute, ou bien qu'on recueillît les suffrages, tant de la campagne que de la ville, pour décider quand cette dispute se ferait. La roideur des deux partis fut telle, l'un à demander incessamment la dispute et l'autre à la refuser, que la ville fut en trouble pendant toute la semaine; les deux partis se tinrent sous les armes, et tous les tribunaux furent fermés jusqu'au samedi. [3] Au bruit de ces troubles horribles, qui menaçaient cette ville de sa ruine totale, les villes de Bâle, de Fribourg et de Bienne y envoyèrent des députés pour travailler, de concert avec ceux de Berne, à accommoder les deux partis. On fit donc, par leur moyen, un nouvel accord, par lequel il fut dit : « 1° Que les réformés auraient l'église des Cordeliers pour y faire leur service, et les catholiques celle de St-Ours. 2° Que les choses resteraient en cet état jusqu'à la St-Martin, qu'on ferait une dispute publique. » Le traité fut dressé, ratifié et scellé dans toutes les formes. [4] Haller ne pou-

[1] Msc. Grooss.
[2] Id. et Stettl. 56. a.
[3] Hotting. 507.
[4] Id. 508.

vant plus demeurer dans une ville si pleine de troubles, s'en retourna dès-lors à Berne, et les Bernois envoyèrent à sa place (7 mars) Nicolas Schurstein, autrefois prieur des Chartreux de Thorberg, avec promesse que si sa vie n'y était pas en sûreté, on l'en tirerait pour lui donner un autre emploi.[1]

Les Bernois eurent aussi un petit différend pour leur propre compte avec ceux de Soleure, et le sujet en était aussi la réformation. Ils ont haute et basse jurisdiction, avec droit de patronat, dans quelques terres de Soleure, sous la souveraineté de cette ville-là. Il y eut un différend entre les deux villes, pour ces terres, au sujet de la religion. Les Bâlois firent un traité, qui réglait la manière de vivre qu'elles devraient observer entr'elles. Il portait entr'autres articles : « Que les prêtres auraient pleine liberté de conscience, à l'égard de la messe, pour la garder ou la rejeter, et que personne ne devait leur faire la moindre violence à cet égard. »[2] Après ce traité, les Bernois envoyèrent des députés par toutes ces terres, pour dire aux habitans, « qu'ils étaient résolus de leur laisser une entière liberté de garder la messe et les images ou de les quitter ; et que s'il arrivait que quelques-uns d'entr'eux vinssent à les quitter, pour embrasser la réformation, ils les protégeraient et leur donneraient des pasteurs qui leur fussent agréables. » Après cette déclaration, OEnsigen et quelques autres paroisses embrassèrent la réformation. A Selsach, la pluralité fut pour les catholiques, soutenus de leur curé, qui protesta qu'il voulait défendre et garder la messe. Quelque temps après, ce curé se ravisa, renonça au pa-

[1] Id. ib. et Stettl. l. c.
[2] Msc. Grooss.

pisme et à sa cure. Les paroissiens demandèrent un curé aux Bernois, patrons de leur Eglise, et ils leur en donnèrent un qui leur prêchait l'Evangile. Ceux de Soleure leur en firent des reproches, mais les Bernois leur répondirent, le 4 mars, « qu'il n'y avait rien dans leur conduite qui fût contre le traité de Bâle, et que le curé qu'ils avaient envoyé à Selsach prêchait véritablement l'Evangile, mais qu'en même temps il leur administrait la messe et les sacremens. »

Le reste de l'année se passa assez tranquillement à Soleure jusqu'à l'automne. Alors les ministres dressèrent les quatre thèses suivantes, pour servir de matière à la dispute qui devait se faire à la S. Martin :

« I. Jésus-Christ seul est mort pour nous. Sa mort est un sacrifice suffisant pour les péchés de tout le monde; il est aussi notre unique médiateur et intercesseur. D'autre côté, offrir Jésus-Christ dans la messe pour les péchés des vivans et des morts, invoquer d'autres médiateurs que Jésus-Christ, et confesser un purgatoire, qui serve de satisfaction (à la justice de Dieu), c'est renier Jésus-Christ.

» II. Toutes les traditions ou ordonnances des hommes ne nous lient qu'autant qu'elles sont fondées sur la Parole de Dieu. C'est pourquoi l'eau (bénite), le sel, les cierges, les palmes, les distinctions de temps et de viandes, et autres choses semblables, sont des choses inutiles et superflues.

» III. Faire des images et les présenter au peuple, avec danger de leur rendre un honneur religieux, c'est agir contre la Parole de Dieu; c'est pourquoi on doit les abolir.

» IV. Que le corps et le sang de Jésus-Christ soient réellement et corporellement reçus dans le pain de l'eu-

charistie, c'est ce qu'on ne saurait prouver par l'Ecriture Sainte. »[1]

Le 26 septembre, les ministres présentèrent ces thèses au conseil, et le conseil les remit aux chanoines de l'église collégiale de S. Ours, qui répondirent d'abord de bouche, « qu'ils étaient résolus de s'en tenir aux cérémonies qu'ils avaient pratiquées jusqu'alors. » Mais on leur demanda une réponse par écrit; ils la donnèrent au bout de cinq semaines, le 4 novembre. Elle portait en substance :[2]

« Que d'autant que les articles qu'on leur avait proposés, avaient été condamnés et rejetés depuis plusieurs années, il était inutile d'en disputer et de révoquer en doute des choses que l'Eglise avait confirmées depuis long-temps.

» Que d'ailleurs, c'était en d'autres lieux (que Soleure) qu'il fallait disputer de matières si importantes, comme cela s'était fait en quelques endroits, d'une manière à laquelle ils se soumettaient.[3]

» Que la dispute regardait l'Ecriture Sainte, qui ne peut pas se juger elle-même, ni décider lequel des deux partis l'entend le mieux; que d'ailleurs chacun n'est pas obligé d'expliquer l'Ecriture Sainte, puisque nul ne peut juger de ce qui lui est inconnu, et sur quoi il n'a point de lumière; que pour ces raisons il est nécessaire que tout cela se fasse par le conseil de l'Eglise universelle, ou par ceux qui étaient ou pourraient être à l'avenir ordonnés et établis, pour le faire à la place de

[1] Scult. p. m. 325. Hotting 530.
[2] Hotting. 530. 531.
[3] Ils voulaient parler apparemment des décisions du pape et de l'empereur.

l'Eglise. Que sans cela l'Eglise ne sera jamais en repos. Que pour cette cause ils remettent et abandonnent ces difficultés au jugement de l'Eglise, qui est venue de Dieu, et qui est conduite par le Saint Esprit, ensorte qu'elle ne peut pas errer. »

Après ces réflexions générales, entrant dans le détail, ils disaient sur la première thèse, « qu'il est bien vrai que Jésus-Christ seul a satisfait pour nos péchés par sa mort, mais qu'il n'est pas le seul qui soit mort pour nous. Que Jésus-Christ seul est le médiateur qui nous a rachetés, et nous a réconciliés avec son Père; mais si l'on appelle médiateur celui qui peut prier pour nous, nous avons plusieurs médiateurs, et même presque une infinité. Que Jésus-Christ est en lui-même un sacrifice suffisant pour les péchés de tout le monde; que cependant il ne s'ensuit pas de-là que les péchés de tout le monde soient pardonnés, puisque chacun ne se l'applique pas. Que comme nous péchons tous les jours, nous devons offrir tous les jours, réellement au Père (savoir par un prêtre) le sacrifice de la messe, laquelle est une commémoration et un renouvellement de la passion, c'est-à-dire de la vertu de la passion de Jésus-Christ, comme un sacrifice qui satisfasse encore pour les péchés. Car offrir est autant que présenter, donner. »

Pour soutenir le purgatoire, ils disaient qu'Abraham a enseveli son mort; que Joseph a mené deuil quarante jours pour son père; « et si ceux, disent-ils, qui sont aux enfers ont soin de nous (Luc XVI. 27), pourquoi ne penserions-nous point à eux ici-bas sur la terre? »

» Sur la seconde thèse, quant aux cérémonies, comme élever l'hostie et tout l'apparat de l'office divin dans la messe, faire des processions, bénir des ima-

ges, etc., on doit observer ces choses, comme des ordonnances et des usages de l'Eglise, quoiqu'elles ne soient pas expressément commandées dans la Parole de Dieu, parce qu'elles servent d'introduction à une bonne vie, réglée par la Parole de Dieu. Que l'Eglise n'a point commandé de mettre sa confiance en l'eau, le sel, les cierges, etc., mais que cela est libre à chacun. Que ces choses ne sont point contraires à la Parole de Dieu, mais qu'elles sont sanctifiées par cette Parole, ensorte que là où l'on use de ces choses, les spectres ne peuvent ni y demeurer, ni y faire du mal.

» Sur la troisième. Quant aux images, elles ne sont pas mises pour être honorées, mais pour servir de livre aux ignorans. »

Tout le reste était du même style. Les réformés répliquèrent à cet écrit : [1]

« Que le service divin de l'Eglise romaine se faisant en une langue inconnue au peuple, et consistant en divers usages que Dieu n'a point commandés, il est assurément contre la Sainte Ecriture.

» Qu'un docteur ne doit point se faire de peine d'entrer en conférence avec un autre pour examiner sa doctrine; car, par un semblable examen, on ne révoque pas en doute la doctrine, mais plutôt on en prouve la vérité. Que cela se peut faire par la seule Ecriture, sans aucun juge visible, pourvu qu'on s'en tienne aux articles qui y sont contenus, et qui donnent à Dieu toute la gloire qui lui est due.

» Que Jésus-Christ seul est mort pour nous, et que sa mort seule est efficace pour nous.

» Qu'il est aussi seul notre médiateur, puisque c'est

[1] Hotting. 531. 532.

lui seul qui a les qualités requises à un médiateur; et que tous les hommes, étant pécheurs, ont tous besoin eux-mêmes d'un médiateur, et par conséquent ne peuvent absolument point être médiateurs.

» Que dans le Nouveau-Testament, il n'y a qu'un seul sacrifice, lequel Jésus-Christ, qui demeure seul sacrificateur éternellement, a dû accomplir immédiatement en sa personne, comme aussi il l'a accompli sur la croix, et qu'il le présente encore lui-même devant Dieu. Qu'ainsi il n'est point nécessaire qu'il soit offert à Dieu en sacrifice par aucun prêtre pour aucun péché. Car si quelqu'un ne désire point d'avoir part au sacrifice de Jésus-Christ, la messe sans contredit lui est inutile. Que s'il désire d'y avoir part, la messe ne lui est pas nécessaire.

» Que le passage de S. Luc XVI, 22 montre clairement qu'il n'y a que deux chemins, l'un qui conduit au ciel, et l'autre qui conduit en enfer. Que chacun meurt ou comme fidèle, ou comme infidèle. Que celui qui meurt en la foi en Jésus-Christ, passe incontinent de la mort à la vie; mais que ceux qui ne croient point, sont déjà condamnés. Que les cérémonies romaines ne conduisent point à Dieu, et n'excitent point l'ame à la dévotion, mais qu'elles en détournent plutôt, parce qu'on s'y attache trop; au lieu que l'Ecriture Sainte a été donnée de Dieu, pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour censurer selon la justice. II Timothée III, 16.

» Que si les cérémonies sont laissées à la liberté de chacun, pourquoi donc maltraite-t-on tant, ceux qui ne les observent pas?

» Que Dieu a défendu, et de mettre des images devant les yeux du peuple, et de les honorer. Mais dans le pa-

pisme on met des images devant les yeux du peuple, on se met à genoux et on lève les mains devant elles, on allume des cierges à leur honneur, on les appelle images pleines de grâce, on les pare magnifiquement, etc. On fait donc fort bien de les abolir, comme des docteurs de mensonge, et non pas comme des livres d'ignorans etc. »

Les catholiques de Soleure craignaient mortellement la dispute de religion qui avait été promise, et se tournaient de tous les côtés, pour empêcher au moins, que le succès n'en fût favorable aux réformés. Tantôt ils n'y voulaient appeller aucun étranger, sinon Haller et Treyer, qui était leur bourgois et docteur de l'Ecriture Sainte. Tantôt ils y voulaient appeller Edelbach, et Erasme avec Treyer, et y faire parler les Anabaptistes, sans doute pour y mettre la confusion. [1] Mais enfin ils s'avisèrent d'un autre expédient, pour se tirer d'intrigue. Ayant entre les mains ces petits écrits de dispute de leurs docteurs, dont on vient de voir le précis, ils se servirent de ce prétexte, pour éloigner encore une fois la dispute promise. « Nous savons, disaient-ils, les sentimens des deux partis par leurs écrits, qu'avons-nous plus besoin d'une dispute de bouche? » Ainsi ils firent tant, que le grand conseil, assemblé quatre jours avant la St. Martin, résolut que la dispute serait renvoyée à la S. Gall (c'est à-dire au 16 d'octobre) de l'année suivante. On prétend que l'ambassadeur de France à Soleure, contribua beaucoup à faire prendre cette résolution, comme aussi les députés des Cantons catholiques, qui, sous prétexte d'aller souvent

[1] Hotting. 532. 533.

à Soleure faire visite à l'ambassadeur, animaient les catholiques à ne point souffrir cette dispute.

Les réformés furent, comme on peut juger, extrêmement irrités de cette résolution, voyant qu'on les jouait manifestement, nonobstant une promesse faite si solennellement et un traité en forme duement signé et scellé. Après une semblable infraction, que pouvait-on attendre de ceux qui l'avaient faite? Aussi y eut-il quelques réformés qui, n'augurant rien de bon de tous ces renvois, quittèrent la ville et se retirèrent dans les terres de Berne. [1] La division fut plus grande que jamais parmi les bourgeois, jusques-là que quand des gens des deux partis se rencontraient en rue en allant à leur temple faire leurs dévotions, ils en venaient ordinairement de part et d'autre aux insultes, aux menaces et enfin aux coups, tellement qu'il se passait peu de jours qu'il n'y eût quelqu'un de blessé. [2] Les villes de Zurich, Berne, Bâle et Bienne y envoyèrent, environ le 10 novembre, des députés pour les accommoder, et pour engager la magistrature à permettre la dispute. [3] Mais ces députés furent fort mal reçus et traités d'une manière indigne. Cependant les magistrats de Soleure s'étant ravisés lorsque leur premier feu fut passé, écrivirent aux Bernois et même leur envoyèrent, le 14 novembre, des députés pour leur porter une réponse plus douce, qui fut, « que l'on permettait à ceux qui habitaient dans le canton de garder la messe ou d'y renoncer, comme ils le trouveraient à propos. » [4] Mais d'autre côté, voulant être les

[1] Stettl. 36. a.
[2] Hotting. 535. ex Hafner II. 214.
[3] Bern. Instr. 28.
[4] Hotting. l. c.

maîtres dans leur ville, ils abolirent les ministres réformés et rétablirent les vieux prédicateurs, avec ordre de ne toucher dans leurs sermons ni le sacrement, ni la messe. Les Bernois l'ayant su, leur envoyèrent, le 21 novembre, de nouveaux députés,[1] pour les exhorter « à bien peser les suites et les conséquences d'une telle affaire; à se conformer au traité qui avait été fait. Que si cependant il ne leur plaisait pas d'accepter la dispute, du moins ils devaient observer d'autres articles dont ils étaient convenus, et dont on avait fait un traité solennel, savoir de laisser prêcher librement la Parole de Dieu, sans persécuter personne pour ce sujet. »

Les réformés avaient d'abord voulu tirer en droit leurs adversaires, pour les obliger à exécuter leur traité mutuel; mais les députés, dont on a parlé, voyant les esprits aigris dans cette ville à un tel point, qui aurait pu produire des suites très-fâcheuses, cherchèrent à les adoucir, et détournèrent les réformés de leur dessein. Les Bernois représentèrent donc à leurs alliés de Soleure « la condescendance que les réformés avaient eue pour leurs représentations, en se désistant du dessein qu'ils avaient formé; dessein qu'ils auraient pu, disaient-ils, pousser avec avantage. Que si leurs alliés de Soleure leur refusaient ce qu'ils leur demandaient (savoir la liberté entière de prêcher la Parole de Dieu), eux (les Bernois) pourraient aussi, à leur tour, leur refuser quelque chose qui leur ferait plus de chagrin. » Mais ces représentations furent inutiles; et les réformés de Soleure se virent obligés de prendre patience.[2]

X. Parmi ces mouvemens des bourgeois de Soleure,

[1] Bern. Instr. l. c.
[2] Id.

pour ou contre la réformation, Farel, qui se trouvait dans le voisinage, n'épargnait ni peines, ni soins, pour l'avancer de toutes ses forces. Il alla de la Prévôté à la Bonne-Ville, qui est alliée avec Berne par un traité de combourgeoisie de l'an 1388. Il y prêcha quelque temps et entra en dispute avec le curé du lieu. Cette dispute fut portée devant le conseil de la ville; mais après une longue conférence entre les parties, le conseil la renvoya à la décision de l'évêque de Lausanne, leur diocésain. Farel promit d'aller à Lausanne rendre raison de sa doctrine devant l'évêque; mais les Bernois ne voulurent pas le lui permettre. Ils en écrivirent au conseil de la Bonne-Ville, le 8 juin, pour leur faire savoir la cause de cette résolution, [1] savoir : « Que l'évêque de Lausanne avait refusé d'assister à leur dispute, quelque instance qu'on lui en eût faite, et qu'ils ne le reconnaissaient pas pour juge dans cette affaire. Que ce refus, qu'il leur avait fait, donnait assez à connaître combien il était juge compétent dans les affaires de religion; qu'ainsi ils ne permettraient jamais que ces sortes de choses fussent portées devant lui. Ils les priaient donc de juger eux-mêmes de ce différend et de marquer un jour pour cet effet à Farel et au prêtre, disant qu'ils voulaient envoyer une députation de leur conseil pour assister Farel. » Mais le conseil de la Bonne-Ville ayant refusé constamment de prendre connaissance de cette affaire, et persévérant dans sa résolution de la renvoyer à l'évêque de Lausanne, dont il dépendait pour le spirituel, les seigneurs de Berne consentirent enfin à laisser aller Farel à Lausanne. Ils y envoyèrent en même temps des députés avec une lettre adressée aux

[1] Msc. Grooss.

conseils, par où ils les priaient de lui donner une audience favorable. Le mercredi 15 juin les députés de Berne présentèrent cette lettre aux conseils de Lausanne, ayant avec eux Farel, qu'ils y avaient amené. Les conseils résolurent de parler sur ce sujet aux officiers de l'évêque, ne pouvant pas s'adresser à l'évêque même, parce qu'il était absent.[1] Mais ces pourparlers n'aboutirent à rien, et Farel fut renvoyé sans être écouté.

De Lausanne, Farel alla pour la seconde fois à Neuchâtel. George de Rive, seigneur de Prangins, gouverneur du Comté pour la princesse, Jeanne de Hochberg, avait défendu sévèrement de le laisser prêcher et de l'écouter. Néanmoins, le curé de Serrières, village situé à une lieue de Neuchâtel, le reçut chez lui et lui permit de prêcher, mais non pas dans l'église.[2] Il y vint quelques Neuchâtelois pour l'écouter; ensuite ils le prirent avec eux, l'emmenèrent dans la ville, où il prêcha dans les rues et dans les places publiques avec un succès merveilleux. Ensuite, le nombre des réformés allant tous les jours en croissant, nonobstant les oppositions des prêtres, ils le menèrent à l'hôpital, pour y prêcher plus commodément. Il y fit divers sermons, dans le premier desquels était cette remarque, que comme Jésus-Christ est né à Bethléhem dans une étable, et pauvre, ainsi il naissait, pour ainsi dire, à Neuchâtel dans l'hôpital. Pour couper court, Farel y fit tant de progrès dans peu de temps, que les réformés s'y trouvèrent à peu près en aussi grand nombre que les catholiques; de sorte qu'il fut obligé de faire venir quelques ministres pour le

[1] Man. Laus. 354.
[2] Msc. Farelli. Msc. apud Hotting. 503.

seconder, et qu'alors on commença à prêcher dans les temples. Cependant la réformation ne s'établit pas pleinement avec plus de tranquillité à Neuchâtel qu'ailleurs. Les catholiques n'étaient pas moins zèlés pour leur religion, que les réformés l'étaient pour la leur. Les premiers avaient la comtesse et la magistrature de leur côté. La Comtesse avait écrit à tous ses sujets de ne rien innover dans la religion jusqu'à son retour, et ils le lui avaient promis. La régence envoya (en juillet) des députés aux seigneurs de Berne, pour se plaindre de Farel et des innovations qu'il faisait parmi eux, les priant de le leur ôter, lui et ses compagnons. Mais les bourgeois réformés envoyèrent aussi de leur côté des députés à Berne, pour remontrer à ces seigneurs, « que comme ils avaient donné du secours à LL. EE. dans les guerres d'Interlacken et de Bremgarten, pour les soutenir dans leur réformation, ils avaient été compris dans le *Landsfriden*, ou traité de paix de Suisse, et qu'ainsi ils avaient droit d'abolir la messe chez eux à la pluralité des suffrages, en vertu de ce traité. » Ces députés avaient ordre, en même temps, de prier les seigneurs de Berne, d'envoyer une députation à Neuchâtel pour assister à cette action, assurant que le nombre des réformés était de beaucoup plus grand que celui des catholiques. Mais ces seigneurs, ne pouvant pas le croire, se contentèrent d'y envoyer une députation, avec ces ordres : « De dire à la régence, au conseil et à la bourgeoisie de Neuchâtel, qu'ils les exhortaient à laisser aller chacun, en liberté de conscience, au prêche ou à la messe. Que personne n'insultât ni n'injuriât qui que ce soit pour cause de religion, en attendant qu'ils fussent plus unis. » Les catholiques de Neuchâtel s'étaient plaints que Farel, de sa propre autorité, renversait les ornemens des églises. Les dé-

putés de Berne eurent ordre de lui représenter, « qu'il devait se contenter de prêcher et d'instruire ses auditeurs de la nature de la liberté chrétienne (afin que le peuple n'embrassât pas l'Evangile dans l'espérance d'une liberté corporelle), et de ne pas faire passer, de son autorité, le changement de religion à la pluralité des suffrages. »[1] Ces députés eurent ordre de se rendre à Neuchâtel le 7 août. En attendant leur départ, LL. EE. écrivirent, le 3 août, aux Neuchâtelois, de demeurer en paix, de laisser prêcher Farel et un autre ministre qui prêchait avec lui, et de n'empêcher personne de les entendre.[2]

Farel n'eut pas le même succès à Valangin. Comme il y prêchait, il arriva qu'un prêtre disait la messe dans le même temps; et comme le peuple paraissait avoir plus d'attention pour l'action du prêtre, dans le temps qu'il élevait l'hostie, que pour les discours de Farel, un jeune Dauphinois, qui le servait, eut l'imprudence d'aller arracher l'hostie des mains du prêtre, et se tournant vers le peuple et lui montrant l'hostie, il lui dit, « que cette chétive créature n'était nullement le Dieu qu'ils devaient adorer; que le Seigneur était au ciel, à la droite de Dieu son Père, et non pas dans la main du prêtre, comme on voulait le leur faire accroire. » Alors les prêtres en furie allèrent sonner le tocsin, avec toutes les cloches, pour animer le peuple contre lui. Farel tâcha de se tirer de-là; mais comme il se retirait, vingt hommes, prêtres et autres, l'arrêtèrent dans un chemin étroit, près du château, l'y saisirent et le menèrent à la Comtesse, après l'avoir traité cruellement à coups de

[1] Bern. Instr. 460.
[2] Latin. Missiv. 295.

pierres et de bâtons. On le conduisit d'abord à la chapelle, et on lui proposa de se mettre à genoux devant les images qui s'y voyaient. Mais il le refusa, et les exhorta plutôt à adorer le vrai Dieu en esprit et en vérité, et non pas les images. Là-dessus ils lui donnèrent de nouveau tant de coups qu'ils le mirent tout en sang, jusques-là que son sang, jaillissant sur les murailles de la chapelle, on en pût voir long-temps les marques. Enfin ils le traînèrent dans un cachot. Mais le bruit de cette mauvaise action s'étant répandu bientôt dans Neuchâtel, qui n'est qu'à une lieue de-là, les Neuchâtelois le firent élargir. [1]

Farel continua donc à prêcher à Neuchâtel; et quelque temps après, les réformés jugeant que leur nombre y était suffisamment augmenté, demandèrent qu'on abolît la messe, chez eux, à la pluralité des voix. Le gouverneur s'y opposa vivement, avec les chanoines de l'église collégiale de Notre Dame; mais nonobstant ce refus, quelques réformés allèrent (le 23 octobre) dans cette église, de leur propre autorité, démolir les autels et enlever quelques images. Le gouverneur se plaignit d'une telle action, comme on peut penser, et la faisait regarder comme un attentat contre l'autorité de la princesse; d'autant plus, disait-il, que cette église avait été fondée et dotée par les comtes ses prédécesseurs, et non pas par les libéralités des bourgeois. Les réformés soutinrent qu'ils n'avaient rien fait qu'ils ne fussent en droit de faire, et prétendirent que leur action était ordonnée dans la Parole de Dieu; si bien même qu'ils firent mettre dans cette église l'inscription suivante, qui s'y voit encore : « *Le* 23 *octobre* 1530 *fut ôtée et abolie l'ido-*

[1] Vita Far. Ms. ap. Hotting. l. c.

latrie de céans par les bourgeois. » Les catholiques appuyaient leur gouverneur, et voulaient faire punir les réformés pour cette entreprise ; de sorte que cette affaire y causa une grande division, qui aurait pu aboutir à un tumulte dangereux et à quelque massacre. Les seigneurs de Berne y envoyèrent incessamment trois députés de leur conseil, Antoine Noll, Sulpice Archer et Jaques Tribolet, qui se donnèrent de grands mouvemens pour rétablir le calme et l'union entre les réformés et les catholiques. Ils vinrent enfin à bout de faire consentir les catholiques à laisser décider l'affaire de la religion par la pluralité des suffrages, et cela pour éviter un plus grand malheur, qui pouvait naître de cette funeste division, conformément au traité de paix générale fait entre les Cantons. Cet accommodement fut réduit en forme d'un traité, dans lequel on réserva que cette action ne porterait aucun préjudice à la Comtesse, ni à son droit de souveraineté, non plus qu'aux libertés et aux franchises de la bourgeoisie. Ainsi, le 4 novembre 1530 la bourgeoisie étant assemblée en présence des trois députés de Berne, on recueillit les suffrages, et les réformés l'emportèrent à la pluralité de dix-huit ou dix-neuf voix ; en conséquence de quoi l'assemblée fit les règlemens suivans par manière de traité de paix, entre George de Prangins, gouverneur, au nom de la Princesse, et entre les quatre ministraux, le conseil et toute la bourgeoisie de Neuchâtel. [1]

« 1°. Qu'il y aura une amnistie entière pour tout ce qui s'est passé, de part et d'autre, et que les citoyens vivront ensemble en bonne union.

» 2°. Que la messe ne sera plus célébrée dans la ville

[1] Ms. Neuch. p. 8.

de Neuchâtel, conformément au traité de paix des Cantons, dont on demande une copie aux députés de Berne, pour pouvoir s'y conformer.

» 3°. Que ce changement n'aura lieu que pour la ville et la paroisse de Neuchâtel; que si cependant des bourgeois forains embrassaient la loi évangélique, le gouverneur ne devra point les en punir.

» 4°. Que ceux de Neuchâtel ne feront aucune vexation ou innovation dans l'abbaye de Fontaine André, ni dans les autres monastères, ni dans les autres paroisses du comté.

» 5°. Qu'on ne fera aucun mal ni tort aux prêtres, ni en leur corps, ni en leurs biens, sous peine d'amende.

» 6°. Les réformés ont promis de rendre exactement leurs devoirs, en tout ce qui est juste, à la Princesse et à leurs magistrats, et en particulier de payer les censes, les dîmes et autres redevances, comme du passé, sans aucune variation. »

Les députés de Berne s'engagèrent aussi, pour leur état, à soutenir la Princesse et ses officiers dans tous leurs droits, et en particulier dans le pouvoir de punir ceux qui violeraient ce traité.

Qui n'aurait cru, après un traité si solennel, que la paix et le calme auraient été pleinement rétablis dans Neuchâtel, ou que du moins on s'en tiendrait au règlement qu'on venait de faire? Cependant ce ne fut point cela. Le gouverneur, mécontent de cette décision, forma le dessein de convoquer une autre assemblée pour faire remettre cette affaire sur le tapis. Il se mit aussi à persécuter les paysans du village de Serrières qui avaient embrassé la réformation. Les bourgeois catholiques de Neuchâtel ne voulurent pas non plus se con-

former à la pluralité des suffrages, ni aller au prêche, mais persistant dans leur ancienne religion, ils faisaient dire la messe chez eux et faisaient baptiser secrètement leurs enfans par des prêtres. Les Bernois, étant avertis de tout cela, écrivirent au gouverneur de Neuchâtel, le 17 de décembre, pour le prier de laisser les choses sur le pied qu'elles avaient été réglées à la pluralité des suffrages, vu qu'eux aussi voulaient bien qu'on laissât subsister la messe là où la pluralité l'avait retenue. Ils sollicitèrent aussi le conseil de la ville à réprimer les bourgeois catholiques. Trois jours après ils écrivirent encore au gouverneur pour le prier de laisser en paix les paysans de Serrières. [1]

Les catholiques de Neuchâtel ne s'en tinrent pas là. Ils conspirèrent entr'eux d'entrer dans le temple à main armée, le jour de Noël, quand les réformés y seraient assemblés; de les surprendre, de les attaquer et de remettre sur pied la messe et les images. Les Bernois en ayant eu avis, envoyèrent des députés à Neuchâtel pour la veille de la fête, et écrivirent au gouverneur, le 23 décembre, de mettre ordre de bonne heure à cela, afin qu'il n'y eût point d'effusion de sang; lui remontrant que si l'on attaquait les réformés, ceux-ci ne manqueraient pas de se défendre, et qu'eux (les Bernois) comme leurs combourgeois, les défendraient de tout leur pouvoir. Ainsi le complot des catholiques échoua. [2]

Après la réformation de Neuchâtel, on y eut pour premier ministre, avec Farel, un nommé Marcourt. Il était attaché à l'Eglise, et la servait réglément pendant que Farel allait çà et là, prêchant l'Evangile par les

[1] Msc. Grooss.
[2] Id.

bourgs et les villages du comté, pour les amener à une heureuse réformation. [1] Et il en vint aussi à bout dans l'espace de deux ou trois années.

La Bonne-Ville suivit bientôt l'exemple de ses voisins les Neuchâtelois. Farel y avait laissé un ministre, nommé Jean Bosset, qui y fut écouté assez favorablement, et plusieurs bourgeois embrassèrent la réformation. Ils se crurent assez forts en nombre pour demander que l'on passât l'affaire de la religion à la pluralité des voix. Cela se fit, mais ils se trouvèrent trompés, et la pluralité l'emporta en faveur de la messe. Cependant ils ne se découragèrent pas. Farel y alla prêcher, et y fit beaucoup de fruit. Et le curé de la ville, nommé Jean von Mett, renonça à la messe et embrassa la réformation. L'abbé de Bellelay l'ayant appris, y envoya un moine à sa place pour y maintenir la catholicité. [2]

Dans ce temps-là, le conseil de la Bonne-Ville souhaita de renouveler un ancien traité d'alliance défensive et de combourgeoisie qu'il avait avec la ville de Bienne, et dans ce dessein il y envoya une députation de quelques conseillers. Mais le conseil de Bienne, plein de zèle pour la réformation, et indigné sans doute de ce que ceux de la Bonne-Ville l'avaient rejetée, ne voulut point renouveler cette alliance avec eux, et s'en excusa honnêtement, les assurant qu'ils la renouvelleraient dès que ceux de la Bonne-Ville auraient embrassé la réformation. Voici la traduction de la lettre que le conseil de Bienne écrivit sur ce sujet à celui de la Bonne-Ville, en date du dimanche avant la S. Jaques, qui était le 24 juillet :

[1] Hotting. 556.
[2] Msc. Grooss.

« Notre amiable salutation, etc., féaux, chers, anciens combourgeois.

» Comme nous avons été informés par vos députés, qui ont été auprès de nous ces jours passés, que vous souhaitez de renouveler notre ancienne amitié et la bourgeoisie; si donc, féaux et chers combourgeois, vous vous conformez à nous à l'égard de la religion, nous voulons bien, pour vous faire plaisir, renouveler et jurer de nouveau cette ancienne combourgeoisie, et agir ensuite et vivre avec vous en conséquence de la manière qu'il sera raisonnable. Ce n'est pas pourtant que notre dessein soit de vous contraindre à embrasser notre religion, afin qu'on ne dise pas que les Biennois n'ont pas voulu renouveler l'ancienne bourgeoisie avec ceux de la Bonne-Ville, à moins qu'ils n'aient auparavant embrassé la religion de Bienne contre leur gré. Nous n'avons nul dessein de tenir une telle conduite ou d'user d'une semblable contrainte, ni envers vous, ni envers d'autres; car c'est Dieu qui donne la foi, et non pas nous. Mais voici quelle est notre résolution, c'est de ne nous lier à personne, et de ne faire ni n'accepter aucun nouveau traité avec qui que ce soit, à moins qu'il ne soit de notre religion, etc. »[1]

Le nombre des réformés s'accrut considérablement le reste de l'année, de sorte que le ministre Bosset alla trouver, vers la fin de novembre, le baillif de Nidau, Hans Schleiff, et le pria de solliciter LL. EE. à envoyer une députation à la Bonne-Ville pour y faire repasser la religion à la pluralité des suffrages, l'assurant que les réformés étaient cent vingt-six contre soixante-six catholiques, et qu'il voulait mettre sa tête que la plu-

[1] Nœtzli Hist. Bien. Ms.

ralité l'emporterait de beaucoup en faveur de la réformation. Le baillif écrivit tout cela à ses seigneurs, le 1er décembre. Cependant le moine, envoyé par l'abbé de Bellelay, se retira de la Bonne-Ville au bout de quelques jours. Il avait prêché lui-même contre la messe. Les réformés le lui reprochèrent, lui demandant : « Comment il pouvait, après cela, dire la messe en bonne conscience? » Sans doute sa conscience lui fit les mêmes reproches, et il s'en alla. L'abbé de Bellelay en envoya un autre; mais c'était un pauvre idiot, peu propre à soutenir le parti catholique. [1] Les Bernois ne répondirent pas favorablement à la lettre de leur baillif de Nidau, apparemment parce qu'ils n'ajoutaient pas beaucoup de foi aux discours du ministre Bosset. C'est pourquoi les deux ministres de la ville retournèrent auprès du baillif, accompagnés d'un grand nombre de réformés, pour le prier de solliciter de nouveau LL. EE. de Berne à leur envoyer une députation pour le dimanche suivant, lui représentant, « que depuis la dernière assemblée, où la pluralité avait été en faveur de la messe, ils avaient été mieux instruits par leur curé, Jean von Mett, et par Farel; tellement qu'ils étaient persuadés que la pluralité était de leur côté, et que l'occasion était favorable, vu la retraite volontaire du moine qu'on leur avait envoyé. Le baillif écrivit encore tout cela à ses seigneurs le 7 décembre. [2] Après ces nouveaux avis, les magistrats de Berne ne balancèrent plus d'envoyer des députés à la Bonne-Ville pour le sujet dont il s'agissait. Ainsi la bourgeoisie du lieu s'étant assemblée vers le milieu de décembre, en présence des députés de Berne,

[1] Msc. Grooss.
[2] Id.

et la religion y ayant été mise en suffrages, on compta les voix, et les réformés s'y trouvèrent supérieurs de vingt-quatre en nombre. Dès ce jour-là le papisme fut aboli dans la Bonne-Ville, et la réformation y prit sa place. [1]

XI. Il est temps de parler de Genève. Les troubles y recommencèrent avec l'année 1529, à l'occasion du meurtre de François de Pont-Verre, capitaine de la confrérie de la Cuillère. Quelque temps auparavant il avait passé par Genève pour se rendre à Nyon, à une assemblée de la confrérie. Le portier de St-Gervais n'ayant pas été assez prompt à son gré, à lui ouvrir la porte, il lui donna un soufflet en l'injuriant et disant : « Te faut-il ainsi faire attendre des gentilshommes? » Puis en jurant il ajouta : «Dans peu de temps nous romprons vos portes, et marcherons par dessus, comme nous avons fait autrefois. » Cette parole fut relevée et lui coûta la vie. Car ayant voulu repasser secrètement à Genève quelques jours après (c'était le 2 janvier 1529), il y fut reconnu par quelques bourgeois et massacré dans une émeute populaire. On trouva sur lui des lettres, qui portaient que ses gens devaient tous être armés de blanc. [2] Le duc s'en plaignit vivement à Berne par son ambassadeur, et les Genevois, craignant que cette affaire ne produisît un mauvais effet contre eux en Suisse, envoyèrent des députés à Berne et à Fribourg pour dissiper toutes ces impressions fâcheuses, et faire voir que les hostilités des gentilshommes de la Cuillère, qui harcelaient la ville depuis long-temps, avaient donné

[1] Stettl. II. 36. b

[2] Annales de Savion Liv. III. Roset II. CH. 31.

lieu à ce qui s'était passé, aussi bien que la bravade de Pont-Verre. [1]

Leti rapporte ici un grand passage de certaines prétendues annales manuscrites de Fribourg, où les Genevois sont accusés d'avoir violé la trève. [2] Mais cette émotion populaire étant arrivée le 2 janvier, et n'y ayant point eu de trève conclue que le 9 mars suivant, je ne vois pas comment on peut les accuser de l'avoir violée.

Mais tandis que les députés de Genève négociaient à Berne et à Fribourg, les gentilshommes de la Cuillère, qui s'étaient assemblés dans le château de Gaillard et aux environs, plus acharnés encore contre Genève que n'était le duc même, ne cessaient d'exercer des hostilités ou plutôt des brigandages contre les Genevois, et même contre les étrangers qui passaient par leurs terres; détroussant les marchands de Constance, de Bâle, de Lucerne et d'autres endroits, et donnant des alarmes aux Genevois par leurs courses jusqu'aux faubourgs. Ils portèrent même une fois leur insolence jusqu'à dévaliser un courrier du roi de France, et à ouvrir les paquets de ce monarque et celui de la ville de Fribourg dont il était chargé. [3]

Au reste, les seigneurs de Berne et de Fribourg, ayant entendu les parties, les renvoyèrent à une plus ample information, et à terminer leurs difficultés par le droit. [4]

Cependant les gentilshommes de la Cuillère, continuant dans leur fureur contre Genève, se mirent en devoir de lui faire la guerre en forme; et dans ce dessein

[1] Savion l. c. Roset ch. 32.
[2] Lib. V. pag. 468. 469.
[3] Savion l. c. Roset ibid.
[4] Roset. ibid.

ils firent venir des troupes du Faucigny et d'autres lieux de Savoie, et amassèrent grande quantité de munitions de guerre et de bouche dans leur château de Gaillard : ils ne laissaient rien entrer dans Genève, et faisaient quelquefois des courses jusqu'à ses faubourgs. Les Genevois écrivirent incessamment aux deux villes de Berne et de Fribourg, pour implorer leur secours. Je mettrai ici une copie de leur lettre, pour donner un échantillon du style de ce siècle-là.

« Magnifiques puissans, et très-redoutés seigneurs. Dempuis qu'il plut à vos Excellences nous écrire votre dernière lettre, sur laquelle nous avons fait réponse, nous est bien avenu ce de quoi nous doutions, c'est qu'en parlementant des appointemens, nos ennemis se renforcent d'heure en heure, et nous approchent; car nous sommes avertis tout pour vrai que le siège est planté à Gaillard, encontre nous, ensorte qu'il y a déjà certaines enseignes, et bon gros nombre de gens en armes, et ils arrivent d'heure en heure force gens en armes, tant du Faucigny que d'autres pays de Savoie. Et pour ce que nous avez commandé vous avertir de bonne heure, vous supplions très-humblement nous donner secours et venir en aide, incontinent avoir vu la présente, car grande nécessité le requiert, et sera selon les sermens et contenus de la bourgeoisie qu'avons avec vos Excellences, car sans votre aide, et soudaine, nous sommes pauvres gens perdus. Pourquoi vous supplions pour l'amour de Dieu, nous donner incontinent aide et secours, etc. De Genève, ce lundi au soir, 1er février 1529. [1] »

Cette lettre et les sollicitations des députés engagè-

[1] Copié sur l'original aux Archives de Berne.

rent les deux villes de Berne et de Fribourg d'envoyer ensemble un secours de 7 à 800 hommes, pour mettre à couvert la ville de Genève des insultes des gentilshommes de la Cuillère. Ce secours y arriva le 6 de février; mais en même temps ces seigneurs prirent des mesures pour ramener, s'il était possible, la paix dans Genève et dans les environs de cette ville. Ils prièrent même les seigneurs de Zurich et de Bâle de leur aider à cet ouvrage, ce qu'ils obtinrent. Il arriva donc à Genève, le 10 de février, des députés de Zurich, de Berne, de Fribourg et de Bâle, qui lièrent aussitôt une conférence à St-Julien avec les envoyés du duc de Savoie et les gentilshommes de la Cuillère, et se donnèrent de grands mouvemens pour accommoder les parties, mais sans succès.[1] Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est de les faire consentir à une trève, en attendant la décision de leur différend.

Le duc avait assez de penchant à la paix, et n'était pas éloigné de se soumettre à un accommodement amiable, mais la plupart des gentilshommes ses vassaux, étaient tellement animés de fureur contre Genève, qu'ils osèrent dire aux valets que les députés de Berne avaient envoyés à Gaillard, « que quand même le duc leur seigneur ferait la paix avec Genève, quant à eux ils voulaient être ennemis des Genevois jusqu'à la mort, et leur faire tout le mal qu'ils pourraient faire en d'autres pays. [2]

Les Genevois de leur côté se plaignaient amèrement du duc, disant « qu'il leur faisait plus de mal, sous l'ombre de la négociation, que s'il eût été en guerre ouverte

[1] Stettl. II. 53. à Savion l. c.
[2] Stettl. l. c.

avec eux.[1] » Les conférences entre les députés des cantons et ceux du duc durèrent quatre semaines entières, dès le 9 février jusqu'au 9 mars; et dans cet intervalle de temps (le 24 février) les députés des cantons examinèrent les titres et les droits de Genève dans les archives, et celui de Zurich, entr'autres, trouva les prétentions des Genevois bien fondées.[2] Dans la conférence, les envoyés de Savoie insistèrent sur la révocation de l'alliance de Genève avec Berne et Fribourg, et le rétablissement de leur maître dans le Vidomnat. Mais ces deux questions furent renvoyées à être traitées dans une diète. Et en attendant, les cantons médiateurs vinrent enfin à bout de ménager une trève, où il fut convenu entre le duc de Savoie et les villes de Berne et de Fribourg : 1° Que les citoyens de Genéve pourraient aller et venir librement et sûrement dans les pays de la domination de ce prince. 2° Que si on leur faisait quelque violence, ou qu'ils fussent pillés ou détroussés, les juges des lieux en feraient justice, aussitôt qu'elle leur serait demandée; et que de même on punirait dans Genève ceux qui auraient commis quelques excès sur les sujets de son Altesse. 3° Que ces articles de trève seraient observés dès le jour de leur conclusion jusqu'au temps que la diète finirait.[3] Le duc consentit à donner aux Genevois sept cents écus pour les frais de leur garnison, qui leur en avait coûté, et avec les autres préparatifs de guerre, plus de six cents. La trève fut publiée à Genève le 9 mars. Il fut convenu qu'on suspendrait de part et d'autre tout acte d'hostilité, pour porter leurs droits et

[1] Savion l. c. Roset II. 34.
[2] Savion ibid.
[3] Roset l. c.

leurs prétentions devant une assemblée de médiateurs qui examineraient les droits des parties ; qu'on renvoierait la garnison de Genève, et qu'enfin les deux villes se joindraient à celle des deux parties qui serait inquiétée par quelque hostilité au mépris de la trève. [1]

Mais ce ne fut là qu'un traité en peinture. Les ambassadeurs du duc, qui étaient à Genève, refusaient de la signer, et les gentils-hommes ligués continuaient leurs hostilités contre les Genevois, sans ménagement. Il arriva entr'autres que quatre jours après la publication de la trève, le dimanche 14 mars, le valet d'un bourgeois de Genève, étant allé à la campagne, fut sabré par cinq de ces conjurés ou de leurs gens. Les députés des deux cantons, qui étaient toujours à Genève pour veiller sur tous les désordres qui pouvaient arriver, allèrent au château de Gaillard pour demander justice de cette violence; mais le châtelain ne tint aucun compte de leurs remontrances. [2] Peu de jours après, les gentils-hommes de la Cuillère formèrent le dessein de surprendre la ville. Pour cet effet, ils firent avancer des troupes près du château de Gaillard, et y mirent une garnison de quatre vingts hommes. Les syndics en ayant eu avis, le rapportèrent aux députés inspecteurs, les priant d'y mettre ordre. Les députés allèrent à Gaillard, le mardi 16 mars. En chemin faisant ils rencontrèrent quantité de gens de guerre à pied et à cheval, armés de toutes pièces. Ils parlèrent au capitaine et aux principaux gentils-hommes, leur demandèrent justice de l'assassinat commis en la personne du valet dont j'ai parlé; témoignèrent qu'ils « étaient surpris de voir cette levée

[1] Savion p. m. 10. Roset l. c.
[2] Msc. Grooss.

de boucliers après une trève conclue solennellement, et leur demandèrent s'ils ne la voulaient pas observer ? » Les gentils-hommes répondirent, « qu'ils la voulaient bien observer à l'égard des seigneurs de Berne et de Fribourg, mais que pour les Genevois ils en massacreraient tout autant qu'ils en pourraiant attraper. Que s'ils mettaient garnison dans leur château, c'était parce qu'ils avaient appris que les Genevois voulaient aller le brûler. » Les députés répondirent à cela, « qu'ils n'avaient point ouï parler d'un pareil dessein, et que les Genevois observaient exactement la trève. »[1] Les députés étant de retour à Genève, apprirent que, tandis qu'ils étaient au château de Gaillard occupés à parlementer, trois bandes de conjurés avaient attaqué trois barques de pêcheurs, tiré à balle sur eux et pris l'une des barques. Ces sortes de brigandages outrèrent de dépit l'ame des Genevois. Ils se plaignirent aux deux cantons leurs alliés et leurs protecteurs. Les Bernois écrivirent au duc, le 25 mars, pour « lui remontrer l'iniquité de ces hostilités qu'il permettait à ses sujets contre les Genevois, et de ce que lui-même élevait des forts et amassait du monde contr'eux; l'exhortant à mettre fin à tous ces désordres, et lui déclarant que, s'il ne voulait pas le faire, ils y mettraient ordre par la voie des armes. »[2] Mais les Fribourgeois, plus ardens que les Bernois, et voyant bien que tous ces écrits de part et d'autre n'aboutissaient à rien, voulaient qu'on déclarât la guerre au duc, et qu'on s'emparât du Pays-de-Vaud. Ils envoyèrent une députation à Berne pour représenter aux Bernois, en termes forts, la perfidie du

[1] Ibid.
[2] Bern. Latin. Miss. 285.

duc et de ses sujets, et les porter à lui déclarer la guerre de concert avec eux; mais les Bernois n'y voulurent point entendre. [1] Ils avaient d'autres affaires assez considérables sur les bras, sans s'en attirer de nouvelles et s'exposer à de fâcheux accidens. Ils répondirent donc avec douceur aux députés de Fribourg (le 26 mars): « Qu'à cause de la difficulté des temps et de la conjoncture périlleuse où ils se rencontraient, ils ne pouvaient pas se résoudre à déclarer la guerre au duc de Savoie, nonobstant son manquement de parole, parce qu'ils ne se tenaient pas assurés de la fidélité de leurs sujets, et qu'ils ne pouvaient pas non plus se fier à leurs alliés des cantons catholiques qui, peu de jours auparavant, avaient contracté une alliance avec les Valaisans. Que d'ailleurs leur différend avec le canton d'Unterwalden n'était pas encore terminé. Enfin que Marguerite de Flandre[2] étant parente de l'empereur et du roi de Hongrie, on ne pouvait porter la guerre dans le Pays-de-Vaud sans s'attirer leur inimitié. » Ils concluaient donc qu'il fallait se contenter d'envoyer une ambassade au duc, pour lui demander s'il voulait observer le traité de S. Julien ou non? Après quoi, selon la réponse qu'il ferait, on prendrait de nouvelles mesures. [3]

[1] Instr. p. 280.

[2] C'était Marguerite d'Autriche, fille unique de l'empereur Maximilien Ier et sœur de Philippe Ier, roi d'Espagne. Elle était veuve de Philibert II, duc de Savoie, mort sans enfans l'an 1504, qui lui avait laissé pour douaire le Pays-de-Vaud, la Bresse, le Foucigny et le comté de Villars. Elle était tante de l'empereur Charles V et de son frère Ferdinand, roi de Hongrie. Le premier lui donna le gouvernement des Pays-Bas, où elle se conduisit avec beaucoup de prudence. Elle mourut à la fin de l'année 1530. Guichenon. Hist. Générale de Savoie. T. I. p. 615.

[3] Instr. ibid.

Pendant ce temps-là, les gentils-hommes de la Cuillère se mirent en devoir d'exécuter le dessein qu'ils avaient formé de surprendre Genève et de l'escalader. Pour cet effet, ils choisirent le jeudi saint, 25 mars; et s'étant mis en marche au milieu de la nuit, après s'être munis d'échelles, ils s'avancèrent jusqu'à un quart de lieue de Genève, au nombre de quatre mille hommes, d'autres disent seulement sept à huit cents, qui avaient des chemises blanches par dessus leurs armes, et auxquels s'étaient joints les Mammelus exilés de Genève. Mais ils n'avancèrent pas davantage, et s'en retournèrent sans rien faire. Ils dirent depuis pour raison que le duc leur avait envoyé un contre-ordre.[1] Et il est vrai aussi que, le même jour, le duc, répondant aux plaintes que les députés de Berne lui faisaient sur ce sujet, les désavoua et, jurant foi de prince, il protesta « qu'il ne savait ce que c'était. »[2] Mais il y a bien de l'apparence que le courage leur manqua; un de leurs gentils-hommes, qui avait promis de leur amener mille quatre cents hommes, ne leur ayant pas tenu parole. S'ils avaient eu le courage de pousser jusqu'au bout l'exécution de leur dessein, ils auraient pu surprendre Genève, qui était peu en état de défense, surtout du côté de S. Gervais, dont le faubourg n'était fermé que de gazons assemblés à la hâte, à l'occasion des bruits de guerre.[3] Léti, qui dans sa préface, proteste devant Dieu et devant tout le monde d'avoir écrit en bonne conscience, sans passion et sans partialité, ne dit pas un mot de toutes ces hostilités, de ces brigandages et de ces violations odieuses

[1] Savion Annal. L. III.
[2] Roset. L. II. Ch. 35.
[3] Savion. l c.

des traités les plus solennels. Il glisse sur tout cela, comme chat sur braise, ne montrant presque jamais le duc de Savoie et ses sujets que par le beau côté. Quoi qu'il en soit, le duc, conformément à la trève, fit publier de nouveau une défense de ne faire aucune hostilité contre les Genevois, et reprit la voie de la négociation.[1] Et toute l'année se passa de cette manière.

Les esprits étant si fort aigris de part et d'autre, et tant de difficultés survenant coup-sur-coup, il était difficile qu'on pût en venir à un heureux accommodement; c'est pourquoi les cantons de Zurich, de Bâle et de Soleure furent priés d'interposer leurs bons offices pour y mettre la paix. Pour ce dessein on tint une conférence à Payerne, vers la fin d'avril. Les députés de ces cantons écoutèrent les raisons des uns et des autres; et les envoyés du duc surent si bien faire valoir les prétentions de leur maître sur Genève, et le tort que lui faisait l'alliance des deux cantons avec cette ville, que les arbitres trouvèrent à propos, le 13 mai, pour le bien de la paix, que cette alliance et combourgeoisie fût anéantie.[2] Les Bernois acceptèrent cette prononciation. Ils se voyaient menacés de la guerre dans le cœur de la Suisse, et d'ailleurs ils étaient si las et si ennuyés des embarras, des traverses et des inquiétudes que cette alliance leur avait attirées, qu'ils n'étaient pas fâchés de pouvoir la quitter avec honneur. Ainsi les députés de ces cinq cantons allèrent à Genève porter les articles de la sentence, prononcée par les arbitres des trois villes. Ils assemblèrent le conseil de la bourgeoisie, le 24 mai,[3] et là ils

[1] Roset 56. II. Savion l. c.
[2] Savion. l. c.
[3] Savion Lib. III. Roset II. 57.

leur exposèrent cette sentence, ajoutant que les Bernois l'avait acceptée. « Ils les exhortèrent aussi à renoncer de bonne grâce à leur alliance avec Berne et Fribourg, et ils leur dirent que le duc s'engageait à payer dix mille écus, au cas qu'il fît aucun mal à leur ville. Que d'ailleurs la Suisse se trouvait dans un état de crise assez violente, puisqu'elle se voyait à la veille d'entrer en guerre ; » comme en effet la chose arriva le mois suivant.[1] Les Bernois en particulier représentèrent,[2] « qu'ils ne pouvaient faire la guerre au duc de Savoie, à cause des conjonctures dangereuses où ils se trouvaient, d'autant plus que cette bourgeoisie leur avait coûté, aux uns et aux autres, des dépenses et des inquiétudes infinies. » De plus, pour les y porter par la raison, ils leur représentèrent « que le député de Savoie avait montré aux médiateurs, par un écrit, qu'ils n'avaient pas droit de prendre cette bourgeoisie, ni quelque autre que ce fût. » Enfin ils leur déclarèrent, « que s'ils ne voulaient pas renoncer à leur bourgeoisie, leurs seigneurs se joindraient au duc et lui prêteraient leur secours, pour lui faire rendre justice. » Les Genevois furent bien surpris, comme on peut penser, d'une pareille proposition, surtout faite de la part d'un canton sur lequel ils comptaient le plus ; cependant comme les députés de Fribourg leur parlèrent sur un autre ton, les assurant qu'ils étaient disposés à garder le traité, si Genève le souhaitait, les Genevois reprirent courage, et répondirent unanimément à ces députés : « Qu'ils ne voulaient absolument point renoncer à la bourgeoisie des deux cantons. » Cette résolution unanime surprit beaucoup ces députés, parce

[1] Voyez page 112 et suiv.
[2] Id. et Instr. B. p. 301.

que ceux du duc leur avaient fait entendre qu'à la réserve de vingt-cinq ou trente personnes, tout le reste de la bourgeoisie renoncerait agréablement à cette alliance.[1] Les Genevois surent même si bien représenter leurs droits aux députés, qu'ils leur firent changer de sentiment, en leur montrant des bulles d'empereurs, qui leur donnaient des priviléges assez étendus, pour pouvoir contracter de pareilles alliances.[2] Dans la même assemblée de la bourgeoisie, on renouvela la défense de parler de l'abolition de cette alliance, sous peine de la vie.[3] Ainsi la sentence des arbitres des trois villes fut rejetée, et les Bernois marquèrent une autre journée à Payerne, pour le 4 juin. Cette journée fut renvoyée au 12 du même mois, et puis encore au 12 de juillet, à cause de la guerre qui était survenue entre les cantons.[4]

Dans cette entrefaite l'évêque de Genève se mit de la partie, pour faire plaisir au duc. Il écrivit, vers la fin de mai, aux seigneurs de Berne et de Fribourg, pour leur demander la révocation de cette combourgeoisie, disant qu'elle était cause que les Genevois lui usurpaient sa jurisdiction. Il écrivit aussi aux Genevois sur le même ton. Ils lui répondirent : « Qu'il avait tort de se plaindre d'eux, puisqu'ils employaient leurs corps et leurs biens pour soutenir sa légitime autorité, et qu'ils le priaient de ne plus prêter l'oreille au duc, mais plutôt de venir à eux, pour être leur bon prince. »[5] Le roi de France entra aussi dans cette querelle, et écrivit, en juin, aux

[1] Savion p. m. 12. Roset II. Ch. 57.
[2] Instr. B. 309. b.
[3] Savion p. m. 13. Roset l. c.
[4] Id.
[5] Savion l. c. Roset II. 58.

deux villes de Berne et de Fribourg de renoncer à cette alliance de Genève, leur déclarant que s'ils ne voulaient pas, il serait obligé d'aider de toute sa force à son cousin le duc de Savoie. [1]

Le jour de la conférence étant venu (c'était le 12 juillet), les ambassadeurs du duc demandèrent de nouveau que l'alliance de Genève, faite avec Berne et Fribourg, fût cassée et anéantie, et présentèrent un long mémoire qui contenait les raisons du duc. Ils y représentaient : « 1° Que par l'alliance de ces deux cantons, faite avec le duc Philibert, il avait été stipulé qu'ils secourraient le duc contre tous ceux qui voudraient troubler sa domination dans les diocèses de Genève, de Lausanne et de Sion. Que les parties ne devaient point recevoir pour bourgeois des sujets l'un de l'autre, ni gens demeurant dans leurs terres. 2° Que par l'alliance faite avec le duc Charles, où l'on confirmait la précédente, les deux cantons s'étaient engagés à ne recevoir aucuns étrangers qui prétendraient faire quelque querelle au duc. 3° Que l'alliance contractée par le duc avec les trois villes ensemble, Berne, Fribourg et Soleure, portaient la même condition que la première. 4° Que la bourgeoisie contractée entre Fribourg et Genève avait été cassée par des arrêts de la diète générale des Cantons, et par une autre tenue à Zurich. 5° Enfin que les Genevois eux-mêmes, reconnaissant l'injustice de leur alliance avec Fribourg, y avaient volontairement renoncé en conseil général. [2]

Les députés des deux villes de Berne et de Fribourg répondirent : « 1° Qu'ils avaient toujours exactement

[1] Savion l. c. Roset II. 59.
[2] Savion. lib. III. p. m. 15. 16.

observé leur alliance avec la maison de Savoie, comme il paraissait par les secours qu'ils lui avaient donnés. 2° Qu'ils avaient été en droit d'accepter l'alliance de Genève, ayant reçu des empereurs des priviléges assez étendus pour cela, et que les arrêts des diètes qu'on alléguait ne disaient point le contraire. 3° Qu'ils pouvaient le faire avec d'autant plus de raison que le duc n'avait jamais montré que les Genevois fussent ses sujets. 4° Que d'ailleurs on avait réservé dans cette alliance de laisser au duc toutes les prééminences et les droits qu'il avait dans Genève. Qu'ainsi c'était à tort qu'on leur reprochait de violer en cela l'alliance avec le duc, qu'ils avaient observée mieux que lui; que c'était lui qui l'avait rompue; comme on le prouvait par ses lettres, qu'on avait trouvées et qu'on produisait, où il se réjouissait et louait Dieu du malheur arrivé au roi de France et à ces cantons, et de ce que ses sujets avaient donné passage à leurs ennemis et avaient maltraité, blessé et tué les soldats de Berne et de Fribourg, qui passaient par leur pays. Ils disaient en particulier, que leur alliance avec la maison de Savoie ne les liait point à ne pas pouvoir prendre alliance avec les Genevois; que cependant ils ne l'avaient pas voulu faire sans en avertir le duc, le priant de leur produire des titres authentiques, qui fissent voir que cela n'était pas juste, ce qu'il n'a jamais fait. » Quant à l'alliance faite entre le duc et les trois villes de Berne, Fribourg et Soleure, les députés de Fribourg dirent qu'ils ne l'avaient jamais acceptée, et qu'ainsi elle devait être nulle; ce que les Bernois reconnaissaient, laissant le soin aux Genevois de répondre pour ce qui les regardait. [1]

[1] Savion l. c. pag. m. 17. 18. Conf. Instr. B. 309 b.

Les Genevois de leur côté dirent : « I. Que le duc avait violé la trève faite à St-Julien, par toutes les vexations et hostilités qu'on leur avait faites ; en particulier par l'escalade que dix à douze cents hommes avaient voulu faire à leur ville, la semaine de Pâque. Qu'il n'avait point payé les trois cent cinquante écus qu'il devait de reste aux députés médiateurs des quatre cantons. II, Que le duc n'avait jamais voulu montrer ses droits, en vertu desquels il prétendait qu'on ne devait pas faire cette alliance, quoiqu'il en eût été sommé pendant six semaines, ni n'avait pu montrer que les Genevois fussent ses sujets. III. Que les Genevois pouvaient prouver, par des lettres des empereurs, qu'ils ne l'étaient point. Q'ils n'étaient pas même enclavés dans son pays, parce que la plupart des pays d'autour de Genève appartenaient proprement à ses évêques, comme il paraît par les hommages que les prédécesseurs du duc en ont rendus aux anciens évêques, qui de leur côté ne pouvaient aliéner à personne leur jurisdiction. IV Que le vicariat d'empire, qui faisait son titre primitif, ne lui donnait nullement la souveraineté de Genève. 1° Parce que les empereurs eux-mêmes ne peuvent pas donner ce qu'ils n'y ont pas, ne s'y étant réservé qu'une procession quand ils y viennent. 2° Que d'ailleurs ce vicariat a été trois fois révoqué. 3° Que le duc lui-même a reconnu qu'il n'était point seigneur souverain de Genève, puisque, quand il y est venu, il a demandé, par deux fois, la permission d'y tenir la justice en faveur de ses sujets, et leur a donné des lettres authentiques, qu'on produisait, où il déclare que cela ne tirera point à conséquence, et qu'il ne prétend point s'arroger par là de jurisdiction dans Genève. » (C'était là en effet une vieille ruse des princes de Savoie, pour se frayer dou-

cement le chemin à la domination des lieux qui ne dépendaient pas d'eux. Ils venaient quelquefois au pays de Vaud, et tenaient leurs assises à Moudon, et quelquefois à Morges. J'ai vu un acte d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, qui avait demandé permission au chapitre de la cathédrale de Lausanne, de tenir sa cour de judicature à St-Pré, petit bourg au bord du lac, à une lieue de Morges, appartenant au chapitre. Dans cet acte qui était de l'an 1420, le duc déclarait que ces chanoines lui avaient accordé de grâce spéciale l'autorité et licence de rendre justice à ses sujets dans leur ville de St-Pré, pour quatre mois seulement, et leur promettait que cela ne leur porterait aucun préjudice pour leur juridiction, et ne tirerait point à conséquence pour l'avenir, sinon autant qu'il procédera de leur bonne volonté.)[1]

« V. Les Genevois dirent qu'il n'était point vrai qu'ils eussent renoncé volontairement à la bourgeoisie de Fribourg, mais que ç'avait été bien par force et par contrainte ; lorsque le duc leur tenait le pied sur la gorge, étant entré à Genève à main armée, avec le comte son frère et une escorte de sept à huit mille hommes, où après avoir fait diverses vexations, il menaça tous ceux qui refuseraient de renoncer à cette alliance, de leur faire couper la tête, comme il avait fait quelque temps auparavant à Berthelier et à deux ou trois autres Genevois, zélés pour la liberté de leur patrie. VI. Que le duc ne pouvait point se plaindre de cette alliance, parce qu'on y avait réservé ses droits légitimes, auxquels ils ne voulaient pas toucher. »[2]

[1] Tiré des Archiv. Lat. de Berne, N°. 477, entre les papiers inutiles.

[2] Savion l. c. p. 20. 21. 22.

Ce fut apparemment dans ce temps-là que les Bernois, reprenant le courage qu'ils semblaient avoir perdu auparavant, résolurent de renoncer à l'alliance du duc, et de lui en renvoyer le traité s'il ne cessait d'inquiéter les Genevois. Ce qui put encore les animer à cela, ce fut l'avis qu'on reçut que les gentils-hommes de la Cuillère amassaient du monde dans la Bresse pour attaquer Genève pendant la conférence; projet qui s'en alla en fumée, comme le précédent, par la mutinerie des soldats, qui ne voulurent pas marcher faute d'argent. [1] Les Bernois en firent des reproches aux ambassadeurs du duc de Savoie; mais ceux-ci répondirent hardiment, « que leur prince, comptant d'avoir gain de cause dans cette journée, avait fait ces préparatifs pour châtier les Genevois. » Peut-être aussi furent-ils informés du bruit qui courait alors, et qui pouvait bien être fondé, que si la guerre civile des Suisses avait continué, les ducs de Lorraine et de Savoie étaient d'intelligence ensemble pour se jeter sur les deux partis, l'un d'un côté et l'autre de l'autre. [2]

Les arbitres, qui étaient des députés de Savoie, de Berne et de Fribourg, n'ayant pas pu convenir pour prononcer sur cette grande affaire, le duc choisit pour sur-arbitre le comte Jean de Gruyère, qui était son vassal et de son conseil. Ce comte ne voulut pas prononcer d'abord, mais enfin après avoir différé dix semaines entières, il donna sa sentence, le 1er octobre, par laquelle il cassait le traité de combourgeoisie que Genève avait contracté avec Berne et Fribourg. Le duc l'accepta, et demanda à ces deux villes d'être incessamment mis en

[1] Roset II. 40.
[2] Id.

possession de Genève ; mais elles le lui refusèrent, et rejetèrent la sentence du comte. Pendant les délais du comte à prononcer son jugement, les gentils-hommes de la Cuillère continuaient leurs hostilités et leurs brigandages contre les Genevois. Ceux-ci s'en plaignirent aux deux villes, qui en écrivirent au duc. Mais toutes ces négociations se trouvant inutiles, enfin le 3 d'octobre les deux villes renouvelèrent leur combourgeoisie avec Genève, et s'engagèrent à la défendre tout de bon à forme du traité, si le duc continuait ses violences contr'elle. [1]

En effet, trois jours après, les lettres de l'alliance de Savoie furent biffées dans l'assemblée du grand conseil de Berne, en présence de l'ambassadeur du duc, et renvoyées à ce prince, avec instance qu'il leur renvoyât les lettres qu'il avait d'eux, parce qu'il avait été expressément déclaré qu'on en viendrait là, si le duc ne voulait pas accepter les articles de pacification qui lui étaient proposés. [2]

Ils lui demandèrent aussi d'être débarrassés de l'engagement où ils s'étaient mis pour lui en le cautionnant pour de certaines sommes. Mais le duc avait passé les monts, vers le milieu de septembre, et était allé joindre l'empereur, qui était alors en Italie, [3] et qui se fit couronner à Bologne, au mois de novembre, comme je l'ai déjà dit ailleurs.

Cependant, comme le cours de la justice paraissait interrompu par la retraite du vidomne et de son lieutenant; les Genevois, sur la proposition qu'en firent les

[1] Roset II. 42. Instr B. 555.
[2] Stettl. II. 53 b.
[3] Roset II. 42.

syndics, établirent entr'eux (le 14 novembre) un nouveau tribunal de justice, composé d'un président, nommé lieutenant, et de quatre assesseurs, nommés auditeurs. Dans la suite on a augmenté de deux le nombre de ces derniers. On députa en Bourgogne pour avoir l'approbation de l'évêque; mais il ne la leur donna que de bouche et en particulier, n'ayant pas osé le faire par écrit et publiquement, pour ne pas se commettre avec le duc de Savoie. [1]

Ils firent aussi quelques changemens dans les emplois de police. Outre le petit conseil composé de vingt-cinq membres, ils en établirent un de soixante, et au lieu que, depuis l'an 1457, le nombre des personnes qui entraient dans le conseil était incertain et indéterminé, on le fixa alors à deux cents personnes. Avant l'établissement de ce conseil, on n'y avait eu que le conseil général, composé de tous les bourgeois et citoyens, chefs de famille. [2] Ces derniers établissemens se firent au mois de février de l'an 1530. Cependant le comte de Challand, maréchal de Savoie, fit publier dans le pays, qu'on eût à vivre en bonne paix avec les Genevois. L'absence de son maître et la fermeté des deux cantons lui faisaient craindre leur ressentiment pour la Savoie, si l'on inquiétait les Genevois. [3]

Parmi tous ces troubles la réformation avançait lentement à Genève; soit parce qu'il n'y avait point de prédicateurs, soit parce que les alarmes perpétuelles où étaient les Genevois, à cause des entreprises du duc de Savoie et des gentils-hommes de la Cuillère, ne leur

[1] Roset II. 43.
[2] Msc. Chouet.
[3] Savion p. m. 26.

permettaient pas de penser à autre chose. Ce n'était donc alors qu'une petite étincelle, mais qui dans la suite produisit un grand feu. Les Bernois y encourageaient les Genevois de toute leur force, et un jour ils dirent à des députés de Genève, qui étaient à Berne : « Qu'ils devaient mieux aimer être libres, que de vivre dans la servitude, et dans une servitude qui coûtait cher, et d'être dans le nombre des esclaves d'un maître qui était au-delà des monts. »[1]

Ainsi animés par ces discours, et par les exemples des voisins, quelques Genevois réformés prirent courage, l'an 1530, et se donnèrent un peu plus de liberté, soit à parler en public et dans les conversations particulières, soit à vivre selon leurs sentimens.[2] D'abord le grand vicaire de l'évêque[3] envoya, le 22 mars, des plaintes au conseil contre les cabaretiers, de ce qu'ils donnaient de la viande aux Luthériens, nonobstant qu'on fût en carême, et contre quelques particuliers qui se promenaient dans les églises pendant la messe, au lieu d'écouter l'office à genoux. Là-dessus le conseil des Deux-Cents renouvela la défense de manger de la viande dans les temps défendus, ordonna d'écouter la messe avec respect, et défendit d'embrasser la religion luthérienne. Mais en même temps il fut résolu qu'on se plaindrait au vicaire, de ce qu'il n'avait point encore remédié au scandale que causaient les désordres du clergé. Cependant comme le nombre des réformés se trouvait déjà passablement grand, et que quelques-uns étaient puissans dans la ville, ils se moquèrent de la défense, s'appuyant sur la liberté et les

[1] Spanheim. Geneva Restituta. p. 36.
[2] Id. page 37.
[3] Ms. Chouet. Roset II. ch. 43, dit Le Procureur fiscal.

priviléges de la bourgeoisie. D'ailleurs l'occasion se trouva favorable pour eux. L'évêque se rendit tout-à-fait odieux aux Genevois, parce qu'on sut que dans une entrevue, qu'il avait eue avec le duc, il s'était ligué avec lui, le 14 mai, pour leur faire la guerre. [1] Dans le mois de juillet, il fit saisir en Bourgogne deux marchands genevois ; et quelque temps après, au mois d'août, on surprit une de ses lettres, datée d'Arbois, adressée aux gentils-hommes de la Cuillère, par laquelle il leur donnait commission de châtier ses sujets rebelles de Genève qui entreprenaient sur son autorité. [2] De plus, les chanoines menaient une vie si déréglée, et s'abandonnaient au vice avec tant d'effronterie, que l'on perdit toute estime pour eux. La chose alla si loin, que cette année-là les Genevois, voyant que les dîmes qu'ils payaient à ces ventres paresseux étaient si mal employées, refusèrent de les leur payer. [3] Mais les Fribourgeois ayant intercédé pour eux, et ces vénérables ecclésiastiques ayant promis de se corriger, le conseil ordonna qu'on leur payât leurs dîmes ; mais il leur dénonça en même temps que, s'ils ne changeaient de conduite, on leur saisirait ces revenus pour les appliquer à l'hôpital.

Voilà tous les mouvemens que l'on vit à Genève l'an 1530, en matière de religion. Mais il y en eut tant plus pour la tranquillité publique et la liberté de l'état. Les gentils-hommes de la Cuillère ne cessaient d'inquiéter les Genevois à la campagne, et comme ceux-ci saisirent un jour un voleur, sur les terres du duc de Savoie, à Crans, village près de Nyon, et le firent mourir; les

[1] Leti lib. V. p. 474.
[2] Roset II. ch. 51.
[3] Id. ch. 49. Spanh. l. c. p. 22. 23.

gentils-hommes conjurés en prirent prétexte de redoubler leur fureur contre Genève, et résolurent de saisir et de maltraiter tout autant de Genevois, qu'ils pourraient trouver sur leurs terres, en représailles de ce qu'ils avaient fait à ce voleur. Les Genevois s'en plaignirent, le 1er juillet, à leurs alliés de Berne et de Fribourg, par des députés. [1] Les Bernois n'approuvèrent pas la conduite des Genevois à l'égard de ce voleur; cependant ils leur promirent leur secours en cas de besoin. D'autre côté, le duc de Savoie envoya aussi à Berne des ambassadeurs, pour se plaindre de cette action des Genevois. [2] Les Bernois répondirent qu'ils ne l'approuvaient point, et qu'ils leur en écriraient; ce qu'ils firent le 6 d'août, les exhortant à ne plus faire de ces sortes de choses, qui ne leur tournaient pas à compte.

Le duc de Savoie, impatient d'en venir aux mains, fit marcher contre Genève deux mille hommes d'infanterie, avec cinq cents chevaux venus de Piémont; outre six mille hommes, qu'il avait déjà en Savoie. [3] Le seigneur d'Aruffans, chef des gentils-hommes de la Cuillère, se chargea de mettre sur pied un corps de deux mille hommes, et (si l'on en croit Leti) l'évêque de Genève lui abandonna toutes ses rentes de l'année, pour fournir à cette dépense. Ces préparatifs se firent dans les mois d'août et de septembre, et les conjurés se promettaient de prendre Genève au commencement d'octobre. Les Genevois en donnèrent avis à Berne et à Fribourg, demandant du secours. Les Bernois se contentèrent d'abord (le 29 septembre), d'y envoyer deux

[1] Latin. Missiv. 294. Roset II 48. 51.
[2] Latin. Missiv. 296.
[3] Leti l. c. 475.

députés, pour voir l'état des choses et tâcher de mettre la paix, avec ordre « de n'épargner ni peine ni dépense pour empêcher qu'on n'en vînt à une guerre ouverte; de ne faire aucune autre démarche et de ne rien promettre à aucune des deux parties. »[1] Mais, soit qu'ils vissent bien que le danger était pressant, soit qu'ils eussent de nouveaux avis de l'extrême danger où se trouvait Genève, ils résolurent trois jours après, d'y envoyer incessamment des troupes. Ils avaient fait venir des députés de Soleure, pour délibérer avec eux sur cette affaire. Ils leur communiquèrent, le 2 octobre,[2] la nouvelle qu'ils avaient reçue: «Que le maréchal de Bourgogne était sur pied avec six mille piétons et cinq cents chevaux, et qu'au-delà du lac de Genève, tout ce qui pouvait porter les armes, les prenait contre cette ville-là. De sorte que, pour leur honneur, ils étaient obligés de marcher à son secours, quoique malgré eux, à cause de la dureté du temps; mais qu'il fallait satisfaire à leur engagement. Qu'ainsi ils se mettraient en chemin le lendemain avec leurs alliés de Fribourg. » Ils écrivirent le même jour à leurs alliés de Soleure, pour les inviter aussi à leur donner du secours, en vertu de leurs traités réciproques.

Je me suis un peu étendu sur cette affaire, pour montrer que ce serait bien à tort qu'on accuserait les Bernois, comme l'ont fait quelques écrivains, d'avoir saisi avidement l'occasion de faire la guerre au duc, pour pouvoir le dépouiller du Pays-de-Vaud, qui était à leur bienséance. On voit le contraire, par l'extrait fidèle que je viens de rapporter. Il y avait diverses raisons, pour lesquelles les Bernois se faisaient de la peine de faire

[1] Instr. B. p. 20.
[2] Msc. Grooss.

la guerre. D'abord, la peste était en plusieurs endroits du Pays-de-Vaud, et dans les lieux mêmes où leur armée devait nécessairement passer, comme à Moudon et à Lausanne. [1] Elle était à Genève même. [2] D'ailleurs toute la Suisse allemande était en grand mouvement à cause des troubles de St-Gall, dont je parlerai dans la suite. [3] Enfin les Bernois étaient dans des défiances perpétuelles sur le compte des cantons catholiques, qui, aigris plutôt que domptés par la paix de 1529, remuaient incessamment, mais fort secrètement, et tramaient des complots contre Zurich et Berne. Ainsi la prudence ne leur permettait pas d'envoyer leurs troupes bien loin, pouvant à tout moment en avoir besoin pour eux-mêmes. Ils partirent pourtant; mais afin qu'on ne les accusât pas de faire la guerre dans le dessein d'user de violence envers personne, au sujet de la religion, ils recommandèrent (le 5 octobre) soigneusement à leurs officiers, de prendre bien garde qu'on ne fît aucun mal aux églises, et qu'on ne brisât aucune image. [4] L'armée bernoise, forte de sept mille hommes, avec douze pièces d'artillerie, sous la conduite de Jean d'Erlach, ancien avoyer, fut jointe par celle de Fribourg, composée de deux mille hommes, avec quatre pièces; et quelque temps après par cinq cents hommes de Soleure, avec deux pièces de canon. La ville de Payerne, qui, quoique sous la dépendance du duc de Savoie, était cependant alliée avec Berne par un ancien traité, donna aussi quelques soldats. [5] Deux à trois mille volontaires se joignirent à

[1] Laus. Manual. 349. b.
[2] Roset II. ch. 46.
[3] Voyez le Liv. VIII.
[4] Msc. Grooss.
[5] Id.

cette armée,[1] qui ne trouvant aucune résistance, mit tout le Pays-de-Vaud sous contribution.[2] Ces mouvemens de guerre causèrent une grande alarme à Lausanne, particulièrement parmi le clergé. Le 9 octobre les conseils résolurent de demeurer neutres dans cette occasion et firent publier, de la part de l'évêque et de la leur, défense expresse d'aller en guerre en aucun lieu sous peine d'être pendu sans miséricorde.[3] Les chanoines et les prêtres réfugiaient leurs effets chez les bourgeois laïques, plutôt que dans les églises, parce qu'ils craignaient d'être fourragés par les soldats, quand ils reviendraient de Genève. Le chapitre de la cathédrale pria le conseil de leur donner des officiers et des soldats pour garder leurs places et châteaux de St-Pré, de Dommartin et d'Essertines. Il le fit. Il prit aussi la résosolution de mettre garnison dans les châteaux de Lausanne et de Lucens, pour les garder au nom de l'évêque, qui était alors en Italie.[4]

Pendant que les alliés de Genève délibéraient, ses ennemis ne s'endormaient pas. Les gentils-hommes de la Cuillère, ayant ramassé une armée d'environ dix mille hommes,[5] assiégèrent Genève durant trois jours et y donnèrent quelques assauts, comptant de l'emporter d'emblée, et résolus de tout passer au fil de l'épée.[6]

[1] Savion Lib. III. p. m. 40.
[2] A Moudon l'on paya dix sous par feu, et les villages à proportion; ce qui était une assez grosse somme, vu qu'alors on ne payait que cinq à six sous d'une mesure de blé. Registre de Moudon.
[3] Man. de Laus. 358.
[4] Id.
[5] Stettl. II. 37. b. Roset II. ch. 51 ne dit pas le nombre.
[6] Léti 475. Savion p. 38. 39.

On croit que cette levée de boucliers fut un fruit de la conférence qu'eut l'empereur Charles V à Bologne avec le pape Clément VII, qui lui mit la couronne impériale sur la tête. [1] On ajoute même, que ce pape contribua pour les frais de cette guerre. Quoi qu'il en soit, les gentils-hommes furent repoussés; cependant ils ruinèrent et saccagèrent les deux faubourgs de St-Victor et de St-Léger. [2]

Mais quand ils eurent appris que l'armée suisse approchait, ils se retirèrent; ce qui fit que les Suisses s'arrêtèrent à Morges quatre jours. Ne pouvant plus se servir des armes avec succès, les Savoyards reprirent la voie de la négociation. De Vauru, ambassadeur du duc, s'approcha du pont d'Arve, demandant à parler aux députés de Berne et de Fribourg. Il nia effrontément de rien savoir de l'entreprise faite en dernier lieu contre Genève par la ligue de la Cuillère, quoiqu'on sût de bonne part qu'il en était l'un des capitaines. [3] Il pria les Suisses de faire arrêter leur armée, les assurant que le duc son maître n'avait aucune part à tout cela.

Le duc désavoua aussi les gentils-hommes ligués, disant qu'il ne pouvait les faire tenir en repos, quelque défense qu'il leur fît. [4] Mauvaise défaite, et qui ne faisait pas honneur à ce prince, d'autant plus que les Genevois assurèrent avoir vu des lettres de commission, qu'il avait données à un capitaine italien, datées du 2 octobre, pour faire la guerre à Genève.

Il y eut aussi une députation du Pays-de-Vaud, qui

[1] Hotting. 515.
[2] Stettl. l. c. Léti l. c.
[3] Savion lib. III. p. m. 40.
[4] Roset II. ch. 51. Stettl. 58. a.

parut, le 8 octobre, devant le conseil de Berne, priant très-humblement qu'on retirât les troupes du pays, et représentant qu'il allait être ruiné, si la guerre continuait. Mais on ne leur répondit autre chose, sinon qu'il fallait que la ligue des gentils-hommes de la Cuillère fût abolie. [1]

Cependant l'armée suisse continua sa marche et alla à Genève. En chemin faisant, ils brûlèrent le château de Rolle et la plupart des autres châteaux qui appartenaient aux gentils-hommes de la Cuillère, dont les garnisons s'étaient retirées en Bourgogne ou à Thonon. On y brûla aussi tout ce qui s'y trouva de provisions, tellement que le Pays-de-Vaud souffrit beaucoup de cette guerre. Je ne vois pas pourtant qu'il y ait lieu de dire, comme a fait Léti, [2] que les Suisses traitèrent ce pays-là pire que les Turcs. Et ce qu'il dit encore plus haut, dans la même page, « que les Suisses n'avaient point promis d'autre solde à leur armée que le saccagement du Pays-de-Vaud », est un mensonge manifeste et indigne d'être avancé par un historien qui a quelque soin de sa réputation. Ils arrivèrent à Genève le 10 octobre, et y demeurèrent dix jours, au grand regret des Genevois, qui auraient souhaité qu'ils fussent allés se camper sur les terres de Savoie.

Ici encore Léti, raisonnant sur les principes qu'on attribue à Machiavel, taxe d'imprudence et les Genevois, pour avoir laissé entrer dans leur ville dix fois plus d'étrangers qu'il n'y avait d'hommes, et les Suisses, pour n'avoir pas su se prévaloir de l'occasion et s'en rendre maîtres. Mais cet écrivain, qui avait vécu tant

[1] Stettl. II. 38. a.
[2] Page 476.

d'années à Genève, devait connaître un peu mieux les Suisses et savoir qu'ils ont été persuadés de tout temps, que la perfidie est un crime et non pas un trait de prudence, et que la véritable prudence n'est jamais séparée de la bonne foi. Il est vrai que les soldats suisses commirent quelques désordres dans la ville et aux environs; mais ce sont là des calamités inséparables de la guerre, et dont on peut difficilement se garantir dans les armées même les mieux disciplinées.

Une partie de ceux de Fribourg, avec les Genevois, pillaient les environs de la ville, sans qu'on pût les en empêcher, disant qu'ils ne voulaient pas mourir de faim. [1] Dans la ville, les soldats bernois et fribourgeois burent à foison le vin de quelques chanoines sans payer, tirèrent quelques images du couvent des Dominicains et les brûlèrent dans leur corps-de-garde pour se chauffer, « car, disaient-ils, les idoles de bois ne sont bonnes que pour faire du feu en hiver. » [2] Enfin, comme chacune des parties soupirait après la paix, et avait grand intérêt de la conclure au plus vîte, on parla bientôt d'accommodement. On choisit S. Julien pour le lieu de la conférence; et là, par l'entremise des députés des dix cantons désintéressés et de ceux de Valais et de S. Gall, on convint, le 19 octobre, qu'on renverrait l'examen des prétentions réciproques des deux parties à une autre journée, qui se tiendrait à Payerne, et en attendant on conclut la paix aux conditions suivantes : [3]

« I. Que toutes hostilités cesseront de part et d'au-

[1] Savion p. m. 41.
[2] Wurstis. VIII. ch. V. p. 588.
[3] Roset II. ch. 54.

tre, et que la liberté du commerce sera entièrement rétablie.

» II. Que s'il arrive que quelque violence soit faite aux sujets de l'une des parties par ceux de l'autre, les juges des lieux devront en faire au plus tôt justice.

» III. Que si c'étaient les Genevois qui fussent attaqués et insultés par les sujets du duc, et qu'on refusât de leur rendre justice, le duc serait obligé de remettre pour assurance, aux villes de Berne et de Fribourg, le Pays-de-Vaud, lequel leur restera en toute propriété tel que ce prince le possède, s'il conste par l'examen juridique qui en sera fait, qu'il ait contrevenu à ce traité.

» IV. Que si au contraire, les Genevois sont les aggresseurs et rompent la trève, les seigneurs des deux villes s'engagent non-seulement à ne plus se mêler de leurs affaires, mais à se joindre au duc pour tirer raison d'eux des violences qu'ils pourront avoir faites.

» V. Que l'armée des Bernois et des Fribourgeois et les cinq cents hommes du canton de Soleure se retireront sans faire aucun dommage au pays du duc, et en payant les vivres qu'on leur fournira à un prix raisonnable.

» VI. Que si cette armée a pris quelque place ou château appartenant au duc ou à ses vassaux, il sera restitué.

» VII. Que les sujets du duc, ceux de Payerne et de Gruyère, qui se sont joints à l'armée des deux villes, ne seront point recherchés ni inquiétés pour cette cause.

» VIII. Enfin, que l'on se rendra les prisonniers de part et d'autre. » [1]

Agostino della Chiesa, historien piémontais, nie que

[1] Ex Actis Conf. Roset II. 54. Stettl 38. Wurstis. p. 588.

le duc ait engagé de cette manière son Pays-de-Vaud dans ce traité.[1] Mais ce ne sont pas seulement les Genevois qui le disent, on trouve la même chose, en termes encore plus forts, dans Stettler, historien bernois, qui a copié ce traité presque tout au long, tel qu'il l'a trouvé dans les archives de Berne. Wurstisen, historien bâlois, dont l'ouvrage a paru quarante ans avant celui de Stettler, nous dit la même chose à l'égard de la sentence de Payerne. En vérité, quand un historien en vient à cet excès d'effronterie, que d'oser s'inscrire en faux contre un traité solennel, conclu et ratifié publiquement entre deux ou plusieurs parties illustres, il se perd de réputation, de gaîté de cœur, et fait voir qu'il ne mérite aucune créance. Il est bien aveuglé par sa passion, s'il s'imagine que le public l'en croira sur sa parole, plutôt que de juger de sa narration par les documens authentiques qu'on lui peut opposer. Ajoutez à cela, pour plus ample confirmation de la chose, que pendant la séance de l'assemblée de Payerne et avant la fin de cette année, les seigneurs de Soleure, jugeant bien que le duc de Savoie n'observerait pas la pacification qu'on venait de faire, et qu'ainsi, suivant le traité, il y aurait lieu de s'emparer du Pays-de-Vaud, demandèrent à ceux de Berne d'être compris dans ce traité, et particulièrement dans l'article qui regardait cette hypothèque ou engagement du Pays-de-Vaud. Les Bernois les renvoyèrent civilement, en leur répondant, « qu'on espérait que l'assemblée de Payerne conclurait une paix bonne et ferme, ensorte qu'il n'y aurait pas lieu à de nouveaux mouvemens. Que néanmoins, si à l'avenir

[1] Au rapport de Léti, page 477, car j'avoue que je ne l'ai pas vu.

on en venait à une rupture, en un tel cas on ne ferait rien contre l'usage des Cantons. »[1]

Après la conclusion de ce traité, les Genevois, épuisés par la dépense que leur avait coûtée l'armée suisse, qu'ils avaient eue sur les bras durant dix jours, prièrent les capitaines de se retirer et d'avoir égard à leur pauvreté. Ceux-ci demandèrent leur paiement conformément au traité de leur combourgeoisie, par lequel les Genevois étaient obligés de payer les frais du secours qu'on leur donnait. Ces bonnes gens se saignèrent en cette occasion pour faire deux mille écus, au lieu de quinze mille qu'on leur demandait, et promirent d'en payer encore deux mille autres le plus tôt qu'ils pourraient. Pour cet effet et pour subvenir à d'autres dépenses, ils empruntèrent six mille écus à Bâle. Ainsi cette armée décampa le lendemain de la conclusion du traité, le 20 octobre, à la grande joie des Genevois, qui avaient été désolés et fourragés au dehors par leurs ennemis, et mangés au dedans par leurs amis.[2]

Mais ce ne fut là qu'une paix plâtrée, qui fut la semence des troubles qu'on vit éclore bientôt après. Les gentils-hommes de la Cuillère étaient aigris plus que jamais contre Genève, à cause de la ruine de leurs châteaux et de leurs biens. Le duc de Savoie comptait sur la protection de l'empereur Charles V, qui était son beau-frère, ces princes ayant épousé chacun une Infante de Portugal. Il s'était adressé à lui dans la diète d'Augsbourg, lui demandant secours en qualité de prince d'empire; et sa demande avait été mise dans les recès de la diète.[3] L'empereur écrivit aux Genevois, le 18

[1] Stettl. II. 39. b.
[2] Savion p. m. 45.
[3] Roset II. ch. 56. Stettl. II. 39. a. Hotting. 514.

novembre 1530, qu'ayant appris les différends qui s'étaient élevés entre le duc de Savoie, l'évêque de Genève et eux, pour leurs droits respectifs, il voulait en connaître, résolu qu'il était de soutenir les droits et la juridiction de l'évêque; qu'ils devaient lui envoyer un député instruit à fond de cette affaire, et lui en remettre le jugement, comme à leur haut seigneur. [1] Les Genevois lui répondirent humblement, le 10 décembre, «que ces différends étaient actuellement devant les Cantons, à la décision desquels les parties les avaient remis.» [2] Ainsi comptant sur le secours de l'empereur, le duc de Savoie vivait en inimitié déclarée avec les Genevois. Non content de leur défendre la traite des grains de son pays, [3] dans le dessein de les affamer, il fit de nouvelles levées de gens de guerre, et le duc de Nemours, son frère, fit venir dix mille lansquenets jusqu'à Montbeillard, dans le dessein de saccager Genève. [4] Ce qui obligea les Genevois de demander deux cents hommes à leurs alliés de Berne et de Fribourg pour renforcer la garde de leur ville. [5]

Léti fait ici [6] une réflexion qui me paraît excellente. «On peut, dit-il, regarder comme un miracle, qu'une ville ruinée entièrement par ses ennemis au dehors, et dévorée par l'armée de ses amis au dedans, ait pu non-seulement se soutenir, mais même s'agrandir.» Il faut sans doute reconnaître dans l'histoire de Genève des miracles fréquens de la Providence, qui a veillé jusqu'à

[1] Stettl. l. c. Citadin Genev. 293, 294.
[2] Roset II. ch. 56.
[3] Léti 477.
[4] Savion.
[5] Léti 478.
[6] Liv. V. p. 478.

présent à la conservation de cette ville. Puisse-t-elle conserver sa liberté et son heureuse constitution, tant pour le temporel que pour le spirituel, jusqu'à la fin des siècles.

Cependant pour exécuter ce qui venait d'être arrêté par le traité de St-Julien, il y eut une diète assemblée à Payerne, au mois de décembre, composée des députés des dix cantons désintéressés et de ceux du Valais et de St-Gall. Le duc et les Genevois avec leurs alliés y envoyèrent leurs députés. D'abord les Cantons, sollicités par le duc de Savoie et informés de la lettre que l'empereur avait écrite aux Genevois, voulurent remettre l'affaire à la décision de ce monarque. Mais les Genevois le refusèrent, jugeant bien qu'ils n'avaient rien de bon à attendre de ce côté-là, et protestèrent qu'ils voulaient s'en tenir à ce qui avait été résolu à St.-Julien, aimant mieux que leur cause fût jugée selon le droit, par les Cantons, qui promirent de le faire sans passion. La diète de Payerne dura quatre semaines, et après avoir examiné, avec tout le soin possible, les prétentions et les raisons des parties, les seigneurs arbitres prononcèrent de cette manière, depuis le 21 jusqu'au samedi 31 de décembre 1530. [1]

« 1°. Que le Vidomnat serait rendu au duc de Savoie avec tous ses droits, pour l'exercer sur l'ancien pied, et sans préjudice des libertés et coutumes de Genève et des droits de l'évêque; mais qu'avant que d'être remis en possession, le duc s'engagerait, par une promesse solennelle donnée par écrit, de ne rien entreprendre sur les droits de Genève.

[1] Savion p. m. 50. 51.

« 2°. Que l'affaire des Mammelus exilés demeurerait dans l'état où elle était.

« 3°. Que François Bonnivard, prieur de St-Victor de Genève, serait relâché. (Il avait été arrêté cette même année dans le bois du Jorat, par quelques Savoyards, et de-là conduit aux prisons du château de Chillon.) [1]

« 4°. Que l'alliance de Genève avec Berne et Fribourg subsisterait.

« 5°. Que le duc de Savoie paierait sept mille écus aux Bernois pour les frais de la guerre; autant aux Fribourgeois, et autant aux Genevois; et qu'il pourrait s'en dédommager sur l'évêque et sur les gentils-hommes de la Cuillère, qui ne pouvaient pas avoir levé tant de soldats sans qu'il en sût rien.

« 6°. Enfin, que le traité de paix conclu à St-Julien subsisterait en tous ses points, et particulièrement à l'égard de l'engagement du Pays-de-Vaud, au cas que le duc vînt à violer cette paix. »

Ce traité fut accepté par les parties, et scellé du sceau de René de Challand, maréchal de Savoie, chef de l'ambassade du duc, et de ceux des trois capitaines de Berne, Fribourg et Soleure, et de ceux des cantons de Lucerne, Uri et Schwytz. [2]

Léti, zélé partisan de la maison de Savoie, nous apprend [3] que le duc ne remit cette affaire au jugement de cette auguste assemblée que dans le dessein de se moquer de la sentence, au cas qu'elle ne fût pas à son gré. Il ne nous donne pas là une idée fort hono-

[1] Id. page m. 54.
[2] Ex Actis et Stettl. 39. a.
[3] Page 478.

rable de son héros. Il ajoute [1] que le duc et la duchesse s'en moquèrent effectivement, et n'en prirent que ce qu'ils croyaient leur convenir. En effet Bonnivard ne fut point relâché, les sept mille écus ne furent point payés, et le traité de St-Julien ne fut point observé. Ainsi cette séance de Payerne ne fut pas de plus grande efficace que les précédentes.

Comme l'armée suisse avait pillé aux environs de Lausanne, les Bernois et les Fribourgeois envoyèrent des députés dans cette ville, vers la fin d'octobre, pour voir quels meubles on avait pris, afin de les faire restituer à ceux à qui ils appartenaient. [2] Le conseil de Lausanne fit aussi restituer aux moines de Morges une horloge, que quelques soldats de l'armée suisse avaient emportée avec d'autres choses.

Le jeudi 27 octobre les chanoines prièrent le conseil de vider leurs trois places, où l'on n'avait plus besoin de garnison. Le conseil trouva à propos de les garder, jusqu'à ce qu'on eût vu ce que produirait la diète de Payerne. Les chanoines s'impatientèrent, craignant que le conseil ne voulût leur retenir ces places, et firent intervenir Aymon de Genève, seigneur de Lullin, gouverneur et baillif du Pays-de-Vaud, qui intercéda pour eux le 27 novembre. Le conseil lui répondit conformément à la résolution qu'il avait prise. Enfin cette restitution se fit au commencement de l'année suivante. [3] L'assemblée de Payerne ordonna que ces places seraient rendues au chapitre, moyennant que les chanoines satisfissent pour les dé-

[1] Id. p. 479.
[2] Laus. Manuel 359.
[3] Ibid. 358. 1. 359. 360.

penses légitimes qu'on avait faites. On le fit savoir aux Lausannois, par des lettres de tous ces députés, qui leur furent portées le jeudi 5 janvier, par Michel Frossard, secrétaire de Moudon. [1]

Je remarquerai ici en passant, que les Lausannois changèrent en partie la forme de leur gouvernement l'an 1529, et qu'au lieu des syndics, qu'ils avaient comme les Genevois, ils établirent un bourgmaître pour chef de leur bourgeoisie. [2] Le premier qui fut revêtu de cet emploi fut Etienne Du Flon, qui le posséda deux ans.

Pendant tous ces tumultes de guerre, les pauvres sujets de l'évêque de Lausanne, abandonnés de leur prince, se virent comme des brebis sans pasteur. Il était parti, dès l'automne de l'année précédente 1529, pour aller en Italie, trouver l'empereur et sans doute assister à son couronnement; et il ne revint point chez lui de toute l'année. Il demanda même un don gratuit à ses sujets pour ce voyage, conformément au plaid général, au milieu de septembre de l'an 1529, et partit sans donner aucun ordre pour leur sûreté. [3] La ville d'Avenches, qui se trouva l'une des plus exposées, parce qu'elle était sur la route des Bernois, s'était vue obligée de livrer à leur armée le blé du grenier de l'évêque. [4] Le conseil de cette ville envoya deux députés à Lausanne, le 27 octobre, pour se plaindre de la longue absence de l'évêque leur prince commun, qui avait l'air d'une désertion, disant, « que durant toute la campagne,

[1] Man. Laus. 361. p.
[2] Id. 343.
[3] Ib. 342. b.
[4] Stettl. II. 40. a.

ils n'avaient eu aucune nouvelle de lui. »[1] Ils se plaignirent encore de diverses autres choses. Apparemment que le conseil de Lausanne ne put leur donner une réponse satisfaisante. Quoi qu'il en soit, depuis ce temps-là les gens d'Avenches recherchèrent l'alliance des Bernois et les prièrent, le 23 janvier 1531, de renouveler un ancien traité de combourgeoisie, que leurs pères avaient fait avec eux, et qui était expiré depuis quelque temps. Les Bernois le leur refusèrent; cependant ils les assurèrent de leur protection, quand ils auraient embrassé la réforme, au cas qu'on voulût les inquiéter pour ce sujet, les assurant que quant au reste ils auraient soin de faire leur paix avec l'évêque, et de les mettre hors de danger et d'inquiétude de sa part.[2]

XII. Nous avons assez parlé de troubles; passons à quelque chose de plus agréable et de plus doux, c'est la conférence des Vaudois avec quelques docteurs de la Suisse réformée. Chacun sait que les Vaudois (appelés communément Barbets par les catholiques) faisaient depuis plusieurs siècles un petit troupeau séparé de tout le reste de la terre. Ils avaient conservé la pureté de la doctrine des apôtres, du moins en bonne partie, et rejetaient constamment les erreurs, les superstitions, l'idolâtrie et la tyrannie de l'Eglise romaine. Mais il était arrivé; dans la suite des temps, que la violence de la persécution leur ayant fait perdre leurs meilleurs docteurs et ayant contraint les autres à se cacher, ils étaient tombés dans la corruption et dans l'ignorance à divers égards. Pendant tous les siècles précédens ils avaient eu la douleur de se voir seuls; mais enfin le bruit

[1] Laus. Man. 339.
[2] Bern. Instr. B. 39.

de la réformation, qui s'avançait en Allemagne et en Suisse, étant parvenu jusqu'à eux, ils en furent comblés de joie, et réfléchissant sur l'ignorance et les désordres où ils étaient tombés, ils résolurent d'envoyer des députés en Suisse, pour conférer à Berne avec Berchthold Haller; à Bâle, avec Oecolampade, et à Strasbourg, avec Bucer et Capiton. Ces députés étaient Georges Morel, dauphinois, et Pierre Masson, bourguignon. Ils arrivèrent en Suisse, au mois d'octobre, et présentèrent à Oecolampade un long écrit latin, où ils lui rendaient compte de leur discipline ecclésiastique, de leur culte, de leurs mœurs et de leur doctrine, lui demandant avis sur divers articles. [1] Cet écrit portait en substance :

1°. Que leurs ministres vivaient tous dans le célibat, et qu'ils étaient entretenus par les subventions volontaires de leur peuple, lesquelles ils partageaient toutes les années dans leur synode général. Une portion était donnée aux ministres, une autre aux pauvres, et une troisième était réservée pour ceux qui étaient en voyage, ou en députation de la part des églises. 2°. Qu'ils avaient aussi des filles, qu'on nommait sœurs, qui faisant vœu de célibat, vivaient ensemble dans une virginité perpétuelle. 3°. Que quand un homme souhaitait d'être reçu ministre, après avoir manié la charrue, ou gardé le bétail jusqu'à l'âge de vingt-cinq à trente ans, il se présentait devant les ministres, et se jetant à genoux, il les priait de le recevoir et d'intercéder pour lui auprès de Dieu, afin qu'il fût rendu digne d'un si saint emploi. Qu'on faisait enquête de sa conduite, et s'il avait un bon témoignage, on le recevait au rang des aspirans. En-

[1] Scult. II. p. m. 294 et seq.

suite, durant trois ans ou quatre tout au plus, mais seulement pendant les deux ou trois mois de l'hiver, on les instruisait; on leur apprenait à lire et à écrire; on leur faisait apprendre par cœur les évangiles selon saint Matthieu et selon saint Jean, les Epitres catholiques et une bonne partie de celles de saint Paul. Après cela, on les envoyait dans le lieu où demeuraient les vierges ou les sœurs, pour y passer un an ou deux dans la retraite. Après quoi on les consacrait par l'administration de l'eucharistie et par l'imposition des mains, et on les envoyait prêcher deux à deux.

4°. Le plus ancien des deux était regardé comme le maître de l'autre, qui n'osait rien faire sans la permission de son ancien. Ils prêchaient toujours l'un après l'autre dans une assemblée.

5°. Ils travaillaient de leurs mains en quelque honnête profession, plutôt pour faire plaisir à leur peuple et pour éviter l'oisiveté, que par besoin.

6°. Tous les jours ils priaient Dieu à genoux, pendant un quart d'heure à diverses fois, le matin, à midi, le soir, avant et après le dîné et le soupé; ce qu'ils faisaient, non pas par une vaine superstition, comme s'ils eussent voulu attacher quelque vertu au temps, mais seulement pour rendre leur hommage à Dieu, et pour avancer le salut de leur ame.

7°. Dans leur synode général, qui s'assemblait toutes les années une fois, ils examinaient la vie et la conduite de chacun; et s'il arrivait que quelque ministre eût violé le célibat en tombant dans le crime de l'impureté, il était sur le champ dégradé et chassé de la compagnie.

8°. Dans ce même synode on changeait les ministres de trois en trois ans, mais toujours deux à deux, à la

réserve des vieillards; qu'on laissait dans leur église jusqu'à leur mort.

9°. Ils avaient l'usage de la confession auriculaire, mais sans superstition et sans tyrannie. Ils s'en servaient pour porter plus efficacément leur peuple à la piété. Et ils étaient exacts à visiter les malades, soit qu'on les appelât ou non, pour leur donner les secours corporels et spirituels dont ils avaient besoin.

10°. Comme leurs troupeaux étaient soumis partout à des juges catholiques, qu'ils appelaient infidèles, ils les exhortaient, quand ils avaient quelque différend ensemble, de choisir deux ou trois hommes de bien pour les mettre d'accord.

11°. Si quelqu'un refusait opiniâtrément de se soumettre à leurs exhortations et à leurs remontrances, ils l'excommuniaient et lui interdisaient les saintes assemblées.

12°. Ils exhortaient à ne point jurer du tout, à ne point danser, à ne point jouer, sinon à des jeux d'arc ou d'autres armes, à ne point chanter de chansons folles ou lascives, à fuir le luxe des habits, et ils rendaient ce témoignage à leurs auditeurs, que, par la grace de Dieu, il arrivait fort rarement que quelqu'un d'eux s'adonnât au vice de l'impureté, ou s'attirât l'excommunication pour quelqu'un de ces péchés.

13°. Leur doctrine était à peu près la même que celle des églises réformées. Ils rejetaient le purgatoire, comme une fiction de l'Antechrist, et toutes les inventions des hommes, telles que sont les fêtes des saints, les vigiles, l'eau bénite, l'abstinence de la viande en de certains temps, et en particulier ils regardaient la messe comme une effroyable abomination devant Dieu.

14°. Mais il y avait un grand mal parmi eux. Par fai-

blesse et par crainte pour leurs persécuteurs, ils faisaient baptiser leurs enfans par des prêtres et communiaient à la messe.

Ils consultèrent Oecolampade sur les questions suivantes :[1]

« 1. S'il devait y avoir des degrés de dignité entre les ministres de la parole de Dieu, comme des évêques, des prêtres et des diacres ?

« 2. S'il est ordonné de Dieu, que les magistrats punissent de mort les meurtriers, les voleurs et autres malfaiteurs de cette nature, ou plutôt d'une autre façon, afin que, vivant dans une amère pénitence, ils soient rendus meilleurs ?

« 3. Si les lois civiles, qui règlent les affaires de ce monde, sont approuvées de Dieu ?

« 4. S'il était permis aux ministres de conseiller à leur peuple d'assassiner les faux frères ou les traîtres qui se glissaient parmi eux ? (Dans les lieux où les Vaudois n'avaient pas la liberté de conscience, les pasteurs étaient obligés de se cacher ; mais il arrivait quelquefois que de faux frères les allaient découvrir, les livraient même à leurs persécuteurs, qui les faisaient mourir cruellement avec une partie du peuple ; c'est pourquoi quelques Vaudois croyaient qu'il n'y aurait point de péché à faire périr ces sortes de scélérats pour garantir leurs églises.)

« 5. S'il est permis à un homme, à qui l'on retient injustement son bien, de le reprendre sur celui qui le retient sans qu'il le sache ?

« 6. S'il est permis aux fidèles (Vaudois) de plaider devant des juges infidèles (catholiques) ?

[1] Scult. II. p. m. 500 et seq.

« 7. Si une mère a droit d'hériter des biens délaissés par ses enfans mourant *ab intestat* et en bas âge?

« 8. Si tout jurement est défendu sous peine de péché mortel?

« 9. Si tout ce qu'on gagne, èn prêtant son argent, au-delà du capital, est une usure?

« 10. Si la distinction de péché originel, véniel et mortel est bonne, et celle d'ignorance invincible, de négligence et d'ignorance grossière?

« 11. S'il est permis de pleurer pour les morts?

« 12. Si tous les petits enfans, de quelque nation qu'ils soient, sont sauvés par la grace de Dieu et par le mérite de Jésus-Christ, et si au contraire tous les adultes qui n'ont pas la foi sont réprouvés?

« 13. Si les jeunes femmes qui souhaitent de vivre dans la virginité, doivent y être reçues?

« 14. Si l'on peut légitimement contracter mariage dans tous les degrés de parenté non défendus par la loi du XVIII du Lévitique? »

Voici comment ils s'exprimaient sur la quinzième et la seizième question. Je rapporterai leurs propres paroles, pour donner un échantillon de leur théologie.

« 15. De plus, il n'y a rien qui nous trouble plus, nous autres gens faibles (cependant, comme je le reconnais, notre ignorance en est la cause,) que ce que j'ai ouï dire et que j'ai lu dans le livre de Luther, touchant le libre arbitre et la prédestination de Dieu. Car nous avons cru ci-devant que tous les hommes avaient naturellement quelque vertu, que Dieu leur avait donnée, à l'un pourtant plus et à l'autre moins; comme il paraît par l'expérience, qu'il y a de la différence entre les hommes, et comme la parabole des talens semble l'insinuer, et comme nous voyons aussi par expérience

que les herbes, les plantes, les pierres et toutes les autres choses ont naturellement une vertu qui leur est propre et qui leur est donnée de Dieu, par laquelle elles servent à beaucoup d'usages. Ainsi nous étions dans la pensée que les hommes peuvent quelque chose, par cette vertu susdite qui leur est donnée, cependant surtout quand Dieu l'aiguillonne et l'excite, comme il dit lui-même : « Je me tiens à la porte et je frappe ; » et que celui qui ne veut pas ouvrir, par cette vertu qui lui est donnée et aiguillonnée en lui, recevra enfin selon ses œuvres. Autrement si la chose ne va pas ainsi, je ne vois pas comment il faut entendre tant de préceptes affirmatifs et négatifs, ainsi qu'Erasme dispute.

« 16. Quant à la prédestination, nous étions dans la pensée que le Tout Puissant, infiniment avant la création du ciel et de la terre, a su à l'avance tous ceux qui ont dû être sauvés et être damnés. Que cependant il a fait tout homme pour la vie éternelle, et que les réprouvés sont faits tels par leur propre faute, c'est-à-dire parce qu'ils n'ont pas voulu obéir et garder les commandemens. Mais si toutes choses arrivent, comme Luther dit, et que ceux qui sont prédestinés à la vie, ne puissent pas devenir réprouvés, ni au contraire, parce que la prédestination divine n'est pas frustrée, à quoi servent tant d'écritures, tant de prédicateurs et tant de médecins corporels? Car il n'arrivera rien de plus ou de moins, pour toutes ces choses, parce que tout arrive nécessairement. »

Ils demandaient encore :

« 17. Quels sont les préceptes cérémoniels et les préceptes politiques? Comment on les connaît, et s'ils ont été tout-à-fait abolis par la venue de Jésus-Christ?

» 18. Si l'on doit admettre les sens allégoriques, et s'ils sont utiles pour enseigner le peuple?

» 19. Quels sont les livres canoniques du Vieux et du Nouveau Testament?

» 20. Enfin, de quelle manière il faut s'y prendre pour enseigner le peuple? »

Oecolampade leur donna par écrit une belle réponse, datée du 13 octobre;[1] en voici la substance :

Après avoir béni Dieu des graces qu'il a faites aux Vaudois, et leur avoir donné des témoignages d'une tendre et chrétienne amitié, et après avoir protesté que, s'il leur donne des avis, ce n'est pas pour se donner des airs d'autorité sur eux, mais par un effet de l'amitié et de la commisération qu'il avait pour eux.

1. Il les blame de leur pusillanimité, qui les portait à dissimuler leur foi par la crainte de la persécution, et à se trouver à la messe. Il leur fait voir par des raisons très-fortes, qu'ils ne pouvaient point y communier, sans se rendre coupables d'idolâtrie et de reniement envers Jésus-Christ, péché si grand qu'il vaudrait mieux souffrir toutes sortes de morts, que de le commettre.

2. Il leur fait remarquer que les réformés de la Suisse étaient d'accord avec eux, tant à l'égard des dogmes fondamentaux qu'ils recevaient, qu'à l'égard des dogmes et des pratiques de l'Eglise romaine qu'ils rejetaient.

3. Il leur explique en peu de mots les sentimens des réformés sur l'autorité des magistrats séculiers, sur le jurement et sur les rentes, sur les lois civiles et sur la vengeance particulière que l'Evangile défend sévère-

[1] Scult. II. 306 et seq.

ment, sur les lois politiques et cérémonielles de Moïse et sur les procès des fidèles devant les juges infidèles, sur le mariage des ecclésiastiques, sur le vœu de virginité et sur le nombre des livres canoniques.

4. Quant à leur pratique touchant leurs pasteurs, il les loue de ce qu'ils ne reçoivent à ce saint emploi que des gens d'âge et d'une vie approuvée. Mais il leur fait remarquer qu'il n'était pas bon qu'ils travaillassent de leurs mains, « employant, dit-il, à des métiers les heures qu'ils doivent employer à la lecture. C'est une chose sainte, ajoute-t-il, de travailler de ses mains; mais c'en est une plus sainte encore de servir à la Parole. Les Apôtres ne voulaient pas servir aux tables, pour ne point faire perdre de temps au ministère de la Parole de Dieu. Paul donne cette leçon à Tite : « Applique-toi à la lecture. » Nous ne devons point tenter Dieu, comme s'il nous devait enseigner sans étude, par son Esprit seul et miraculeusement, comme il fit aux Apôtres. Quoiqu'au reste, dit-il, nous n'exhortions point aux sciences superflues, philosophiques, mondaines; ils auront assez d'occupations dans le Vieux et le Nouveau Testament. »

5. Il n'approuve point non plus, qu'ils changeassent leurs ministres tous les trois ans. « Il y a de la différence, leur dit-il, entre les Apôtres et les pasteurs. Les Apôtres sont envoyés, mais les évêques et les pasteurs doivent demeurer avec leurs troupeaux. Ainsi l'Apôtre établit des anciens de ville en ville; au reste, au lieu d'Apôtres, on peut établir très-utilement des visitateurs. »

6. Quant aux degrés de dignité entre les pasteurs, voici comment il en parle : « Quoiqu'il n'y ait point parmi les ministres de l'Evangile ces titres et ces degrés de dignité, qui sentent la pompe et le faste papis-

tique, il n'y a point de danger, si l'on a des personnes qui président seulement et d'autres qui servent à la Parole; qu'il y ait des visitateurs qu'on appellera, si l'on veut, évêques; qu'il y ait des pasteurs ou des prédicateurs et des ministres de la Parole; qu'il y en ait d'autres qu'on enseigne, savoir des disciples.

« 7. Pour ce qui regarde la manière d'enseigner le peuple, ce n'est pas à nous, dit-il modestement, à vous prescrire une règle là-dessus; pourvu qu'on enseigne les choses qui servent à la foi et à la charité, qu'on les inculque avec humilité et en portant patiemment la croix; qu'on évite les apocryphes, aussi-bien que les questions curieuses, qui ne servent qu'à faire naître des disputes, d'où proviennent des querelles, des haines et de la vanité; qu'on ne se propose d'autre but, que celui de prêcher fortement la gloire de Jésus-Christ, de conduire les hommes à une vie innocente et de détruire les vices, particulièrement l'hypocrisie et l'orgueil intérieur, qui produit les hérésies et fait périr bien des gens. »

8. Un peu plus bas : « Nous recevons avec plaisir les allégories qui sont fondées sur l'Ecriture, qui s'accordent avec l'analogie de la foi, et qui ne font point de tort à la dignité de l'Ecriture Sainte; mais nous ne pensons pas qu'il faille en produire selon les songes de chacun. »

9. Sur le libre arbitre : « Nous recevons, dit-il, avec un très-grand plaisir, toute doctrine qui relève la grâce de Jésus-Christ. Nous n'approuvons point le libre arbitre, en tant qu'il est opposé à la grâce. Mais nous n'établissons pas pour cela la nécessité de pécher; car ceux qui pèchent, le font de leur propre mouvement et volontairement. Le péché originel a sa raison, et de ce

qu'il y a tant de commandemens, il ne s'en suit pas que notre vertu en soit plus grande; mais c'est la grande puissance de l'Esprit, par lequel nous faisons la volonté de Dieu; et c'est notre grande lâcheté, qui nous rend indignes. »

10. Sur la prédestination. « Il y a en Dieu une manière de destinée, [1] qui est immuable, quoique toutes choses vous paraissent muables. Cependant il ne faut pas vous attacher aux secrets de Dieu, mais à sa Parole, à laquelle nous devons ajouter foi, par laquelle aussi nous serons sauvés. Nous ne pouvons pas nier la prédestination. Il est très-sûr qu'elle ne peut être trompée; mais quoi? Dieu est-il injuste? Dieu pour cette raison, n'est-il point véritable? Humilions-nous donc sous sa Majesté, car elle abaisse les superbes; mais sa miséricorde subvient à ceux qui ont le cœur contrit, et qui recherchent le secours de Dieu seul, et non pas celui de la chair et de leur arbitre, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié. Au reste, que nous importe la dispute d'Erasme avec Luther? Notre perdition vient de nous; le salut vient uniquement du Seigneur notre Dieu. »

De Bâle, [2] les deux députés des Vaudois allèrent à Strasbourg pour conférer avec Bucer et Capiton; et Oecolampade leur donna, le 27 octobre, une lettre de recommandation adressée à Bucer. Il y en eut deux autres, qui conférèrent avec Farel à Neuchâtel. Ces pauvres gens furent exposés, à leur retour, à la barbare fureur de leurs persécuteurs. Pierre Masson fut arrêté à Dijon et mis en prison. Martin Gonin, l'un de ceux qui avaient vu Farel, fut arrêté à Grenoble, mis de nuit

[1] Fati ratio.
[2] Scult. II. p. m. 316 et seq.

dans un sac et jeté dans l'Isère. [1] Les deux autres se sauvèrent, et arrivèrent heureusement à Mérindol avec des livres et les lettres qu'ils avaient reçues des théologiens réformés. Là, George Morel exposa devant toute l'Eglise, assemblée pour l'entendre, tout ce qu'il avait fait dans son voyage, de quelle manière il s'était acquitté de sa commission, et quelles étaient les erreurs, dans lesquelles leurs anciens pasteurs les avaient jetés. Ce bon peuple fut tellement touché de ces choses, qu'il forma incessamment la résolution d'y apporter du remède. Dans ce dessein l'on convoqua un synode dans la vallée d'Angrogne, pour l'année suivante. Ils y appelèrent les plus anciens et les plus habiles de leurs frères, qui étaient dans l'extrémité de l'Italie, dans la Pouille et dans la Calabre. Comme ils souhaitaient d'y avoir aussi quelques ministres étrangers, l'on y envoya Guillaume Farel et Antoine Saunier, tous deux Dauphinois. [2]

[1] C'est dans un voyage postérieur, en l'an 1536, qu'a eu lieu le martyre de Martin Gonin. Nous le montrerons dans l'Appendice. (*Editeur*).

[2] Spanheim. Geneva Restituta. p. 42.

LIVRE HUITIÈME.

QUI CONTIENT CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA SUSSSE ALLEMANDE L'AN 1531.

I. L'ANNÉE 1531 fut pour la Suisse-allemande un temps de troubles, d'agitations et de guerre. Le commencement en parut heureux à la réformation; mais la fin lui fut funeste, et servit à faire connaître le fond du cœur de plusieurs personnes. Je commencerai par les Anabaptistes.

Un nommé Meyer, d'Arau, boulanger de son métier, l'un des principaux chefs de cette secte, étant allé à Berne avec un autre anabaptiste, y fut d'abord arrêté et mis en prison. [1] On travailla fortement à le faire revenir de ses erreurs, et par ordre des magistrats, cinq ministres, savoir Haller, Grossmann et Kolb de Berne, Seb. Hoffmeister de Zoffingue et Jacob Otter d'Arau, eurent avec lui (vers le milieu d'avril) une conférence qui dura trois jours. Elle roula sur l'autorité des livres de

[1] Hotting, 538. Ottii Annal. p. 53.

l'ancien Testament, sur le serment, sur les censes, sur la magistrature, sur l'entretien des ministres de l'église, qui devait se prendre sur les biens destinés à des usages superstitieux, sur le baptême des enfans, etc. Le succès en fut heureux; Meyer reconnut la vérité, et parla si fort à son compagnon de prison, en présence des ministres, qu'il se laissa aussi persuader. Les actes de cette conférence furent imprimés; mais comme je ne les ai pas vus, je n'en puis pas dire davantage.

Cependant le canton était toujours troublé par ces sortes de gens. Il y en avait surtout dans l'Argovie, et entr'autres dans les villes de Brouck et d'Arau, ce qui engagea le grand conseil de Berne d'ordonner à ses députés, le banderet Sturler et le conseiller Fischer (qui allaient, au commencement de janvier, à la diète de Bade, dont je parlerai ci-dessous) de passer, à leur retour, par ces villes-là, et de les censurer de ce qu'elles n'observaient pas leurs règlemens de réformation, surtout à l'égard des Anabaptistes.

Ceux de Brouck étaient peut-être mécontens de ce qu'on ne leur avait donné aucune portion des biens de leur église, quoiqu'ils l'eussent demandé. Pour les satisfaire, les seigneurs de Berne leur accordèrent (le 12 janvier) la chapelle nommée d'Uttenheim avec ses revenus, pour les appliquer à leur hôpital.

Quoi qu'il en soit, les seigneurs de Berne publièrent (le 31 juillet) un édit sévère contre les anabaptistes. Il y était ordonné : « 1°. Que chaque dimanche chacun assistera au service divin dans sa paroisse ; permis cependant d'aller dans une église plus proche que la sienne, si on le trouve bon, pourvu qu'on se rende à sa paroisse une fois par mois pour le moins, et surtout au temps qu'on y distribue la sainte Cène. Celui qui y

manquera devra être exhorté par les conducteurs de la paroisse, le ministre et le consistoire. Que s'il ne veut pas changer de conduite, il devra aller à Berne devant le consistoire pour défendre sa doctrine, à moins qu'il ne veuille demeurer en silence et ne point dogmatiser; mais s'il ne veut faire ni l'un ni l'autre, il sera banni du pays avec serment, ou même sans serment, au cas qu'il ne veuille pas le prêter. Que si, après cela, il rentre dans le pays, il sera plongé dans l'eau sans rémission, non pour son erreur, mais à cause de sa désobéissance, et banni de nouveau. Enfin, si après ce châtiment il rentre dans le pays une seconde fois, alors il sera condamné sans rémission à être noyé. Mais si un tel homme, après avoir été banni, souhaite de revenir dans le pays, offrant de rendre à son souverain toute l'obéissance qu'il lui doit, LL. EE. se réservent de lui faire grâce.

« 2°. Ceux qui feront rebaptiser ou eux ou leurs enfans, paieront sans rémission dix livres bernoises d'amende.

« 3°. Ceux qui viendront des pays étrangers, seront traités de la manière qu'on vient de dire.

« 4°. Tous ceux qui protègeront ou favoriseront les anabaptistes et leurs assemblées, paieront à chaque fois dix livres d'amende.» [1]

Il y avait aussi des gens de cette secte dans la ville de Soleure et dans son canton, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs. Le 4 février de cette année, les seigneurs de Berne envoyèrent le conseiller Pierre de Werd à leurs alliés de Soleure, pour les exhorter à chasser de leurs terres tous les anabaptistes, conformément à la résolution qui avait été prise dans une diète des Cantons,

[1] Mandat. B. p. 42.

de ne les tolérer dans aucun endroit de la Suisse. [1] Ce député eut aussi ordre de recommander les réformés de la ville au conseil, et de les exhorter à ne point user de violence contre eux, mais à se soumettre à un jugement équitable, comme les réformés offraient de le faire de leur côté. La suite fera voir quel fut le succès de ces soins des Bernois en faveur de la réformation de Soleure.

Quoique le Tockenbourg fût soumis à un prélat catholique et souverain, la réformation s'y établit assez tranquillement, et les affaires y furent traitées avec beaucoup de décence et de gravité. Il s'y trouvait quelques églises, aussi bien que dans les seigneuries communes, dont les pasteurs étaient ignorans, n'avaient aucune teinture de bonne théologie, n'étaient nullement versés dans la sainte Ecriture, et vivaient d'une manière scandaleuse. Pour remédier à un mal de si grande conséquence, on assembla un synode à Liechtensteig, capitale du pays. Zwingli s'y rencontra avec un conseiller député de Zurich, et l'on y déposa ces pasteurs indignes, pour faire place à de meilleurs. [2]

Il y eut aussi cette année un synode assemblé à Bâle, où Oecolampade fit un excellent discours; mais on n'en sait pas les particularités, parce que les actes n'en sont pas parvenus jusqu'à nous. Il y avait à Bâle des gens qui s'abstenaient du sacrement de la sainte Cène, sous prétexte de n'être pas suffisamment instruits là-dessus. On leur ordonna de s'assembler dans le couvent des Augustins, le dernier dimanche d'avril, pour y recevoir de leurs ministres les instructions dont ils avaient besoin. [3]

[1] Bern. Instr. 40.
[2] Hotting. 556. 557.
[3] Id. 563.

Environ ce temps-là Simon Grynæus fut de retour à Bâle de son voyage d'Angleterre. Comme il y avait en Angleterre un grand nombre de personnes qui aimaient la doctrine de l'Evangile, Philippe, landgrave de Hesse-Cassel, avait conseillé l'an 1530 d'y envoyer un savant homme. La circonstance paraissait d'ailleurs favorable à la réformation. Le roi Henri VIII voulait répudier sa femme Catherine, fille de Ferdinand le catholique, roi d'Arragon et de Castille, et veuve de son frère aîné Arthur, qu'il avait épousée avec dispense du pape Jules II. Après avoir vécu vingt ans avec elle, il s'en était dégoûté et s'était adressé à la cour de Rome, pour avoir dispense pour ce divorce. Il était alors de mauvaise humeur contre cette cour, parce que, cette princesse étant tante de l'empereur Charles V, sœur de sa mère Jeanne, le pape Clément VII, pour ne pas irriter un si puissant monarque, faisait traîner cette affaire en longueur. Le roi Henri VIII, pour soutenir la validité de sa prétention, fit consulter divers savans d'Allemagne et d'autres pays, et, à la sollicitation du duc de Suffolk, il consulta aussi les théologiens réformés de la Suisse. On saisit donc cette occasion et l'on envoya Grynæus en Angleterre, pour exécuter le plan du Landgrave de Hesse-Cassel. Les plus considérables d'entre les savans de ce royaume-là le reçurent fort bien, et il ramena plusieurs personnes qui étaient prévenues contre la réformation. Il fut chargé de la part du roi de prendre les avis des Suisses réformés et des autres savans d'Allemagne, sur le sujet de ce divorce. L'illustre M. Burnet, évêque de Salisbury, a rapporté, dans son excellente histoire de la réformation d'Angleterre, [1] les

[1] Part. I. p. 240.

sentimens de Zwingli, d'Oecolampade et de Phrygion; et il rapporte entr'autres celui du premier avec de grands éloges.

La réformation fit aussi du progrès dans le canton d'Appenzell. On y tint une assemblée générale, le dimanche 6 d'août, et l'on y mit sur le tapis l'affaire de la religion. Fessler, prédicateur catholique du bourg d'Appenzell, s'y opposa de toute sa force à l'établissement de la réformation. D'autre côté Matthias Kessler, pasteur de Hundwyl, offrit de se rendre prisonnier avec Fessler, jusqu'à ce qu'on eût trouvé la vérité. Après diverses contestations on y convint enfin, avec une grande pluralité de suffrages, qu'on s'en tiendrait à l'édit qui avait déjà été publié ci-devant, savoir qu'on ne devait prêcher que la Parole de Dieu.

Il fut aussi résolu, « qu'au cas que les ministres ne pussent pas, dans l'espace d'un mois, convenir sur la religion avec Fessler et les autres prêtres, chaque partie mettrait ses raisons par écrit, tirées de l'Écriture sainte, et les porterait au premier synode, qui s'assemblerait à Saint-Gall ou à Roschach; que ce qui s'y trouverait fondé sur l'Ecriture sainte serait reçu, et que si quelqu'un ne voulait pas comparaître devant ce synode, on ne devait plus lui accorder ni protection ni sauf-conduit; » peine à peu près équivalente à un bannissement. Les réformés furent extrêmement satisfaits de cette résolution. Leurs adversaires au contraire en furent tellement consternés, que ce même dimanche ils ne dirent point leurs vêpres, et dès le lendemain ils ne dirent plus de messe. Mais le mardi 8 août ceux du quartier intérieur,[1]

[1] Le canton d'Appenzell est partagé en deux grands quartiers, qu'ils appellent Rodes : l'un Extérieur et l'autre Intérieur.

qui étaient la plupart catholiques, appelèrent leurs prêtres devant un double conseil, et les exhortèrent à continuer de célébrer la messe jusqu'à la fin du mois. Le même conseil chargea aussi dix-huit personnes de chercher les moyens pour entretenir la paix et l'union dans le pays, pourvu qu'ils ne fussent pas opposés à la dernière résolution de l'assemblée générale. Ces commis trouvèrent à propos (le 15 du même mois) qu'il fût permis aux réformés qui habitent dans le bourg d'Appenzell, de se pourvoir d'un bon et habile ministre, qui ne leur prêchât que la parole de Dieu. Ainsi le lundi 21 du mois, le double conseil permit à ces réformés d'appeler ou le pasteur de Gams, qui était un fidèle ministre du Seigneur, ou Ambroise Blaarer de Constance, ou enfin Bullinger de Bremgarten, qui pourrait, pendant trois mois, leur expliquer librement, même en présence des prêtres, l'ancien et le nouveau Testament. Que pendant ce temps-là les prêtres pourraient aussi continuer leur service divin, sans être obligés d'en rendre raison à personne. Que le ministre au contraire serait obligé de rendre raison de sa doctrine à quiconque la lui demanderait; et qu'après que ce temps serait écoulé, chaque partie pourrait suivre le parti que la communauté aurait embrassé. D'abord deux députés d'Appenzell partirent pour Bremgarten, avec ordre de demander aux magistrats le ministère de Bullinger pour trois mois, sous promesse de protéger ce pasteur et de le récompenser honorablement de ses travaux. Mais ayant appris en chemin que la guerre allait s'allumer entre les Cantons, à cause de l'affaire de Saint-Gall, et que la bourgeoisie de Saint-Gall et les sujets de l'abbé étaient en armes, ils s'en retournèrent chez eux, jugeant bien

que le temps n'était pas propre pour l'exécution de leur dessein.[1]

Les églises évangéliques des Grisons perdirent cette année un de leurs réformateurs, nommé Ulrich de Marmoréa, pasteur de Scharans, dans la vallée de Domleschg. Il a été un des premiers qui aient travaillé dans ce pays-là à rétablir le véritable christianisme, conjointement avec Christian Hartmann, chanoine conventuel de St. Lucius à Coire. Il mourut le 5 juin. Avant sa mort il conseilla à ses paroissiens d'appeler Philippe Gallicio, pasteur de Schonwick dans l'Engadine. Gallicio accepta cette vocation, mais il y fut exposé à une grande disette, manquant souvent du nécessaire. Il y eut à la vérité un homme de bien, nommé Antoine Travers, qui le soutenait de temps en temps, mais il n'y put pas tenir long-temps, et il quitta ce poste au bout de deux ans.[2] C'est aujourd'hui à peu près la même chose dans ce pays-là. Dans plusieurs églises il y a trois ou quatre et même jusqu'à cinq ministres, qui partagent entr'eux une pension de cent cinquante à deux cents écus et qui sont obligés de travailler de leurs mains pour se soutenir.

Enfin la doctrine de l'Evangile pénétra aussi dans l'Italie, et en particulier dans la ville de Locarne, la capitale de l'un des quatre bailliages que les douze premiers cantons possèdent ensemble au-delà des monts, dans les frontières du duché de Milan. Locarne en particulier est une jolie petite ville d'environ cinq cents maisons, dans une situation charmante, à la tête du lac de Côme et à l'issue de cinq petites vallées qui s'y joignent.

[1] Hotting. 574. 575.
[2] Hotting. 640.

On y voyait alors diverses familles nobles, entr'autres trois, celles des Orelli, des Magorii et des Muralti, qui se vantaient de tirer leur origine de Robert, comte de Clermont. Il s'y trouva, dès l'an 1526, trois personnes qui avaient goûté les principes de la réformation, dont l'un était un religieux Carme, nommé Balthasar Fontana. Il écrivit cette année-là de Côme à Zwingli, en date du 15 décembre, pour le prier de lui envoyer ses livres latins et ceux de Luther, d'Oecolampade et des autres théologiens les plus fameux de l'Allemagne, dans le dessein de répandre, le mieux qu'il pourrait, la lumière de la vérité. « Qui sait, disait-il, si Dieu ne voudra pas avec une petite étincelle allumer un grand feu? Nous sèmerons, nous planterons, le Seigneur donnera l'accroissement. » Ces trois personnes ne travaillèrent pas sans succès, et la suite fera voir qu'ils gagnèrent un bon nombre d'ames, et que même la doctrine de l'Evangile se répandit assez loin en Italie, et jusques dans la Sicile. [1]

La réformation aurait fait des progrès à Soleure, si les ministres y eussent été bien unis. Mais tandis que leur petit troupeau était opprimé et maltraité par les catholiques, et troublé par les anabaptistes, ces indignes pasteurs se brouillèrent, au moins quelques-uns, sur des affaires de pure cérémonie, jusqu'au point de faire schisme entr'eux et de ne pas vouloir assister aux assemblées les uns des autres; les uns voulant introduire dans cette église les cérémonies de Zurich, particulièrement pour la célébration de la Ste-Cène, d'autres cel-

[1] Johann Eutychij de Claromonte, lux in tenebris, Oratio Carolina de Locarnensium persecutione etc., à Zurich, in-8°. 1708. Voy. p. 11. 13. 14. 15.

les de Berne, et d'autres celles de Bâle. Le bon Oecolampade gémissait de cette funeste division, et leur écrivit sur ce sujet une lettre pleine de savoir et de douceur, mais aussi vive et forte, pour leur représenter « qu'ils allaient, par leur mauvaise conduite, perdre cette Eglise naissante; et qu'ils avaient le plus grand tort du monde, de se diviser pour des choses extérieures de cette nature, et de blesser la communion des saints pour des simples cérémonies; d'autant plus que l'Eglise a une pleine liberté dans ces sortes de choses; que personne ne leur prescrirait rien non plus, ni ne les gênerait point sur ce sujet, pourvu qu'ils eussent toujours en vue la gloire de Dieu, et l'édification de l'Eglise. [1] » Je viens maintenant à la grande affaire de St.-Gall, qui troubla toute la Suisse et y causa une guerre civile, qui fut funeste aux réformés.

II. Les troubles de Soleure, dont on a vu l'histoire dans le livre précédent, donnèrent beaucoup d'occupation à divers cantons, pendant toute une année; mais l'affaire de St.-Gall leur en donna bien davantage à tous, pendant deux ou trois ans, et eut des suites tout autrement importantes, mais très-funestes à la réformation; et cela, s'il m'est permis de dire librement ce que je pense, par la faute de quelques réformés, par leur précipitation et leur zèle peu mesuré. Quand il s'agit de changemens aussi considérables, que le sont ceux ou de la religion, ou du gouvernement d'un pays, il faut dans ceux qui les entreprennent bien de la dextérité, de la prudence, de la modération et de la douceur pour bien réussir, car ne pouvant manquer de s'attirer l'inimitié de ceux à qui ces changemens ne

[1] Oecolamp. et Zwingl. Epistolæ p. 176 b.

plaisent pas, il faut tâcher de les adoucir, et prendre garde de ne pas les irriter mal-à-propos. Il faut s'y prendre doucement et peu-à-peu, en faisant comprendre aux intéressés, que dans tout ce qu'on entreprend on ne se propose que leur bien, pour des raisons de la dernière importance, et que la chose est d'une absolue nécessité pour leur propre avantage, au lieu que si l'on veut agir avec précipitation et avec violence, et brusquer tout, on court risque de tout gâter. D'ailleurs il faut prendre garde aussi, que, sous prétexte de religion, l'on ne blesse point les règles de la justice et de la religion même, en dépouillant quelqu'un de ce qui lui appartient légitimement.

Mais pour venir au fait, et mettre mes lecteurs en état de juger sainement, il faut savoir que quatre cantons, Zurich, Lucerne, Schwytz et Glaris, en vertu de deux anciens traités, avaient et ont encore aujourd'hui le droit de protection sur l'abbaye de Saint-Gall, sur l'abbé et sur tous ses sujets. Par le premier de ces traités, qui fut fait l'an 1451, Gaspard de Landenberg, abbé de Saint-Gall, prit le droit de combourgeoisie perpétuelle (qui était proprement une alliance défensive) pour lui, son abbaye et ses sujets, présens et avenir, avec les quatre cantons que je viens de nommer; pour la conservation de ses biens et de ses droits. Dans ce traité,[1] que l'abbé fit pour lui et pour ses successeurs, « il s'engagea par serment de ne jamais le révoquer, et de ne demander, ni ne rechercher aucune autre protection étrangère. » Il y fut dit, « que lorsque ces Cantons au-

[1] On peut le voir tout entier dans le Manifeste de Zurich et de Berne intitulé *Grundliche Informatio*, etc., imprimé en grand folio l'an 1713, et entre les Pièces justificatives p. 23. N° X.

raient besoin de secours, l'abbé et ses sujets leur en donneraient, et que toutes ses places fortes leur seraient ouvertes ; et qu'au cas que l'abbé eût quelque différend avec qui que ce pût être, qui voulût se soumettre au jugement de ces quatre Cantons, l'abbé serait obligé de faire la même chose. Ces Cantons devaient, dans le cas de nécessité, secourir l'abbé à ses frais. » Cette alliance fut renouvelée l'an 1479, par un nouveau traité, fait avec l'abbé Ulrich, [1] successeur de Gaspard, qui, avec le consentement de ses religieux et de son propre mouvement (comme portent les termes du traité) voulut y ajouter un nouvel article, savoir : « Que ces quatre Cantons enverraient tour à tour, de deux en deux ans, d'entre leurs conseillers, un homme d'office à Wyl, la capitale des terres de l'abbé, et aux dépens de ce prélat, pour y faire sa résidence et avoir inspection sur tout ce qui se passerait dans toute l'étendue des terres de l'abbaye de Saint-Gall, et prendre garde qu'il ne fût fait aucun tort, ni à l'abbé ni à ses sujets. » Cet officier avait le titre de landshauptmann, c'est-à-dire capitaine du pays. Les quatre Cantons consentirent à cette proposition de l'abbé, sous cette réserve expresse, « qu'ils ne s'attribueraient aucun autre pouvoir sur l'abbaye de Saint-Gall et sur ses dépendances. » [2] Tels étaient alors les droits de ces quatre Cantons sur l'abbé de St-Gall et son abbaye, comme ils le sont encore aujourd'hui.

On a vu ci-dessus [3] les démarches des Zuricois et

[1] Hotting. F. T. II. sur l'année 1479, la répétition et l'éclaircissement de ce nouveau traité, qui furent faits l'an 1490, se trouve dans le même manifeste entre les Pièces justificatives, page 69. N° XXXV.

[2] Leu Commentar. in Simler. Remp. Helvet. 4. p. 291.

[3] Page 127 et suiv.

des réformés de Glaris envers Kilian German ou Kæufling, nouvel abbé de Saint-Gall. Pendant que les Cantons étaient en armes les uns contre les autres, l'an 1539, Kilian se saisit de tous les trésors, des titres et des livres rentiers de son couvent, et se retira secrètement à Bregentz; et avec l'argent que son prédécesseur lui avait laissé il acheta la terre et le château de Wolffourt près de Bregentz, pour s'y loger avec ses religieux. Il obtint aussi du pape la confirmation, et de l'empereur Charles V l'investiture de tout le temporel de son abbaye, y compris le Tockenbourg, etc.[1] Et persistant dans sa résolution, il écrivit à ceux de Zurich qu'il renonçait à leur alliance, et leur redemanda le traité de protection, pour pouvoir chercher d'autres protecteurs; et implora le secours de Lucerne et de Schwytz pour qu'ils lui fissent rendre justice.

Cependant les sujets de l'abbé, qui avaient embrassé la réformation à l'imitation des Zuricois, voyant que l'abbé était inflexible, et craignant sans doute quelque violence de sa part, recoururent aux Zuricois, comme à l'un des cantons leurs protecteurs, pour implorer leur secours en cas de besoin. Les Zuricois le leur promirent, et eux de leur côté en promirent autant aux Zuricois. Ensuite, à leur prière, les Zuricois dressèrent un projet de règlemens, selon lesquels on administrerait les biens de l'abbaye et l'on gouvernerait les sujets. Les députés des communautés se chargèrent de porter ce projet à leurs concitoyens. Et comme leur réponse ne se trouva pas au gré des cantons de Zurich et de Glaris, on marqua une journée à Wyl, pour le lendemain de Noël, 26 décembre 1529, pour conférer sur cette af-

[1] Stumpf. 524. Hotting. 475.

faire. Les deux autres cantons protecteurs, Lucerne et Schwytz, en ayant eu avis, désapprouvèrent ce dessein et exhortèrent Zurich et Glaris à s'en déporter, mais inutilement. Ils y envoyèrent donc aussi quelques-uns de leurs conseillers; et ces députés, au lieu d'aller loger au palais de l'abbé, selon la coutume, avec ceux des deux cantons réformés, allèrent dans une hôtellerie publique, et le lendemain demandèrent communication de ce projet de règlement. Mais le lendemain, à huit heures du matin, les députés de Zurich et de Glaris eurent avis qu'il y avait un complot formé pour les attaquer dans le palais et les jeter par la fenêtre; c'est pourquoi ils firent fermer les portes, et le capitaine du pays leur envoya, sur le soir, trois mousquetaires pour leur servir de garde. Comme on leur venait dire de nouveau que le complot se faisait, ils firent appeler l'avoyer de Wyl, lui représentèrent ce qu'ils avaient appris, et demandèrent qu'on assemblât le conseil. Après le conseil, comme l'avoyer leur en rapportait la réponse, on vit paraître subitement les frères de l'abbé, avec quelques-uns de ses partisans, l'épée nue à la main, au nombre de dix hommes qui s'avancèrent du côté du palais. Heureusement pour ces députés, le bruit du complot s'était répandu dans la campagne, et dans ce moment les paysans accoururent à la ville de tous côtés; tellement que les premiers se retirèrent sans rien faire, et le tumulte fut calmé. Ensuite les paysans tinrent une assemblée hors de la ville, après laquelle ils allèrent prier les députés de Lucerne et de Schwytz de faire ensorte qu'ils pussent se conformer à Zurich et à Glaris à l'égard de la religion. Quelques-uns des auteurs de ce tumulte furent saisis, mais d'autres s'enfuirent. La régence de Wyl les fit citer pour venir rendre raison de

leur conduite, en leur promettant un sauf-conduit, mais ils ne comparurent point. [1]

Quelques jours après, dans une diète assemblée à Bade, le 17 janvier 1530, Lucerne et Schwytz représentèrent aux Cantons la conduite que l'abbé Kilian avait tenue à l'égard de ses protecteurs, et se plaignirent de celle des Zuricois et de l'émeute survenue à Wyl, dont ils firent un récit qui en faisait tomber le blâme sur ceux de Zurich. Ceux-ci se justifièrent en rapportant le fait de la manière que je viens de le décrire. Ils ajoutèrent « que l'état ecclésiastique ne peut point subsister avec le gouvernement civil, » c'est-à-dire qu'un ecclésiastique ne peut pas être prince ou seigneur terrien. Effectivement cela ne convient guères : l'épée spirituelle et l'épée charnelle ne quadrent pas bien dans une même main. Cependant ils avaient contr'eux l'expérience, puisqu'on voit dans la chrétienté tant de princes ecclésiastiques, le pape, quatre archevêques, plusieurs évêques, des abbés et des abbesses. Ils disaient encore « que l'état monarchique n'est point fondé dans l'Ecriture; qu'outre ces deux raisons, le droit abbatial de Kilian était contraire aux règlemens civils, puisque d'abord après son élection il s'était porté pour abbé; (ils voulaient dire peut-être qu'il n'avait pas pratiqué les formalités accoutumées en pareil cas) et qu'ayant déclaré qu'il était résolu de rétablir la messe et la religion romaine et d'y employer tout ce qu'il avait de pouvoir; pour cette cause Zurich et Glaris ne pouvaient pas, avec honneur, soutenir un tel abbé, surtout après qu'il avait refusé de prouver l'état monacal par l'Ecriture Sainte. » Enfin ils concluaient en disant,

[1] Stumpf. 523. b. 565. Hotting. 510. 511.

« qu'ils étaient disposés de bon cœur à laisser Lucerne et Schwytz en possession des droits qu'ils avaient conjointement avec eux, pourvu qu'ils laissassent les sujets de l'abbé en paisible possession de la réformation qu'ils avaient embrassée. » Tout cela signifie en bon français que leur dessein était de séculariser l'abbaye de S. Gall au profit de qui il appartiendrait. Schwytz d'autre côté demanda que les fugitifs de Wyl fussent reçus dans la ville et les prisonniers élargis, sans qu'on fît aucune recherche sur cette émeute; mais Wyl le refusa et fut appuyé, d'autant plus que les réformés chassés de Rothwyl n'avaient point été écoutés par les catholiques. Cependant on ne prit alors aucune résolution. [1]

Dans cet intervalle de temps, l'abbé Kilian ayant obtenu sa confirmation du pape, se fit sacrer à Uberlingen, le 6 janvier 1530, par l'évêque de Constance; ce qui rendit l'accommodement encore plus difficile. Prêtant, à son sacre, le serment ordinaire, qui est directement contraire à la réformation; le jour qu'il célébra sa première messe pontificale, il donna une fête magnifique et régala un nombre prodigieux de conviés, à soixante-dix tables le matin et le soir; mais le pauvre homme ne savait pas le sort qui l'attendait, et que sa joie serait courte, comme on le verra bientôt. [2]

La ville de S. Gall n'entrait presque pour rien dans tous ces mouvemens, quoiqu'il semblât qu'elle y dût prendre le plus d'intérêt. Cependant l'abbé Kilian lui en voulait extrêmement, sans doute dans la pensée qu'elle y avait quelque part. C'est pourquoi il tâcha d'exciter contre cette ville quelques gentils-hommes puissans du

[1] Hotting. 509 510.
[2] Stumpf 324. Hotting. 511.

pays d'Allgau. S. Gall recourut à Zurich et à Berne pour implorer leur secours en cas de besoin. Berne répondit favorablement à ces députés,[1] et Zurich envoya quelques députés à Inspruck pour obtenir de la régence de cette ville que ces gentils-hommes se tinssent en repos, ce qui fut fait.[2]

Cependant les cinq cantons catholiques sollicitaient fortement les Bernois en faveur de l'abbé, accusant les Zuricois de vouloir tout emporter d'autorité et d'envoyer des députés et des ministres dans les seigneuries communes, là où la pluralité n'avait pas été en faveur de la réformation; ce qui, disaient-ils, était contraire au traité de paix. Les Bernois, les Bâlois et ceux de Strasbourg, n'étant point du sentiment de Zurich sur la spoliation de l'abbé, firent prier les Zuricois d'envoyer avec eux leurs députés à S. Gall, afin de pacifier tout, en remettant l'abbé en possession de son abbaye.[3] C'était sans doute le meilleur parti et le plus raisonnable; car enfin la religion ne peut jamais autoriser personne à dépouiller quelqu'un de son bien. Si en quelques lieux l'occasion favorable de s'enrichir, en mettant la main sur les biens ecclésiastiques, a facilité la réformation, l'on peut dire que, d'autre côté, l'avidité et le peu de ménagement que certains réformés laissèrent paraître à cet égard, fit un tort infini à la réformation en divers autres endroits, et la rendit suspecte à bien des gens, comme si elle n'eût été qu'un trait de la politique des princes pour s'emparer des biens d'Eglise. On en a déjà

[1] Le 13 mars. Bern. Instr. 396.
[2] Stumpf 324. a.
[3] Hotting. 514.

vu quelques exemples ; on en verra encore dans la suite.

La proposition des trois villes ne fut pas goûtée à Zurich. On comptait d'y pouvoir disposer de l'abbaye de S. Gall, comme on avait fait de l'abbaye royale qu'il y avait eu à Zurich, [1] qui avait joui de divers droits considérables sur cette ville, et dont les Zuricois avaient secoué le joug par la réformation. Mais le cas était différent, et la suite fit voir qu'on se trompait. Une diète des Cantons s'assembla au mois de mars, et les IX cantons non intéressés, conjointement avec Mulhouse et Bienne, convinrent de ce règlement provisionnel : « Que les quatre cantons protecteurs choisiraient ensemble un homme de bien, et l'établiraient lieutenant des terres de l'abbaye, pour en administrer les biens, durant deux ou trois ans, et qu'après ce terme écoulé, on chercherait les moyens de terminer cette affaire. [2] » Si encore ce parti eût été accepté, la tranquillité aurait été apparemment conservée dans la Suisse ; mais deux mois après, vers la fin de mai, Zurich et Glaris tinrent ensemble une conférence à St-Gall ; et là, sans la participation des deux autres cantons leurs associés, je veux dire Lucerne et Schwytz (cependant en déclarant que c'était sans préjudice des droits de ces deux cantons), leurs députés firent divers règlemens pour les terres de l'abbaye de St-Gall.

« 1. Que chaque capitaine du pays y serait le chef suprême. (D'où il s'en suivait, que les quatre cantons qui l'envoyaient, au lieu de simples protecteurs du pays, en seraient désormais les véritables souverains).

[1] Frauen-Munster.
[2] Hotting. l. c

» 2. Qu'à son entrée, il prêterait serment de laisser le peuple en possession de la Parole de Dieu, et des ordonnances chrétiennes qu'il avait reçues.

» 3. Que le conseil du pays serait composé de douze juges, qui seraient attachés à la Parole de Dieu.

» 4. Que les pasteurs seraient élus par les églises, et seraient reçus au saint ministère à Zurich, à St-Gall, ou à Constance.

» 5. Que l'on abolirait la servitude et plusieurs autres droits extrêmement onéreux au peuple, et presque tyranniques, qui y étaient établis de longue main.

» 6. Que les joyaux, les ornemens et les autres biens des églises seraient employés à l'usage des pauvres. [1] »

L'abbé Kilian, outré de ces changemens qu'on faisait contre son gré dans son abbaye, courut à Augsbourg, pour s'en plaindre à l'empereur Charles V et implorer son secours. Ce monarque avait aussi reçu des plaintes semblables de la part de l'évêque et des chanoines de Constance, et de quelques autres prélats. Il promit à l'abbé que, quand ses affaires lui permettraient de donner du secours à ces prélats, il se souviendrait aussi de lui. L'abbé s'en retourna chez lui tout consolé, mais sa joie fut courte. Traversant une petite rivière à cheval près de Bregenz, le 30 d'août, son cheval s'abattit sous lui, il tomba dans la rivière, et avant que ses gens pussent le secourir, il fut noyé. D'abord que les religieux, qui l'avaient suivi à Wolffourt, en eurent avis, ils élurent pour leur abbé Diethelm Blaarer, issu d'une famille considérable de Constance. Il avait deux parens de son nom qui étaient aussi abbés, l'un nommé Guer-

[1] Hotting. 511. 512.

wick, abbé de Weingarten, et l'autre Louis, abbé d'Einsidlen ou de l'Hermitage. [1]

Pendant ces entrefaites, Zurich et Glaris disposant en maîtres absolus de l'abbaye de Saint-Gall et de toutes ses dépendances, vendirent le couvent avec tous ses principaux bâtimens à la ville de Saint-Gall, et remirent aux Tockenbourgeois leur liberté pour le prix de quatorze mille goulden. Il y eut six religieux qui embrassèrent la réformation. On leur donna à chacun cinq cents goulden et une pension viagère de cinquante. On trouva dans le couvent vingt-quatre marcs d'or et deux cent quatre-vingt-huit marcs d'argent; tout cela fut employé à un usage public. [2]

On peut aisément juger qu'une telle démarche ne pouvait manquer de déplaire souverainement aux cantons catholiques, surtout aux deux intéressés, Lucerne et Schwytz. Aussi Schwytz prit Glaris à partie sur ce sujet, laissant à Lucerne le soin d'en faire autant à Zurich.

Il arriva encore un autre sujet de mécontentement aux protecteurs catholiques. Comme c'était le tour de Lucerne d'y envoyer un capitaine du pays, les paysans avant que de prêter serment de fidélité à celui qui leur venait de la part de ce canton, demandèrent qu'il fît serment de les maintenir et de les gouverner selon leurs nouveaux règlemens. Il le refusa; les paysans refurent aussi de le recevoir. Ainsi le capitaine zuricois demeura dans le pays. Les cantons catholiques regardèrent cela comme un attentat des Zuricois contre le droit de Lucerne et de Schwytz. Aussi ne l'oublièrent-ils pas

[1] Stumpf 324.
[2] Hotting. 512.

dans le cartel qu'ils envoyèrent à Zurich l'année suivante.[1]

Dès lors Uri, Unterwalden et Zug, prenant en main la cause de Lucerne et de Schwytz comme la leur propropre, ces cinq Cantons menacèrent Zurich de se faire faire raison par la voie des armes. Ils avaient déjà fait la même menace quelque temps auparavant; et les députés de Berne, à la diète de la Saint-Jean, avaient travaillé à pacifier les choses, exhortant les cinq Cantons à rechercher les Zuricois par la voie de droit; mais leurs soins furent inutiles.[2]

Un troisième sujet qui aigrit l'esprit des cinq Cantons contre les réformés, ce furent les trois mille écus d'or, auxquels ils avaient été condamnés par le traité de paix de l'année précédente, et qu'il leur fâchait extrêmement de payer. Il fallut que les villes réformées les demandassent souvent avant de les toucher.[3] Lucerne, Schwytz et Unterwalden ne voulaient point les payer, et il y eut diverses diètes convoquées, où cette matière fut mise sur le tapis. Soleure et Fribourg interposèrent leurs bons offices, comme médiateurs, et exhortèrent ces trois Cantons à payer de bonne grace.

Le canton d'Unterwalden paya de son côté aux Bernois mille cinq cents kronen, le 5 janvier 1530, de trois mille qu'il leur devait, suivant qu'il y avait été condamné par la sentence des médiateurs, et le 20 mai de l'année suivante 1531, ils payèrent les mille cinq cents autres.[4]

[1] Hotting. 512. 513.
[2] Bern. Instr. 447.
[3] Ibid. et lib. seq. p. 10 et 17.
[4] B. Teutsch-Spr. DD. 511 et EE. 122.

Les Zuricois voulaient, pour se faire payer, défendre tout commerce avec ces cantons. Mais dans une diète, tenue à Arau sur la fin de septembre, les Bernois consentirent à leur donner terme jusqu'au dimanche 9 octobre, et prièrent leurs alliés de Zurich d'y consentir aussi, persuadés qu'ils paieraient; avec cette déclaration, qu'au cas qu'ils ne payassent pas, on défendrait alors tout commerce avec eux. [1]

Dans cet intervalle de temps il survint encore une quatrième affaire qui servit à aigrir les esprits. Les rebelles du pays de Hasli et d'Interlacken se réfugièrent dans le canton de Lucerne, et de là ne cessaient de menacer les seigneurs de Berne et leurs sujets; et Lucerne protégeait ces gens-là. Les Bernois s'en plaignirent aux Cantons, comme d'une chose qui était contre leurs alliances mutuelles. [2] Ajoutez à tout cela que les Cantons catholiques étaient animés sous main par le roi Ferdinand et par le pape;[3] et que leurs sujets aigrissaient les esprits des réformés par leurs insolences et par les injures qu'ils proféraient contr'eux.

Enfin pourtant, les cinq cantons promirent de payer 2500 écus aux villes réformées, à condition que Zurich et Glaris se soumettraient au droit devant les Cantons, pour les prétentions qu'ils avaient contr'eux. Quand le 9 octobre fut venu, et que la diète fut assemblée, les Bernois consentirent à cette proposition pour Zurich, mais non pas pour Glaris, qui n'avait point de part à cet argent; [4] cependant ils donnèrent une instruction

[1] Instr. B. l. c.
[2] Bern. Instr. 25.
[3] Thuan. lib. I.
[4] Bern. Instr. l. c.

secrète à leurs députés, au cas que les cinq cantons ne payassent point, de ne pas consentir d'abord à cette interdiction de commerce avec eux, ne trouvant pas à propos d'en venir à cette extrémité dans ces temps dangereux. Ils étaient alors en guerre ouverte avec le duc de Savoie à cause de Genève, et ils ne voulaient pas s'exposer à avoir la guerre en deux endroits à la fois.

Ce fut ainsi que se passa l'année 1530.

III. Dans une diète générale des Cantons, assemblée à Bade, le dimanche 8 janvier 1531, les catholiques firent de grandes plaintes contre les réformés, les accusant d'avoir violé le traité de paix en plusieurs endroits, singulièrement dans le premier et le quinzième article. Ils se plaignaient, 1° de ce qui était arrivé dans les terres communes de Bade, de Sargans, de Thurgovie, dans les Bailliages libres, comme aussi dans les terres de l'abbé de St-Gall. 2° De ce que les réformés ne voulaient pas s'en tenir à ce qui avait été réglé à la pluralité des suffrages, au sujet des seigneuries communes, dans les affaires qui ne regardaient que des intérêts temporels et d'autres. 3° Ils accusaient le capitaine de Zurich, d'avoir soulevé les sujets de l'abbé de St-Gall contre les deux seules paroisses catholiques, qui étaient demeurées de reste dans le Rheinthal. Ils appuyaient particulièrement sur le second article, déclarant que si on ne voulait pas s'en tenir à la pluralité, ils étaient résolus de ne plus assister à aucune diète. Ils concluaient par exhorter leurs confédérés de Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell, de leur aider dans cette affaire, voulant prendre Zurich par le

droit, sur ce sujet; faute de quoi, ils chercheraient les moyens de se soutenir. [1]

Les Zuricois répondirent, qu'ils n'avaient point contrevenu au traité de paix, ni dans ces articles, ni en d'autres. Mais que c'étaient les cinq cantons, qui cherchaient toujours des prétextes pour rompre ce traité. I. Que ce traité portait, qu'on devait délivrer les sujets de l'abbé de St-Gall, des choses dont ils se plaignaient; que Lucerne et Schwytz avaient toujours différé de le faire; mais que Zurich et Glaris l'avaient exécuté. Qu'ainsi le capitaine lucernois, n'ayant pas voulu se conformer aux règlemens qui avaient été faits pour ce pays-là, il ne fallait pas en jeter la faute sur Zurich. II. Que suivant le même traité, on devait laisser aux églises des seigneuries communes plein pouvoir de régler chez elles l'affaire de la religion, et qu'on n'y devait plus rétablir la messe et les images, dès qu'elles y avaient été abolies. Que Zurich s'en tenait aussi là. Que pour les affaires civiles, ils se soumettaient aussi à la pluralité des suffrages. Mais si les Cantons voulaient décider entr'eux, à la pluralité des suffrages, les affaires de religion, que les églises auraient réglées pour elles; il serait aisé de voir, qu'on n'aurait aucun égard à la pluralité des suffrages des églises, et que le traité de paix serait entièrement violé. III. Quant à l'affaire du Rheinthal, ils répondaient qu'il ne s'agissait point de religion, mais d'une désobéissance formelle des paysans, qui refusaient de se soumettre au tribunal d'où ils dépendaient, et de payer leurs redevances. Enfin, comme ces sortes de choses avaient été réglées dans le traité de paix, ou même expliquées à

[1] Hotting. 552.

rigueur de droit, après sa ratification ils croient qu'il était déraisonnable de vouloir les examiner davantage.[1]

Après s'être justifiés, ils vinrent à la récrimination, et se plaignirent vivement des insolences et des injures brutales et grossières, que plusieurs personnes des cinq cantons vomissaient contr'eux et contre leur doctrine; et comme ils voyaient bien à quoi elles tendaient, ils ne voulaient plus le supporter. Ils leur reprochèrent encore leurs conventicules, qu'ils tenaient habituellement à Beckenried, contre un article formel du traité de paix. Les Zuricois ne se contentèrent pas de répondre de bouche aux reproches qu'on leur faisait, ils publièrent encore un manifeste imprimé, pour faire voir qu'ils n'étaient point coupables des troubles de la Suisse.[2]

Il semblait que cette diète devait terminer heureusement les difficultés qui divisaient les Cantons. Les Lucernois offraient d'envoyer à Wyl, pour capitaine du pays, un homme de bien, qui laisserait les gens dans leur réformation et qui ne les inquiéterait point pour leur religion. Les Bernois étaient d'avis qu'on acceptât cette offre, qui était aussi raisonnable qu'on la pouvait souhaiter; mais avec cette réserve : que les quatre cantons protecteurs imposeraient un serment nouveau à ce capitaine, lequel il leur prêterait à eux et non aux sujets.[3] Mais ce qui accrocha l'accommodement, fut l'affaire de la pluralité des suffrages dans les matières de religion, sur laquelle on ne put pas s'accorder. Les réformés ne refusaient point de s'y conformer pour les affaires civiles; mais pour celles de religion, ils ne vou-

[1] Hotting. l. c.
[2] Id. 553.
[3] Bern. Instr. B. 30.

laient point absolument s'y soumettre dans la diète, vu que le nombre des cantons catholiques étant plus grand de beaucoup; [1] toutes les fois qu'il se serait agi dans la diète d'affaires de religion, si les choses y eussent été réglées à la pluralité des suffrages, les réformés auraient toujours eu du dessous. Les catholiques, de leur côté, voulaient qu'ils s'y soumissent à tous égards, et sans aucune réserve.

Les Bernois, quoique intéressés dans cette affaire et insultés horriblement par le canton d'Unterwalden, ne laissèrent pas de prendre fortement à cœur la pacification de ces troubles; et le 27 janvier, ils envoyèrent des députés à Zurich, de concert avec Bâle, pour leur faire des remontrances sur ce sujet, les disposer à s'accommoder avec Lucerne, aussi bien que Glaris avec Schwytz. [2]

Il survint encore dans le même temps, de nouveaux sujets de difficultés. Lorsque les chanoines de Bâle quittèrent cette ville, ils emportèrent avec eux quelques titres, qui appartenaient à l'église cathédrale; et non seulement ils se firent payer des censes et des dîmes, mais aussi ils vendirent quelques dîmes, au grand préjudice de cette église. Ils furent fortifiés dans cette conduite, par un nouvel édit de l'empereur, qui ordonnait de payer au clergé les censes et les dîmes qu'on lui devait, tout comme par le passé. D'autre côté, l'évêque suscita aussi des difficultés aux Bâlois, à cause de ces petits pays de leur voisinage, qui étaient alliés avec eux par des traités de combourgeoisie. [3]

[1] Id. 36.
[2] Ibid.
[3] Hotting. 553.

Les Bâlois ayant demandé le secours des autres cantons réformés, leurs confédérés, contre leurs chanoines, il se fit en février une diète ou conférence de ces cantons à Bâle, où l'on promit tout le secours possible aux Bâlois. [1]

Bâle et Soleure eurent aussi ensemble, dans le même temps, un différend assez vif à cause de quelques endroits de leurs frontières respectives, entre les juridictions de Schauenbourg et Liechtstall, qui étaient en contestation. Elles écrivirent l'une contre l'autre avec beaucoup d'aigreur. [2] Nous verrons ci-après [3] la suite de cette affaire.

Les Bernois eurent aussi des difficultés avec la régence autrichienne de Waldshout, et avec les chevaliers de l'ordre teutonique. Cette régence fit arrêter quelques revenus, qui leur appartenaient et eux, de leur côté, firent aussi arrêter toutes les rentes que cet ordre possédait dans leur canton. C'est pourquoi, le grand maître de l'ordre, nommé De Cronberg, leur écrivit des lettres menaçantes.

Les quatre cantons réformés en général eurent un nouveau sujet de mécontentement contre Rothwyl et Schwytz. Les réformés, exilés de Rothwyl, se présentèrent devant la diète de ces cantons, assemblée à Bâle, et employèrent leur protection. Mais la magistrature de Rothwyl n'eut aucun égard à la recommandation de ces cantons. Il en fut de même de Schwytz. Un conseiller de ce canton, nommé Adrien Fischlein, et un nommé Meinrad Amberg ayant embrassé la réformation, fu-

[1] Rahn 718.
[2] Id. 725
[3] Au ch. VII

rent obligés de quitter le pays, et ne purent avoir aucune justice de leurs compatriotes. [1]

Dans ce temps-là, le Rheinthal avait un baillif du canton d'Unterwalden, nommé Sébastian Kretz, ennemi mortel de la réformation et des réformés, et qui entretenait une correspondance secrète avec Marc Sittich, seigneur d'Ems, ennemi déclaré des Cantons. Les gens du pays l'ayant su, lui en firent des reproches, accompagnés de menaces, qui l'engagèrent, au mois de février, à se retirer au canton d'Appenzell. Les Rheinthaliens prièrent le canton d'Unterwalden de leur donner un autre baillif. Mais leur demande fut rejetée; et les cinq cantons envoyèrent des députés, pour rétablir Kretz dans son emploi. Mais une troupe de Rheinthaliens armés allèrent attendre le baillif en chemin, l'arrêtèrent prisonnier et le conduisirent à Altstetten; et en même temps, tout le pays se plaignit aux cantons leurs seigneurs de la mauvaise conduite de ce baillif et de ses deux prédécesseurs, qui étaient venus d'Uri et de Schwytz, et de leurs concussions insupportables. Le baillif se justifia mal sur les divers articles de ces plaintes. Ainsi il demeura quelque temps arrêté; mais enfin il fut élargi, autour de Pâques, à la sollicitation des Zuricois. [2]

Cependant le bruit se répandit à Berne, que les trois cantons, Uri, Schwytz et Unterwalden avaient contracté une alliance particulière avec Maximilien Sforce, duc de Milan, et quelques autres princes d'Italie. Les réformés ne pouvaient manquer d'en prendre de l'ombrage; c'est pourquoi les Bernois en écrivirent en droiture au

[1] Hotting. l. c.
[2] Rahn. 717. 718. Hotting 558.

duc, le 17 février, pour savoir de lui si cet avis était vrai. Ils le prièrent en même temps de se souvenir de leur ancienne amitié, et de bien réfléchir sur les maux qui pourraient arriver, si cette alliance était faite contre eux.[1]

IV. J'ai parlé d'une diète des quatre cantons réformés, assemblée à Bâle, vers le milieu de février; il s'y passa des choses importantes, dont il est à propos de parler. On y délibéra sur le parti, qu'il y aurait à prendre, au cas qu'on fût invité à envoyer des députés au concile que le pape avait promis à l'empereur d'assembler à Milan ou à Mantoue, puisqu'il ne convenait pas aux réformés de se rendre dans ces lieux-là, où ils n'auraient aucune liberté de parler. On convint qu'on chargerait quelques théologiens et autres savans d'examiner les anciens conciles, afin d'en tirer la matière des réponses qu'on aurait à faire, toutes les fois qu'on serait appelé à ce concile. On en donna la commission à deux théologiens. L'un était pasteur de Zurich, et se nommait le docteur Engelhard. Il était fort versé dans ces matières, et avait même été professeur en droit canon. L'autre était Erasme Schmid, qui avait été pasteur à Stein, et qui s'était retiré de Zurich, à cause des troubles de la Chartreuse d'Ittingue, arrivés l'an 1524.

On y proposa en second lieu, s'il ne serait pas à propos d'introduire dans toutes les églises réformées de la Suisse, une entière uniformité à l'égard des cérémonies et des rites religieux? Les théologiens de Zurich, de Bâle, de Strasbourg et de St-Gall, qui se trouvèrent à cette conférence, répondirent le 15 février, « que

[1] Latin. Missiv. 500.

cette proposition n'était pas encore de saison, parce que l'Evangile se répandait de plus en plus; que d'ailleurs jamais on n'avait vu une telle uniformité dans l'Eglise, et qu'elle y était même dangereuse; qu'à la vérité, l'empereur Charlemagne l'avait extrêmement sollicitée dans son temps, et l'avait portée le plus loin qu'il était possible; mais que la religion, la foi et la liberté chrétienne en avaient souffert. Il fut résolu qu'on en donnerait avis partout aux églises; et dans une diète suivante des mêmes cantons, assemblés à Zurich, au commencement de mars, on convint, que chaque église pratiquerait les cérémonies dont elle s'accommoderait le mieux. Il fut aussi arrêté, que chacun prendrait soin des écoles, pour qu'elles fussent entretenues, et qu'on fournît aux enfans de bonne maison, les moyens et les secours nécessaires pour s'instruire, afin d'éviter par-là plusieurs difficultés et divisions, qui avaient leur source dans l'ignorance. Enfin, il fut aussi convenu, pour entretenir l'union entre les Eglises, que quand il surviendrait quelque difficulté ou division, au sujet de la doctrine ou du service religieux, on convoquerait une diète des villes réformées et confédérées; et que chaque partie y amènerait ses théologiens, comme pour y faire une espèce de synode provincial, où l'on examinerait ce qu'il y aurait de meilleur à faire, selon Dieu et selon sa Parole. [1]

La raison pourquoi on ne trouvait pas à propos de rien décider sur l'uniformité des Eglises à l'égard des cérémonies, fut le triste exemple de la funeste division qui déchirait alors l'Eglise réformée de Soleure, comme on l'a déjà dit.

[1] Hotting. 553. 554.

Le mois suivant, il y eut une seconde assemblée des villes réformées à Zurich. Les Zuricois s'y plaignirent amèrement des injures grossières et outrageantes qu'on vomissait généralement contr'eux dans les cinq Cantons. On chargea, le 19 mars, les seigneurs de Berne de convoquer une diète générale des Cantons à Bade, et d'y inviter les villes qui avaient contribué, l'an 1529, à faire le traité de la paix de Suisse, comme aussi Mulhouse et Bienne, afin que Zurich pût y porter ses plaintes. [1] Quelques-uns proposèrent de joindre aux plaintes une menace d'interdiction de commerce; mais cela fut rejeté. [2]

Dans cette rencontre l'église de Zurzach se plaignit de ses chanoines, qui s'étaient retirés à Klingnau et avaient emporté les meubles qui avaient été achetés aux dépens du public. Ils se plaignirent aussi de leur baillif, qui non-seulement les empêchait de secourir les pauvres (par le moyen de certaines rentes destinées autrefois à des usages superstitieux) et d'abolir l'impureté, le blasphême et d'autres vices, mais même entreprenait de soutenir les prêtres dans leur concubinage et leur vie déréglée; et leur défendait de punir ces vices, selon l'édit de réforme publié à Zurich. On faisait aussi les mêmes plaintes en d'autres endroits. [3]

Les Bernois convoquèrent donc une diète générale des Cantons, pour la fin du même mois, et donnèrent (le 24 mars) entr'autres instructions, à leurs députés l'avoyer de Diesbach et le conseiller Pierre de Werd, « d'obliger le baillif de Bade à laisser en paix l'église

[1] Rahn 719.
[2] Hotting. 555.
[3] Bern. Instr. 47.

de Zurzach, et à leur donner la clef de la sacristie; voulant cependant que ces gens-là rendissent compte aux huit Cantons, leurs seigneurs, des biens d'église qu'ils avaient vendus et de ceux qu'ils vendraient. Que quant aux habits et ornemens de la messe, on devait les partager à de pauvres gens. D'ordonner au baillif de punir les vicieux et généralement tous les réformés de Zurzach et de Wettinguen, et d'autres lieux du comté de Bade, qui n'observeraient pas les lois de la réformation; faute de quoi les consistoires auraient droit de les punir. [1] »

La diète des Cantons étant assemblée, les Zuricois portèrent leurs plaintes de ces injures atroces, dont on les avait chargés. Les cinq Cantons catholiques avouèrent qu'elles étaient de la dernière brutalité; « qu'aussi ils avaient déjà châtié quelques-uns de ceux qui les avaient écrites ou proférées, et qu'ils étaient résolus de punir les autres de la même manière, demandant que l'affaire en restât là. Ils représentèrent aussi qu'on ne les épargnait pas chez les réformés, et sollicitèrent enfin de nouveau l'affaire de la pluralité des suffrages. Les députés des cantons non intéressés, après les avoir entendus, les exhortèrent les uns et les autres (le 10 avril) à abolir dans leurs terres toutes ces injures, et à vivre ensemble dans une union fraternelle et helvétique. [2]

V. Dans cet intervalle de temps survint la guerre de Muss, qui suspendit pour quelques mois l'animosité entre les Cantons. Il faut en dire ici quelque chose. Jean Jacques de Médicis fut fils d'un médecin et chirurgien

[1] Id.
[2] Rahn 719. Hotting. 555.

milanais, nommé Bernardin, [1] ce qui fit, selon quelques-uns, qu'on lui donna le nom de Médichino, qu'il changea pour prendre celui de Médicis, comme plus honorable. Selon d'autres, il était véritablement issu d'une branche de l'illustre famille des Médicis de Florence, qui, chassée de sa patrie, s'était réfugiée à Milan. Quoi qu'il en soit, c'était un homme passionné pour la guerre, mais fourbe, cruel et dévoré par une ambition insatiable, qui le portait à tous les crimes qu'il jugeait propres à le faire parvenir à son but. Dans sa jeunesse il assassina Hector Visconti, à la sollicitation (à ce qu'on croit) de Jérôme Moron, qui lui donna pour récompense le gouvernement de Muss, château situé près du lac de Côme; c'est pourquoi il est connu dans l'histoire sous le nom de châtelain de Muss. Il embrassa d'abord le parti de l'empereur Charles V contre François Ier roi de France, l'an 1525, et dans cette situation il fit la guerre aux Grisons, qui avaient envoyé six mille hommes à l'armée française devant Pavie. Quelque temps après, il quitta le parti de l'empereur et suivit celui de la France, dans le temps que François Ier était détenu prisonnier en Espagne; [2] mais voyant l'empereur triomphant en Italie, l'an 1529, il fit sa paix avec lui. Dès là, fier de son sort, il commença de traiter avec mépris le nouveau duc de Milan, François Sforce, et à trancher du souverain dans sa terre, se faisant appeler marquis de Muss et comte de Lecco, et semblable à la grenouille de la fable, qui voulait s'enfler et s'élever au-dessus de ses forces, il forma le chimérique dessein de s'établir une petite souveraineté dans ces quartiers-là; et tous les

[1] Sprecher lib. IV. p. m. 182. 183.
[2] Sprecher l. c. 192.

jours il exerçait quelque brigandage sur ses voisins. Il avait particulièrement en vue de se rendre maître de la Valteline, qui était dans son voisinage et tout-à-fait à sa bienséance, et qui d'ailleurs sollicitait son ambition par sa beauté et par sa fertilité. Le duc de Milan ayant congédié les troupes espagnoles qui étaient en garnison dans les châteaux de Milan et de Côme, et en d'autres lieux de ses terres (parce qu'il ne croyait pas avoir plus à craindre de danger) le châtelain de Muss en prit neuf cents hommes à sa solde. Il fortifia les endroits de son gouvernement qui étaient aux frontières de la Chiavenna et de la Valteline, faisant courir le bruit que c'était par ordre du duc de Milan.[1] Les Grisons ne pouvant pas le croire, députèrent auprès du duc, le vicaire de la Valteline, Martin Bovolno, jurisconsulte de Masox, pour savoir de lui la vérité. Mais comme ce député s'en retournait chez lui avec son fils, ils furent tous deux égorgés en chemin par des assassins que Médicis avait apostés contr'eux.

Ainsi, sans aucune déclaration de guerre, il se jeta sur la Valteline avec ses troupes, l'an 1531 ; et le samedi 12 mars, il s'empara du bourg et du château de Morbegno, par le moyen de quelques traîtres, entre lesquels était un moine dominicain de ce bourg, nommé F. Denis. Ces traîtres furent pris dans la suite par les Grisons et pendus à des arbres. Médicis fortifia la place et y laissa une bonne garnison, sous le commandement de son frère Gabriel.[2]

Les Grisons levèrent incessamment des troupes pour aller repousser cet ennemi, et ces troupes se joignirent

[1] Sprecher 193.
[2] Id. 194

avec celles de la Valteline, commandées par le gouverneur de la vallée. D'abord elles repoussèrent la cavalerie ennemie, proche le pont de St-Pierre, et la mirent en déroute. Et dans l'ardeur que leur inspirait la victoire gagnée dans cette escarmouche (sans vouloir écouter leurs chefs, qui se proposaient de réduire la garnison du château de Morbegno par la faim) elles coururent en désordre assiéger ce château. Mais n'ayant pas l'artillerie nécessaire pour le battre, elles furent repoussées avec perte de leurs plus vaillans hommes, et de diverses personnes de la première distinction. [1]

A la nouvelle de cet échec, les Grisons demandèrent le secours des Suisses. Tous les cantons réformés le leur accordèrent agréablement. Les catholiques en firent autant, à la réserve des cinq zélés, opposés à Zurich, qui refusèrent d'en donner, disant qu'ils ne voulaient pas faire la guerre au châtelain de Muss. Berne et Fribourg demandèrent l'une et l'autre le concours de leurs alliés, et entr'autres celui de Lausanne, pour cette guerre. Berne demanda quatre-vingts hommes, le 11 avril, et Fribourg dix, le 7 avril, qui était le vendredi saint. [2]

Les troupes suisses passèrent les monts au commencement d'avril, au nombre de quatre mille hommes. [3] Ceux de Zurich, de Glaris, du Tockenbourg et de Thurgovie arrivèrent les premiers et allèrent droit au camp des Grisons, devant le château de Morbegno. Les autres, qui vinrent après, passèrent par la vallée de Masox, et se campèrent à l'autre bord du lac près de Menasio. [4]

[1] Id. 195.
[2] Man. Laus. 365. b.
[3] Rahn 720.
[4] Sprecher 197.

Le châtelain de Muss, de son côté, demanda du secours à son beau-frère Wolff Théodoric, seigneur d'Alt-Ems ou Hohen-Ems, qui lui ramassa trois mille lances. Mais ces troupes ne purent pas aller le joindre, parce que les gens du Tyrol, et le cardinal Christophe Madruzze, évêque de Trente, observant fidèlement le traité de leur alliance héréditaire avec les Grisons, ne voulurent pas les laisser passer. [1]

Les soldats, qui étaient en garnison dans le château de Morbegnò, ayant appris l'arrivée des Suisses et l'obstacle qu'on apportait au passage des troupes qui venaient à leur secours, manquant d'ailleurs des provisions nécessaires pour soutenir un long siége, et se voyant vigoureusement pressés par les assiégeans, pensèrent à s'enfuir, trente-cinq jours après que la ville eût été prise. Ils feignirent de vouloir faire une vigoureuse sortie d'un certain côté, dans le dessein d'y attirer les assiégeans, et en même temps ils sortirent du côté de la montagne, par un endroit d'où l'on ne soupçonnait pas qu'ils voulussent se sauver. Mais les Grisons, avertis de leur fuite par leurs gardes avancées, les poursuivirent, en atteignirent la plus grande partie et en firent périr trois cents par l'épée ; d'autres se noyèrent dans le lac ; quelques-uns furent faits prisonniers. [2]

Après cette expédition, prenant avec eux les troupes de Zurich et les autres qui étaient venues avec elles, les Grisons allèrent renverser les remparts que leur ennemi avait élevé au bord du lac de Côme ; après quoi faisant venir de l'artillerie, ils s'emparèrent d'une petite place forte, nommée Datio, où les ennemis portaient ordi-

[1] Id.
[2] Id. 196.

nairement leur butin. Ensuite ils se rendirent maîtres de Gravedona sans coup férir; les neuf cents hommes qu'on y avait mis en garnison, n'ayant pas jugé à propos d'attendre un siége, mais s'étant sauvés avant l'arrivée des Grisons. Il en fut de même de deux autres petites places, Monsonico et Dongo. [1]

De là, les Grisons résolurent, le 27 avril, d'aller assiéger le château de Muss. Le duc de Milan l'ayant su, apparemment ne jugea pas à propos de laisser approcher un peuple puissant trop près de ses frontières. Ainsi, pour les en détourner, il leur envoya son secrétaire dans leur camp, comme pour leur offrir son secours. On entra donc en négociation avec lui, et le 7 mai, l'on conclut avec ce prince un traité, qui contenait treize articles, dont la substance était : « Qu'il y aurait paix entière et commerce libre entre les parties; que le duc ferait la guerre à Médicis à ses dépens; qu'il assiègerait le château de Muss; qu'il ne quitterait point le siége qu'il ne l'eût pris, et que dès qu'il s'en serait rendu maître, il le raserait entièrement avec la tour d'Olonia, pour n'être jamais rétabli; qu'à l'exemple de son frère Maximilien, le duc renoncerait à toutes ses prétentions sur la Valteline, et sur les comtés de Chiavenna et de Bormio; que les Zuricois, (dont le chef était Henri Rahn) et les Grisons fourniraient ensemble 2000 hommes pour finir cette guerre, dont le duc en entretiendrait 1200, et les autres seraient à la solde de leurs seigneurs; que les places dont le duc se rendrait maître, lui appartiendraient; et qu'en échange, il paierait aux Suisses et aux Grisons, pour les frais de la

[1] Id. 197.

guerre, 30,000 florins d'or, dans trois ans, après la fin de la guerre.[1] »

Le duc se mit en devoir d'exécuter son traité et de ranger à son devoir son sujet rebelle. Je ne ferai pas ici l'histoire de ses exploits de guerre, parce qu'ils ne sont pas de mon sujet. Je me contenterai de rapporter en peu de mots la suite et la fin de cette affaire. Médicis se voyant vigoureusement pressé par le duc de Milan, et ne pouvant pas lui tenir tête, recourut à l'empereur Charles V et au roi Ferdinand, pour les prier de faire sa paix avec le duc. L'empereur en fit la proposition au duc; mais le duc s'en excusa, en lui présentant le traité qu'il venait de faire avec ses alliés, les Suisses et les Grisons. Médicis, rejeté de ce côté-là, recourut au roi de France, lui offrant ses deux places, Muss et Lecco. Mais ce prince refusa aussi de se mêler de ses affaires, ne voulant pas pour un petit tyran comme celui-là, se brouiller avec deux états, ses alliés.[2]

Cependant le château de Muss était assiégé par les Suisses et les Grisons, joints ensemble. Ils auraient pu le prendre dans peu de temps, si les troupes du duc étaient venues les joindre de bonne heure; mais par la négligence des officiers de ce prince, ses troupes ne se mirent en campagne que tard, et Médicis favorisé par des traîtres qu'il y avait dans l'armée confédérée, le battit dans la montagne, où elle s'était campée pour canonner plus aisément le château, et jeta son artillerie en bas la montagne. Ainsi par la mollesse et la négligence des uns, et la trahison des autres, cette guerre dura dix mois entiers. Les deux armées se joignirent

[1] Id. 198.
[2] Id. 199. 200.

et assiégèrent de nouveau le château de Muss et la ville de Lecco, et les serrèrent de si près qu'il n'y pouvait du tout rien entrer. Enfin Médicis, pressé si vivement par les troupes ducales et les confédérées, et ayant perdu son frère Gabriel et son intime ami Aloise Borserio, de Côme, qui étaient le plus ferme appui de ses affaires et qui furent tous deux tués en deux diverses rencontres, il s'humilia et demanda la paix. Il l'obtint par les soins de son frère Jean Angelo et par l'entremise d'Augustin, évêque de Verceil, et de Marin Caracciolo, ambassadeur de l'empereur, qui la négocièrent avec les deux chefs de l'armée confédérée, l'un Suisse et l'autre Grison. Il l'obtint même plus avantageuse qu'il ne la méritait; car au lieu d'être envoyé sur un échafaud pour y recevoir la récompense de sa rebellion, de ses assassinats, de ses parjures et de ses brigandages, il lui fut permis de conserver toute son argenterie; et il reçut même de l'argent pour ses terres, qu'il était contraint de remettre au duc; après quoi il se retira dans le diocèse de Verceil. Le château de Muss fut incessamment rasé et démoli, comme il avait été stipulé par le traité, et la ville de Lecco le fut pareillement. [1] Les habitans et la garnison de ces deux places avaient soutenu le siége avec un courage merveilleux, digne d'une meilleure cause, et avaient souffert tout ce qu'on peut imaginer de cruel dans un dur et long siége, ayant été réduits par la disette à se nourrir de chats, de souris et d'autres animaux de cette sorte. Ainsi finit cette guerre, au commencement de l'année 1532. [2] J'ai cru devoir rapporter ici, tout de suite et sans interrup-

[1] Sprech 201. 202.
[2] Rahn. 722.

tion, ce qui regarde cette guerre, qui fait comme une épisode dans notre histoire; il ne valait pas la peine d'y revenir. N'oublions pas de remarquer après M. Hottinger, [1] que cette guerre fut vraisemblablement la cause qui empêcha que la dispute de religion, que les trois ligues avaient ordonnée à Coire, pour le lundi de Pâques par un décret du 9 février 1531, ne pût avoir lieu. Les magistrats ayant l'esprit occupé d'une autre dispute, qui se décidait à coups d'épée et au bruit du canon.

VI. Je reviens présentement aux troubles de la Suisse. L'abbé de Rheinau, qui s'était retiré au-delà du Rhin, exerça diverses vexations contre ceux de Kletgau (qui devaient quelques rentes à son couvent) par le moyen de la régence de Rothwyl, et les fit mettre au ban de l'empire. La ville de Schaffouse avait aussi à lutter avec l'opiniâtreté des religieuses du couvent de Paradis, à qui elle faisait prêcher la réformation sans beaucoup de fruit. [2] Mais tous ces faits particuliers étaient peu considérables en comparaison des troubles qui s'élevèrent en Suisse, et qui aboutirent à une guerre civile. De là le refus que firent les Cantons catholiques de donner du secours aux Grisons, quoique exhortés à cela par les autres cantons et y étant même obligés par les traités d'alliance. Ce refus augmenta la défiance entre les Cantons. [3]

On ne douta point, parmi les réformés, que ces gens-là n'eussent conçu quelque mauvais dessein contr'eux, pour les accabler, tandis que leurs troupes seraient au-

[1] Page 556.
[2] Hotting. 564.
[3] Wurstis VIII. ch. 8. p. 582.

delà des monts. Aussi les Bernois, après avoir envoyé mille cinq cents hommes au secours des Grisons, en levèrent encore huit mille vers la fête de Pâque, pour les tenir prêts à tout événement; mais ce ne fut pas tout. [1]

On a vu ci-devant, que les cinq cantons catholiques avaient promis de châtier ceux de leurs sujets qui chargeraient et les réformés en général, et les Zuricois en particulier, d'injures atroces et d'outrages insupportables. Mais ils n'en firent rien, ou du moins ils le firent si mollement, que les Zuricois n'en furent point satisfaits. Et même ceux-ci se plaignirent que dans les assemblées générales des petits Cantons on avait proféré publiquement contr'eux des injures si horribles, qu'elles passaient tout ce qu'on pouvait imaginer de plus affreux. Ainsi, pour trouver enfin les moyens de s'en faire rendre raison de la bonne manière, ils convoquèrent, pour le 24 avril, une diète réformée à Zurich, dans laquelle ils réitérèrent leurs plaintes avec beaucoup de véhémence, [2] disant, « qu'il n'y avait point d'autre moyen d'arrêter l'impétuosité de leurs adversaires qu'une bonne expédition de guerre. » Mais les autres villes n'étaient nullement de cet avis. [3] La guerre de Muss ne faisait que commencer. On ne savait point quand et comment elle finirait. Leurs députés représentèrent donc que peut-être il y avait quelque complot caché sous le voile de cette guerre; et qu'il y avait à craindre que, si l'on prenait les armes dans ces conjonctures dangereuses, on ne s'attirât sur les bras de plus grands embarras. Elles fu-

[1] Bern. Instr. 52.
[2] Hotting. 564. Rahn. 722. Wurstis. l. c.
[3] Wurstis. l. c.

rent donc d'avis qu'il fallait suspendre tout acte d'hostilité pour quelque temps (d'autant plus qu'on n'avait point prescrit de terme à ces cantons, pour punir les insolences dont nous venons de parler), et employer des moyens doux et pacifiques pour conserver son honneur. Avant que cette diète fût levée, les députés des cinq cantons y parurent et y réitérèrent les moyens de justification dont ils s'étaient déjà servis auparavant. Ils dirent, « qu'on leur faisait tort de les accuser de prendre plaisir à ces discours insolens et outrageans dont on se plaignait, et d'avoir fait des ligues avec des princes et des seigneurs étrangers contre le repos de la Suisse; qu'ils avaient publié de nouveaux édits contre ces insolences, avec menace de punir les contrevenans en leurs biens, en leur honneur et en leurs personnes; étant résolus d'observer le traité de paix envers ceux qui l'observeraient à leur égard; priant l'assemblée de ne point prendre de résolution violente contr'eux; mais que chaque état, qui se croirait offensé, devait s'informer exactement de la chose et dénoncer les coupables à leurs magistrats, afin qu'ils fussent punis. » Les députés des cantons réformés leur répondirent : « Vous nous avez fait souvent ces sortes d'offres, et nous nous serions attendus que toutes ces insolences auraient pris fin et que vous observeriez mieux les alliances, le traité de paix et l'ancienne amitié helvétique. Mais puisque jusques ici vous n'avez rien fait de plus que de venir nous demander qu'on vous indique les personnes dont on se plaint, nous ne recevons point cela pour une justification. On vous en a tant indiqué à Bade, et de bouche et par écrit; qu'en est-il arrivé? D'ailleurs, on entend tous les jours si souvent ces sortes de choses dans vos terres, et même tout publiquement dans vos assemblées

générales, que si une telle conduite vous déplaisait, vous sauriez bien trouver les coupables. Enfin, puisque nonobstant les sommations pressantes qu'on vous a faites en faveur des Grisons, vous n'avez point voulu les secourir dans leur pressant besoin; comparant cette conduite avec ce que nous voyons dans les diètes, nous jugeons aisément qu'il n'y a rien de bon à attendre de votre part. » C'est ainsi qu'on renvoya ces députés; mais comme l'affaire était de très-grande importance, l'assemblée ne conclut rien, et jugea nécessaire de rapporter la chose encore une fois à leurs supérieurs. [1]

Dans ce temps-là, le pape Clément VII s'avisa de faire une nouvelle tentative auprès de l'état de Zurich, et leur écrivit, le 7 mai, une lettre fort flatteuse pour tâcher de les regagner; mais il avait fort mal pris son temps, et ses cajoleries furent mal reçues. [2]

Les Zuricois, mal satisfaits et de la conduite des cinq cantons et de l'irrésolution des réformés leurs alliés, envoyèrent des députés par toutes les villes confédérées de la Suisse réformée, pour les animer contre les catholiques par de pressantes remontrances. [3] Ainsi, à leur sollicitation, les Bernois convoquèrent une nouvelle diète évangélique à Arau pour le 12 mai. Les Zuricois y représentèrent tout ce qui leur était arrivé depuis la dernière assemblée, priant leurs alliés de les secourir contre les cinq cantons, afin d'en tirer raison par la voie des armes, puisque l'insolence de leurs gens n'avait point de fin. Les Zuricois furent seuls de leur sentiment, et leurs alliés ne trouvèrent pas à propos de

[1] Wurstis. l. c.
[2] Hotting. 559.
[3] Rahn. 722.

s'engager dans une guerre pour un sujet de cette nature.[1] Outre la guerre de Muss, qui n'était pas encore terminée, la disette des vivres était fort grande alors dans la Suisse, et il était à craindre que les troupes qu'on mettrait sur pied, ne l'augmentassent, en détruisant les fruits de la terre, pour ne rien dire des troupes étrangères qui viendraient peut-être au secours des catholiques. D'ailleurs, il y avait encore dans ces cinq cantons plusieurs gens de bien qui sans doute désapprouvaient les offenses dont on se plaignait, et qui auraient vu avec plaisir qu'on eût châtié les coupables. « Ainsi, disait-on, si l'on entrait en guerre, il pourrait arriver que les innocens souffriraient pour les coupables, et la division des Cantons serait un sujet de joie pour leurs ennemis communs. Qu'on devait donc chercher d'autres moyens, également efficaces, pour faire sentir à ces cantons que l'on voulait enfin avoir raison de ces injures. » Après bien des délibérations, l'assemblée convint enfin, le 13 mai, que chacun des députés rapporterait à ses supérieurs la proposition d'interdire tout commerce avec ces cantons, comme on y était autorisé par le traité de paix, dans la pensée que cette interdiction suffirait pour arrêter le cours de ces désordres.[2]

Les Zuricois furent mécontens de cette résolution. Ils auraient voulu qu'on fût allé incessamment fondre sur ces cantons pour les mettre à la raison, tandis qu'ils étaient encore faibles et peu préparés à la guerre. Ils croyaient que, par ces renvois et ces irrésolutions, les réformés ne faisaient que donner le temps à leurs ennemis de se fortifier et de se mettre en état de défense;

[1] Wurstis. l. c. 593.
[2] Wurstis. ibid.

au lieu que si on les avait attaqués brusquement on les aurait aisément défaits. [1] Dieu sait ce qui en est. Quoi qu'il en soit, dans une autre diète, qui se tint deux jours après à Zurich, le lundi avant la Pentecôte, les villes réformées résolurent toutes, à la réserve de Zurich, d'interdire tout commerce avec les cinq cantons catholiques, jusqu'à ce qu'ils eussent puni convenablement ceux qui les avaient offensés; [2] jugeant qu'il valait mieux prendre ce parti-là, que d'entreprendre une guerre. Zwingli n'était point de ce sentiment, et lors qu'on eût lu dans les temples cette interdiction de commerce avec les cinq cantons, le samedi veille de Pentecôte, il prêcha le lendemain ouvertement contre une telle résolution. [3] Il aurait voulu que ces réformés eussent supporté ces outrages avec une patience et une débonnaireté convenable à l'Evangile, dont ils faisaient profession. Les Zuricois s'étant rangés au sentiment des autres, eux et les Bernois travaillèrent ensemble à engager le canton de Glaris, les villes de Bremgarten et de Mellinguen, les sujets de l'abbé de St-Gall, le Tockenbourg, les seigneuries communes de la Thurgovie, de Sargans et du Rheinthal, Wesen et Gaster, à se conformer à eux dans cette interdiction. [4]

Comme plusieurs habitans de Rapperschwyl étaient aussi coupables des mêmes insolences contre Zurich, on interdit aussi le commerce avec cette ville-là. Pour parer le coup, les bourgeois voulurent demeurer neutres, en vertu de l'accord que leurs pères avaient fait

[1] Hotting. 565.
[2] Wurstis. ibid.
[3] Hotting. 563.
[4] Wurstis. ibid, Hotting. ibid. Rahn. 723.

avec Uri, Schwytz, Unterwalden et Glaris l'an 1458, lorsqu'ils les prirent pour leurs protecteurs. Mais comme l'avoyer Grounauer et le conseil voulaient recevoir une garnison des trois premiers de ces cantons dans leur ville, et par une telle démarche l'engager dans la guerre contre la volonté des bourgeois, ceux du quartier qu'on nomme la Cour,[1] allèrent dans la ville, le 2 juin, et firent déposer l'avoyer. Toute la bourgeoisie fut assemblée, et plusieurs bourgeois et quelques habitans, qui avaient été du parti du conseil, furent contraints, pour éviter le châtiment, de se retirer de la ville.[2] Bientôt après les trois cantons, Uri, Schwytz et Unterwalden, y envoyèrent des députés pour solliciter de nouveau les bourgeois à recevoir leur garnison. Ceux-ci, tant ceux de la ville que ceux de la Cour, le leur refusèrent, et déclarèrent qu'ils voulaient demeurer neutres. Après cette députation, la mésintelligence et la défiance redoublèrent entre les bourgeois et le conseil. Les bourgeois s'assemblèrent en armes devant la maison de ville, suspendirent l'avoyer et les conseillers de leurs emplois, chassèrent du conseil douze personnes qui leur étaient suspectes, et élurent pour leur avoyer Jaques Stapfer, natif de Zurich.[3] Dans cette assemblée, ils firent aussi quelques règlemens sur la religion.[4] Ils convinrent ensemble : «1° Qu'on n'inquiéterait plus personne pour sa religion. 2° Que l'on congédierait leur curé, Jean Ofner, homme turbulent, et qu'on en chercherait un autre qui

[1] On appelle à Rapperschwyl Hof, c'est-à-dire la Cour, un quartier où est un vieux château séparé du reste de la ville.
[2] Hotting. 564.
[3] Rahn 724.
[4] Hotting. 565.

leur prêchât la pure Parole de Dieu et non les inventions des hommes, et qui vécût d'une manière honnête et non dans le concubinage. 3° Que si quelqu'un contrevenait à ces règlemens, il serait puni en ses biens et en sa personne.» Après cette résolution, Gaspar Gœldli de Zurich, chevalier, zélé catholique et quelques mécontens sortirent de la ville. Les autres bourgeois s'engagèrent tous, par serment, à l'observation de ces résolutions.[1] Après quoi ils obtinrent de Zurich que le commerce fût r'ouvert avec eux. Ils élurent pour leur pasteur Jos. Kilchmeyer, autrefois chanoine de Lucerne et alors ministre de Mels, et lui adressèrent une lettre de vocation, datée du mardi 1er août : « Nous voyons, disaient-ils, comme quoi ceux qui s'appellent évangéliques, et que nous nommons Luthériens, croissent de jour en jour en conduite sage et bien réglée, et que ni le pape, ni l'empereur ne peut arrêter le cours de leur doctrine, etc. Elle se fait jour partout au dedans de l'Allemagne et au dehors, ce qui nous fait voir que cette affaire n'arrive pas sans l'ordonnance et la volonté de Dieu, etc. » Kilchmeyer eut d'abord quelques contradictions à essuyer. Un jour dans un sermon, l'avoyer déposé Grounauer l'accusa publiquement d'enseigner le mensonge. On marqua une journée pour entendre cet homme dans les raisons qu'il pourrait alléguer contre Kilchmeyer; et il fut dit qu'il serait permis à quiconque voudrait, de soutenir le papisme, et que la conférence se tiendrait en présence de tous les prêtres de la ville. Kilchmeyer s'y soutint parfaitement et réfuta si bien toutes les objections de Grounauer, que cet homme fut contraint de se retirer avec confusion. On demanda aux

[1] Hotting. 566.

prêtres s'ils avaient encore quelque chose à alléguer? Ils répondirent, « qu'ils ne pouvaient rien contre la doctrine de ce nouveau pasteur, mais qu'ils étaient obligés de la reconnaître pour véritable. » Ainsi le lundi 11 septembre, on enleva des églises les autels et les images en présence des députés de Schwytz. [1]

Quelques semaines auparavant (c'était le 15 d'août) ceux de Jonen [2] avaient aussi embrassé la réformation, et entr'autres images en avaient brûlé une de la Ste. Vierge, qu'on appelait communément la sœur de N. D. d'Einsidlen. [3]

Mais ce grand zèle des uns et des autres ne se soutint pas. Il ne dura pas même long-temps. [4] La Parole de Dieu se trouva chez eux, comme la semence de la parabole, [5] tombée dans un fonds pierreux où elle fut d'abord reçue avec joie, mais où elle ne put prendre racine.

Dans le même temps la réformation faisait quelques progrès dans le comté de Bade. Un ministre, dont je n'ai pu découvrir le nom, prêcha dans le village de Birminstorff, et y convertit diverses personnes, mais il y eut beaucoup de traverses et de mauvais traitemens à essuyer de la part des bigots; et un jour, entr'autres (vers la fin de mai) il fut attaqué par quelques personnes qui le battirent et le blessèrent. Les Bernois l'ayant appris, donnèrent ordre (le 11 juin) à leurs députés qu'ils envoyaient à la première conférence de Bremgarten, d'aller dans ce village avec ceux de Zurich, de censurer

[1] Id. ibid.
[2] Village du territoire de Bremgarten.
[3] Hotting.
[4] Voyez ci-dessous, Ch. XIII.
[5] Matth. XIII. v. 5. 6. 20. 21.

âprement les paysans, et de les exhorter à laisser en paix ceux qui voulaient embrasser la doctrine évangélique, avec menace d'y mettre ordre d'une autre façon s'ils continuaient dans leur insolence. Ces députés eurent aussi ordre d'aller à Bade exhorter les gens du lieu à laisser prêcher l'Evangile. [1]

VII. Pendant ces entrefaites, le roi de France et les trois cantons non intéressés, Glaris, Fribourg et Soleure, interposèrent leurs soins pour rétablir le calme dans la Suisse. Dans une diète évangélique, convoquée à Zurich, le jeudi 1er de juin, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans ces conjonctures, l'ambassadeur de France, par ordre de son maître, exhorta en général l'assemblée à la paix, et en particulier les cinq cantons à ne point persécuter les réformés, ni chez eux, ni dans les seigneuries communes. [2] Mais ces derniers n'ayant rien voulu entendre, on convoqua une diète générale à Bremgarten, pour le 14 juin.

L'assemblée se tint à Bremgarten au jour marqué; mais on n'y put convenir de rien, à cause de l'opiniâtreté des parties. Les réformés voulaient pour préliminaire, que les catholiques laissassent prêcher l'Evangile en toute liberté chez eux. Les catholiques de leur côté demandaient pour préliminaire qu'on levât l'interdiction du commerce, protestant qu'autrement ils avaient ordre de n'entrer en aucune négociation. L'ambassadeur de France et les députés des cantons désintéressés, faisant la fonction de médiateurs, ne négligèrent rien pour faire revenir les catholiques dans de bons sentimens, et leur représentèrent que la seule source de tous

[1] Bern. Instr. 80.
[2] Hotting. 566. Wurstis. L. VIII. Ch. 8. p. 593. Rahn 724.

ces troubles étaient ces outrages dont les réformés se plaignaient; et qu'ils avaient négligé de punir les coupables, parce que c'étaient des gens puissans et accrédités dans leur pays. Ces médiateurs firent même un projet d'accommodement compris en trois articles, dont voici la substance :

« I. Que toutes les injures proférées de part et d'autre seraient enlevées; et que pour l'avenir on punirait ceux qui en profèreraient.

» II. Que ceux qui avaient été chassés des cinq cantons, pour cause de religion, auraient permission de retourner chez eux, et qu'on ne leur ferait aucun mal.

» III. Que ces cinq cantons demeureraient en toute liberté dans leur religion. Mais que, comme la Parole de Dieu est une chose qui intéresse l'ame et le salut éternel, ils devaient permettre à chacun de lire la Sainte Ecriture, et ordonner même à leurs prêtres de ne prêcher que la Parole de Dieu. »[1]

Ils remirent ce projet aux députés des deux parties pour le proposer à leurs seigneurs, et en rapporter la réponse pour le mardi 20 de juin; déclarant qu'ils voulaient demeurer à Bremgarten pour l'y attendre. Dans cet intervalle, il y eut une seconde conférence entre les réformés, pour délibérer ce qu'on ferait au sujet de l'interdiction du commerce; mais on n'y convint de rien.

Le 20 juin, les députés des cinq cantons apportèrent la réponse, qui était la même qu'auparavant, « qu'ils ne voulaient entrer en aucun accommodement qu'on n'eût levé l'interdiction de commerce; et qu'ils priaient qu'on les laissât en paix sur l'article de la religion, offrant le droit à leurs parties, au cas qu'on pût les con-

[1] Wurstis l. c Hotting. 370.

vaincre d'avoir violé le traité de paix. » Les réformés répliquèrent qu'une telle réponse n'était pas raisonnable, « que le traité de paix ne parlait point de faire un procès entre les Cantons, mais de punir ceux qui violeraient la paix. Que leurs parties avaient violé manifestement les alliances, en se refusant de se joindre à eux pour secourir les Grisons, nonobstant les sommations qu'on leur avait faites, et en traitant les réformés avec tant de hauteur et d'insolence, à cause de leur religion ; que ni eux, ni leurs bêtes n'étaient en sûreté sur les terres de gens de ce caractère, et qu'après cela ils avaient mauvaise grâce de leur offrir le droit. »[1]

Les médiateurs voyant qu'on ne voulait rien céder d'un côté ni de l'autre, et ayant même remarqué que les députés des cinq Cantons n'avaient point rapporté à leurs supérieurs le projet dont on vient de parler, prononcèrent que ce projet serait présenté avec les réponses des deux parties, à chaque canton intéressé, savoir, dans les villes au grand et petit conseil, et dans les Cantons populaires dans leurs assemblées générales, pour en avoir la réponse, et la rapporter le dimanche 9 juillet.

Pendant cet intervalle, il survint un nouveau différend entre les deux cantons de Bâle et de Soleure, au sujet des bornes et de la souveraineté du landgraviat de Sissgau, qui appartient aux Bâlois. La ville de Soleure y avait la jurisdiction de quelques villages, Dorneck, Hochwald, Gempen, etc., et voulait y avoir aussi la souveraineté, prétendant que ces villages n'étaient point du pays de Sissgau. Pour terminer ce différend à l'amiable, les deux villes lièrent ensemble un compromis et s'engagèrent de s'en rapporter au jugement de

[1] Wurstis. l. c. Hotting. 571. Rahn. 725.

cats; après quoi les arbitres prononcèrent. Leur sentence fut réduite en forme de traité d'accommodement, et l'on planta des bornes dans tous les lieux, où l'on jugea qu'elles étaient nécessaires. [1] Ce fut ainsi que finit cette affaire, qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, si on ne les avait prévenues de bonne heure.

Cette affaire n'était pas encore entièrement finie, lorsqu'on tint à Bremgarten, le lundi 11 juillet, la troisième conférence, dont on était convenu, pour terminer les troubles de la Suisse. Les députés des cantons réformés demandèrent de nouveau aux catholiques qu'ils permissent chez eux la lecture de l'Ecriture sainte de l'ancien et du nouveau Testament. Les catholiques s'en défendirent d'une manière assez plaisante. Ils répondirent « qu'ils étaient fort éloignés de défendre la prédication de la vérité et la lecture de l'Ecriture sainte, étant eux-mêmes en possession de la vérité, selon la doctrine de l'Ecriture, des quatre docteurs et de la Ste. Mère Eglise. Qu'ils n'avaient jamais eu dessein de contraindre quelqu'un à croire comme eux; qu'ils voulaient au contraire observer les traités de paix et d'alliance, autant qu'on les observerait à leur égard. Qu'ils étaient résolus de s'en tenir à leur ancienne religion jusqu'à la tenue d'un concile universel; que si ce concile les trouvait dans l'erreur, ils se laisseraient instruire. Que si quelqu'un croyait qu'ils eussent violé le traité de paix, ils ne refusaient point de se soumettre au droit, et de punir les insolens qui outrageaient les réformés, s'il s'en trouvait parmi eux; que cependant on ne devait pas ajouter foi à tous les rapporteurs, etc. Et que quand, de semblables rapports se trouvant faux en tout ou en

[1] Wurstis. l. c. 595. 596.

partie, ils ne châtiaient pas les personnes accusées, on ne devait pas d'abord pour cela leur interdire le commerce, puisque le traité ne portait pas cette interdiction en cas qu'on fût injurié, mais en cas qu'on ne payât pas les frais de la guerre. »[1]

Zurich, Berne et leurs adhérens répondirent qu'ils auraient cru que les cinq cantons ne devaient pas rejeter le projet d'accommodement qui avait été proposé. Que pour eux ils étaient disposés à l'accepter, pourvu que ce fût sans déroger aux traités d'alliance et à celui de la paix, et sous ces trois conditions : 1° Que ceux qui dans les seigneuries communes s'étaient conformés à eux, pour l'interdiction du commerce, n'en fussent pas punis. 2° Que les cinq cantons les secourussent contre tous ceux qui les insulteraient, ou leur feraient quelque violence contre le droit, et même pour cause de religion. 3° Enfin, qu'ils laissassent subsister la réformation et tous les changemens, règlemens, ventes et achats que Zurich et Glaris avaient faits chez les sujets de l'abbé de Saint-Gall, dans le Tockenbourg, au Rheinthal et dans la Thurgovie.

Les députés des cinq cantons persistèrent à rejeter le projet d'accommodement, aussi bien que les conditions que les réformés y avaient apposées. Les médiateurs, qui les trouvaient raisonnables, résolurent d'aller en personne chez ces cantons, pour travailler à leur inspirer des idées plus pacifiques. Ils allèrent les uns chez les cinq cantons, pour les porter à accepter ce projet, et les autres à Zurich et à Berne, pour obtenir que le commerce fût r'ouvert avec eux, après être convenus de se retrouver tous à Bremgarten au bout de leur tour-

[1] Wurstis. l. c. Hotting. 571.

née. Mais tous les efforts et les soins officieux de ces Messieurs furent entièrement inutiles. On leur répondit tout sèchement dans les cinq Cantons, qu'on leur rendrait réponse à Bremgarten. Et dans la quatrième conférence qui s'y tint à leur retour, les députés de ces Cantons dirent qu'ils s'en tenaient à leur réponse précédente. Ainsi cette conférence se termina sans succès. Les deux parties implorèrent le secours de leurs alliés, en cas de guerre; mais les députés de Glaris, de Fribourg, de Soleure et d'Appenzell, n'ayant point d'instruction sur ce sujet, prirent la chose *ad referendum;* en attendant ils sollicitèrent les deux parties à se tenir en paix, et marquèrent une nouvelle conférence à Bremgarten, pour le jour de saint Laurent, 10 d'août. [1]

Dans cet intervalle de temps, Zwingli, voyant avec douleur qu'il y avait à Zurich certaines personnes qui, dans le fond de leur cœur, n'aimaient point la réformation, quoiqu'ils en fissent profession extérieurement, et qui s'opposaient à plusieurs projets avantageux pour la patrie et pour l'Eglise, et se regardant là comme un Jonas qui excitait la tempête, ou qui en était le prétexte, se présenta devant le grand conseil, le 26 juillet, pour demander son congé. Il représenta avec larmes, « qu'il prévoyait très-bien qu'il n'y avait pas beaucoup de bien à attendre. Et que quoiqu'on ne suivît pas ses conseils et ses instructions, cependant on le chargeait de tout le mal qui se faisait et de celui qui arriverait. » Mais les magistrats lui envoyèrent une députation honorable de leur corps, pour le prier de ne pas les quitter dans un temps si dangereux. Il demanda trois jours pour prendre son parti, au bout desquels il se présenta

[1] Id. ibid.

devant le conseil, et promit de continuer à servir de son mieux. [1]

VIII. Le 6 août on vit paraître dans le ciel une grande comète, qui dura jusqu'au mois de septembre. [2] Et tandis qu'en France, suivant les préjugés du vulgaire, on croyait que cette comète présageait la mort de Louise de Savoie, mère du roi François Ier, qui effectivement mourut dans ce temps-là, [3] Zwingli, tout rempli de ses pensées mélancoliques, qui lui occupaient l'esprit depuis quelques semaines, regarda cet astre comme un signe et un avant-coureur des maux qui devaient arriver aux Zuricois et à lui en particulier. George Muller, abbé de Wettinguen, lui demanda un jour ce que cette comète pouvait signifier? Il lui répondit : « Il en coûtera la vie à moi et à plusieurs gens d'honneur. La vérité et l'Eglise seront dans la détresse; mais le Seigneur ne nous abandonnera pas. Je me confie entièrement en Dieu, qui est juste et fidèle; mais je ne me confie aux hommes que le moins que je puis. » [4]

Le jour de la S. Laurent, on tint à Bremgarten la cinquième conférence, qui fut infructueuse tout comme les autres. L'ambassadeur de France et les députés des cantons médiateurs dressèrent un éclaircissement au troisième article du projet d'accommodement; au lieu qu'il portait que les cinq cantons accorderaient chez eux pleine liberté de lire l'Ecriture Sainte et d'en raisonner, ils le tournèrent de cette manière, « que si quelqu'un disait ou lisait quelque chose qui fût autrement que la

[1] Hotting. 571. 572. Rahn 727.
[2] Wurstis. l. c. 598.
[3] Mézerai V. p. m. 418. 419.
[4] Hotting. 572.

lettre de l'Ecriture ne le porte, ils le pourraient punir.» Ils croyaient que les cinq cantons l'agréeraient; mais ils se trouvèrent trompés. [1] Ces cantons le rejetèrent, et les réformés ne s'en accommodèrent pas non plus, disant, « que leurs instructions portaient de ne pas souffrir qu'on fît aucun changement à ces articles du projet.» Les députés des deux partis se chargèrent de cet éclaircissement pour le rapporter à leurs supérieurs. Les médiateurs les laissèrent aller, et leur dirent qu'ils attendraient leur retour dans le même endroit pour le lundi avant la S. Barthélemi, 21 août.

Lorsque ce jour fut venu, Zwingli voyant avec douleur que tout se préparait à la guerre, se donna la peine d'aller secrètement à Bremgarten, accompagné de deux autres ecclésiastiques de Zurich, Rodolph Am-Buhel ou Collinus, professeur en grec, et Werner Steiner, dans le dessein de disposer les esprits des réformés à la paix. Il représenta à ses amis combien était préjudiciable l'interdiction du commerce, et que cette affaire ne pouvait avoir qu'une funeste issue, comme elle l'eut en effet; après quoi il prit congé avec larmes de Bullinger, pasteur du lieu, et lui recommanda l'Eglise. [2]

Cette sixième conférence n'eut pas lieu. Les cinq cantons, au lieu d'envoyer leurs députés à Bremgarten, se contentèrent d'écrire aux médiateurs : « Qu'ils voyaient avec un grand déplaisir, qu'on ne voulait pas les laisser en paix dans leur ancienne religion chrétienne, quoiqu'ils n'eussent pas d'autre foi que celle de leurs pères; que quant aux autres articles, ils s'étaient toujours offerts d'observer le traité de paix et ceux d'alliance, et

[1] Id. 573. Wurstis. 598.
[2] Hotting. 572.

de laisser chacun en possession de son droit, autant qu'on ferait la même chose à son égard; qu'ainsi ils souhaitaient d'avoir une réponse des autres cantons à la sommation qu'ils leur avait faite, ne voulant plus assister aux conférences, parce qu'il ne leur convenait pas d'être tranquilles dans cet état d'hostilité. » Les médiateurs leur répondirent, qu'ils voyaient aussi avec bien du chagrin, qu'on les accusât de vouloir forcer les cinq cantons à quitter leur ancienne religion, chose qui ne leur était jamais venue dans l'esprit, comme on pouvait le voir clairement par la lecture du projet qu'ils avaient dressé. Cependant ils remirent cette lettre aux députés des villes réformées, les priant de leur montrer les titres en vertu desquels ils se croyaient fondés à interdire le commerce, pour l'infraction de quelque article que ce fût du traité de paix. Ces députés leur produisirent l'article séparé du traité de paix, qui était conçu en ces mots : « Que si eux (les cinq cantons) n'observaient pas présentement ou à l'avenir les susdits articles, compris dans le traité de paix, ou ne payaient pas les frais dans le terme prescrit; ils voulaient (les réformés) être toujours en liberté à leur égard, en sorte que leurs seigneurs et supérieurs pussent alors, de la même manière qu'aujourd'hui, procéder contr'eux par interdiction de commerce. » Après cela les médiateurs décrétèrent : « Que puisque les cinq cantons n'avaient point comparu, et que leurs principaux ne manqueraient pas d'entrer en quelque négociation particulière avec eux, et de faire leurs efforts pour conserver la paix entre les Cantons, ils devaient au moins suspendre leurs mouvemens de

guerre, et attendre encore une nouvelle négociation amiable de leurs seigneurs. »[1]

Cependant comme les petits Cantons ne peuvent point se passer du commerce de Zurich, et que manquant de sel et d'autres choses, ils en enlevaient par force, et qu'on avait lieu de craindre de nouvelles hostilités, Fribourg, Soleure et Appenzell envoyèrent des députés à Zurich et à Berne faire de nouveaux efforts, afin d'obtenir pour les cinq cantons la levée de l'interdiction du commerce; leur déclarant en même temps (au moins Fribourg et Soleure) qu'en cas de rupture, ni l'une ni l'autre de ces villes ne devaient attendre aucun secours d'eux.[2] Si leurs soins eussent réussi, vraisemblablement on aurait évité une funeste rupture et l'effusion du sang qui s'en ensuivit. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux cantons n'ayant voulu répondre sans la participation de l'autre, les médiateurs marquèrent une nouvelle conférence à Arau, pour le 5 septembre. Mais on n'y fit rien de plus qu'aux précédentes, et chaque partie demeura dans son sentiment.[3]

Pendant ce temps-là, Zwingli, prévoyant les malheurs dont le parti réformé était menacé, par cequ'on y faisait fautes sur fautes, en disait librement sa pensée en chaire. « On a forgé une chaîne, disait-il; elle servira à ôter la vie et à moi et à plusieurs bons Zuricois. Car c'est à moi qu'on en veut. Eh bien! je suis prêt et disposé à tout ce qu'il plaira au Seigneur, etc. » Ce fidèle serviteur de Jésus-Christ savait, qu'ayant prêché sans relâche contre les pensions des princes étrangers

[1] Wurstis. l. c. Hotting. 574.
[2] Hotting. 576.
[3] Wurstis. 599.

et la négligence à punir ceux qui en prenaient, il s'était attiré une haine mortelle de la part de bien des gens. [1]

On croit que ce qui porta les cinq Cantons à cette roideur inflexible fut la promesse que les Valaisans leur avaient faite de les secourir de tout leur pouvoir. Quelque temps auparavant les Valaisans leur avaient refusé leur secours; mais quelque esprit malin s'étant avisé, pour les animer, de mettre sur un autel un billet qui portait, « que les évangéliques enseignaient qu'il y a plus de mal à dire la messe, qu'à commettre un péché contre nature; » cet écrit les mit en fureur, et ils résolurent de venger hautement l'honneur de la messe. Zwingli écrivit à un homme de ce pays-là, pour l'assusurer que ce n'était là qu'un libelle malin, fait exprès pour les animer contre les réformés, mais il ne fut point écouté. [2] Et l'on eut d'autant plus sujet de gémir, à l'occasion de cette rupture, que pour peu que les cinq cantons eussent voulu se relâcher, les réformés étaient disposés à s'avancer aussi de leur côté, pour le repos commun de la Suisse; et les médiateurs auraient été satisfaits. Mais ils ne voulaient pas faire les premiers pas.

Comme bien des gens blâmaient les réformés; ils publièrent à Zurich un manifeste imprimé le 19 septembre, pour instruire le public des raisons de leur conduite. Il portait en substance : » I. Que les cinq cantons avaient interdit la doctrine évangélique, fondée sur la Parole de Dieu; qu'ils avaient puni leurs sujets pour cette raison en corps et en biens; que non seulement ils avaient chargé d'injures atroces les cantons réformés et leurs partisans, mais de plus qu'ils les avaient maltraités, et

[1] Hotting. 573. 574.
[2] Hotting. 574.

leur avaient fait diverses violences ; qu'ils avaient abandonné les Grisons dans leur besoin etc.

« II. Qu'on faisait croire sans fondement au peuple, que les réformés avaient dessein de dépouiller, injustement et par la force, les cantons catholiques leurs alliés de leurs droits et de leurs priviléges, et même de les contraindre à abandonner leur religion et à recevoir des ministres ; enfin de vouloir même détruire deux ou trois cantons pour n'en faire qu'un, choses auxquelles ils n'avaient jamais pensé, etc.

» III. Que les réformés avaient agréé le projet d'accommodement dressé par les cantons médiateurs, et qui comprenait cinq articles, mais que les cinq cantons l'avaient rejeté tout cruement, etc. »[1]

Cependant l'état de Soleure, voulant faire encore une dernière tentative pour rétablir l'union, marqua une journée dans sa ville aux députés des cantons médiateurs et du Valais, pour le 16 septembre. En même temps, les magistrats de Strasbourg convoquèrent aussi à Bâle les villes réformées à une conférence. Ceux de Constance s'y trouvèrent, et les députés de ces deux villes sollicitèrent fortement ceux des deux cantons à lever l'interdiction du commerce ; et leur en donnèrent des raisons si fortes, que ces députés y auraient consenti, s'ils en avaient eu le pouvoir, mais ils n'avaient point d'instruction là-dessus. Ainsi à leur requisition, on marqua un autre jour pour une nouvelle conférence à Arau, savoir le 23 septembre, où devaient se rencontrer, non seulement tous ceux qui se trouvaient alors à Bâle, mais aussi ceux qui étaient à la conférence de Soleure. Dans cette conférence d'Arau, on fit un nouveau

[1] Hotting. 576.

projet d'accommodement compris en six articles, dont voici la substance : [1]

« I. Que les médiateurs jugeraient ceux qui avaient proféré les paroles outrageantes, à cause desquelles on avait interdit le commerce, et que chaque magistrat exécuterait les sentences des médiateurs.

» II. Que tous ceux qui avaient été chassés pour cause de religion, auraient permission de retourner chez eux et pourraient y demeurer paisiblement.

» III. Que comme le premier et le second article du traité de paix règlent les affaires de religion, les choses en resteront là.

» IV. Les traités d'alliance, et celui de la paix subsisteront, à la réserve de ce qui est ici réglé.

» V. Les cinq cantons donneront du secours aux Zuricois, quand on voudra leur faire du tort, etc.

» VI. D'abord que ce traité sera accepté, le commerce sera r'ouvert incessamment. »

Au sortir de cette conférence, les députés médiateurs allèrent les uns chez les cinq cantons et les autres à Zurich et à Berne, porter ce projet, et tâchèrent de le faire recevoir. Mais cette nouvelle tentative fut aussi infructueuse que les précédentes, et même on peut dire que les soins empressés de ces Messieurs firent du tort aux réformés, parce qu'ils aboutirent à les diviser pendant que les cinq cantons demeurèrent unis. Zurich et Berne ne voulurent prendre aucune résolution, qu'ils n'eussent la réponse des cinq cantons ; disposés à accepter ce projet, si ces cantons s'avançaient un peu. Mais ceux-ci le rejetèrent, disant : « Qu'ils aimeraient mieux mourir que de céder la moindre chose au préjudice de

[1] Wurstis. l. c. 599. Stettler II. 46. a. Hotting. 676. 577.

leur religion. »[1] Et persistèrent à demander qu'avant toutes choses, les réformés rétablissent le commerce. Les médiateurs, rebutés de ce côté-là, proposèrent qu'on fît au moins une suspension d'armes jusqu'à Pâques. Les Zuricois n'en voulurent pas entendre parler, et sollicitèrent les Bernois à entrer dans leur sentiment. Cette résolution déplut aux autres villes réformées, qui résolurent d'avoir encore une conférence le 6 d'octobre, pour voir s'il ne serait pas à propos de détourner les Zuricois de leur dessein de faire la guerre.[2]

Cette division des réformés fut bientôt sue des cinq cantons, qui ne manquèrent pas d'en triompher. Ils en devinrent encore plus fiers, plus intraitables et plus encouragés à prendre les armes, dans l'espérance de les détruire les uns après les autres. Un homme de grande considération entr'eux disait : « Allons les attaquer pendant que nous sommes encore bien unis, afin qu'il ne nous arrive pas comme aux Zuricois et à leurs adhérens. Si nous allons attaquer les Zuricois, tandis qu'ils sont seuls, nous en aurons bon marché. » Ainsi ils rejetèrent la suspension d'armes, et envoyèrent de nuit à Arau leur réponse aux médiateurs, le 7 septembre.[3]

IX. Pendant que les réformés s'amusaient à négocier avec les médiateurs, les cinq cantons déterminés à se faire r'ouvrir le commerce par la voie des armes, s'ils ne pouvaient l'obtenir par la douceur, cherchaient du secours de tous côtés. Ils s'étaient adressés de bonne heure aux Valaisans comme on l'a déjà dit. Ils s'adres-

[1] Rahn 729.
[2] Stettl. II. 46. b.
[3] Stettl. l. c.

sèrent aussi au duc de Savoie [1] et au pape Clément VII, qui donna ordre à Jean-Baptiste de Insula, ou Delisle, évêque de Veroli, de lever du monde pour eux dans le duché de Milan, et de les leur envoyer jusqu'aux frontières des bailliages communs en Italie. Dans une diète qu'ils tinrent entr'eux à Lucerne, ils firent leurs dispositions de guerre, et résolurent de prendre incessamment les armes, si on ne leur ouvrait pas le commerce. Ceux d'Uri étaient d'avis qu'on supendît encore pour quelque temps ; mais à la fin ils se rangèrent au sentiment des autres. D'autre côté les Zuricois, ne doutant plus qu'on n'en vînt à une guerre, demandèrent du secours aux Grisons, qui le leur accordèrent de bonne grâce et leur envoyèrent quinze cents hommes, qui campèrent à Kaltenbrunnen, dans le pays de Gaster.

Ainsi, le dimanche 8 octobre, les cinq Cantons, pour première déclaration de guerre, envoyèrent à Zurich redemander leurs lettres d'alliance mutuelle; et le lendemain ils publièrent un manifeste pour justifier leur prise d'armes. Ils y mirent divers articles de plainte contre Zurich et Berne. « I. Que ces deux villes avaient fait un traité d'alliance défensive et de combourgeoisie avec Constance et Strasbourg. II. Que la raison pourquoi on avait interdit le commerce avec eux, ce n'était pas les outrages dont ils se plaignaient, mais la religion ; car, disaient-ils, si nous étions de leur religion, quand nous aurions dit d'eux toutes les injures qu'on peut dire au monde, ils n'y penseraient plus. III. Ils y niaient d'avoir eu dessein de faire venir des troupes étrangères dans la Suisse. (Cependant ils avaient demandé du secours au pape, et cinq à six cents Italiens qu'il leur en-

[1] Savion III. p. m. 59.

voyait devaient arriver le jour que le manifeste parut.) IV. Ils accusaient les villes réformées d'avoir dressé à l'insu des Cantons catholiques un traité séparé, en vertu duquel elles pouvaient interdire le commerce avec eux. »[1] Ils publièrent encore un second manifeste, plus ample que le premier, où ils répétèrent les mêmes plaintes et y en ajoutèrent d'autres; et l'envoyèrent aux princes et aux villes impériales d'au-delà du Rhin. Ils y disaient entr'autres choses : « Les Zuricois et leurs adhérens nous accusent d'avoir violé la paix. Cependant ils n'en peuvent apporter aucune preuve, sinon qu'ils disent qu'on les outrage en paroles, etc. Et ils veulent en tirer une raison pour nous interdire le commerce, de quoi ils n'ont aucun droit, selon la teneur du traité de paix ; car on n'y a établi l'interdiction du commerce qu'au cas que nous ne payassions pas les frais de la guerre, que nous avons promis de payer, etc. Comme nous voulons demeurer constamment dans la doctrine que nous avons suivie jusqu'à présent, jusqu'à ce qu'un concile en ait décidé; aussi ne voulons-nous pas nous laisser contraindre à admettre les nouveautés qui ont été introduites par Zwingli et ses compagnons, ni souffrir qu'on lise leurs livres dans nos terres. Nous n'avons jamais eu dessein de forcer les Zuricois et leurs adhérens à renoncer à leur religion. Et nous ne voulons pas non plus nous engager à secourir les Zuricois, contre tous les ennemis qui pourraient les attaquer, et pour quelque cause qu'ils puissent être inquiétés; puisqu'ils ne sont plus dans le même état où ils étaient, lorsqu'ils sont entrés dans notre Confédération.[2] »

[1] Hotting. 578.
[2] Id. ibid.

Stettler fait ici une excellente réflexion : « Si seulement, dit-il, les villes (réformées) avaient voulu se relâcher à l'égard de l'interdiction du commerce, on aurait aisément évité une guerre funeste et rétabli une tranquillité générale dans toute la Suisse. Les villes avaient en vue de répandre leur religion et de punir ceux qui les injuriaient. Les cinq Cantons voulaient conserver leur religion et leurs anciennes pratiques ; ainsi les évangéliques, qui avaient remporté de grands avantages par la débonnaireté et par la patience, donnèrent un exemple mémorable des effets que produisent les deux vices opposés. »[1]

Les cinq Cantons, dans le dessein de diviser les réformés, pour les attaquer les uns après les autres, n'envoyèrent aucune déclaration de guerre aux Bernois ; ils faisaient semblant de n'avoir rien à démêler avec eux. Les Zuricois se trouvèrent d'abord embarrassés sur la réponse qu'ils devaient faire aux cinq Cantons, et demandèrent une prompte conférence aux Bernois, pour en délibérer. Ceux-ci leur répondirent : « Qu'on ne leur avait encore fait aucune déclaration de guerre ; que Messieurs de Zurich pouvaient répondre pour eux comme ils l'entendaient, et se tenir bien sur leurs gardes ; ne rien entreprendre avec précipitation, et leur donner incessamment avis de ce qui se passait ; car, quant à nous, disaient-ils, nous sommes prêts. Nous n'attendons que votre sommation, nous avons fortifié nos postes, et nous sommes fort surpris de ce que vous nous écrivez si peu, tandis que nos baillifs et nos gouverneurs de l'Argovie nous ont donné avis de la marche des Lucer-

[1] Page 46 b. et 47 a.

nois du côté de Hochdorf, et des grands préparatifs des petits Cantons. »[1]

En effet, pendant ces négociations les Lucernois firent d'abord marcher, le lundi 9 octobre, une enseigne de leurs troupes, avec cinquante hommes de chacun des quatre autres Cantons et six grosses pièces d'artillerie, pour aller fourrager du côté de Hitzkilch, dans les Frey-Aemter, tandis que le gros de leur armée s'assemblait à Zoug. Ce petit corps s'augmenta en chemin, étant joint par les sujets de Lucerne, tellement qu'ils se trouvèrent forts de douze cents hommes, et ainsi ils se jetèrent sur le bailliage des Frey-Aemter. Les habitans de la campagne, se trouvant trop faibles pour leur résister, se sauvèrent à Bremgarten et y transportèrent leurs meilleurs effets. Albert de Mullinen, commandeur de Hitzkilch, s'y rendit aussi pour y attendre le secours de Zurich et de Berne, qu'ils avaient demandé; et cependant les Lucernois ravagèrent le pays et pillèrent le bourg de Mouri et les villages de Moos, Esch, Bosswyl et Büntzen ; et ils s'arrêtèrent à Bosswyl jusqu'à l'arrivée de l'armée bernoise.[2]

Les Zuricois envoyèrent incessamment (le mardi 10 octobre) un camp volant de six cents hommes, avec six pièces de canon, du côté de Cappel, sous le commandement de Georges Gœldlin, avec ordre de ne point s'engager dans une action avec le gros des ennemis, jusqu'à ce que toute l'armée fût arrivée. Ils donnèrent aussi avis à leurs alliés de cette irruption des cinq Cantons, et délibérèrent si l'on devait incessamment battre le tocsin par tout le canton et ensuite sortir avec la

[1] Stettl. 47. a.
[2] Stettler l. c. Rahn 730.

bannière de la ville. Plusieurs s'y opposèrent, qui apparemment trahissaient leur patrie. Ils disaient qu'on était trop vifs; que le peuple fait toujours les choses plus grandes qu'elles ne sont; qu'il fallait aussi attendre le secours des autres villes. Le soir ils envoyèrent un autre petit corps de trois cents à quatre cents hommes au secours de Bremgarten, avec quatre pièces de campagne; et un troisième de deux cents hommes du côté de Wædischwyl. [1]

Dans ces entrefaites, Sulpice Haller, baillif de Lentzbourg, avec deux conseillers, qu'on lui avait donnés pour adjoints, Wolffgang von Weingarten ou Des Vignes, et Bénédit Schutz, fit sonner le tocsin dans l'Argovie et ramassa trois petits corps de troupes, qui se trouvèrent tellement remplies de courage, que si dans cette première ardeur on les avait menées contre l'ennemi avec les troupes qui étaient arrivées à Bremgarten, les gens du métier disaient qu'on aurait pu battre les catholiques et prévenir le malheur qui arriva le lendemain aux Zuricois. Mais les officiers bernois n'osèrent rien entreprendre sans les ordres de leurs seigneurs; et le capitaine Gœldlin demeura aussi dans son poste, suivant ses ordres, sans faire aucun mouvement. Pendant ce temps-là l'armée des cinq Cantons se forma cette nuit-là à Zoug, dans le dessein d'attaquer les Zuricois le lendemain. [2]

Les troupes qui étaient à Cappel, ayant appris le soir par leurs espions, que celles d'Uri qu'on attendait à Zoug étaient arrivées, et que l'armée des cinq cantons se disposait à venir fondre sur eux dès le lendemain, en donnèrent incessamment avis à leurs seigneurs de

[1] Wurstis. L. VIII. ch. XI. p. 600. Rahn 730.
[2] Stettl. 47. b.

Zurich, qui en informèrent aussi les Bernois, leur demandant leur secours.[1] Les Bernois leur répondirent qu'ils se mettaient aussi en marche dans le même moment qu'eux, et qu'il n'était pas nécessaire qu'on les y animât. Ils les exhortèrent en même temps à se tenir bien sur leurs gardes, à ne point se presser, mais à attendre le gros de leur armée; qu'ils avaient encore un autre corps d'armée qu'ils tenaient tout prêt pour le besoin, et qu'ils étaient résolus à faire de leur mieux.

En effet, l'armée de Berne partit ce jour-là, forte de cinq mille hommes. Elle eut ordre de faire toute la diligence possible; cependant de ne piller ni ne brûler aucun lieu, à moins que les cinq cantons n'eussent commencé. Et là-dessus le grand conseil de Berne envoya une déclaration de guerre en forme aux cinq cantons, datée du mercredi 11 octobre.

Bien des lecteurs s'étonneront sans doute de la lenteur des Zuricois à mettre leur armée en campagne. Ils demanderont pourquoi, après avoir souhaité la guerre, après avoir refusé la suspension d'armes que les médiateurs avaient proposée et que Berne et les autres villes réformées avaient agréée, ils avaient fait si peu de diligence pour mettre de bonne heure leurs troupes sur pied, afin de se trouver en état de tenir tête à l'ennemi, en cas d'attaque, aulieu que par cette lenteur ils exposèrent, pour ainsi dire, à la boucherie leur petit camp volant, qui était à Cappel. Voici ce qu'on en a dit à Zurich. I. Les Zuricois voyant que les médiateurs demeuraient fermes dans la proposition qu'ils avaient faite d'une suspension d'armes, se reposèrent sur leurs soins, pour la faire recevoir aux autres, et demeurèrent sans mouvement;

[1] Wurstis. l. c. 600.

mais les médiateurs dès qu'ils eurent reçu la réponse des cinq cantons qui rejetaient cette suspension, se contentèrent de leur écrire, se retirèrent à Soleure et de là chez eux, et ne parurent plus, jusqu'après la bataille de Cappel, au grand étonnement des réformés. II. Il y avait dans les cinq cantons plusieurs personnes de considération, qui avaient fait espérer aux réformés de les avertir, quand ils verraient que leurs gens se disposeraient tout de bon à la guerre. Mais ils ne purent pas tenir parole, parce que les passages étaient fermés par les cinq cantons et gardés fort exactement; de sorte que leur armée entra dans les terres de Zurich, avant que les Zuricois eussent pu se mettre suffisamment en état de défense. Ainsi l'on vit bientôt à quoi les affaires aboutiraient. Déjà dès le 9 octobre, l'abbé de Cappel écrivit à P. Simler : « Le temps est venu que la verge de Dieu va se montrer. Ceux de la vallée de l'Adige et les Italiens arrivent aujourd'hui et demain. » III. Comme on avait souvent reproché aux Zuricois, dans les troubles survenus deux ans auparavant, qu'ils étaient trop vifs et qu'ils couraient aux armes sans nécessité, ils voulurent faire voir dans cette occasion, qu'ils n'avaient nul penchant à faire la guerre. IV. Ils ne pouvaient pas croire, que leurs ennemis eussent sérieusement dessein d'en venir à une guerre. Ils se flattaient que l'orage pourrait se dissiper (comme il était arrivé l'an 1529) par une négociation amiable. Si bien que, malgré les avis qu'ils reçurent le 9 octobre, que douze cents hommes de troupes ennemies avaient pris le chemin de Hitzkilch, et le 10, que quinze cents d'entr'eux avaient pris la route de Zug et de Baar pour y attendre ceux d'Uri, qui ne s'étaient déterminés qu'avec peine à prendre les armes contre Zurich, et qu'ainsi ils étaient aux portes de Cap-

pel et près de leurs frontières, à grand peine pouvaient-ils le croire. Ce qui fit que jusqu'au 10 d'octobre, ils ne mirent pas un seul homme en campagne; et même cette démarche ne se fit pas sans de grandes oppositions de la part de quelques-uns. Enfin, pourtant le parti des défians l'emporta, et le camp volant, qui fut envoyé sous le commandement de G. Gœldlin ou Gœldli, comme on l'a déjà dit, ne partit ce jour-là que vers les dix heures du matin. Rodolphe Lavater, qui fut élu pour capitaine-général de l'armée, souhaita qu'on sonnât le tocsin dans le canton, mais son sentiment ne fut suivi que le soir; encore y eut-il un coquin, qui, lorsqu'on eut commencé de sonner, l'empêcha de tout son pouvoir. Ce ne fut que le 11 du mois, le propre jour de la bataille, que le grand conseil s'étant assemblé à six heures du matin, la pluralité l'emporta, qu'on enverrait une armée avec la bannière de la ville. [1]

Pendant ce temps-là l'ennemi avait tout ravagé et désolé dans les Frey-Æmpter; et à la réserve de l'embrasement ils y avaient fait tous les désordres qu'on fait ordinairement dans la guerre. En particulier, les maisons des ministres furent l'objet de leur fureur: ils les pillèrent et n'y laissèrent rien d'entier. Comme donc ce camp volant des troupes ennemies prenait le chemin de Bremgarten, où les gens du pays s'étaient sauvés avec leurs effets, on détacha le 11 d'octobre, deux enseignes de Zurich de quatorze à quinze cents hommes, qui se jetèrent dans Bremgarten, à deux heures après-midi, pour conserver la communication libre entre Zurich et Berne. [2]

[1] Hotting. 577. 578.
[2] Id. 579.

X. Nonobstant ce concours de circonstances toutes désavantageuses aux Zuricois, leurs affaires ne seraient point mal allées s'ils n'eussent pas été trahis. Ce fut un traître de Zurich, qui, vendant sa patrie pour de l'argent, alla rapporter aux cinq cantons l'arrivée du camp volant de Gœldli à Cappel, et leur apprit le petit nombre de ces troupes; mais que le soir elles devaient être jointes pas le gros de l'armée. Ce fut ce qui les détermina (ceux d'Uri étant arrivés le soir auparavant avec ceux de l'Eschethal), d'aller incessamment attaquer ces troupes avant qu'elles fussent renforcées par le secours qu'elles attendaient. Au reste le traître fut saisi deux jours après par les Zuricois et puni comme il le méritait. [1]

Zurich ayant appris le dessein des catholiques, envoya de nouveau défendre au capitaine Gœldli d'attaquer l'ennemi jusqu'à ce qu'il eut été renforcé, et exhorta ses alliés des villes à prendre la route de Baar. Cependant ceux de Cappel ayant eu avis de Bremgarten, qu'on devait les aller attaquer à Cappel le 11 au matin, ils se rangèrent en bataille, premièrement dans la plaine près de ce lieu, et ensuite sur la hauteur de Scheuren, où ils demeurèrent jusqu'à neuf heures, postés très-avantageusement. [2] Car du côté de Zurich, le chemin était coupé par un fossé sur lequel on avait mis un pont. A l'Orient et à une petite distance de là, est le mont Albis; et d'autre côté au Septentrion et à l'Occident, il y avait un fossé profond, nommé Muhli-Grab, tout autour de cette place. Du côté d'Eberschwyl et de la montagne de Zoug, il y a un petit bois de hêtres, long mais étroit.

[1] Id. 580.
[2] Hotting. ibid. Wurstis. l. c. 600.

Vis-à-vis de ce monticule, il y en a un autre d'égale hauteur, nommé Ifelsberg. Le couvent de Cappel est entre deux, au milieu de belles prairies. Après avoir attendu là l'ennemi jusqu'à neuf heures du matin, ils quittèrent ce poste avantageux et redescendirent au monastère de Cappel pour manger.

Pendant ce temps-là, comme on avait sonné le tocsin dans le pays, leur nombre s'accrut jusqu'à mille hommes. De sorte que quelques-uns étaient d'avis d'aller chercher l'ennemi dans les Frey-Æmpter; mais les chefs ne voulurent pas, ayant ordre de ne rien entreprendre sans le concours des Bernois.

On dit que le même jour, qui était un mercredi, 11 du mois d'octobre, l'abbé de Pfeffers brûla ses images.

Le camp volant de Cappel attendait à tout moment l'arrivée du gros de l'armée, qu'on lui avait fait espérer. Mais il en tira peu de secours. Car dans le temps que ces troupes étaient assemblées à Zurich dans la cour du grand temple, et qu'elles étaient prêtes à jurer les ordonnances, suivant l'usage de la nation, il y vint courrier après courrier pour annoncer le danger où étaient ceux de Cappel. Cela fit que tout ce monde courut en désordre hors de la ville, sans prêter le serment et sans savoir ce que chacun avait à faire. La bannière ne sortit de la ville qu'à onze heures. Au lieu de quatre mille hommes, qui devaient marcher sous ce drapeau, il ne s'en trouva que sept cents avec qui Zwingli se mit en chemin à cheval et armé. On lui en fait un crime chez les catholiques et en bien d'autres lieux, mais très-injustement. J'en parlerai ci-après. Je dirai seulement ici, que deux ans auparavant, il y était allé volontairement; mais que pour cette fois, il y alla par ordre du magistrat. Outre que ç'a été de tout temps l'usage, que le général de la nation eût

toujours un ministre de la religion auprès de la bannière du souverain; les magistrats souhaitèrent alors, qu'il fût dans l'armée pour assister de ses conseils les chefs, aussi-bien que pour diriger et encourager les soldats, dont il était fort considéré. D'ailleurs ils espéraient aussi que Zwingli, par son crédit et par son éloquence, pourrait être un excellent moyen pour avancer la paix, à laquelle on n'avait pas encore entièrement renoncé. Il est bien vrai que comme, contre toute attente, on ne voyait plus de lieu de se flatter d'une telle espérance, Zwingli aurait bien voulu différer ce voyage; mais il eut de pressantes raisons pour se rendre à la volonté des magistrats. Il ne refusa donc point de marcher, afin qu'on ne l'accusât pas de lâcheté, lui qui avait encouragé les autres. Mais il se mit en chemin, tout comme si on l'eût conduit à la mort. En chemin, il parlait à ses intimes amis, d'une manière qui faisait bien juger qu'il se regardait comme un homme mort; et ceux qui prirent garde à ses gestes, pendant toute la marche, remarquèrent qu'il ne cessait de prier Dieu avec ardeur, et lui recommander son ame et l'Eglise. [1]

Les catholiques partirent de Zoug le matin, et se mirent en marche au nombre de huit mille hommes. Ils s'arrêtèrent un moment dans la campagne de Zoug, et se mettant à genoux, ils récitèrent dévotement cinq Pater et cinq Ave, avec le Credo; après quoi les capitaines haranguèrent leurs soldats et les exhortèrent à bien faire, en leur représentant : « que l'ennemi étant encore faible, il fallait profiter de l'occasion pour exécuter leurs desseins, au lieu qu'ils y trouveraient une impossibilité entière dès qu'il aurait reçu le renfort qu'il atten-

[1] Hotting. 581.

dait; que si leur coup d'essai leur réussissait, ils conserveraient cette supériorité, pendant tout le cours de cette guerre. »[1] Ils avaient raison; car la partie n'était pas égale, ni du côté du nombre, ni du côté de la disposition à combattre. Et il fut aisé de prévoir l'issue de cette journée.

Les Zuricois du camp volant de Cappel, qui ne faisaient pas plus de douze cents hommes, s'étant aperçus de l'approche des catholiques, quittèrent une seconde fois le couvent et allèrent reprendre leur poste de Scheuren. Ils y firent la prière, et attendirent leurs ennemis, qui leur envoyèrent, par un trompette, un cartel de déclaration de guerre, daté du même jour, 11 d'octobre, et scellé du sceau de Zoug. On tint conseil de guerre. Les sentimens se trouvèrent partagés; et les Zuricois étaient occupés à disputer entr'eux sur le parti qu'il y avait à prendre, dans le temps qu'on vint leur dire que l'armée ennemie approchait, et dans l'instant on la vit sur le monticule d'Ifelsberg, prenant la route du petit bois; ainsi il n'y avait plus à balancer. Il fallut combattre. Comme les Zuricois étaient postés avantageusement, les catholiques ne purent de long-temps remporter aucun avantage sur eux. Les deux armées se canonnèrent depuis midi jusqu'à trois heures, et firent un si grand feu de part et d'autre, qu'on en entendit le bruit sans peine à Zurich. Selon les historiens zuricois,[2] leurs canonniers s'acquittèrent courageusement et habilement de leur devoir; de sorte que les ennemis furent ébranlés, et si, dans ce moment, il s'était présenté des médiateurs, pour faire la paix entre les

[1] Id. ibid. Wurstis. 601.
[2] Hotting. 582.

deux armées, les catholiques n'auraient pas refusé d'entrer en négociation. Mais, selon un historien bernois, [1] ces canonniers n'entendaient pas leur métier et avaient dressé leurs batteries trop haut, si bien que tous leurs coups portaient à faux et ne blessèrent qu'une ou deux personnes. Si nous jugeons du passé par le présent, on pourra ajouter plus de foi au dernier; car dans la dernière guerre de Suisse de l'an 1712, les officiers bernois et ceux du Pays-de-Vaud ont remarqué que les canonniers de Zurich faisaient la même faute (dont Stettler a accusé leurs pères), et entr'autres dans les deux siéges de Wyl et de Bade. Quoiqu'il en soit, Rodolphe Weingartner, Zuricois de naissance, mais qui, par haine pour la réformation, avait abjuré sa patrie et était curé à Zoug, connaissant parfaitement toutes les avenues de Cappel, où il avait été moine, et même élevé dans le monastère, servit de guide aux catholiques et les conduisit par des routes détournées pour le malheur des Zuricois, quoique même dans cette marche, suivant leur rapport, leur canon fit assez de mal à leurs ennemis; ce qui fit dire depuis à quelques personnes des cinq Cantons, que si les Zuricois étaient venus tomber sur eux, ils auraient remporté la victoire; à la vérité quelques Zuricois voulaient les attaquer, mais les officiers qui avaient des ordres opposés ne le leur permirent pas. [2]

Cependant la grande armée de Zurich arriva, mais dans un si grand désordre, si fort fatiguée, qu'elle ne put rendre aucun service et ne vint que pour avoir part à la défaite.

[1] Stettl. II. 48 a.
[2] Hotting. 582.

Cappel est à trois lieues de Zurich. Le chemin va toujours en montant, parce qu'il faut traverser une montagne assez rude. Comme donc les troupes des cinq Cantons parurent à la vue de ceux qui étaient à Cappel, ceux-ci envoyèrent incessamment divers exprès les uns après les autres, pour faire hâter la marche du gros de l'armée, afin qu'elle vînt à leur secours. La rudesse du chemin et la précipitation de la marche fatiguèrent plusieurs personnes d'entre les soldats, qui étaient avancés en âge, et particulièrement ceux qui étaient cuirassés, de sorte que quand ils furent arrivés à Cappel ils ne purent pas beaucoup agir. Les ennemis de leur côté étaient frais. Ils s'étaient reposés, et n'avaient eu qu'une petite lieue à faire pour arriver à Cappel. Il en était tout autrement à l'armée de Zurich. Les vieux soldats et les cuirassiers demeurèrent en chemin, et ne purent point se trouver au combat; et l'artillerie, nécessaire pour cette armée, demeura aussi en arrière. La cavalerie voulut s'avancer pour attaquer. Mais quelques-uns, ou par lâcheté ou (comme on l'a soupçonné) par trahison, disaient : « Qu'il était trop tard pour aller au combat, et qu'il valait mieux aller joindre leurs gens tous ensemble; » Zwingli leur dit : « Pour moi je veux aller, au nom du Seigneur, vers ces honnêtes gens, prêt à mourir avec eux et parmi eux, ou aider à les délivrer. » Ce fut de cette manière que la grande armée arriva vers les trois heures du soir, avec la bannière (tandis que les deux armées se canonnaient), mais toute en désordre et en petit nombre; car il n'y avait pas plus de dix-huit cents à deux mille hommes. [1]

Comme quatre heure sdu soir approchaient et que le

[1] Hotting. 582.

soleil penchait vers son couchant, les Zuricois crurent qu'il ne se ferait plus d'attaque. Les chefs mêmes de l'armée ennemie pensaient à faire là un camp pour y passer la nuit. Mais Jean Jouch d'Uri, officier expérimenté dans la guerre, qui avait été baillif de Sargans, fit dire aux commandans de l'armée qu'il s'était approché du camp des Zuricois, qui ne s'étaient point emparés d'un petit bois qu'ils avaient à dos; qu'ils étaient en petit nombre et mal disciplinés; qu'ainsi il était temps de les attaquer. Jacques Troger, d'Uri, déconseillait cette attaque vivement; mais Gaspard Gœldli, exilé de Zurich, et frère du capitaine zuricois du camp de Cappel, soldat d'expérience, lui répondit : « Qu'il connaissait fort bien les Zuricois, et que si on leur donnait le temps de s'assembler, ils donneraient bien de la peine aux cinq Cantons, et qu'on en était dans cette situation, que si les cinq cantons ne battaient pas les Zuricois ce soir-là, ils en seraient battus le lendemain. » Là-dessus Jouch commença l'attaque avec trois cents hommes, dans le temps que les Zuricois, par un grand malheur pour eux, ou plutôt par une grande imprudence (si ce ne fut pas même par la trahison de quelques mal-intentionnés), avaient commencé à pointer leur canon d'un autre côté; de sorte qu'ils rendirent inutile l'artillerie qui les avait si bien servis jusque-là. Une bévue d'une si grande conséquence donna du courage à l'ennemi, qui s'en aperçut, et jeta la terreur dans l'esprit des Zuricois qui commencèrent à prendre la fuite. Rodolphe Lavater fit ferme à la tête. Zwingli, tenant une hallebarde en la main, rappelait les fuyards, en leur criant : « Ne craignez point et ayez bon courage ; s'il faut que nous souffrions, notre cause est pourtant bonne. Recommandez-vous à Dieu, qui peut nous protéger, nous et les nôtres. »

L'attaque fut vive, et les injures les plus grossières accompagnaient les coups des ennemis. On s'approcha et l'on employa toutes sortes d'armes, de manière qu'il y en eut plusieurs qui furent tués à coups de pierres. La plupart de ceux des ennemis qui étaient dans les premiers rangs furent tués par les Zuricois; de sorte que quelques-uns croyaient que la victoire se tournerait de leur côté. Mais deux ou trois mille hommes, accablés de lassitude et mal en ordre, ne pouvaient espérer de victoire contre huit mille hommes de troupes fraiches et remplies de courage, surtout en faisant fautes sur fautes. Ceux qui allaient placer ailleurs le canon, s'étant aperçus de l'attaque, s'enfuirent; ce qui donna un nouveau courage à leurs ennemis. Il y en eut même un de Baar, qui faisant semblant d'être de l'armée des Zuricois, se mêla parmi les fuyards et exhorta les autres à fuir, et par là en trompa plusieurs. (Il fut reconnu dans la suite, conduit à Zurich et puni de mort.) Enfin le gros de l'armée ennemie étant tombé sur les Zuricois, et les ayant pris en flanc, les enfonça jusqu'à leur bannière; et ce fut là qu'il y eut un nouveau carnage; car ceux qui étaient chargés de la garder, se défendirent vigoureusement, pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des catholiques, et la plupart s'y firent massacrer. Ceux qui étaient derrière eux prirent la fuite, ainsi ils furent contraints de penser aussi à leur sûreté. Le général de l'armée zuricoise, après avoir combattu vaillamment, se vit entraîné par la multitude des fuyards. En se sauvant, il tomba dans un fossé où il aurait été pris par les ennemis, s'il n'eût été promptement secouru par un soldat courageux, qui le tira de là au hasard de sa vie. Il y avait huit ans, que ce général, dans une autre occasion périlleuse, avait soulagé ce soldat dans

une soif ardente dont il était accablé. Le soldat en avait conservé le souvenir, et profita de l'occasion pour lui en marquer sa reconnaissance en lui rendant un si important service. [1]

Après que les catholiques eurent long-temps poursuivi les Zuricois dans leur fuite, ils retournèrent sur le champ de bataille, où ils se mirent à genoux et rendirent grâces à Dieu, à sa sainte mère et à toute l'armée des cieux, après quoi ils passèrent la nuit dans le monastère de Cappel et aux environs. [2]

Pendant que les plus braves des catholiques poursuivaient les Zuricois, d'autres s'en allèrent sur le champ de bataille, pour reconnaître les morts et les blessés, et les dépouiller. Animés d'un zèle catholique, ils demandèrent aux blessés s'ils voulaient invoquer les saints ou se confesser? Quelques-uns, en petit nombre, le firent pour sauver leur vie. Mais les autres le refusèrent courageusement; et là-dessus leurs ennemis les assommèrent, en proférant contr'eux et contre leur religion des injures et des paroles qui font horreur. Il est vrai aussi qu'on prétend, qu'il y en eut parmi eux quelques-uns de plus humains, qui déplorèrent cette guerre et ce carnage; et qui assurèrent que jamais un tel malheur ne serait arrivé, si l'on avait voulu r'ouvrir le commerce avec eux; et que ce n'était que l'extrémité, où cette interdiction les avait réduits, qui avait mis le peuple en fureur et l'avait déterminé à la guerre. Aussi emportèrent-ils des blessés dans leurs tentes, et firent bander leurs plaies. [3]

[1] Hotting. 583. 584. Rahn. 731. 732.
[2] Hotting. 585.
[3] Id. ibid.

Zwingli fut enveloppé dans le malheur de cette triste journée. Il fut d'abord blessé d'un coup de pierre, qui le jeta par terre. Il se releva, mais pressé par la foule qui fuyait, il tomba et se releva par trois fois. Étant encore retombé sur ses genoux, il s'écria : « Hélas! quel malheur est ceci? Eh bien! ils peuvent bien tuer le corps, mais non pas l'ame. » Ce furent là ses dernières paroles. Couché sur le dos on le vit continuellement lever les yeux et les mains au ciel, remuant les lèvres et invoquant le Seigneur. Un catholique, qui ne le connaissait pas, lui ayant demandé s'il voulait se confesser, il branla la tête pour marquer qu'il n'en voulait rien faire. On lui dit encore, que s'il ne pouvait pas parler, il devait au moins invoquer la mère de Dieu et les autres saints, et leur demander leur intercession. Comme il le refusa encore, ils se mirent à faire des imprécations contre lui disant : « Cet homme est aussi un hérétique opiniâtre. » Là-dessus un officier qui arriva, lui donna de sa pique sous le menton et acheva de le tuer. Il se trouva-là quelques personnes de considération, qui connaissaient parfaitement Zwingli, mais qui, conservant encore du respect et de l'affection pour lui, ne voulurent pas le déceler, pour ne pas l'exposer à la fureur des bigots. [1]

Mais ayant été découvert et reconnu le lendemain par le moyen des prisonniers, on fit mille indignités à son corps. Ceux qui les lui firent, se proposaient de charger sa mémoire d'ignominie; mais ils se couvrirent eux-mêmes par là d'une infamie éternelle. La plupart des officiers catholiques le haïssaient à la mort; non-seulement à cause de la religion, mais plus encore par-

[1] Holting. 586.

ce qu'il avait perpétuellement crié contre les pensionnaires des princes étrangers. Quand ceux donc qui étaient de ce nombre, eurent découvert son corps, qui fut trouvé, dit-on, avec une couleur vive, au grand étonnement des spectateurs, ils saisirent cette occasion pour se venger de lui; quoiqu'il y eût encore quelques-uns des hauts-officiers et d'autres, qui n'étaient point de ce sentiment. Ils tinrent contre lui un conseil de guerre, et le jugeant traître et hérétique tout à-la-fois, ils le firent écarteler sur la place par le bourreau de Lucerne, et réduire son corps en cendres. Et pour pousser encore l'ignominie plus loin, ils firent mêler de l'ordure de pourceau parmi ses cendres, afin que si quelqu'un voulait les recueillir, il eut des cendres de pourceau avec celles de Zwingli. [1] Deux auteurs contemporains ont attesté que, les amis de Zwingli étant allés visiter le champ de bataille trois jours après, ils trouvèrent son cœur tout entier parmi ses cendres, ce qui les surprit extrêmement. Comme cette merveille se publia en Suisse et dans les pays étrangers, le moine Surius a osé écrire que les disciples de Zwingli avaient adoré ses cendres; calomnie impertinente, mais digne d'un moine, et qui ne mérite pas d'être refutée. Thomas Plater, qui avait apporté chez lui à Bâle une partie de son cœur, le montra à Myconius, intime ami de Zwingli. Myconius le lui arracha d'entre les mains; et afin qu'on n'en fît jamais aucun usage superstitieux, il le jeta dans le Rhin. Divers auteurs catholiques et luthériens ont écrit bien des faussetés sur le compte de Zwingli; mais j'épargnerai à mes lecteurs la peine de les lire. [2]

[1] Hotting. 587.
[2] Id. 588.

son cœur. Il répond à leurs timides conseils avec une sagesse véritablement chrétienne et un courage héroïque, et les exhorte de son côté à la vertu, à la constance et au travail, leur disant qu'il est charmé lorsqu'il apprend que, suivant l'ancien usage de leur pays, ils s'occupent à un travail honnête et à l'agriculture ; au lieu qu'il serait au désespoir d'apprendre qu'ils prissent le parti de la guerre, pour aller porter les armes au service des princes étrangers. Il y parle aussi de l'abbé de Fischingen, son cousin, qui lui avait donné les mêmes conseils de prudence humaine.

Le second tome contient entr'autres deux sermons qu'il fit à Berne, dans le mois de janvier 1528, lors de la dispute ; le premier pour rendre raison de sa foi, expliquant tout de suite le symbole des Apôtres ; et le second sur la constance, pour exhorter les Bernois à la fermeté dans la réformation qu'ils venaient d'embrasser. On y trouve aussi un traité de la religion chrétienne, composé peu de temps avant sa mort et dédié à François Ier, roi de France. Enfin on y voit les actes des deux disputes de Zurich, de l'an 1523.

Dans le troisième on trouve une courte explication sur le livre de la Genèse, et sur les vingt-quatre premiers chapitre de l'Exode. Une traduction nouvelle des Psaumes. Deux versions du prophète Esaïe ; l'une de S. Jérome et l'autre de Zwingli, en deux colonnes, suivie d'un commentaire littéral et critique, publié l'an 1529. Il y a joint une préface, où il rend raison de sa traduction. Parlant des points hébreux, il dit : « Hebræorum litteras aliquando caruisse vocalibus notis, quas parum civiliter ipsorum Rabini et finxerunt et supposuerunt

etc.»[1] Il y a ensuite une version nouvelle du livre de Jérémie et de ses Lamentations, avec un commentaire sur ces livres, composé dans le même goût que le précédent.

Enfin, le quatrième tome contient tout ce qu'il a fait sur le nouveau Testament : I. Un commentaire sur les quatre Evangiles, et un autre sur les histoires particulières de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension du Seigneur, recueilli des leçons de Zwingli par Léon de Juda. II. Un commentaire littéral sur les épîtres de S. Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, et sur l'épitre de S. Jacques, recueillis de la même manière et par le même. Enfin, un commentaire sur l'épître aux Hébreux, et sur la Ire épître de saint Jean, recueilli par Gaspard Grossman ou Megander. Léon de Juda, qui dédie ce tome à Messieurs de Bienne, y fait une mention des plus honorables de Thomas Wittembach, leur citoyen et leur pasteur, qui avait été professeur en théologie à Bâle, dans le commencement de ce siècle-là; jusque-là qu'il assure que Zwingli et lui, qui avaient été ses disciples à Bâle, l'an 1505, lui avaient l'obligation de tout ce qu'ils avaient de savoir et d'érudition solide. Il y darle aussi de leurs deux pasteurs, Jacques Wurben et Pierre Sarctorius, en termes fort honorables.

Si l'on fait réflexion que Zwingli a écrit ou composé tout ce qui remplit ces quatre volumes in-folio, dans l'espace de douze ans et quelques mois, depuis l'an 1519 jusqu'à l'an 1531 qu'il mourut, on ne peut qu'admirer son application infatigable au travail, particulièrement si l'on considère les grandes occupations dont il était accablé; chargé de la conduite de l'Eglise de Zu-

[1] Page 208. a.

rich, comme premier pasteur, de l'instruction de la jeunesse, comme professeur; enfin du soin de presque toutes les églises de la Suisse, et souvent distrait par des fonctions pastorales, par des visites et par des commerces de lettres. Mais si l'on entre dans la lecture de ses écrits, on y trouvera bien plus de sujet encore d'admirer ses grands et merveilleux talens, l'élévation de son génie, la profondeur de son érudition et toutes les autres qualités qui font un théologien véritablement chrétien.

Après ce détail sur la mort et les œuvres de Zwingli, je reprends le fil de mon histoire.

XI. La nouvelle de la défaite des Zuricois fut bientôt portée à Zurich. Elle y arriva le même jour, à 7 heures du soir, et remplit la ville d'affliction et d'effroi, parce que s'étant proposé un but qu'ils croyaient être salutaire à toute la Suisse, ils s'étaient flattés d'y avoir un meilleur succès, et d'ailleurs quelques-uns méprisaient l'ennemi. Quelques mauvais esprits prirent occasion de là de parler fort haut contre la réformation et contre les ministres, de sorte que Léon de Juda, qui se trouvait alors le premier à porter le faix de l'église de Zurich, fut obligé, pour échapper au danger qui le menaçait, de se cacher chez un honnête bourgeois, dans le temps qu'il relevait à peine d'une rude maladie, que ses grandes occupations lui avaient attirée. Cependant on revint bientôt de cette première consternation. On assembla de nouvelles troupes sur le mont Albis et l'on dépêcha des courriers cette même nuit à Berne et aux autres villes réformées, pour leur demander leurs secours. [1]

Après le départ de l'armée des cinq cantons, le ma-

[1] Hotting. 587.

gistrat de Zurich envoya diverses personnes, hommes et femmes, pour ensevelir les morts. On y trouva trois cent quatre-vingt-trois morts de l'armée de Zurich, entre lesquels étaient quatre-vingt-dix-huit bourgeois. Il s'y en trouva même qui avaient des habillemens étrangers, qui firent juger que c'étaient des soldats de l'armée ennemie. Outre ceux-là il y en eut d'autres qui périrent, les uns dans la fuite, d'autres dans leur prison, et d'autres enfin de leurs blessures, de sorte que le nombre des Zuricois morts, y compris les trois cent quatre-vingt-trois dont je viens de parler, montait en tout à cinq cent douze. Ce nombre, comme l'on voit, ne s'accorde guère avec celui de trois mille morts et trois mille blessés, que quelques catholiques ont prêté si libéralement aux Zuricois, avec une armée de vingt mille hommes. [1] Les Suisses catholiques ont été plus modestes, ils en ont compté mille, et ceux qui en font monter le nombre plus haut le portent tout au plus à quinze cents. Cela est venu de ce qu'ils ont compté parmi les morts des gens qu'ils crurent tels, et qui ne le furent point. Tel fut un J. Balthasar Keller, père de Jean Keller, qui dans la suite fut bourgmaître de Zurich. Cet officier reçut quatorze blessures et fut laissé comme mort. Les ennemis le croyant tel, le dépouillèrent et lui arrachèrent même une bague du doigt. Cependant il reprit ses sens, et nu comme il était il se traîna avec peine dans un village voisin, où on lui donna quelques habits et de-là il se retira chez lui. On compta parmi les morts vingt-six magistrats, tant du grand que du petit conseil, et quinze ecclésiastiques, gens de bien et savans, que la nécessité avait obligés d'aller à cette guerre

[1] Id. 583.

pour repousser l'ennemi commun de l'Eglise et de la patrie. Entre ces derniers fut Thiebold de Ghéroldseck, administrateur de .l'abbaye d'Einsiedlen ; Conrad Schmid, commandeur de Kussnacht, homme de bien, savant et fort aimé ; Jean Haller, qui avait été pasteur d'Anseldingen, dans le canton de Berne et qui, chassé de son église l'an 1528 par les catholiques rebelles, lors des troubles d'Interlaken (comme on l'a vu dans son lieu[1]), avait passé dans le canton de Zurich et avait été établi ministre de Bulach, petite ville de ce canton. Enfin on y trouva Wolffgang Joner, abbé de Cappel, homme de mérite et amateur des arts et des sciences, qui était même considéré des catholiques à cause de ses belles qualités. Il mourut à l'âge de soixante ans. Outre ces morts, les Zuricois perdirent dans cette funeste journée quatre drapeaux et dix-huit canons. Les catholiques ne perdirent qu'environ quatre-vingts hommes, selon leur rapport; d'autres en comptent deux cents.[2]

Les capitaines de l'armée catholique ayant chassé les Zuricois, envoyèrent sommer les sujets de Zurich qui étaient à leur voisinage, de se soumettre à eux, avec menace, en cas de refus, de ravager leur pays, et avec promesse de les protéger, s'ils se soumettaient de bonne grâce. Mais, fidèles à leurs seigneurs, nonobstant leur défaite, ils refusèrent de se soumettre à leurs ennemis. Et bientôt les Zuricois, s'étant assemblés sur le mont Albis, furent renforcés par les sujets de l'abbé de St-Gall, par ceux de Thurgovie, de Tockenbourg et d'autres endroits, si bien que leur armée s'accrut jusqu'au nombre de 12,000 hommes. Peu de temps après ils furent joints

[1] Tome II. p. 240.
[2] Hotting. 588. 589.

par ceux de Schaffouse et de St-Gall. [1] Les Grisons, qui s'étaient arrêtés jusque-là dans leur campement, s'approchèrent aussi, quoique les catholiques tâchassent par un stratagème, de les obliger à se retirer. Il prirent l'habit d'un héraut de Zurich, qui avait été tué à la bataille de Cappel, et en revêtirent un de leurs soldats, qu'ils envoyèrent au camp des Grisons, avec une lettre, comme si les Zuricois, dont le fourbe prenait le nom, les remerciaient de leur bonne volonté et leur disaient qu'il n'était pas nécessaire qu'ils avançassent davantage, puisqu'on était en négociation de paix. [2] Les villes de Berne, de Bâle, de Soleure, de Mulhouse et de Bienne envoyèrent aussi promptement leurs troupes, qui se rendirent à Bremgarten, où les Zuricois les joignirent avec leurs troupes auxiliaires. Berne envoya quatre mille hommes; Bâle cinq cents; Soleure six cents; Mulhouse et Bienne ensemble trois cents. [3] Dans les troupes de Berne il y avait deux cents hommes de Genève, trois cents de Neuchâtel et quatre-vingts de Lausanne. [4] On se serait attendu que Strasbourg et Constance auraient donné du secours aux Zuricois, comme elles y étaient obligées par le traité d'alliance des Cantons réformés, où elles étaient entrées depuis deux ans; mais il ne parut pas une ame de leur part, ce qui fit sans doute que nos réformés se dégoûtèrent bientôt de leur alliance et rompirent avec eux dès que les cantons catholiques le souhaitèrent. [5] C'est donc sans fondement que le cardi-

[1] Hotting. 590.
[2] Sprecher L. V. p. 217. 218.
[3] Stettl. II. 50. a.
[4] Ms. Thomass. 24 b.
[5] Hotting. 590.

nal Pallavicin a dit dans son histoire du Concile de Trente [1], que les Zuricois avaient reçu de puissans secours des états d'Allemagne. L'armée des réformés se trouva forte d'environ vingt-mille hommes. Fribourg, Appenzell et Rapperschwyl demeurèrent neutres. Ceux de Glaris prirent les armes ; mais, à cause de la division qui régnait chez eux pour cause de religion, ils n'osèrent pas sortir de leur pays. Mais ceux du Wagenthal se laissèrent tellement effrayer par la perte de la bataille de Cappel, qu'ils implorèrent d'abord la grace des cinq Cantons. [2]

Les chefs de l'armée réformée tinrent conseil de guerre sur les opérations de la campagne, et convinrent ensemble qu'on se partagerait en deux corps, qui marcheraient de concert contre l'ennemi, le long de la rivière de la Reuss, les uns au-delà et les autres au-deçà. Dans la marche les troupes de Berne, arrivées à Mouri, le pillèrent en représailles de ce que les catholiques avaient fait à Cappel, et y détruisirent et brisèrent toutes les images et les autels. Ils en firent autant à Mérischwände, terre de Lucerne. Mais comme ils avaient défendu de brûler, un de leurs soldats, qui mit le feu à une maison, fut condamné à perdre la tête. Dès-là ils rejoignirent les troupes de Zurich, et le 21 du même mois d'octobre (dix jours après la bataille de Cappel) ils entrèrent ensemble dans le canton de Zoug. Là, ayant trouvé les ennemis au village de Baar, ils les forcèrent d'en sortir et de reculer jusqu'au mont de Zoug, où ils avaient un poste avantageux. Les catholiques s'y campèrent sur une hauteur près de Baarbourg, et fortifiè-

[1] Lib. III. VIII. 2.
[2] Hotting. l. c

rent leur camp le mieux qu'ils purent, ayant reçu un renfort de mille Valaisans et de quatre cents hommes de l'Eschthal. Pendant ce temps-là les réformés pillaient les villages voisins, Baar, Blickenstorff et Steinhausen. Ils eurent encore quelques avantages dans deux ou trois rencontres avec les catholiques, de sorte que quelques-uns croyaient que l'ennemi avait lâché le pied et qu'on l'aurait pu disposer à accepter des propositions raisonnables. [1] Mais les troupes réformées furent incommodées par le mauvais temps, et les Zuricois en particulier, manquant d'argent, l'incommodité de la saison et le défaut de paiement les mirent de mauvaise humeur, et ces deux maux joints à l'inaction dans laquelle on les tenait, fit glisser le désordre et la désobéissance parmi eux. [2]

Les catholiques s'étant campés fort avantageusement, ensorte qu'il était très-difficile de les attaquer, avaient résolu de laisser morfondre les réformés devant leur camp par une vigoureuse résistance. Ceux-ci pour les obliger à livrer bataille et à sortir de leur camp, résolurent d'entrer dans le pays des cinq Cantons par deux endroits, tandis que les Grisons attaqueraient le pays de la Mark, dans la pensée que cela pourrait les obliger à partager leurs troupes, et qu'ainsi on pourrait bientôt mettre fin à la guerre. Mais avant que d'exécuter ce dessein ils résolurent de s'emparer du poste de Silhbruk et détachèrent pour cet effet quatre à cinq mille hommes des troupes de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse, de St-Gall et de Thurgovie, avec l'artillerie nécessaire. Ceux de Berne et de Soleure ne voulurent point se sé-

[1] Stettler II. 50. b. Hotting. 590.
[2] Stettl. l. c.

parer, mais allèrent tous ensemble droit à l'ennemi. Un homme de ces quartiers-là, habile dans l'art militaire, représenta aux officiers qu'un tel projet était impraticable, parce que le lieu était si rude qu'il n'y avait ni gens, ni bêtes de somme, ni artillerie qui pût y arriver. Ils ne laissèrent pas de partir; mais ils agirent avec si peu de précaution, qu'il semblait qu'ils avaient perdu le sens. Leur ordre était de partir secrètement, sans bruit et dans le milieu de la nuit. Au lieu de cela, comme s'ils fussent allés attaquer des enfans et contre le sentiment des gens expérimentés, le capitaine de Zurich fit partir son monde, le 23 octobre, peu après midi et enseignes déployées, ensorte que les ennemis pouvaient le voir.[1] Stettler dit qu'il partit de nuit, mais au clair de la lune. L'ordre était encore qu'ils devaient s'arrêter à Silhbruk et y passer le reste de la nuit; et le lendemain prendre la route du mont de Zoug, s'y tenir exactement sur leurs gardes et se garantir d'une attaque imprévue, par un bon retranchement de chars et de charrettes, et de donner un signal par un grand feu, dans le temps qu'ils voudraient attaquer l'ennemi. Les deux corps d'armée de Zurich et de Berne devaient dans le même temps attaquer l'ennemi dans la plaine. Mais ni les uns ni les autres n'exécutèrent les ordres dont on était convenu.

Les premiers se mirent à la vérité, en chemin pour gagner le poste qu'on leur avait ordonné; et près de Nuheim, ils chassèrent la garde avancée des ennemis et arrivèrent ce soir même au Mont de Zoug. Mais au lieu de se camper et de se retrancher, ils se dispersèrent, et une grande partie d'entr'eux se répandirent dans les

[1] Stettler 50. b. Hotting. 591.

villages d'alentour, Menzingen, Schœnbrunn et Nuheim, où ils s'amusèrent à piller les églises et les maisons, à tuer le bétail qu'ils avaient pillé, et se postèrent sur une hauteur près de Menzingen, pour y passer la nuit, tout comme s'ils avaient affecté d'être vus de l'ennemi. Au lieu de se retrancher et de faire bonne garde, quelques-uns rodaient çà et là, méprisant l'ennemi; plusieurs autres dormaient; aucun d'eux ne voulait être en sentinelle. En un mot, il négligèrent absolument tous les ordres qu'on leur avait donnés, et toutes les mesures que la seule prudence et qu'un peu de bon sens aurait pu dicter à des gens raisonnables pour se mettre en sûreté. Cependant quelques personnes d'honneur, qui voyaient avec regret une conduite si pitoyable, ayant aperçu les ennemis qui s'approchaient avec la mêche allumée; leurs gens se mirent en ordre de bataille et se partagèrent en deux corps, qui n'étaient éloignés l'un de l'autre que d'un jet de pierre; mais ils se séparèrent bientôt, avant que l'ennemi fût arrivé. C'était un petit corps de catholiques de six à sept cents hommes, qui s'avisèrent d'aller attaquer les réformés au clair de la lune, le 24 octobre, à deux heures après minuit, ayant laissé les femmes dans le camp pour le garder avec des flambeaux et des feux. Pour se reconnaître les uns les autres dans l'obscurité, ils prirent des chemises blanches par dessus leurs habits, et des bonnets de la même couleur. Ceux qu'ils avaient envoyés devant eux à la découverte, s'approchèrent du camp des réformés sans que personne s'en aperçût. Cependant ayant vu de loin, au clair de la lune, les réformés rangés en bataille, ils en furent étonnés et ne voulaient point les attaquer. Mais dès qu'ils se furent avancés et qu'ils remarquèrent qu'il ne se faisait aucun mouvement

extraordinaire dans le camp, à l'occasion de leur arrivée, ils s'arrêtèrent et envoyèrent quelques-uns d'entr'eux à leur camp pour dire aux autres de venir attaquer promptement; les assurant, « que Dieu avait livré leurs ennemis entre leurs mains, puisqu'ils étaient tous ou endormis ou plongés dans la sécurité. » Ainsi, animés d'un désir ardent de profiter de l'occasion, et de venger le ravage qu'on avait fait sur leurs terres, ils firent leurs prières et allèrent fondre sur les deux bataillons réformés qui étaient encore dispersés, avant qu'ils pussent se joindre. Ceux-ci, qui ne s'attendaient pas à être prévenus et attaqués, furent étrangement surpris. D'ailleurs n'ayant point fait de dépense en espions, ils ne savaient pas si ceux qui venaient à eux, n'étaient qu'un détachement de l'armée ennemie, ou l'armée entière; et ils ne pouvaient s'éclaircir là-dessus, à cause de l'obscurité. [1]

Les ennemis commencèrent l'attaque avec de grands cris. Le premier bataillon se défendit d'abord courageusement et coucha sur les carreaux plusieurs des ennemis; mais enfin il fut poussé et mis en déroute sans que l'autre bataillon vînt à son secours. Et celui-ci ayant été ensuite attaqué par les catholiques, lâcha bientôt le pied et chercha son salut dans la fuite, abandonnant son canon aux ennemis. Dans ce temps-là, l'armée combinée des réformés, qui était au-dessous du camp des cinq cantons, aurait dû l'attaquer de son côté vigoureusement, comme on en était convenu avec ceux du détachement; mais soit trahison, soit imprudence, elle n'en fit rien; et nonobstant qu'on y pût entendre le bruit de la mousqueterie, nonobstant les sollicitations de quelques bra-

[1] Stettler 51. Hotting. 591. 592.

ves hommes de guerre, qui souhaitaient qu'on attaquât et qui avaient crié l'alarme, on n'y branla pas le moins du monde; et Messieurs les officiers, qui apparemment dormaient à ces heures-là, ne trouvèrent pas bon de troubler leur repos pour courir au secours de leurs frères, et les laissèrent assommer tranquillement. Ainsi ceux qui composaient le détachement, portant la peine de leur mauvaise conduite et de celle de leurs camarades, périrent la plupart ou dans la bataille, ou dans la fuite. Car comme ils étaient dans un pays qu'ils ne connaissaient pas, que d'ailleurs l'obscurité de la nuit les empêchait de voir où ils portaient leurs pas, plusieurs d'entr'eux périrent dans la fuite. Quelques-uns arrivèrent blessés et désolés dans le camp de la grande armée. Plusieurs furent pris et tués. Les autres prisonniers furent conduits à Zoug avec onze pièces d'artillerie, quelque bagage et quelque argent que les réformés avaient laissé sur le champ de bataille. Les catholiques y perdirent environ cent hommes, et publièrent qu'ils avaient fait périr huit cent trente réformés, qu'ils avaient jetés confusément dans trois fosses. Stettler en avoue huit cents. Mais Bullinger, qui vivait alors et qui se trouvait à Bremgarten fort à portée de savoir la vérité, dit que, comme les catholiques avaient assurément fait le nombre des réformès tués à Cappel plus grand du double, qu'il n'était en effet, il pouvait fort bien se faire, qu'il en fût de même dans cette rencontre. Il y périt douze bourgeois de Zurich, entr'autres Jacob Frey leur capitaine, dix-neuf du canton; cent quarante de la ville et du canton de Bâle, entre lesquels étaient Jérôme Botanus, ministre de St-Alban et vicaire d'Oecolampade, jeune homme fort savant et digne d'un meilleur sort; soixante-trois de Schaffhouse, outre ceux qui mou-

rurent depuis de leurs blessures, et dix-sept de S[t]-Gall. Les catholiques firent sonner cette victoire extrêmement haut, et la publièrent partout en attribuant la gloire non seulement à Dieu, mais aussi à la S[te] Vierge; et le succès qu'ils eurent dans ces deux journées, les fortifia dans leur attachement au papisme. Aussi les gens du pays bâtirent sur le champ de bataille, une grande chapelle à l'honneur de S. Séverin, dont ce jour-là portait le nom; ce qui chagrina encore plus les Zuricois. Encore aujourd'hui on fait annuellement à pareil jour, des processions solennelles à cette chapelle, avec un anniversaire pour le repos des ames de ceux des cinq cantons, qui y furent tués. [1]

On a vu dans ces deux batailles, les effets opposés de l'ordre et du désordre, de la bonne et de la mauvaise conduite, de l'union et de la division, de la fidélité et de la perfidie. Les réformés y firent faute sur faute, et des fautes grossières et impardonnables. D'ailleurs leurs capitaines n'étaient pas unis, il y avait de la jalousie et de l'émulation entr'eux de canton à canton. Les chefs ne s'entendaient pas et ne voulaient pas s'entendre; et les soldats et les bas-officiers ne voulaient point obéir. Ajoutez à cela qu'il y avait des traîtres parmi eux; gens qui haïssant dans leur cœur la réformation, à laquelle on les avait contraints de se soumettre, étaient ravis de voir exposés à des revers et à des disgraces ceux qui avaient contribué à la faire recevoir. [2] Au lieu que les catholiques étaient bien unis; et croyant tous combattre pour la bonne religion et pour la gloire de Dieu et des saints, cette pensée leur inspirait un zèle et un courage

[1] Wurstis. 605. Stettler l. c. Hotting. 593.
[2] Stettler 51. Hotting. 594.

qui tenait de l'enthousiasme. Quelque aguerries et courageuses que puissent être des troupes, si elles sont mal conduites, si le désordre et la désunion s'y mettent, si l'on n'y voit ni ordre, ni subordination, ni obéissance; il est indubitable qu'elles seront battues par un ennemi inférieur en nombre. Les Bernois l'ont éprouvé l'an 1656 dans la journée de Wilmerguen, où ils furent battus par les mêmes cinq cantons; et cela non par trahison, comme le bruit a couru, mais par une suite inévitable du désordre, du défaut de discipline, de prévoyance et d'obéissance, qui se trouva dans leur armée; comme je l'ai ouï dire à feu M. le colonel de Crousaz, lieutenant ballival de Lausanne, officier brave et expérimenté, qui s'était trouvé à cette bataille. Cela me fait souvenir d'une particularité curieuse de l'histoire de Berne, qu'on lit dans la chronique d'Etterlin. L'an 1338, les Bernois étant en guerre avec les Fribourgeois, qui étaient assistés par les comtes de Neuchâtel, de Valangin, de Nidau et de Gruyère, élurent pour leur capitaine-général, un de leurs bourgeois, nommé Rodolphe D'Erlach, chevalier et bon guerrier. Ce M. D'Erlach se défendit quelque temps d'accepter cet emploi; mais enfin on l'obligea de s'en charger. Cependant il ne voulut point prendre le commandement de l'armée, qu'elle ne lui eût prêté serment de lui obéir en toutes choses. « Jai été, dit-il, en six batailles, où le plus petit nombre a toujours remporté la victoire; ce qui arrivait par un effet de l'obéissance et du bon ordre qu'on y observait. »

Je reviens à notre histoire. Le mauvais succès de deux batailles consécutives, remplit les réformés de mécontentement et de troubles, rejetant la faute les uns sur les autres. Quelques-uns de ceux qui, comme je l'ai déjà dit, haïssaient dans leur cœur la réformation, di-

rent qu'ils ne voulaient plus se charger de cette guerre de prêtres,[1] comme ils l'appelaient, et se retirèrent. Les Tockenbourgeois furent de ce nombre. Ils ne voulurent plus prendre part à cette guerre, et firent leur accommodement particulier avec l'armée des cinq cantons, qui leur donna par écrit une ratification de l'achat qu'ils avaient fait de leur liberté, pour n'être plus soumis à l'abbé de St-Gall; après quoi ils s'en allèrent chez eux. Cet accommodement fut ensuite ratifié par les deux cantons de Schwytz et de Glaris, et réduit en forme de traité à Rapperschwyl, scellé des sceaux de ces deux cantons et de celui de Tockenbourg. Dans le premier article de ce traité, les Tockenbourgeois promettent : « Qu'au cas que dans leurs paroisses, une ou plusieurs personnes n'ayant pas renoncé à la religion romaine, qu'ils appellent l'ancienne et la véritable foi chrétienne, ou que ceux qui avaient embrassé la nouvelle religion voulussent la quitter, ils seront en pleine liberté de le faire, etc. Que là où l'on conservera les ministres, ils ne devront point proférer des paroles injurieuses contre la religion romaine, etc.; que les biens de l'Eglise seront partagés entre les prêtres et les ministres, à proportion de leurs auditeurs, etc. » Dans le second article ils promettent de réparer à leurs dépens les ornemens qu'on avait brisés dans l'église de St-Antoine à Utznen; au moins s'il se trouve que leurs gens en soient coupables. Dans le quatrième article, Schwytz et Glaris parlent et disent : « concernant l'achat de nos chers compatriotes du Tockenbourg, par lequel ils se sont rachetés et délivrés de la domination de l'abbaye de St-Gall, il sera observé fidèlement à leur égard, conformément à la promesse

[1] Pfaffen-Krieg. Stettler 51. a.

qui leur en a été faite par écrit par nos seigneurs des cinq cantons. »[1]

Après le départ des Tockenbourgeois, ceux de la Thurgovie ne voulurent pas non plus demeurer dans l'armée, et se retirèrent. Ceux de Gaster firent aussi une trève par le moyen de Glaris.[2]

XII. Nonobstant ces pertes, les réformés auraient encore pu sortir de cette guerre avec honneur, s'ils avaient su réparer leurs fautes, puisque l'ennemi manquait de vivres et qu'on avait des forces suffisantes à lui opposer, et des troupes courageuses; si bien que, plus d'une fois, quand les partis qui couraient la campagne se rencontraient, les réformés battaient les catholiques.[3] Les magistrats de Zurich écrivirent à leur armée, le même jour de la dernière bataille, 24 octobre; « qu'ils devaient avoir plus à cœur l'honneur de la ville, et se tenir mieux sur leur gardes; qu'on avait appris, que tout le mal était venu de la grande nonchalance à observer les règles de la guerre et de la désobéissance; que personne n'avait voulu faire sentinelle et garder son rang, etc. » Mais malgré ces avertissemens, dont leur propre expérience leur devait faire sentir la nécessité, ils firent de nouvelles fautes. Au lieu de demeurer unis et de ne point faire de paix que de concert, et les uns avec les autres; leurs troupes se séparèrent, et Zurich se hâta de faire sa paix à part; parce que les choses allant de mal en pis tous les jours, non seulement leurs sujets effrayés par les menaces des ennemis, priaient leurs seigneurs à mains jointes de faire la paix; mais leurs propres bourgeois les y forcèrent en quelque sorte, par leurs murmures et par

[1] Hotting. 594. [2] et [3] Id. ibid

leurs divisions.[1] D'autre côté, les cinq cantons qui avaient de bonnes intelligences à Zurich, instruits de tout ce qui s'y passait, en devenaient toujours plus fiers; et le pape qui leur envoya une lettre de félicitation et de l'argent, avec promesse de leur en envoyer davantage au cas que la guerre durât plus long-temps, acheva de leur enfler le cœur.[2]

Les choses étant dans cet état, on commença à parler de paix. Les deux partis la souhaitaient également. Les catholiques, parce qu'ils manquaient de vivres; les Zuricois et les Bernois, parce que l'incommodité de la saison ne leur permettait pas de tenir la campagne, et que servant tous à leurs propres dépens, plusieurs de leurs gens désertaient nonobstant les défenses. Déjà dès le 18 octobre, on vit des députés d'Appenzell et de la comtesse de Neuchâtel, qui vinrent offrir leur médiation. Ils furent suivis des députés de diverses villes protestantes de la Souabe, comme Lindau, Ulm, Bibrach, Memmingen, Isna et Kempten, qui arrivèrent le 26 octobre, et offrirent aussi leur médiation. Après ceux-ci, les ministres du roi de France, du duc de Savoie et du prince de Bade, vinrent le 28 octobre. Les Bernois agréèrent d'abord ces propositions d'accommodement, et écrivirent à leurs alliés de Zurich et de Bâle, que si les cinq cantons voulaient faire la paix, on ne devait pas refuser de faire un traité raisonnable avec eux. Ces deux cantons y consentirent, mais avec quelque protestation. Les catholiques ne voulurent point admettre la médiation des villes protestantes d'Allemagne, et n'écoutèrent que les députés des princes et des états de leur re-

[1] Hotting. 594.
[2] Id. 595.

ligion. Enfin pourtant, les réformés ayant été appuyés par l'ambassadeur de France et par les députés de Fribourg et d'Appenzell, les deux parties consentirent d'entrer en négociation de paix. Et comme les députés des villes réformées étaient assemblés à Bremgarten le 31 octobre, les catholiques leur envoyèrent quatre articles préliminaires, dont ils demandaient la signature et l'exécution, avant que de s'engager dans la négociation. « I. Que l'armée réformée sortit des terres des cinq cantons. II. Que les anciennes alliances seraient observées au pied de la lettre. III. Qu'on laisserait les cinq cantons agir et commander chez eux de la manière qu'ils l'entendaient, et qu'on ne les importunerait plus pour leur religion. IV. Que dans les seigneuries communes on les laisserait jouir des droits entiers qu'ils y avaient. » Comme les réformés trouvaient ces articles assez raisonnables, ils les acceptèrent sans peine; mais d'abord les cinq cantons mirent un appendice au quatrième, qui leur fit de la peine, savoir : Que dans les seigneuries communes, on pourrait de nouveau mettre la religion en suffrages; de sorte que ceux qui ont embrassé, disaient-ils, la nouvelle religion, puissent y renoncer, et que ceux qui n'ont pas encore renoncé à la vraie, ancienne foi chrétienne, et à la messe, puissent la retenir et la rétablir. » Les médiateurs pressèrent vivement les réformés d'accepter ces articles, particulièrement le premier, les assurant que, s'ils l'exécutaient, les catholiques seraient plus traitables sur tout le reste, à quoi ils promettaient de donner tout leur soin. Comme donc les soldats se mutinaient; que l'armée ne pouvait plus guères tenir la campagne à cause des pluies et des temps orageux qu'il faisait, et du froid qui augmentait tous les jours; que d'ailleurs faute de paiement ils étaient obligés de vivre à leurs dépens;

que les sujets de Zurich, qui sont entre la Reuss, et le lac de Zurich, avaient beaucoup souffert par les incursions et les pillages des ennemis, Zurich accepta les trois premiers articles. Mais pour le quatrième, comme il était opposé au traité de paix fait deux ans auparavant et à la promesse qu'ils avaient faite, eux et leurs confédérés, aux réformés des seigneuries communes, ils ne voulaient point l'accepter. Cependant les deux corps de troupes, qui composaient l'armée réformée décampèrent d'Aaberen le 3 novembre, et se séparant les uns des autres au lieu de demeurer ensemble bien unis, les Zuricois se retirèrent du côté d'Ottenbach, et les Bernois à Bremgarten. [1]

Le 6 novembre les médiateurs apportèrent aux réformés les trois articles suivants, de la part des cinq cantons. » I. Qu'on devait les laisser en paix sur leur religion, qu'ils en feraient de même à ceux de Zurich et de Berne et à leurs adhérens. II. Qu'ils voulaient bien ne point inquiéter ceux qui, dans les seigneuries communes, avaient embrassé la nouvelle religion ; mais que si en quelque lieu on avait usé de fraude, lorsqu'on avait mis la religion en suffrages et qu'une paroisse voulut le faire de nouveau, elle le pourrait. Que si dans quelques paroisses il y avait des gens qui n'eussent pas renoncé à l'ancienne religion et qui voulussent la rétablir, ils seraient en droit de le faire ; comme l'autre partie aurait droit de garder leurs ministres. Enfin qu'on devait partager les biens d'Eglise entre les ministres et les prêtres selon le nombre de leurs auditeurs. III. Qu'on devait garder les anciennes alliances. »

Les réformés ne voulurent point accepter le second

[1] Wurstis. VIII. cc. XIII. 603. Stettler 82. a. Hotting. 598. 596.

article et trouvaient déraisonnable que dans une paroisse où la pluralité des suffrages avait été pour la réformation, le plus petit nombre fût en droit d'y rétablir la messe. Les médiateurs pour le faire agréer aux deux parties, y apportèrent un petit adoucissement qui parût raisonnable. Il était conçu en ces termes : Que dans les seigneuries communes on pourrait bien remettre la religion en suffrages ; mais sous cette réserve que là où la pluralité serait pour la réformation, le plus petit nombre ne pourrait pas à la vérité y rétablir la messe, mais serait en liberté d'aller l'écouter ailleurs; que de même, là où la pluralité serait pour la messe, il serait permis aux Evangélistes d'aller au prêche dans les lieux les plus voisins. »[1]

Mais le même jour 6 novembre, les catholiques, pendant la négociation, firent de nouvelles hostilités. Comme les réformés n'avaient pas eu la précaution de stipuler une suspension d'armes, pour négocier tranquillement, leurs ennemis pressés par la disette, et pour les amener plus promptement au point qu'ils souhaitaient, se jetèrent sur les terres de Zurich, et firent une incursion du côté de Rifferschwyl et de Mettmenstetten, dans le Frey-Amt. Ils y pillèrent tout, et le lendemain, 7 novembre, ayant été joints par les Valaisans et les Italiens, (de sorte qu'ils faisaient le nombre de quatre mille hommes,) ils attaquèrent brusquement les Zuricois, qui étaient dans les postes de Hirtzel, et du Mont de Horgen, les chassèrent jusques à Thalweil, et pillèrent le village de Horgen.[2]

Dans cet intervalle, les médiateurs proposèrent aux

[1] Holling. 596.
[2] Stettler II. b. Rahn. 736.

parties l'adoucissement qu'ils avaient fait au deuxième article du projet; et les cinq cantons l'acceptèrent, mais avec quelques nouvelles réserves. Les Zuricois et les Bernois ne voulurent point s'en accommoder. Là dessus les cinq cantons firent une nouvelle incursion dans le Frey-Amt, terre de Zurich, y pillèrent tout ce qu'ils pûrent emporter, et achevèrent de désoler le couvent de Cappel, en enlevant tout ce qu'ils y avaient laissé de reste après la première bataille. Cependant les gens du pays s'étant ramassés, ils les poursuivirent, les attaquèrent et leur reprirent la meilleure partie de leur butin. [1]

Ces courses des catholiques achevèrent de jeter la terreur dans le canton et dans la ville même de Zurich, où les gens de la campagne se retiraient en foule, avec leurs meilleurs effets. Le bruit s'y répandit même que les ennemis la venaient assiéger. C'est pourquoi le soir même de ce jour, les Zuricois rappelèrent leur armée pour venir défendre leur ville, et souhaitèrent que les Bernois et leurs autres alliés les suivissent. Mais les Bernois n'étant pas maîtres de leurs troupes, ne branlèrent pas. Cependant les catholiques ne prirent point le chemin de Zurich; mais ils envoyèrent des lettres circulaires aux sujets de Zurich, pour leur dire : « 1° Que les Zuricois refusaient la paix à des conditions honorables, dont ils leur faisaient le détail; 2° Que si eux (les sujets) les agréaient, ils pouvaient le leur faire savoir, faute de quoi ils devaient s'attendre à être pillés et brûlés, d'autant plus qu'on avait ainsi traité les habitans de Blickenstorff. » Ces gens là qui avaient paru les plus ardens avant la guerre, effrayés par ces menaces, prièrent leurs seigneurs de faire la paix. Toutes ces circons-

[1] Rahn. 737.

tances fâcheuses avaient fait perdre courage à ceux de Zurich, d'autant plus qu'il n'y avait point d'union entre eux; et que d'ailleurs plusieurs personnes de qualité n'avaient point à cœur la religion, comme il aurait été nécessaire. [1] Les sujets de Zurich firent plus. De leur propre autorité, et sans la participation de l'état, ils députèrent un paysan du mont de Horgen, nommé Souter, auprès des capitaines des cinq cantons, de qui il était bien connu. Il obtint d'eux un sauf-conduit, et un jour pour traiter de la paix, à Tenniken, près de Baar, dans le canton de Zoug. Ainsi la seigneurie de Zurich, pressée par ses propres sujets, envoya trois conseillers au camp, avec ordre de prendre avec eux les capitaines de l'armée, et quelques-uns du canton, et d'aller conclure une paix la plus honorable qu'il serait possible d'obtenir, et qui ne fût point préjudiciable à la religion, et aux libertés. Ces députés de Zurich allèrent trouver ceux des cinq cantons, près de Baar, [2] le jeudi 16 novembre, et ce jour là même, [3] (tant ils avaient peur de manquer la paix,) ils conclurent et signèrent un traité, tel qu'il plût à leurs ennemis de le leur proposer. Ils firent leur paix en particulier, laissant leurs alliés de Berne dans l'embarras, et abandonnant, à la merci des cinq cantons, les villes de Bremgarten, et de Mellinguen, et les Frey-Amter, sous prétexte qu'ils étaient assurés de la protection de Berne. Ils ne firent non plus aucune mention des autres peuples qui s'étaient joints à eux pour cette guerre; je veux dire de ceux d'Utznach,

[1] Stettler 52. b. Wurstis. 606.
[2] Rahn. 737.
[3] Hotting. 597. 599.

de Wesen, de Gaster, et du Tockenbourg, parce qu'ils s'étaient séparés d'eux.[1]

Ce fut donc là le second traité de paix de la Suisse, qui fut renfermé en 8 articles. J'en rapporterai ici le premier article tout entier, et mot pour mot, fidèlement traduit. Mais je donnerai seulement la substance des autres ;

« En premier lieu, nous, les Zuricois, devons et voulons laisser entièrement nos féaux et chers confédérés des cinq cantons, pareillement leurs chers combourgeois et compatriotes de Valais, et tous leurs adhérans, soit ecclésiastiques, soit laïques, dès à présent et à l'avenir, dans leur ancienne, vraie et indubitable foi chrétienne, dans leurs propres villes, pays, terres et seigneuries, sans les inquiéter ni importuner par des disputes, renonçant à toutes mauvaises inventions, ruses et finesses. Et de notre côté, nous, des cinq cantons, voulons laisser nos confédérés de Zurich, et leurs propres adhérens, demeurer dans leur religion. 2° Nous, des cinq cantons, nous réservons dans cette paix tous ceux qui ont quelque liaison avec nous, soit en général, soit en particulier, par traité de bourgeoisie ou de compatriotage ou autrement, comme aussi ceux qui nous ont donné du secours, conseil et assistance ; en sorte qu'ils soient ici expressément compris avec nous. 3° De nôtre côté, nous, les Zuricois, nous réservons tous ceux qui nous ont donné secours, conseil et assistance, avant et dans cette guerre, soit en refusant le commerce, ou autrement, en sorte qu'ils doivent aussi être compris dans cette paix. 4° De plus, nous, des cinq cantons, nous réservons expressément ceux des Frey-

[1] Id. id.

Amter, dans l'Argovie, Bremgarten et Mellinguen, qui se sont attachés aux Bernois, se sont joints à eux, et les ont favorisés, pour porter la guerre chez nous, et qui retiennent encore leurs troupes chez eux; ainsi ils ne pourraient pas accepter cette paix. D'ailleurs pour finir la guerre contre les Bernois, il est nécessaire que nous ayons le passage par là. C'est pourquoi nous ne permettons pas pour ce coup, qu'on les comprenne dans cette paix. De même nous réservons aussi expressément ceux de Rapperschwyl, du Tockenbourg, du Gaster et de Wesen, qui n'ont aucune liaison ni alliance avec nos confédérés de Zurich, en sorte qu'ils soient aussi exclus de cette paix, etc. Cependant sous condition qu'on les traitera gracieusement et avec modération, dans les châtimens et la justice. »[1]

« En second lieu, les deux parties s'engageaient à se laisser réciproquement, en paisible possession de tous les droits qu'elles avaient dans les seigneuries communes; avec cette déclaration, que si dans ces seigneuries il y avait quelque paroisse ou communauté, qui ayant embrassé la nouvelle religion, voulut la garder, elle aurait plein pouvoir et liberté de le faire sans opposition de personne; de même les paroisses qui n'auront pas encore renoncé à l'ancienne religion, soit secrètement, soit manifestement, seront pleinement en droit d'y demeurer, etc. Et s'il y en a dans quelque temps, qui veuillent rétablir la religion catholique, ils seront aussi en pouvoir de le faire. On devra aussi partager les biens d'église entre les prêtres et les ministres, selon l'étendue des lieux, etc. Aucun ne doit insulter ni injurier

[1] Hotting. 597. 598.

l'autre pour cause de religion; et ceux qui le feront, devront être châtiés par leurs magistrats. [1]

« En troisième lieu, les deux parties s'engagent à observer mutuellement leurs anciennes alliances, suivant les traités de leur confédération. En particulier les Zuricois s'engagent à ne point se mêler des affaires des lieux où ils n'ont aucune autorité, et avec qui ils n'ont point de liaison. » [2]

« En quatrième lieu, les Zuricois s'engagent de renoncer à tous les traités nouveaux d'alliance, faits avec d'autres villes et contraires aux anciennes alliances des cantons; et le précédent traité de paix doit être mis à néant, biffé et remis aux cinq cantons. »

« V. Ils restitueront aussi aux cinq cantons les 2,500 écus qu'ils leur avaient payés pour les frais de la guerre en vertu du précédent traité de paix. »

« VI. Si à l'avenir, les parties, ou des particuliers avaient quelque prétention contre des ecclésiastiques ou des laïques; le demandeur devra se contenter du droit, selon la teneur des alliances; mais si le défendeur ne voulait point se soumettre au droit, les autres cantons de la Suisse devront prêter secours, de leurs corps, de leurs biens et de toutes leurs forces, à celui qui demande le droit. »

» VII. Tout ce qui a été pris ou arrêté durant la guerre, ou abattu par l'une ou l'autre des parties, doit être restitué, relâché, ou redressé.

» VIII. Les prisonniers doivent être échangés, et ceux qui se trouveront surnuméraires, devront être relâchés, pour une rançon raisonnable.

[1] Hotting. 598. 599.
[2] Id. 599.

» Moyennant tous ces articles, la paix, l'union et la concorde seront entièrement rétablies entre les cantons et le passé sera entièrement oublié de part et d'autre, sans qu'on puisse jamais se le reprocher les uns aux autres, etc. [1]

Les médiateurs de ce traité furent l'ambassadeur de France, Jean de Langeac, évêque d'Avranche, assisté de Louis d'Angrand, chevalier, seigneur de Bois-rigaud, écuyer tranchant de S. M., de Lambert Meigret, seigneur de Villequoi et de la Cour-neuve, controleur-général des guerres et du capitaine Ambroise Eggen.

De la part de Charles, duc de Savoie, Pierre Lambert, seigneur de la Croix, et Antoine Piochet, écuyer tranchant.

De la part d'Ernest, marquis de Bade et de Hochberg, Conrad Dietrich de Bolsenheim, baillif de Rothelin; et Oswald Gout, docteur ès droits et chancelier, et deux autres personnes.

De la part de Jeanne de Hochberg, princesse de Neuchâtel, Pierre Valier son maître d'hôtel, et Jean Merveilleux, châtelain de Thiele.

Du canton de Glaris; Fréderic Tolder, ancien baillif des FreyAmter avec deux autres,

De Fribourg, Ulrich Techtermann, Wolffgang Heid et Wolffgang Hoch.

D'Appenzel, Ulrich Isenhout, Conrad Brinlisower. [2]

Les catholiques triomphèrent, d'avoir contraint les Zuricois à signer un traité tel que celui-là, qui ne leur faisait pas beaucoup d'honneur, particulièrement à l'égard du premier article, où la religion romaine était appelée l'ancienne, vraie et indubitable foi chrétienne; et

[1] Wurstis. L. VIII. Ch. XIII. p. 606. 607.
[2] Wurstis. l. c. 608.

la réformée y était appelée tout sèchement, la nouvelle religion. Les ennemis des Zuricois en ont pris occasion de les insulter cruellement, et de les accuser d'avoir renié leur religion; et cette accusation toute absurde qu'elle était, s'est répandue par toute la Suisse, et jusques dans le pays de Vaud, où le souvenir s'en est conservé jusqu'à nos jours; car je me souviens fort bien, d'avoir ouï dire dans mon enfance, qu'on accusait les Zuricois d'avoir une fois renié leur religion. Mais c'est là, à mon sens, une plaisanterie fort mal placée, ou plutôt une calomnie impertinente; comme tous les lecteurs équitables en conviendront. L'accusation paraîtrait juste et bien fondée, si c'eut été un secrétaire de Zurich, qui eut couché le traité par écrit au lieu qu'il èst tout visible, que ce fut un secrétaire catholique de l'un des cinq cantons dont le zèle, enflé par le glorieux succès de leur guerre, lui fit mettre dans ce traité toutes les expressions propres à mortifier les Zuricois. En effet, on y remarque une affectation toute visible à cet égard. Les Zuricois y donnent aux cinq cantons les titres honorables, et accoutumés entre les cantons de chers et féaux confédérés. Et les cinq cantons au contraire les appellent simplement leurs confédérés. Ainsi tout ce qu'on peut reprocher avec justice aux Zuricois de ce temps-là, c'est d'avoir eu la faiblesse de signer un traité conçu en des termes qui déshonoraient leur réformation. Ils auraient dû les faire changer avant que de signer. Mais ils ne furent pas les seuls qui firent cette faute. Les autres réformés la firent aussi; et ce fut là un triste effet de la division, qui s'était glissée entre leurs deux armées. Quant au reste, il est fâcheux pour les réformés, qu'il leur ait fallu un traité de paix, extorqué par la force, pour leur apprendre les règles de la tolérance chré-

tienne envers les erreurs, et la patience envers les errans. Un peu plus d'attachement à la pratique de ces excellentes vertus, leur aurait épargné ces mortifications, et n'aurait pas attiré à leur réformation, le mal qu'une conduite opposée lui attira.

XIII. Après que les Zuricois eurent aussi quitté la partie et fait leur paix particulière; tout le fardeau retomba sur les Bernois, qui, se voyant désormais seuls ou à peu près, (puisque le secours de leurs autres alliés se réduisait à peu de chose), en furent accablés et ne se trouvèrent pas en état de le soutenir. Cette guerre leur coûtait beaucoup, [1] parce qu'ils étaient obligés de partager leurs troupes, et d'en distribuer une bonne partie le long de leurs frontières, pour être en garde contre leurs voisins. Quoique le duc de Savoie leur fit de grandes démonstrations d'amitié, ils ne jugèrent pas à propos de se reposer là-dessus, non plus que sur la tranquillité apparente des villes forestières, qui sont le long du Rhin. Ils avaient mis à Aigle une garnison de deux mille hommes, sous la conduite de J. François Nægueli; un autre petit corps sur le mont Brunig, contre ceux d'Unterwalden, sous le commandement de Théobald d'Erlach; et d'autres en d'autres endroits. Outre le premier corps d'armée, qui s'était mis en chemin le 11 d'octobre, ils en avaient fait partir un second de quatre mille hommes, le 23 du même mois, sous la conduite de leur ancien avoyer Jean d'Erlach, qui, arrivés à Zofingen, y furent joints par les cinq cents hommes de Bâle, et

[1] Dans ce temps-là Berne n'était pas fort riche. En novembre elle emprunta dix mille écus de Strasbourg, par l'entremise des Bâlois. Bâle leur avait déjà prêté mille florins de Rhin. Instr. B. p. 130.

par les quatre vingts de Lausanne. Mais les ennemis leur opposèrent trois enseignes, l'une de Lucerne, l'autre d'Unterwalden, et la troisième d'archers italiens, faisant le tout ensemble environ quatre mille hommes, qui se campèrent du côté de Tamerselen et de Reiden, dans le Weyerthal, et les deux partis se tinrent tellement en échec l'un l'autre, qu'ils n'osèrent point s'attaquer pendant toute la campagne. [1]

La grande armée de Berne qui était autour de Bremgarten, ne pouvait plus tenir la campagne, à cause du froid qui augmentait tous les jours, et d'ailleurs leurs soldats, qui servaient sans tirer aucune solde, se plaignaient, disant qu'ils avaient fait assez de dépense, et qu'on avait eu tort de ne pas attaquer plutôt l'ennemi, dans le temps qu'on pouvait le faire avec avantage. Ils décampèrent donc le 15 novembre, avec leurs troupes auxiliaires, laissant leurs garnisons dans Bremgarten et dans Mellinguen, et se partageant en trois corps, ils prirent le chemin de Lentzbourg, et d'Arau. Les cinq cantons ayant appris cette dispersion des troupes Bernoises, envoyèrent à leurs troupes douze mille hommes, avec ordre de les attaquer. Si nous en croyons Wurstisen, [2] historien bâlois, cette armée n'entra pas dans les terres de Berne, étant retenue par les députés médiateurs, qui représentèrent à ses principaux chefs, qu'il y avait déjà eu assez de sang répandu en Suisse. Mais Stettler, [3] historien bernois, qui a dû être mieux instruit des affaires de sa patrie, assure que cette armée des cinq cantons fit une incursion sur les terres de Berne;

[1] Stettl. II. 51 a.
[2] Page 607.
[3] Page 53 a.

qu'elle attaqua même la ville de Brouck et l'abbaye de Kœnigsfeld, avec quelques enseignes d'arquebusiers italiens, commandés par des capitaines allemands; mais qu'ils y trouvèrent plus de résistance qu'ils ne s'y étaient attendus. L'avoyer Zulauff de Brouck, avec ses gens de l'Argovie, et particulièrement ceux de la châtelainie d'Eigen, les repoussa vigoureusement, les chassa du pays, en tua plusieurs et en prit quelques-uns.

Le même jour que les cinq cantons envoyèrent leurs douze mille hommes à la poursuite de l'armée bernoise, (c'était le 17 novembre), ils envoyèrent ordre à la magistrature de Rapperswyl de leur envoyer leur nouveau pasteur, Jos. Kilchmeyer, sous bonne escorte, pour le traiter, disaient-ils, selon son mérite. Mais il s'y trouva d'honnêtes gens qui assurèrent ce pauvre homme qu'ils ne le livreraient point, et ne le découvriraient point. En même temps la magistrature envoya demander du secours aux Zuricois; mais ils n'en remportèrent d'autre réponse, pour les raisons qu'on vient de voir, sinon qu'on ferait tous ses efforts pour leur faire obtenir une bonne paix. Les magistrats, fort embarrassés, délibérèrent sur cette affaire, après le retour de leurs députés; et par la cabale des catholiques du lieu, partisans des cinq cantons, il fut résolu qu'on saisirait le ministre; mais il en fut averti de si bonne heure, que lorsque deux hommes vinrent pour le saisir, il était déjà embarqué pour se retirer à Zurich. (On l'y établit pasteur à Kussnacht à la place du défunt commandeur Schmid, dans la suite il fut ministre à Berne, où il mourut fort âgé). Les catholiques de Rapperswyl, croyant avoir trouvé l'occasion favorable pour mettre le pied sur la gorge à leurs concitoyens réformés, prirent les armes, et s'emparèrent de quelques portes. Les réformés les

prirent aussi, et s'emparèrent d'une porte. Mais dans cette émotion, il y eut quelques réformés qui prirent la peur, et qui n'augurant rien de bon pour eux, quittèrent la ville et par là affaiblirent leur parti; de sorte qu'on put leur appliquer le proverbe : « Qui quitte la partie, la perd. » Cependant le parti réformé fut soutenu par les paysans des Cours,[1] qui sont devant la ville. Mais après que le calme y fut rétabli, par la médiation de quelques personnes, qui voulaient passer pour impartiales, les réformés demandèrent que (conformément à la résolution prise quelques mois auparavant, à la pluralité des suffrages, et au serment qui avait été prêté en conséquence), on permit qu'on leur prêchât l'Ancien et le Nouveau-Testament, et qu'on ne reçût aucune garnison des cinq cantons. Les catholiques le promirent, à condition que les paysans, qui étaient venus des Cours, fussent aussi obligés d'en sortir. C'était justement la fable des loups, qui voulaient faire la paix avec les brebis, à condition qu'elles congédiassent les chiens qui les gardaient. Cependant les réformés, qui ne soupçonnaient point de mal, y consentirent. Mais dans le temps qu'ils dormaient tranquillement, sous la foi du traité, les catholiques firent entrer une garnison du canton de Schwytz, qui venant du pays de la Marche, par dessus le pont du lac,[2] arriva dans la ville, le 18 novembre, à l'entrée de la nuit. L'arrivée de cette garnison excita une si grande joie dans le cœur des catholiques, qu'outre les autres marques qu'ils en donnèrent,

[1] Voyez sur ces Cours la note de la page 376.

[2] On passe du canton de Schwytz à Rapperswyl par un grand pont de bois, sans balustrade, long de 1850 pas, qui traverse tout le lac de Zurich dans sa largeur.

ils sonnèrent toutes les cloches; et les sonnèrent avec tant de force, que la plus grosse se fendit. Alors les réformés n'eurent plus d'autre parti à prendre que celui de la retraite. La plupart d'entr'eux, entre lesquels était l'avoyer Stapfer, s'établirent à Zurich, et les autres ailleurs. Quelques-uns retournèrent dans la ville, mais ils y furent châtiés sévèrement. Ceux qui demeurèrent dans la ville, furent saisis avec un grand tumulte, et de grands cris; traînés en prison, et condamnés à de fortes amendes. Les prêtres, qui demeurèrent fermes dans la religion réformée, furent chassés; les bourgeois, qui avaient brûlé les images, furent obligés d'en élever d'autres. Quelques conseillers allèrent de maison en maison faire une perquisition exacte de tous les livres des docteurs évangéliques, les enlevèrent et les emportèrent dans l'hôtel-de-ville, avec menace de punir en corps et biens tous ceux qui en auraient. Ainsi la réformation en fut bannie, et le papisme y fut rétabli pour toujours.[1]

Les députés de Schwytz, qui se trouvèrent à Rapperschwyl, dans cette occasion, confirmèrent aux Tockenbourgeois: 1° leur traité de combourgeoisie mutuelle. 2° La liberté de religion avec cette réserve, que si quelqu'un voulait garder la messe, il pourrait le faire sans opposition. 3° L'achat qu'ils avaient fait de leur liberté par un traité conclu avec Zurich et Glaris. Lucerne consentit aussi à ce dernier article.[2] Voilà donc une affaire admise et autorisée par les quatre cantons, qui pouvaient y avoir quelque intérêt, Zurich, Lucerne, Schwytz et Glaris. Mais ces cantons ne considéraient pas

[1] Rahn. 738. Hotting. 599. 600.
[2] Hotting. 601.

que, selon les principes du droit canon, qui est l'Evangile de Rome, les biens de l'Eglise sont inaliénables. Aussi nonobstant ces traités solennels, les Tockenbourgeois furent contraints, l'année suivante, de subir de nouveau le joug de l'abbé de St-Gall, comme on le dira en son lieu. [1]

Pendant ces entrefaites, les Bernois voyant leur armée s'affaiblir de jour en jour par le grand nombre de soldats mécontens, qui leur désertaient, rappelèrent les garnisons, qu'ils avaient à Bremgarten et Mellingen, pour la renforcer ; abandonnant ces deux villes à la merci des cinq cantons. Ceux-ci, instruits de leur état, firent avancer leur armée du côté de Muri. D'abord ces deux villes prirent la résolution de leur résister et de se défendre contr'eux, afin de pouvoir demeurer dans la religion réformée, et demandèrent du secours aux Bernois; leur représentant, qu'il ne s'agissait pas seulement de leurs biens, mais aussi de leur vie et même de leur salut. Mais les Bernois s'excusèrent de leur en donner, disant, qu'il ne leur était pas possible. Les cinq cantons venaient de leur déclarer la guerre en forme : ainsi ils avaient besoin de tout le monde, pour se soutenir contre leurs ennemis. Ces deux villes, se voyant abandonnées, envoyèrent des députés à ces cantons, leur demander un sauf-conduit et la paix. On leur accorda la première demande, mais on leur refusa la seconde. Cependant elles obtinrent par une seconde députation, que Zurich s'intéressât fortement pour elles auprès des cinq cantons, et sollicitât en leur faveur dans leur camp de Heglingen. Ainsi elles obtinrent la paix le 19 novembre, mais à des conditions fort dures. Le vieux

[1] Voyez Liv. X. Sect. XI.

ivoyer Schodeler, de Bremgarten, promit aux cinq :antons de contribuer à y faire rétablir le papisme, ce qui cependant n'était point le sentiment de ses collègues, les autres députés de la ville; et il n'en avait pas l'ordre non plus, ni du conseil, ni du plus grand nombre de la bourgeoisie. Les conditions de la paix furent : I. De payer aux cinq cantons de grosses amendes. II. Que les avoyers qu'on élirait à l'avenir, seraient présentés aux huit anciens cantons à Bade, à la diète de la S. Jean. III. Que les ministres, savoir le vieux doyen Henri Bullinger et son fils, qui portait le même nom, avec Gervais Schuler, natif de Strasbourg, seraient exclus de la paix. Bullinger le jeune et Schuler, qui étaient proprement les pasteurs de la ville, se présentèrent devant le grand conseil, qui était composé de quarante personnes, et déclarèrent, qu'ils étaient prêts à soutenir par la Parole de Dieu, la doctrine qu'ils avaient prêchée. Mais le conseil leur répondit, qu'il n'était pas en état de les protéger contre la force, et les fit avertir de se retirer à Zurich avec le vieux Bullinger et l'avoyer Mutschli; les assurant qu'on pourrait bientôt les rappeler, parce que les cinq cantons ne leur proposaient pas de renoncer à la réformation. Ainsi ces quatre illustres personnages se retirèrent à Zurich le 20 novembre, avec soixante bourgeois, abandonnant leurs maisons au pillage.[1] Le vieux Bullinger mourut à Zurich, deux ans après, l'an 1533, dans sa soixante-quatrième année. Le jeune Bullinger son fils, se mit d'abord en pension chez Werner Steiner, autre ecclésiastique, aussi réfugié de Zoug, et fugitif pour cause de religion. Pendant quatre semaines qu'il y fut, il prêcha deux ou trois fois à la

[1] Rahn 739. Hotting, 601. 602.

prière de Léon de Juda et d'autres de ses amis. Il charma ses auditeurs par une éloquence mâle et solide, accompagnée d'une profonde érudition et d'un grand sens; si bien qu'il fut choisi pour remplir la place de Zwingli. Pour ce qui est de Schuler son collègue, il obtint un diaconat à Bâle, et vers la fin de l'an 1533, il fut appelé à Memmingen, où il prêcha quelque temps. [1]

Mais pour revenir à l'histoire de ces deux villes, Mellinguen fut traitée encore plus rudement que Bremgarten. Le 22 novembre, quatre cents hommes du canton de Lucerne, commandés par l'avoyer Houg, y entrèrent de vive force et en abbattirent les portes. [2] Mais les cinq cantons ne s'en tinrent pas là. Au commencement de l'année suivante, ils firent si bien, que ces deux villes leur donnèrent une promesse par écrit, de rétablir à leur gré le papisme et de le maintenir. Cependant à Bremgarten cette promesse n'avait point été faite unanimément; mais les cinq cantons y publièrent un édit en carême, par lequel ils menacèrent de leur indignation tous ceux qui mangeraient de la viande et qui ne se confesseraient pas. Sur quoi quelques-uns se soumirent, et les autres aimèrent mieux abandonner leur patrie et se retirer ailleurs. C'est ainsi que la réformation fut éteinte dans ces deux villes, presque dès sa naissance, tout comme à Rapperschwyl. [3] Cependant cela ne se fit pas tout à coup.

XIV. Pendant ce temps-là, les députés médiateurs travaillaient à pacifier les Bernois avec les cinq cantons; et comme les deux partis souhaitaient également

[1] Hotting. 602.
[2] Rahn 739.
[3] Hotting. 602. 603.

la paix, elle fut conclue. Outre que l'armée bernoise était remplie de mécontens et souffrait beaucoup de l'incommodité de la saison, on leur avait rempli l'esprit de divers avis effrayans, de complots formés contr'eux ou en général contre les réformés de la Suisse, soit par le roi Ferdinand, soit par quelques puissances d'Allemagne, et par les villes forestières, et par celle de Rothwyl. Ainsi le traité fut conclu le 22 novembre, et le lendemain les Bernois le signèrent, sans y regarder de trop près, quoiqu'il fût du même stile que le précédent fait avec Zurich; ou plutôt ce fut leur général, qui étant vraisemblablement catholique dans le cœur, ne fut pas fâché de signer un traité, où la religion romaine était appelée la vraie, indubitable et ancienne religion chrétienne. [1] On ne peut pas douter de ses sentimens à cet égard, puisque trois ans après, sur quelque accusation qu'on fit contre lui, il quitta Berne et alla s'établir à Fribourg. [2] Le traité de Berne contenait onze articles, qui étaient en substance les mêmes que ceux du traité de Zurich, avec l'adjonction de deux ou trois conditions qui intéressaient particulièrement les Bernois, savoir : [3]

« Art. V. Qu'ils paieraient trois mille écus aux cinq cantons, pour réparation des dommages qu'ils avaient causés à l'église de Mouri, et à celles de quelques villages voisins, en y brisant les images, et détruisant les autres ornemens, et de ceux qu'ils avaient causés au canton de Zoug par le feu qu'ils avaient mis en quelques endroits. Qu'ils paieraient mille cinq cents écus comptant et sur le champ; et les mille cinq cents autres, à la

[1] Stettler II. 52 a. 53 a.
[2] Stettler II. 66 b. 67 a. Hotting. 603.
[3] Hotting. 603. Ms. Neuchat. 14. 15. 16.

Chandeleur suivante. Et que, quant aux frais de la guerre, (disait-on,) que les Bernois devront payer aux cinq cantons, on tâchera de s'accommoder amiablement sur ce sujet, dans l'espace d'un mois, et au cas que cela ne se puisse pas faire, la question sera remise à la décision des Cantons, selon le contenu de l'alliance des huit anciens, pour en juger selon le droit.

» Art. VIII. Que les Bernois remettraient à ceux d'Unterwalden les titres et les recès qu'ils avaient contre eux, à l'occasion de la guerre de Hasli, et que ceux d'Unterwalden ne feraient plus d'affaire aux Bernois, pour les trois mille écus qu'ils avaient été condamnés à leur payer, et que les Bernois avaient reçus d'eux.

» Art. X. Que les Bernois laisseraient rentrer dans leurs maisons les rebelles de Grindelwald. »

L'année suivante il s'agit de régler la somme d'argent que Zurich et Berne paieraient aux cinq cantons pour les frais de la guerre. Dans une diète qui se tint à Bade, au mois de février, les cinq cantons demandaient dix mille écus; Zurich et Berne n'en voulaient donner que trois mille. Enfin les autres cantons les accommodèrent, et ordonnèrent que chacune de ces villes paierait deux mille cinq cents écus au soleil. [1] Telle fut la paix que Zurich et Berne firent avec les cinq cantons. Le traité, qui en fut fait, fut appelé le second Landsfried ou Traité de paix nationale, parce que tous les Cantons y entrèrent ou comme parties, ou comme médiateurs; et il a servi de règle aux Cantons pendant long-temps. Mais après la dernière guerre de Suisse (arrivée l'an 1712), Zurich et Berne ayant eu à leur tour de grands avantages contre les cinq cantons, et

[1] Bern. Instr. 146. Rahn. 740.

remporté sur eux deux victoires, leur firent faire un traité de paix d'un style tout différent. Il y fut stipulé, entr'autres choses, que le traité de l'an 1531 serait annullé et biffé.[1]

Les cinq Cantons, après leur retour chez eux, allèrent solennellement en pélérinage à Einsidlen, sans prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau, du moins une partie d'entr'eux, pour rendre grâces de leurs victoires à la Ste-Vierge. Les catholiques des pays étrangers eurent aussi une très-grande joie de ces victoires. L'Empereur les en félicita et les exhorta à rétablir la catholicité dans les églises et dans les couvens. On peut juger aisément qu'à la cour de Rome on en fit aussi de grands feux de joie.[2]

Quelques écrivains catholiques suisses publièrent dans la suite des relations de cette guerre, tournées à leur manière, remplies de calomnies affreuses contre la mémoire de Zwingli. Je ne les rapporterai pas ici, et je ne m'arrêterai pas non plus à les réfuter, puisque je n'écris pas un traité de controverse, mais une histoire. La lumière simple de la vérité suffit toute seule pour dissiper ces nuages. Et quant aux conséquences qu'ils ont prétendu en tirer pour soutenir la gloire de leur religion, comme si par leur victoire le Ciel avait prononcé en faveur du papisme, il n'y a qu'un mot à dire : c'est que jamais les victoires n'ont été une preuve de la vérité de la religion du peuple victorieux, moins encore sous le Nouveau-Testament que sous l'Ancien ; autrement il faudrait dire que les Moabites, les Ammonites,

[1] Voyez le Traité de paix de la Suisse, de l'an 1712, imprimé en français, in-4, p. 10.

[2] Hotting. 603.

les Arabes, les Cananéens, les Philistins, les Chaldéens, les Romains et tant d'autres peuples idolâtres qui remportèrent autrefois des victoires sur les Juifs et qui les subjuguèrent, auraient eu la vraie religion de leur côté. J'en dis autant des Sarrasins et des Turcs, qui ont si souvent battu les Chrétiens, et qui même se sont emparés de la meilleure partie de l'Empire romain.

Cependant les victoires des cinq Cantons ne firent pas, à beaucoup près, autant de mal aux cantons réformés, ni à leurs sujets, qu'on l'aurait cru, non pas même à ceux des seigneuries communes, puisque les uns et les autres conservèrent leur liberté corporelle et spirituelle, et que les affaires des cantons réformés ne se trouvèrent pas, après cette guerre, dans un état plus fâcheux qu'auparavant.

Pour ce qui est de Zwingli, la pureté de ses mœurs a été telle, que la calomnie la plus effrontée n'a pu trouver à y mordre pendant sa vie. Ce n'est qu'après sa mort, et même long-temps après, que certains moines, sans cœur et sans honneur, salirent le papier de diverses ordures étranges et inouïes, qu'ils eurent l'effronterie de publier. Ce qu'il y eut de plus fâcheux dans cette affaire, c'est que quelques Luthériens se joignirent aux catholiques, et insultèrent d'une manière inhumaine à la mémoire de Zwingli et à ses disciples, dans leurs sermons, dans leurs lettres et dans leurs livres, et même dans des vers qu'ils composaient exprès. Ils disaient : « Que Dieu et les hommes les avaient punis, comme ils le méritaient, du mépris qu'ils faisaient des sacremens. » Ils affectaient de grossir la perte des réformés et d'exagérer leurs désavantages, pour ternir la pureté de leur

doctrine sur l'eucharistie. [1] « Tant le fiel entre dans le cœur des faux dévots. » Il faut pourtant rendre justice aux chefs de leur parti. Mélanchton fut vivement affligé de la mort tragique de Zwingli. Luther ayant appris cette mort et celle d'OEcolampade, qui la suivit de près, écrivit à Bullinger, que la perte de ces deux docteurs l'avait affligé à la mort. Et dans une autre lettre adressée à Albert, duc de Prusse, lui parlant en particulier de Zwingli et de ceux qui avaient été tués avec lui, il dit, « qu'il ne veut pas à la vérité les regarder comme des martyrs, mais que pourtant il ne doutait point de leur salut. » Cependant il changea de langage dans la suite sur ce sujet; ce qui chagrina beaucoup les Zuricois. Mais s'il y eut de mauvais cœurs qui se réjouirent de la mort de Zwingli, il se trouva aussi diverses personnes de considération, dehors de la Suisse, aussi bien qu'au dedans, qui le regrettèrent.

Philippe, landgrave de Hesse, quelques années après la mort de Zwingli, dit à un magistrat de Berne, qu'il avait extrêmement regretté Zwingli, comme un vrai homme de bien. Christophe, Comte Palatin du Rhin, lui rendit aussi un témoignage fort honorable. Il y eut même quelques personnes parmi ses ennemis, qui ne purent s'empêcher de le pleurer, bien éloignés de la fureur dont les bigots étaient animés contre lui. [2]

On a fait un crime à Zwingli, d'avoir accompagné l'armée de Zurich et d'y avoir paru armé. Les catholiques ont mauvaise grâce en cela, eux à qui l'on peut reprocher tant de prélats, d'évêques, de cardinaux et de papes même, qui ont endossé le harnais, conduit

[1] Lavater p. m. 61. 62.
[2] Hotting. 615.

des armées et manié l'épée, et (sans sortir de ce siècle là) entr'autres, le pape Jules II, dont j'ai parlé ci-dessus. Zwingli accompagna les troupes de Zurich par le devoir de sa charge et par un ordre exprès de son magistrat. Dans les troupes chrétiennes, on a eu de tout temps l'usage pieux d'avoir des conducteurs spirituels, pour instruire les soldats, et pour assister les malades et les mourans. A Zurich, on avait la coutume d'employer à cet office le premier pasteur de l'église. Mais depuis ce triste événement, la seigneurie de Zurich dispensa de ce devoir les successeurs de Zwingli et les premiers pasteurs des paroisses de sa capitale. Zwingli avait été deux fois à la suite des armées suisses en Italie, dans la même qualité, au service des papes, dans les années 1512 et 1515. Personne ne s'était avisé d'y trouver à redire. Où était donc son crime, quand il suivit l'armée de Zurich, l'an 1531? S'il prit une épée ou une hallebarde, ce ne fut pas pour blesser ni pour tuer personne; mais seulement pour pouvoir se tenir dans les termes d'une légitime défense, au cas qu'on l'attaquât et qu'on en voulût à sa vie. Je voudrais bien voir un aumonier d'armée catholique, qui, dans une bataille, voulût se laisser égorger tranquillement et sans se défendre. Qui est celui qui ne crût être en droit de résister et de se servir de toutes sortes d'armes pour garantir sa vie? Encore une fois donc, où est le crime? Ceux au reste qui seront curieux de voir une exposition détaillée des mensonges grossiers et des calomnies qu'on a écrites contre Zwingli et contre sa doctrine, au sujet de sa vie et de sa mort, avec une apologie ample et savante, tant pour Zwingli que pour ses sectateurs, peuvent consulter l'ouvrage de l'illustre M. Hottinger, (qui me sert ici de guide,) depuis la page 603 jusqu'à la 633.

Je viens de dire un mot de la mort d'OEcolampade. Ce fut encore là une nouvelle perte, et une perte très sensible pour les églises réformées de la Suisse. Cet excellent homme mourut à Bâle, le jour de la signature du traité de Berne, le 23 novembre. Comme il s'était épuisé de bonne heure par l'excès de ses travaux, s'occupant nuit et jour à instruire et à écrire, il avait été près d'un an assez languissant; cependant il ne s'était relâché en rien, toujours exact à remplir toutes les parties de sa charge, à prêcher, à donner des leçons, à publier ses ouvrages et à visiter les églises de la campagne. Mais la triste nouvelle de la mort de Zwingli, qu'il aimait comme lui-même, lui perça l'âme, et les efforts qu'il prévit bien que les ennemis de la vérité feraient, ayant le cœur enflé de leurs avantages, achevèrent de l'accabler. Enfin, la peste qui régnait alors à Bâle, s'étant aussi glissée dans sa maison, il lui vint un charbon, qui d'abord ne l'empêcha pas d'agir pendant quelques jours; mais le mal augmentant et lui causant de violentes douleurs, il fut contraint de se mettre au lit, et la seigneurie commanda aux médecins de la ville d'en prendre tout le soin possible. [1] Mais au bout de neuf jours, jugeant que sa maladie serait mortelle, il fit appeler tous ses collègues, dont quelques-uns étaient déjà auprès de lui, et leur parla en ces termes : « Mes chers frères, vous voyez comment je me trouve. Le Seigneur est à la porte, et me veut emmener. C'est pourquoi j'ai souhaité de vous voir auparavant, afin de recréer mon âme avec vous, comme avec mes très chers amis, par une véritable joie au Seigneur. Mais que dois-je vous dire, à vous qui êtes ministres de Jésus-Christ, qui unis-

[1] Wurstis. Lib. VIII. C. XIV. p. 607. 608. Hotting. 633. 634.

sez si étroitement ensemble la charité et la doctrine divine? Puisque Jésus-Christ nous a acquis le salut, une ferme assurance d'entrer dans le royaume de Dieu; et que nous avons pour cela une doctrine sûre et une lumière qui éclaire nos pas, il convient que nous éloignions de nous toute tristesse et toute crainte, soit de la vie, soit de la mort, aussi bien que toute incertitude et tout doute. Seulement, mes chers frères, il est nécessaire que nous marchions constamment et fidèlement sur les traces de Jésus-Christ, ce qui est la route où nous sommes entrés depuis long-temps, premièrement par une doctrine pure et saine, et ensuite par une conduite qui soit conforme à la parole vivante de Dieu. Ainsi le Seigneur Jésus, qui est assez puissant et qui veille lui-même pour nous, aura bien soin de faire le reste et de conserver sa chère Eglise.

« C'est pourquoi, mes chers frères, il faut que votre lumière luise de telle manière, que notre Père céleste soit glorifié en vous, et que le nom de Jésus-Christ soit de plus en plus magnifié par la lumière de votre conduite droite et sincère. Ainsi aimez-vous véritablement les uns les autres, et réglez votre vie comme étant toujours devant la face de Dieu; car c'est en vain qu'on présente aux autres hommes une belle idée de la piété, si l'on n'en suit pas aussi les règles. Si nous voulons détruire le règne du diable et convertir ce monde à Jésus-Christ, il faut avoir l'esprit de Dieu dans le cœur. Car quel temps orageux, quelle tempête ne voit-on pas s'élever? Quels efforts ne font pas les hommes pour s'y opposer? Quelle impiété ne voit-on pas dans le monde? Il faut donc être ferme et persévérer jusqu'à la fin. Le Seigneur n'abandonnera pas les siens. Ah! que je vou-

drais pouvoir aussi essuyer ces travaux et sacrifier ma vie pour l'amour de la vérité! »

C'est là ce qu'il dit, touchant les affaires générales de la religion. Pour ce qui regardait sa personne, il dit : « Je n'ignore pas qu'on m'accuse d'avoir falsifié la vérité. Je vais paraître maintenant, (Dieu en soit loué), avec une bonne conscience, devant le siége judicial de Jésus-Christ. C'est là qu'il paraîtra, que je n'ai point séduit l'Eglise. C'est pourquoi je vous laisse pour témoins de mes sentimens à cet égard, lesquels je confirme en quittant ce monde. »[1]

Quand il eut fini son discours, et qu'il leur eût recommandé l'Eglise, ils lui touchèrent tous la main, lui promettant de faire tous leurs efforts pour le bien de l'Eglise.

Il avait trois petits enfans, un fils qu'il avait nommé Eusèbe, c'est-à-dire pieux, et deux filles, à qui il avait donné les noms d'Irène, et d'Alethée, qui signifient paix et vérité. Le lendemain, qui était le quinzième jour depuis qu'il s'était mis au lit, il fit venir auprès de lui ces trois enfans, qui étaient encore en si bas âge, que l'aîné n'avait que trois ans. Il leur imposa les mains et les exhorta à aimer Dieu. Et leur mère, le lui ayant promis pour eux, il se tourna de son côté et l'exhorta, elle et sa belle-mère (mère de sa femme), à élever ses enfans, de telle manière qu'ils pussent vivre conformément à leurs noms, dans la piété, dans la paix et dans la vérité. Après qu'elles le lui eurent promis, il les fit retirer pour n'être pas plus long-temps attendri par leur vue.

La nuit suivante, qui fut la dernière de sa vie, et

[1] Wurstis. l. c.

pendant laquelle plusieurs hommes de lettres demeurèrent auprès de lui, il parla peu et fut tranquille. Une personne de considération s'étant approchée de son lit, Oecolampade lui demanda, s'il lui apportait quelque chose de nouveau? l'autre ayant dit que non; le malade lui dit : « Mais moi je serai bientôt avec mon Seigneur Jésus-Christ. » Bientôt après on lui demanda si la lumière ne l'incommodait point; il mit la main sur son cœur et dit : « Voici où j'ai assez de lumière. » Comme le jour commençait à paraître, il récita le psaume LI. « O Dieu, aie pitié de moi, etc., » mais avec une voix faible. Quelques momens après, ayant un peu repris haleine, il s'écria : « Seigneur Jésus, viens à mon secours! » Ce furent là ses dernières paroles. Après quoi il rendit tranquillement l'esprit. Il mourut âgé de 49 ans; après avoir prêché à Bâle pendant neuf à dix ans, généralement regretté de tous les ordres de la ville. Il fut enseveli honorablement dans le grand temple, et on mit l'épitaphe suivante sur son tombeau :

« D. Joannes Oecolampadius professione theologus trium linguarum peritissimus, author evangelicæ doctrinæ in hac urbe primus, et templi hujus verus episcopus, ut doctrinæ, sic vitæ sanctimonia colendissimus, sub breve saxum hoc reconditus jacet. »

Cela signifie : « Le docteur Jean Oecolampade, professeur en théologie, très habile dans les trois langues, premier auteur de la doctrine évangélique dans cette ville, et véritable évêque de ce temple, très respectable par la sainteté de sa vie, aussi bien que par celle de sa doctrine, gît ici caché sous ce petit tombeau. »

Tout ce détail des dernières heures de cet excellent homme est tiré de la relation qu'en écrivit Simon

Grynæus, un de ses collègues, qui, avec neuf autres ministres, fut auprès de lui jusqu'à son dernier soupir.[1] Il la publia, tant pour l'édification des bonnes ames, que pour fermer la bouche aux ennemis de la vérité, qui avaient été assez scélérats, pour répandre des bruits injurieux contre la mémoire d'Oecolampade, jusqu'à dire qu'il avait voulu se faire mourir lui-même de désespoir. Je ne m'étonne pas tant que des moines ou des prêtres catholiques ayant pu porter la scélératesse jusqu'à ce point, et que d'autres après eux l'aient encore renouvelée dans le siècle qui a suivi, cela n'est nullement nouveau parmi eux; c'est l'esprit de leur Eglise, comme on le voit par tant d'impostures monacales, dont le monde a été rempli. Mais ce qui surprend, c'est que, de nos jours, un célèbre docteur luthérien[2] ait eu assez peu de soin de sa propre réputation, pour faire revivre cette calomnie et la débiter avec assurance, comme un fait certain. Dans le même ouvrage, ce docteur copie aussi avec la même assurance les calomnies affreuses que Jérome Bolsec avait publiées dans son temps contre Calvin, par exemple, qu'il était mort en jurant, en blasphémant et en invoquant le diable. Il faut avouer que c'est quelque chose d'affreux et en même temps de bien déplorable, que l'entêtement et l'esprit de parti, qui a infecté le monde chrétien, et surtout qu'il soit capable de séduire des docteurs chrétiens, jusqu'au point que de recevoir aveuglément et de publier de même sans scrupule, des faussetés abominables contre des serviteurs de Dieu, autant et plus excellens qu'eux; si c'est un pé-

[1] Wurstis. l. c. p. 607. 608 et 609.

[2] Hartnackius in Notis ad Hornii Historiam Ecclesiastic. Francf. 1704. 8. p. 466. 467.

ché damnable que de calomnier son prochain de bouche, que sera-ce quand on le fait par écrit, et dans des ouvrages imprimés?

La chaire d'Oecolampade fut vacante pendant six mois. Les Bâlois adressèrent une vocation à Bullinger et à Léon de Juda, pour remplir les emplois d'Oecolampade; mais ils le refusèrent l'un et l'autre. Sur leur refus on les donna à Oswald Myconius ou Geissheuser, de Lucerne, intime ami de Zwingli, et qui jusqu'à la mort de ce grand homme, avait été régent au collége de Zurich. Par le moyen de Thomas Plater, on l'avait d'abord appelé à Bâle pour y succéder, dans le ministère de la paroisse de Saint-Alban, à Jérôme Botanus, qui avait malheureusent été tué dans la dernière bataille des Cantons sur le mont de Zoug. Il l'avait remplie pendant six mois; après quoi on lui donna la chaire d'Oecolampade l'an 1532. [1]

XV. La mort imprévue de ces deux grandes lumières de la Suisse réformée, Zwingli et Oecolampade, surtout dans des circonstances fâcheuses pour elle, affligea beaucoup les bonnes ames, et au contraire enfla le cœur à tous ceux qui s'étaient opposés à eux et à leur doctrine. C'est une chose digne de remarque, qu'au mois de janvier de l'année suivante, Luther ayant été attaqué subitement d'une rude maladie, et entendant Mélanchton, qui disait à Rorarius : « Quels triomphes ne feraient pas les papistes, si cet homme allait encore mourir? » — « Non, lui dit-il, je ne mourrai point. Je le sais certainement. Dieu ne veut pas fortifier les abominations du papisme par ma mort, maintenant que Zwingli et Oecolampade sont morts, Dieu ne permettra pas qu'ils

[1] Wurstis. l. c. 609. Hotting. 640.

aient lieu d'en triompher. Le diable voudrait bien ma mort, mais ce n'est pas sa volonté qui réglera notre destinée, c'est celle de Dieu. »[1]

Dans l'Allemagne, plusieurs personnes qui auparavant avaient soutenu avec vigueur la doctrine de Zwingli, découragées par les malheurs des Zuricois, s'en éloignèrent peu à peu et embrassèrent la doctrine de Luther. Il y en eut plusieurs que la crainte seule empêcha d'en faire une libre profession. Et plusieurs même accusaient Zwingli de diverses erreurs qu'il n'avait jamais enseignées, Bucer lui-même, le sage, le savant Bucer, qui jusqu'alors avait témoigné, en toute occasion, tant de zèle et d'attachement pour Zwingli et pour sa doctrine, parut changé après la bataille de Cappel, et écrivit aux ministres de Zurich : « Que le sentiment de Luther sur les sacremens lui paraissait tolérable, et qu'il ne différait pas beaucoup de celui de Zwingli, et que la différence consistait plutôt dans les mots que dans la chose même. » Ils lui répondirent, en l'exhortant à ne point se départir de la vérité qu'il avait soutenue, pour embrasser la doctrine de Luther, sur la présence réelle de Jésus-Christ dans la cène. Ils se crurent aussi obligés d'écrire aux autres ministres des églises de Souabe, de ne pas se laisser décourager par les malheurs des églises de Suisse, pour abandonner la bonne cause.[2]

De même dans la Suisse diverses églises nouvellement plantées, particulièrement dans les seigneuries communes, comme on l'a déjà vu à l'égard des villes de Rapperschwyl, de Bremgarten et de Mellinguen, succombèrent sous le poids de la tribulation, et retournè-

[1] Hotting. 635.
[2] Lavater p. m. 62. 63.

rent dans le papisme, non pas à la vérité d'un plein consentement, mais par la crainte de la persécution, vivement sollicitées par le parti victorieux, et intimidées par ses menaces. Ces tristes exemples firent dire à Thomas Blarer, théologien de Constance, qu'il craignait bien que cette ville là, sa patrie, ne tiendrait pas dans l'occasion, une meilleure conduite. Et l'événement fit voir au bout de dix-sept ans, [1] qu'il n'avait que trop bien jugé. [2]

Les cinq cantons profitant de leur victoire et de la consternation où elle avait jeté les réformés, envoyèrent incessamment des députés dans les seigneuries communes, dans le comté de Sargans, à Wesen, à Utznach, dans le pays de Gaster, dans les Freyen-Æmpter, ou bailliages libres; comme aussi à Bremgarten, à Mellinguen et à Zurzach; dans le Rheinthal et dans la Thurgovie, pour travailler à y rétablir la religion romaine. Ces députés firent si bien par divers moyens, par des promesses, des menaces et des mauvais traitemens, qu'ils obtinrent ce qu'ils souhaitaient, dans plusieurs de ces lieux; ce qui fut cause que la ville de Zurich se vit remplie de ministres fugitifs, qui avaient été obligés de céder la place à des légions de moines et de prêtres, qu'on faisait venir de Souabe, pour remettre la messe sur pied. Il n'y eut que Zurzach, avec un village ou deux de ce bailliage, la Thurgovie et le Rheinthal, où l'on vit des particuliers et des églises entières qui se distinguèrent glorieusement par leur fermeté. A Frauenfeld, capitale de la Thurgovie, il n'y eut pas un seul prêtre qui voulût dire la messe, c'est pourquoi plusieurs

[1] L'an 1548.
[2] Hotting. 635. 636.

d'entr'eux furent privés de leurs bénéfices. Diverses églises de la Thurgovie, déclarèrent que, plutôt que de renoncer à la lumière de la doctrine réformée, elles voulaient entretenir leurs pasteurs à leurs propres dépens, et abandonner les biens d'église aux prêtres. Dans le comté de Sargans, il y eut la seule paroisse de Wartau, composée de six ou sept villages, qui demeura aussi ferme dans la réformation, comme elle y a persévéré jusqu'à présent; tandis que tout le reste reprit le papisme. [1]

Dans le canton de Glaris, les catholiques romains reprirent aussi courage, et nonobstant que la pluralité des suffrages dans les assemblées générales du pays, eût porté à l'abolition de leur religion, ils demandèrent qu'on en permît le libre exercice. Il y eut là-dessus une assemblée générale à Thæneberg, près de Schwanden, le 8 décembre. On y vit des députés des cinq cantons, qui leur dirent, que puisque contre leur promesse, ils avaient aboli la religion de leurs pères, renversé les images et les autels, etc., ils devaient la reprendre, et rétablir les autels et la messe, etc. L'assemblée leur donna, de bouche et par écrit, une réponse qui contenait en substance ce qui suit : « 1° Glaris a fidèlement observé à l'égard des cinq cantons, ce que les anciences alliances ou les traités de leur confédération exigent. 2° Les cinq cantons doivent considérer l'état des choses, et ce qui s'est passé jusqu'à présent à l'égard de la religion. 3° Nous voulons bien permettre le rétablissement de la religion de nos pères dans quatre églises paroissiales, savoir : Linththal, Schwanden, Glaris et Næfels. Cependant à condition que les réformés de Schwanden et

[1] Hotting. 636. 637.

de Glaris pourront aussi avoir leurs ministres, sans que les ministres et les prêtres s'insultent réciproquement pour cause de religion. 4° S'il reste dans les six autres paroisses quelque catholique qui, dans une maladie ou en santé, veuille se confesser ou prendre les sacremens, on ne l'en empêchera point.» Cependant, dans ce temps-là on ne rétablit la religion romaine que dans Glaris et Næfels, et aujourd'hui ce canton est partagé de telle manière, qu'on y compte trois mille réformés et cinq cents catholiques; de sorte que les réformés y font six contre un. [1]

Il y eut aussi des troubles à Zurich et dans son canton. Divers mauvais esprits qui n'avaient embrassé la réformation qu'à regret, cherchaient à la renverser, et travaillaient secrètement à rendre les ministres odieux au peuple, prenant pour prétexte les censures qu'ils adressaient aux pécheurs et aux errans. Ils suscitèrent quelques esprits inquiets du canton, qui se joignirent à eux dans le même complot. Et les uns et les autres, agissant de concert, déclamaient contre les ministres, les accusant d'être de misérables déclamateurs et des trompettes de sédition. Il se fit même à Meilen, au bord du lac de Zurich, une assemblée de ces mécontens, qui envoyèrent porter une requête à leurs seigneurs, contenant divers articles. Les seigneurs eurent la bonté de les écouter paisiblement dans leur grand conseil, et leur accordèrent quelques articles, qu'ils jugèrent raisonnables. Ils leur ôtèrent diverses charges et firent un traité avec eux pour le reste.

Ainsi les efforts de ces esprits brouillons furent inutiles; et par la grâce du Seigneur, la réformation avait

[1] Id. 637. 638.

pris de trop fortes racines dans la ville et dans le canton, pour y être aisément arrachée. La capitale et tout le canton ensemble s'engagèrent de nouveau solennellement, par un acte du 9 décembre, de persévérer dans la pure doctrine de l'évangile et de la soutenir jusqu'à la mort. Le grand conseil de Zurich élut Henri Bullinger, pour succéder à Zwingli, comme Zwingli lui-même l'avait souhaité, quand il partit pour Cappel, et comme tous les ministres de Zurich l'avaient demandé. Cependant pour fermer la bouche aux ennemis des ministres de l'évangile, le même conseil souverain ordonna à tous les prédicateurs de parler avec douceur et avec modération, leur permettant, au reste, de prêcher en toute liberté tout ce qu'ils jugeraient conforme à la parole de Dieu. Ainsi les malheurs des Zuricois ne firent rien perdre de son lustre à leur église. Conrad Pellican, qui en était un des membres, en écrivait en ces termes : « La grâce et la miséricorde de Dieu a conduit les choses de manière, qu'à la place d'un Zwingli, et de la fidélité avec laquelle il a travaillé, etc., l'église de Zurich a été édifiée au double, à l'égard de la doctrine et de la conduite, avec plus d'avantage. » En effet, Zwingli exerçait deux emplois tout à la fois : il était pasteur et professeur en théologie; et accablé, comme il était, de grandes et importantes occupations, il ne pouvait qu'à peine suffire à tant de travaux. On sépara donc ces deux emplois, et l'on donna la profession de théologie à Théodore Bouchman ou Bibliander, homme si savant dans les langues et dans les sciences, et si éloquent, que Bullinger a écrit sur son sujet : « Je ne sais s'il y a au monde un homme qui ait plus de politesse, plus de science et de pénétration que lui. » Agé à peine de trente-deux ans, il commença l'exercice de son emploi

par l'explication du prophète Esaïe, le 11 janvier de l'année suivante 1532.

Mais l'emploi le plus important était celui de premier pasteur de l'église, qu'on appelle Antistes à Zurich, et qui fut donné à Bullinger, comme on vient de le dire, l'un des plus grands hommes que la Suisse ait eu, et que Pellican, son collègue, appelait un homme divin et un prédicateur incomparable. Bullinger occupa ce poste pendant quarante-quatre ans, avec beaucoup de force et de gloire, et s'est fait considérer, non seulement dans la Suisse, mais aussi au-dehors, pour un digne successeur de Zwingli, et un second réformateur de Zurich, de sorte qu'on pût dire que l'église de Zurich n'avait rien perdu au change. C'était un homme d'une application infatigable. Aussi a-t-il laissé un nombre prodigieux d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits. Il servit l'église de Zurich avec un applaudissement général des réformés, tellement qu'on ne faisait pas moins de cas de ses travaux, que de ceux de Zwingli. « Zwingli, disait-on, a posé le fondement par la grâce de Dieu. Mais on a l'obligation à Bullinger, de ce que ce bâtiment a été entretenu et considérablement augmenté. » Berchtold Haller lui écrivait l'an 1536 : « Je vous le déclare sans flatterie, je vous reconnais non seulement pour l'apôtre des Zuricois, mais aussi de toute l'Eglise Helvétique. » Aussi lui avait-il écrit la lettre du monde la plus pressante, après la mort de Zwingli, pour l'engager à venir exercer son ministère à Berne, et à accepter la vocation que les seigneurs de Berne lui avaient adressée. Mais Wolffgang Capiton, qui se mêla aussi de cette affaire, fit comprendre à Haller, que Zurich avait plus besoin des services de Bullinger que Berne. Pendant l'absence de Zwingli, et

quelque temps après sa mort, Erasme Schmid avait desservi cet emploi par intérim, et dans la suite il seconda parfaitement Bullinger, par sa fermeté et par son courage dans ces temps de calamités. Ainsi l'église et l'académie de Zurich se trouvèrent si bien pourvues, que dans toute l'Allemagne, il n'y avait aucune ville où il se trouvât autant de savans hommes. Pour avoir une bonne pépinière de savans et de ministres, les seigneurs de Zurich rétablirent l'école de Cappel. Ils donnèrent l'administration de cette maison à Pierre Simler, qui l'ayant trouvée ruinée et désolée par les ennemis, la fit réparer entièrement, et la rendit fort logeable pour les maîtres et pour les écoliers. [1]

A l'occasion des mouvemens que se donnaient, en Allemagne, les partisans de la présence réelle, après la mort de Zwingli et d'Oecolampade, Frecht, ministre d'Ulm, en écrivit à Ambroise Blaarer de Constance, lui proposant d'examiner, si l'on ne pourrait point faire quelque union sans préjudice de la vérité? Mais Bullinger et les autres théologiens de Zurich se tinrent fermes dans leur doctrine sur l'eucharistie, et ne voulurent point varier. Et peu après, le courage revint à d'autres avec le temps, tellement qu'ils osèrent aussi soutenir la même doctrine. [2]

Il s'éleva aussi des troubles dans la ville et dans le canton de Berne, pour les mêmes sujets qu'à Zurich. Il s'y trouva même des conseillers, qui voulurent remuer à cette occasion et faire cesser les lois et les ordonnances de réforme qu'on avait publiées. Il se fit des complots et des cabales pour en venir à bout. Il y eut aussi

[1] Hotting. 639. 640.
[2] Id. 639.

quelques communautés, de villes et de villages, qui eurent la hardiesse d'envoyer des députés à Berne, dans le dessein de causer quelque remuement. Mais les desseins de ces gens mal-intentionnés s'en allèrent en fumée. Il y eut entr'autres une sédition en forme dans la ville d'Arau, où les gens du pays firent éclater tout ouvertement leur mécontentement contre leurs seigneurs, au sujet 1° de la réformation, 2° de l'établissement des consistoires, 3° de l'usage qu'on faisait des biens des monastères, et 4° de la guerre qu'on venait d'avoir avec les cinq cantons, et il envoyèrent à Berne porter sur tout cela divers articles de plaintes. Mais les seigneurs de Berne tinrent ferme, et apaisèrent tous ces troubles par leur prudence. Et afin de dissiper une bonne fois pour toutes, les complots des brouillons, ces seigneurs s'engagèrent tous, conjointement avec leurs sujets, de s'en tenir à la réformation qu'ils avaient embrassée, et aux règlemens qu'ils avaient faits. Et même au grand étonnement de tout le monde, qui ne s'attendait pas à un tel acte de vigueur et de fermeté, ils déposèrent quelques conseillers pour avoir voulu renverser la constitution de l'état et de la religion. [1] Les gens du Gessenay, qui dans ce temps-là étaient encore sujets du comte de Gruyère, et par conséquent catholiques, mais alliés avec Berne par un ancien traité de combourgeoisie, envoyèrent une députation solennelle à Berne, avec ordre 1° d'offrir leur médiation, au cas qu'on n'y fût pas d'accord; 2° d'intercéder pour quelques conseillers d'anciennes familles, qui avaient été déposés, et dont les ancêtres avaient bien servi l'état, afin qu'on les remît dans leurs dignités; et 3° de demander le renouvellement

[1] Stettler II. 54. a. Hotting. 641.

de la combourgeoisie. » On leur refusa honnêtement les deux premiers articles, mais on leur accorda le 3e, et on renouvela l'ancien traité avec eux. Les seigneurs de Berne eurent aussi la bonté d'examiner les plaintes de ceux d'Arau, le 6 décembre, et d'y répondre avec douceur. Leur réponse portait en substance : « I. Qu'ils s'en tiennent à leurs édits de réformation, jusqu'à ce qu'on leur montre une meilleure religion par la parole de Dieu. II. Qu'ils souhaitent d'avoir des ministres, et qu'ils en établiront, autant qu'on en pourra trouver de propres. III. Que pour ce qui regarde les ministres dont on se plaignait, en les accusant de disputer avec aigreur et d'injurier en chaire, LL. EE. avaient dessein d'assembler bientôt un synode de tout leur clergé, et d'ordonner à leurs ministres de s'abstenir de discours injurieux, se contentant de prêcher la vérité et de censurer les vices. IV. Que LL. EE. ne veulent ôter à personne ses droits ni ses priviléges. V. Que s'ils ont fait la guerre aux cinq cantons, c'est après avoir souffert des injures insupportables. VI. Que leur consistoire est composé de deux ministres, de deux conseillers et de quatre notables du grand conseil des Deux Cents, et qu'ils ne peuvent pas ôter les ministres du consistoire, puisqu'il s'y présente un grand nombre de cas qui intéressent la Parole de Dieu; de sorte qu'on y a besoin des ministres. VII. Enfin que, pour ce qui regarde les biens des monastères, ils y ont plus dépensé jusqu'alors, qu'ils n'en ont tiré de profit, puisqu'il a fallu donner des pensions viagères aux religieux et aux religieuses, et payer les dettes de ces monastères, dont quelques-uns doivent jusqu'à 15000 livres, » ce qui était une somme très-considérable dans ce temps-là. [1]

[1] Bern. Instr. I. 389.

Le dimanche 31 décembre, les seigneurs de Berne accordèrent aux exilés de Hasli et de Grindelwald la permission de rentrer au pays et de retourner dans leurs maisons, conformément à l'article X[e] du traité de paix de Berne avec les cinq cantons; mais sous ces trois conditions : 1° Qu'ils se rendraient à Berne en personne: 2° qu'ils prêteraient serment d'observer la réformation, et 3° qu'ils paieraient, sans aucune grâce, l'amende qui leur avait été imposée dès le commencement. [1]

Les Bernois firent voir aussi leur zèle pour la réformation, dans leurs délibérations à l'égard des sujets réformés des seigneuries communes. Lorsqu'ils envoyèrent des députés à une diète, qui devait se tenir au sujet de la Thurgovie, ils leur donnèrent entr'autres ces instructions : « 1° Qu'on ne devait tenir aucun compte des remontrances du commandeur de Tobel, et qu'on devait donner des pensions aux ministres, comme aussi aux abbés et aux abbesses qui embrassaient la réformation, et prendre ces pensions sur les biens des couvens. 2° Qu'on devait donner au baillif du pays 300 écus, pour six écoliers qu'on voulait entretenir. 3° Qu'on devait obliger les religieuses de Gottlieben, malgré elles, à payer une pension à un ministre. 4° Qu'on devait accorder aux sujets du pays la grâce qu'ils avaient demandée pour les religieux et les religieuses qui se marieraient, de leur laisser emporter les biens qu'ils avaient apportés au couvent, et même leur donner une pension viagère sur les rentes de leurs couvens. 5° Qu'on devait aussi prendre des biens des couvens pour l'entretien des pauvres, ne voulant point quant à eux (les Bernois), s'approprier en aucune façon les biens des couvens, mais

[1] Stettl. I c. 54 a.

n disposer avec les neuf autres Cantons, co-seigneurs le la Thurgovie, selon qu'il conviendrait. 6° Enfin à l'égard du synode provincial du pays, ils trouvaient que quand on y appellerait des ministres étrangers, il serait juste qu'on payât leurs frais, mais que pour ceux du pays, il était convenable qu'ils payassent eux-mêmes leur dépense. »[1]

Après cette guerre et la paix qui la suivit, il y eut une diète générale, convoquée à Bade, peu avant Noël. Les députés de Berne eurent ordre 1° d'y demander aux cinq Cantons qu'on abolît certains petits monumens rustiques de leur victoire, qu'ils avaient élevés, parce que Berne les regardait comme une espèce d'insulte qu'on lui faisait. 2° De soutenir la ville de Bremgarten dans la religion réformée, et de faire ensorte qu'on lui accordât la permission d'avoir un ministre. 3° De soutenir aussi l'abbé de Wettinguen et ses religieux, qui avaient embrassé la réformation, et de faire qu'on les laissât en paix. 4° De négocier secrètement auprès des cinq Cantons, pour les engager à faire une alliance commune avec Constance, en leur représentant qu'elle était une clé de la Suisse, dont la conservation et la liberté était d'une extrême importance pour tous les Cantons.[2]

Dans cette diète-là, le 20 décembre, l'évêque de Constance fit solliciter les Cantons d'appuyer les habitans des bourgs et des villages de la Thurgovie, qui dépendent son temporel, afin que ceux d'entr'eux qui souhaiteraient de rétablir la messe, pussent le faire librement, conformément au dernier traité. Là-dessus les dix Cantons, seigneurs du pays, publièrent un édit de

[1] Bern. Instr. 125.
[2] Id. 133.

persévérèrent constamment; on y établit pour abbé, chose surprenante, un moine, qui l'an 1507 avait été soupçonné d'avoir mis le feu à l'abbaye, qui fut réduite en cendres; et qui pour cela avait été condamné par son abbé à une prison perpétuelle. Il s'était évadé, et s'était retiré dans le canton de Berne, à l'abbaye de Frienisberg, appelée en latin Aurora. Il avait eu même l'effronterie de vouloir tirer en cause son abbé par devant la diète générale des Cantons; mais cette auguste assemblée avait refusé de l'entendre. [1] Ce fut cet honnête homme-là qu'on établit pour abbé à Wettinguen. Quant aux religieux qui s'étaient réformés, les cinq cantons voulurent les obliger à reprendre la messe ou à sortir de la maison; ils prirent le parti de sortir, et dans une diète générale, assemblée à Bade, au commencement de l'an 1532, les Bernois les protégèrent fort, et demandèrent qu'on leur donnât des pensions. [2] Dans la même assemblée les Bernois proposèrent aussi l'affaire des chanoines de Zurzach, qui nonobstant les ordres réitérés qu'on leur avait donnés, vivaient d'une manière scandaleuse et dans un commerce impur avec leurs concubines. On aura occasion, dans le livre suivant, de faire voir plus d'une fois le zèle des Bernois en faveur des réformés, particulièrement des opprimés.

Les catholiques rétablirent aussi l'année 1532 divers couvents de l'un et de l'autre sexe, dans la Thurgovie. On fit venir trois religieuses du monastère d'Engelberg, dans le canton d'Unterwalden et on les mit à Munsterlingen, pour y rétablir le service religieux à leur manière. On en envoya d'autres à Fahr, pour y faire la

[1] Holting. F. Tom. II. 564.
[2] Bern. Instr. 136.

même chose. Les religieuses de S. Catherinathal revinrent aussi dans leur maison, au commencement de l'année, et insultaient leurs compagnes, qui, s'étant mariées, étaient obligées de se donner divers soins pour gagner leur vie. [1]

Enfin la révolution la plus considérable, arrivée dans ces monastères de la Suisse, fut le rétablissement de l'abbaye de St-Gall; mais comme il est d'une plus grande importance que celui de ces petits couvents, je renvoie à en parler dans le livre suivant.

A Bernang dans la Thurgovie, un docteur catholique nommé Nell prêcha, « que la messe était autant agréable à Dieu pour l'expiation des péchés des vivans et des morts, que quand Jésus-Christ s'offrit lui-même sur la croix, couvert de son sang. Que ce n'est pas seulement Jésus-Christ qui a souffert pour nous sur la croix, mais aussi la Ste Vierge, qui a souffert pour nous sous la croix, etc. » Un docteur réformé, nommé Rhyner et d'autres, s'offrirent de disputer contre lui, mais ils ne trouvèrent personne qui voulût les écouter. Il y eut divers ministres à qui, sous divers prétextes, on interdit l'exercice de leur emploi, au grand scandale des faibles. Mais les efforts des catholiques furent inutiles en divers endroits. Dieu suscita dans ces lieux-là des gens fermes, courageux et zélés, qui avec son secours y soutinrent la réformation chancelante. Il y en eut même quelques-uns, qui, après être revenus de leur première consternation, rentrèrent dans l'Eglise réformée. [2]

[1] Hotting. 642.
[2] Id. 641.

RECUEIL

DE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

POUR

LE TOME SECOND.

I.

LETTRE DES FRIBOURGEOIS AU CONSEIL DE LAUSANNE.[1]

Aux nobles magnifiques, syndiques et conseil de la cité de Lausanne, nos singuliers amis et très chiers bourgeois.

» Nobles, etc, Très-chiers et bons amis et feaux combourgeois, à vous nous nous recommandons, vous faisant savoir comment sommes admonnestés de nos alliés,

[1] Tirée des archives de Lausanne.

leur aider maintenir notre ancienne chrétienne foi; pource que cela sommes tenus de faire, tant par nos alliances que par nos serémens, vous admonestons par vertu de la bourgeisie, que nous apprestez cinquante colovriniers[1] de vos compagnons, équipés de ce que appartient en guerre, afin quand les manderons que viegnent accompagner notre bannière, ainsin que avons fiance en vous, vous disant Adieu. Ce le dernier jour d'octobre, anno 28.

L'Advoyer, petit et grand conseil
de la ville de Fribourg. »

II.

PREMIER TRAITÉ DE PAIX DE RELIGION, CONCLU ENTRE LES CANTONS, LE 26 JUIN 1529. TRADUIT DE L'ORIGINAL ALLEMAND.

« Nous conseillers et envoyés des villes et des pays des lieux ci-dessous nommés, savoir : de Glaris, Jean Æbli, Amman, Conrad Schindler, Fridolin Matthis, conseillers ; de Fribourg, Jean Landther, Jaques Freybourger, conseillers ; de Soleure, Pierre Hebolt, ancien avoyer, Urse Stark, trésorier, Bénédict Manslib, Jerôme de Luternauw, Rodolphe Vogelsang, conseillers du petit et grand conseil ; de Schaffhouse, Jean-Jaques Mourbach, Jean Keller, Christophe Am Grut, Jean Rudolf, conseillers ; d'Appenzell, Ulrich Isenhout, Ulrich Broger, tous deux anciens Ammans, Mat-

[1] Arquebusiers.

ıieu Zidler, ancien chancelier, Sébastien Dœring, con- ›iller; des trois ligues des Grisons, Conrad de Lum- ris, amman, Amman Mauritz, ancien juge du pays, 'homas Castelberger, Pierre Wolff, chancelier, Mar- n Sæger, Simon Arnold, lieutenènt de la ligue Haute; 'lrich Gerster, ancien bourgmaître de Coire, Guillaume Liggli, Gaudentius de Castelmour, baillif de Furste- au, Zacharie Noth, de la ligue de Caddea; Ulrich Volff, Simon Zindel, juge, Othon Lientz, de la ligue les Dix Jurisdictions. De Rothweil, George de Zimme- en, bourgmaître, Louis Wernher, conseiller. De Sar- ;ans, Jean Habermullor, Jean Walther. De Strasbourg, Jean Stourm, ancien maire,[1] Conrad Johan, conseil- er. Et de Constance, Jacob Zeller, bourgmaître : Con- 'essons et faisons savoir manifestement à chacun par les présentes, que comme depuis quelque temps en çà il s'est élevé quelques difficultés, discorde et différends, entre les nobles, généreux, pieux, magnifiques, prudens et sages bourgmaîtres, avoyers, conseillers et toutes les bourgeoisies des deux villes, Zurich et Berne, d'un côté; et les généreux, magnifiques, pieux, prudens et sages avoyers, landammans, conseillers, et toutes les com- munautés et patriotes des cantons sous nommés, Lu- cerne, Uri, Schwytz, Unterwalden au dessus et au des- sous du Kernwald et Zoug, avec le quartier extérieur, qui y appartient, d'autre part; au sujet de plusieurs et diverses choses, selon qu'elles sont mentionnées ci-après dans les articles; ces difficultés et ces différends sont allés si loin, qu'ils ont produit de la haine et une entière inimitié; tellement que la susdite ville de Zurich a en- voyé déclarer ouvertement la guerre aux dits cinq can-

[1] Stattmeister.

tons, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug; et ensuite conjointement avec les généreux, magnifiques, pieux, prudens, spectables et sages, leurs combourgeois, de Berne, Bâle, St-Gall, Mulhouse et Bienne, avec leurs autres partisans et adhérens, se sont mis en campagne, avec leurs bannières et enseignes déployées, et avec toutes leurs forces; c'est pourquoi les susdits cinq cantons, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug, se sont aussi mis en défense et en campagne, avec leurs forces, leurs bannières et ensei gnes.

» Et nos seigneurs et supérieurs de nous tous les envoyés ci-dessus nommés, ayant appris cette division et inimitié, laquelle leur a causé véritablement un très-grand déplaisir, ils nous ont envoyés tous ensemble, et chacun en particulier, auprès des deux susdites parties, avec un commandement exprès de travailler vigoureusement dans cette grande et difficile affaire, afin d'éviter et de prévenir la division du louable Corps Helvétique, les misères, les malheurs et l'effusion du sang chrétien qui pourraient s'en ensuivre; et qu'elles prennent en considération la prospérité, l'utilité et la gloire de tout le Corps Helvétique et de toute la nation allemande, et qu'elles nous permettent et nous octroient à nous les susdits envoyés, comme médiateurs amiables, de chercher quelques moyens pour terminer par la douceur et à l'amiable leur inimitié et leur contestation guerrière, pour éviter les malheurs susmentionnés, comme aussi celui de faire des veuves et des orphelins. Et ayant trouvé accès auprès des dites deux parties, pour les raccommoder et les réunir par la douceur au sujet de ces choses; à ces causes, après beaucoup de peine et de travail, et après avoir suffisamment entendu les plaintes et les réponses des dites deux parties; nous les

ısnommés médiateurs et arbitres amiables, avons proɔncé et arrêté entr'elles les moyens et articles suivans, ɛlon qu'il est exactement contenu et mis par écrit ciessous d'un article à l'autre.

« En Ir lieu, concernant la Parole de Dieu, d'autant ue la foi n'est pas une chose à laquelle personne doive tre contraint, par conséquent les cinq Cantons et les eurs ne seront point contraints à ce sujet; mais pour e qui est des confédérés et des bailliages où l'on a droit le commander avec les autres; dans les lieux où les gens auront aboli la messe, brûlé ou ôté les images, ils ne devront point être punis en corps, honneur et bien. Mais là où la messe et les autres cérémonies subsistent encore, on ne doit leur faire aucune violence, on ne doit aussi leur envoyer, leur établir ou donner aucun ministre, si cela n'y est pas résolu par la pluralité. Mais ce qui aura été résolu entre les paroissiens, à la pluralité des voix, sur la conservation ou l'abolition de la messe, pareillement au sujet des viandes, que Dieu n'a pas défendu de manger, cela restera en sa force tant qu'il plaira aux paroissiens, et aucune partie ne maltraitera ou molestera l'autre à cause de sa foi.

» II. Concernant l'alliance et l'union Ferdinandine, d'autant qu'elle a été faite uniquement à cause de la religion et que présentement les arbitres ont fait cet accommodement, qu'aucune partie ne doit faire violence à l'autre, ni la molester, ni la haïr, à cause de sa religion, pour cette cause elle sera incessamment livrée et remise entre les mains des arbitres, avant que les armées décampent; les sceaux en seront arrachés, les lettres seront coupées et déchirées, ensorte que chacun en puisse voir les pièces, et elle sera nulle et de nul usage, et aucune partie ne pourra plus s'en servir, ni

de pareilles à l'avenir. Touchant les autres traités de combourgeoisie et d'alliances qui ont été nouvellement contractés, on examinera dans les diètes comment on voudra se conduire à cet égard; le tout sans aucun préjudice de la combourgeoisie chrétienne contractée entre les six villes, Zurich, Berne, Bâle, St-Gall, Mulhouse, Bienne et autres.

» III. Touchant l'usage de prendre des pensions, des appointemens, des dons et des présens, de la part des rois, des princes et des seigneurs, les six villes Zurich, Berne, Bâle, St-Gall, Mulhouse et Bienne, avec d'autres, leurs confédérés, prient de nouveau très instamment les cinq Cantons et leurs communautés, de renoncer entièrement au service de tous les princes et seigneurs, à leurs pensions, appointemens et dons, de les abolir et de le faire en considération de notre patrie. Que si cependant cette prière ne pouvait avoir aucun succès, il a été ici expressément convenu, que si un homme ou plusieurs, des cinq Cantons, enrôlaient quelqu'un des six villes ou de leurs sujets, pour soldats, les prenait et les emmenait à la guerre, tel ou tels devront être punis de mort par leurs seigneurs et leurs magistrats, lorsqu'on le leur fera savoir. Et si les six villes peuvent attrapper ces enrôleurs dans leurs terres, elles les puniront de la même manière.

» IV. Quant à la punition des principaux auteurs et des distributeurs de ces pensions, nous ne pouvons pas trouver, nous autres arbitres, qu'on puisse les punir, puisque chacun a eu permission de ses magistrats d'en prendre connaissance. Mais si à l'avenir on les abolit, celui qui tombera en faute sera puni alors, comme il l'aura mérité, en son corps et en ses biens.

» V. Touchant ce que quelques cantons s'assemblent

en diète à Beckenried, ou en d'autres lieux, désormais ni les quatre Cantons Forestiers,[1] ni d'autres villes qui ont ensemble des traités de combourgeoisie, ne s'assembleront plus pour aucune chose qui intéresse tous les Cantons ensemble, en aucun lieu, et ne feront plus ainsi les choses en secret; car il serait à craindre qu'une telle conduite ne produisît rien de bon. Mais s'il y a des cantons unis entr'eux par des traités de combourgeoisie ou d'anciennes alliances et qu'il y eût des affaires sur le tapis qui les concernassent eux seuls, ils pourront pour ces sortes de choses s'assembler où ils voudront; et quand on s'assemblera en diète, ils devront travailler soigneusement avec les autres à régler les affaires, sans intrigues et sans se diviser.

» VI. D'autant qu'il a souvent été dit dans les diètes, que quelques Cantons ont écrit et négocié, au nom de tous les Cantons, des villes et des pays, quoique les autres Cantons n'eussent eu aucune part à ces négociations et n'y eussent point donné leur consentement, on devra à l'avenir s'abstenir de telles choses, et les Cantons qui feront ces écritures s'y nommeront et souscriront par leurs noms, et on n'y mêlera point les Cantons qui ne savent rien de cette affaire et qui n'y ont pas consenti, et on n'y fera aucune mention d'eux.

» VII. Concernant les enfans de feu M. Jacob Schlosser, comme on a demandé pour eux à ceux de Schwytz une pension et entretien convenables, les deux parties nous ont confié cette affaire, à nous les arbitres; ainsi le règlement que nous ferons sur ce sujet devra être reçu et exécuté.

[1] Waldstetten. Ce sont les quatre cantons qui sont autour d'un même lac, Lucerne, Uri, Schwytz et Unterwalden.

» VIII. Toutes les ordonnances et les édits que les six villes, Zurich, Berne, Bâle, St-Gall, Mulhouse et Bienne ont faits et publiés, soit toutes ensemble, soit chacune à part, au sujet de la Parole de Dieu, subsisteront et demeureront en leur force, fermes et immuables, sans empêchement et sans opposition de personne. Comme aussi là où l'on aura aboli la messe, les images, les ornemens d'église et autres appartenances du service divin; que chacun, de quelque magistrat qu'il dépende, sera dès à présent en toute sûreté pour ce fait; que ces choses ne seront point rétablies, et qu'on n'en donnera ni ordre ni permission, et qu'on ne châtiera personne à ce sujet. Bien entendu pourtant qu'on n'emploiera la contrainte contre personne en matière de religion.

» IX. Que tous ceux qui se sont mis en campagne avec les deux villes de Zurich et de Berne, ou qui leur ont donné assistance, secours, conseil, ou qui les ont favorisées dans cette expédition de guerre, de quelque manière que la chose ait été faite, soit Bâle, St-Gall, Mulhouse, Bienne, la Thurgovie, Bremgarten, Mellinguen, le Rheinthal, les sujets de l'abbaye de St-Gall. les Bailliages Libres et communs dans l'Argovie, pareillement le Tockenbourg, le Gaster, Wesen et d'autres, tous ceux-là, soit en génerel, soit en particulier, soit qu'ils soient en quelque dépendance des deux villes ou non, soit que ce soient des personnes seules ou des communautés, villages ou villes, qu'il ne leur sera fait aucun mal pour s'être ainsi joint à elles et pour leur avoir donné secours, conseil et assistance, par amitié; mais on ne devra ni les inquiéter, soit par des paroles, soit par des effets, ni les molester; en un mot, ils devront être absolument impunis. Il en sera aussi de même

de tous ceux qui sont venus au secours des cinq Cantons et qui leur ont prêté secours et assistance, soit les Valaisans, soit des communautés ou des personnes seules, ecclésiastiques ou séculiers, sans aucune exception; et il doit être arrêté, conclu et scellé que la chose sera ainsi fermement et inviolablement observée.

» X. Quant aux paroles choquantes et injurieuses dont on s'est servi jusqu'à présent de part et d'autre au sujet de la religion, d'une manière assurément grossière et impudente, lesquelles ont donné naissance à cette division, on devra désormais s'en abstenir entièrement des deux côtés et les abolir pour jamais, ensorte que dès à présent et pour l'avenir, dans toutes les parties, il n'en soit plus parlé; et ceux qui feront et agiront contre cela, ces réfractaires et transgresseurs seront punis par leurs seigneurs et supérieurs, selon qu'ils l'auront mérité, en corps et en biens, dès qu'on les leur déférera, sans opposition de personne.

» XI. Que tous les arrêts qu'on a mis jusqu'à présent dans la Suisse sur les censes, rentes, intérêts, revenus et biens qui ont appartenu jusqu'ici à des églises et à des communautés religieuses, dans les lieux où l'on a aboli la messe, seront enlevés, annullés et cassés, et désormais ces sortes de censes, rentes et intérêts devront être payés.

» XII. Au sujet de Mourner, il a été convenu qu'il comparaîtra à Bade, en droit, devant les arbitres, qui négocient présentement dans cette affaire, pour répondre aux plaintes ou prétentions des deux villes Zurich et Berne; et que ceux de Lucerne, sans aucune contradiction, l'obligeront à cela, et qu'il sera puni comme il l'a mérité. Cependant on veut bien dispenser les deux villes de Strasbourg et de Constance de cette affaire, à

leur prière; et au reste de la part des seigneurs et supérieurs des autres arbitres, savoir, de chaque canton des alliés et des confédérés, on envoiera à Bade, pour tenir cette journée, deux des envoyés qui ont assisté à cette négociation.

» XIII. Quant aux frais que les deux villes de Zurich et de Berne, avec leurs adhérens et leurs partisans, ont été obligés de faire, on remet cette affaire aux arbitres, pour prononcer là-dessus après connaissance de cause, dans l'espérance qu'ils examineront avec attention l'importance du sujet, qu'ils considéreront qu'on a été engagé à ce mouvement de guerre, et qu'ils procéderont à cet examen avec tant d'application et de zèle qu'on n'ait point de reproche à leur faire. Ce que dessus doit s'exécuter dans les quinze premiers jours après la conclusion de la paix. S'il ne se fait pas dans ce temps-là, les dites six villes devront rompre tout commerce avec les cinq Cantons.

» XIV. On doit reprendre présentement l'affaire de la paix d'Unterwalden, et elle sera vidée par les arbitres le jour qu'ils prononceront sur le sujet des frais de la guerre; et il dépendra de la ville de Berne, que les arbitres traitent cette affaire à l'amiable, ou à la rigueur de droit.

» XV. Que les deux parties demeureront dans leur religion aussi long-temps qu'il leur plaira, et qu'aucune partie ne molestera ni inquiétera l'autre à ce sujet. Mais au reste, mis à part ces articles, les deux parties devront demeurer dans tous leurs bailliages, seigneuries, pays sujets, territoires, franchises, droitures, coutumes, anciennes pratiques, et bons et louables usages, de la manière qu'ils les ont possédés ensemble, avant cette déclaration de guerre et ces hostilités, sans aucun empêche-

ment, opposition et contradiction; cependant que les quatre cantons Zurich, Lucerne, Schwytz et Glaris prendront en considération, comme il convient, la ville de St-Gall, au sujet du monastère qui est dans leur ville, et des autres embarras qu'elle peut avoir, et qu'on leur prêtera secours en cette affaire.

« XVI. Comme les gens de la Thurgovie font des plaintes fort vives de tous les griefs qu'ils ont, et particulièrement font mention entr'autres de ce qui est de notoriété publique; nous les deux villes de Zurich et de Berne, voulons et entendons sérieusement et nous plait, que ces bonnes gens de la Thurgovie à l'avenir, lorsque le cas écherra, soient pourvus de baillifs et officiers pieux, honorables, graves et de bonnes mœurs; et en particulier qu'à la place du baillif d'aprésent, Jaques Stocker, ceux de Zoug y établissent incessamment un autre baillif; et que de même sans délai, Martin Wehrli soit déposé de son emploi, et qu'on mette à sa place un autre landamman. La même chose doit être aussi promise par les autres cantons qui ont part à la Thurgovie, et cela doit être compris dans cette paix; et pour les autres articles et griefs des Thurgoviens, les autres cantons nous permettront à nous, les deux villes de Zurich et de Berne, d'examiner ces choses de concert avec nous à la première diète, sans aucun renvoi ni délai, et de leur adoucir et de régler leurs griefs, selon le droit et l'équité, de la manière qu'on en pourra convenir.

» XVII. Qu'on jurera et confirmera incessamment notre alliance ou confédération, comme on l'a pratiqué d'ancienneté, conjointement avec la convention de Stanz, et cette paix nationale qu'on vient de conclure.

» Et pour conclusion de la chose, par le présent traité cette aigreur et inimitié, animosité, division et troubles; et ce qui s'est passé entre les susdites parties, leurs alliés, adhérens et partisans, sans aucune exception ni réserve, et tous les discours qu'auraient pu tenir des communautés ou des personnes seules, soit que cela regarde une ville, un pays, des ministres ou d'autres personnes particulières, toutes ces choses devront être pardonnées et quittées; en sorte que des deux côtés on puisse par tout aller et venir, et négocier, soit dans les villes, soit à la campagne, les uns parmi les autres, en toute liberté et sûreté, sans être inquiété, puni ou molesté, pour ces sortes de discours qui ont été tenus, et qu'en tout temps à l'avenir ils persévèreront et vivront en bonne amitié et en bons voisins, comme il convient à de bons alliés suisses. En particulier, aucun Suisse ne doit se mettre dans quelque parti contre d'autres, ni prendre la marque ou la livrée d'une faction; et surtout aucune partie ne doit tourner en mal ce que l'autre aura fait en ces occasions, ni en rappeler le souvenir, car cette affaire et cette inimitié ne doit absolument porter aucun préjudice ni dommage à aucune partie en son honneur et sa réputation, en aucune manière, ni par aucun endroit.

» Et après que Nous, les susmentionnés arbitres et médiateurs amiables, avons montré les susdits articles, moyens et convenans à toutes les parties nommées ci-dessus, aux capitaines, aux banderets, aux enseignes, aux conseillers, aux chefs de bandes et à toutes leurs troupes assemblées, et les avons fait lire devant eux, de mot à mot; ils ont accepté avec remercîment tous les articles écrits ci-dessus tant en général, qu'en particulier, pour leurs seigneurs et supérieurs, et aussi pour eux-mêmes, pour les garder, observer et s'y conformer

entièrement, comme aussi ils se sont engagés à tout cela et l'ont voué et promis sincèrement, en gens d'honneur, fidèlement et sans fraude.

» Et d'autant que, faute de parchemin, et pour d'autres inconvéniens on ne peut pas maintenant dresser dans le camp les actes originaux, nous, les arbitres, nous avons établi quelques-uns d'entre nous, pour aller à Bade avec un secrétaire, avec ordre de n'en point partir, que les actes originaux n'ayent été dressés, conformément aux copies et scellés de ces arbitres délégués, au nom de nous tous; et qu'ensuite ce secrétaire ira partout où il faut, dans les six villes, et aussi chez les cinq cantons, et fera attacher le grand sceau de chaque canton et pays à ces actes et ensuite les remettra aux parties et qu'il n'y aura aucun délai dans cette affaire. Et afin que la chose soit aussi observée fermement et avec certitude, nous les sus-nommés arbitres, Jean-Æbli Amman de Glaris, Jaques Freybourger, Pierre Hebolt, ancien avoyer de Soleure, Gaudentius De Castelmour, baillif de Furstenau, nous avons, pour ferme témoignage, appliqué nos propres sceaux et cachets, pour nous et pour nos autres collègues susnommés, à ces deux écrits, qui sont mot pour mot, de la même teneur. Et pour plus grande sûreté et véritable confirmation de toutes les choses et articles écrits ci-dessus, nous l'Amman, le conseil et toute la communauté de la ville de Zoug, nous avons aussi fait appliquer à ces lettres le sceau de notre quartier commun de Zoug, tant pour nous-mêmes, que pour et au nom des quatre cantons sus-nommés, Lucerne, Uri, Schwytz, et Unterwalden et ensuite les avons livrés et remis entre les mains de nos féaux, chers, anciens alliés et confédérés des six villes, de Zurich, Berne, Bâle, St-Gall, Mulhouse et Bienne. Le

vendredi après le jour de S. Jean-Baptiste, l'an après la naissance de Jésus-Christ notre Sauveur 1529. »

III.

LETTRE DE FRANÇOIS Ier, ROI DE FRANCE, AUX CANTONS, EN FAVEUR DE JEANNE DE HOCHBERG, COMTESSE DE NEUCHATEL.

« François, par la grâce de Dieu roy de France ; Très chers et grands amis, alliés confédérés, et bons compères, [1] vous sçavez les grandes et longues poursuites et insupportables frais et dépens qui ont par ci-devant été faits par notre très chère et très sage cousine la duchesse de Longueville, marquise de Rothlin, pour le recouvrement de son pays et comté de Neuchâtel, qui est son vray et ancien héritage, et patrimoyne, à quoy quelque grande diligence qu'elle ait sceu fayre, pareillement ses ambassadeurs, n'a jamais peu parvenir, combien que par plusieurs et diverses fois vous ayons très humblement fait prière et requête de cest affaire; Et pour aultant, très chers et grands amis, que sa requeste nous semble tant juste et raisonnable, qu'il ne serait possible de plus entendre l'alliance et combourgeoysie, qui est entre les seigneurs de Berne, Fribourg, So-

[1] L'an 1522, le roi François Ier avait fait l'honneur aux Cantons de les inviter à être parrains du duc d'Angoulême, son fils cadet. Ils donnèrent à ce prince, pour étrenne, deux médailles d'or, pour lesquelles ils avaient contribué chacun vingt ducats. Stettler I. p. 623. a.

leure et Lucerne, et notre cousine; ayant été adverty, qu'elle avait présentement envoyé par devers vous, pour la poursuite et sollicitation de cest affaire, désirant singulièrement qu'elle puisse obtenir de vous ce qu'elle désire en cest endroit et aultres ses affaires, lui ayder et survenir de tout nôtre pouvoir et faveur, mesmement à cause la proximité et lignage, dont elle est et nos très chers cousins ses enfans. Nous vous avons bien voulu escrire la présente, pour vous prier et requester tant et s'y affectueusement qu'il est possible, que pour l'amour de nous complaire, que de vouloir rendre et restituer à notre dite cousine son dit comté de Neuchâtel, en quoi faisant, (oultre ce que vous ferez œuvre très agréable à Dieu, à la louange de vous, qui avez ordinairement été réputez gardiens et deffenseurs des biens des femmes vefves;) vous nous ferez très singulier service et plaisir, ainsi que à plain pourrez entendre par nos ambassadeurs, estants de présent par de là, ausquels escriprons de cest affaire, pour vous en solliciter, et prier de par nous; et sur ce prions Dieu, très chers, grands amis, alliés et compéres, qu'il vous ait en sa sainte garde, etc.[1] »

[1] Tiré du Ms. de Neuchâtel. p. 81.

IV.

LETTRE DE LA COMMUNE DE TAVANES A LL. EE. DE BERNE, DU 5 JUIN 1530.

« A nos très redoubtez seigneurs, nos bons seigneurs de Berne.

» Nos, etc. humblement vous remercions de cela, que nous avez rescrit, et tramis [1] un prescheur, pour nous dénoncer la S. Evangile de Dieu, lequel nous avons [2] reçeu, et voulons vivre à icelle, et jouxte vostre bonne réformation, et Dieu nous en donne la grace, amen. Très redoubtez seigneurs, nous vous prions pour Dieu, qu'il vous plaise de nous ordonner icelui prescheur de vostre pays, car pour le mettre de nostre pays, nous doubtons que nous ne fassions desplaisir à Monsieur de Bâle, et aussi à Monsieur de Ballelay qui est collateur de nostre parroche [3]; et aussi Monsieur de Bâle a fait faire à tous, mandement pour leurs profits, fors qu'à la nostre parroche; pour quoy nous doubtons que le dit Monsieur n'aye quelques affections contre nous; pourquoi, nos honnorez seigneurs, nous nous recommandons tousjours à vostre très-chrestienne bourgeoisie. De celui prescheur que vous nous avez tramis, si vous le nous permettez; nous voulons faire vostre commandement, et si Monsieur de

[1] Envoyé.
[2] Annoncer.
[3] Paroisse.

Ballelay nous voulait mettre un autre, nous vous prions humblement, qu'il soit examiné, comme suffisant, afin que la chose demeure entièrement. »

Donné le 5. jour de juin 1530.

Vos tres humbles etc.

La commune de TAVANES.

Addition à l'article de Berne pour l'an 1522.

Il arriva cette année à Berne une chose qui donne lieu de juger, que les prédications de B. Haller y avaient déja produit beaucoup de fruit, et qu'elles avaient même ouvert les yeux à la plus grande partie de la bourgeoisie sur les abus les plus grossiers de l'Eglise romaine. Un jeune Bernois nommé Nicolas Manuel, composa deux comédies, ou si l'on veut; deux farces, où il faisait entrer le pape, les cardinaux, les évêques, et généralement tout le clergé romain, séculier et régulier, et il y jouait tout ouvertement leur hypocrisie, leur forfanterie et leur avarice insatiable. Il y dépeignait des plus vives couleurs la tyrannie de la cour de Rome, et ses vices abominables. En particulier il tournait en ridicule, par divers traits vifs et piquants, les indulgences qui avaient été publiées à Berne. La première de ces pièces était intitulée le *Mangeur des morts;* [1] l'ouverture s'en fait par le convoi funèbre d'un riche mort, dont la sépulture ré-

[1] Todtenfresser.

jouit le curé et sa concubine, qui s'en félicitent, et L'autre était intitulée, *Parallèle de la conduite de Jésu Christ et son prétendu vicaire, le pape*. L'ouverture s'e fait par une troupe d'officiers et de soldats, qui viennen offrir leur service au pape, pour faire la guerre à se ennemis, etc. Il fait ensuite paraître S. Pierre, qui, voyant le pape porté sur les épaules des hommes, le contemple avec étonnement, et prend même des lunettes pour le mieux regarder. Enfin il demande : Quelle espèce d'homme cela est? On lui répond que c'est son successeur, etc. Il le nie, etc.

Ces deux pièces furent jouées publiquement en pleine rue par des enfans de bourgeois, pendant le carnaval. Elles furent suivies d'une autre espèce de jeu, qui se fit le mercredi des Cendres. On porta les indulgences par les rues, en chantant des chansons où on les tournait en ridicule. [1] Si dans ce temps-là on eut fait la même chose à Paris, ou dans quelque autre ville catholique, il n'y aurait pas eu moins que le feu à craindre pour l'auteur de la pièce et pour les acteurs : témoin Clément Marot, qui dans son Epître aux dames de Paris, dit :

L'osiveté des moines et cagots
Je la dirais; mais garde les fagots :
Et les abus, dont l'Eglise est fourrée,
J'en parlerais; mais garde la bourrée.

C'était donc une très-grande hardiesse à Nicolas Manuel d'oser écrire alors, et faire même jouer publiquement des pièces de cette nature. Cependant il ne lui en

[1] Tiré de la chronique manuscrite de Stettler, et de ces pièces mêmes que j'ai vues, imprimées à Berne, en un vol. in-12, l'an 1558.

arriva aucun mal. Bien loin de là ; peu de temps après, il fut fait conseiller, et l'histoire nous le fait voir élevé à la dignité de banderet, l'an 1528, et commander en cette qualité la garnison qu'on envoyait à Thoune, pour garder cette ville contre les entreprises des rebelles, [1] et dans la suite employé en diverses députations.

[1] Voyez mon Histoire de la réformation, tome II, p. 53, et en quelques autres endroits. Ce Nicolas Manuel eût trois fils : 1° Jérôme, baillif de Lausanne l'an 1557, et trésorier du Pays-de-Vaud l'an 1562. 2° Nicolas, conseiller et seigneur de Cronay, père d'Albert, qui fut avoyer. Enfin, Jean Rodolphe, baillif de Morges l'an 1562, père d'un autre Jean Rodolphe, qui fut trisaïeul de Monsieur Abraham Manuel, aujourd'hui baillif de Gessenay ou de Rougemont, qui a eu la bonté de me communiquer ces mémoires.

APPENDICE.

Berne au lieutenant d'Aigle.

L'avoyer et conseil de la ville de Berne à noble nostre chier et féal Félix de Diesbach, lieutenant d'Allie nostre salut. Nous sommes expressement avertis comme certains hommes et femmes nous subjects de nostre jurisdiction framaileusement parlent, et de faits soy monstrent contre nous à cause qu'avons ousté les idoles et abattus les cultes, et toutellement embrassé la parole de Dieu et l'Evangile. Et davantage que molestent aucuns de ceux qui veulent vivre, comme nous, dont avons grand regraict qu'ils soyent ainsi désobéissans. A cette cause toy expressement mandons et commandons que iceux rebelles soyent, hommes ou femmes, petits ou grands, prêtres ou layes, soyent chatoyés et punis selon leur démérite, et se ne veulent désister trouvons à propos que tu nous les envoye : voulons aussi que en tout et partout soy faissent conformes à nous mandemens sous peine de nostre *indignation*, et toutellement vivent comme nous touchant la foi évangélique, et qu'ils

obéissent aux prescheurs que leur monstrent les vrais chemins de la vie éternelle, touchant les baptêmes, sacremens de la table de notre Seigneur, confirmation des mariages, voulons qu'ils l'observent comme nous, sur toutes choses leurs envoyons instruction scelée. Item est entièrement nostre vouloir que les prescheurs que Maitre Guillaume Farel ordonnera soyent en sureté et bien traittés et là où ils administreront les choses saintes d'icelles ayent leur vivre compétent. C'est notre vouloir et commandons de l'accomplir, tesmoing nostre seel mis ce jour 25 avril 1528.

Lettre d'Oecolampade à Farel.

Johannes Oecolampadius Guillelmo Farello apud Aquileam Bernensium Christum docenti, suo charissimo fratri.

Gratia et pax a Christo. Hunc, mi Farelle, hominem quidem ignotum mihi, sed, ut apparet, utilem aliquando in ministerio Christi, ad te transire jussi, et tuo consilio rationem vitæ ingredi. Gallus est Metensis, et cupivit hic servire. At ego non video qua ratione illi providerem. Placuit igitur id consilii, ut te accederet, et nummos quos hic insumpturus erat, tecum insumeret donec Evangelii rationem uberius cognosceret, tametsi ignorem quantum ipse profecerit. Porro si ignoras, notum tibi esto Dominum mihi pro defunctâ matre sororem uxorem dedisse, satis christianam; [1] pauperem

[1] C'est à propos du mariage d'Oecolampade qu'Erasme écrivait : « On a beau faire du Luthérianisme une tragédie ; pour comédie je le tiens ; car toujours la pièce finit par le mariage. »

quidem, sed honesto loco natam, viduamque et expertam crucem aliquot annis, quam vellen equidem natu majorem. Sed nihil juvenilis petulantiæ hactenus in eâ apparuit. Tu ora Dominum, ut felix ac diuturnum sit conjugium. Cæterum res nostræ hic semper in eodem statu sunt, impedientibus nos his, qui te vi et factione suâ olim hinc exegerunt. Plebs bene habet. Cæteros indignos tantâ cœnâ quid mirum si non habeamus fratres? Non multi divites, non multi sapientes Christum sequuntur. Anabaptistæ hic plerique resipuerunt. Ezechiel propheta me nunc exercet. Vale. Basileæ 22 martii 1528.

Oecolampade à Farel.

Johannes Œcolampadius Guillelmo Farello Christum annuncianti Aquileiæ Bernensium suo charissimo fratri, salutem in Christo.

Quantum mihi doluit, Farelle charissime, quod Petrum (Toussain) [1] nostrum ex Gallis evocare non potuimus, tantum nunc lætor, Simonem hunc et ipsum ςαυροδιδακτον, socium tibi obtigisse, qui nihil vel uxoris morbum, vel sumptus, vel itinerum difficultates moratus, ad te contendere voluit : licet lætiores offerrentur aliunde conditiones. Fortasse Petrum Dominus alibi ad majora destinabit prælia. Tu illo fruitor, et vide ut commode apud te vivere possit, nequeratur, frustra se tanto itinere fatigatum. Mihi bona spes quod Antichristum fortius op-

[1] Toussain venait, dans un voyage en France, d'être arrêté et mis en prison. L'intercession de la duchesse d'Alençon l'en avait tiré. Il ne croyait pas devoir se rendre aux appels de Farel de venir l'aider à Aigle.

pugnaturus sis, et plantationes a Patre non plantatas, stirpitùs eradicabis. Perge igitur, ut soles, in Christo imperterritus, et hunc quoque ne tepescere sinas. Longo enim jam tempore ab opere evangelico abfuisse putatur. De rebus nostris pridem opinor, intellexisti, quo modo ex templo meo, et Sti Augustini, Francisci, Leonardi, et Xenodochii aræ cum idolis ac missis migrarunt. Papistæ interim non agnoscunt se errare. Utinam nostra plebs et mentis idola abjiciat aliquando, ne semper nomen Dei male propter nos audiat. Uxor mea te salutat. Christum aliquantulum edocta est, et rem domesticam sedulò curat, qualem scilicet optavi.

Bene habe in Christo, undecimo maji anno millesimo quingentesimo vigesimo octavo.

1529.

Volphard à Farel.

Farel fut occupé toute l'année 1528, et pendant la meilleure partie de celle 1529, dans l'église d'Aigle et dans celles du voisinage. Boniface Volphard lui écrivit la lettre suivante :

« Guillelmo Farello fido Christi ministro, suo fratri charissimo, Aquileiæ.

» Salutem a Domino, Farelle charissime, quod Dominus per te Evangelii sui pomœria tam late protendit, ut undique operarios in hanc messem disquiras, est unde meritò summas Deo Optimo Maximo gratias agimus. Non enim in hoc te, quamquam ceu electum Dei organon te quoque, sed cœlestis Patris exuberantem bonitatem unicè veneramur atque suspicimus, qui nisi incrementum det, nihil est, ut nosti, plantans et rigans.

Invisit ille et nos virtute verbi sui, ut Majoris Senatus communibus suffragiis papisticæ abominationis basis *missa*, apud nos sit missa. Faxit Deus ut quemadmodum externa idolatria est abrogata, ita nostrorum cordium idola φιλαυτια και φιλονερια, ceu nocentissimæ pestes tollantur, ut toto aliquando pectore ad Christum concedamus ut augescente interna pietate plus fidei per charitatem sese in nobis exerat. De his ad te satis.

« Cæterum Ludovicus hic est tibi (?) ille adolescens præter vehementem in pias litteras ardorem, summâ pietate et innocentia præditus, concionandi munus ceu viribus suis impar subire modo detrectat, sive qua subinde uti solet modestia, sive quam ipse caussatur, linguæ tarditate; viderentur plane hujuscemodi homines mihi quidem ad messem Evangelicam aptissimi, nec tamen puta invitos ac repugnantes ad id munus protrahendos ne quid, invitâ, quod aiunt, Minervâ, forte sine ductu spiritus hic geratur. Novit enim Dominus objecta opportunitate vel extrudere quos àd hoc ministerium delegit, cujus quidem specimen cùm in te, tum plerisque aliis, prodidit. Hoc tum ille pollicetur mox atque litteris et linguarum cognitione paulò fuerit instructior, se tibi libenter inserviturum in docendis pueris, et si tu ipsum deinde verbi ministerio idoneum censueris, sese hic quoque tibi haud gravatim obsecundaturum. [1]

» Ita, mi Farelle, plerique vires nostras metimur, neque opus Domini nisi humanis viribus instructi adire sustinemus, quasi qui finxit os daturus non sit abundè quæ loquaris. Nolim sanè ego prorsus rudes et omni eru-

[1] Il a été le premier régent de l'école réformée de Neufchâtel (Voyez *Chroniqueur*, page 87).

ditione expertes, quos fere præfracta insolentia, ac temeritas comitatur, neque tamen interim, absolutam adeo eruditionem in pietatis negotio multum moror, quod ferè secum multum trahat nimiam sui admirationem, nisi judicio spiritus quam diligentissime càveris. Tam enim natura corrupti sumus, ut Dei in nobis dona numquam non conspurcemus nedum illis abutamur. Quod si huc quoque eruditio faciat, satius ducerem, illâ quam pietate carere. Solet namque Dominus sæpe per indoctos etiam sæculi hujus prudentes pudefacere, id quod nostrâ ætate in plerisque fratribus experimento discimus. Hinc non puto Ludovicum hic ignorantiam prætexere posse, cum Deus subinde per stultos pudefaciat sapientes et ex ore infantium perficiat laudem suam, ne glorietur omnis carno; sed quod impeditionis linguæ sit, nequeo dijudicare, ut qui gallicè nesciam. Quod si Dominus illum ad hoc munus sibi paravit, extrudet aliquando vel nolentem qui vocantem jam sequi renuit. Hæc ne nihil scriberem hic tecum commentari libuit. Reliqua quæ apud nos gerantur satis prolixe a Capitone ac Bucero intelliges. Bucerum Basileenses precibus ambiverunt, sed non video quomodo Argentinensium Ecclesia hoc eximio Dei organo adhuc carere possit. Retinendum igitur spero ad hæc coronatum quem mihi olim egenti commodato dedisti, mox atque ære alieno quo in hunc usque diem detineor, explicatus fuero, tibi persolvam, ut eum vel pauperioribus impertias, si illius forte tu non egueris.

» Bene vale in Domino. Salutat te soror nostra. Saluta nostro nomine Simonem cum uxore suâ. Iterum vale. Argentorati 7° Martii anno 1529. »

Bonifacius Wolphardus Tuus.

Lettre de Farel à Bucer.

Ecrite d'Aigle le 10 de mai de l'an 1529.

Evangelii præconi Martino Bucero, fratri charissimo, Argentinæ. Salutem gratiam et pacem a Deo, qui nos agit pro suâ volontate, cuique nos omnia confidere convenit ac gratias semper agere. Christophorus eum se nobis præstitit, ut referre sit supervacaneum. Tuas forte fortuna legit litteras, cum omnia exposita habeam sineque aliquo secessu omnia omnibus pateant. Bone Deus quam beatus hic venter incanduit! quot minarum plaustra, solent tales belluæ in otio et quiete educatæ, ferri dùm non omnia arrident. Utimur non satis grato ope vario, licet multitudini sit gratissimus; quod quantum sit probandum, nosti. Utcunque tamen res sese habeat, accedit nonnihil gloriæ Christi, et si non prorsus contingat quod volumus, tamen lupi abarcentur per mercenarios. Hinc factum est, mi Bucere, quod tamdiu scribere supercesserim ad te et fratres; non potui per hæc animum penè dejicientia, imò quæ miseras tua esse non putavi, sed nescio per Bertoldum huc missa, a quo admonitus ut lectis mox remitterem ad eum, quod et feci nimis tumultuanè. Dominus adaugeat tibi gratiam, teque dirigat, ut sanctissima sanctè tractes, finisque principio non inferior sit, imo potior. Scripseram ad Bertholdum id de libero arbitrio, quod nihil est si recte expendatur, quo tollitur figmentum illud virium humanarum magis quàm inferatur, ansam futuram cæcutientibus sui erroris tenendi. Prætcrea legis abrogatio super

ceremoniis tantum quo modo stet cum iis quæ dicuntur de lege novâ cordibus inscribendâ, cordeque novando, ubi effecturum se, inquit Dominus, ut ambulent pii in suo timore, ac rursus cum Paulus de concupiscentia loquitur quæ lege abaugetur, rursusque dicat, justo non esse legem positam, non agit de ceremoniis, sed de ipsis decem verbis, cum servitutis spiritu propositis, terrore et minis quibus omnes ad unum rei peraguntur, ut ne unus quidem sit, non obnoxius maledicto, cum nemo decem verba adimpleat, nec jugum hoc ferre possit, imo infirmior fit legis onere, minusque amat, legem habens exactiorem, dum toto corde amare jubetur. Quare minor fieri Christus, suaque gloria videtur, ceremoniis tantum harumque onere et maledicto solum sublato, si a totâ non eximat legis servitute, in plenam asserens libertatem, impetrato nobis a Patre spiritu, quo ut filii in patris gloriam feramur, per omnia Patri gratias agentes. Utra sententia plus tribuat Christo et scripturæ sit conformior, judicabis. Quæ scripseram mihi ad manum non sunt, nec ea sunt quæ vel parvulus non deprehendat. Vellem in promptu habere, quo insipientiæ nostræ medereris et quam simpliciter agam, agnosceres, quamvis tibi notissimum secta catabaptistarum facilè cum suâ exsiccabitur aqua; si fervens viguerit charitas fortissimus aries est quo omnes nos adnitentes in aqueam et elementarem redigere servitutem, dissipabuntur, ut subsistere non valeant. Deum charitatem esse ac legis et præcepti finem esse charitatem, cui omnia servire necesse est, quam qui tenuerit regulam, omnibus omnia factus, non aberrabit.

De Petro adeo refugiente hæc ingredi antra quid scribam nescio. Guillelmus Molanus nunc hic agens retulit voce parùm valere quod his surdastris valde per neces-

sarium. Dominus suum agat ad optima; tam repugnantem provocare amplius non puto, ne sentiam quæ ad defectionem spiritus sensi, dum supra modum flagitans invitos pertrahere conor. Interea te in Christo bene valere optocum conjuge et liberis, Bonifacio et Petro, quibus salutem imprecamur. Salutant te fratres cooperarii et noster Claudius. Aquileiæ 10 maii 1529.

Tuus Farellus.

Lettre de Farel à Capiton.

Christianæ pietatis Professori Capitoni Fabritio, fratri charissimo, Argentinæ. — Salutem gratiam et pacem a Deo, qui suam lucem pleniorem et illustriorem immittat mundo, ne in digitos, manus, pedes, oculos, nares, aures, bracchia, cor quod unum est, discindatur, et quæ in rebus est varietas, principium non faciat multiplex. Legi quæ tanto labore collegisti de Judæorum sepultura. Digna sanè tam a veritate aberrantibus superstitio, quæ cum vana sit, vanitatem et impietatem idolatrarum damnat. Est quod tibi gratiam habeam pro isto labore, quem scio tædii plenissimum fuisse, ac de libello, in quo legi quod jubebas, subolfeci magis quam percepi, quæ tractas. Mirum de argutis sartoribus quod amplius non sunt progressi. Cellarius noster nodum nobis dissolvit et planissimè. Quantum orbi tenebrarum irrepsit contemptu scripturarum, imo pietatis? Quæ lux adfulgeret, si gloriæ Dei omnes studerent, et charitati erga fratres. Verum conculcantes pascua et aquas turbantes male fratres impetunt: omnes componat Dominus. De Christophoro quid scribam, non novi. Ma-

gnus et mollis venter paucis et duris facilè placari non potest. Ad menses tantum duos se hic acturum, recepit, suam deplorans cucullam, lubens autem repetiturus forte fortuna, ut arctius, cum observantes, nobis devinciamus, aut revera illam appetit. Nulla invenio signa candidi pectoris. Amandatus fuit in pagum nobis vicinum. Litteris tantum hominem convenire possumus, rarò coram loqui. Pater qui omnia potest cor et mentem ita agat, ut totus Evangelio serviat. Si aliud commodi non reportamus, saltem hoc, quod lupum fugari atque hâc vitâ profligatum cernimus. Guillelmus [1] Margaritæ maritus huc se contulit, pro Christo sollicitus, strenue verbum prædicans. Laborant et alii fratres et audio vicinos appetentes esse ministrorum verbi, sed varie afflictos non audeo invitare quemquam. Tantum precor Patrem ac messis Dominum, ut operarios extrudat, quod facile faciet, ubi ad mortem usque laborans, nihil promovere possit. Gauderemus si fructus aliquid proferret illic, Christum prædicans. Nam apud Francos quid promoveri possit non satis video, sub tam insano capite, qui passus est interdici plebi Novo Testamento, ut nulla supersit via veritatis agnoscendæ neque libris neque aliis commonstrantibus. Pater novit quæ in sua habet potestate momenta. Huic nemo resistere poterit, quin sua perficiatur voluntas, quam plenius cognoscere det suis, eamque perpetuo sequi. Vale, mi Capito, et quod semper facis, paci et concordiæ stude, ut amico Christi spiritu singula suo tempore in lucem prodeant.

Vides quàm multi sunt zelatores non legis, sed externarum rerum, ac traditionum, qui Christo credunt, quorum habendam esse rationem, satis scis. Cùm Do-

[1] Du Moulin.

minus cœlum aperuerit non tanta erit super aquâ et pan contentio, nec super gramine solutaque obsidione. Vi liora erunt alimenta. Faxit cito Dominus ut sua scienti totum inundet orbem. Saluta Cellarium cum operariis jube et conjugem tuam cum familiâ salvere.

Aquileæ 10ᵃ maii 1529. Salutant te fratres et noste Claudius non postremus.

Tuus Farellus.

Jacob Camral, Pasteur des Ormonds, à Farel.

Ecrite des Ormonds le 28 juin 1529.

Guillelmo Farel sancto suo in Christo fratri ac amicorum suorum præcipuo, Aquileæ.

G. P. Claudius frater noster die Jovis habuit concionem coram populo, quæ meo judicio et aliorum piorum dignior fuit auditu, sed Sathan qui semper nititur vineam Domini sabbaoth ac ejus sæpes dissipare, per ejus servos voluit aures auditorum ejus sono cymbali implere. Heri etiam antequam explevi concionem similiter operatus est, per unum illorum qui semper a die quo cœpi hîc concionari, verbo restiterunt. Non est qui suo tempore et ut Dominus gubernator jussit, velit cymbalum sonare sed bene e contrario, adducentes se velle facere quem admodum inferiores. Pro nihilo hic habetur gladius Dominorum. Ni alius ponatur modus, faciam quod tibi aliàs scripsi. Non possum plura sufferre. Aliò me Dominus vocabit, ubi major verbi fructus erit. Altaria Bahal sive Antichristi noviter ferè destructa sunt, sicut ab horum labore audies de quo fuit maximus (*il faut* maxi-

mum) murmur. Minabantur enim aliqui mortem illi, qui hoc ausus est attentare, quibus ita videbam oportere casti... Hunc inquirere quo invento suspenderetur primum, deinde dignus comburi ulterius capitis obtruncatione, novissime in aquis mergeretur, viso qui ausus fuerit Deo obedire nec non mandato Dominorum Bernensium. Videas tu reliqua. Hic de multis quæ mihi evenerunt te certum reddet. Gratiâ Christi tecum. Amen.

Jacobus Camralis.

A la page 181.

Etat des choses à Neuchâtel.

Voyez sur Neuchâtel, son clergé, sa situation politique et sa révolution, le *Chroniqueur*, aux pages 71, 78, 86 et 95.

Bien des détails intéressans seraient encore à puiser dans les documens. Deux manuscrits renferment entre autres des faits nombreux sur Neuchâtel à l'époque de la réformation, l'un est la *Vie de Farel* mentionné dans la Bibliothèque d'Histoire Suisse de Haller, tome II. art. 783. Ce manuscrit appartient aujourd'hui à Monsieur le chatelain de Meuron, dont la généreuse bonté m'a permis d'y puiser des extraits.

Un second manuscrit appartient à Monsieur Matile, interprête du Roi. Il renferme les *Annales de Fontaine André* d'après Choupard et d'autres annalistes, et renferme bien des faits caractéristiques du temps.

A la page 280.

Réflexions de Choupard sur la réforme de Neuchâtel.

Voilà quel fut l'ouvrage auquel on donna le nom de Réformation. On abattit les images, on abolit la messe et on chassa les chanoines et les prêtres de la ville, ou du moins on ne voulut plus leur permettre de faire les fonctions qu'ils faisaient auparavant. Il est vrai que la doctrine de Farel était la pure doctrine de l'Evangile. Car, comme nous l'avons fait voir ci-devant, il enseignait qu'il ne faut adorer et invoquer que Dieu, qu'il ne nous faut point d'autre intercesseur auprès de lui que Jésus-Christ notre Seigneur; que c'est par les mérites de sa mort que nous sommes justifiés, lorsque nous croyons sincèrement en lui; qu'il donne son Esprit à ceux qui sont justifiés; qu'alors pouvant sortir de leur corruption, ils doivent témoigner leur reconnaissance à Dieu par un amour ardent pour lui, par une charité sincère envers tous les hommes, et par toute sorte de bonnes œuvres; que Jésus-Christ n'a institué que deux sacremens, dont le premier est le baptême, qui est le sacrement de notre entrée dans son Eglise, qui nous représente que ceux qui entrent dans l'Eglise du Seigneur par une foi véritable et par une sincère conversion, sont lavés de leurs péchés par le sang et par l'esprit de Jésus-Christ, ce qui veut dire, qu'ils reçoivent la rémission de leurs péchés précédens et les dons du Saint-Esprit qui leur sont nécessaires pour commencer une nouvelle vie. Que l'au-

tre sacrement est celui de la Ste-Cène qui est une représentation de la mort de Jésus-Christ et des fruits qui nous en reviennent, qui sont la vie spirituelle en ce monde et la vie éternelle en l'autre. Que Jésus-Christ a institué ce sacrement pour nous faire souvenir de l'amour infini qu'il a eu pour nous, et pour nous engager à l'aimer aussi de tout notre cœur, et en lui tous les hommes du monde; et aussi à renoncer à nous-mêmes et à porter notre croix en ce monde.

Farel, reconnaissant que la foi ne devait avoir pour objet que la Parole de Dieu, soutenait que c'était cette Parole seule qui devait être la règle de notre foi; que tout ce qui était contraire à cette Parole ou qui ne s'accordait pas avec elle, devait être rejeté ou comme fou ou comme vain. Que tous les fidèles doivent lire et méditer cette parole divine pour leur instruction et édification; que pour cet effet il fallait la traduire dans la langue qu'ils entendaient; mais que comme chaque fidèle n'était pas capable de bien entendre cette Parole partout, il fallait qu'il y eût des ministres pour l'expliquer; que le principal devoir des ministres était d'instruire les hommes par l'explication de la Parole de Dieu, mais qu'ils doivent aussi veiller sur le troupeau du Seigneur, le gouverner selon sa volonté, former de saintes assemblées pour y servir Dieu conjointement; que c'était à eux à administrer les sacremens et qu'ils étaient obligés d'exercer la discipline du Seigneur contre ceux qui s'éloignaient de sa doctrine ou qui menaient une vie contraire à ses commandemens.

On ne peut pas nier que cette doctrine ne fût la doctrine de l'Evangile. Il semble donc que Farel aurait dû se contenter de la prêcher avec douceur et de tâcher de la faire recevoir à ceux à qui il l'annonçait, sans attaquer

avec violence la doctrine des adversaires, sans décrier tous ceux qui la prêchaient et surtout sans se donner la liberté de tout renverser d'autorité privée dans les Eglises. Dès que la véritable doctrine aurait été connue et reçue, toutes les doctrines qui lui étaient opposées seraient tombées d'elles-mêmes.

Mais ce n'était pas ainsi que Farel crut devoir se conduire; il lui parut qu'il devait commencer par détruire le faux culte et le ministère de ceux qui l'auraient soutenu et qui le soutenaient encore. Il regardait les objets extérieurs de l'idolâtrie comme un obstacle à la doctrine qu'il prêchait. Il croyait que quand ces objets seraient ôtés à ceux qui y étaient attachés, ils seraient plus disposés à l'écouter et à recevoir la vérité. Il avait inspiré les mêmes sentimens à ceux qui faisaient profession de suivre sa doctrine. Ils les manifestaient lorsque, pour justifier les excès qu'il avaient commis dans le temple et dont le gouverneur se plaignait, ils se contentèrent de dire, que, pour obvier au mal qu'ils voyaient devant leurs yeux, et qui était cause que quelques-uns de leurs frères et bourgeois qui étaient encore pour les prêtres et pour la messe, étaient hostiles et rendus chancelans en la foi et en la confiance que nous devons avoir en Jésus-Christ; qu'à cause de cela, il leur avait paru que ce serait une chose tout-à-fait bonne d'ôter, d'extirper et d'arracher entièrement les dits autels et images; qu'ils étaient prêts à montrer qu'ils n'avaient rien fait qui ne fût juste et droit devant Dieu, etc.

Mais sans oser préférer mes lumières à celles d'un serviteur de Dieu aussi zélé que l'était Farel, je dirai qu'il me semble qu'il se trompait tant à l'égard des catholiques qu'à l'égard de ceux qui se disaient réformés. Pour ce qui est des premiers, il est certain que n'étant

pas encore éclairés, ils étaient scandalisés de voir qu'on détruisît tout ce qu'ils regardaient encore comme saint et conforme à la volonté de Dieu. Ceux qui avaient quelque disposition à recevoir la vérité, et qui sentaient la nécessité d'une réformation, trouvaient fort mauvais, comme on le verra dans la suite, qu'au lieu de se contenter de corriger les abus, on abolît les choses mêmes dans lesquelles il n'y avait rien de mauvais.

Pour ce qui est de ceux qui se disaient réformés, ils s'imaginaient qu'ils étaient réformés, parce qu'ils avaient renoncé à la messe et ôté les autels et les images. Cependant ils n'étaient rien moins que véritablement bien réformés. Ils ne connaissaient pas encore bien la doctrine de l'Evangile, ils étaient encore plus éloignés de la prendre pour la règle de leur vie et de leur conduite. Leurs mœurs n'étaient pas plus pures que celles des catholiques; et le plus grand mal était, qu'ayant rejeté tout l'ordre extérieur de l'Eglise, ils n'en voulaient recevoir aucun autre. C'est ce qu'on verra ci-après qu'éprouva Farel, lorsqu'il voulut en établir un qui pût réprimer la licence. Il trouva de tous côtés les plus grandes oppositions.

Puisque j'ai osé découvrir déjà si clairement mes pensées sur ce qui me paraît n'avoir pas été bien fait dans notre réformation, j'espère qu'on me pardonnera si je m'explique encore plus clairement sur ce sujet. L'extérieur de la religion était comme un édifice sous lequel le Seigneur avait voulu la mettre à couvert de la corruption des hommes. Mais ceux qui avaient été chargés du soin de cet édifice, au lieu de le conserver tel que le Seigneur l'avait fait, y avaient ajouté plusieurs bâtimens particuliers, qui étaient comme autant de prisons, où ils retenaient prisonniers ceux qu'ils avaient su y faire

entrer. Les réformateurs étant venus montrer à ces prisonniers spirituels qu'ils n'étaient point dans la maison du Seigneur, mais dans des prisons que des hommes avaient bâties pour les y renfermer et les y tenir comme des esclaves, pour leur profit particulier, et leur en ayant ouvert les portes, ils sont sortis de ces prisons et, fâchés d'y avoir gémi si long-temps, ils ont battu et renversé non-seulement les bâtimens humains, mais aussi la maison même de Dieu, ne distinguant point ce qui était de Dieu et ce qui venait des hommes; et quand les réformateurs ont voulu relever l'édifice de Dieu, la crainte que les princes et les peuples ont eue qu'ils ne rebâtissent des prisons pareilles à celles d'où ils étaient sortis, a fait qu'on s'est opposé à eux et qu'on les a empêchés de rebâtir le tabernacle du Seigneur. La religion est donc demeurée pour ainsi dire sans couvert; ou les réformateurs n'ont pu lui en donner qu'un fait à la hâte, qui ne peut point la garantir des attaques de ses ennemis. Ce nouveau bâtiment n'est point proprement celui de Jésus-Christ. C'est un extérieur nouveau formé selon la volonté de quelques hommes, qui à la vérité y ont fait entrer quelques parties de l'édifice du Seigneur, qu'ils ont jointes ensemble du mieux qu'il leur a paru qu'ils pouvaient le faire, y mêlant aussi beaucoup de choses étrangères qui n'étaient point dans le bâtiment du Seigneur. En un mot l'extérieur de la religion réformée n'est plus le même qu'il était au commencement, ni à l'égard de la matière ni à l'égard de la forme. C'est pourquoi il se trouve si différent selon les différentes Eglises. Il est même arrivé que l'on s'est divisé pour cet extérieur, les uns voulant qu'il fût d'une manière les autres d'une autre.

Mais pour revenir à la réformation de nos pères, ce

que l'on remarque en eux c'est un grand zèle contre ce qu'ils regardaient avec raison comme un mal dans les dehors de la religion ; mais on ne voit pas que plusieurs connussent et crussent bien toutes les vérités de la religion, encore moins qu'ils fussent réformés dans leurs mœurs ; car s'ils avaient eu une véritable foi et une piété éclairée, ils ne se seraient pas opposés, comme on verra qu'ils le firent, à ce que les serviteurs de Dieu cherchèrent à établir pour l'édification de l'Eglie, et ils ne se seraient pas attribués des droits qui ne leur appartenaient pas.

Anecdotes relatives à la réformation de Neuchâtel.[1]

Comme on abattait les images, et qu'on ôtait les saints de l'Eglise, un vieillard de la ville ayant ouï dire à un de ses voisins, qu'il voulait aller le lendemain prendre hors de la ville, en une chapelle de St-Jean, l'image de ce saint, il alla le soir faire un grand trou dans le corps de l'image, l'emplit de poudre et referma le trou adroitement. Le bon homme son voisin ne manqua pas d'aller prendre l'image, et l'ayant mise dans le feu, la poudre s'alluma bientôt et fit éclater l'image avec grand bruit dans la cuisine. Le pauvre homme regarda comme un miracle du saint ce qui venait de se faire en son image, et pénétré de crainte, il crut avoir commis un grand crime, et pour le réparer il retourna à la religion catholique, quitta le pays, et alla avec sa famille s'établir à Besançon.

[1] La tradition et les mémoires contemporains racontent à l'envi ces deux traits de détail.

On raconte encore qu'un certain vieillard sachant qu'au-dessus du tombeau des comtes anciens il y avait deux têtes de fin argent, qui représentaient celles de Jean et de Thietrich d'Arberg comtes de Valangin, que l'on voyait entre les deux drapeaux qui y sont encore aujourd'hui comme monumens de la bataille que ces deux frères perdirent dans les champs de Coffrane, l'an 1295, contre Rodolphe, comte de Neuchâtel. Ce vieillard faisant semblant de croire que ces têtes étaient de bois, comme celles des autres images, les prit et les emporta chez lui, en disant qu'elles étaient les têtes de quelques apôtres ou de quelques saints, qui n'avaient, dans l'état où elles étaient, d'autre vertu que celle d'allumer le feu. Le narrateur ajoute que quelques-uns abattirent deux ou trois statues des anciens comtes, qui étaient sur leur tombeau, croyant que c'était les images de quelques saints. Il remarque encore que comme autrefois il vint en ce pays un saint Guillaume qui fut établi le patron et le protecteur de Neuchâtel, Dieu suscita en la personne de Farel un autre Guillaume pour réformer son Eglise et la rétablir dans sa première simplicité.

DÉPART FAIT EN LA JOURNÉE TENUE A NEUCHATEL POUR LE FAIT DE LA RELIGION PAR LES AMBASSADEURS DE MM. DE BERNE, LE 4 NOVEMBRE L'AN 1530.

Pour pacifier plusieurs noises et débats mus et suscités entre noble et spectable seigneur Georges de Rive, seigneur de Prangins, de la part d'illustre et puissante dame, Madame la duchesse de Longueville, comtesse de Neuchâtel, gouverneur et lieutenant de la dite comté

Neuchâtel d'une part, et les quatre ministraux et conseil et toute la communauté de la dite ville de Neuchâtel d'autre part, à cause de ce qu'aucun d'iceux dits bourgeois, soutenant la sainte loi évangélique et pure et vraie Parole de Dieu, ont ruiné, anéanti et ôté tous les autels et anciennes images et décoremens de l'église collégiale de la dite ville, dont le dit sieur gouverneur au nom de la dite dame, disait icelle dite église être outragement violée et polluée, et l'autorité de ma dite dame offensée, demandant réparation lui être faite, afin que le saint et divin office de la sainte messe et heures canoniales ne fût ruiné et bas mis. Attendu aussi que les prédécesseurs de la dite illustre dame et comtesse avaient fait et fondé la dite église, de leurs biens, et non par des biens des dits bourgeois de la dite ville; à quoi une partie des dits bourgeois dirait et répondrait que pas la voix du Saint-Esprit et la sainte doctrine évangélique, pure et vraie Parole de Dieu, ils voulaient faire apparaître que la dite messe était abusive, et de nulle valeur, servant plutôt à damnation des humains, que à salvation des ames, dont plusieurs et diverses fois remontrances en avaient été faites publiquement aux prêtres et chanoines du dit collége, tant par prédications que écritures, dont jamais n'ont voulu faire déclaration, ains toujours persévèrent en leurs iniquités et papales ordonnances, séduisant le peuple; pour obvier aux inconvéniens qu'ils voyaient devant leurs yeux, pour ce que aucuns de leurs frères et bourgeois soutenaient le dit état ecclésiastique et la dite messe, et que par iceux moyens étaient doubles et fourchus en la foi de Jésus-Christ, par bon respect, avaient les dits autels ruinés, abattus et amortis, [1] disant et affirmant pour ce avoir

[1] Rasés.

bien fait et bonne œuvre envers Dieu, et que si le dit Pierre de Prangins au nom de ma dite Dame à eux en savait et voulait aucune chose que demander, ils en voulaient répondre en forme de droit, selon la sainte Ecriture. Or est que entre les dits bourgeois soutenant la messe être bonne et les dits tenant la loi évangélique, plusieurs noises s'émouvaient journellement, servant plutôt à effusion de sang que à paix, pour iceux obvier sont comparus de la part de mes dits seigneurs de Berne prudens, spectables et sages seigneurs Antoine Noll et Sulpicius Archer, conseillers de la dite ville de Berne, et Jacques Trybollet, châtelain de l'Ile, lequel de la part de mes dits Seigneurs se sont travaillés dans la dite matière, tant avant que par remontrances faites aux dites parties de la part de leurs supérieurs, afin que esclandre et plus grand mal n'y advînt, ambes parties se sont condescendues à faire un *plus* par les dits bourgeois, afin que si le plus d'iceux se trouvait du côté des tenants la dite messe, icelle dût être entretenue, et si le plus se trouvait du côté d'iceux tenant la foi évangélique la dite messe dût être bas mise et la vraie Parole de Dieu prêchée et annoncée, le tout au contenu de la paix générale faite et dressée par mes dits très-redoutés seigneurs des Ligues au lieu de Bremgarten, toutefois en réservant à la très-illustre dame et comtesse que ne lui doive préjudicier à sa souveraineté, ni à nul point de sa Seigneurie et justice en façon quelconque, et semblablement à la dite ville de Neuchâtel, à leurs franchises et libertés. — Et pour ce que ce dit jour a été fait un plus, par lequel du côté des bourgeois tenant la foi évangélique, se sont trouvés dix-huit hommes plus que de l'autre côté tenant la messe, a été dit et accordé par les dites autres parties que dorénavant paix et fraternelle

amour soit et doive être entre les dites parties, sans ce que à l'avenir par aucun d'iceux à cause des dits différens nul reproche ne soit fait aux autres en manière quelconque, et que tous maltalcuts [1] doivent de toutes parties être pardonnés et bas mis, sans iceux jamais venger en nulle manière, et que dorénavant en la dite ville de Neuchâtel la messe ne soit célébrée ni dite, le tout au contenu des articles faits et dressés par la dite paix de Bremgarten, de laquelle paix prient ambes parties nos dits très-redoutés seigneurs de Berne en avoir un double, afin que tant mieux ils puissent icelle observer et entretenir. Et ne s'entend que le dit plus fait par les dits bourgeois se extende, sinon en la ville et paroisse du dit Neuchâtel; toutefois que si aucuns bourgeois forains étaient illuminés de la grâce de Dieu d'accepter la loi évangélique, le dit sieur Gouverneur ne les devra punir ni châtier; par tel aussi que les dits de Neuchâtel ne feront moleste ni innovation en l'abbaie de Fontaine-André ni autres monastères et paroisses du dit Comté, pour ce aussi que les prêtres et autres gens de tous états craignaient que outrage leur fût fait à leur corps et biens, a été promis de tous côtés d'iceux souffrir en bonne paix, sans en faire opprimation ni violence à leurs dits corps et biens et de non les empêcher sinon par voie de justice, à peine de l'amende de . . . . . [2] Semblablement tout promis payer et satisfaire à ma dite Dame, et à tous autres à qui il sera dû raisonnablement, toutes dîmes, censes et rentes et revenus, comme du passé a été accoutumé, et à ma dite Dame et à mon dit sieur Gouverneur faire toutes bonnes obéis-

[1] Violences.
[2] Le chiffre est en blanc.

sances, comme bons et féaux bourgeois et lui donner force à devoir punir les délinquans à cette dite paix contrevenans, un chacun selon son démérite, pour laquelle chose les dits seigneurs ambassadeurs de Berne, de la part de leurs dits supérieurs, ont tous ensemble déclaré vouloir donner force à ma dite Dame et au dit Seigneur en tous les points d'icelle raisonnables, et de aider à maintenir et observer. Fait et donné l'an et jour que dessus, sous les sceaux des dits sieurs ambassadeurs, le sceau du dit sieur gouverneur, et le sceau de la dite ville de Neuchâtel, assavoir de la mayorie.

Premières ordonnances ecclésiastiques à Neuchâtel.

« Voulons et statuons par ces présentes que désormais nul de nos ministres n'ait à tenir, dans ses sermons et prêches, paroles, dits et propos, termes, comparaisons, similitudes ou autres cas semblables que facilement il ne puisse montrer par la Parole de Dieu; autrement lui sera remontré bénignement en Conseil, jusqu'à la troisième fois; et si icelui voulait persister, tellement qu'il ruine plus qu'édifie, sera par nous toute l'église, sans tumulte, alors avisé par bon avis et mûre délibération de lui donner un congé honorable, sans offenser Dieu ni scandaliser notre prochain.

» Item, ordonnons et statuons que pour le présent, nos dits ministres et pasteurs ne s'entremettent à nous introduire la pratique et usage d'excommunication, qu'ils appellent autrement la correction ou discipline de l'Eglise, puisque sur les vices et péchés avons ordonnances et statuts portant punition corporelle et pécu-

niaire, passée par la seigneurie et conseigneurie, et ce jusqu'à ce que voyions autres églises voisines de notre réformation recevoir la dite discipline ecclésiastique, ou que le Seigneur notre Dieu nous ait plus amplement touché le cœur et fortifiés en la foi de son saint nom, pour icelle recevoir et admettre, autrement leur sera remontré bénignement et puis en user comme dit est, s'ils persévèrent.

» Ordonnons de plus que nos dits ministres ne s'entremettent en rien, sinon en tant que l'Ecriture Sainte portera, de la seigneurie et conseigneurie, ains seulement de ce qui procède de leur ministère évangélique.

» Ordonnons en outre et statuons que nos pasteurs dorénavant n'aient à refuser la sainte cène à personne de suffisant âge, et qui de sa foi rende bonne confession, réservé que ce ne fût d'exprès commandement de la seigneurie, ou que dans le personnage n'y eût causes et raisons manifestes, de quoi il fût indigne pour icelle recevoir.

» Ce néanmoins par les articles susdits n'entendons aucunement vouloir fermer la bouche de nos ministres en la prédication de la Parole, qu'ils ne puissent ouvertement, sans contredit en leurs sermons et prêches, admonester les vices et péchés en général, sans nommer lieux et personnes, et entièrement exercer ce que leur ministère porte, autant que Dieu par son Esprit leur en fera la grâce et qu'ils connaîtront être expédient pour le bien de l'Eglise et la correction des vices. »

Les écoles à Neuchâtel.

Long-temps la Classe fut en possession tranquille de

donner des maîtres d'école à toutes les Eglises du pays. Dans la suite, quelques communautés prétendirent choisir elles-mêmes leurs régents, à quoi les ministres s'opposant, elles s'adressèrent à la Seigneurie, qui voulut s'ériger en juge entre la Classe et les communautés sur ce sujet. La Classe ne s'y soumit pas.

Les consistoires.

De qui seront-ils composés ? Les anciens seront-ils à vie ? Quelqu'un y assistera-t-il de la part de la Seigneurie ? Quel sera le serment des anciens ? La réponse à ces questions fut facile en ce qui concernait les Eglises de campagne ; mais on fut long-temps avant de savoir comment le Consistoire serait composé à Neuchâtel. La Seigneurie y voulait quelques personnes de sa part ; la ville s'y opposait. On convint enfin qu'il serait formé de quelques membres du Conseil d'Etat et de quelques-uns du Conseil de ville et des deux pasteurs, qui devaient y tenir le premier rang. Le ministre en semaine présidant et son collègue étant le premier opinant.

Justice matrimoniale.

On trouvait qu'il y avait dans les causes matrimoniales quelque chose de civil et quelque chose d'ecclésiastique. On crut donc devoir établir une justice particulière pour ces causes. Elle fut composée du maire, président, des deux pasteurs, premiers opinans, de deux membres du Conseil d'Etat et de deux membres du Conseil de ville.

Honneurs réservés au clergé.

On n'a commencé que sous Madame de Nemours à contester aux pasteurs la préséance qu'avaient les chanoines, et à chercher à les mettre après MM. du Conseil d'Etat. « Cette jalousie, dit M. Choupard, a augmenté sous l'auguste maison de nos rois; car M. de Metternich ayant rendu aux ministres l'honneur qu'on voulait leur ôter, on a vu dans la plupart de MM. du Conseil comme un dessein formé d'abaisser le ministère et les ministres. On a contraint la classe à envoyer à Berlin se plaindre d'entreprises journalières contre les droits les plus clairs de la compagnie. Et quoique le Roi ait reconnu la justice de nos plaintes, on n'a pas laissé de chercher à s'attribuer une autorité qui ne va à rien moins qu'à détruire celle de la Classe.»

Lettre de Boniface Volphard à Farel.

Guillelmo Farello amico et fratri suo charissimo.

Salutem a Domino. Quod pridem nullas ad te dedi litteras, Farelle charissime, haud inde factum putes quod tuorum in me meritorum oblitus fuerim, sed semper in animo habui meo, non litteris sed reipsa, meam erga te gratitudinem testari, quæ tamen reprehendi officii facultas in hunc usque diem me destituit, non quod genio indulgens, mea sit decoquam; sed nescio quo fato, dum alios juvare cupio, ipse subinde jacturam facio. Nam hoc anno, cuidam pauperi, fame cum uxore et li-

beris laboranti, ne inediâ absumeretur, 16 aureos mutuo dedi, quos ille bona fide remunerare pollicebatur, affirmans plura sibi a suis creditoribus deberi.

At interim ille nihil reddit neque, ut opinor, porro redditurus neque ego hanc jacturam magnifacio, nisi quod interim amicorum beneficentiæ respondere minus possum. Ne igitur tu putes me tibi perpetuo ingratum fore. Sed redibit aliquando ad te beneficium tuum vel cum fœnore, nam quod differtur, juxta proverbium, non aufertur. Cæterum, quod ad me attinet, adhuc in pristina conditione sum, nactus interim feliciorem (nam anno abhinc Basilæam revocabar ad lectionem Ebræam honestissimumque mihi stipendium oblatum fuit) nisi satius duxissem hac conditione ministrum e cuculla posse avelli. Ita enim plerique nostrûm Domino fidimus, ut vitæ genus utcun que cum illo pugnet non mutemus, nisi parata antea ubi feliciter vivamus. Conditione extractus est hac persuasione, quod nullis antea exhortationibus poterat, ut planè inde agnoscam, Christum, si militibus suis terrenam felicitatem promisisset, longe plures habiturum fuisse, qui illi mererent. Gaudeo tamen quacunque occasione a satanæ ministerio ereptum. Capito et Bucerus adhuc, more suo, prælegunt, hic Jesaiam, ille Exodum. Multa nobis in dies minantur a Cæsareaneis, quibus fertur Rex Galliarum præsidio fore. Fiat quod bonum visum fuerit Domino. Nos quidem extrema quæ sumus commeriti; speramus tamen Dominum ob verbi sui gloriam, quod in re tamen non conculcaretur, nobis fore mitissimum Patrem. Bucerus nunc edidit Apologiam in Erasmum. Vereor ne si mordere invicem perrexerimus, tandem aliquando consumatur. Tu optime vale, Farelle charissime, cum Simone et fratribus quos omnes salvere cupio. Uxor mea te ut virum Dei plenum

salutat. Hic litterarum tabellio aliquot diebus apud me egit, vir, ut videtur, probus ac verus Israelita. Variâ cruce premitur. Rogo ut illi pro humanitate adsis.

Argentinæ post Pascha. Anno red^{s}. 1530.

Bonifacius Volphardus.

A la page 313.

Lettre de l'Empereur à la ville de Genève.

« A nos chers et bien aimés les syndics, conseil et communauté de notre cité impériale de Genève.

» De par l'empereur.

» Chers et féaux, nous sommes avertis que vous estes sur quelque traitté et appointement avec notre cousin le duc de Savoye, et pour ce que, comme entendons, il est question entre vous et le dit duc notre cousin de choses qui concernent les jurisdictions et droits de très-revérend père en Dieu notre très-cher féal cousin et conseiller l'évêque du dit Genève, auxquels ne voulons être dérogé ni préjudicié, ains comme provenans de fondation et dotation impériale, les soutenir, défendre, et faire entretenir : vous avons bien voulu sur ce escrire, requérans et enjoignans très-expressément, selon la confiance qu'avons de vous, d'envoyer vers nous et notre autorité impériale, qu'ayés le regard qu'à ce par raison devés honorer, et en envoyant devers nous personnages instruits de ce qui peut être en contro-

verse entre le dit évêque et vous, comme déjà vous avons écrit, et semblablement aux seigneurs duc et évêque, nos cousins, ferons entendre à l'amiabilité d'entre vous et l'appointement des devant dits différens, de manière que ce sera au bien et repos de toutes les parties, et connoître le désir et affection qu'avons que nos vassaux et sujets vivent et demeurent en paix, amitié et concorde; et nous faites sur ce réponse. A tant, chers et féaux, notre Seigneur soit garde de vous.

» Datté d'Augsbourg, le 18 novembre 1530.

» *Charles.* »

Réponse.

« Sérénissime, invictissime, très haut et très puissant prince, à votre très sacrée majesté très humblement nous recommandons.

» Sérénissime prince. Votre sacrée Majesté de sa grâce nous a ces jours envoyé des lettres pour devoir céder aucuns différens étant entre illustrissime et redouté seigneur Monseigneur le duc de Savoye et nous, et mettre aussi en ordre ce qui peut être en controverse entre illustre, très revérend et redouté seigneur notre prince et évêque de Savoye et nous : semblablement envoyer par devers votre Majesté de nos gens instruits et ayant charge correspondante. Serénissime prince, il y a bonne pièce que pour l'entretenement et défense du bien, authorité, jurisdictions et franchises de notre redouté prince et de la cité de Genève, avons supporté par beaucoup de molestes revenans du côté du dit illustre duc, grands charges, frais et dangers de per-

sonnes. Et comme naguères fussions circuis de gens d'armes ses sujets, et outrageusement assaillis ; et toutefois par le vouloir de Dieu, et le bon et honeste secours des magnifiques seigneurs de Berne et de Fribourg préservés de cette entreprise, que plutôt serait attédiant à votre excellence la réciter. Nous avons été d'accord, pourchassant le dit illustre duc, selon qu'il nous semblait louable, de demeurer des dits différens et outrages à la connoissance des excellens seigneurs des Ligues. Et pour ce que la journée selon l'arrêt commun a esté prise au jour S. André, auquel et non avant avons vos dites lettres receues, lesquelles sont relatives à d'autres concernans la dite controverse que n'entendons être entre notre dit redouté prince et nous, et que n'avons icelles lettres eues, ni savons bonnement le moyen comme pour le présent pourrions votre commandement accomplir. Sommes toutesfois désireux de complaire à votre très haute et sacrée Majesté, la supplions si très humblement qu'à nous est possible nous vouloir par sa clémence excuser, et comme est coutumière avoir en souvenance la cité de Genève, laquelle, sans la grâce de Dieu pour seulement suivre son vray devoir, pié-ça fût défaite et détruite. Si supplions Dieu très humblement, sérénissime et très excellent prince, qu'il veuille par sa miséricorde et grace votre Majesté sacrée défendre, maintenir, et entièrement garder dans ses félicités et triomphes. — De Genève ce jour 9 décembre 1530.

» Vos très humbles et très obéissans les syndics, petit et grand conseil de la cité de Genève. »

La suscription est : « A sérénissime, invictissime, » très haut et très puissant, Charles toujours César » Auguste. »

EPITRE DE FAREL. [1]

A tous seigneurs, et peuples et pasteurs à qui le Seigneur m'a donné accez, qui m'ont aidé et assisté en l'œuvre de notre Seigneur Jésus, et envers lesquels Dieu s'est servy de moy en la prédication de son Sainct Evangile, grace, paix, et salut vous soit donnés.

Nous devons grandement louer et magnifier notre bon Dieu et père, de sa grace plus qu'inestimable, qu'il nous a faite nous retirant des abismes infernaux esquels nous estions du tout plongés et enfoncés tellement qu'il estoit impossible de penser seulement d'en sortir, car toutes les choses qui sont pour du tout embouscher une poure conscience, afin qu'elle ne voye aucun issue, non seulement estoyent en ceste sédition, mais aussy tout ce qui peut servir à y vouloir demeurer, afin qu'on tienne une chose bonne, saine et de Dieu, et qu'on y veuille persévérer, tout y estoit, et aussi il n'y avoit ne pouvoir, ne sçavoir, ne vouloir aussy de s'en retirer, et tant plus j'y pense, tant plus je m'estonne de ceste tant grande déception, et de l'affection qu'on y a eu. Parquoy l'œuvre de Dieu est de tant plus grande et admirable que l'homme, sans dire autre chose (car assé porte ce nom de maux) ait pu être sorti de tels gouffres, et ayant esté tant

[1] Cette épitre circulaire, remarquable comme caractéristique de Farel, de sa foi et du temps, a été par lui écrite de Morat, en l'an 1530, au milieu de ses travaux les plus actifs.

ıveugle, mortel destruit qu'il reçoive veue, qu'il vive et
oit remis en estat, qu'il deteste et aie en horreur ce
qu'il avoit en si gros prix, et ce qu'il ne pouvoit et n'o-
soit penser estre sinon digne de tout honneur et le tenir
comme chose de Dieu, et de cecy je n'en parle point comme
élève d'armes, et sçay aussy que vous quant est de votre
part en pouvez rendre bon et fidèle tesmoignage devant
Dieu, et tous autres, qu'ainsi l'avez senti et de moy je
l'ay senti en plusieurs qui tant estoyent fourrez avant
en la papauté et abominations papales, que le commencement de la manifestation des abus du pape a esté s'y amer, tant desplaisant et importable que si ne fut la douceur du salut et vérité de Jésus-Christ avant mise et en apres déclairée, certainement il eust fallu, que la mort soudainement s'en fût suivie ou une rage et pleine alliénation d'entendement. Mais Dieu de sa grace a fait que tant et plus de ceux qui estoyent tenus comme loups enragés, et que autres fois grinçoyent des dents et qui comme démoniaques oyoyent parler du pape et de ses erreurs, tant seulement avoir entendu qu'il estoit ainsy et qu'il falloit se retourner à Jésus-Christ et à luy seul se tenir, ont esté tellement changés, qu'au lieu du cœur meurtrier, enragé et adonné à toute diablerie, qu'ils avoyent avant la cognoissance de Jésus cogneu, s'en sont retournez comme agneaux doux et amiables, ayans le cœur du tout retiré du pape et addonné à Jésus-Christ. Mais que faut-il que je mette en avant, ce que j'ay veu es autres? Moy, puis-je penser que tous les diables d'enfer ayent plus peu ensorceler, ni enchanter un poure cœur que le mien a esté? Pour vray le papauté n'estoit, et n'est tant papale que mon cœur la esté, et si n'estoit ce point pour une affection et desir de vouloir maintenir

aucune lascheté ne meschanceté, et que je prinse plaisir à gens mal vivans en icelle, quand il les pouvoyoit cognoistre, mais le diable se transfigurant en ange de lumière me desvoyait tant et plus de Dieu, de toute vérité de la droicte voye, foy et doctrine chrestienne, pour me faire renoncer Dieu et abandonner tous les principaux commandemens, me faisant prendre, et tenir son service diabolique, et y estre tant fourré et enraciné que rien plus, et ce afin que jamais je n'en peusse sortir, car tellement il avait aveuglé mes yeux et perverti tout en moy, que s'il y avoit personnage qui fut approuvé selon le pape, il m'estoit comme Dieu, si quelqu'un faisoit ou disoit quelque chose d'ou le pape et son estat en fut en quelque mespris, j'eusse voulu qu'un tel, et tout ce qui ne servoit à la papauté et au pape pour entretenir tout ce qu'il a ordonné en l'Eglise et tout ce qui tant peu en soit contrevenoit au pape, fut du tout abbatu, ruiné et destruit. Quoy? Dieu, la mort et passion de Jésus et aucune chose des apostres et de la Saincte Ecriture ne me fut esté rien sinon de tant que le pape en proposoit quelque chose, et que j'ay creu de la croix, de ses pelerinages, images, vœux, os et tant d'autres diableries, esquelles j'ay esté plongé jusques aux abismes de toute iniquité, idolatrie, malediction plus qu'on ne pourroit dire. Mais quand il est question de l'idolatrie de la messe je ne puis autrement juger fors que légions innumerables des diables d'enfer, ne m'ayent du tout saisi et ravi à eux, pour renoncer plus qu'on ne sçauroit dire tout ce qui est de Dieu, tout ce que la Saincte Escripture en contient et commande qu'on tienne et croye, croyant ce que le prestre tenoit à ses mains, et qu'il mettoit en la boite, qu'il enfermoit, mangeoit et donnoit à manger, que c'é-

toit mon seul vray Dieu, et qu'il n'y en avoit point d'autre qu'iceluy ni au ciel, ni en la terre, pouvois-je plus ouvertement renoncer Dieu et prendre le diable pour maistre, ne plus contrevenir à toute la Parole de Dieu, qu'estant ainsi séduit, endiablé et sy hors de la foy de tenir pour mon Dieu une chose charmée et faite toute au contraire de ce que porte la pure la Parole de Dieu? O que j'ay horreur de moy et de mes fautes, quand je y pense! Car enfer ne pouvoit plus faire, dire, ne penser contre Dieu que porte ceste abomination pour laquelle, comme un vray serviteur du diable, j'ay tant fait, tant souffert en ame, en corps, en bien. O Seigneur sy mon ame t'eust servi, prié et honoré en vraye et vive foy, en vérité de ta parole, comme tu l'as commandé et comme tes serviteurs fidèles ont fait, comme j'ay mis tant plus mon cœur à la messe, à servir ce morceau enchanté, luy donnant tout honneur, jugeant que la bonté, sagesse et vérité approuvast une si grande meschanceté, rage et damnable menterie, pensant suivre la droicte foy, combien que je fusse autant loin d'icelle comme ce Dieu de paste est loin de toy, et en ce ne suivant que la doctrine diabolique du pape et faisant tout ce que le diable par luy commande, et comme tous serviteurs endiablés faisoyent et plusieurs encor font, je me plaisoye et me tenoye pour ton droict serviteur, et ceux qui comme moy erroyent me voyant en tel estat, à cause de telle idolatrie, ils m'aimoyent et m'avoyent en paix et estime, me tenant pour un personnage du tout adonné à toy et qui bien te servoit, comme je pensoye estre, en te renonçant et servant le diable d'enfer, jugeant que j'estoye bien digne, et que tu m'estois bien tenu, voire mesme à cause de ma diablerie, de mon idolatrie et re-

noncement, que pourtant je devoye avoir tout à souhait et non seulement je devoye avoir tout bien de toy comme l'ayant bien gagné, et acquis, mais encor je devois ayder à ceux que j'avoye eu souvenance. Ainsy Satan avoit logé le pape, la papauté, tout ce qui est de luy en mon cœur, de sorte que le pape mesme comme je croy n'en avoit point tant en soy, ne les siens aussy, comme il y en avoit en moy. Car comme je puis entendre le pape et les siens ont plus de souci et cherchent plus la gloire et aise du monde, qu'ils n'ont de souci de scavoir et penser si ces choses qu'ils font et font faire si elles sont bonnes, sainctes et en l'honneur de Dieu, comme je l'ay pensé, et pourtant souvent ils ont quelque regret, et ne pensent tant d'eux mesmes, ne de leurs faits comme j'ay fait, et si Dieu ne m'eust fait la grace qu'en un tel enfer, à cause que le pape tout ouvertement, ne nie point Jésus Christ combien qu'il en retire cent millions de fois plus que ceux qui vouloyent introduire la circoncision, et avec ce qu'il n'a osé nier la Saincte Escripture, et qu'il souffre qu'on appelle les livres du Viel et Nouveau Testament la Sainte Bible, qui a esté en partie cause que je l'ay leue avec plus de foy et de reverence, comme aussy ce m'a servi à ouïr parler de Jésus et y avoir quelque foy, et sans ce qu'eust il esté de moy? car tout estoit tant retiré de la doctrine de Dieu que rien n'estoit demeuré sain que la Bible, mais quoy, avoir leu la Bible, me trouvant fort esbai, et voyant tout au contraire sur la terre, en vie et doctrine et que tout estoit autrement que ne porte la Sainte Escripture, qui estoit un grand moyen pour venir à quelque cognoissance, et pour sortir d'une si damnable abusion, tant s'en faut que pour lors cela m'ait retiré que je suis de-

meuré autant séduit et abusé que paravant, et n'ay rien laissé de toutes les abominations papales, ne cheminer autant contre Dieu comme jamais j'aye fait, profitant de mal en pis. Car sur l'estonnement advenu et le jugement qui devoit suivre la lecture de la Saincte Escripture, Satan soudain est survenu afin qu'il ne perdit sa possession et a besogné en moy selon sa coustume, car paravant me faisant servir à ses commandemens d'un grand cœur et ardemment sans aucune crainte, et sans enquerir si je faisoye mal, en me faisant croire sans douter que ses commandemens, et ce qu'il avoit dit par le pape estoit une chose bonne et parfaite, puisque le pape et son Eglise ainsy le tenoit et ordonnoit, comme donc en mal faisant et renonçant Dieu selon le pape, et m'ostoit la crainte et toute doute, icy c'est ennemi par sa malice et sédiction la où je devoye prendre la Parole de Dieu sans aucune doute, assuré qu'elle ne peut mentir, et qu'en l'ensuivant on ne peut mal faire, il me baille toute crainte et doute, me faisant entendre que je ne prenoye et ne n'entendoye point bien comme telles choses sont commandement et que ce n'estoit le sens et qu'il ne le falloit prendre ainsy comme je jugeoye selon les commandemens que i'avoye leus, en tant qu'ils commandoyent de servir purement à Dieu et ne faire autrement qu'il n'a commandé, et que je me gardasse bien de suivre mon avis et jugement mais, que je me teinsse à l'ordonnance et intelligence de l'Eglise, voire papale, car je ne cognoissoye point d'autre, ayant ainsy oui prescher Satan et les siens je me tenoye tout comme paravant, quoy soubs la tirannie du diable et de son premier nay, chef de toute iniquité, le pape, cuidant estre très bien si je suivoye comme paravant. Et avant

ce aucun docteur, comme celuy qui par l'exemple des autres me vouloit retenir de lire la Ste Escripture, me dit qu'aucun qui n'avoit fait son cours es Arts avoit esté reprins de lire la Saincte Escripture avant avoir apprins la Philosophie, mais je luy satisfit par ceque Satan fait enseigner et tenir en la papauté, c'est que je me soubmettoye au jugement du pape et des siens, car ainsi estoye apprins de prendre tout selon que croit, tient et enseigne l'Eglise du pape, lequel garde bien de laisser sortir aucun de ses lacqs, ne souffrant rien estre enseigné ne tant que cela qu'il a approuvé. Et ainsy je persevére ayant mon pantóon en mon cœur et tant d'advocats, tant de sauveurs, tant de dieux que rien plus travaillant et regardant particulièrement de servir un chacun de ses dieux plus que je ne pouvoye, et tous en général, tellement que je pouvoye bien estre tenu pour un registre papal, pour martyrologe, et tout ce qu'il faut en toute l'idolatrie et diablerie papales, en laquelle n'ait cogneu aucun qui m'ait vaincu; tellement qu'a bon droict entre ceux que j'ay cogneu, j'avoye bien gagné la couronne de malédiction, de tourment, de mort et de damnation, car du tout je m'employoye jour et nuict pour servir au diable selon l'homme de péché, le pape, et sur cecy Dieu de sa grace en grand patience voyant un tant espouvantable pécheur et infame idolâtre, fait que je trouve un qui passoit tous les autres, car jamais je n'avois veu chanteur de messe qui en plus grande reverence la chantast, combien que par toutes les parts je les aye cerchéz jusques aux plus profond des chartreux, et autres moines, car je ne demandoye fors que les plus excellens idolatres, et avoye en horreur ceux qui ne faisoyent rien en l'Eglise

papale sans tres grande reverence. Cestuy, afin que je le nomme, s'appelloit maistre Jaques Faber, qui faisoit les plus grandes reverences aux images qu'autre personnage que j'aye cygneu, et demeurant longuement à genoux il prioit, et disoit ses heures devant icelles, à quoy souvent je luy ay tenu compagnie fort ioyeux d'avoir accez à un tel homme qui, combien qu'il fut es lacqs du pape, et qu'il teint les choses plus détestables de la papauté, comme est la messe et toute l'idolatrie papale néantmoins souventes fois me disoit, que Dieu renouvelleroit le monde, et que je le verroye, ce que longtemps, après quand il m'incitoit à prescher et à poursuivre comme j'avoye commencé, je luy remis au devant. Voicy par la grace de Dieu le commencement de ce que autrefois m'avez dit du renouvellement du monde, de quoy le bon personnage, pour lors fugitif de France, en remercioit Dieu, luy priant de parfaire ce qu'il avoit veu commencer pour lors à Strasbourg, et combien que ce bon ancien sentit qu'il fallait que le monde fut renouvellé, et qu'il estoit impossible qu'il demeurast en la meschanceté qu'il estoit, combien que auprès de ce qu'est advenu depuis en France, c'estoit le temps d'or, comme l'on dit, car lors regnoit Louis douzième, voyant cela et ainsy parlant, ce personnage demeuroit en la vieillesse papale, et faisoit que jy y fusse davantage enragé, et que je me ployasse plus profond en toute idolatrie. Mais d'autant qu'il avoit du scavoir beaucoup plus que tous les docteurs de Paris, et qu'il estoit persecute par iceulx, je commançay par cela voir la lascheté des théologiens, et ne les eus en telle estime comme paravant, et avec ce, comme ce pauvre idolatre par sa vie fit que l'estime des docteurs

fut abattue en mon cœur, aussy par sa parole me retira de la fausse opinion du mérite et m'enseigna que nous n'avions point de mérites, mais que tout venoit de grace, et par la seule misericorde de Dieu, sans qu'aucun l'ait mérite. Ce que je creu, si tost qu'il me fust dit, ce qui advint à cause d'unes conclusions que j'avoye faites de l'oraison, où je parloye du merite d'icelle; après ce par un à qui Dieu fasse grace me fut proposée la pure invocation de Dieu, voire par une manière de grande persuasion, tant par le commandement de Dieu comme par les anciennes prières faites es dimanches, mais de tant que je fus facile à recevoir qu'il n'y avait point de mérites que le seul mérite de Jésus, et qu'en outre qu'en luy seul ne s'en peut point trouver, tant et plus je fus difficile à recevoir la pure invocation de Dieu, pour tant que j'avoye tant de confiance en la vierge Marie, et es Saincts et Sainctes, desquelles je ne faisoye que barbonner heures, prières et suffrages jour et nuict fort après leurs légendes, après lesquelles ce pauvre Faber avoit travaillé et desja deux mois de martirs estoyent imprimés, car il avoit délibéré de mettre tout ce qu'il pouvoit trouver et le jour et l'année de tous. Mais ayant entendu la grosse idolatrie qui estoit es prières des Saincts, et que ces légendes y servent comme de soulphre à allumer le feu, il laissa tout et se mit du tout après la saincte Escripture, d'autant que j'avoye tant d'estime des saincts et de Faber que je n'en pouvoye sortir; mais à la fin après toute résistance qui m'estoit amère, ny en reiettant l'escriture, ny en mépris d'iceluy qui me parloit, mais en crainte de faillir, Dieu me donne à cognoistre qu'il le faut seul invoquer, et que toute l'invocation des tré-

passés et de tous ceux qui sont hors de ce monde, par laquelle les absens sont priés comme présens et tout service est vraye idolatrie, là fut du tout esbranlée la papauté en mon cœur, et lors je commencay à la detester comme diabolique, estant marry d'avoir esté sy longuement deceu par icelle, et la Ste Parole de Dieu commença avoir le premier lieu en mon cœur, et en général je cogneu et commençay à juger et tenir que tout estoit péché, meschant et maudit, et que les loix et traditions humaines qui chargent les consciences estoyent toutes abominables, lors j'entendis que le canon voire de la Messe devoit faire place à la parole de Dieu, et qu'il estoit digne de toute exécration; mais cependant combien que je sceusse que tous les prestres font mal de tenir leur Messe pour sacrifice pour les péchés et de manger seuls, et qu'en ce qu'ils mettent la messe au lieu de la Cène de Jésus, il y devroit avoir communion, car en l'ordonnance de Jésus est contenu que tous doivent manger d'un mesme pain et boire d'un mesme vin. Et pourtant qu'il estoit fait tout autrement en la messe, à bon droict elle estoit exécrable et détestable, puis qu'elle estoit sans communion, et combien que j'eusse telle cognoissance de la messe, néantmoins encores demeuroit une grosse racine de l'enchantement de Satan, tellement que je ne pouvoye rejetter cette messe, mais j'estoye encore tant ensorcellé d'icelle que je pensoye, quelque chose que je y cogneusse de mal et quelque gouffre de malédiction que y fusse, néantmoins il y avoit beaucoup de biens et bénédictions et ce d'autant que ceux qui m'en devoyent retirer m'y fourroyent plus avant et craignoyent que je n'en parlasse, mais surtout la séduction m'a longuement aveu-

glé, a cause de l'adoration du pain et du vin, et de ce que j'ai creu que le corps et sang de J. C. y estoit au lieu du pain et du vin, et je ne sçay par quel meslinge, car un tel songe inventé des hommes, n'ayant aucun fondement en l'escriture et qui ne peut avoir lieu selon que le nom et l'estre du sacrement porte, je me suis fait violence, comme il faut qu'aux choses qui surmontent tant l'entendement, que nous nous abbaissions et soubmettions notre jugement à la pure vérité de Dieu qui ne peut mentir, et qui est toute certaine, et que nous croyions ce qu'elle contient. Ainsy ay-je fait à ce songe papal du Dieu de paste seule, baillant l'honneur qui appartient à la vérité de Dieu aux mensonges humains, sans m'en vouloir enquerir si la chose estoit de Dieu ou non. J'ai esté fort long-temps en ceste séduction, mais ce bon père de toute miséricorde à la fin m'a retiré d'une sy dangereuse idolatrie, et abusion, et ce sans aucun mespris de la pure ordonnance de notre Seigneur J. C. sans doubter de la vraie présence, reception et communion que les fidèles ont et reçoivent en la saincte Cène, car d'autant que j'ay en horreur et détestation la messe et toute l'enchanterie diabolique en laquelle j'ay esté abusé et seduit, et de tant que je cognoy que Satan se fourre en telle abomination et s'y fait adorer, et que Dieu estant abandonné de ceux qui suivent telles diableries, il les abandonne aussy autant, et plus j'ay, en honneur, prix et révérence la saincte et pure ordonnance de Jésus, la saincte Cène, ainsy comme il l'a faite et ordonnée et suis asseuré que Dieu la pour agréable, quand elle est faite en vraye foy comme nostre Seigneur commande qu'on la fasse, et que véritablement N. S. J. C. selon sa promesse y est

présent, ravissant les cœurs à soy faisant qu'on est avec luy, et luy avec nous. Ce que j'ay volontiers touché afin que l'œuvre de Dieu soit manifestée, car je n'estoye pas fourre en la papauté pour chose qui fut de ce mende, assavoir pour aucun bien, honneur, gloire ne proffit terrien, mais par séduction horrible, comme si la papauté fut este vrayement de Dieu et saincte et bonne, et que fut pour le salut de mon ame, et n'en ay rien laissé par haine du pape, ni des siens, ni pour avoir rien de ce monde, et le jugement et affection humaines ne m'en ont point retiré, et n'ay point prins plaisir d'en laisser tant soit peu, ne desir avec de rien changer, mais ay este pressé par la pure parole dc Dieu, par son expres commandement et aussy n'ay laisse les dites abominations papales tout à un coup, mais il a fallu que petit à petit la papanté soit tombée de mon cœur, car par le premier esbranlement elle n'est venue bas, et sy j'ay eu beaucoup de deffauts à venir à la cognoissance générale de la dignité de la parole de Dieu, de luy donner tout, et juger que tout ce qui n'estoit selon icelle estoit du tout exécrable, j'ay eu trop plus de peine a cognoistre par le menu, cecy se doit tenir, il faut laisser cela; et encore plus de mettre hors de mon cœur où tant estoit enraciné, et pour vray j'ay experimente et croy aussy que plusieurs l'ont senty en eux mêmes que tout ainsy que les vaches qui tiroyent l'arche du Seigneur, elles vont droict sans tirer ne ça ne là, mais suivent le droict chemin et ne s'arrestent point et neantmoins du desir qu'elles ont et de l'affection et du regret de leurs veaux, elles béellent et crient. Ainsy il est advenu, car en estant bien au commencement de Dieu, et mis en chemin de la parole Evangé-

lique, faisant et marchant comme elle commande, les choses que le pape a ordonnés, qui estoyent tant cheres et tant à cœur ne se pouvoyent laisser sans gros regret, car s'il leur eut esté possible de les mener quant et quant elles eussent été fort agréables, et mesmes nous voyons aucuns forts excellens personnages qui n'ont heu la puissance de laisser leurs veaux, et combien qu'ils leur donnent des coups comme s'ils les vouloyent assommer et semble qu'ils les chassent rudement, néantmoins ils les ont retenus avec gros dommage des Eglises, et quand aucun les a voulu chasser, il sembloit que tout fut perdu, et aujourd'hui on voit le monde enragé après ces veaux, non des vaches, mais du grand Jéroboam, dressés par un tant puissant Roy, qui est le premier qui a divisé le royaume de Salomon, et retiré du vray service de Dieu, veu que les dits veaux sont si beaux, de si excellente matière, mis en lieux tant éminens en Béthel et en Dan qu'ils ont esté sy long temps adorés et de tant de Roys et peuples, et ce meschant Roy Jeroboam, qui s'est dressé contre la maison de son maistre, a esté sy fin et cauteleux qu'il a baillé toute la couleur qu'il faut pour tromper le peuple, pour l'entretenir en l'idolatrie, et retirer du vray service de Dieu, ce bon Dieu et père suscite un bon Josias, qui ruine du tout ses maudits veaux et leurs autels, et ceux là où nostre très miséricordieux Père a repurgé son Eglise, y faisant son œuvre par toute espérance et par moyens que jamais n'eussent esté pensez, se servant de ceux qui ont esté les plus abismés en toute idolatrie et malédiction papales, les retirant des infections tant puantes, pour porter l'œuvre de vie, en chassant l'ennemi autheur du péché et de mort, combien doivent-ils louer

Dieu d'une sy grande et inestimable grace, et s'employer que la saincte prédication du sainct Evangile, par laquelle tout ce bien a esté présenté et donné, soit entretenue purement et administré par vrais serviteurs de Dieu? . . . .

. . . .

Si donc tous le devons grandement louer et magnifier, que doy-je faire? [ne seroye je point merveilleusement ingrat et mescognoissant, si jour et nuict je ne pensoye à un sy grand bien, si continuellement je ne remercioye Dieu de tout mon cœur, sy je ne m'employe a tascher que tous soyent participans de tel et si grand bien, en travaillant que le mal auquel j'ay tant esté détenu soit chassé et que tous en soyent délivrés, pour louer, servir et invoquer purement Dieu? . , . .

. . . .

Et me confie en Notre Seigneur que de sa grace il fera que tous entendront ceste tant evidente magie et enchanterie, et donnera le cœur de laisser le pape et toute sa sorcelerie, et que tous prendront cœur pour venir à Jésus, et que ceux qui légérement passent les choses papales, ne jugeant point qu'il y ait grand mal, en voyant ce que contient ce charme papal, ils y regarderont plus près et les auront en telle horreur qu'ils doivent avoir, et ne feront si petit cas d'estre parmy les papistes en leurs enchanteries. Ains ne voudront prendre ne recevoir autre que nostre bon Sauveur et Rédempteur Jésus, et ne voudront se jetter en une telle malédiction, que d'abandonner l'Evangile ne chose qui soit ordonnée de nostre Seigneur Jésus, pour faire semblant de consentir à rien qui soit de l'ennemi de Dieu, du Pape. Veillons à ceci et soyons sobres, et nous

donnons bien garde que ne tombions de la foy et pleine assurance de l'Evangile, et qu'il n'advienne que Satan chassé avec la papauté, se parfourrant par un autre ou ce mesme moyen, ne sème de rechef son venin entre nous, mais qu'estans fermes en Jésus, continuans en sa saincte doctrine, croissions de jour en jour en toute bénédiction, produisans les vrays fruicts des enfans de Dieu, taschant à l'héritage célestiel qui est sans fin, et nous gardons bien de mestre nostre cœur en la terre, aux choses de ce monde, qui passe et vient en ruine avec tout ce qui s'arreste à luy, et ainsy du tout fondés et arrestez en la parole de Dieu par vraye et vive foy besognants par charité, ne doutons point, que tout ainsy que la parole de Dieu demeure éternellement, que nous en icelle demeurerons et vivrons éternellement.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE SIXIÈME.

1529.

LIVRE SEPTIÈME.

1529 et 1530.

